



Les 2 Vol  
Complet



SOUVENIRS DU BAGNE

DU MÊME AUTEUR

---

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT :

**Après le Baigne.**

---

*Il a été tiré de cet ouvrage cinq exemplaires numérotés sur papier de Hollande.*

LIARD-COURTOIS

Ex-Forçat

---

# SOUVENIRS

DU

# BAGNE

---

E. DUPRÉ

PARIS

LIBRAIRIE CHARPENTIER ET FASQUELLE

EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR

11, RUE DE GRENELLE, 11

---

1903

Tous droits réservés

DEPARTEMENT DE LA GUYANE

BIBLIOTHEQUE

A. FRANCONIE

12° 55

G.508



# SOUVENIRS DU BAGNE

---

## PREMIÈRE PARTIE

### VERS L'ANARCHIE

---

#### I

#### Court préambule.

Ce que je me propose de raconter, au cours de ces « souvenirs », n'est point une histoire détaillée de ma vie, mais seulement le récit fidèle de faits auxquels j'ai été directement mêlé durant les cinq années que j'ai passées dans cet enfer social qu'on appelle le bagne, et le résumé des péripéties qui m'y acheminèrent.

Témoin *de visu* et *de auditu* des scènes exposées dans cet ouvrage, il me suffira de les relater telles quelles, sans les altérer par d'inutiles commentaires. Je prends donc l'engagement de me conformer à la plus stricte exactitude dans les faits, à la plus grande impartialité dans leur exposé. J'ai l'horreur du mensonge ! La vérité nue, toute nue, est assez éloquente et assez effroyable parfois en elle-même, pour ne pas la compromettre par des exagérations.

Certaines personnes, parmi celles qui me connaissent ou ont seulement entendu parler de moi, s'attendent à trouver ici des déclarations de principes anarchistes ; leur espérance sera déçue. Mon intention n'est point de faire une profession de foi, je me suis affirmé d'autre part et dès longtemps déjà.

C'est non en tribun que je me présente au lecteur, mais en conteur, — j'allais dire en littérateur ! — en

conteur soucieux de faire connaître un milieu que seuls connaissent ceux que le malheur y a précipités ou qu'y amènent leurs fonctions.

Dès mon arrivée aux îles du Salut, je m'étais promis, si j'en revenais jamais, d'écrire mes impressions et mes souvenirs. L'ensemble de ce travail ne sera donc que la réunion de notes prises au jour le jour.

Je parlerai du personnel des pénitenciers de la Guyane, des rouages administratifs, des diverses catégories de forçats, de Dreyfus, que des circonstances exceptionnelles m'ont fait approcher durant son séjour à l'île du Diable ; je conterai la vie, au bagne, de certaines célébrités judiciaires qui ont échappé à l'échafaud, les uns devenant les auxiliaires de la chiourme, un autre exécuteur des hautes œuvres, quelques-uns mourant en évasion, d'autres succombant sous l'ardeur du climat ou tombant revolvérisés par les surveillants militaires ; je rappellerai le sanglant épisode qui, en son temps, a défrayé la presse, mais dont personne n'a su jusqu'à présent les horribles détails : la révolte du 21 octobre 1894. Je rendrai compte du procès qui suivit, du verdict qui frappa Girier-Lorion et Mamer ; je dirai la langue du bagne, sa moralité, les mariages socratiques, le régime des forçats en général et la situation particulière faite aux anarchistes ; je retracerai la vie des camps et détachements des différents pénitenciers de la Guyane ; je ferai le récit de l'existence des relégués des deux sexes, en étudiant les conditions et en en déduisant l'avenir.

## Premières étapes.

Entourée des soins actifs et de l'affection profonde de parents que j'adorais, mon enfance s'écoula sans souci, ignorante des besoins et des peines. Mon père, désirant que je fusse ouvrier, me fit enseigner le métier de peintre en décors.

Mon apprentissage dura trois ans, au bout desquels, bien que n'ayant rien à désirer sous le toit paternel, je fus pris d'un violent désir de liberté, d'une soif ardente de grand air, d'une irrésistible envie d'essayer voler de mes propres ailes. Tout orgueilleux de tenter les premiers efforts du *struggle for life*, je me croyais suffisamment armé, maintenant que j'avais un état, et la résolution grandissait en moi chaque jour davantage, non de secouer un joug qu'il m'était doux de supporter, mais de n'être plus à la charge de ceux qui m'avaient élevé.

Un soir, après le repas de famille, je fis part de mes intentions à ma mère, qui les combattit au moyen d'arguments comme seules savent en produire les véritables mamans. Mais ma résolution était définitive, inébranlable.

Mon père se montra plus content.

— Un philosophe, me dit-il, — je ne sais plus lequel, — a écrit que « les voyages forment la jeunesse ». C'est ton idée de voyager ? — Va, fils, fais ton tour de France, instruis-toi. Il n'est pas mauvais que tu te trouves de bonne heure aux prises avec les difficultés de la vie. Je ne te crois pas l'âme meilleure ou pire que les autres, mais, si elle a su comprendre l'éducation morale dont j'ai cherché à la parer, j'espère qu'elle saura te faire discerner le bon et le mauvais, le vrai et le faux.

J'étais aux anges et je remerciai mon père avec effusion. Ma bonne mère marqua bien encore une légère résistance, mais je sentais que j'avais partie gagnée, et mon départ fut décidé.

Le jour où je quittai la maison, mon père, à ma

prière, m'accompagna seul. En laissant venir maman, j'eusse craint, à l'éclat de ses sanglots et à la vue de ses larmes, de sentir s'amollir mon cœur et fléchir ma résolution.

L'émotion qu'on partage, venue du chagrin d'une femme, est pénible à supporter, difficile à vaincre, et sa manifestation explose inévitablement ; tandis qu'entre hommes, elle naît parfois plus vivace, mais on la supporte plus crânement, on met une sorte de coquetterie à ne point la laisser paraître...

A la gare, nous nous séparâmes.

— « Adieu, fils, bonne chance ! me dit mon père en m'étreignant affectueusement. Sois raisonnable et si, parfois, tu te trouves faible devant le mauvais sort, songe au seuil que tu viens de franchir, à tes vieux qui t'aiment tant, et reviens, mon Auguste, mon enfant, chercher le doux asile en ces bras qui s'ouvrent aujourd'hui pour ta liberté !

— « Oui, père, répondis-je. Merci ! »

D'un revers de main, j'essuyai un pleur que, malgré moi, j'avais laissé échapper.

Et je me sauvai, courant plutôt que je ne marchais, évitant de me retourner sur le quai d'embarquement, dans l'appréhension de rencontrer encore le bon regard de l'excellent homme dont je venais de me séparer.

Jamais encore je n'avais éprouvé comme à ce moment toute la force de l'amour qui m'unissait à mes vieux parents.

J'étais à ce point remué par ce premier événement, par ce premier acte de ma volonté, que je sentais mon cœur battre plus fort ; une sueur froide perlait à mon front ; ma gorge étranglée était en feu, ma bouche était sans salive, ma poitrine, oppressée, ne laissait échapper qu'une respiration courte et saccadée qui semblait prête à s'arrêter, et mes jarrets déjà défailaient. J'étais rompu comme après une chute, étourdi ainsi qu'après un cauchemar.

Allais-je donc ne plus vouloir m'éloigner ?

Déjà ?

Non ! J'étais seul en face du destin, j'avais rêvé d'être un homme. Je le serais ! Le train était en vue, je me

raidis contre le trouble qui venait de m'envahir, et, rappelant tout le courage dont je me croyais susceptible, je reconquis lentement mes forces.

Deux minutes plus tard, rasséréiné, je sautai résolument sur le wagon qui allait m'emporter vers l'inconnu, vers la Vie...

Mes premières étapes furent heureuses. Je visitai successivement Châtellerault, où me reçut un de mes oncles, Bénévent, Limoges, Périgueux, Bordeaux, Nantes où je me rendis par mer, Angers, Saumur, Loudun, Le Blanc et Bellac, peignant ici des marbres, là des bois, plus loin des écussons, ailleurs des attributs et gagnant aisément mon pain.

Il m'arriva pourtant, l'ouvrage manquant dans « ma partie », de demander mes moyens d'existence à d'autres professions. C'est ainsi qu'au cours de l'hiver 1878, je dus échanger le pinceau contre la pelle, la pioche et la brouette.

A cette époque, pour la seconde fois, j'étais au compte d'un entrepreneur de peinture de Limoges, un grand sec qui n'en finissait plus et que harcelait volontiers ma blague de gavroche. Il m'en voulait un peu de mes saillies, mais me conservait pourtant à cause de la conscience et du soin que j'apportais dans les travaux qui m'étaient confiés.

Cependant, pour m'être fait, un soir, au travers des vénales délices de la Subburre limousine, le guide, — oh! combien peu expérimenté! — de son neveu, un éphèbe de quelques mois moins âgé que moi qui abandonna, en la rapidité des enivrements d'une première nuitée, son duvet de pigeonneau, mon patron m'admonesta vertement.

Était-ce là son unique ressentiment à mon endroit?

Non. Depuis le peu de temps que je travaillais à nouveau chez lui, j'avais semé parmi ses ouvriers, mes camarades, un ferment de révolution; je leur avais montré l'abus que l'entrepreneur faisait de son autorité en leur prescrivant, soit pour faire du mastic, soit pour gratter des camions, des heures supplémentaires dont à la paye il ne leur était tenu aucun compte. Sur mon initiative, on avait dans ces conditions réclamé le prix de

la journée d'été. Encore que le plus jeune, j'avais parlé d'émancipation, de réglementation de salaires, j'avais ébauché un projet de syndicat. A chaque occasion qui se présentait, je me déclarais l'ennemi du patronat et préconisais l'établissement de coopératives.

J'étais la révolte permanente, — la bête rouge ou plutôt la bête noire; cela ne pouvait durer!

La frasque de son neveu, à laquelle je m'étais associé, fut le suprême prétexte; et l'on me congédia en plein cœur de l'hiver, alors que les travaux de peinture sont presque entièrement suspendus et l'embauchage absolument nul.

Je ne me décourageai pourtant pas. Un matin, ayant lu sur les murs de la mairie une affiche d'adjudication concernant la construction d'une ligne de chemin de fer entre Saillat et Bussière-Galant, je m'informai des points où se tenaient les conducteurs et les entrepreneurs et pris le parti d'aller demander au ballast ce que me refusait la décoration.

Levé de bonne heure le lendemain, je fis un baluchon du linge dont je pourrais avoir besoin durant mon absence et quittai Limoges bien avant le jour, décidé à franchir d'une traite la distance de 40 kilomètres qui sépare le chef-lieu de la Haute-Vienne de Champagnac, petite commune du canton d'Aradour-sur-Vayres, où j'espérais pouvoir me mettre immédiatement en rapport avec un conducteur des travaux.

Bien que formée presque totalement de collines, les unes boisées de chênes, de bouleaux, de charmes et plus généralement de châtaigniers, encore que de loin en loin l'œil s'y puisse accrocher à l'arête d'une roche, un coin de ruine de château féodal ou à la pointe inélegante de quelque antique clocher, avec, où qu'on se tourne, une ligne d'horizon presque toujours semblable en dépit ou même en raison de ces irrégularités, la région que j'allais avoir à traverser — de beaucoup la moins aride du département — n'offre, en été, au regard du voyageur qui la parcourt pour la première fois qu'un aspect morne et désolé. Pendant la mauvaise saison, la monotonie de son paysage dépouillé pénètre l'âme d'une morosité noire, d'un spleen d'autant plus difficile à combattre qu'il n'est que l'effet de l'ambiance

physique. On s'y sent triste sans raison, mais irrésistiblement.

Le jour où je m'y aventurai si courageusement, je n'étais rien moins que joyeux et, n'eût été le serment que je m'étais fait à moi-même de ne jamais recourir à la bourse paternelle dans les phases difficiles que je pourrais avoir à traverser au cours de mes pérégrinations, je n'ose affirmer que l'idée ne me fut point venue de rebrousser chemin. On était au milieu de janvier ; le temps était gris et sale, un froid humide complétait la bise, cinglait l'épiderme et pénétrait jusqu'aux os. Le sol des routes, dont la gelée avait durci les ornières, était sec et raboteux, propice aux entorses. Brrrou!... la mauvaise matinée !

Pour gagner Aix, j'avais laissé à gauche la route nationale, qui n'y conduit que par un long détour, et pris un chemin vicinal plus direct. Il était neuf heures et demie quand j'entrai dans la patrie de Beaupoil de Saint-Aulaire. L'envie ne me vint pas de visiter le château de Barry non plus que de vérifier le dicton qui fait de l'Aurance un Pactole limousin. Dire que je suis peut-être passé à côté de la fortune ! La mienne se composait à ce moment d'un si léger pécule que j'hésitais à l'entamer. Je m'y résolus néanmoins, et l'entamai du prix d'un bol de café, tant se faisait inclémente la température. Puis, m'engageant sur la route de Barrèges à Paris, je traversai Péréilhac vers onze heures et arrivai un peu avant midi à Creuzenet pour déjeuner frugalement de pain et de fromage. J'abandonnai ensuite la route nationale pour suivre celle de Saint-Mathieu, par Gorre et Le Mazet, petit village qui n'est guère qu'à une lieue de Champagne. Il était temps que j'arrivasse. La nuit était proche et j'étais exténué de fatigue et de faim.

A cette heure, dans un ciel épais et grisâtre, annonçant les neiges imminentes, le soleil — qui, toute la journée, avait vainement tenté de dégager ses rayons — mettait, très bas, une large tache rousse aux contours vagues et dénués d'éclat. Sur l'horizon boueux, les collines environnantes se dessinaient en teintes ardoises, légèrement accentuées au sommet et qu'assombrissaient, dans les premiers plans, les troncs noirs de

grands châtaigniers dont les hautes branches dénudées s'élevaient désespérément vers la nue, tels les bras décharnés de tout un peuple affamé vers quelque intangible manne. Le froid, à mesure que déclinait le jour, se faisait plus âpre et plus piquant ; et le vent glacial que je recevais par debout, en me fendillant les oreilles, y apportait la plainte des futaies veuves de rameaux, ainsi que le bruit confus de claquements de fouets, de jurons de charretiers, de hennissements de chevaux, m'avertissant que je touchais enfin au but de mon voyage.

Il était nuit noire quand je franchis les premiers chantiers que venaient de quitter les ouvriers de la ligne. Je m'informai au bourg de l'endroit où je pourrais joindre le conducteur des travaux.

Dans la salle commune de l'auberge qu'on m'indiqua, je trouvai attablés des carriers et des terrassiers, qui devisaient joyeusement en attendant le repas du soir. L'un d'eux me montra le conducteur, un gros bonhomme de limousin à face joviale, qui me toisa d'abord avec un brin de moquerie dans le regard, et m'embaucha comme « mousse », une fois que je lui eus formulé mon désir de travailler sous ses ordres. J'allais pour quelques mois me métamorphoser en « chemineau ».

## Les nomades du travail.

La majorité du public attache au mot « chemineau » un sens tout différent de celui qu'il a dans le monde ouvrier ; il n'est peut-être pas inutile que j'ouvre ici une parenthèse, afin d'en établir l'exacte définition.

Si l'Académie, qui imprime le mot de Cambronne — ce dont je ne saurais la blâmer — et qui refuse l'hospitalité à d'honnêtes expressions comme coléreux, racontars, et tant d'autres que ses membres emploient sans doute journellement, si l'Académie, dis-je, avait accueilli le terme qui nous occupe, nous saurions à quoi nous en tenir quant à son orthographe et à sa signification, et, m'épargnant quelques lignes de copie, je renverrais simplement le lecteur à son dictionnaire, mais la docte compagnie est trop grande dame pour laisser voisiner avec les mots de bonne société les vagabonds qui rôdent autour de la langue par elle officiellement consacrée ; force m'est donc de m'instituer, pour un instant, philologue.

D'abord, doit-on écrire chemineau : *chemineau* ou *cheminot* ? Hector France, Allemane, Bruant, Coppée et la généralité des écrivains qui ont eu à désigner l'ouvrier travaillant à la confection des routes, des tunnels et des chemins de fer, écrivent : *cheminot*. Georges Delsalle est le seul, que je sache, à orthographier *chemineau*, dans ce sens. Sous cette dernière forme, le mot signifie « vagabond » et est synonyme de chemineux, qu'on emploie dans les campagnes pour désigner le besacier qui vit d'aumônes et de maraude, allant sans but de bourg en ville, de village en hameau, frappant à toutes les portes, les enfonçant au besoin. MM. Henri Lavedan, Richepin, Jean Lorrain, Goron, sont d'accord sur ce point.

En faisant parler un « chemineau », Henri Lavedan, cet académicien argotiste, écrit :

« On a sur le dos un sac de toile, on l'ouvre, tout le monde y jette quelque chose, des sous, des légumes, du pain et puis du bon, du vrai pain frais de campagne,

pas de ce sale pain d'ici, des restaurants, qui a traîné la nuit sur la table des grues et qui sent le cabinet de toilette... Oh ! on ne manque de rien, on en a plutôt trop. »

Raoul Ponchon, dans une de ses amusantes *Gazettes rimées*, chante :

Oui, cette sale vermine  
Se fit alors chemineau.  
Qui est un métier fort beau,  
Car le chemineau cheminé  
Sans souci du lendemain,  
Si l'on en croit Richepin,

qui, à propos d'un vol de poules dont il fut victime, il y a deux ou trois ans, prévoyait que certains « ne seraient pas fâchés de trouver matière à sourire dans ce fait : l'auteur du *Chemineau* dévalisé par des Chemineaux ».

Nous voilà donc fixés sur la valeur du mot présenté avec cette orthographe : *chemineau*. On désigne ainsi l'irrégulier, le vagabond, le mendiant de la grande route qui se baptise lui-même *trimardeur*, par apocope, *trimard*, et qui nous dit par la plume d'Aristide Bruant :

A quoi qu'ça sert ed' travailler ?  
A rien... qu'à s'esquinter les tripes :  
Tous les matins faut s'éveiller,  
Faut partir avec des équipes...  
Et pis faut crever su' l' bouleau  
Pour un patron qui nous dégoûte.  
Malheur !... i's auront pas not' peau...

Nous, not' métier, c'est d' marcher su' la route.

Tout autre est le *cheminot*, ouvrier régulier qui ne demande qu'au travail ses moyens d'existence. Il est ordinairement terrassier, carrier, « chargeur d'outils » ou poseur de rails, se tient au courant des adjudications et des entreprises nouvelles et reste parfois de longues années aux ordres d'une même direction. J'en ai vu, à Champagnac, qui étaient attachés à l'entrepreneur depuis vingt ans. Nombreuse est la corporation à laquelle il appartient.

« Ils sont environ vingt mille en France de vrais cheminots, note Jean Allemane ; une véritable armée où

pelles, pioches et pics remplacent fusils et canons. Ils forment, inconscients de leur utilité sublime, l'avant-garde dévouée — nous allions dire sacrifiée — du progrès. Malgré qu'on ait décrété l'instruction obligatoire et gratuite, la plupart ne savent pas lire. »

Mais les *cheminots* ne sont pas les seuls nomades du travail. Il y a les membres du Compagnonnage et de l'Union du Tour de France.

« Le Compagnonnage — je cite M. de Moléon — est une institution éminemment libérale, en ce sens qu'il réunit par un lien commun les ouvriers de différents corps d'état ordinairement divisés par une haine furieuse, et que la force de l'habitude et d'un préjugé brutal était parvenue à rendre en quelque sorte instinctive... De même que la Maçonnerie, le Compagnonnage possède aussi comme symboles certains instruments d'architecture, tels que le compas, la règle, le ciseau, le marteau et quelques autres encore. »

L'Union du Tour de France, — où je m'étais fait inscrire — est une association de jeunes gens de diverses professions, en majeure partie fils de patrons ou d'ouvriers aisés, qui voyagent pour s'instruire dans leur métier, en connaître les perfectionnements et les nouveaux modes d'application. Elle n'a rien de commun avec le Compagnonnage, dont elle répudie les rites et les cérémonies quasi maçonniques. La mutualité est son seul but. Dès la première étape, on peut au siège social, chez la « Mère », se faire recevoir de l'Union contre l'engagement de verser mensuellement une légère cotisation dont fera foi le livret individuel du nouveau membre.

La « Mère » est une hôtelière chez qui logent et prennent pension les ouvriers du Tour de France passant à l'étape ou y séjournant. En rapport constant avec les entrepreneurs et les patrons, elle est au courant des embauchages et sert d'intermédiaire entre ses hôtes et les employeurs. Celui qui voyage est certain de trouver chez elle la « passade », c'est-à-dire trois jours d'abri et de subsistance et aussi quelques sous pour continuer la route.

C'est grand dommage que la coutume se perde dans le monde ouvrier de faire le tour de France. Le travailleur des villes se confine aujourd'hui dans une spécia-

lité, ce qui, bien souvent, l'oblige à prolonger involontairement le chômage... Mais bast ! la machine que doit généraliser la science ne viendra-t-elle pas, dans un temps prochain, pallier à tout cela ?... Souhaitons-le !

En marge des associations dont je viens de parler se rencontrent encore des indépendants, des originaux qui voyagent autant par nécessité que « pour voir du pays ». Ceux-là se livrent, pour vivre, aux occupations les plus diverses. J'en ai rencontré un, embauché comme manœuvre, qui avait été successivement comptable, peintre en bâtiment, coiffeur, garçon de laboratoire et chanteur de café-concert, au hasard des occasions. Un jour qu'il arrivait sans le sou et crevant de faim dans une commune de la Creuse, il gagna son déjeuner en faisant, au charbon de bois, le portrait du brigadier de gendarmerie, qui fut tellement ravi à l'aspect du « chef-d'œuvre », qu'il ne songea pas à demander ses papiers à notre artiste improvisé. Une semaine plus tard, celui-ci frappait à devant chez un forgeron de Bourganeuf.

Ce genre de voyageur est ordinairement honnête, il ne mendie jamais ; il se contente de « truquer ».

Mais je sens que je me laisse aller à des développements qui pourraient paraître oiseux ;... je ferme donc ici la parenthèse.

## IV

### Sur la ligne.

Porter à la forge les outils à « charger » ; servir de messenger entre les entrepreneurs et les chefs de chantiers, entre ceux-ci et les contremaitres ; aller chercher à la cantine le casse-croûte ou le tabac nécessaire à chacun, être, en un mot, le commissionnaire, le chasseur au service de tous ; telles sont à peu près les fonctions de « mousse » — « mousse du marche-à-terre », comme on dit sur la ligne. — Je ne les remplis que peu de temps. Le conducteur qui m'avait embauché, sentant l'humiliation dont m'affectait cette besogne, ordinairement confiée à des gamins, m'en releva au bout de six jours et me nomma « piqueur » aux appointements de 90 francs par mois : 3 francs par jour !

Et je pensai qu'à moins de 30 kilomètres de là, l'Aurance roulait peut-être des paillettes d'or !

Néanmoins, j'acceptai avec joie ma promotion. Consistant à contrôler les entrées et les sorties, à noter les heures de travail, à vérifier le calibre du balast, à m'instituer en quelque sorte le lieutenant du conducteur, mon nouvel emploi, s'il eût été plus lucratif, aurait été pour moi — qui n'en comprenais pas au début le sens policier — une situation plus digne, plus en rapport avec mon âge et mes aptitudes. Mais, étant donnée la modicité de mes émoluments, le problème de l'existence restait difficile à résoudre.

Quel genre de vie allais-je choisir ?

Parmi les cheminots, il en est qui vivent par groupes, en « popotte », à la façon des troupiers en campagne. Si des discussions puériles ne risquaient à tout moment de dissoudre le phalanstère, ce serait le meilleur système lorsque l'on se trouve éloigné des habitations : il est à la fois simple et économique.

D'autres s'offrent le luxe d'une domesticité ; luxe peu enviable cependant et que ne saurait atteindre la plus draconienne des lois somptuaires. Le cheminot est sans foyer ; à de très rares exceptions près, il est et demeure célibataire. Son instruction, ainsi que l'a mentionné au

chapitre précédent une citation d'Allemane, est nulle, et son éducation, sa philosophie ne tiennent leurs rudiments que de la seule nature. En ces conditions, c'est la nature seule qu'il écoute et à qui il obéit en l'accomplissement d'actes qui peuvent paraître anormaux, vicieux, voire répréhensibles à certains gens policés, trop occupés de la paille du voisin pour apercevoir leur propre poutre.

Et les appas des mignonnes bergères,  
 Et les tétons des robustes vachères,  
 Pour qui donc pousse tout cela?  
 Pour le cheminot qui passe par là!...  
*Dixit Dominus*, au premier cheminot.

Allez, mangez,  
 Prenez, buvez!...  
*Dixit Dominus Domino*  
*Meo.*

Ainsi chante l'*Alleluia* du *cheminot* de Bruant ; mais les robustes vachères et les mignonnes bergères sont parfois farouches à celui qui passe : une bourrade repoussera le baiser, une basse injure sera l'écho de la parole d'amour. Alors notre voyageur, dont le grand air et le parfum des sèves auront réveillé le désir longtemps contenu, apaisera son prurit à la première occasion, quelle qu'elle se présente. C'est le plus souvent une *trimardeuse* de grands chemins, une *mendiche*, besacière sans état, sans âge et presque sans sexe, errante, libre de toute attache, qui subira docilement son stupre. Si le nomade voyage de compagnie, ce qui est souvent le cas, ses camarades partageront l'aubaine ; et la « conquête » deviendra, si elle y consent — et elle y consent presque toujours, surtout à l'entrée de l'hiver — la ménagère, la vivandière, la bonne à tout faire du clan. Telle une servante parisienne, elle aura ses profits sur l'anse du panier, conservant pour elle une partie de l'argent que lui remettront ses compagnons, et truchant ou maraudant les aliments nécessaires à la marmite commune. Puis, au bout d'un temps, munie d'un petit magot, elle gagnera la ville prochaine où, jusqu'à épuisement de fonds, elle satisfera ses passions et ses vices.

Voilà ce qu'est au juste la domesticité dont je parlais tout à l'heure. J'avoue qu'elle n'était pas pour me tenter.

Quelques-uns, manœuvres occasionnels natifs de la région ou cheminots d'origine étrangère, Italiens, Luxembourgeois, Flamands ou Allemands, qui couchaient dans les baraquements, dans des celliers ou dans des granges, se contentaient, par économie, de la nourriture du pays : de châtaignes bouillies.

Les isolés, enfin, — c'était le plus grand nombre — vivaient à la cantine ou à l'auberge, en pensionnaires.

C'est à cette dernière manière, la plus agréable sinon la moins coûteuse, que je m'arrêtai, sans songer que mes appointements allaient juste suffire à acquitter le prix de ma pension. Par bonheur, mon aubergiste possédait une fille, pas jolie, mais jeune et aimable, institutrice alors en disponibilité, qui tenait les livres de la maison et qu'avait séduite — me confessa-t-elle — mon « air artiste ». Nous nous entendimes si bien que, pour mes 90 francs, j'eus durant tout mon séjour bon souper, bon gîte et le reste, sans mentionner quelques suppléments de minime importance.

Mais j'étais gêné, humilié presque, de sentir le vide perpétuel de mes goussets.

Une occasion s'offrit bientôt d'y remédier, que je saisis immédiatement au toupet. J'avais remarqué que, les samedis de paye, c'étaient, dans le bureau du conducteur, des vociférations, des hurlements à casser les oreilles, au sujet des comptes de la cantine et du règlement des journées de travail. Il arriva qu'après un chômage prolongé, motivé par une chute de neige si abondante que les loups vinrent rôder autour des baraquements, le conducteur dut, à la paye qui suivit, poser son revolver sur la table, afin de tenir en respect les ouvriers qui menaçaient de sauter sur la caisse, furieux qu'ils étaient de voir le cantinier — toujours réglé le premier — mettre, pour se couvrir de l'arrière, le grappin sur la presque totalité de leur salaire.

À la paye suivante, à l'étonnement de tous, le calme se rétablit comme par enchantement.

Quel était donc le Merlin, auteur d'un si stupéfiant changement ? Votre serviteur, tout simplement.

Je m'étais tenu le raisonnement suivant :

Il y a ici, occupée à la confection d'une ligne de chemin de fer, toute une armée d'ouvriers qui n'arrivent que difficilement à joindre les deux bouts en travaillant constamment. S'il survient une interruption indépendante de leur volonté, c'est non la compagnie qui en supporte les conséquences, mais eux-mêmes, tenus qu'ils sont, pour vivre et s'entretenir, d'accepter du cantinier un crédit ou des avances dont la caisse de l'entreprise lui garantit l'entier remboursement.

Était-ce juste ? A mon point de vue, non.

Or, m'instituant en l'occurrence redresseur de torts, je décidai de faire un meilleur sort aux moins favorisés, certain que plus tard les actionnaires toucheraient tout de même de très respectables dividendes. Profitant de ce que les jours commençaient à augmenter, je majorai donc de quelques heures la semaine des hommes que j'avais à pointer. Ils touchaient de ce fait 2 à 3 francs de plus chaque samedi, et quelques-uns, — les rares qui avaient déduit la cause de cette amélioration — me faisaient bénéficier d'une légère commission... Et les réclamations prirent fin.

— Mais c'est un *vol*, penserez-vous ?

— « Fricotage », diront en souriant les plus indulgents !

— Premier et bien timide acte d'anarchie, répondrai-je. Et qui mieux est, acte d'anarchie prévenant peut-être une grève, dont la compagnie eût inéluctablement pâti. » J'étais inexpérimenté alors ; mon éducation politique était à peine ébauchée. J'allais bientôt la parfaire.

Au printemps, — les travaux étaient alors poussés jusqu'aux environs de Chalus, un des jolis coins du département — je pris congé de mes cheminots et, malgré le désir des entrepreneurs, qui eussent voulu me conserver, je rentrai à Limoges reprendre mes *clous* (c'est ainsi que les ouvriers nomment leurs outils) et retravailler de mon métier.

Mon tour de France allait continuer.

## Le père Mystère

Au cours de la belle saison, je m'arrêtai successivement à Périgueux, à Bordeaux, à Bergerac, à Brives, à Aubusson, à Clermont, à Riom, à Gannat, à Saint-Amand, à Châteauneuf, travaillant de mon métier et marquant partout mon passage par de violents discours contre les « exploités » et par l'exposé de théories dont l'ardeur me valurent d'être surnommé « l'Avocat ». J'étais à Bourges quand vint l'hiver, le terrible hiver de 1879-80, devant qui les sapins eux-mêmes ne surent trouver grâce.

Au milieu de décembre, le froid était devenu si rigoureux, qu'on se vit contraint de surseoir à tous les travaux du bâtiment.

J'avais su faire quelques économies pendant l'été, et la perspective du chômage n'était pas faite pour m'effrayer outre mesure ; pourvu de chauds vêtements et de solides chaussures, j'allais pouvoir, en rentier, attendre le dégel. Mais j'avais compté sans un accident qui me cloua plusieurs semaines au lit et qui, prolongeant mon inaction au delà des limites que je lui avais assignées, vint faire une telle brèche à mon léger avoir que, lorsque je fus rétabli, il me resta, pension payée, juste de quoi expédier ma malle chez la Mère, à Lyon, où je m'étais promis de me rendre par Saincaize, Nevers, Moulins et Roanne.

Je partis de Bourges à pied avec quarante sous dans ma poche, espérant découvrir en route quelque devanture à repeindre, quelque enseigne à restaurer. Mais, plus diligents, des camarades m'avaient précédé et je ne trouvai nulle part à donner le moindre coup de pinceau : la plus modeste bourgade, le plus infime hameau avaient été visités. En cette désastreuse conjoncture, il m'arriva qu'un matin, vers midi, les forces m'abandonnant — je n'avais pris aucun aliment depuis l'avant-veille — je dus, malgré tout mon courage, interrompre ma marche.

Et je m'affaissai plutôt que je ne m'assis sur le bord

du chemin. Les coudes sur les genoux, la tête dans les mains, je fermai les yeux. Un sourd bourdonnement frappait maintenant mes oreilles et je croyais entendre par instant le murmure d'une assemblée houleuse ; à d'autres la cadence monotone de la trépidation d'un train ; puis le roulement de tombereaux sur des pavés ou l'approche d'une nuée de frelons. Parfois ces bruits lancinants arrivaient à se confondre et, dans leur confusion, je distinguais clairement la voix de mon père me répétant : « Si tu te trouves faible devant le mauvais sort, songe au seuil que tu viens de franchir, à tes vieux qui t'aiment tant ; et reviens, mon Auguste, chercher le doux asile en ces bras qui s'ouvrent aujourd'hui pour ta liberté. »

L'impression me revenait des sanglots de ma mère ; j'entendais à nouveau les doux reproches qu'elle formula, la veille de mon départ.

Et il me semblait les voir, les chers vieux, inquiets et seuls à l'heure qu'il était, muets aussi dans la crainte de s'avouer leur souci d'être sans nouvelles de leur fils depuis plusieurs jours. Car, dans mon sot orgueil, conduit par une sorte d'amour-propre mal placé, j'avais préféré ne pas leur écrire plutôt que de leur faire part de ma détresse. Rebrousser chemin me semblait une faiblesse ; me reconnaître vaincu, une honte, et je songeais qu'il valait mieux mourir dans le combat que désertier la lutte lorsque, comme c'était le cas, on s'y est engagé de son plein gré.....

Et mes entrailles criaient la faim ; ma gorge sèche réclamait de l'eau ; la fièvre m'envahissait... et je demeurais là inerte, sans force ni volonté, incapable à présent de classer les souvenirs qui se heurtaient en désordre dans ma mémoire.

Peut-être serais-je resté longtemps ainsi ou aurais-je succombé d'inanition si le contact d'une main, que je sentis soudain se poser sur mon épaule, n'était venu secouer ma torpeur et me rappeler à la réalité.

Tout frissonnant de fièvre et de froid, je levai la tête.

Un homme était devant moi.

— Vous auriez pas, me demanda-t-il, une pipe de tabac ou une cigarette à me faire cadeau ?

L'individu qui venait de m'interpeller avec si peu de

sans-gêne était un grand garçon de vingt-cinq à trente ans, au poil blond tirant sur le jaune. Vêtu d'une cotte de velours à côtes, dont le temps avait mangé la teinture, et d'un long pardessus à taille du genre de ceux qu'illustra Déroulède, coiffé d'une casquette en poil de lapin qui lui couvrait les oreilles et chaussé de gros souliers ferrés, il semblait couvert confortablement. Une besace ventrue pendait sur sa hanche gauche, et sa main droite, toute crevassée et tuméfiée d'engelures, s'appuyait sur un gourdin de cornouiller blanc.

Ce me fut comme une apparition fantômatique, quelque chose d'anormal et d'irréel que la présence subite de cet inconnu.

— Quoi ? fis-je en me dressant tout d'une pièce.

Il dut croire que l'effroi était la cause de ma stupeur.

— N'ayez crainte, me dit-il, j'en veux point à votre bourse. Je vous demande seulement un peu de tabac ; j'ai pas fumé depuis deux jours et, par le froid qu'il fait, ça semble bon de fumer.

Ma bourse,... du tabac,... deux jours...

Et, très probablement, je songeai tout haut que depuis deux jours ma bourse et ma blague étaient vides et que depuis deux jours également je n'avais pas mangé, car, devenant tout à coup plus familier, l'homme ajouta en me considérant avec une expression d'ineffable pitié :

— Comment, tu *greffes* sur le *trimard* ! (1). Ah ! oui, parbleu, je comprends ! T'es jeune, tu sais pas...

Puis, fouillant dans sa besace grasseuse, il en retira un chignon de pain qu'il me tendit.

— Du *gringue*, moi j'en manque jamais, je *dégote* toujours de quoi *me les caler*. Mais c'est le *pognon* et le *perlot* qu'on n'a pas *cher*, c'est pus comme dans le temps, les *ratichons* *marchent* pus (2). Et où que tu vas ?

— A Saincaize, répondis-je.

— A Saincaize, j'en viens. Y a pas gras... Tiens, c'est

(1) Comment ! tu es privé de nourriture, sur la route, en voyageant ?

(2) Du pain, moi j'en manque jamais ; je trouve toujours de quoi manger. Mais c'est l'argent et le tabac qu'on n'a pas beaucoup ; ça n'est plus comme dans le temps ; les prêtres n'accordent plus de secours.

dommage que tu viennes pas de mon côté; t'es bien fringué, t'as pas l'air d'un *nave*; on aurait *poussé un riche coup de trimard* ensemble (1).

— Ah! fis-je simplement.

La compagnie de cet homme me pesait.

Sa tenue, son langage, tout en lui m'était sujet de répulsion. Et, sans songer à le remercier de sa charité, je me disposais à le quitter et à lui souhaiter bon voyage quand, ayant sans doute deviné mon intention, il me retint par le bras.

— Et où que tu *pieutes* (2), ce soir?... Tu vas arriver trop tôt à Saincaize pour le billet de logement; on ne les délivre pas avant cinq *plombes*. Et si les *cognes* te rencontrent avant la *neuille* (3), ils t'en serviront un qui serait peut-être pas à ta convenance.

— Bah! il n'y a guère plus de 16 à 18 kilomètres d'ici Nevers, je vais essayer de pousser jusque-là.

— Ah! ah! ricana-t-il; tu n'y vas pas avec le dos de la cuiller. Tu parles de t'enfiler 18 kilomètres d'ici ce soir?... Un bon *trimard* en fait tout au plus 6 ou 8 par jour. Allons, du courage, mon gas, va de l'avant. De ce train-là, t'auras vite fait le tour du monde... Au revoir.

— Au revoir!

Craignant qu'il me rappelât, je pressai le pas autant que cela m'était possible dans l'état de faiblesse où je me trouvais.

Machinalement, je tournais en tous sens le morceau de pain que je venais de recevoir, sans pouvoir me décider à y mordre. On aurait dit que je craignais qu'il fût empoisonné.

Je regardai en arrière; mon trimardeur avait disparu.

Alors, sans plus écouter la faim qui me torturait, je jetai au fossé ce croûton maudit.

D'ailleurs, à quelques centaines de mètres se dressaient les premières maisons de Saincaize. Une corvée

(1) Tu es bien vêtu, tu n'as pas l'air d'un imbécile; nous pourrions ensemble faire un voyage rémunérateur à tous les points de vue.

(2) Et où couches-tu?

(3) On ne les délivre pas avant 5 heures. Et, si les gendarmes te rencontrent avant la nuit...

quelconque m'y fournirait certainement une bouchée de pain que je mangerais sans arrière-pensée.

Mais la guigne me poursuivait. Je ne trouvai à m'employer à rien, nulle part.

— Ah ! bien, merci, répondait-on en substance partout où je frappais. Par une pareille froidure, ceux qui avaient du travail le gardaient. Et encore, il n'y en avait pas pour tout le monde !

Un espoir me restait.

Un décret ou un arrêté quelconque n'enjoint-il pas aux municipalités de réserver sur le budget un fonds de secours destiné à venir en aide aux ouvriers en voyage ?

Quelle honte, au fait, y avait-il à réclamer à ce que la loi me reconnaissait comme un droit ?

Je me rendis donc à la mairie. Les bureaux en étaient déserts, par économie de chauffage, sans doute. Je me fis indiquer la demeure du chef de l'édilité, que je trouvai fumant sa pipe, les pieds sur les chônêts.

Ma tenue plutôt convenable créa une équivoque de quelques secondes. L'accueil que me fit le bonhomme fut d'abord cordial, mais dès que je lui eus dit le but de ma visite, il changea promptement de ton et d'allure.

— Ah ! vous... voyagez ? fit-il en me toisant avec dédain. Fallait le dire tout de suite : on ne se présente pas ainsi au domicile des gens... On n'est plus chez soi maintenant, ma parole ! Et qu'est-ce que vous voulez ? Un secours ?... Sachez d'abord que la commune n'a rien pour les mendiants de passage. A peine a-t-elle de quoi soulager ses propres pauvres, dont le nombre augmente chaque année.

— Mais, essayai-je de protester, n'y a-t-il pas une loi...

Il m'interrompit sèchement.

— La loi, conclut-il, est qu'on ne m'a pas élu maire pour que j'encourage la paresse des vagabonds. Allez-vous-en ; et qu'on ne vous voie plus dans le pays, sinon les représentants de la loi, que vous invoquez, vous donneront un gîte.

— Vous vous trompez, répliquai-je. Je ne suis ni un mendiant, ni un malhonnête homme ; en me présentant ici, je croyais exercer un droit. Votre conduite me prouve à quel point je m'abusais, et votre langage me dicte ce qu'à l'avenir il me reste à faire,

Levisage de mon interlocuteur s'empourpra de colère.

Allais-je lui tenir tête ? A quoi bon, puisque je n'étais pas le plus fort ? Je tournai les talons en saluant le mauvais hôte d'un ironique : « Au revoir, citoyen ».

Et je repris mon chemin, bien décidé à ne jamais renouveler une démarche où venait d'être si cruellement atteinte cette dignité qui, tout à l'heure, m'avait fait jeter le pain du trimardeur. Mais le coup de fouet que venait de lui infliger la morgue du maire avait stimulé mes forces ; et je résolus, si elles me le permettaient, de gagner Nevers où j'allais certainement rencontrer des camarades de l'Union du Tour de France. Si mes efforts ne devaient m'y amener à trouver de l'ouvrage, au moins m'y ferait-on passade et pourrais-je, de là, continuer ma route vers Lyon avec plus de sécurité.

A peine venais-je d'établir ce calcul, que les pas résonnants de chevaux me firent tourner la tête. Deux gendarmes, que suivait une troupe de gamins, emmenaient un homme enchaîné. En celui-ci je reconnus mon trimardeur.

— Si les cognes te rencontrent avant la neuille... avait-il dit.

— C'est le gîte et le pain pour un mois ou deux, fit une voix tout près de moi.

La personne qui venait de prononcer cette phrase était un homme d'une cinquantaine d'années, à la longue barbe fortement grisonnante — plus sel que poivre — à la figure ouverte et sympathique ; sous son paletot dépassait une blouse blanche comme en portent les ouvriers peintres.

Le désir me vint de lier conversation.

— Y a-t-il loin d'ici Nevers ? lui demandai-je.

— Quatre lieues à peine, répondit-il. D'ailleurs je m'y rends et, si vous voulez, je pourrai vous servir de guide. Il me semble qu'on a moins froid à voyager de compagnie.

Ma précédente rencontre m'avait rendu méfiant ; j'acceptai néanmoins.

Une grande demi-heure, nous marchâmes sans échanger un mot. Le premier il prit la parole.

— Vous n'avez pas l'habitude de la route ? Vous tirez déjà la jambe, observa-t-il... Fatigué ?

— Non, répliquai-je un peu honteux. Ça va bien.

Il comprit que je mentais.

— Nous pouvons ralentir, proposa-t-il.

— Merci.

Nous continuâmes la route et de nouveau régna le silence durant lequel j'observai mon compagnon.

Son regard, que le malisme semblait voiler de rêve et qu'on sentait prêt à s'irradier de pétilllements ardents au moment du discours, était doux et bon, paternel presque, lorsqu'il croisait le mien ; son visage, qui portait le hâle des longues routes, était sillonné de rides profondes qu'avaient dû creuser de rudes et lentes souffrances ; son échine, malgré une certaine fierté de l'allure, était légèrement courbée, et ses mains, longues et fines comme celles de certains prêtres, disaient par de minces callosités le travail souvent interrompu.

De mon examen naquit une véritable sympathie pour cet étranger et, ma confiance enfin revenue, je me laissai aller à lui, conter et ma rencontre avec le vagabond et mon entrevue avec le maire de Saincaize.

— Comment, me dit-il, d'un ton affectueux, tu n'as pas mangé depuis tantôt quarante-huit heures ! Je comprends que tu ne coures pas comme un lapin ! A ton âge, l'estomac n'est pas toujours complaisant.

Je fis un signe de tête affirmatif.

— D'abord, continua-t-il, tu as eu doublement tort en jetant le pain que t'avait donné — de bon cœur, n'en doute pas, — le malheureux que viennent de coffrer les gendarmes. Premièrement parce que tu as inutilement prolongé un mal dont les conséquences, par cette température sibérienne, auraient pu être très graves pour toi. Ensuite, en méprisant dans l'offrande l'intention et le geste de celui qui te l'avait faite. Ce trimardeur n'est — qui sait ? — ni un nuisible ni un méchant ; ce n'est sans doute qu'un paresseux. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce fut une joie à l'âme de ce paria que d'être, par hasard, utile à celui qui passe ; et le mouvement qui l'a conduit à vouloir soulager ta faim fut dicté par la fraternité, cette fraternité du malheur qui est la plus belle, la plus forte, la plus sainte. Et ce pain, qu'il l'eût acheté, mendié ou volé,

te venait d'un frère, d'une seconde, si tu veux, mais frère quand même, et tu pouvais le manger sans honte.

Je me révoltai.

— Mon frère, ce mendiant ? m'écriai-je, jamais ! c'est impossible !

— Qu'en sais-tu ?

— Impossible, vous dis-je. Les mendiants sont des êtres abjects, méprisables. Et la bourgeoisie, qui tâche chaque jour à en augmenter le nombre, sait bien que l'énergie meurt chez celui qui s'abaisse à tendre la main ; et bien qu'elle affiche à chaque entrée de bourg « La mendicité est interdite » elle l'entretient soigneusement par une charité calculée qui devient pour elle une sauvegarde puisque, en chaque mendiant qu'elle supporte, elle crée un inerte et supprime de ce fait un révolté présumé... Jamais je ne verrai un frère possible dans un mendiant.

Mon compagnon me tendit la main et, serrant vigoureusement la mienne :

— Tu as l'emballément facile, me dit-il, et tu me plais, petit. Tu te laisses peut-être aller un peu à l'outrance ; mais l'Histoire nous enseigne qu'elle ne se fait qu'avec le concours des outranciers. Cependant, garde-toi de tomber dans un travers commun à bien des combattifs, frappe la cause et non l'effet.

Supposant sans doute que je n'avais pas bien saisi le sens de son conseil, il poursuivit :

— Que si la société, en marge de laquelle vit cet indépendant, invoque pour le coffrer qu'il ne recourt point aux moyens d'existence qu'elle préconise, je répondrai à la société qu'elle doit la vie à chacun de ses membres et que les tares qu'elle condamne sont son fait à elle seule et non celui des individus chez qui elle se plaît à les constater... Voudrais-tu me faire croire que tu penses comme la société ?

— Oh ! non, fis-je vivement.

— Vois-tu, il y a en tout homme, même chez le pire, un fonds de bonté avec lequel il est né, auquel il faut croire, quels que soient ses actes, et qu'on doit s'évertuer à développer. Il ne faut croire au mal d'un être pensant qu'autant que ce mal est démontré d'une manière irrég-

futable ; et dans ce cas doit-on encore en déterminer les mobiles et chercher dans la source et la nature même de ces mobiles un concours — toujours trouvable — de circonstances atténuantes. On arrive ainsi à excuser, à comprendre et à aimer l'individu, tous les individus ! et à ne plus accuser, à ne plus combattre que les institutions. Certes, à vouloir les démolir, les institutions, il arrive souvent, toujours même, qu'on y laisse des siens ou quelque chose de soi ; mais, comme dit le proverbe, on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Je le sais du reste, moi qui te cause...

Il s'interrompit.

L'horizon, à notre droite, s'assombrissait déjà ; la nuit venait, étendant vers nous ses voiles épais, et le froid devenait plus vif.

J'eus un frisson.

Mon camarade s'en aperçut.

Une modeste auberge se dressait sur le bord de la route, en vue de Guinouille.

— Entrons là, proposait-il en me prenant amicalement par le bras. J'ai encore une pièce de 3 francs. Tu vas pouvoir te refaire.

J'essayai de lui opposer une timide résistance. Il en eut vite raison. Est-ce que je le prenais pour le trimardeur et allais-je le priver du plaisir d'accomplir à son tour un acte de solidarité ? Il ne le pensait pas. Et puis, c'était si bon de s'entraider.

Nous entrâmes.

J'absorbai voracement une omelette, un bout de fromage et un énorme morceau de pain, le tout arrosé d'une chopine de vin gris. Lui se contenta de trinquer.

Comme je le remerciais :

— Peuh ! dit-il en souriant, tu me rendras ça à la prochaine.

Il entendait la « prochaine commune ».

Quand nous nous remîmes en route, on ne voyait pas à dix pas devant soi, et le vent du nord, que nous recevions en pleine figure, soufflait avec rage.

— Ça pincera dur cette nuit, remarquai-je ; et nous n'arriverons pas de bonne heure à Nevers.

— En effet, il y a des chances pour que les camarades soient couchés. Les veillées ne sont pas gaies. Quand

on dort, on ne boit ni ne fume, et c'est toujours une économie. Mais, ne t'inquiète pas, nous coucherons en route, et nous serons dispos demain matin pour nous présenter chez la « Mère ».

— Nous coucherons en route ? interrogeai-je un peu interloqué.

— Eh oui ! la mère Nature sait prendre soin de ses enfants, quand ils la comprennent...

— Elle nous est plutôt inclémente, la nature, observai-je.

— Parce que tu ne la comprends peut-être pas, répondit-il en riant.

Nous venions de traverser le pont du canal latéral à la Loire ; la bise, de plus en plus mordante, me glaçait le visage et me paralysait les lèvres et le menton au point que cela me devenait une gêne d'articuler une parole.

Le vieux étendit le bras vers la gauche.

— Tiens, voici notre hôtellerie, dit-il.

J'écarquillai les yeux pour découvrir dans le noir la maison hospitalière dont il parlait. Je ne vis rien.

— Viens toujours !

Et il m'entraîna en dehors de la route.

Sillonné transversalement à la direction indiquée par mon compagnon, le champ que nous traversions présentait de continuelles aspérités auxquelles la gelée avait donné la dureté du roc. Et je sentais à chaque pas la marche devenir plus pénible.

Aucune silhouette d'habitation ne se profilait devant nous, nulle lumière ne trouait l'opacité des ténèbres... N'eût été mon état de complet dénûment, je n'ose affirmer que j'eusse conservé ma tranquille assurance.

Au bout de quelques minutes — qui me parurent un siècle — de ce singulier exode, nous nous arrê tâmes.

Une forme cylindrique, haute d'une vingtaine de pieds — autant que j'en pus juger dans l'obscurité — d'un diamètre de 4 mètres environ et terminée au sommet par une sorte de cône aplati, se dressait en face de nous. Dans ma surprise, je cherchai vainement à découvrir quelque issue à cette chose étrange.

Je m'approchai davantage.

C'était une meule. Mon camarade en fit le tour, l'inspectant minutieusement.

— Fichtre ! gronda-t-il, ce sera dur. Elle est bigrement gelée.

Il tira de sa poche un couteau à lame curve effilée et pointue, du genre de ceux qu'on appelle « catalans ».

— Il faut la prendre du côté du midi, continua-t-il. Tu as un couteau, petit ? Aide-moi.

Nous nous mîmes à l'œuvre.

Un quart d'heure plus tard, malgré la dessiccation extérieure, la meule céda sous notre effort acharné. Une cavité de près de 2 mètres cubes fut vivement pratiquée où nous nous glissâmes non sans difficulté, les pieds les premiers.

— Allons, bonne nuit. Dors d'un sommeil calme : on ne viendra pas nous dénicher ici. Nous aurons au moins 25° à minuit.

— Bonsoir, camarade.

J'étais accablé ; cependant je ne parvenais pas à reposer. Ce genre de couchage, qui était loin de m'être coutumier, le voisinage d'un inconnu, les graines de foin qui, au moindre mouvement, m'entraient dans le cou et me procuraient de désagréables démangeaisons, les réflexions que me suggéraient les difficultés auxquelles j'étais actuellement en butte : tout s'accordait à éloigner de moi le sommeil.

Dans la bonne chaleur qu'entretenait maintenant notre case de fourrage, le vieux, cédant à la fatigue, s'était promptement endormi.

Et il rêvait à haute voix.

— Le mien aurait ton âge, murmurait-il, tes yeux, ton sourire et aussi peut-être tes idées... Où est-il ?... Que fait-il ?... Songe-t-il seulement à son vieux père !... Non. Il m'aurait cherché... et trouvé... Mais je l'accuse à tort... On a dû lui raconter que j'étais mort là-bas... Là-bas où j'ai tant souffert... où j'aurais dû rester... là-bas !... Ah ! là-bas !...

Il respira fortement, eut un soubresaut, et, poursuivant son rêve, il reprit bientôt :

— Ma chère femme, comme tu es changée, vieillie !... Tu as souffert aussi pendant mon absence ?... Que

veux-tu, la politique, la politique !... Il y en a qui en vivent, qui s'en engraisent ; il y en a d'autres qui s'y abîment, qui en meurent !... Mais tu t'en vas ?... Et le petit ?... Ma femme, ma chère femme... tiens, écoute-les, ceux qui m'ont envoyé là-bas... tu ne les vois pas à la tribune... à la Chambre... au Sénat ? Dis au fiston qu'il vienne ; il doit être grand et fort, il me secondera... Allons, vous autres, à la barricade... Feu !...

Il cria ce dernier mot, et le bruit de son exclamation le réveilla.

— Tu dors ? questionna-t-il tout bas.

— Non, répondis-je. Vous avez le cauchemar ?

— Toujours le même... Mais ne parlons pas de ça...

Je respectai son désir. Il se tourna, et, plus calme, se rendormit.

Vaincu enfin par la fatigue, je ne tardai pas à l'imiter...

L'aube n'avait pas encore pointé que, déjà, mon camarade de lit me sonnait le réveil.

— Hô ! me fit-il en manière de bonjour, debout ! Quoique l'on ne mette que rarement le nez dehors avant le jour, par la bise qu'il fait, il est prudent de ne pas nous laisser surprendre. Si quelque paysan nous voyait, il pourrait nous faire avoir une méchante affaire. Filons !

Je me tirai à la hâte de notre trou, que nous comblâmes de notre mieux, et, après avoir secoué nos vêtements, nous nous remîmes en route.

Il faisait grand jour quand nous entrâmes à Nevers.

Chez la *Mère*, où nous nous rendîmes tout d'abord, on nous apprit qu'il y avait du travail à la gare et qu'il y aurait certainement de l'embauchage pour le lendemain.

Impatient, je me fis donner une chambre, et, après une toilette sommaire, j'avalai un bol de café et me rendis sur le chantier.

Quelques ouvriers, en compagnie de qui je m'étais trouvé à Bordeaux, à Limoges, à Clermont et ailleurs, me reconnurent.

— Ah ! Auguste !

— Tiens, l'Avocat !

Et des bonjours, et des exclamations, des questions à n'en plus finir. Venais-je pour séjourner ou n'étais-je

que de passage ? Avais-je revu un tel ? Qu'était devenu tel autre ?

— Menez moi d'abord auprès du contremaître, répondis-je ; nous causerons du reste à déjeuner.

Je fus embauché sur-le-champ pour commencer le lendemain, et j'eus la chance de faire accepter en même temps mon compagnon de route ; mais, fort embarrassé lorsqu'on me demanda son nom, je le baptisai le père Mystère. Il était en effet mystérieux, cet homme que je connaissais depuis quelques heures seulement. Confiant je lui avais conté ma vie du « Tour de France », exposé mes vues, confié mes espoirs, et, en retour, je n'avais rien pu tirer de lui.

Au cours de notre route du matin, j'avais, revenant sur son cauchemar de la nuit, essayé de le faire causer. La seule chose que j'avais apprise, c'est qu'il avait dû faire partie de la Commune et qu'il avait été, de ce fait, condamné à la déportation.

D'où venait-il ? où allait-il ? avait-il toujours exercé le métier de peintre ? d'où était-il originaire ? quelle était sa famille ?

Mystère !

Ce qu'il y avait de certain, pour moi du moins, c'est que c'était un honnête homme.

De retour chez la Mère, je lui fis part de mon entrevue avec le contremaître.

— Tu m'appelles Mystère, me dit-il, va pour Mystère ! Autant ce nom-là qu'un autre. Du reste, il sied assez à ma tête de vieux taciturne.

— Vous souffrez, pourquoi ne pas me confier vos peines ? Cela vous soulagerait.

— Non, ça ne me soulagerait point. Au contraire, puisque tu me parais me porter quelque sympathie, je craindrais, en te les confiant, de te les faire partager... Ce que je ferai peut-être, ce sera de t'en dire les sources ; cela te servira d'enseignement et te mettra en garde contre les autres et contre toi-même.

## Un pas en avant.

Durant le peu de temps que le père Mystère resta à Nevers — car, dès qu'il eut réalisé quelques économies, il s'éloigna — je passai près de lui toutes mes soirées et cela au grand désespoir des camarades qui savaient l'ardeur que je mettais d'ordinaire dans les discussions dont nous occupions nos soirées d'hiver.

Il se fit pour moi l'historien de la Commune, riant des naïfs qui avaient cru aux effets du « grand mouvement », et maudissant les faiseurs qui n'y avaient participé que pour s'en faire un tremplin facile en vue de l'obtention de quelque mandat électif. Quand il parlait de ces derniers, sa colère éclatait, furieuse.

— Et quand on pense, clamait-il, que le peuple est assez bête pour élever de tels individus au pouvoir, il y aurait de quoi devenir réactionnaire.

Sur les conseils de mon vieil ami, je lus Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Paul-Louis Courier, Proudhon, Fourier, Bakounine, Reclus ; je dévorai les brochures et les feuilles révolutionnaires où collaboraient les philosophes et les écrivains qui jetèrent les premiers fondements de l'idée anarchique.

A vingt ans, j'avais visité toutes les villes importantes de France, parcouru un coin de l'Algérie et une partie de l'Espagne. Mais, depuis Nevers, mes fréquentations avaient changé : au lieu de m'en tenir à la société des camarades de l'Union du Tour de France ou de borner mes relations en me maintenant dans le cercle corporatif, partout où je passais, je recherchais les milieux où s'agitait la question sociale, prenant part aux discussions et exaltant avec feu l'idée d'une révolution immédiate, violente, sans merci.

En Espagne, où j'arrivai avec des théories un peu neuves pour un pays où la non-observance des devoirs religieux du dimanche est considérée comme un acte révolutionnaire, je dus, afin de pouvoir les développer, m'affilier à plusieurs sociétés secrètes.

Au nombre de celles-ci était la fameuse *Mano negra*

qui, dans un but exclusif de propagande, recourait à tous les procédés, jusques et y compris l'*expropriation*.

On sait avec quelle ardeur l'Espagnol défend ses convictions et de quel enthousiasme il accueille celui qui les partage. La *Mano negra* devint rapidement puissante et ses exploits se multiplièrent, au grand désespoir de la police d'Alphonse XII, qui demeurait impuissante à les réprimer.

Il arriva pourtant que des expéditions furent organisées d'où personne ne revint.

Quelle pouvait être la cause de ces disparitions ?

On la connut bientôt.

Des mouchards avaient réussi à se faufiler dans les rangs des conjurés. Ils s'étaient montrés, dans les réunions, plus avancés, plus chauds et plus empressés que les plus fougueux ; leur véhémence avait enflammé quelques confiants, qu'ils avaient menés à la police comme le bouvier conduit les taureaux à l'abattoir.

Dévoué jusqu'à la mort à celui qui jouit de son amitié, l'Espagnol est irréductible envers qui trahit. La *Mano negra* décida de faire un exemple pour enlever aux *alguazils* toute envie de pénétrer à nouveau dans son sein.

Les traîtres, découverts, furent exécutés sommairement : un coup de poignard au cœur, et le corps à la borne. Le plus coupable eut les membres arrachés, et sa dépouille ainsi morcelée fut pendue à cinq branches d'un arbre de la route et livrée en pâture aux corbeaux.

Vengeance terrible et dont l'horreur ferait dresser les cheveux du moins sensible, si l'on ne songeait aux raffinements de tortures qu'inventent les gens de justice dans ce pays charmant où virent le jour Dominique, Torquemada, Loyola, et qu'enfumèrent durant des siècles les terribles et inexorables autodafés.

Il y a trois quarts de siècle que l'Inquisition est abolie de l'autre côté des Pyrénées ; pourtant les juges, la regrettant sans doute, s'y inspirent encore de ses sacrosaintes traditions.

Mais le cadre que je me suis tracé ne comporte pas le détail de ces atrocités. Aussi bien les relaterai-je bientôt dans un ouvrage documenté sur l'histoire du mouvement anarchiste.....

L'époque de la conscription arrivant, je me rappo-

chai de la frontière et passai l'hiver à Saint-Sébastien. Je rentrai en France quelques jours avant le tirage au sort, moins, je l'avoue, pour remplir cette formalité, où ma présence n'était pas indispensable, que pour avoir un prétexte de revoir mes bien-aimés parents, auprès de qui je restai ensuite jusqu'à mon départ au régiment.

Je fus incorporé au 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, où je passai cinq années, plus occupé des progrès de l'idée anarchique que du « bien du service et des règlements militaires » ; aussi ne fis-je qu'un médiocre troupier.

J'étais encore sous les drapeaux quand se produisirent les deux événements marquants de 1883 : le procès de l'Internationale à Lyon, où furent impliqués et condamnés un grand nombre de libertaires, parmi lesquels Emile Gautier, Bordat et Pierre Kropotkine, et la manifestation de l'Esplanade des Invalides, cet « appel aux sans-travail » lancé par les groupes anarchistes de Paris, qui amena la condamnation de nombreux compagnons et valut à Louise Michel et à Emile Pouget une peine de plusieurs années de réclusion.

Les comptes rendus détaillés des deux procès furent publiés en brochures, que je dévorai clandestinement, car la seule publication périodique qui eût alors accès dans les casernes était *la France militaire*. La défense des accusés et leurs déclarations étaient consignées in extenso dans ces opuscules, et je m'imprégnai avidement des principes humanitaires dont elles étaient si admirablement issues.

Enfin l'heure sonna de ma libération. J'allais pouvoir me consacrer corps et âme à la propagation des principes qui m'étaient chers.

## VII

### Les deux propagandes.

Le moment venait où les « compagnons » allaient passer de la théorie aux actes individuels, de la parole au geste.

Déjà se fondait la « Ligue des antipropriétaires », au sujet de laquelle Edouard Drumont écrivit un jour :

Le Code qui nous régit accorde à la propriété des droits comme il n'en a jamais existé dans aucune législation, même dans la législation romaine, si dure pourtant.

Cela s'explique aisément. Le Code n'a pas été rédigé peu à peu comme la coutume d'autrefois par de braves gens, de bons prêtres, par des anciens de chaque corps d'état, par des vieillards et des sages, par des prud'hommes, comme on disait jadis ; il a été bâclé sous l'œil d'un César, par des juristes révolutionnaires, qui auraient volé la propriété des autres, par des régicides et des conventionnels comme Cambacérès et Merlin qui écrivaient les lois nouvelles d'une main encore humide du sang des innocents qu'ils avaient fait égorger et dont ils s'étaient partagé les biens.

Les Jacobins, tout récemment nantis, ont donc eu l'âpreté particulière au pauvre hère de la veille devenu propriétaire et qui dit : *mon mur, mes fruits, mes locataires*. Je me souviendrai toujours de l'accent avec lequel une impure célèbre qui, après avoir eu son couplet dans une chanson légère de Wanderbuch, est maintenant retirée aux environs d'Enghien et devenue dame patronnesse, disait un jour en wagon, à propos d'une plaisanterie qui aurait fait sourire une Lucrèce : « N'oubliez pas que vous parlez devant une honnête femme ! »

Ce qu'il y a de plus étonnant, cependant, c'est que les rigueurs de ce Code sont aggravées spontanément par la lâcheté des victimes. Le locataire est plus servile encore que le propriétaire n'est cruel, il se saisit lui-même avant d'être saisi.

Tant qu'un acte de saisie-gagerie n'a pas été signifié, le locataire, devrait-il quinze termes, a le droit de déménager ses meubles. Les anarchistes ont été les premiers à mettre cette évidence en lumière, et la préfecture de police a été obligée de publier une circulaire spéciale pour reconnaître

cette jurisprudence. Aujourd'hui, des anarchistes envoient tranquillement des circulaires imprimées pour offrir leurs services.

Nous insistons sur ce point, car il a une signification particulière. Le Code, tel qu'il est sorti de la révolution, étant essentiellement une œuvre antisociale, n'est justement interprété et utilement consulté que par ceux qui, à des points de vue différents, sont des ennemis de l'ancienne société : les juifs et les anarchistes.

Le Français traditionnel, l'homme de la vie d'autrefois, ne comprend absolument rien au Code, et il en est perpétuellement victime.

J'avouerai sans la moindre honte que je fus un des membres les plus actifs de cette ligue de délivrance des locataires que guettait l'humiliante et désastreuse saisie.

Jamais les mêmes, ces déménagements, souvent pénibles, offraient pour la plupart un côté comique par quelque incident inattendu, quelque obstacle imprévu dont on se tirait néanmoins à la parfaite confusion des concierges ou des propriétaires. Mais il faudrait pour dépeindre ces scènes tragi-burlesques la plume alerte et fine d'un Monnier et le sens gravement observateur d'un Courteline, et un volume suffirait à peine.

Passons donc à des choses, sinon plus sérieuses, du moins plus importantes.

À côté de la propagande imprimée ou orale à laquelle s'étaient livrés ou se livraient encore Emile Gautier, Louise Michel, Jean Grave, Elysée Reclus, Malato, Kropotkine, Emile Digeon, Henri Dupont, Louich, Tortelier, Constant Martin, Sébastien Faure, Emile Pouget, *e tutti quanti*, et qui n'avaient d'écho qu'auprès d'un petit nombre, une autre allait naître active, ardente, fougueuse, dont le retentissement, immédiatement universel, surmonterait le bruit des fabriques, le ronflement des mines, couvrirait le bourdonnement des parlottes et apeurerait le chœur lamentable des plaintes de toute la gent de misère et d'opprobre, sonnait à formidables coups le tocsin de justice et de revendications, hurlant à la face du vieux monde le cri d'anarchie, la propagande par le fait affirmerait à tous l'idée nouvelle ; tous la discuteraient, cette

idée, et partout où il y aurait discussion se recruteraient de nouveaux adeptes. Le bataillon deviendrait armée !

Le premier des propagandistes par le fait fut le compagnon Gallo, qui, en 1886, voulut, nouveau Messie, chasser les marchands du Temple en jetant la panique dans le sanctuaire de l'agio.

Je m'étonne, à ce sujet, que, dans la *Fin d'un monde*, M. Édouard Drumond, qui était à cette époque en flirt assez fréquent avec l'anarchie, n'ait pas — en tant que grand-prêtre de l'anti-sémitisme, — non pas glorifié, mais excusé ou tout au moins expliqué l'acte de Gallo.

Quelques mois après l'attentat de la Bourse, Clément Duval se livrait, rue de Monceau, au pillage de l'hôtel de Madeleine Lemaire.

En voulait-il à l'artiste ? Aucunement. Il ignorait jusqu'à son nom. Il lui fallait de l'argent pour la propagande ; il en était allé chercher où il en croyait trouver : dans un « quartier chic ».

Il me sera donné d'entretenir longuement le lecteur, au cours de cet ouvrage, du caractère de Duval, qui fut mon compagnon au bain. Il y est resté le même homme.

Aussi bien, n'est-il point superflu de relater ici la tenue qu'il eut en Cour d'Assises et d'exposer les incidents auxquels donna lieu son procès.

L'affaire vint le 12 janvier 1887.

M. Bérard des Glajeux présidait. Le dialogue entre le président et l'accusé s'engagea de la façon suivante :

LE PRÉSIDENT. — Vous ne vous êtes pas contenté de lire des lettres, vous avez aussi emporté des bijoux ?

DUVAL, avec assurance. — Oui, et nous n'avions qu'un regret, c'était de ne pas trouver d'argent.

LE PRÉSIDENT. — Vous en avez cependant trouvé un peu ?

DUVAL. — Oh ! 62 francs, cela n'en valait pas la peine ; si nous en avions trouvé plus, je ne serais pas ici, soyez tranquille.

LE PRÉSIDENT. — On s'est enquis de vos différents domiciles.

DUVAL. — Des domiciles, je n'en ai pas ! Je partais

toujours au moment du terme, parce que je n'avais pas de quoi payer. Mon domicile, c'est dehors. J'ai assez souvent couché dehors, comme en 1870; j'en ai encore des marques sur le corps.

LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez presque rien eu ?

DUVAL. — Qu'est-ce que cela fait ? Ce n'était pas pour moi, c'était pour la Révolution !

LE PRÉSIDENT. — Au moment de l'arrestation, vous étiez armé d'un poignard; vous en avez porté huit coups à l'agent Rossignol.

DUVAL. — Non, je ne lui en ai porté que deux; et j'avais le droit de le faire, puisqu'il mettait la main sur moi, je ne veux pas être sali par la main d'un mouchard. La deuxième raison, c'est qu'étant anarchiste, je ne reconnais pas la loi. La loi, une prostituée qu'on manie comme bon semble. C'est au nom de la loi que vous violez nos domiciles, que vous envoyez vos satellites nous saisir à la gorge.

LE PRÉSIDENT. — Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, mais du nombre de coups portés à Rossignol.

DUVAL. — Comment se fait-il, si je lui ai porté huit coups, que ses habits n'en portent que deux ? Je l'ai frappé deux fois; il est tombé, et je ne regrette qu'une chose : c'est que la bordure du trottoir l'ait fait tomber, sans cela on ne m'aurait pas arrêté vivant. Je suis un révolté, j'ai le droit de l'être ! J'ai le devoir de l'être !

Le lendemain, à la seconde audience, dès le début, le président reprend : Accusé Duval, avez-vous quelque chose à dire sur l'audience d'hier ?

DUVAL. — J'ai à dire, au sujet des deux témoins que vous n'avez pas voulu entendre, qu'ils seraient venus affirmer que j'avais travaillé uniquement pour la Révolution dans l'affaire que vous me reprochez. C'est comme aujourd'hui, vous ne voulez pas que je présente ma défense moi-même. Vous l'avez refusé à mon avocat. Et cependant je joue ma tête. J'ai bien le droit de défendre ma tête.

Vous avez été hier d'une partialité révoltante. Vous avez fait l'éloge des mouchards. Je vous recommande de n'en pas faire autant aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT. — Pas de leçons, asseyez-vous.

L'avocat général fait ensuite l'éloge de Rossignol, Duval l'interrompt violemment :

— Vous avez donc bien besoin des mouchards pour vous tenir en place ?

LE PRÉSIDENT. — C'est intolérable, si vous continuez, je vous ferai sortir ! Avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ?

DUVAL. — J'ai à dire pourquoi je suis anarchiste.

LE PRÉSIDENT. — Non, vous ne le direz pas, la loi ne vous le permet pas...

DUVAL. — J'ai à dire pourquoi j'ai agi, quels sont les mobiles qui m'ont déterminé...

LE PRÉSIDENT. — Vous l'avez dit hier. Ajoutez-vous quelque chose à la défense de votre avocat ?

DUVAL. — Mon avocat a plaidé avec beaucoup de talent ; mais il me reste à expliquer des points noirs.

LE PRÉSIDENT. — Expliquez-vous, mais sur la cause.

DUVAL. — Je comparais devant vous sans bravade, mais sans humilité. Je ne reconnais pas à des hommes le droit de juger d'autres hommes...

LE PRÉSIDENT. — Si vous continuez, je vous retire la parole.

DUVAL. — Alors je la prendrai ; hier je vous ai répondu comme un accusé ; aujourd'hui, c'est comme accusateur.

LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas à accuser, asseyez-vous !

Duval insiste. M<sup>e</sup> Labori prie le président de le laisser causer, et, sur cette observation du président : Taisez-vous, où je donne la parole à M. l'avocat général !

DUVAL. — Vous devez trembler sur vos tibias à la pensée de la Révolution qui vous menace !

LE PRÉSIDENT. — M. l'avocat général a la parole.

DUVAL. — Pourquoi cette partialité ? Laissez-moi défendre ma tête !

L'AVOCAT GÉNÉRAL. — Ce scandale ne peut continuer ; je requiers contre lui l'application de la loi de 1835.

LE PRÉSIDENT. — Duval, il est encore temps. Avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ?

DUVAL. — J'ai à dire pourquoi j'ai agi.

LE PRÉSIDENT, — Asseyez-vous!

DUVAL. — Merci, Monsieur le président, vous êtes très impartial! Vive l'anarchie! Vive la révolution sociale!

Après quelques observations de M<sup>e</sup> Labori, la Cour rend un arrêt visant les articles 8, 9, 10, de la loi de 1835, aux termes duquel l'accusé sera immédiatement reconduit en prison et le jugement de l'affaire sera rendu hors de sa présence.

Les gardes emmènent Duval qui résiste avec violence et crie à pleins poumons: « Vive l'anarchie! Vive la révolution sociale! » A ce moment, plusieurs compagnons se lèvent dans l'enceinte réservée aux témoins et montrent le poing à la Cour à plusieurs reprises en répétant: « Vive l'anarchie! »

Un tumulte indescriptible se produit.

Plusieurs personnes sont arrêtées et emmenées hors de la salle d'audience. La femme de Duval est appréhendée, ses vêtements arrachés; malgré ses protestations on l'expulse. Elle sort en criant: « Vive l'anarchie! »

Au bout de quelques instants, le silence se rétablit. Les débats sont terminés.

M. le président donne lecture à MM. les jurés des questions qui leur sont posées, et le jury entre dans la salle des délibérations à trois heures et demie.

Pendant la suspension, de nombreux gardes de Paris, baïonnette au canon, viennent occuper les différents points de la salle.

L'audience est reprise à 4 heures 35 minutes.

Le chef du jury donne lecture du verdict: il est négatif en ce qui concerne Houchard et Didier, affirmatif en ce qui concerne Duval, sur toutes les questions, sauf sur l'intention de donner la mort. Le verdict est muet sur les circonstances atténuantes.

Le président demande au défenseur de Duval si, soit en son nom personnel, soit au nom de Duval, il a quelque chose à dire sur l'application de la peine.

M<sup>e</sup> Labori répond négativement, et dépose des conclusions que la Cour rejette.

Statuant ensuite sur le verdict du jury, la Cour condamne Duval à la peine de mort.

Le procès de Duval fut commenté par toute la presse. Séverine écrivit à ce sujet dans le *Cri du peuple* un ar-

ticle remarquable qu'il fait bon relire après quatorze ans :

Je désapprouve, disait-elle, la théorie du vol ou, pour mieux dire, je ne la comprends pas. Elle m'inquiète, me semblant de nature à éloigner de nous les hésitants, à intimider les simples, à effarer les peureux. Mais, dans mon trouble, je sens qu'il y a là le plus douloureux problème social qui ait jamais remué le monde... et ma pensée reste indécise, mon jugement demeure incertain.

Quelqu'un m'a dit :

Vous prêchez le vol en masse, et vous le traitez de restitution. Vous crachez sur le vol individuel, et vous l'appelez crime. Pourquoi ?

Oui, pourquoi ?...

J'ai trop l'horreur des théories et des théoriciens, des doctrinaires et des doctrines, des catéchismes d'écoles et des grammaires de sectes, pour argumenter et discuter à perte de vue sur l'acte d'un homme que le bourreau tient déjà par les cheveux, et que tous avaient le droit d'injurier et de réprouver, sauf nous.

Nous passons notre vie à dire aux humbles — c'est notre conviction et c'est notre devoir — qu'ils sont volés, exploités, assassinés lentement, qu'ils sont de la chair à machine, que leurs filles seront de la chair à plaisir, que leurs fils sont de la chair à canon. Nous attisons les colères, nous embrasons leurs intelligences, nous incendions leurs âmes, nous faisons de ces patrias des citoyens, de ces résignés des révoltés, au nom de la suprême justice et de l'équité suprême.

Nous leur disons : La révolution est proche, qui viendra vous délivrer, qui vous donnera le pain quotidien et la fierté d'être libres. Ayez patience, — ô pauvres gens, endurez tout, supportez tout ; en attendant l'heure propice, groupez vos douleurs, liez en faisceaux vos rancunes ou vos espérances, — et faites crédit à la Sociale de quelques années de misère et de sacrifice.

Les têtus et les persévérants comprennent, serrent d'un cran la boucle sur leur ventre vide, et se remettent au labeur social en songeant à la moisson prochaine.

Mais les autres ? les impatientes, les exaltés, ceux qui ont la faim impérieuse ou la haine avide, ceux qui ont trop d'enfants au logis ou trop de fureur en tête, les cerveaux réfractaires à toute idée de discipline et d'organisation, ceux-là nous écoutent et ne nous entendent point. Le son de nos paroles frappe leurs oreilles, le sens ne s'imprime pas dans leur esprit, et ces hystériques de la misère, ces

névrosés de la révolte sont saoulés par notre virulence comme par un vin trop généreux.

Et alors, ils commettent quelque acte insensé ou coupable.

La Société bourgeoise se jette sur l'homme, l'empoigne, le supplicie... et notre excommunication tombe sur lui, implacable, féroce et lourde comme la dernière pierre qui écrase le cœur du lapidé.

Oh ! non, pas cela ! Tous, sauf nous !

Ce n'est pas le moindre danger de la voie que nous avons choisie, que ces compromissions qui nous navrent, mais que nous devons accepter la tête haute, en braves gens qui ont de l'honneur assez pour en prêter aux malheureux qui se sont déshonorés, parce qu'ils nous ont mal compris. A nous, les éduqués et les meneurs de foule, toutes les responsabilités ; à eux toutes les indulgences et toutes les pitiés !

Mais tournez-vous donc dans l'histoire, regardez donc vers le passé. Toujours il s'est trouvé des aventureux et des détraqués pour « compromettre » les causes ; toujours il s'est trouvé des puritains aveugles pour marquer ces irréguliers à l'épaule d'un désaveu public. C'est Babeuf que la République guillotine ; c'est Proudhon que les républicains déshonorent ; ce sont les insurgés de juin que Pelletan diffame ; et après 1871, combien parmi nos plus chers camarades calomniés par ceux-là même qui avaient été leurs compagnons d'armes !

Et toujours, toujours ce mot de « voleur » jeté par un démocrate à un autre !

Voleur, Babeuf ! Voleur, Proudhon ! Voleurs, les gens de juin ! Voleurs, les communards ! Voleur, tel ou tel adversaire ! Voleur, tel ou tel dissident !

Mais, si l'accusation est fautive, défendons l'homme ; et, si elle est vraie, plaignons-le ! Nous n'avons pas d'autre rôle dans l'humanité, nous autres socialistes ; nous ne sommes pas des juges, nous sommes des défenseurs.

J'ai parlé de la légende du socialisme ; mais prenez la légende du catholicisme, son ancêtre.

Un garçon de Bethléem, faible de corps, et d'esprit puissant, rassemble autour de lui quelques prolétaires, à qui il parle doucement et simplement de leur misère grande. Ceux-ci se prennent pour lui d'une amitié farouche, et quittent tout pour le suivre, quand il part faire son tour de Palestine. Ils sont sans métier comme nos vagabonds, ils couchent dans les carrières comme nos sans-logis, ils font des manifestations sur les tombes comme nous autres, et tiennent des meetings comme les sans-travail dans tous les champs de Mars qu'ils rencontrent.

Ils étaient douze, ils sont cent ; demain ils seront mille.

Comme la boule de neige qui fait avalanche, la troupe grossit sur son parcours. Tout ce que le pays compte de rôdeurs, de filles perdues, d'escarpes et de malandrins, suit ce jeune homme qui prêche l'égalité.

Comme il faut vivre en maraude, on prend son bien où on le trouve, et les bourgeois ferment leurs portes avec terreur devant cette « armée du crime » composée de rebuts de la Société.

La province est bouleversée, le gouvernement s'émeut, et Jésus est arrêté pour provocation au pillage et excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

On le juge en même temps qu'un voleur ; c'est le voleur qu'on gracie, et Barrabas se détourne avec dégoût de son co-accusé et dit : « Enlevez vite ce malfaiteur ».

Jésus est exécuté au milieu des rires, des huées, des crachats, son agonie fait passer un joyeux moment à des soldats ivres, et il rend le dernier soupir, entre deux larrons, sur un gibet infamant au pied duquel pleurent une vieille artisanne qui est sa mère et une pauvre fille de joie qui l'aimait.

Ce malfaiteur ressuscite, et voilà dix-neuf siècles qu'il règne sur le monde !

Toute la force de cette religion est puisée dans l'ignominie du supplice, dans l'humilité du supplicié, dans son contact avec les pauvres, dans sa solidarité avec les coupables. Il a été jugé par les Pharisiens et renié par ses apôtres, et il a assez aimé son peuple d'ignorants ou de criminels pour être heureux d'assumer sur lui toutes les calomnies et de mourir comme le dernier des gueux.

Comment ne comparez-vous pas, Pharisiens de la Sociale, la haute portée de cette légende, et la pensée de ce tribun pâle cloué comme la première affiche socialiste sur l'arbre du Golgotha ?

Ce serait trop commode, vraiment, de ne donner que sa vie à sa cause, de ne vouloir que les supplices glorieux, les martyrs éclatants, le Panthéon de Millière ou la barricade de Delescluze.

Allons donc !

Il faut donner tout, vous m'entendez bien, honneur, réputation, préjugés, scrupules, suivre le peuple à la voirie, suivre le peuple aux gémonies !

Avec les pauvres toujours, malgré leurs fautes, malgré leurs crimes !

Le lendemain, M. Jules Guesde, qui visait déjà un mandat possible de député, répondit en ces termes, dans le même journal :

Quoi qu'en ait dit le « quelqu'un » cité hier par Séverine, au *Cri du Peuple*, on ne « prêche pas », on n'a jamais prêché le vol en masse en le traitant de restitution.

Sinon, aucun de nous n'aurait mis le pied — ou la plume — dans le journal de Vallès. Ni Massard, ni Goullé, ni Duc-Quercy, ni Fournière, ni Deville, ni moi.

Socialistes, nous poursuivons et ne pouvons poursuivre qu'une chose : la fin du vol, de tous les vols qui constituent et qu'engendre la propriété capitaliste.

Et c'est pourquoi, parce que sur notre drapeau, il est écrit : Guerre aux voleurs ! il nous est interdit de pactiser avec les voleurs, d'où qu'ils viennent, et pourquoi surtout il nous est interdit de laisser la théorie du vol comme le dernier ou comme le premier mot de la Révolution.

Qu'un homme prenne quand il a faim, quand les siens ont faim — et ce n'est pas le cas de Duval — nous ne lui jetterons pas certes la pierre. Mais nous ne confondrons pas cet *acte de conservation individuelle ou familiale* avec un coup de feu d'avant-garde.

Voici des siècles et des siècles que cette reprise individuelle s'opère, de la main à la poche, que Pierre vole Paul qui a lui-même volé Jean, sans que ces vols accumulés — vol par besoin ou vol par métier — aient, je ne dis pas, transformé, mais modifié si peu que ce soit la face de la société.

« Pour défendre » des opérations — non pas de nécessité, mais de « principe » — comme celle de l'hôtel Lemaire, vous dites que les « malheureux » dont nous battons le rappel, que nous poussons à s'organiser pour la grande reprise sociale, « ne nous ont pas compris ». Vous invoquez à l'appui de leurs oreilles fermées ou mal ouvertes ce que vous appelez « l'hystérie de la misère » et la « névrose de la révolte ».

Raison de plus, alors, pour que nous surveillions nos paroles et pour qu'au lieu d'encourager ces égarés dans un malentendu, aussi nuisible à eux-mêmes que mortel à la cause, nous nous dressions, nous les « meneurs » comme vous écrivez, devant eux, leur criant non pas anathème, mais casse-cou, et leur barrant de toute notre influence comme antisocialiste, comme antirévolutionnaire la voie où les engage leur infirmité cérébrale.

« Responsables », oh ! oui, nous le serions — et d'une responsabilité que pour ma part je n'accepterai jamais — non pas même en applaudissant, mais seulement en ne coupant pas court à ce genre de... « véhémence ! »

Nous serions responsables à la fois de la Sociale compromise, devenue un objet d'horreur pour le monde du travail qui peut seul créer l'ordre nouveau, et des prisons remplies et des échafauds dressés.

Combien de Duvals peut faire naître demain ou après la seule illusion entretenue qu'en forçant une serrure et en faisant main basse sur ceci ou cela, on sert sa classe ou son parti, on passe martyr, sinon héros !

Ceux qui font — et défont — les Duvals, ceux qui leur mettent au collet la main de la société bourgeoise et les livreraient ligotés au couteau de Monsieur de Paris si — ce qui ne sera pas — le monstrueux verdict du jury de la Seine pouvait jamais recevoir son exécution finale, ce sont ceux qui, par sentimentalité ou par horreur des théories, ont laissé passer, sans lui arracher son masque insurrectionnel, la théorie de l'action individuelle et le *droit au vol*.

Quant à Babeuf, quant aux insurgés de juin, quant aux fédérés de la Commune, que notre collaboratrice a ressuscités pour les jeter dans le débat, je ne leur ferai pas la suprême injure de défendre leur mémoire contre un pareil rapprochement.

La réaction bourgeoise, qui ne juge pas sa victoire complète tant qu'elle n'a pas sali ceux qu'elle tue, a pu les dénoncer à l'histoire — qui n'en a rien cru d'ailleurs — pour des « voleurs » et essayer de transformer leurs fusils en pince-monseigneur, comme elle tente aujourd'hui de coudre les socialistes révolutionnaires aux faiseurs de porte-monnaie ou de bijoux.

Mais leurs actes, mais leurs œuvres sont là, qui, pour la confusion des calomnieurs, nous les montrent aussi adversaires que nous du pillage, qui n'est qu'une des formes de cette propriété privée pour la suppression de laquelle nous combattons, et ils sont morts.

Reste le problème de Jésus, que je vous abandonne pour mon compte, ô Séverine, et qui a pu, s'il a existé, tenir école de filles publiques et de larrons.

Mais vous m'avouerez que ce qui pousse sous le gibet où on l'a ressuscité et d'où il règne depuis dix-neuf siècles sur le monde n'est pas de nature à me réconcilier avec le nouveau gibet que vous montrez du doigt aux foules.

Le christianisme avec sa longue malfaisance me suffit sans le Duvalisme.

La rédaction du *Cri du peuple* se solidarisa avec le signataire de cette réponse et, dans la crainte sans doute que les électeurs ne les prissent pour des *Duvalistes*, les collaborateurs de Séverine, sauf G. de Labruyère et Paul Alexis, quittèrent le journal pour fonder, à côté, un nouvel organe : *la Voix du Peuple*.

A propos de l'anarchie en général, Drumont disait, après le procès de Duval :

Ce parti ne se rattache que de loin à l'anarchisme scientifique de Bakounine et de Kropotkine qui, Tartares à formules, revêtaient de théories scientifiques le retour à la liberté barbare de la steppe.

L'anarchisme français est un cri violent et âpre de protestation contre le régime actuel, exclusivement fondé sur la glorification du vol habile, du vol bien mis, du vol ganté.

Il est la négation sauvage de cette civilisation où les Bichoffsheim, et les Erlanger, les Hirsch portent le signe de l'honneur, sont reçus dans les salons les plus difficiles, étalent cyniquement le luxe conquis par d'effroyables déprédations.

En fait, l'anarchiste est le vrai successeur de Rothschild et, sinon son légataire universel, du moins son héritier présomptif. Il procède du même principe que les juifs, en ce sens qu'il supprime de son entendement tous les scrupules qui retenaient les hommes d'autrefois ; il se met en dehors des principes et des conventions qui liaient jadis les hommes entre eux et constituaient le pacte social. Quand un financier juif a envie de faire un coup, il n'interroge pas sa conscience, il ne se demande pas davantage si cela dérangera les conditions d'existence d'autres êtres, causera des ruines et des désespoirs, il fait le coup ; l'anarchiste prétend également faire le sien.

Ceci explique que, dans l'état de décomposition du monde actuel, on n'ait jamais essayé de réfuter les anarchistes. La société ne peut, en effet, leur répondre qu'une chose : « J'ai la force pour moi ». A quoi ils répliquent : « Cette supériorité de la force, nous l'aurons peut-être un jour. »

*Remolia justicia*, dit saint Augustin, *quid sunt imperia nisi magna latrocinia*. Cette parole se vérifie à la lettre. Vous figurez-vous le juge, qui vient d'acquitter Erlanger qui a volé 300 millions, osant parler de conscience ou de morale à un anarchiste ?

Les magistrats ont tellement le sentiment de la déchéance dont les frappent leurs prévarications, qu'ils sont terrifiés, pétrifiés, quand ils ont à juger des anarchistes ; ils tremblent en les voyant comme de vieux chevaux de cirque quand ils aperçoivent la chambrière de l'écuyer. Ils laissent tout dire aux compagnons et semblent leur demander pardon de les interroger.

Qui ne se rappelle les vociférations, les grossières injures, les poings levés sur le tribunal au moment de la condam-

nation de Duval ? Pour un mot qui vous échappe, un juge franc-maçon, dès qu'il sait que vous êtes chrétien, vous condamnera, au minimum, à trois mois de prison. Devant ce scandale sans précédent, la justice a eu peur et n'a poursuivi personne.

Il convient d'ajouter, d'ailleurs, que les anarchistes sont à peu près les seuls citoyens en France, en dehors des hommes de loi, à connaître le Code ; ils ont fait une reconnaissance dans cette société qu'ils veulent détruire et relevé les plans de la place forte, de la citadelle, c'est-à-dire du Code. Or, ce Code si inique, si contraire à toute morale religieuse et sociale, si infâme qu'il soit, accorde aux Français beaucoup plus de droits qu'ils ne se l'imaginent.

Le mot de Guizot est profondément vrai : « Il y a en France plus de servilité que de servitude ». La Révolution a tellement avili ces Français jadis si fiers, si jaloux de leurs droits, si prompts à réclamer ce qui leur était dû, qu'ils n'osent même plus demander à vérifier le texte en vertu duquel on les frappe. Ils ne regardent pas plus les pièces de procédure que le musulman ne regarde un firman ; ils voient un griffonnage de greffier et se prosternent dans la poussière. Les anarchistes, libérés de tout respect pour l'ordre des choses existant, demandent à voir et discutent ce qu'ils ont vu.

Je rencontrai le compagnon Tennevin, au moment où j'étais dans le Palais de Justice suivi d'une armée de témoins que l'on se refusait obstinément à entendre parce que M. de Rothschild l'avait défendu.

Tennevin m'apprit qu'on avait non seulement le droit de se défendre soi-même, mais le droit de se faire défendre par un ami n'appartenant pas au barreau, et que c'était à ce titre qu'il allait venir plaider en Cour d'Assises pour un compagnon arrêté.

— Je montrerai à cette magistrature pourrie, me dit-il, de quel bois je me chauffe ; et, d'abord, je demanderai qu'on fasse sortir de la salle tous les gardes et tous les porteurs de cartes.

J'eus l'appréhension d'un malheur qui allait arriver à quelqu'un, qu'opinions à part, j'ai toujours connu comme un honnête homme.

— Ne faites pas cela, lui dis-je, ne soulevez pas cet incident. Le président est maître absolu de l'audience, il vous rembarquera, vous répondrez vivement et vous serez condamné à deux ans de prison.

— Pas du tout ! Pas du tout. C'est moi qui ai raison ; je déposerai mes conclusions, et on sera obligé d'en délibérer.

Tennevin déposa ses conclusions, il les développa longuement ; elles furent rejetées, mais c'est lui qui était dans la vérité. Le président n'a pas le droit de distribuer des cartes à toutes les coquines de sa connaissance qui veulent voir comment un homme se débat contre une accusation parfois terrible. Les soldats peuvent garder l'extérieur du tribunal, mais il leur est interdit de pénétrer en uniforme et porteurs d'armes apparentes dans la salle d'audience.

Ce point de droit est tellement indiscutable que M<sup>e</sup> Demange ne put invoquer que celui-là pour demander la cassation de l'arrêt qui condamnait Pranzini à la peine de mort et que la Cour de cassation fut un moment très embarrassée.

Trois mois après, Mazeau, le garde des sceaux, paraphrasait tout ce qu'avait dit Tennevin dans une circulaire adressée à tous les présidents de cour et à tous les procureurs généraux, circulaire qui fut louée de tout le monde et qui méritait de l'être.

Pendant près d'un siècle, tous les scandales s'étaient produits sans que personne osât protester, et il fallut qu'un anarchiste intervint pour faire régner enfin le bon ordre dans les cours et les tribunaux...

Je ne suis pas pas timide qu'un autre et je tiendrais très bien tête à un président, mais on ne peut faire ces choses-là tout seul. Quand un socialiste soutient une thèse de justice et de vérité, il a dans la salle vingt cinq ou trente jeunes gens vaillants, arrivés dès l'ouverture des portes ; ils ne disent rien, mais le président se sent surveillé par ces regards, et sa perversité en est un peu réfrénée.

Le catholique n'est point dans ces conditions. Supposez que j'aie trouvé de Mun et que je lui dise : « Je vais soulever un incident, je n'ai pas l'intention de faire envahir le tribunal, mais je serais content d'avoir du monde dans la salle ; envoyez-moi donc vingt-cinq de vos jeunes gens un peu solides. »

De Mun me répondrait immédiatement :

— Je suis désolé, mais nos jeunes gens viennent justement d'entrer en retraite ; ils sont en train d'écouter le sermon d'un bon Père... Voulez-vous les voir ?

— Merci, et vos représentants des classes dirigeantes ?

— Ils sont à la chasse...

— Et vous-même ?

— Moi, je reste à prier pour vous...

Mais laissons-là M. de Mun et revenons à notre sujet. Malgré l'interdiction que le président des Assises

avait faite à Duval de prononcer sa défense, celle-ci fut publiée en placards et répandue à un grand nombre d'exemplaires, puis traduits en allemand dans *Die Autonomie* et plus tard en espagnol par la *Libre Iniciativa* de Rosario.

Les principes qu'elle admettait furent acceptés par la majorité des anarchistes et la théorie de la « restitution » fut admise même par les plus tièdes d'entre les compagnons. Pini, Ravachol et plusieurs autres dont je n'ai pas à publier les noms (leurs actes n'étant point encore tous couverts par la prescription) se sont inspirés de ces principes et opérèrent la « reprise » au nom et pour le compte de la révolution sociale.

Clément Duval, qui s'était montré si crâne devant ses juges, apprit sans faiblesse l'arrêt qui le condamnait. Quand on voulut lui faire signer son recours en grâce, il s'y refusa.

— Je suis vaincu, dit-il fièrement, vous pouvez me trancher la tête, vous ne me la ferez pas courber.

Deibler néanmoins n'eut pas à se déranger pour lui. La commission des grâces et le président de la République estimèrent que, puisqu'il n'y avait pas eu mort d'homme, il fallait se conformer à l'usage qui veut qu'on n'envoie pas à la guillotine le condamné qui n'a pas tué.

« Peut-être a-t-on eu tort, remarque M. Goron dans ses *Mémoires*, de ne pas toujours imiter cette sagesse. »

Certainement ! ajouterai-je. Si l'on n'avait pas exécuté Vaillant qui, lui non plus, n'avait supprimé personne, Caserio ne se fût pas dressé pour le venger. Et je rends ici (j'en ai la conviction) la pensée de l'ancien chef de la Sûreté à l'heure où il traçait les dernières lignes de son chapitre sur Duval.

Persuadé que la révolution était proche, que la multiplicité des actes individuels pourrait susciter des énergies nouvelles et réveiller celles qui n'osaient encore s'affirmer hautement, je me déclarai alors franchement des deux propagandes : la propagande orale ou écrite et la propagande par le fait.

Et tout à l'idée qui m'était chère, décidé à tout sacrifier à la cause — jusqu'à ma vie — je me lançai à corps perdu dans la lutte.

## VIII

### Ma pipe et la bonne foi de M. Lavy.

C'est en 1888, au cimetière du Père-Lachaise, devant le mur des Fédérés, que je prononçai mon premier discours, à l'occasion de l'anniversaire de la Commune.

M'y montrai-je brillant orateur ? Je ne sais. Je puis seulement affirmer que je m'efforçai d'y être audacieux, exalté, fougueux. Je dus y réussir, car, avant même que nous eussions quitté la nécropole, les camarades m'entourèrent et me félicitèrent, m'encourageant et me conseillant de prendre la parole dans les réunions contradictoires et dans les meetings.

Ce premier succès me donna de l'assurance.

Bientôt s'établit ma réputation de propagandiste. Chaque fois que s'en présentait l'occasion, je parlais en public, réfutant les théories des adversaires, exposant les principes de l'action libertaire et m'attachant à en faire entrevoir les conséquences. Je pénétrais dans les syndicats ouvriers et, partout où éclatait une grève, on m'entendait faire le procès du Capital.

Au Congrès international de 1889, qui se tint rue Rochechouart, l'idée de grève générale fut posée et admise. Mais les Guesde, les Lafargue, les Vaillant et autres — qui devaient l'année suivante aller ramasser dans le sang des victimes de Fourmies un mandat de député — rêvaient, mauvais bergers mais habiles Mangins, de présenter aux pouvoirs publics le troupeau des travailleurs et ses revendications.

C'eût été trop beau que le peuple acceptât de se passer de conducteurs.

Il s'enrégimenta et, comme labarum nouveau, ses meneurs lui conseillèrent une pancarte avec cette inscription :

**3-3 !**

Ces seuls chiffres, qui ont l'air d'une annonce-rébus de chapelier ou de marchand de chemises, signifiaient, paraît-il, que les ouvriers voulaient qu'on partageât leur journée en trois parts égales :

Huit heures de travail.

Huit heures de loisir.

Huit heures de repos.

Géniale solution de la question sociale.

Fumistes, va! Sinistres fumistes dont, à tout prix, il fallait arracher le masque et dévoiler les malices — souvent cousues de fil blanc.

Je me mis en rapport avec des groupes de province et, en 1891, organisai une tournée de propagande dans le double but de préconiser la grève générale et de mettre le peuple en garde contre les roueries des marchands d'orviétan politique.

Je commençai par l'Est.

Dès ma huitième conférence, qui eut lieu à Reims, on me poursuivit pour excitation au meurtre, au pillage, à la haine des citoyens les uns contre les autres, à l'insubordination dans les armées de terre et de mer, à des tas de choses enfin dont le complet détail m'échappe.

Mais, à cette époque, la loi de 1881 sur la presse était encore respectée, et l'on n'était pas appréhendé au corps pour délit de réunion. Ma tournée continua donc dans les conditions où je l'avais projetée : par le sud-est, le midi et l'ouest de la France.

A Angers, je me rencontrai avec M. Lavy, qui représentait alors à la Chambre le XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. La contradiction fut presque courtoise; le député socialiste s'étant aperçu que l'auditoire avait pour moi une sympathie marquée, il se montra prudent et réservé. Mais notre itinéraire étant le même, il nourrissait le secret espoir de reprendre prochainement l'avantage par une de ces crapuleuses manœuvres qui sont l'arme favorite de ce pédagogue haineux.

L'occasion ne se fit pas attendre.

Le lendemain, nous étions ensemble à Cholet, milieu préparé où le parti ouvrier comptait de nombreux adeptes. D'anarchistes peu ou point.

Débarqué à six heures, j'avais eu juste le temps de dîner avant de me rendre à la réunion. Quand j'y arrivai, la salle était déjà comble. Lavy occupa la tribune une grande heure et demie.

Convaincu qu'il ferait tout son possible pour s'opposer à ce que je l'y succédasse, j'usai d'un innocent stratagème qui réussit infailliblement aux contradicteurs auxquels la parole semble ne pas devoir être accordée. Sur le bulletin que je fis tenir au bureau composé de *lavystes*, j'inscrivis un nom d'emprunt : Durand, Dubois ou Dupont ; je ne me souviens plus bien.

Mon tour vint.

Quand je fus près de la tribune, le député parisien me reconnut. Il blémit de colère, mais il se contient, méditant un méchant coup.

Il y avait à peine un quart d'heure que je parlais ; déjà j'avais, à deux ou trois reprises, soulevé les applaudissements de l'auditoire, — et j'entrais maintenant dans la critique serrée du système du précédent orateur — je tenais mon public et il allait m'être loisible de dire tout ce que je voulais.

Rompu aux combats oratoires et en connaissant toutes les ficelles, mon adversaire se rend aisément compte de l'ascendant que je prends sur la salle, il n'a plus qu'une préoccupation, qu'un désir : diminuer mon influence, la réduire à néant.

Brusquement il se dresse et, se précipitant à la rampe :

— Citoyens, hurle-t-il en me désignant, cet homme est un mouchard, un agent de Constans !

Il n'en faut pas davantage pour faire des séides de quelques sectaires dont les vociférations emballent soudainement le reste de la foule. L'orage gronde, gros de menaces ; la tempête éclate : on me voue à l'exécration, à la mort !

Ceux qui n'ont jamais assisté aux drames de folie furieuse que suscitent en réunion publique les accusations du genre de celle dont j'étais victime ce soir-là, ceux-là ne peuvent se faire une idée des extrémités auxquelles arrivent à se porter certains électeurs fanatisés, qui, dans la vie courante, sont souvent des personnes fort sociables, des amis sincères, des gens incapable de faire du mal à un ciron, mais qui, à l'heure de la lutte électorale, deviennent des brutes inconscientes, capables des pires méfaits, et qui ne reculeraient pas devant le meurtre. O beautés du suffrage universel,

douces prérogatives du peuple souverain dont la devise est : Liberté, Égalité, Fraternité !

- Sortez-le ! criait-on.
- A la porte, le vendu !
- Enlevez le mouchard !
- Mort aux vaches !
- La casserole, faut le crever !

Et autres aménités du même genre où se mêlaient des acclamations !

- Vive le parti ouvrier !
- Vive Lavy !
- Vive Boulanger !
- Vive la commune !

Le tumulte était indescriptible.

Avant que j'aie pu articuler un mot de justification, la scène est envahie ; je suis entouré, pressé ; des gourdins s'érigent, des poings se lèvent, des chaises volent. Mais les coups qui me sont destinés sont si nombreux que ceux qui veulent me les porter se gênent mutuellement ; et je suis en définitive peu atteint. Il faut cependant me dégager et je suis sans armes. Pas même une canne !

Je tâte mes poches...

Sauvé !

— Je brûle la cervelle au premier qui me touche ! m'écriai-je en braquant sur mes ennemis quelque chose qu'on prend, dans l'affolement du moment, pour un revolver.

Un flottement se produit ; c'est une accalmie d'une seconde. On me livre passage et je gagne la rue.

La réunion est aussitôt dissoute, et la nouvelle de l'incident se répand en ville avec la rapidité d'une trainée de poudre.

Je songe à gagner la gare. Un instant je m'arrête, cherchant à m'orienter. Quelqu'un me touche le bras.

— Venez avec nous, compagnon.

C'est une femme d'un certain âge qui vient de prononcer ces quelques mots d'un ton discret et affable. Elle est accompagnée d'une grande jeune fille.

— Nous y étions, me dit cette dernière. Permettez-moi de vous féliciter de votre sang-froid. Sans la menace de votre revolver, ces brutes vous auraient assurément fait un mauvais parti.

— Mon arme n'est point dangereuse, répliquai-je en souriant. Elle ne fait feu qu'avec le secours d'un tison ou d'une allumette.

Et je leur montre ce que tout le monde vient de prendre pour un pistolet. C'est une petite pipe de Kummer recouverte d'un étui de chagriné noir. Et ces dames de s'esclaffer.

Nous voici à la gare. Je m'informe. Pas de train avant quatre heures du matin, — et il est à peine onze heures.

Je prie mes compagnes de bien vouloir m'indiquer un hôtel; elles y consentent, et je me présente successivement mais inutilement dans les quatre auberges qui font l'ornement de Cholet. Lavy avait peut-être retenu pour lui toutes les chambres disponibles.

Indignée, la plus âgée de mes guides me supplie d'accepter l'hospitalité. Afin de ne pas passer la nuit à la belle étoile, je consens; et nous causons jusqu'au moment du départ. Nous parlons révolution naturellement, et l'excellente femme m'apprend que la part active prise par elle à la dernière grève des tisserands lui a valu le surnom de « Louise Michel ».

— Que n'ai-je son talent ! ajoute-t-elle en soupirant...

Bonne « Louise Michel » de Cholet, si ces lignes vous tombent sous les yeux, qu'elles vous portent, avec mon souvenir, le nouveau gage de ma reconnaissance.

Le jour suivant, Lavy et moi étions à Nantes.

Sachant que le député socialiste avait organisé une réunion, les camarades s'étaient abstenus de retenir une salle, pensant que je pourrais prendre la parole à la même tribune que mon antagoniste.

En 1891, Nantes comptait seulement trois ou quatre représentants du parti ouvrier; mais, en revanche, les collectivistes et les anarchistes y étaient nombreux et y combattaient de concert.

La séance fut présidée par un anarchiste avec, comme assesseurs, un possibiliste et un collectiviste.

Lavy parla le premier. Le milieu lui était peu favorable. Il le sentit; il fut bref. Je lui succédai. Visiblement gêné, il voulut partir; mais on le retint.

— Restez, citoyen, lui criait-on de toutes parts; il faut que vous entendiez la contradiction.

La salle était disposée de telle façon qu'on n'en

pouvait sortir autrement qu'en traversant toute la partie occupée par le public. Il fit contre fortune bon cœur et se rassit.

Je dénonçai ses agissements à Cholet. Ce fut un tollé général. De tous les points de l'auditoire, on le sommait de s'expliquer.

Il ne sut ou n'osa.

Le brouhaha de la veille risquait d'avoir là une terrible répercussion, mais, cette fois, en sens opposé. Déjà des charbonniers du port, gaillards taillés en hercules, promettaient une verte correction à mon adversaire.

J'aurais pu — c'eût été bien humain ! — le laisser en mauvaise posture et jouir de la fessée qu'on voulait lui administrer. Je fis le contraire.

Non sans peine, j'arrêtai le mouvement et rétablis le calme.

— De tels moyens, fis-je, sont le propre — si j'ose dire — de certains parlementaires; nous ne saurions les employer. Qu'il nous suffise de donner à ce monsieur une leçon d'urbanité, de sincérité et aussi d'humanité !

Je terminai ensuite mon discours interrompu par cet incident, après quoi prirent la parole les compagnons Cail et Meunier Régis.

Tous les orateurs de cette réunion furent poursuivis, sauf le calomniateur Lavy, qui s'y était montré le plus violent.

Nous fûmes cités à comparoir en mai 1891 devant la cour d'assises de la Loire-Inférieure. Meunier Régis se présenta et fut condamné à un an de prison et cent francs d'amende. Plus tard, en 1894, la cour d'assises de Maine-et-Loire lui infligeait sept ans de travaux forcés en application des « lois scélérates »; je le retrouvai au bagne l'année suivante.

Les jurés de Nantes condamnèrent Cail contumax à dix-huit mois de prison et mille francs d'amende; il fut assez prompt pour mettre à temps la Manche entre lui et les gendarmes. Mais il fut peu après victime d'une machination policière à Glasgow : impliqué dans une affaire de fabrication d'explosifs, il fut condamné à huit ans de hard labour. Il y a un an qu'il est libéré

et, pour donner une idée de son caractère, qui est celui de tous les libertaires en général, on me permettra de publier ici les lignes qu'il m'adressa quelques mois après mon retour de Cayenne.

Les voici :

8. Whitfield Street Tottenhann Court road.  
London W.

15 août 1900.

MON CHER COURTOIS,

De longues années nous ont séparés, mais c'est avec plaisir que je vois que le bagne n'a eu sur toi aucune influence, au moins au moral.

Je te retrouve aussi actif et dévoué à notre chère cause, et j'en suis bien heureux.

J'ai été libéré du bagne de Portland le 2 décembre 1899; ma santé est relativement bonne, et je suis toujours aussi sincèrement dévoué à l'anarchie.

Cher ami, tu as vu Clément Duval à Cayenne? Je veux dire aux îles du Salut, tu me ferais bien plaisir de me donner de ses nouvelles.

J'ai eu beaucoup de peine en apprenant la mort au bagne de notre ami Faugoux; c'était un de mes intimes, un énergique aussi, celui-là.

.....

Dans ma prochaine lettre, je te parlerai de cette bastille anglaise où j'ai passé plus de huit années. Je voudrais pouvoir aller en France pour te conter tout cela de vive voix; mais en ce moment, je suis dans une situation des plus difficiles.

Aie donc l'obligeance de m'envoyer les publications publiées en français pendant notre enterrement vivant, entre autres la défense de Georges Eliévant... Tu l'as vu là-bas, sans doute?

Dans ta prochaine lettre, parle-moi de tous nos amis qui sont restés dans cet enfer.

Mes amitiés à tous nos camarades.

A toi et à la cause.

VICTOR CAIL.

Je te répons, mon cher Victor, aussi complètement que possible par la publication de mes souvenirs...

Quant à moi, comme Cail, je fis défaut, et le jury

nantais me condamna à deux années d'emprisonnement et trois mille francs d'amende. Ainsi le « mouchard, l'agent du Gouvernement », que dénonçait M. Lavy, était voué à la prison et connaîtrait plus tard les délices du bagne, tandis que l'homme dont les défenseurs fuient devant une pipe, dégringolé de son siège de député, deviendrait chef du secrétariat d'un ministre socialiste dont le plus agréable passe temps est de faire charger les grévistes.

J'ai eu l'occasion depuis mon retour de rencontrer M. Lavy. Nous ne nous sommes pas salués.

## IX

### Fourmies.

Tandis qu'on me condamnait par contumax à Nantes et qu'on instruisait contre moi à Reims, je continuais mon œuvre de propagande.

Le 1<sup>er</sup> mai 1891, je rentrai à Paris sous un nom d'emprunt, mais je ne fis, pour ainsi dire, qu'y passer.

Dès que la nouvelle nous parvint de la fusillade de Fourmies, ma résolution fut aussitôt prise de me rendre sur le lieu du massacre. J'étais alors assez naïf pour croire qu'une aussi hardie provocation de la part de l'autorité pouvait être la cause déterminante et immédiate d'une révolution que mes vœux appelaient depuis si longtemps; je voulais être au nombre des ouvriers de la Grande Œuvre, et au premier rang. O les emballements que donne la foi! ..

Qu'importe! j'avais le souci de mettre mes actes d'accord avec mes principes, — ce que, soit dit en passant, devraient bien faire la plupart des politiciens — et je pris le train pour Fourmies.

Je souris en écrivant ces lignes. Je me revois, avec mes allures de conspirateur, affairé, le cœur battant d'espérance, la tête en feu, quoique d'un sang-froid absolu, allant tel un héros antique à la victoire ou à la mort.

Un seul de nos amis fut instruit de mon départ.

Dans ma précipitation, je négligeai de prendre même un faux-col de rechange, mais en revanche, j'étais armé jusqu'aux dents. Je puis bien l'avouer aujourd'hui, il y a plus de dix ans que les faits se sont passés: j'emportais avec moi revolver, poignard et dynamite, et je m'étais précautionné de cartes d'état-major de Fourmies et de ses environs.

En route, j'étudiai le terrain, voulant, si cela devenait nécessaire, me réserver une retraite sur la Belgique.

Armé comme je l'étais (ma dynamite était répartie en trois engins) ç'eût été maladroit de descendre à

Fourmies où, même en pleine nuit, les voyageurs venant de Paris devaient être étroitement surveillés. Je m'arrêtai donc au Pont-de-Sains, petite station à quelques kilomètres avant Fourmies.

Il était exactement deux heures du matin quand je quittai la gare où ne veillait qu'un seul employé qui prit mon billet sans rien dire et me laissa passer sans manifester d'étonnement.

La nuit était calme et claire, des myriades d'étoiles brillaient au firmament, une brise à peine sensible m'apportait le délicieux parfum des sèves. L'espèce de fièvre qui s'était emparé de moi à mon départ était complètement tombée, et c'est avec délices que je humai avidement l'air pur de cette exquise nuit de printemps. J'étais heureux de vivre... et j'allais tout à l'heure, justicier terrible, répondre au massacre par le massacre !

Cette pensée m'arracha à la poésie de la nature et me rappela à la réalité.

Je m'étais engagé dans la direction que suivait le train qui m'avait amené. Qu'allais-je faire ? A quel plan allais-je m'arrêter ? Je n'en savais rien encore. Les événements me dicteraient ma conduite.

Ce qu'il importait pour l'instant, c'était de mettre mes précieux engins en lieu sûr, dans un endroit où il me serait facile de venir les prendre dès que sonnerait l'heure de la vengeance.

Je marchais depuis un bon moment quand, presque sur le bord de la route, je remarquai un petit bouquet de bois de forme losangée que bordait un étroit sentier. Sa situation me parut favorable, j'y pénétrai en cassant sur mon passage, à la façon des chasseurs, quelques menues branches que, sans les détacher complètement, je dirigeai dans le sens de ma marche.

Après avoir compté cinquante pas, je m'arrêtai devant un petit fourré très épais. Le silence était profond ; seuls l'avaient troublé l'imperceptible bruissement de la jeune feuillée et le pépiement timide de quelques petits oiseaux que mon passage inopiné dérangerait dans leur sommeil. Je prêtai longuement l'oreille. Rien.

Je m'agenouillai, et, avec d'extrêmes précautions, je

posai mes trois bombes à côté de moi. Puis, de mon poignard, je traçai sur l'herbe un carré de quarante centimètres de côté ; je soulevai, non sans difficulté, une large motte de terre que consolidait le gazon et, m'aidant ensuite de ma lame, piochant d'une main, déblayant de l'autre, je creusai une petite fosse d'un huitième de mètre cube environ.

Après avoir tapissé ma cachette au moyen de feuilles et de branchages, dans le but de préserver mes engins du contact humide de l'humus, je les y plaçai debout, puis je les recouvris d'une toiture semblable aux parois et au fond sur laquelle vint se replacer la motte de gazon. Je dispersai ensuite la terre fraîche, afin qu'aucune trace de mon travail n'éveillât les soupçons du promeneur que le hasard aurait pu conduire en cet endroit et je regagnai la route par le même chemin avec la persuasion que l'arme libératrice ne séjournerait pas longtemps dans le trou où je venais de l'enfouir.

L'opération avait duré une grande demi-heure.

L'aube commençait à poindre quand j'arrivai aux premières maisons de Fourmies.

Un détachement d'infanterie, à la tête duquel chevauchait le commandant Chapus, quittait la petite cité ouvrière. Les hommes marchaient sans ordre, la tête basse, comme honteux du rôle affreux qu'on leur avait fait jouer la veille, et ils recevaient sans mot dire les injures dont les accablait une foule indignée et furieuse où les femmes et les enfants étaient en majorité.

« A mort ! criait-on en jetant des pierres aux soldats. A mort le 145<sup>e</sup> biffin ! »

Et des femmes leur crachaient au visage.

J'eus un moment la velléité de faire ma partie dans ce chœur de révolte. A quoi bon ? Une besogne autrement sérieuse m'appelait plus avant.

En suivant une longue rue où régnait une certaine agitation, je parvins enfin à la place de la mairie, gardée par des cavaliers d'un régiment de dragons qui est venu remplacer le 145<sup>e</sup> de ligne dont la présence, après la pénible équipée de la veille, eût été un scandaleux outrage à la population en deuil.

Les militaires dont les lattes brillent sous les premiers feux du soleil levant ont pour mission de proté-

ger les autorités locales qui, à cette heure, tiennent conseil dans la maison de ville. Il y a là M. Bernier, le maire de Fourmies, M. Isaac, le sous-préfet d'Avesnes, et l'officier commandant le détachement de cavalerie ; on voit du dehors, aller et venir dans les couloirs les trois agents de la police municipale.

Vis-à-vis de la mairie, devant les estaminets, et à l'entrée des rues adjacentes que sillonnent des patrouilles à cheval, des groupes compacts sont formés où les ouvriers et leurs femmes véhémentement discutent.

Du fond de la place, où se trouve l'église, débouche un ecclésiastique. C'est le curé de Fourmies. Plusieurs l'insultent au passage, quelques-uns le saluent. Il se rend à la mairie ; les soldats s'écartent pour lui permettre d'entrer. Il est sans doute du conciliabule. Je parcours la place, pénétrant dans les groupes, me mêlant aux manifestants, et puisant des renseignements sur les événements qui viennent de se dérouler.

A quelques pas de moi, un homme d'une cinquantaine d'années sanglote, les yeux à terre.

— C'est là, gémit-il ; c'est là qu'ils me l'ont tué, les lâches !

Je m'informe.

— C'est le père de Guilloteau, me dit quelqu'un. Son fils qui venait de tirer au sort, cette année, se trouvait là avec Maria Blondeau, sa fiancée, et quelques conscrits de sa classe... Un des jeunes gens portait un drapeau tricolore.

— Tricolore ?

— Oui, tricolore ; et ils chantaient des chansons patriotiques. Tout par un coup, la gamine saisit le drapeau qu'elle brandit, elle prend son amoureux par la taille et se met à la tête des conscrits, chantant toujours et faisant face aux fantassins rangés en bataille au bas de la place, quand, patatras, sans que personne ne les ait sommés de circuler, la fusillade éclate, dirigée sur ces enfants inoffensifs. Le fils Guilloteau et sa promise tombent mortellement atteints... et au lieu de deux victimes, ils en ont fait trois, car Maria était enceinte et tout près d'accoucher.

— Vous avez assisté à ce carnage ?

— Je vous crois. J'étais là, tout à côté de ces pauvres jeunes gens ; et c'est par miracle, quasi, que je n'y ai pas aussi laissé ma peau.

Le récit de cette scène m'avait mis la rage au cœur. Je visitai quelques établissements.

— Tenez, me dit la tenancière d'un estaminet en me montrant un siège, c'est là que Diot est venu expirer. Il était à cinquante mètres d'ici quand il a été frappé. En arrivant, il s'est affaissé sur cette chaise en disant simplement : « Ça y est ! » C'est tout ce qu'il put articuler : il était mort.

Presque partout les murs avaient été écorchés par les balles. J'observai cependant que nombre de projectiles étaient venus se loger dans le faitage des maisons, d'où je conclus que si, comme le soldat Lebon, tous les hommes du détachement du 145<sup>e</sup> n'avaient pas refusé de tirer, beaucoup du moins avaient réglé leur tir de façon à n'atteindre personne.

On se rappelle que Lebon fut traduit en conseil de guerre pour refus d'obéissance dans un service commandé et qu'il fut acquitté.

Ce que je venais de voir et d'entendre ne faisait qu'augmenter ma fureur. Lançant vers la mairie un regard de haine, je décidai que mes engins ne passeraient pas une seconde nuit sur leur lit de branchages. Les Lebel avaient parlé ; la dynamite répondrait. A la nuit j'irais déterrer mes engins.

Midi venait de sonner. Je n'avais rien pris depuis la veille et j'avais l'estomac dans les talons. Je gagnais la rue centrale dans l'espoir d'y découvrir un restaurant.

Comme je descendais, une colonne de cinq à six cents manifestants, tant hommes que femmes, vint à ma rencontre. En tête, marchaient une dizaine de gaillards bien taillés qui parlaient en faisant de grands gestes et avaient l'air décidé.

Peut-être allait-il se passer quelque chose ? Je remis mon déjeuner à plus tard et suivis la troupe d'ouvriers. On m'apprit que ceux qui la conduisaient étaient une délégation du syndicat des tisseurs, se rendant à la mairie afin d'entrer en pourparlers avec le sous-préfet. Mais les soldats, qui s'étaient effacés devant la soutane,

ne bronchèrent pas devant les blouses : c'était la consigne formelle donnée par M. Isaac. Les délégués durent rebrousser chemin, sans protester.

Ce manque d'énergie de la part des manifestants me révolta. Comment ! ils étaient là plus de deux mille et l'idée ne leur était pas venue de franchir le cordon de cavaliers, d'enfoncer les portes du monument municipal et de se saisir de ceux qui faisaient tirer sur eux vingt-quatre heures auparavant ? C'était donc du sang d'esclaves qui coulait dans leurs veines ? L'envie me vint de les haranguer, de les pousser à l'action, de les y conduire.

Mais quel écho aurait ma voix ? Qui me connaissait ici ? Ne serais-je point suspect ? Mieux valait suivre mon plan et agir seul, sans me lier avec personne et compromettre mon incognito.

J'en étais là de mes réflexions lorsqu'un enfant me tendit un prospectus. C'était l'annonce, pour l'après-midi à deux heures, d'un grand meeting qui se tiendrait au théâtre de Fourmies. Au nombre des orateurs inscrits et dont tous les noms ne me reviennent plus à la mémoire, figuraient Renard, conseiller municipal de Saint-Quentin, Chauvière qui représentait à l'Hôtel-de-Ville le quartier de Javel, je crois, et qu'avait délégué un groupe de socialistes blanquistes de Paris, et Culine.

Désireux de ne pas manquer une telle réunion, j'allai déjeuner au galop.

Quand j'arrivai sur la place du théâtre, elle était noire de monde. Cela ne m'émut point ; avec ma connaissance des foules et mon habitude des réunions publiques, j'eus vite fait de pénétrer dans la salle et de gagner le pied de la tribune.

Tous les orateurs qui s'y succédaient tonnaient contre Constans, alors ministre de l'Intérieur, contre le maire Bernier, contre le sous-préfet Isaac : « Il faudrait se souvenir aux prochaines élections et savoir balayer résolument ces bandits, ces assassins du peuple, ces suppôts du Capital et du Patronat et n'envoyer dans les corps élus que des représentants socialistes, et cætera, déridéra. »

Et tous ces malheureux dont on avait tué le fils

qui la fille, qui le père ou le frère, ces ouvriers en grève dont les oreilles bourdonnaient encore du sifflement des balles, qui avaient abandonné les métiers pour faire valoir leurs revendications, tout joyeux d'entendre « mécaniser » un ministre, applaudissaient à tout rompre les polichinelles dont l'unique préoccupation était de faire, à leur profit ou à celui de leurs pères, la cueillette des votes.

J'étais indigné.

Je demandai la parole.

— Votre nom ? citoyen, interrogea le président.

Je n'avais pas prévu la question.

Poursuivi à Reims, condamné à Nantes et sous le coup d'un mandat d'arrêt, je ne pouvais sans danger dévoiler en public mon identité.

— Huet, répondis-je sans me troubler.

Huet ou Tartempion, pour le moment c'était la même chose ; car j'étais loin de me douter que les circonstances m'obligeraient à conserver, pour un temps au moins, ce nom pris sans réflexion.

— La parole est au citoyen Huet, déclara le président.

J'escaladai la tribune.

Après avoir parlé de l'acte du commandant Chapus, je fis la critique des discours qu'on venait de prononcer.

— Ce n'est pas, dis-je, à tel ministre, à tel maire ou à tel sous-préfet qu'il nous faut imputer les responsabilités de l'heure présente ; c'est dans l'ordre social même qu'on doit rechercher les causes de nos souffrances et de nos misères, c'est dans l'antagonisme qui existe entre le Capital et le Travail. Et cet antagonisme ne prendra fin que le jour de la révolution sociale.

Et naïf, j'ajoutai : « Cette révolution, nous pouvons la faire demain, aujourd'hui même, si vous vous en sentez le courage. »

Des applaudissements prolongés m'interrompirent.

Je conclus : « Soyez convaincus que, si les prétendus socialistes ; si ces révolutionnaires qui n'ont qu'une crainte : la révolution ; si ces gens qui réclament vos suffrages étaient au pouvoir, ils n'agiraient pas autre-

ment que ceux qu'on couvrirait de blâme tout à l'heure à cette tribune. »

Avais-je raison, Chauvière ? Est-ce que je m'abusais, Lavy ? Me trompais-je, Millerand ? La Martinique, Chalon...

À la sortie, je fus l'objet de nombreuses marques de sympathie. Les membres du syndicat des tisseurs me firent promettre de me rendre le soir même à Wigneihies, petite commune des environs, à une lieue à l'ouest de Fourmies : on devait y tenir une importante réunion.

Je m'y rendis.

Suivant l'édifiante manœuvre déjà employée contre moi par le doux Lavy à Cholet, ceux dont j'avais dévoilé les intentions insinuèrent que j'étais un agent provocateur dépêché par la « boîte », dans le seul but de justifier les crimes gouvernementaux. Leur dire obtint tout de suite un facile crédit : personne ne me connaissait à Fourmies ; je n'étais le délégué avoué d'aucun groupe ; et, de plus, ma situation au point de vue judiciaire m'interdisait d'exposer mon identité.

À peine avais-je franchi les quelques gradins qui conduisaient à la tribune, avant même que j'eusse ouvert la bouche, je fus assailli et une grêle de coups de canne et de coups de poings s'abattit sur moi. Après une lutte d'un quart d'heure, je me trouvai dehors ayant, dans la bagarre, perdu mon chapeau, mon pardessus, et un pan de ma jaquette. Ces dépouilles opimes — je le sus le lendemain — furent clouées au mur en trophée, au-dessus de la tribune, et vouées au mépris des électeurs.

Ah ! combien je regrettais de m'être laissé aller à discourir à la réunion du tantôt. Une étroite surveillance allait être exercée sur mes faits et gestes, j'allais être l'objet d'une constante et implacable suspicion.

Et je pensais que j'aurais dû me condamner à un mutisme absolu, supputer seul mes chances de succès, éviter de me faire connaître et même voir qui que ce fût et, au moment décisif, frapper le grand coup en faisant sauter Isaac et son état-major bourgeois... À quoi maintenant serviraient mes bombes et quel effet moral aurait mon acte ?

Si je faisais parler la dynamite, demeurerais-je à Fourmies après l'explosion? Il n'y fallait point songer.

Fuir? Mais alors je faisais le jeu des marchands de suffrages. Ils désigneraient : « Huet, l'agent provocateur », comme auteur de l'attentat et se tailleraient ainsi une nouvelle tranche de triomphe.

En fait, j'en voulais moins à Isaac et consorts qu'aux institutions dont ils prenaient la défense. Je remis donc à plus tard l'exhumation de mes engins et résolu de m'établir pour quelque temps à Fourmies, afin de réduire à néant l'accusation qu'on avait portée contre moi, et aussi pour y poursuivre mon œuvre de propagande.

Je fus assez heureux de trouver presque immédiatement du travail en qualité d'ouvrier peintre. Je me liai plus étroitement avec quelques tisseurs syndiqués qui n'avaient pas été dupes de l'équivoque dont j'avais été victime, et fondai avec eux un groupe libertaire que j'intitulai « la Revanche Fourmiesienne. » Le siège social fut installé dans une maison tenue par un Belge, qui fut frappé d'expulsion pour ce fait et dut partir sur-le-champ, laissant une femme et quatre bambins, que je pris momentanément à ma charge.

Des groupes de Paris et de province, dont j'avais aussitôt sollicité le concours, nous adressèrent des secours pour venir en aide aux familles des victimes. Nous reçûmes aussi plusieurs couronnes funéraires; chaque envoi de ce genre était l'occasion d'une manifestation au cimetière, au cours de laquelle je prêchais la révolution.

A son quatrième jour, la « Revanche » comptait déjà une cinquantaine de membres, au nombre desquels ceux qui m'avaient le plus malmené à Wignehies. Un journal fut fondé qui prit le nom du groupe, et des conférences organisées dans toute la région.

Tout marchait à souhait, quand se produisit un incident qui m'obligea à quitter Fourmies pour n'y plus revenir.

C'était un dimanche de juin, six semaines après la journée sanglante. Nous étions réunis une trentaine environ dans une salle dont les fenêtres donnaient sur

la place de la mairie. Soudain, de l'extérieur, nous arrivent les accords d'une fanfare joyeuse qui passe en jouant la « Marseillaise ». Il y avait parmi nous des parents de ceux qui, le mois précédent, avaient trouvé la mort sur cette même place. Cette insulte à leur douleur nous révolta.

Spontanément et sans que personne nous y ait invité, nous nous précipitons au dehors et fonçons sur les musiciens. Des pompiers se portent à leur secours, mais notre nombre augmente et fanfaristes et pompiers sont promptement mis en déroute. Ils se réfugient dans l'estaminet où se tient leur cercle. Nous les poursuivons et faisons le siège de la maison. La gendarmerie prévenue est impuissante à réprimer ce commencement d'insurrection, dont la nouvelle est si vite propagée.

Des rassemblements se forment et parcourent les rues, l'effervescence renaît. Peut-être est-ce l'occasion d'agir ?...

Mais quelqu'un m'attire à l'écart, c'est mon hôtelier.

— Tenez, me dit-il en me tendant un paquet, voici les papiers que j'ai trouvés sur la table de votre chambre ainsi que votre revolver. Vous êtes découvert. Les gendarmes, qui n'ont osé vous arrêter dans la rue de crainte d'une échauffourée, attendent dans le couloir de la maison pour vous empoigner dès que vous rentrerez. J'ai sous la main quelqu'un de sûr, un contrebandier de mes amis qui connaît les sentiers comme personne; il vous conduira à la frontière et vous déposera en Belgique.

J'eus un mouvement d'épaules.

— Croyez-moi, insista-t-il sans me laisser le temps de protester, je vous offre le moyen de partir ce soir sans danger; filez. Il serait peut-être trop tard demain.

L'heure en effet était grave. A Douai, on instruisait contre Lafargue; et Culine était en prison préventive. D'autre part, la cour d'assises de la Marne venait de prononcer contre moi une peine de deux années d'emprisonnement et deux mille francs d'amende.

Je fis ce que conseillait la prudence : je partis.

Et la dynamite? demanderez-vous.

Chut!... nous en recauserons.

## Bruxelles, Paris, Londres

L'homme à qui l'on venait de me confier était un grand diable dans la force de l'âge, aux épaules larges, à l'allure franche et décidée.

Chemin faisant, il me conta les ruses qu'emploient les contrebandiers pour dépister les douaniers.

— Le métier, me dit-il, est périlleux, et on n'y amasse pas de rentes, du moins nous autres, mais en somme, on vit bien. Et puis on est libre, sauf quand la régie se montre trop « rosse » et refuse de transiger. Malgré cela, je préfère cette vie-là à celle de l'usine. Au service des patrons, on se crève et on risque souvent de voir les siens mourir de faim...

Nous étions sous bois.

Une voix cria par trois fois : « Halte-là ! » Puis un coup de fusil retentit.

— Qu'est-ce ? demandai-je.

— Rien, répondit le contrebandier. Quelque novice qui se sera aventuré dans un passage dangereux. Il en sera quitte pour abandonner son ballot... Depuis les dernières grèves, le nombre des contrebandiers a de beaucoup augmenté. Mais ceux qui ont lâché, ces derniers temps, les métiers pour le grand air sont encore inexpérimentés, et les gabelous la font belle en ce moment.

Après deux heures de marche, nous atteignîmes un petit village à la sortie duquel mon homme m'arrêta devant une maison isolée de très modeste apparence.

Il frappa et dit une phrase patoise dont le sens m'échappa.

— Nous sommes ici chez nous, me dit-il, une fois que nous fûmes entrés. Les « Charpentiers de Carnot » ne viendront pas nous dénicher ici. Vous êtes sur terre belge.

— C'est un déserteur ? interrogea l'homme qui semblait être le propriétaire.

— Oui et non, fit mon guide. Du reste, je puis bien tout vous dire.

Et il raconta ma conduite à Fourmies. Après quoi, il commanda deux verres de genièvre.

— Ça va être l'heure de la relève, dit-il. Il va falloir songer à retourner.

Deux hommes, dans le fond, étaient couchés sur des ballots de marchandises. Ils se levèrent comme à un mot d'ordre, et l'un d'eux siffla un molosse qui dormait sur la dalle. L'énorme chien se dressa, on lui ouvrit la porte, et, après une reconnaissance de quelques minutes, il revint prévenir ses maîtres que la route était libre.

Pendant ce temps, je griffonnai quelques lignes à l'adresse de mon hôtelier de Fourmies, et je priai le contrebandier de vouloir bien les lui faire parvenir. Avec le billet, je lui tendis deux pièces de cinq francs en récompense du service qu'il venait de me rendre. Il prit le billet, mais repoussa l'argent en protestant.

— Ne me gêtez pas la joie que j'éprouve d'avoir joué les gendarmes. D'ailleurs, si vous n'aviez pas été là, je serais venu quand même.

Puis, me désignant un paquet que venait de lui remettre l'aubergiste, il ajouta :

— Quand cette camelote-là sera à Fourmies, j'aurai gagné mes trente « balles ». C'est comme ça trois, quatre fois la semaine. Comme vous voyez, ce serait avantageux si l'on n'était quelquefois forcé de jeter la marchandise pour sauver sa peau. Dans ces cas-là, on perd capital et intérêts. Mais on se rattrape... Il y a une réponse à votre mot, sans doute ?

Sur ma réponse affirmative, il m'assura que je le reverrais le jour suivant.

Il revint en effet, m'apportant mes vêtements et une petite somme que restait me devoir l'entrepreneur chez qui j'avais travaillé et sur laquelle mon hôtelier s'était refusé à retenir le montant de ma note. Il m'apprit en outre qu'on avait opéré la veille une quinzaine d'arrestations et que l'on paraissait avoir découvert mon identité.

Le soir même, je débarquais à Bruxelles.

J'y fus reçu par un avocat de mes amis qui, le lendemain, me présenta un député démocrate du nom de Wolders, déjà rencontré à Paris lors du Congrès International. Celui-ci m'annonça qu'un meeting devait

avoir lieu le lendemain à Ixelles où les députés socialistes développeraient leur programme.

— J'aurai le plaisir, lui dis-je, de vous y faire la contradiction.

— Bah ! sourit le représentant, nous ne sommes pas ici en France, et la politique belge ne saurait vous intéresser.

— Pardon, m'écriai-je, pardon ! la révolution doit se faire dans tous les pays à la fois, et il faut y pousser le peuple où qu'on se trouve. J'estime que votre besogne est antirévolutionnaire, je rencontre l'occasion de le proclamer, je ferai ce que mon devoir me commande.

— Allons, allons, vous ne ferez pas cela ! dit-il sur un ton moitié miel, moitié vinaigre.

Et il prit congé.

Trois heures plus tard, deux hommes de police se présentaient chez mon ami et demandaient à parler à M. Courtois.

— Diable ! m'exclamai-je, voilà des gens bien renseignés !

Mais je n'avais rien à démêler avec les sbires de Brabant ; je voulus les voir.

Très poliment, « ces messieurs » me signifièrent un arrêté d'expulsion, ajoutant qu'ils avaient l'ordre de s'assurer de ma personne et de me conduire à la prison de Saint-Gilles.

L'avocat, qui assistait à la scène, se récria. D'ailleurs il répondait de moi et se portait garant que je quitterais la Belgique dans les délais prescrits. Incontinent, il écrivit une lettre au chef de la police, à qui l'un des argousins se chargea de la porter, l'autre restant préposé à ma garde.

La démarche réussit, on me laissa libre... de prendre seul le chemin de la frontière.

— Voilà du travail à la Wolders ! me dit mon ami.

— Quelle plaisanterie !

— À moins que ce ne soit mon œuvre ? poursuivit-il ironiquement. Nous étions seuls, lui et moi, à connaître et ton nom et ta présence à Bruxelles ; conclus !... Aussi pourquoi ton insistance à le prévenir que tu irais lui mettre des bâtons dans les roues ?

Décidément tous les mêmes, ces braves socialos !... Grâce à Guesde et à Delori, on arrêta Girier-Lorion à Roubaix, Lavy me faisait assommer à Cholet, Wolders me faisait expulser du territoire belge...

Je pris la résolution de rentrer à Paris, en m'arrêtant au Pont-de-Sains où, sept semaines auparavant, j'avais enfoui ma dynamite...

Je reconnus sans peine le petit bois que j'avais choisi ; mais l'herbe était haute à présent, les quelques branches que j'avais cassées étaient desséchées et pendaient verticalement, et il ne restait plus trace de mon travail. En piétinant le sol, je parvins néanmoins à retrouver ma cachette. Je la découvris en un tour de main. Mes engins étaient intacts ; je les plaçai entre ma peau et ma chemise et repris le chemin de la capitale.

Il ne fallait pas songer rentrer à mon domicile, qui devait être étroitement gardé par la police. Je m'en abstins donc et allai déposer mes « bagages » chez un ami dont j'étais absolument sûr. Celui-ci me fit savoir que mon logement avait été cambriolé ; mes papiers, mes livres et divers objets avaient disparu : on y avait opéré une perquisition policière.

De plus, se mêlant de la partie, ma propriétaire avait fait déménager ce qu'on avait consenti à me laisser et elle avait loué les locaux.

C'étaient là les conséquences de la lutte où je m'étais engagé volontairement ; je les acceptai avec philosophie.

Mais il n'allait pas faire bon m'attarder à Paris. Je cédai à un camarade ce qui me restait de mobilier et gagnai prudemment les environs.

Chaque jour, des compagnons venaient me voir dans ma retraite et me conseiller la circonspection sans se douter que leurs visites constituaient pour moi le plus grand danger, attendu que la plupart d'entre eux étaient connus et surveillés. Je dus m'éloigner.

Beaucoup d'anarchistes étaient réfugiés à Londres, je pris la détermination de les y rejoindre. Mais, convaincu qu'il serait téméraire de filer par Dieppe ou par Calais, je me rendis au Havre avec l'intention de faire la traversée à bord d'un bateau de commerce.

J'étais dans cette ville depuis trois jours quand

l'occasion favorable se présenta. Un vapeur anglais, un charbonnier, était en partance. Je m'adressai au capitaine, qui parlait très correctement le français ; je traitai avec lui sans l'intermédiaire d'aucune agence et je montai à son bord.

A peine l'hélice avait-elle fait quelques tours qu'un événement tout à fait imprévu se produisit.

D'un canot qui cherchait à accoster, deux hommes hélèrent le capitaine en lui faisant signe d'arrêter.

Je reconnus ces individus pour les avoir plusieurs fois trouvés sur mon chemin depuis mon arrivée au Havre.

J'étais certainement signalé.

Qu'allait-il advenir ?

Sans stopper, le capitaine fit ralentir et lança une échelle de corde. Un des hommes du canot grimpa à bord. Le capitaine le reçut de façon plutôt hautaine, et une conversation un peu vive s'engagea.

Bien que je me tinsse à l'écart par discrétion, je compris qu'il s'agissait de moi. A la fin, l'officier perdit patience.

— Non, non, non ! cria-t-il. Retirez-vous et sans plus attendre.

Je respirai.

Il franchit l'escalier de la passerelle et commanda : « En avant ! » sans se soucier davantage de l'importun visiteur. Ce dernier n'avait pas eu le temps de descendre l'échelle et, plus mort que vif, il balançait contre le flanc du navire. Le canot nageait à force de rames, sans parvenir à nous rejoindre.

Au bout d'un moment le capitaine fit ralentir à nouveau, et l'homme put enfin rejoindre son camarade.

Notre bateau avait repris sa marche et nous étions en pleine mer quand le capitaine me fit appeler.

— Savez-vous, me dit-il, ce que voulait cet homme qui est monté à bord quand nous quitions la rade ?

— Non, répondis-je comme si je ne m'étais douté de rien.

— Il voulait vous faire débarquer. Il m'a montré des papiers établissant que vous êtes sous le coup de deux arrêts de justice vous condamnant à l'emprisonnement. Vous êtes, paraît-il, un dangereux révolution-

naire... un anarchiste !... Je pensais bien, poursuivit-il, en souriant, que vous ne montiez pas à mon bord pour accomplir un voyage d'agrément, mais je vous y ai accepté et, seriez-vous le diable, je ne permettrais à personne de vous en arracher. Je ne viens pas en France pour servir d'auxiliaire à la police.

Je le remerciai avec effusion et me retirai...

En débarquant, je lui renouvelai toute ma gratitude. Il me tendit sa carte en m'assurant qu'il serait heureux que je le misse à contribution si jamais ses services pouvaient m'être de quelque utilité.

J'avais plusieurs adresses de camarades et celle du club *Autonomie*. J'espérais bien pouvoir me débrouiller.

Ainsi que font presque tous les Français qui vont à Londres pour la première fois, je choisis le « quartier français » et louai une petite chambre dans Charlotte street.

Le jour même, je vis quelques amis et retrouvai au club tous les camarades qui s'étaient soustraits aux poursuites conséquentes de l'émeute de l'avenue de Clichy. Depuis deux mois qu'ils étaient en Angleterre, aucun d'eux n'avait pu se procurer d'ouvrage. Cela n'était pas fait pour m'encourager.

Un ancien communard qui est établi en Angleterre depuis 1871 et dont les affaires sont très prospères, Richard, me promit de s'occuper de moi. Il ne trouva à me proposer qu'une place de plongeur au café Royal.

J'acceptai faute de mieux... mais la place n'était pas encore vacante. Je cherchai de mon côté, mais sans succès.

Enfin je me résignai à aller rendre visite à mon capitaine. Bien m'en prit. Il me donna une lettre de recommandation pour un entrepreneur de peinture marié à une Française. Je fus embauché d'emblée et occupé à la décoration du *Military Club*. Quand les travaux furent terminés, on me remercia.

De nouveau, j'étais sans ouvrage.

J'allai au café Royal, la place de plongeur était prise. Je restai encore plusieurs jours sans découvrir le plus humble emploi, c'était navrant. Le climat londonien me donnait le spleen ; j'étais abattu, déconcerté, j'en avais assez.

Je m'embarquai pour Ostende.

La nouvelle venait de parvenir à Londres du suicide du général Boulanger. Rochefort prit le même bateau que moi. J'avais eu l'occasion de lui être présenté par Louise Michel à propos de la fondation d'une école libertaire internationale, le pamphlétaire me reconnut, il me salua et ce fut tout. J'eus la curiosité d'aller jusqu'à Ixelles.

On sait l'affluence de curieux qu'attirèrent les obsèques du général. Tous les politiciens de marque venus pour y assister prononcèrent des discours.

Déroulède avait même apporté un sac de terre de France qu'il répandit sur le cercueil !

## XI

### D'Anvers à Toulouse.

Je ne demeurai que huit jours à Bruxelles, où l'on aurait pu m'appréhender pour infraction à un arrêté d'expulsion.

En Belgique on est très à cheval en ce qui concerne les étrangers. Si vous semblez devoir séjourner, ces Messieurs vous font l'honneur de s'informer de votre identité, de vos intentions, de vos moyens d'existence. Si vous êtes signalé comme révolutionnaire, l'investigation est plus minutieuse.

A Anvers, où je m'étais rendu en quittant Bruxelles, je restai cependant tout un mois sans être inquiété. Un matin, l'ami chez lequel je logeais m'avertit que ma retraite était découverte. Le lendemain, j'étais à Lille, l'hôte d'un ex-gérant du *Père Peinard*, contumax depuis plus de six mois, et qui vivait là sans que la police songeât à l'inquiéter. Cela me fut une garantie.

La période électorale venait de s'ouvrir. Je pris une part active à la lutte sous le nom de Liard, sans me douter alors que ce pseudonyme serait bientôt la cause de mon envoi à la Guyane.

Lafargue, qui avait été condamné à un an de prison à la suite des affaires de Fourmies, était candidat socialiste. Il fut élu.

Je dois à la vérité de dire que, pendant le peu de temps qu'il passa à la Chambre, il s'employa à obtenir la grâce de Culine, son coaccusé, lequel s'était vu infliger une peine de dix ans de réclusion. Il y parvint ; et ce n'était que justice.

Je conférenciai à Roubaix, à Armentières, à Saint-Quentin et à Guise et rentrai à Paris où je m'abstins — on le comprendra du reste — de me produire en public.

Je ne fis qu'un court séjour.

Mon intention était de gagner l'Espagne que je connaissais en partie et dont je parlais couramment la langue. Mais pouvais-je, avec mon tempérament ardent et mon amour de la propagande, franchir d'une seule

traite une distance aussi considérable ! Mon voyage serait donc le prétexte d'une nouvelle tournée de conférences.

Je m'arrêtai plusieurs jours à Orléans, à Blois, à Vendôme, à Tours, organisant sans encombre, dans chaque ville, deux ou trois réunions. La première anicroche se produisit au Mans, où j'avais annoncé par voie d'affiche que j'y traiterais en trois séances « de la Religion, de la Patrie et de la Famille ».

Dès la première soirée, le traditionnel commissaire de police était au nombre des auditeurs. Plus perspicace et plus zélé que ses collègues des villes précédemment traversées, il voulut savoir d'où je venais, où j'allais, quel groupe et quel comité me subvenaient, et un tas d'autres choses tout aussi indiscrettes. Je lui répondis que, comme j'étais au Mans pour plusieurs jours, j'aurais plaisir à le recevoir à l'hôtel et à lui fournir tous les renseignements dont il avait besoin. Et je lui fis un grand salut dont il ne comprit pas l'ironie.

Des amis aussitôt prévenus s'assurèrent de ma valise et je gagnai à pied Arnage d'où le train me ramena à Tours.

Deux fois déjà j'avais pris la parole devant les Tourangeaux et j'avais promis de la reprendre contradictoirement avec le possibiliste Martinet. Je tins mon engagement et la soirée se passa sans incident fâcheux.

Dans ses *Mémoires*, M. Goron laisse croire que la police se passe du concours des femmes. Peut-être n'y a-t-il pas de femmes agents, mais je puis affirmer qu'il y a des femmes indicateurs. Voici dans quelles circonstances il me fut donné de l'apprendre.

A l'issue de ma dernière réunion à Tours, je m'étais rendu avec quelques amis dans un café de la rue Royale. Une femme jeune et élégante nous y suivit. Nul parmi les camarades ne la connaissant, je la pris pour une curieuse, une convaincue peut-être.

Les consommations servies, elle me posa quelques questions sur des points précis de la philosophie anarchiste, qui était loin de lui être étrangère. Un à un les compagnons s'étaient retirés ; et nous restions seuls, elle et moi.

— Me permettez-vous de vous accompagner jusqu'à votre porte ? lui demandai-je.

— Nous nous accompagnerons mutuellement, répondit-elle. Nous sommes descendus au même hôtel.

Je mis cette singularité sur le compte du hasard, et, comme la personne était jeune et jolie, je me risquai chemin faisant à lui faire un brin de cour. Pour être anarchiste, on n'en est pas moins homme, au contraire ! Et puis en voyage, ma foi...

Notre liaison dura huit jours, au cours desquels j'appris que ma compagne connaissait presque tous les orateurs du parti. Un tel préconisait telles théories ; tel autre développait tels principes ; celui-ci avait discouru à tel ou tel endroit ; celui-là avait eu maille à partir avec la police dans telle ville, et patati et patata. Bien qu'émaillées de quelques menues erreurs, la plupart de ses assertions étaient fondées.

Elle s'ingénia à me confesser ; mais ce fut moi le confesseur.

Je sus ainsi qu'elle appartenait à la « Boîte », quelles y étaient ses attributions, à quel chiffre se montaient ses appointements, en un mot, tout ce qui avait trait à sa mission.

Quand je quittai Tours, je dis adieu à mon policier en jupons, l'informant que je me rendais à Angers et je pris mon billet pour... Châtellerauld.

Quelques jours plus tard j'étais à Poitiers auprès de mes vieux parents. Je visitai ensuite Angoulême et Bordeaux.

Toujours sous le nom de Liard, je continuai quatre mois durant la propagande dans le chef-lieu de la Gironde, en luttés fréquentes avec l'abbé Naudet, qui y soutenait la politique suivie à Paris par l'abbé Garnier. Je « fis » ensuite les environs dans un rayon très étendu, allant jusqu'à Marmande, Casteljaloux, Agen, Villeneuve-sur-Lot, etc. Je fus interrompu par un événement pénible qui me rappela à Paris : ma sœur venait de mourir.

Je ne laisserai pas le lecteur en l'entretenant de ce deuil de famille, je lui dirai seulement qu'il pouvait être pour la police une occasion de me pincer. Elle n'en sut pas profiter.

Après avoir passé quelques jours auprès des miens, dont je ne parvins pas à calmer la douleur, je retournai

à Bordeaux pour le 18 Mars. On y avait préparé des fêtes et conférences en consécration de la Commune, et je fus prié de prendre la parole à une réunion tenue rue Saint-Bruno pour faire la critique du communisme.

A peine la séance était-elle ouverte qu'on vint nous annoncer qu'on venait d'arrêter un certain nombre de compagnons parce qu'on avait, disait-on, découvert de la dynamite « dans la cave du voisin d'un anarchiste ».

Je ne fus ce soir-là ni plus ni moins violent que d'ordinaire, mais la découverte qu'on venait de faire ayant eu le don d'exacerber la haine policière, on jugea bon de me poursuivre.

Comme bien on suppose, je ne fis pas long feu : le 19 je couchais à Agen et débarquais à Toulouse le 22.

**Jules Guesde, le R. P. Gayraud, Caserio.**

La patrie de Campistron était alors en pleine agitation collectiviste.

Jules Guesde, qui, en parlant des anarchistes, avait récemment déclaré qu'il ne fallait pas « discuter avec l'ennemi », y discourait contradictoirement avec des prêtres et des religieux. Au nombre de ces derniers comptait le R. P. Gayraud, de l'ordre des dominicains. Il m'avait été donné de l'entendre déjà à Bordeaux, où j'avais controversé ses théories.

Dans une réunion où il se fit entendre à côté de Jules Guesde et d'un autre orateur dont le nom m'échappe, je demandai la parole.

Je ne fus pas plutôt à la tribune que le chef du collectivisme crut devoir, en gesticulant, instruire l'auditoire de l'interdiction où son parti se trouvait de discuter avec les anarchistes.

— Laissez-le parler, criait-on de toutes parts.

— Je demande la parole pour une motion d'ordre, fit quelqu'un derrière moi.

C'était le dominicain.

— La réunion est contradictoire, dit-il en substance. Je ne vois pas pourquoi on ferait exception plus pour celui-ci que pour celui-là. Serais-je donc ici le seul libertaire ?

Puis, se tournant vers le bureau :

— Au nom de la liberté, ajouta-t-il, vous entendrez l'orateur anarchiste.

La majeure partie de l'auditoire applaudit ; les collectivistes, honteux, n'osèrent faire d'opposition, et je pus parler tout à mon aise, dans le tumulte d'abord, dans le plus profond silence ensuite.

Les excellents socialistes qui étaient au bureau, n'ayant pu, selon le désir de Guesde, lire l'ordre du jour et lever la séance, avaient quitté la salle. Le commissaire de police avait alors voulu dissoudre la réunion, mais j'avais immédiatement fait élire un autre bureau, et je pus charger à fond sur le collectivisme et

analyser le socialisme chrétien, dont le préconisateur avait tenu à m'écouter jusqu'au bout.

A la sortie, je trouvai ce dernier qui m'attendait à la porte.

— A Bordeaux, me dit-il, nous n'avons pas pu causer d'homme à homme, et j'ai le désir d'avoir avec vous un entretien de quelques instants. Voulez-vous me faire le plaisir de venir me voir demain au monastère ?

Que pouvait bien me vouloir cet ecclésiastique ?

Je vous le donne en mille !

Exact au rendez-vous, je trouvai le P. Gayraud souriant et affable.

Il ressortit de notre conversation que le religieux nourrissait l'espoir de m'attirer à sa foi. Très chaleureusement, il m'engagea à la vie monastique.

— Vous auriez chez nous, me disait-il, une tranquillité d'âme et d'esprit que ne viendrait troubler nulle préoccupation matérielle de l'existence, et plus que partout ailleurs, vous seriez libre. Vous possédez un certain talent comme orateur (il me flattait) ; vous pourriez avant qu'il soit longtemps obtenir du saint-siège une bulle qui vous autoriserait à aller prêcher votre morale du Christ.

Pour lui, la théorie anarchiste, à certains points de vue et sous la forme que je lui faisais revêtir pour la présenter, n'était autre chose que la morale de Jésus adaptée aux temps modernes.

Notre entrevue fut interrompue par une sonnerie de cloche.

— Je vous demande pardon, fit le religieux en se levant ; c'est l'heure du salut, je suis obligé de vous quitter.

— Tiens, répliquai-je un peu narquois ; et cette liberté grande dont vous me parliez tout à l'heure ? L'autorité se présente à vous par l'entremise d'un son de cloche, et vous vous y pliez en me donnant congé !

— Allons, au revoir.

Ce fut toute sa réponse. Nous échangeâmes une poignée de main.

C'est un ambitieux, pensai-je en le quittant. Et je regrettais qu'une telle énergie, qu'une intelligence aussi développée et qu'un talent aussi remarquable fussent au service d'une mauvaise cause.

Je ne revis plus mon dominicain.

Ce n'est que plus tard, lorsque j'étais aux îles du Salut le voisin de baigne de Dreyfus, que j'eus par hasard de ses nouvelles.

Je trouvai un fragment de journal français sur lequel je lus qu'un prêtre du nom de Gayraud venait de se faire élire député par le département du Finistère. J'avoue que je ne fus que médiocrement surpris de le retrouver à la Chambre.

La police toulousaine, à qui l'incident de la réunion guesdite avait mis la puce à l'oreille, se présenta à l'hôtel où j'étais descendu. Elle en fut pour ses pas, car, prévenu à temps, je filai sur Narbonne en compagnie d'une amie. Dame police se vengea de sa déconvenue en bouleversant à la gare, en vue de perquisition, des bagages qu'on supposait m'appartenir.

Après un court séjour à Narbonne où un ami m'avait accueilli, je gagnai Cette. Les camarades du parti m'y prièrent d'aller visiter à l'hôpital un jeune compagnon italien en traitement pour une légère affection... napolitaine.

Le malade avait une figure douce et agréable, de grands yeux noirs rêveurs, une bouche gracieuse que n'ombrageait aucun duvet et dont le sourire rappelait l'énigme de celui de la Joconde ; des boucles épaisses d'un noir bleu ombrageaient son front lisse et d'une matité d'ivoire. Il ne parlait que quelques mots de français, n'était âgé que de dix-sept ans et se nommait Caserio.

Aucun de nous n'eût alors pu prédire que cet enfant frapperait à mort, peu de temps après, le premier magistrat de la République.

J'organisai à Cette une réunion, au lendemain de laquelle je m'embarquai à destination de Marseille.

## Ignorance policière.

J'arrivai à Marseille dans les derniers jours d'avril 1892.

Presque aussitôt vint m'y rejoindre un camarade que j'avais connu à Paris et qui était au courant de ma situation, le compagnon M... Il venait de Monaco avec l'intention de se fixer dans la cité phocéenne. Nous convînmes qu'en attendant son installation, il logerait avec moi.

C'était à la veille du premier Mai et, par mesure préventive, on arrêta alors à l'approche des manifestations populaires les anarchistes considérés comme dangereux ou seulement supposés capables de perturbation. On avait classé comme tel mon ami M... qui avait été filé à son départ de Monaco.

Le 30 avril, vers cinq heures du matin, nous fûmes réveillés par des coups violents qui ébranlèrent notre porte.

— Au nom de la loi, cria une voix venant du palier, ouvrez !...

On répéta trois fois la sommation.

M... et moi sautâmes à bas du lit.

— Tu as entendu ? me dit-il à voix basse. On vient t'arrêter.

Encore à moitié endormi, je cherchai à mettre un peu d'ordre dans mes idées tout en me vêtant à la hâte. Mon revolver brillait sur la table; je m'assurai qu'il était en état et le mis dans ma poche.

— Que vas-tu faire ? me demanda mon ami.

— Je ne sais pas.

Nous n'avions pas répondu à l'invitation. La voix qui l'avait formulée s'éleva de nouveau :

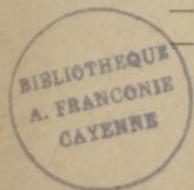
— Allez me chercher un serrurier ! ordonna-t-elle.

J'ouvris aussitôt la porte.

Un commissaire de police ceint de son écharpe et flanqué de deux agents en bourgeois pénétra dans la chambre. Il s'excusa de nous déranger à pareille heure et exhiba un mandat de perquisition et un mandat d'arrêt au nom de M...

— C'est moi, fit celui-ci.

— Veuillez me désigner vos malles.



Et la perquisition commença, bénigne ; elle se termina sans résultat.

Durant l'opération, d'un clignement d'yeux que je compris immédiatement, mon ami m'avait dit : « Reste coi ! Il ne s'agit que de moi et je n'ai rien à craindre. »

Je me contentai donc de protester contre cette arrestation sans motif plausible.

— Soyez sans inquiétude, me dit le commissaire, nous ne le garderons que quelques jours. Juste le temps de laisser passer la manifestation.

Il me salua, confia M... à ses agents et sortit.

Bien que je connusse la valeur de l'eau de rose policière, je ne m'alarmai pas outre mesure. Et je pensai que l'incident ne manquait pas de drôlerie.

On se trouvait en présence de deux anarchistes ; l'un, Auguste Courtois, ayant à répondre de trois arrêts de Cour d'Assises qui l'avaient frappé par contumace ; l'autre, M..., qui n'avait jamais eu rien à démêler avec la Justice. Le premier était laissé en liberté, et l'on emprisonnait l'autre.

Tous les anarchistes connus à Marseille partagèrent le sort de mon ami. Seul peut-être de tous les compagnons, j'assistai à la grande manifestation, qui d'ailleurs, ô Flaissières, fut assez convenablement grotesque.

Ainsi que me l'avait fait espérer le magistrat qui avait procédé à son arrestation, M... me fut rendu au bout de moins d'une semaine. Il fut à la joie de constater que la visite policière n'avait pas eu pour moi de fâcheuses conséquences, car, il le savait, je pouvais m'attendre à tout.

J'avais, en principe, résolu de ne pas m'attarder dans le pays de la bouillabaisse, l'Espagne m'attirait toujours. Au moment où je m'apprétais à y partir, comptant aisément y gagner ma vie en attendant le bénéfice d'une amnistie, on en expulsait les anarchistes étrangers. Cette mesure avait pour cause l'attentat de Pallas contre le maréchal Martinez Campos, l'attentat du Liceo et le passage de Ravachol à Barcelone. L'heure eût été mal choisie.

Je me fixai donc à Marseille, où je trouvai à m'employer comme peintre. Puis, ayant trouvé un commanditaire, je montai une maison de commission et d'exportation sous la raison sociale « Liard et C<sup>ie</sup> ».

**Transfert à Bordeaux. Acquittement  
et condamnation.**

Il y avait quelque temps que j'étais à la tête de ma maison de commerce lorsqu'un ami de Bordeaux m'écrivit que la Cour d'Assises de la Gironde venait de me condamner sous le nom de Liard.

La plus élémentaire prudence aurait dû me commander de fuir en abandonnant tout. Mais mon entreprise commençait à bien marcher et puis, accoutumé à vivre dans un perpétuel danger, je mettais une certaine coquetterie à l'affronter encore une fois. Je ne bronchai pas.

Les événements me donnèrent tort en me prouvant la justesse de cet axiome bourgeois que « la crainte du gendarme est le commencement de la sagesse ».

Un beau jour (c'est une façon de dire), on m'arrêta pour me signifier l'arrêt qui venait de me frapper, et l'on me transféra à Bordeaux, où le parquet m'avait constitué de toutes pièces une identité nouvelle sous mon pseudonyme de Liard, avec noms ascendants, lieu et date de naissance, signalement, etc., ressuscitant, paraît-il, pour me faire endosser sa personnalité, un nommé Louis Liard, décédé au Havre deux ans auparavant.

Dès lors que la magistrature bordelaise ignorait Courtois, j'eus été bien simple de le lui présenter. Je ne la dissuadai donc pas et comparus sous le nom de Liard.

L'accusation ne s'échafaudait que sur les rapports ou les dires de trois agents de police ; les chefs en étaient : excitation au meurtre, au pillage et à la désobéissance des armées de terre et de mer.

Sachant que, pour balancer le témoignage de trois policiers assermentés, il faut au moins celui de douze honnêtes citoyens, j'en fis citer une trentaine, choisis parmi les notables qui avaient assisté à la réunion pour laquelle j'étais poursuivi. Pour ma défense et au grand tonnement de la Cour, des témoins et des jurés, je

refis en plein palais de justice le discours qu'on m'imputait à crime.

Et je fus acquitté.

J'eusse été au comble de la joie si mon arrestation à Marseille n'y avait occasionné la perte de mon entreprise. J'eus alors des expéditions retardées, des rentrées manquées, des paiements suspendus. Bref, je perdis tout et fus en sus poursuivi devant les tribunaux et condamné.

Ces déboires, au lieu de refroidir mon ardeur de propagandiste, eurent pour effet de lui donner une acuité nouvelle.

L'état civil que m'avait octroyé le parquet m'était une garantie : Liard pourrait donc agir avec plus de sécurité.

Au mois d'août, les ouvriers du bâtiment s'étant mis en grève, je pris une part active au mouvement, sans toutefois vouloir faire partie du comité. Depuis quinze ans que j'étais ouvrier, j'avais étudié à fond la question et pouvais la débattre au mieux des intérêts corporatifs, ce que je fis à chaque meeting.

Le 7, comme je quittais une réunion à Caudéran, où je venais de présenter un rapport énumérant les revendications des grévistes, je fus empoigné, jeté dans un fiacre et amené au parquet. Le surlendemain, je passais en correctionnelle et me voyais infliger quatre mois d'emprisonnement — toujours sous le nom de Liard, bien entendu.

Cette condamnation fut la cause d'une véritable manifestation. Les grévistes, venus en grand nombre, avaient envahi le prétoire et la salle des pas perdus. Une compagnie d'infanterie de ligne dut être commandée pour maintenir l'ordre.

Il y avait longtemps que j'avais réintégré ma prison que j'entendais encore les manifestants crier : « Rendez-nous Liard ! Rendez-nous Liard ! »

Deux jours après, la grève était terminée, et les ouvriers obtenaient une légère augmentation de salaire.

### Dans l'engrenage.

J'étonnerai certainement le lecteur, à moins qu'il ne soit législateur ou juriste, en lui apprenant que, si le délit de parole pour lequel je venais d'être condamné avait été constaté en temps ordinaire, j'eusse été déféré à la Cour d'Assises, où le jury m'aurait une seconde fois acquitté. Mais ce délit ayant été commis en période de grève, il relevait de la Correctionnelle laquelle, on le sait, n'acquitte que dans les cas exceptionnels et dans la proportion d'un sur mille. Et encore !

Cette fois, Thémis me tenait ; et elle ne me lâcherait pas de si tôt.

La peine de quatre mois que j'avais à subir à dater d'août 1893 devait me priver de ma liberté jusqu'en avril 1900 ; et cela — je le mentionne à regret, hélas ! mais parsouci de la vérité vraie comme on dit, — et cela par la légèreté de quelques camarades grévistes qui m'avaient fréquenté ou entendu à Paris et qui connaissaient mon véritable nom.

Un de ceux-là, un soir, pour « épater les copains » y était allé de sa petite confidence.

— Vous savez, les amis, Liard ?

— Oui, Liard. Eh bien ?

— Eh bien ! c'est pas son nom. Je sais comment qu'il s'appelle.

— Ah ! Et comment s'appelle-t-il ?

— Je vas vous le dire ; mais faudra pas le répéter.

— Pour qui nous prends-tu ?

— Eh bien ! il se nomme Auguste Courtois... Mais ne le dites pas, surtout.

Chacun, comme vous le pensez bien, avait juré ses grands dieux de garder le secret. Mais le diable est que les secrets sont des oiseaux qui n'aiment guère à rester encagés, au risque de perdre bientôt leur qualité. Il en fut de celui-là comme de tous les autres. Chacun ne le confiait qu'à un « ami sûr, un vrai, un pur, dont il était certain » ; cet ami s'en déchargeait auprès d'un

autre non moins sûr, et il arriva qu'un soir l'ami sûr ne fut autre que le commissaire central.

Comme son rôle de commissaire le lui prescrivait, ce magistrat s'en fut, en toute diligence, faire part de la chose au Parquet, la présentant, sans doute, comme résultat de sa seule perspicacité.

A ma grande surprise, le 21 décembre, jour où je devais être libéré, on me conduisit devant M. Massot, procureur de la République qui, sans plus de préambule, m'invita à lui faire connaître mon identité.

Je ne me démontai pas et, d'une traite, je lui débitai l'état civil dont on m'avait gratifié au Palais de Justice.

— Allons, me dit-il triomphalement, vous ne vous appelez pas Liard, mais bien Auguste Courtois.

— C'est une plaisanterie, fis-je en riant. Voilà deux heures que je devrais être dehors ; je vous prie d'ordonner mon élargissement.

Pour toute réponse, il commanda aux gendarmes qui m'accompagnaient de me faire réintégrer ma cellule.

Je reçus le choc sans émotion apparente, conservant l'attitude d'un homme parfaitement indifférent.

Rentré dans ma prison, j'envisageai froidement ma nouvelle situation judiciaire. J'allais avoir deux ans à passer à Clairvaux. La perspective était plutôt navrante. Néanmoins, je calculai les chances qu'il me restait encore d'être relaxé ; elles étaient bien minces. Et je songeai que Clairvaux possédait une bibliothèque, que j'y pourrais lire et travailler et que je rencontrerais là Jean Grave qui y était alors détenu. En un mot, j'arrangeais déjà ma vie de prisonnier.

La nuit était venue, et, gagné par la fatigue, je m'étendis tout habillé sur mon lit. A huit heures, le lendemain matin, un gardien vint me prendre pour me conduire au greffe, où l'on me fit savoir... que j'étais libre. J'accueillis la nouvelle avec mon calme accoutumé, bien que je fusse, au fond, absolument stupéfait. Je signai Liard ma levée d'érou.

Que s'était-il passé ?

De nouveaux débats vont bientôt nous l'apprendre.

Le seuil de la maison d'arrêt franchi, je m'assurai que je n'étais suivi de personne. Au cours Saint-Jean je

hélaï un cocher à l'effet de me faire conduire chez moi. Je me munis de linge et de quelques vêtements de rechange et me réfugiai à Caudéran chez un ami, qui mit à ma disposition un pavillon entouré d'un jardin clos de murs.

J'aurais dû fuir à l'étranger. Mais j'étais tenu par le cœur et je ne tentai rien pour me sauver.

« Il en est de l'amour, a écrit quelque part George Sand, comme de toutes les autres passions égoïstes, je crois que là où elles finissent l'homme commence. » J'étais amoureux; j'oubliais d'être homme. La femme aimée me manquait, je voulus la revoir.

Elle vint, la chérie, et ce fut ma perte.

Oh! la joie enivrante du délicieux revoir si longtemps attendu. Oh! cette solitude du nid bien clos où, tout à nos baisers, nous riions, enlacés, des fureurs de la bise; où, grisés de l'étreinte, nous narguions, insensés, le danger plus que jamais menaçant. Oh! la douce quiétude de ces heures exquisés, les plus tendres, les plus folles, les plus brèves aussi de toute mon existence mouvementée... et les moins regrettées... Pourtant...

Mon bonheur, hélas! fut aussi court qu'il avait été grand.

Le matin du cinquième jour, alors que, la réflexion et la sagesse semblant revenues, je songeais à chercher un refuge à l'étranger, des hommes de police, au nombre de douze, escaladèrent le mur de mon jardin, et un commissaire spécial vint, au nom de la loi, frapper à la porte de notre pavillon.

La fuite était impossible et toute résistance eût été vaine; les forces étaient par trop inégales. J'ouvris. Trois colosses se ruèrent sur moi comme si leur vie avait été en jeu.

Après une minutieuse perquisition, au cours de laquelle j'eus le loisir de prendre quelque nourriture, on m'invita à monter dans un omnibus, loué pour la circonstance, et je fus reconduit au parquet.

Le procureur de la République me soumit à un interrogatoire sommaire et me fit écrouer. C'était le 27 janvier 1894.

Le 30, M. Roujol, juge d'instruction, qui m'avait, en mars 1892, fabriqué en mon absence un nouvel état

civil, me fit appeler à son cabinet. Cette fois il n'instruisait plus contre Liard, mais contre Courtois. Mais il ne possédait — je l'eus vite compris — aucune preuve matérielle de mon identité ; je m'obstinai donc à répudier mon véritable nom. Ma photographie avait été promenée dans tous les coins de la France et partout, *même chez mes parents*, personne n'avait consenti à me reconnaître.

Deux longs mois, l'instruction chercha la lumière. Elle lui vint de l'armée.

Un de mes anciens camarades du 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, où j'avais fait mon service actif et qui s'y était rengagé, l'adjudant Guyesse, se fit un devoir d'éclairer la justice. Salut en passant, Guyesse, à ta candide âme de policier amateur !

Je ne pouvais plus nier.

On me signifia les arrêts des Cours d'Assises de la Loire-Inférieure et de la Marne, auxquels je formai immédiatement opposition.

## Tournée judiciaire.

Je prévoyais qu'on allait, d'un jour à l'autre, me transférer à Reims ou à Nantes quand j'appris, non sans surprise, que j'étais réclaté par le parquet de Paris. J'allais recommencer mon tour de France... entre deux gendarmes.

Le 25 mars, lendemain de mon incarcération au Dépôt, après avoir été mesuré et photographié, je fus conduit auprès d'un juge d'instruction qui m'informa que je faisais partie d'une vaste association de malfaiteurs. Il me lut une liste de trois ou quatre cents noms où figuraient ceux de Paul Reclus, Emile Pouget, Zo d'Axa, Félix Fénéon, Jean Grave, Matha, Charles Châtel, Sébastien Faure, Tennevin, mes soi-disant complices.

Je récapitulai : excitation au meurtre, au pillage, à l'incendie, à la haine des citoyens les uns contre les autres, à la désobéissance des armées de terre et de mer, faux en écriture publique, association de malfaiteurs. Si, avec tout cela, je n'avais pas la tête tranchée, je pourrais m'estimer heureux.

Le 28, je fus emmené à Nantes. Là, la justice fut expéditive.

Arrivé à onze heures du soir, je fus jeté dans le cachot le plus obscur de la prison. Le 29, à huit heures du matin, le président des Assises me communiquait la composition du jury devant lequel je devais comparaître... trois heures plus tard. Charmant, n'est-ce pas ?

Sans que je l'eusse sollicité, M. Martin, conseiller général socialiste, vint me soutenir dans ma défense. Rien de bien saillant à cette séance, si ce n'est ma protestation contre l'évacuation de la salle, ordonnée par le président et motivée par les applaudissements du public sur mon exposé de principes. Et je m'appuyais en cela sur le Code, qui dit que « les débats doivent être publics et contradictoires tant que le huis clos n'a pas été prononcé ».

La cour en délibéra, et les portes furent réouvertes.

Sans doute eus-je la chance ou le talent de toucher le cœur des jurés bretons ? Ma peine fut réduite à un

an. Les trois jours de délai légal pour le pourvoi en cassation écoulés, on me renvoya à Paris.

L'un des gendarmes qui me faisaient escorte avait été présent à la Cour d'Assises ; il se montra bon diable et son attitude me fit supposer que je ne lui étais pas antipathique. J'en profitai pour lui faire de la propagande et le priai de me faire dans la capitale, qu'il visitait pour la première fois, une commission dont il s'acquitta à merveille.

On me refourra au Dépôt.

A chaque instant, de ma cellule, j'entendais l'appel de noms qui m'étaient familiers ; c'étaient des affiliés de la terrible « association » qu'on appelait à l'instruction. Un jour, je descendis pour me faire raser chez le figaro de la « Tour pointue » ; j'y rencontrai Sébastien Faure, bien qu'on nous eût mis l'un et l'autre au secret le plus absolu. Nous échangeâmes quelques mots et pûmes nous communiquer le numéro de nos cellules. Elles étaient au même étage et se faisaient vis-à-vis.

De retour dans ma prison, j'écrivis une longue lettre et, l'ayant placée entre les feuillets d'un livre, je demandai à un gardien de bien vouloir faire parvenir le volume au détenu d'en face. Il y consentit d'assez bonne grâce, et Sébastien Faure usant du même moyen, nous correspondîmes journalièrement jusqu'à mon départ pour Reims, où j'entendis prononcer contre moi une nouvelle condamnation à deux ans d'emprisonnement.

Cela n'avait aucune importance, comme dit le général des « Gaités de l'Escadron », cette peine devant, suivant la loi de 1881, se confondre avec celle précédemment encourue.

On me garda trois semaines dans l'infect carcero rémois et, pour la troisième fois, on me ramena à Paris et me réinterna au Dépôt.

Ce serait ici la place d'une étude sur les prisons de province, mais ce sujet a été souvent développé dans des ouvrages spéciaux. Je poursuivrai donc mon récit, renvoyant le lecteur curieux au livre de P. Kropotkine *les Paroles d'un révolté*, où cette matière est amplement traitée.

On me soumit à un interrogatoire quotidien pendant une quinzaine sur des faits auxquels j'étais aussi étranger qu'un habitant de Saturne.

Bref, au bout d'un mois, je bénéficiai, ainsi que nombre de mes co-prévenus, d'une ordonnance de non-lieu.

Le lecteur se rappelle certainement le grotesque roman qu'on avait échafaudé pour motiver l'arrestation de près de quatre cents anarchistes... dont on ne produisit qu'une trentaine en Cour d'Assises.

Je ne figurai donc pas au procès des « Trente ».

Mon transfert à Clairvaux ne pouvait tarder — du moins le croyais-je — et je l'attendais impatiemment, désireux d'arranger définitivement mon existence pour le temps où j'allais être privé de ma liberté.

Vers les derniers jours de juin, je fus enfin extrait du Dépôt et confié à deux gendarmes énormes qui m'installèrent dans un fiacre où ils s'enfermèrent à mes côtés, m'écrasant littéralement sous leur poids, dans la crainte sans doute de me voir leur fausser compagnie.

— A la gare d'Orléans, dit l'un deux s'adressant au cocher.

— A la gare d'Orléans ? fis-je étonné. Où donc me conduisez-vous ?

— A Bordeaux, parbleu, répondit bourrument l'autre Pandore.

— Demandez les détails complets sur l'assassinat du Président Carnot, criait à ce moment un camelot vendeur de journaux.

— Comment ? demandai-je, on a tué le président de la République ?

— Oui. Et c'est un des vôtres, encore un anarchiste. Aussi n'ayez crainte, maintenant, on va vous serrer la vis.

Sur ces bonnes paroles, la figure de mes deux gardiens se renfroga, et la conversation tomba.

Une fois dans notre compartiment réservé de seconde classe, — on sait que les prévenus ne voyagent pas comme les condamnés en wagon cellulaire — les gendarmes, dont l'un s'était, par mesure de précaution, attaché au bras la chaîne qui me liait les poignets, se mirent à lire chacun un journal et ne tardèrent pas à s'endormir.

Mettant à profit leur sommeil, je parcourus avidement leurs journaux. Le nom de Caserio me frappa et je me souvins de ma visite à l'hôpital de Cette... et je pensai que les juges n'allaient pas être cléments aux anarchistes qui passeraient désormais sous leur coupe.

## XVII

### Forçat !

Le lendemain je m'éveillai au fort du Hâ. Le juge d'instruction me fit venir le jour même.

— Eh bien ! me dit M. Roujol, dès que j'eus franchi le seuil de son cabinet, ça c'est bien passé, cette tournée ?

Je lui racontai succinctement les diverses péripéties de mon voyage et lui demandai pourquoi j'étais de nouveau devant lui.

— Vous allez l'apprendre tout à l'heure, me répliqua-t-il. Asseyez-vous.

Il fit une pause, puis il reprit :

— Ah ! je n'ai pas perdu mon temps durant votre absence, allez ! J'ai cherché, j'ai fouillé, et je sais aujourd'hui presque au jour le jour l'emploi de votre temps au cours de ces dix dernières années, vous allez voir.

Sur un signe qu'il fit au greffier, celui-ci se mit en devoir de lire une sorte de roman fantastique dont j'attendis la conclusion pendant deux heures et dont le héros était un Courtois imaginaire n'ayant, pour ainsi dire, rien de commun avec moi. On avait relevé les faits et gestes de tous les Courtois de France et de Navarre, scruté leur vie et, tablant sur les renseignements de leurs concierges, boulangers ou épiciers, et sur les rapports de police, on m'avait charpenté une existence étrange que M. Roujol, lequel prendra certainement quelque intérêt à parcourir ces *souvenirs*, pourra mettre en parallèle avec celle consignée dans les pages qui précèdent. Il verra ce que valent les rapports des policiers, et les dires des voisins. Et je souhaite que cela lui soit un enseignement.

J'écoutai tranquillement et sans protester cette longue lecture, préférant laisser le juge dans son ignorance ; mais, quand il voulut me faire signer cette élucubration fantaisiste, je m'y refusai catégoriquement.

— Ah ! si vous aviez toujours agi de même ! me dit-il malicieusement (il faisait allusion à la levée d'écrou qu'à l'expiration de ma peine de quatre mois de prison j'avais signée du nom de Liard).

Ma prévention se prolongea deux mois, que j'employai à feuilleter le Code et à relever les arrêts de Cours d'appel visant des cas semblables au mien. Ils étaient nombreux, et tous concluèrent à la non-culpabilité. J'en transcrivis quelques-uns parmi les plus significatifs et les communiquai à mes parents afin de leur rendre l'espoir. Cela m'était à moi-même une consolation, presque une joie, car tant que j'avais été détenu, sous mon pseudonyme, la plus élémentaire prudence m'avait contraint à cesser toute correspondance avec ma famille.

L'instruction fut close fin septembre, et le 16 novembre, on me conduisit au Palais de Justice.

Dans la salle d'attente réservée aux accusés, m'attendait ma compagne qui tendit à mes caresses un mignon petit bébé âgé seulement d'une quinzaine de jours. La seule pensée que j'allais être, pour longtemps peut-être, séparé de ces êtres chéris me fendait le cœur. Et malgré l'espoir qu'essayait de me faire partager la foule d'amis et de camarades qui étaient venus me serrer la main ce matin-là, ma douleur ne put en rien être atténuée. La confiance semblait s'éloigner de moi, et M<sup>e</sup> de Riberot, mon défenseur, partageait quelque peu mes transes.

Voici, d'après un journal local, le résumé des débats de la cour d'assises de la Gironde à la séance du 16 novembre 1894.

D'abord les grandes lignes de l'acte d'accusation :

Le 20 novembre, le commissaire central adressait au Parquet de Bordeaux un rapport dans lequel il assurait que le nommé Liard, compagnon anarchiste très dangereux, détenu au fort du Hâ sous l'inculpation d'entraves à la liberté du travail pendant la dernière grève des ouvriers du bâtiment et qui devait être libéré le lendemain 21, à huit heures du matin, n'aurait été qu'un nommé Courtois, né à Poitiers ou dans les environs.

Ce Courtois, continuait le rapport, aurait déserté l'armée française et se serait trouvé sous le coup d'une sentence de prise de corps d'un Conseil de guerre (perfides mensonges).

Le jour même, le soi-disant Liard, qui était bien le Courtois signalé, était interrogé par le substitut de service au Parquet. Ce magistrat l'invita à faire connaître son état civil.

Courtois donna celui de Liard, et, comme le magistrat lui demandait s'il ne serait pas Auguste Courtois, il éclata de rire en disant qu'il trouvait la question très drôle. C'est tout ce qu'on put en tirer.

On chercha, on ne trouva rien, et on mit Courtois en liberté.

On sait comment un service de surveillance exceptionnel fut organisé contre les personnes qui, de près ou de loin, pouvaient s'intéresser à Liard.

Un beau jour, ne se croyant plus suivie par la police, une de ses amies allait trouver Courtois qui se tenait dans les environs de Bordeaux et, quelques jours après, le 27 janvier 1894, il était arrêté au moment où il se disposait à partir pour l'Espagne.

Après des recherches qui ont duré, Dieu seul sait combien ! après l'expédition d'une succession ininterrompue de rapports, de télégrammes venant d'un peu de tous les côtés de la France, de Dunkerque, de Paris, de Rennes, de Nantes, de Bruxelles (*sic*), de Lille, etc., on a établi l'identité de Courtois et on a trouvé non pas un, mais plusieurs Courtois anarchistes.

Auguste Courtois est né à Poitiers le 19 novembre 1862. Il a reçu une bonne instruction primaire.

A l'âge de vingt ans, c'est un excellent sujet. Il se livre à l'étude des questions sociales, fait partie de divers syndicats, congrès et commissions.

Dès lors, il n'a plus en tête qu'une idée : réformer de fond en comble la société — où il ne voit que du mal — par tous les moyens possibles : il est anarchiste.

Il a été bien des fois condamné pour excitation au meurtre et au pillage. Cette fois, il est poursuivi pour faux en écriture publique.

On lui reproche d'avoir, alors qu'il était poursuivi, devant diverses juridictions, notamment devant le Tribunal de Bordeaux, signé du nom de Liard plusieurs procès-verbaux.

M<sup>e</sup> de Riberot est chargé de la défense de l'anarchiste.

La plupart de nos lecteurs connaissent le bruyant propagandiste, nous avons eu plusieurs fois à parler de lui.

Son entrée dans la salle produit une certaine impression. Liard est fort convenablement vêtu ; avec sa barbe légèrement frisée, ses cheveux longs, son front vaste et un certain air de douceur répandu sur toute sa physionomie, cet anarchiste n'a pas l'air d'un mauvais homme ; c'est en souriant qu'il répond aux premières questions et reconnaît que son véritable nom est Courtois.

Pendant la formation du jury, il regarde dans la salle, où il reconnaît quelques visages amis qu'il salue de la main.

Après la lecture de l'acte d'accusation, — que nous venons de résumer, — on procède à l'interrogatoire de Liard.

Il a écouté la nomenclature des charges relevées contre lui sans paraître fort ému par le souvenir de ses « Crimes ».

LE PRÉSIDENT A L'ACCUSÉ. — Pour constater votre identité, il a fallu beaucoup de peine. Vous auriez dû dire votre véritable nom.

COURTOIS. — Je ne pouvais pas alors. Je n'ai fait que profiter d'une situation que je n'avais pas créée.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu le plus grand tort, vous n'avez pas le droit de déshonorer (*sic*) un nom qui n'était pas le vôtre. Vous êtes intelligent et vous deviez comprendre cette vérité.

COURTOIS. — Ce n'est pas moi qui me suis donné ce nom. Ce sont les magistrats eux-mêmes.

LE PRÉSIDENT. — Vous vous êtes fait faire des cartes au nom de Liard ?

COURTOIS. — Parce que j'avais déjà été condamné sous ce nom. On me l'a attribué en mon absence.

LE PRÉSIDENT. — Vous deviez protester contre cette erreur. De plus, vous avez pris ce nom pour faire du commerce et vous vous établissez à Marseille avec un capital de vingt mille francs.

COURTOIS. — C'est vrai. J'ai fait de mauvaises affaires à la suite de mon arrestation. Mais ce n'est qu'après le procès de Bordeaux, où l'on m'avait appelé Liard, officiellement, que je me fis nommer ainsi. J'ignorais qu'il y avait eu un véritable Liard. J'affirme encore qu'il n'y a là qu'une coïncidence.

LE PRÉSIDENT. — Vous auriez mieux fait de rester peintre.

COURTOIS. — Je le suis toujours.

LE PRÉSIDENT. — Quand êtes-vous allé à Londres ?

COURTOIS. — En 1891, j'étais condamné pour délit de presse à plusieurs années de prison. Ayant à choisir entre la prison et l'exil, je m'expatriai.

LE PRÉSIDENT. — Vous êtes resté longtemps à Londres ?

COURTOIS. — Six mois ; je suis passé en Belgique le lendemain de la mort du général Boulanger, et le Liard dont vous parlez a fait sa déposition devant un magistrat, à une époque fort antérieure à cet événement. J'affirme n'avoir jamais signé la pièce dont on parle. Non, jamais ! Monsieur le Président ! Non, Messieurs les juges ! Non, Messieurs les jurés ! Jamais je n'ai comparu devant un magistrat belge. Non, jamais ! »

Non jamais !

Liard proteste avec une énergie très grande et un accent

de sincérité qui fait une vive impression sur le public.

LE PRÉSIDENT. — Alors la pièce est fausse ?

COURTOIS. — Elle peut concerner un autre Liard, mais pas moi.

LE PRÉSIDENT. — Où êtes-vous allé, en rentrant en France ?

COURTOIS. — A Lille, Saint-Quentin, Paris, Tours, Poitiers, puis à Bordeaux.

LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez jamais entendu parler d'un nommé Louis Liard ?

COURTOIS. — Jamais. Du reste, il y a des rapports contradictoires de la police de Paris.

LE PRÉSIDENT. — Ne cédez pas ici à votre caractère de conférencier.

COURTOIS. — Je ne cède ici qu'au vif désir de recouvrer ma liberté perdue.

LE PRÉSIDENT. — Résumons-nous. Il résulte de l'interrogatoire que vous reconnaissez vous être servi d'un nom qui ne vous appartient pas. Vous vous êtes servi de ce nom partout où vous avez signé des pièces judiciaires du vocable de Liard.

COURTOIS. — Je ne nie nullement m'être servi du nom de Liard, comme nom de fantaisie et j'ajoute que je ne l'ai fait que parce que les magistrats ont bien voulu me le donner.

LE PRÉSIDENT. — Mais vous n'avez jamais protesté.

COURTOIS. — C'est vrai, et c'est peut-être là mon tort.

L'avocat général demande à Liard s'il n'a pas fait à Reims des conférences anarchistes.

Liard proteste et dit que ses opinions n'ont rien à voir dans l'affaire et qu'il désire qu'on se tienne exclusivement sur le terrain de l'accusation.

Après ce petit incident, M. Labroquère reprend sa question qui a pour but de savoir où Liard habitait à Londres et à Paris, où sa correspondance lui était adressée, etc.

Deux témoins sont entendus, le premier est M. Massot, substitut du procureur de la République.

Il déclare avoir interrogé, en 1893, le prétendu Liard qu'on lui désignait comme étant un sieur Courtois.

L'anarchiste répondit qu'il ne se nommait pas Courtois, mais Louis Liard.

Le témoin ne se souvient pas d'avoir fait signer l'interrogatoire d'alors à l'accusé.

On entend ensuite un ami de Liard, qui vient déclarer qu'il a écrit à Liard, alors à Marseille, qu'il venait d'être condamné sous ce nom.

La séance est alors suspendue.

A la reprise, la parole est à M. Labroquère, qui requiert contre Courtois.

La plus grande préoccupation de l'avocat général est la qualité d'anarchiste de l'accusé. Car les faits, en somme, n'ont pas une gravité extraordinaire.

M. Labroquère retrace la vie de Courtois qu'il nous présente comme faisant déjà de la propagande anarchiste étant au régiment.

Dès sa sortie du service, il est très remarqué dans les meetings et les réunions anarchistes où il prend la parole. Pendant une période de 28 jours, il fait un discours en uniforme dans une réunion électorale. Il est pour ce fait condamné à un mois de prison par l'autorité militaire.

En 1890, à Paris, il parle dans plusieurs meetings, prend part à la manifestation de la place de l'Opéra, dont il est l'un des organisateurs.

L'année suivante, il est condamné à Nantes pour excitation au meurtre au pillage et à l'incendie, puis à Reims et à Bordeaux où il se fait acquitter contradictoirement.

L'avocat général prétend qu'en usurpant le nom de Liard, l'accusé lui a porté un préjudice ou à ses héritiers.

COURTOIS. — Il n'en a pas.

M. LABROQUÈRE. — De direct, non ; mais il a une famille, un oncle *maternel*. Vous avez souillé son nom. (Cet oncle ne se nommait pas Liard.)

COURTOIS. — Il n'a pas de famille !

L'AVOCAT GÉNÉRAL. — Encore que même il n'y ait pas eu de préjudice réel à ce point de vue, il existe cependant un acte coupable qui mérite une sévère répression.

Le réquisitoire de M. l'avocat général se termine par un violent appel à la sévérité du jury.

M<sup>e</sup> de Riberot, le défenseur de Courtois, présente une défense d'une logique serrée qui tend à prouver que seules, la police d'une part et la justice de l'autre ont causé l'erreur dont Courtois a ensuite bénéficié.

Il termine sa défense en demandant l'acquiescement pur et simple.

Après son défenseur, Courtois, présente une défense personnelle.

Dans un langage calme, modéré, il fait appel, non pas aux sentiments de pitié, mais aux sentiments de justice trop rares chez les hommes qui sont appelés à juger leurs semblables.

Il expose qu'il n'a causé de préjudice à personne, que la vérité est que ce n'est pas un faussaire qu'on veut condamner, mais un anarchiste !

Il adjure les jurés de ne pas se laisser entraîner à leurs passions politiques.

Ce que vous prenez aujourd'hui pour une erreur, dit-il, peut demain vous apparaître comme une vérité indiscutable ! Avant de rendre votre verdict, vous repasserez les faits, vous consulterez vos consciences !

Son allocution produit une excellente impression dans la salle.

Le jury rend un verdict de culpabilité, muet sur les circonstances atténuantes.

Malgré les conclusions déposées par la défense, la Cour passe outre,

Et, statuant sur le fond, condamne l'accusé à *cinq ans de travaux forcés* et cent francs d'amende.

Cet arrêt est accueilli par les murmures de la salle.

Avant de pénétrer dans la salle d'audience, pour le prononcé de l'arrêt, j'avais eu communication du verdict. Je ne m'étonnai donc point de l'énormité de la peine, puisqu'elle n'aurait su être moindre.

Sur mon passage, je serrai quelques mains et réintégrai ma cellule.

— Cinq ans de travaux forcés, répétais-je à haute voix dans la solitude de mon cachot. Cinq ans !

Qu'allais-je faire !... A moins de me laisser mourir, il fallait bien me résigner au sort affreux qui venait de m'être créé. J'irais donc jusqu'au bout... Peut-être en reviendrais-je un jour !...

La nuit était venue et j'étais sans lumière.

Je frappai à la porte et demandai au gardien de me prêter sa lanterne. Il y consentit sans trop de difficultés. Je disposai alors sur ma table des viandes froides que m'avaient fait parvenir les camarades, et je dînai.

Mon repas commençait à peine que je reçus la visite du Président des Assises, accompagné du Directeur et du gardien-chef de la prison.

— Vous avez été cruellement frappé, me dit le Directeur.

— Cela ne vous a pourtant pas enlevé l'appétit, ajouta le Président.

— Dame, répartis-je, puisque j'ai décidé de ne pas succomber, il faut bien que j'alimente la machine.

Et j'achevai mon repas pendant que ces Messieurs me prodiguaient de banales et vaines paroles de consolation.

Mon avocat vint le lendemain m'engager à signer mon pourvoi en cassation. J'acquiesçai sans grand espoir.

Par un gardien dont j'avais su gagner les faveurs, en collaborant à sa correspondance amoureuse, que j'émaillais de vers — et quels vers, ô Apollon! — j'appris que mon procès avait fait grand bruit en ville et que les journaux — il m'en procura d'ailleurs quelques-uns — même les plus modérés, s'étaient montrés outrés de la sévérité du jury. Je n'en donne pour preuve que le premier qu'écrivit au lendemain de ma condamnation M. Jean Delusse dans *la France de Bordeaux*; l'article avait pour titre : « Un verdict cruel. »

Le voici :

Il faut reparler de l'impitoyable verdict rendu hier, par les jurés de la Gironde, contre l'anarchiste Courtois. Il faut en reparler, non pour donner un témoignage de sympathie aux néfastes doctrines qui causèrent déjà tant de crimes, tant d'abominables attentats, mais pour protester, au nom de l'humanité, contre une sentence hors de proportion avec la faute commise, et par laquelle sont bouleversés tous les principes de la véritable justice.

Contre Courtois, le jury a rapporté un verdict sans circonstances atténuantes. C'était une peine de vingt ans de travaux forcés pour ce malheureux qui n'a commis aucun crime, aucun délit, qui n'a porté préjudice à personne, et qui, guéri pour jamais de la passion révolutionnaire qui l'animait, ne demandait qu'à rentrer paisiblement dans la société pour y faire vivre sa femme et ses deux petits enfants. Seule la sagesse des juges a pu réduire la peine à cinq ans de travaux forcés, en attendant la décision de la Cour suprême, devant laquelle sera portée la cause de la victime d'hier.

Mais qu'a-t-il donc fait, cet homme, pour être envoyé pendant cinq ans au milieu des voleurs et des assassins? Qu'a-t-il donc fait pour être assimilé au gredin qui dévalise un appartement, au criminel qui assassine un passant pour le voler? Quelle est sa faute? Quel est son forfait? Car, après tout, on ne peut pas envoyer un homme au bagne sans avoir pour cela de solides raisons!

Ce qu'il a fait? C'est bien simple! Et, si pareille faute pouvait mériter une peine, ce ne serait assurément que celle de trois ou quatre mois de prison. Il avait été condamné pour des délits de parole, et, à la suite des condamnations, il

s'était enfui en Angleterre. Revenant en France, pour se dissimuler aux yeux de la Justice, il prit le nom d'un orphelin de l'assistance, mort depuis longtemps déjà, ne laissant pas de famille et ne subissant dès lors aucun dommage de l'acte de Courtois. Ce dernier, arrêté pour propagande anarchiste, puis condamné sous le nom de Liard, signa de ce faux nom quelques-uns des interrogatoires qu'on lui fit subir. Et voilà tout !

C'est pour cet enfantillage qu'il roule au bagne ! C'est pour avoir signé une pièce insignifiante du nom d'un mort que cet homme affaibli, malade, va s'en aller vivre avec les criminels, avec les forçats, avec la lie de l'humanité, avec tout ce qui a l'âme noire de forçats et les mains rouges de sang ! C'est pour cela que, tandis que les justiciers, la conscience tranquille et le front heureux, jouiront en paix du bonheur d'exister, il y aura quelque part deux vieillards qui pleureront en songeant à leur fils, une femme qui comptera les jours avec désespoir, et deux pauvres petits qui demanderont vainement à leur mère le morceau de pain qu'elle ne pourra pas leur donner.

Je sais bien que Courtois était anarchiste et qu'il subit en ce moment même une peine de deux années de prison pour ses paroles violentes. Et, véritablement, on a eu raison de frapper ceux qui se font les apôtres de ces doctrines sanglantes. Mais, depuis quand les châtimens subis n'effacent-ils plus les fautes, et de quel droit punit-on le passé sous prétexte de condamner le présent ? Pour réprimer l'anarchie, à laquelle on reproche sa sauvagerie, il ne faut qu'être juste, et non pas tomber dans la cruauté. Le verdict d'hier n'est pas juste : il est cruel !

Oui ! cruel ! Et ce n'est peut-être pas le mot qui lui conviendrait, quand on songe à toutes ces condamnations scandaleuses ou à ces acquittements plus scandaleux encore, qui sont venus terminer des affaires autrement graves que celle de Courtois. Cet homme n'a fait de tort, n'a causé de préjudice à personne, et vous l'envoyez au bagne. Hier, en sortant écœuré, indigné de cette longue audience, je faillis être renversé par un brillant équipage, et je me mis à songer à ces voleurs d'en haut, à tous ces financiers escrocs que les juges condamnent à huit mois, à six mois, à deux ans de prison, et qui reparaissent plus tard, plus riches que jamais, salués jusqu'à terre, et qui, peut-être un jour, représentants de l'honnêteté sociale, enverront au bagne le malheureux qui mettra un nom d'emprunt au bas d'un papier judiciaire.

Et ma pensée s'en alla vers ces grandioses voleurs, qui descendirent dans toutes les maisons françaises, qui vidè-

rent le portefeuille du riche, le bas de laine du paysan, la pauvre tirelire de l'ouvrier, vers ces admirables bandits qui coupèrent la bourse du peuple de France, s'emparèrent de quatorze cents millions et les gaspillèrent à tous les vents des cieux. Où sont-ils, les gens de Panama ? Dans quelle prison, dans quel bagne ? Quel châtiment subissent ces criminels, qui conduisirent à la misère, à la ruine ou au suicide tant de braves et honnêtes gens ? Deux ou trois furent frappés. Les autres, insolents et audacieux, digèrent en paix à la face du monde le fruit de leur énorme piraterie ; mais, comme il faut que la Justice ait son tour, Courtois, qui n'a pas volé un sou, s'en va méditer, pendant cinq ans, au bagne, attaché auprès d'un assassin, sur les beautés de l'égalité des citoyens devant la loi.

Mais arrêtons-nous ! Je sens des mots de colère jusqu'ici arrêtés, qui se pressent sur mes lèvres, et je ne voudrais pas qu'on pût croire et dire qu'à cette place l'anarchie, cette anarchie que nous repoussons de toutes nos forces, a été défendue. Ce que je voulais faire entendre, c'était une protestation, un cri de pitié, un appel aux sentiments d'humanité qui doivent être dans tout verdict, et qui, hier, ont été foulés aux pieds d'une manière impitoyable.

Ainsi vous avez pu condamner sans indulgence un infortuné pour une faute légère, pour une bagatelle qui ne cause de dommage à personne, à traîner sa pitoyable existence au milieu des escrocs et des assassins ! Il est vrai que cinq minutes plus tard, vous acquittiez un faussaire doublé d'un voleur ! Et vous n'avez pas voulu songer à ces vieux parents, à cette jeune femme, à ces deux êtres si frères qui attendent leur vie, leur pain, de celui que vous frappez avec une rigueur atroce !

Si j'avais été appelé à m'asseoir parmi vous, si j'avais eu le malheur de m'associer à un pareil verdict, il me semble qu'en rentrant chez moi, en m'asseyant à ma table, en regardant mes enfants, tout à coup se serait fait entendre la voix de ma conscience me reprochant les larmes d'une femme et de deux pauvres mignons qui deviendront peut-être anarchistes un jour, quand ils sauront pourquoi leur père fut envoyé au bagne.

Quel cœur avez-vous donc, Messieurs les jurés ?

Les conseillers à la Cour de cassation ne montrèrent pas plus de cœur que les jurés. Mon pourvoi fut rejeté.

J'étais forçat !...

# DEUXIÈME PARTIE

## AU BAGNE

---

### I

#### Le médecin décentralisateur et le gardien nostalgique.

Le résultat de mon pourvoi s'était fait attendre près de deux mois, exactement cinquante-quatre jours, que je passai au fort de Hâ.

Pendant ce temps, je vis défiler dans cette prison toute une légion de pauvres diables soupçonnés de professer des opinions libertaires, dont l'arrestation n'avait d'autre cause que l'acte de Caserio, et qui, pour la plupart, ignoraient jusqu'à l'étymologie du mot « anarchie ». Au nombre de ceux-ci se trouvait un nommé Griffé qui, sur la seule dénonciation d'un cantonnier, s'était vu condamner à trois années d'emprisonnement pour apologie du crime. La rigueur extrême avec laquelle on l'avait frappé avait eu pour effet de lui troubler légèrement le cerveau.

Comme il était, de même que moi, séparé du reste de la population pénale, nous sortions aux mêmes heures, et notre promenade s'effectuait dans la même cour. Mais, condamnés au silence le plus absolu, il nous était impossible de communiquer verbalement pendant nos courtes entrevues.

J'ai eu maintes fois l'occasion de faire cette remarque : que chez les prisonniers, la pire souffrance morale était provoquée par cette défense de correspondre par la parole avec leurs compagnons de géhenne. Et Griffé, en proie à un invincible besoin de justification, semblait éprouver plus vivement que quiconque la cruauté de cette dure interdiction.

Il tourna la difficulté en me remettant, en cachette du gardien chargé de cette surveillance, d'interminables épîtres écrites dans la solitude de la cellule et où il se répandait en violentes récriminations contre les jésuites, qu'il accusait invariablement d'être les ouvriers de son malheur. Le pauvre, que j'ai toujours cru innocent du délit qu'on lui reprochait, avait contracté le délire de la persécution. Et, ma foi, on l'aurait eu à moins.

Là encore, j'eus la douloureuse surprise de voir un jour arriver mon ami Matha qui, bien qu'acquitté au procès des « Trente », devait encore subir une peine de quelques mois de prison pour délit de presse. Nous n'échangeâmes que quelques mots, mais cela nous suffit à nous mettre mutuellement au courant de nos situations respectives.

Quand je le revis à Paris, six ans plus tard, Matha m'apprit qu'il était resté emprisonné à Villeneuve-sur-Lot, car il n'avait fait que passer à Bordeaux, jusqu'à l'amnistie qui, ô ironie ! me touchait moi-même en ce qui concernait mes condamnations de Nantes et de Reims. Pendant sa détention, se regardant à juste titre comme condamné politique, il s'était gendarmé quand il avait été question de lui raser la tête et le visage. On l'avait alors soumis à un régime spécial. Au bout d'une semaine de privations de toutes sortes, il avait consenti, lassé, à faire le sacrifice de sa superbe barbe et de sa léonine crinière. Trois jours après, l'amnistie lui avait donné la clé des champs ; et il s'était contraint, pour ne pas paraître ridicule aux yeux de ses amis, à s'emprisonner chez lui jusqu'à ce que son système pileux eût revêtu une forme et une longueur voisines de celles qu'il esthétise avec jalousie.

Il faudrait une bibliothèque, si l'on voulait énumérer toutes les inutiles vexations auxquelles se livre sur les prisonniers le personnel pénitentiaire, du plus haut au plus bas, des directeurs aux auxiliaires qui ne sont pourtant que des détenus.

Je ne sache pas qu'il y ait existence plus vide, plus insignifiante et plus monotone que celle du prisonnier. Aussi la moindre diversion y est-elle accueillie avec joie, et le malheureux qu'on sépare du reste du monde emploie à faire naître l'incident capable de la produire

toute sa malice, toute son intelligence. L'événement le plus banal, la chose la plus futile sont sujets de distraction s'ils sortent tant soit peu de l'ordonnance habituelle; et tel spectacle qui, en d'autres circonstances, exciterait notre critique ou notre pitié, arrivent là à provoquer notre hilarité : le rire adoucit l'amertume.

La visite médicale comptait parmi mes distractions.

Le docteur, pas mauvais homme au fond, était une espèce de maniaque qui faisait de la médecine corrective; j'entends qu'il apportait plus de soin à sonder les consciences qu'à sonder les plaies. Quant à moi personnellement, je n'eus qu'à me louer de sa conduite, car, soit qu'il ne me considérât point comme un grand criminel, soit que je lui parusse un malade intéressant, il me reçut toujours de la façon la plus affable et avec toute la sollicitude que réclamait l'état alors très précaire de ma santé. Mais, je l'avoue, je me rendais à sa consultation autant pour y chercher des prescriptions que pour y passer quelques minutes de récréation. Et j'y allais jusqu'à quatre et cinq fois par semaine.

LE DOCTEUR. — Comment vous appelez-vous ?

PREMIER DÉTENU. — Pierre Durand.

LE DOCTEUR. — Quel âge avez-vous ?

PREMIER DÉTENU. — Vingt ans.

LE DOCTEUR. — Pourquoi êtes-vous ici ?

PREMIER DÉTENU. — Vol avec effraction.

LE DOCTEUR. — Et d'où êtes-vous ?

PREMIER DÉTENU. — De Libourne.

LE DOCTEUR (*suffoqué*). — Encore un étranger ! *Se tournant vers un autre.* Et vous, comment vous nomme-t-on ?

DEUXIÈME DÉTENU. — Jean-Marie Martin.

LE DOCTEUR. — Ah ! Et quel âge ?

DEUXIÈME DÉTENU. — Dix-huit ans.

LE DOCTEUR. — Et qu'est-ce que vous avez fait ?

DEUXIÈME DÉTENU. — Attaque nocturne.

LE DOCTEUR. — Et vous êtes ?

DEUXIÈME DÉTENU. — Mécanicien.

LE DOCTEUR. — Je vous demande d'où vous êtes.

DEUXIÈME DÉTENU. — De la Bastide.

LE DOCTEUR. — Encore un étranger ! *S'adressant au gardien chef :* Toujours des étrangers, c'est désolant !

Quand donc l'administration se décidera-t-elle à ne nous donner que des autochtones ?

Pour le brave Esculape, l'autochtone était celui qui était né dans un rayon de 1 kilomètre au plus de la prison. Celui-là était son homme, et les gars de Mériadec — la place Maube de Bordeaux — avaient sa préférence. La prison était à Bordeaux ; elle ne devait, selon lui, recevoir que des Bordelais.

L'interrogatoire continuait invariable. Parfois le docteur s'arrêtait devant un lascar bien planté et en admirait le modelé.

— Bons bras, disait-il en le palpant, thorax développé, épaules solides ! supportera facilement le régime !... Comment vous appelez-vous ?

Il arrivait que la question n'était pas du goût de tout le monde ; il y avait des grincheux.

— De quoi ? lui répondait-on parfois, c'est-i' qu'tu s'rais l'juge d'instruction ?

— Vous entendez ? s'écriait le médecin en prenant à témoin le brigadier des gardiens, vous entendez, Monsieur Gouloux, cet impertinent ? C'est certainement encore quelque étranger ! Un Parisien !

— Ah ! mon gaillard, nasillait le père Gouloux en interpellant le malappris, je vais vous faire goûter de la « machinette » ; ça vous enseignera à être poli !

La machinette, c'était le cachot.

Un type que ce père Gouloux. Grand, maigre, les yeux ronds et la barbe grisonnante, vif et remuant malgré la cinquantaine bien sonnée, il se donnait des allures de Croquemitaine, remplissant ses fonctions au mieux des règlements du service pénitentiaire — car il prenait son métier à cœur — il ne parvenait qu'à se faire exécrer de tous. Je fus peut-être le seul avec qui il ne se montra pas féroce. Il était libre penseur, et mon athéisme lui plaisait. La prison était son élément, les impressions toujours les mêmes qu'y recevait son âme simple lui suffisaient ; il était arrivé à ne comprendre la vie qu'entre les murs d'une geôle et à ne concevoir d'autres relations que celles qu'il entretenait avec le personnel et les prévenus. Chaque jour il venait là aux mêmes heures, s'y livrait aux mêmes occupations et évoluait le cœur léger dans ce sombre décor. Il ne pou-

vait lui venir à l'esprit que cette existence clichée dont toutes les minutes étaient comptées, mesurées et réglées, serait bientôt interrompue, bouleversée et qu'il lui faudrait ordonner un train-train nouveau. Le moment était proche pourtant où allait se produire la catastrophe imprévue. En janvier 1895, la retraite du vieux gardien fut liquidée ; il dut déposer l'uniforme et quitter la prison.

Ce lui fut un crève-cœur. Il lui sembla qu'on le cassait aux gages, qu'on lui donnait son compte comme à un serviteur incapable ou infidèle. Il lui manquait désormais quelque chose, quelque chose d'essentiel ; sans sa tenue, il se sentait dépaysé, gauche, maladroit, comme amputé ! L'air de cette maison d'arrêt où il avait passé tant d'années était nécessaire, indispensable à sa santé. L'en priver, c'était priver M. Bergeret de l'ombre des ormes de « son » mail : il en pouvait mourir !

Il ébranla du ciel la voûte inaccessible  
Et vint porter sa plainte.....

à l'entrepreneur qui faisait travailler les prisonniers. Celui-ci, touché d'un chagrin aussi profond, évita une jaunisse au père Gouloux en lui octroyant un emploi qui permit au bonhomme de revoir quotidiennement son lieu de prédilection.

### Le dépôt de Saint-Martin-de Ré.

Si j'avais joui, au cours de ma tournée de « liquidation judiciaire », d'un confort relatif en me trimbalant en seconde classe d'un bout de la France à l'autre avec mes gendarmes d'escorte, j'allais cette fois voyager dans des conditions exceptionnelles de tristesse, de rigueur et de dénûment.

Les gardiens préposés au transfert vinrent nous prendre un soir de février vers sept heures, et à huit heures, en gare de la Bastide, on nous enfermait isolément, les fers aux pieds, dans les cases de la « galérienne ». C'est ainsi que les forçats appellent le wagon cellulaire spécial qui devait nous conduire à La Rochelle.

Ces cases sont disposées le long d'un couloir central où se tiennent les gardiens ; elles mesurent environ soixante-dix centimètres de côté et un mètre soixante-cinq de hauteur. Le mobilier se compose d'une unique et étroite planchette, qui sert de siège, et d'anneaux de fer forgé destinés à étreindre les chevilles du prisonnier ; ces anneaux sont maintenus aux parois de la cellule par de courtes et solides chaînes. La porte est à claire-voie dans sa partie supérieure, qui est fortement protégée par une grille, mais un volet extérieur la maintient constamment fermée. L'obscurité n'est atténuée pendant le jour que par une sorte de persienne grillée, non close, pratiquée tout près du plafond, et dont les lames sont disposées de façon que le patient ne puisse rien voir de ce qui se passe au dehors.

Tout mouvement est interdit au malheureux qu'on jette dans ces sortes de boîtes ; à peine peut-il s'y soulever. Et il y a des pauvres diables qui y passent des dix ou quinze jours, n'ayant pour tout délassément que la promenade de quelques mètres qu'ils font une fois par jour de leur case à celle des W. C.

Comme on en peut juger par cette courte description, le séjour de la « Galérienne » est une véritable torture.

Une fois installé dans ma geôle roulante, je pris mon mal en patience en songeant qu'un express franchit en moins de trois heures les quarante-huit lieues de chemin de fer qui séparent La Rochelle de Bordeaux. Mais je comptais sans les beautés administratives.

On nous laissa soixante-dix heures dans le wagon cellulaire. Vous avez bien lu : soixante-dix heures !

Au lieu de nous faire coucher au fort du Hâ, on avait sans doute trouvé plaisant de nous donner un avant-goût du délicieux voyage qu'on nous offrait, en nous faisant passer la nuit à l'embarcadère ; car le départ n'eut lieu que le lendemain à cinq heures du matin.

Quand s'ébranla le train, j'eus un soupir de soulagement. J'ignorais que nous devions nous arrêter à toutes les stations et faire de longs détours pour prendre sur le parcours les condamnés à la relégation ou à la transportation qui devaient faire partie de notre convoi.

Durant les trois jours que dura ce voyage, nous ne reçûmes pour toute nourriture qu'un morceau de pain et un peu de fromage et comme boisson un demi-litre d'eau par homme et par jour. Quant aux soins de propreté corporelle, il n'y fallait point songer.

L'insomnie, le froid, l'immobilité forcée, le manque de tout aliment chaud, l'interdiction matérielle de toilette, la préoccupation constante du régime qui nous attendait, tout cela avait concouru à me gratifier d'une ankylose générale et d'une fièvre intense, qui ne s'apaisa que lorsque, le troisième jour, à la tombée de la nuit, on vint nous tirer de nos cases pour nous enfermer à la prison de La Rochelle.

Oh ! l'aspect de cette vieille prison d'État !

Quand nous en eûmes passé le seuil, il me sembla que l'épaisseur de ses murs suintants et noirs allait pour jamais se resserrer sur moi et que je devais mourir sous le poids de ses voûtes sombres. Une indéfinissable oppression pesait sur tout mon être : je suffoquais littéralement. Dans ma vie d'aventures et de luttes, il m'avait été donné de connaître à maintes reprises les émotions fortes ; mais nulle part encore ne m'avait écrasé une impression aussi pénible que celle que je ressentais à ce moment.

Quand les lourdes portes de ce tombeau se furent refermées sur nous, commencèrent les formalités d'écrou.

On nous ordonna de nous débarrasser de nos vêtements, de notre linge et de nos chaussures, dont on nous fit faire des paquets respectifs. Puis, après nous avoir laissé quelques instants complètement nus et grelottants sous l'humidité glaciale, on nous apporta un amas de chemises, de toile grossière, de pantalons et de vestes de bure grise d'une propreté plus que douteuse; et chacun de nous chercha à se vêtir tant bien que mal — plutôt mal que bien — dans ce lot répugnant. En fait de chaussures, on nous octroya des chaussons de laine et des sabots sans bride. Ces sabots laissent le cou-de-pied à découvert et le pied ne s'y maintient pendant la marche que par une puissante contraction des orteils.

Une fois revêtus de la défroque d'infamie, on nous jeta en bloc dans une infecte basse-fosse, où nous avaient précédés une dizaine d'autres forçats.

L'heure de la soupe du soir étant sonnée avant notre arrivée, nous dûmes nous passer de nourriture.

Comme fourniture de couchage, nous reçûmes une mauvaise paille et une couverture... pour trois.

Le hasard me donna pour camarades de lit un jeune homme de dix-huit ans, qui avait assassiné sa grand-mère et racontait avec un cynisme effrayant les détails de son horrible crime, et un vieillard condamné aux travaux forcés à perpétuité sous l'inculpation de viol de ses propres filles.

Ce dernier ne cessa de protester de son innocence; et je crois qu'il était sincère. Au bagne, où j'eus l'occasion de le revoir, il me communiqua des lettres de ses pseudo-victimes qui lui écrivaient leur profond repentir de l'avoir faussement accusé à l'instigation et sous les menaces de leur mère.

Ces lettres, si elles ne sont apocryphes, constituent un fait nouveau qui pourrait et devrait amener la révision du procès de ce misérable. Il s'appelle, je crois, Fillot ou Filliaux et a été condamné par la Cour d'Assises du Nord fin 1893 ou commencement 1894. Avis à la Ligue des droits de l'homme et du citoyen.

Après une nuit passée dans les conditions que je viens de dire, des gendarmes vinrent nous chercher pour nous mener à l'île de Ré, qui possède à Saint-Martin un dépôt de condamnés aux travaux forcés.

Dans l'accoutrement qu'on nous avait donné la veille, on nous conduisit à pied, enchaînés par groupes de trois ou quatre, de la prison au port d'embarquement, chaque condamné étant muni de ses effets personnels réunis en baluchon.

Le convoi traversa ainsi la ville sous les huées et les risées d'une foule hétéroclite formée en majeure partie des souteneurs, des malandrins et des filles attirés par une curiosité malsaine.

Quelle chose lugubrement triste et lamentablement comique aussi que ce défilé de parias !

Dans la précipitation qu'ils ont mis à se vêtir, nul d'entre eux n'a eu le temps de choisir des vêtements à sa taille, et tel géant a un pantalon qui lui vient aux genoux, tandis qu'un avorton, son voisin, nage dans une veste trois fois trop grande pour lui et dont il a dû retrousser les manches. Les sabots, ou trop étroits ou trop larges, ne tiennent pas aux pieds et sont, à de très rares exceptions près, portés à la main. Ce fut mon cas.

L'administration pénitentiaire de La Rochelle doit sans doute chausser et habiller ainsi les forçats pour prévenir toute tentative d'évasion.

La traversée, — quatre kilomètres environ, — s'effectue à bord d'un petit vapeur qui fait le service entre La Rochelle et les îles de Ré et d'Oléron.

De la prison au quai, j'avais égaré un de mes chaussons. Je perdis l'autre à bord. Je demandai aux gendarmes d'escorte l'autorisation de mettre mes bottines, mais je me heurtai à un refus formel.

En débarquant à l'île de Ré, je dus faire pieds nus dans la neige le chemin qui va du quai au fort.

À notre arrivée, les gendarmes ayant remis au chef du dépôt la liste des condamnés, celui-ci fit l'appel.

À mon nom, il fit une pause.

— Courtois, dit-il d'un ton bourru, c'est vous ?

— C'est moi.

— Bon. A part ! Mettez-vous par ici.

Je me rangeai à la place qu'il m'indiquait.

Un instant après, le gardien-chef me confia à un de ses subordonnés qui, après avoir reçu des ordres spéciaux transmis à voix basse, m'emmena dans le quartier cellulaire.

Je fus complètement déshabillé et fouillé jusque dans la partie la plus intime de mon individu.

Les hardes que je venais de quitter me furent retirées pour être retournées à la prison de La Rochelle; et l'on me remit de nouveaux vêtements, guère plus neufs que les autres, mais plus propres.

Puis on me fit entrer dans une cellule de cinq mètres de long sur deux et demi de large avec, pour tous meubles, un étroit lit de camp et un baquet. Au pied du lit était fixé un anneau de fer retenu par une chaîne de moins d'un mètre.

Le gardien qui m'accompagnait ouvrit cet anneau et m'invita à y placer la jambe. Rien ne me paraissant justifier une semblable rigueur, je fis semblant de ne pas avoir entendu cet ordre barbare.

L'homme ne se donna pas la peine de le renouveler.

— Allons ! fit-il sur un ton qui ne souffrait pas de réplique.

Je m'exécutai.

Dès que l'anneau eût enserré ma cheville, le gardien se retira sans un mot.

J'eus un soupir de soulagement; débarrassé de la triste et dégoûtante promiscuité à laquelle on m'avait astreint à La Rochelle, j'allais enfin pouvoir songer. Je m'assis sur le pied du lit de camp et je récapitulai mentalement les actes divers de ces quinze dernières années.

Je me revoyais après mon apprentissage de peintre en décors, à dix-sept ans, avide de grand air et de liberté, quittant, malgré les douces objurgations de ma mère, la maison où s'était écoulée mon enfance. Les bonnes paroles de mon père me revenaient, fidèles, à la mémoire.

— Adieu, mon fils, m'avait-il dit en m'embarquant à la gare de Poitiers pour mon tour de France. Adieu et bonne chance ! sois raisonnable et, si parfois, tu te trouves faible devant le mauvais sort, songe au seuil que tu viens de franchir, à tes vieux qui t'aiment tant ; et

reviens, mon Auguste, mon enfant, chercher le doux asile en ces bras qui s'ouvrent aujourd'hui pour ta liberté.

Bon père, excellente mère ! comme ils devaient souffrir à présent ! Leur fille morte, leur fils au bagne ! Leurs vieux jours étaient désormais voués à la solitude amère, à l'inconsolable chagrin, à l'horrible désespoir...

Et ma pensée me reportait successivement dans les différentes villes que j'avais traversées comme ouvrier nomade. C'était Châtellerault, où un oncle maternel m'avait accueilli ; puis Bénévent, Limoges, Périgueux, Bordeaux, Nantes, Angers, Saumur, Loudun, Le Blanc, Bellac ; ensuite Champagnac, où je m'étais fait engager comme piqueur sur les chantiers du chemin de fer de Saillat à Bussière-Galant, alors que je n'avais pu, le froid étant trop rigoureux, trouver d'ouvrage en qualité de peintre.

Et j'entendais les discussions ardentes auxquelles je me mêlais le soir, après la soupe, quand, la journée finie, les camarades, qui m'avaient surnommé l'Avocat, débattaient les intérêts corporatifs.

Et je me rappelais la maladie qui, à l'entrée du grand hiver de 1879-80, avait absorbé mes économies ; puis la misère noire, les affres de la faim, la route à pied et le ventre vide de Bourges à Nevers, la dégradante charité d'un vagabond, le refus du maire de Saincaize de m'accorder le secours auquel je croyais avoir droit, la rencontre du père Mystère, la nuit passée dans une meule.....

J'en étais là de mes souvenirs quand le grincement des verrous me rappela à la réalité.

La porte de ma cellule venait de rouler sur ses gonds et le gardien de tout à l'heure entra, suivi de deux hommes vêtus de bourgerons et de pantalons de toile que je devinai être des prisonniers employés comme auxiliaires.

Ceux-ci étalèrent sur les planches du lit tout un arsenal de tondeuse, rasoirs et ciseaux. Ces messieurs étaient les figaros de la geôle, et je compris le sort qu'ils réservaient à mes cheveux, alors longs et bouclés, et à ma barbe.

J'essayai de parlementer, invoquant que, jusqu'à ce jour, on ne m'avait pas soumis en cela au régime des autres condamnés; mais le gardien me coupa la parole.

— Voyons, commanda-t-il, laissons-nous tondre et raser! C'est le règlement de la maison. D'ailleurs, ajouta-t-il pour couper court à toute objection de ma part, d'ailleurs, c'est très simple, si vous ne vous laissez pas faire de gré, on vous attachera et tout sera dit.

Je n'insistai pas davantage et livrai ma tête aux per-ruquiers.

Il faut avoir passé par là pour se faire une idée de l'impression pénible que suscite le sacrifice forcé de sa physionomie d'homme libre. C'est comme le dernier vestige extérieur de l'honneur qu'on vous arrache; c'est une tare épouvantable dont on vous charge; c'est le stigmate de l'infamie qu'on vous imprime. Et le cerveau éclate, le cœur se serre, l'âme humiliée se révolte; et l'on a envie de couvrir d'injures et de mordre ces brutes qui vous mutilent machinalement, joyeusement presque, amusés de votre rancœur.

L'opération terminée, les ouvriers rangèrent leurs outils.

— Comme ça, dit l'un d'eux, tu ne pauseras pas de pégosses (1).

— Ça le rajeunit, fit l'autre. Il paraît dix piges de moins (2).

— Allons, en route! ordonna le gardien, et dépêchons.

Les sinistres visiteurs se retirèrent, et la lourde porte de la cellule se referma.

Au bruit des gamelles qu'on transportait à travers le couloir, je compris que l'heure était venue du repas du soir. Mais c'est en vain que j'attendis qu'on vint m'apporter ma ration : nouvel arrivé, je ne comptais sans doute pas encore à l'ordinaire.

Je fus également privé de toute fourniture de couchage et dus passer la nuit sur la planche, sans couverture.

Torturé par la faim, transi de froid, je finis néan-

(1) Tu n'attraperas pas de vermine.

(2) Dix ans.

moins par m'endormir. Lorsque je m'éveillai, il faisait clair — si j'ose m'exprimer ainsi — je cherchai à me glisser au pied de ma couche afin de quitter ma position horizontale, mais mes membres endoloris et raidis par la température glaciale de la prison se refusèrent d'abord à tout mouvement; ce n'est que progressivement et au bout d'un assez long temps que je réussis à me mettre debout.

Je passai trois nuits consécutives dans ces conditions, toujours attaché par une jambe. (Et je n'étais encore qu'à l'antichambre du baignoire! Qu'allait-ce être là-bas?...)

Dans la crainte cependant que je ne mourusse d'inanition, on me servit dès le second jour les deux soupes réglementaires, qui se composaient d'eau chaude où nageaient quelques légumes secs, haricots, pois ou lentilles.

A chaque visite du gardien, je demandai à parler au directeur du dépôt, mais en vain. Sans plus de succès, je priai qu'on me fournit de quoi lui écrire. Enfin, le matin de la quatrième journée, j'eus l'heur de recevoir tout l'état-major de la prison.

M. Piquet, le directeur, entra le premier, botté, éperonné, une cravache à la main.

— Ah! c'est vous l'anarchiste, le révolutionnaire, dit-il d'un ton moqueur. Eh bien, vous savez, ici, mon garçon, pas de révolution possible! Et, si vous voulez faire le malin, on vous domptera!

Et, croyant m'intimider, sans doute, il fit siffler sa cravache.

Je lui fis observer que j'étais attaché et qu'il y avait peu de courage à insulter un homme dans ma situation.

— Si j'ai demandé à vous voir, ajoutai-je, c'est afin que vous ordonniez qu'on me communique le règlement. Je crois avoir droit à un autre mode de couchage que ces planches nues; et je ne pense pas qu'aucune ordonnance exige que je reste ainsi constamment enchaîné. Enfin...

Il m'imposa silence.

— Écoutez-le, railla-t-il en se tournant vers les gardiens qui formaient sa suite. Écoutez-le, il raisonne, il se permet de raisonner!

Puis, se tournant vers moi :

— Le règlement, dit-il sèchement, c'est moi! Le maître ici, c'est moi! Le seul qui ordonne, c'est moi! On n'écoute que moi! Et vous ferez ce que je voudrai.

Et chacun de ses « moi » était scandé d'un sifflement de cravache.

Sans me laisser démonter et avec le calme que j'ai toujours su conserver, même dans les moments les plus critiques, je repris :

— Vous voudrez bien cependant, puisque vous êtes le maître, me faire procurer du papier afin que j'écrive au ministre de l'Intérieur?

— Voyez-vous cela! Ecrire au ministre! On va vous en donner, du papier!

Il tourna les talons et sortit en s'esclaffant avec, derrière lui, sa meute muette et souriante.

Le soir même, j'eus une paillasse, un traversin, deux draps, une couverture et un couvre-pieds; le lendemain, on me délivra de mon entrave; et, à dater de ce jour, je ne fus plus attaché que la nuit.

Mais le dompteur, — c'est ainsi que j'avais surnommé M. Piquet, — me gardait rancune de notre entretien, et il attendait avec impatience que l'occasion se produisît de me prouver qu'il était le plus fort. Elle ne se fit pas attendre.

Au mois de mai, on me présenta à signer une pièce administrative émanant de la commission des grâces.

A mon insu et sans que j'en eusse été avisé ou consulté, des parents ou des amis avaient cru devoir solliciter en ma faveur une grâce ou une commutation de peine.

Quand on me tendit le papier qui devait recevoir ma signature, je répondis que, n'ayant rien réclamé, je n'avais rien à accepter et qu'en conséquence, on se passerait de mon paraphe.

Quand le directeur connut cette résolution, il entra dans une rage folle et me fit mettre au cachot.

J'y demeurai trois semaines, enchaîné, couchant sur le sol et ne recevant qu'une soupe tous les trois jours.

Chaque matin, le gardien venait s'informer si j'étais enfin décidé à signer la fameuse pièce; et chaque matin, il se heurtait à la même réponse négative.

Enfin, soit qu'un plus grand coupable attendît la place que j'occupais, soit que le « Dompteur » eût acquis la conviction que j'étais indomptable, on me fit évacuer le cachot, et mon isolement, qui avait duré deux mois, cessa.

Dans un local plus spacieux, on me joignit à quatre de mes coreligionnaires politiques; c'étaient Dupré — dont je raconterai la mort tragique au bagne de la Guyane; — Vauthier, mort également aux îles du Salut; Cusset et Rullière.

D'autres anarchistes nous avaient précédés dans cette cellule: Ortiz, Monod, Meunier-Régis, Bigel, Bourgeois et Meunier-Théodule, le prétendu auteur de l'explosion du restaurant Véry, que le courrier de mars avait emmenés en même temps que l'ex-capitaine Dreyfus.

Pendant les six mois que je restai au fort de Saint-Martin-de-Ré, je n'en connus que les deux cellules et le cachot précités et trente mètres environ de l'intérieur du mur de ronde où l'on me faisait promener une heure chaque après-midi.

Toute correspondance avec le dehors semblait impossible.

Néanmoins, malgré la grande surveillance exercée sur moi et avec la généreuse complicité des soldats qui montaient la faction dans le chemin de ronde, je parvins à adresser quelques lettres à des parents et à des amis. J'eus par le même intermédiaire des nouvelles du dehors; et aucun gros événement ne se produisit sans que nous en fussions informés. C'est ainsi que nous apprîmes l'arrivée à l'île de Ré de l'ex-capitaine Dreyfus et son départ pour l'île du Diable.

Rullière, Cusset, Vauthier, Dupré et moi vivions au fort isolés du reste des condamnés. Ce régime est spécial aux anarchistes et aux criminels réputés dangereux. Au nombre de ces derniers comptaient à cette époque Eugène et Léonce Degrave, dit frères Rorique, que le Conseil maritime de Brest avait condamnés à mort pour piraterie et dont la peine avait été commuée en celle des travaux forcés à vie. Il en sera longuement question dans les pages qui vont suivre.

Le sort des autres détenus est moins rigoureux. Ils vivent en commun et travaillent dans les ateliers de la

prison, à l'instar des pensionnaires des maisons centrales. Ils vont à la promenade trois fois par jour dans une immense cour qu'ils arpentent en « queue de cerveles ». Et, le dimanche, ils assistent aux offices religieux où un brave homme d'aumônier leur prêche la douce résignation sur cette terre dans l'espoir d'une vie meilleure dans... l'au-delà.

Amen !

## Adieu, France !

Un mois avant l'embarquement, le ministère de l'intérieur expédie au chef du dépôt des forçats la liste des condamnés qui doivent être transportés.

Ceux-ci cessent alors le travail et sont séparés du reste de la population pénitentiaire. On les soumet à un régime alimentaire plus confortable pour leur permettre de supporter les fatigues de la traversée. La ration journalière est augmentée; ils touchent des vivres gras et reçoivent quotidiennement vingt-cinq centilitres de vin.

S'ils possèdent quelque argent, ils sont autorisés à se fournir à la cantine des vivres supplémentaires.

Ils peuvent également se munir de linge non réglementaire, d'effets de bonneterie et de vêtements. Les détenus que leur goût porte à ce luxe sont alors la proie de l'entrepreneur, lequel, certain d'être soutenu par l'administration, se livre à un trafic éhonté contre les imprudents qui recourent à son intermédiaire.

- Un gilet de flanelle coûte de 4 à 5 francs ;
- Une paire de chaussettes de coton, non finies, 2 francs ;
- Un mouchoir de coton, 1 fr. 25 ;
- Une serviette de toilette, 1 fr. 50 ;
- Une petite savonnette Windsor, 0 fr. 30 ;
- Une ceinture de flanelle, 6 francs ;
- Une pelote de fil, 0 fr. 20 ;
- Une douzaine d'aiguilles, 0 fr. 30 ; et tout le reste à l'avenant.

Or, cet industriel — je pourrais dire ce chevalier d'industrie — sait pertinemment que toutes les marchandises, tous les rossignols qu'il écoule ainsi à des prix exorbitants seront confisqués aux transportés dès leur embarquement aux îles du Salut. Il se garde bien d'en instruire les intéressés ; mais, dans le but de s'approprier plus facilement leur pauvre pécule, il a soin de leur faire savoir que, au bagne, on leur enlèvera tout leur argent.

Les malheureux dépensent sans compter, préférant

emporter avec eux des chaussettes, des mouchoirs ou un tricot plutôt que de conserver un petit magot désormais inutile.

Cela est très moral et grandement édifiant. Mais il paraît que ce n'est pas voler que de voler des forçats, dont la majeure partie se compose d'ailleurs de voleurs. Ce principe, ainsi qu'on en jugera plus loin, est admis par tout le personnel régulier ou irrégulier qui se trouve en contact avec les condamnés.

Durant la semaine qui précède le départ, les hommes passent devant une commission sanitaire dont les membres sont : le médecin du fort, un médecin de la marine, un inspecteur et le directeur de l'établissement.

Cette visite de santé, croyez-vous, a pour but de reconnaître l'état de chacun, de savoir si son tempérament pourra supporter le lieu de transportation et si ses aptitudes physiques sont en rapport avec les ouvrages qu'on lui fera accomplir au bagne ?

Du tout. C'est une simple formalité administrative, et, comme tous les actes de ce genre, elle est solennelle, mais inutile et inefficace. C'est une chinoiserie... un supplice chinois.

J'ai, à cette visite, vu deux vieillards que leurs codétenus étaient dans l'obligation de soutenir, de porter devant la commission. Ils furent reconnus ainsi que tous leurs camarades de misère « aptes à tous les travaux ».

L'un mourut pendant la traversée ; l'autre, quelques jours après son arrivée aux îles du Salut.

Enfin, le départ est annoncé : nous prendrons la mer le lendemain.

On distribue à chaque homme un sac semblable à ceux des marins de l'État, et contenant :

Une vareuse de laine grise ;

Un pantalon de laine grise ;

Un bourgeron de toile blanche ;

Un pantalon de treillis blanc ;

Deux paires de bas ou de chaussettes de laine noire ;

Deux paires de souliers genre Godillot ;

Un bonnet de laine noire ;

Et même une trousse avec du fil blanc, du fil noir, des aiguilles, un dé, une brosse à dents et un démêloir.

O l'ironie de ce démêloir !

Ainsi pourvus, les forçats devront laver et entretenir leur garde-robe.

Cette dernière nuit passée sur terre de France est rarement bonne. On est agité, fiévreux, impatient de voir quelque chose d'encore inconnu.

A cinq heures du matin, branle-bas général.

A six heures, réunion du convoi dans la cour centrale; distributions de vivres : une ration de pain — la demi-boule — un morceau de fromage et un quart de vin, qu'on doit boire sur place.

On nous aligne ensuite sur quatre rangs. En face de nous, rangés en bataille, sont les surveillants militaires (c'est l'appellation administrative des gardes-chiourme) des colonies, armés de revolvers et de carabines. A côté d'eux et sur le même alignement, les gardiens du fort, qui ne portent que le revolver à la ceinture et dissimulé sous la vareuse.

Le directeur du dépôt et le chef du convoi, qui a grade de surveillant-chef, passent devant nos rangs et font l'appel.

Le tambour de service bat aux champs, les surveillants militaires portent les armes.

Un long silence; puis, le directeur ayant remis au surveillant-chef les pièces nous concernant, il nous annonce que nous cessons d'appartenir au ministère de l'Intérieur pour passer à celui des Colonies (1).

Cette dernière formalité remplie, escorté des gardiens des deux ministères, le convoi se met en marche entre deux rangées de soldats d'infanterie de ligne, qui forment la haie jusqu'à la côte. Les anarchistes, formant un groupe de huit, avaient été placés à part et en queue sous la garde de douze fantassins, baïonnette au canon.

Malgré ce luxe de précautions, une scène inattendue, pénible et touchante, eut lieu à notre sortie du fort.

Deux femmes du peuple, qui avaient, on ne sait comment, réussi à forcer la consigne, se trouvaient sur notre passage. Tout à coup, l'une d'elles, qui portait dans ses bras un bébé de quelques mois, fendit les rangs de l'escorte et vint se jeter au cou d'un condamné.

(1) Avant la formation de ce ministère spécial, les transportés comptaient à la Marine.

Ce fut une panique. On dut croire à une tentative d'évasion.

D'une poussée, un soldat envoya rouler la mère et l'enfant sur le sol, tandis qu'un garde-chiourme colonial, d'un formidable coup de poing sur la nuque, faisait avancer de dix pas le malheureux forçat que la femme aimée, que l'épouse avait voulu étreindre une dernière fois à l'heure où il quittait pour toujours peut-être la terre où était né leur amour.

Qui était cet homme ? Quel crime l'avait conduit jusque-là ?

Je l'ignore, n'ayant pu le retrouver ni à bord ni au bagne. Mais, quelque noire que soit son âme, quels qu'aient été ses méfaits, j'ose affirmer que nul outrage ne lui fut infligé, dans sa vie damnée, aussi sanglant, aussi abominablement lâche, que celui qu'il subit à ce moment.

Et moi, qui laissais derrière moi un père et une mère vénérés, une épouse et une fillette étroitement adorées, je souffris de cet acte brutal comme si quelqu'un des miens en avait été victime.

Ce gardien et ce soldat ne savaient certainement pas aimer leur famille ou, sans doute, n'en avaient-ils pas, n'en avaient-ils jamais eu, n'avaient-ils aucun espoir d'en créer ? Pauvres êtres, tristes brutes !

Oh ! comme — si j'avais été libre — je les aurais, en dépit de leurs armes, empoignés à la gorge et que je les eusse volontiers étranglés !

Et j'éprouvai contre tous ceux qui se font les mercenaires de la basse répression sociale un profond et invincible sentiment de répulsion, de dégoût, de révolte et de haine, qui allait grandir de jour en jour aux spectacles que me réservait la terrible existence à laquelle m'avaient voué douze bourgeois apeurés.

Nous arrivâmes au quai sous une pluie battante, gênés dans nos vêtements incommodes et mal ajustés, embarrassés par nos sacs que nous portions maladroitement par manque d'habitude.

Des chalands avaient accosté au bas des digues, très hautes à cet endroit ; et des échelles avaient été amarées pour faciliter l'embarquement. Mais la mer était grosse et les paquets de mer chassaient les bateaux, laissant les échelles se balancer dans le vide.

Maugréant sous l'ondée et impatienté par la lenteur de la manœuvre, le chef du convoi décida qu'on se passerait d'échelles. Hommes et sacs furent alors jetés pêle-mêle du haut de la digue dans les chalands. Plusieurs d'entre nous furent blessés et notre bourreau en riait.

Dès qu'un chaland avait son compte de lest humain, un remorqueur le conduisait à une des deux canonnères qui nous attendaient non loin du quai, afin de nous transporter en dernier lieu à bord du transatlantique *Ville de Saint-Nazaire*, mouillé à quelques milles au large. Quand, sous les jurons, les insultes et les bourrades de nos gardiens, tout le convoi eut été hissé à bord, les canonnères qui nous avaient amenés prirent les flancs du navire et se maintinrent à distance, car elles devaient l'accompagner jusqu'en haute mer. A midi, le transbordement était terminé ; mais à six heures seulement le monstre se mit en marche.

Nous voguions maintenant vers la Guyane, laissant derrière nous des êtres chéris et éplorés qu'il serait donné à bien peu de revoir et d'embrasser.

De gaieté de cœur j'avais, à maintes reprises déjà, quitté ce sol où se lamentaient aujourd'hui les miens ; mais, cette fois, l'émotion m'étouffait et, de même que beaucoup de mes compagnons de géhenne, sans doute, j'adressai au pays où je comptais tant d'affections le salut désespéré de celui qui ne doit plus revenir.

— Adieu, France !

### Le bague flottant.

D'aspect extérieur, la *Ville de Saint-Nazaire* ressemble, à peu de chose près, aux autres transports, mais l'aménagement, on le comprendra, étant donnée sa destination, est en tous points différent.

C'est un ancien charbonnier qu'on a transformé en vue du service spécial qu'il fait aujourd'hui. Il a effectué quelques transports de condamnés à la Nouvelle-Calédonie et est maintenant affecté exclusivement aux voyages entre la Guyane et la métropole.

Du reste on ne reléguait plus guère en Nouvelle-Calédonie dès 1895 et je crois qu'actuellement, faisant droit aux réclamations réitérées des colons de Nouméa, le gouvernement s'abstient de déporter ailleurs qu'à la Guyane.

A bord, tout est mené militairement : et, malgré ses dispositions plutôt défectueuses, le navire est tenu assez proprement.

Sur le pont et au centre, se trouve le carré des officiers ; à l'avant sont les cuisines, la boucherie et les approvisionnements vivants du bord ; l'arrière est presque entièrement réservé aux surveillants qui accompagnent le convoi et à leurs familles. Car beaucoup sont mariés et pères de famille ; et, sans autrement se soucier des conséquences désastreuses que le climat de la Guyane peut avoir pour la santé de leurs femmes et de leurs enfants, ils les emmènent là-bas avec eux.

L'entrepont est entièrement occupé par les condamnés. On y accède par une échelle qui part du milieu du pont pour aboutir à un couloir de 1 mètre de large qui court de la proue à la poupe et où sont latéralement disposées les cages où sont entassés les transportés.

Ces cages prennent le nom de « bague ». Ainsi, l'on dit le « bague de babord » et le « bague de tribord ». Chacun des bagues est séparé du couloir par une forte grille de fer dont les barreaux sont distants de 40 centimètres les uns des autres. L'ensemble offre assez parfaitement l'illusion d'une ménagerie.

Normalement on peut mettre dans les bagnes d'arrière cent vingt à cent cinquante hommes environ, en les tassant un peu. Or, on nous y enfourna au nombre de trois cents et quelques.

A l'extrémité de chaque bague est pratiqué un cachot dont les parois de fer sont mitoyennes avec la chaufferie. Dans ces réduits, où un homme ne peut se tenir ni couché ni debout, la chaleur est suffocante; et il est bien rare que le patient qu'on y enferme avec les fers aux deux pieds — le plus souvent pour une peccadille — ne demande grâce au bout de deux ou trois heures. Mais on ne le délivre que pour céder la place à un autre. En voyage, on s'amuse comme on peut; et la mise au cachot est une des distractions favorites de ces messieurs les gardes-chiourme. Je ne me souviens pas d'avoir, tout le temps de la traversée, vu un seul instant l'un de nos deux cachots sans prisonnier.

Les bagnes d'avant doivent être identiques à ceux que nous occupions; ils sont réservés aux relégués des deux sexes.

Dès l'aube, on en avait embarqué deux cent vingt dont vingt-quatre femmes.

La cale est destinée à recevoir les provisions de l'Administration pénitentiaire, vivres de conserve, légumes secs, riz, farine, graisse, matières premières, etc.

J'ai dit au chapitre précédent qu'embarqués à midi, nous ne levâmes l'ancre qu'à six heures du soir. L'après-midi s'était passé à nous caser et à nous former par escouades ou plats de dix. Chaque escouade nomme son chef de plat à qui incombe le soin d'aller chercher les vivres aux heures des repas.

Je fus chargé de cette grave fonction, mais je n'eus point à l'exercer le jour du départ; le pain et le fromage que nous avions touché le matin devant tenir lieu de déjeuner et de dîner.

Réglementairement, chaque transporté devrait avoir un hamac; mais, en fait, il y en a à peine pour la moitié. D'ailleurs, si tout le monde en recevait, la place manquerait pour les accrocher tant l'espace est restreint. Le hasard aidant, j'avais réussi à m'en procurer un.

Le soir venu, je m'arrimai de mon mieux et me couchai. bercé par le roulis, je m'endormis bientôt.

Au milieu de la nuit, je fus tiré de mon sommeil par une chose aussi étrange qu'imprévue. Une main me caressait la figure, renouvelant les passes ; puis, j'entendis une voix calme me murmurer des mots tendres.

— Eh bien ! mon petit homme, disait la voix, tu ne m'aimes donc plus que tu n'es pas venu me trouver?... Qu'est-ce que je t'ai fait que tu es comme ça méchant avec moi, dis ?

Je croyais rêver.

Mais non ; j'avais les yeux grands ouverts et je distinguais dans le couloir l'unique fanal du surveillant de garde.

Je me rendis compte de la réalité, et d'une forte poussée, j'envoyai rouler la personne tout interloquée de sa méprise. Le bruit de sa chute attira l'attention du gardien qui, après lui avoir fait passer la jambe à travers les barreaux de la cage, y assujettit les fers.

Quant à moi, je préfèrai me tenir coi dans mon hamac et je me rendormis en songeant que celui-là, au moins, ne pourrait accuser le bagne de l'avoir corrompu.

Moins aimable fut l'organe qui me réveilla la seconde fois.

— Branle-bas ! hurlait une voix tonitruante, branle-bas !

Il était cinq heures du matin.

L'ordre fut donné de rouler les hamacs, que n'eurent point à remplir ceux qui avaient couché sur les planchers ; et l'on appela les chefs de plat pour la distribution du café.

Le repas du matin comporte, avec le café, 100 grammes de biscuit.

Le déjeuner, qui a lieu à dix heures, se compose d'une ration de pain et, selon le jour, de bouillon et de bœuf, de morue, de lard, ou de bœuf de conserve, par alternance.

À midi, chaque transporté reçoit 25 centilitres de vin.

Au repas du soir, à cinq heures, on ne distribue que des légumes secs, des haricots ou lentilles.

Le menu ne rappelle guère ceux de chez Laprée ou du pavillon d'Armenonville ; mais, en somme, la nour-

riture est acceptable et relativement saine. Elle est, de plus, très abondante, si l'on considère que, dans la proportion d'un sur deux, le mal de mer réduit les passagers à la diète et que les bien portants profitent de ce fait d'une double ration.

Les travaux de propreté et d'entretien, le briquage des bagnes et du pont, sont exécutés chaque matin par une corvée prise parmi les condamnés.

D'après le règlement, les hommes devaient passer chaque jour une heure sur le pont dans un étroit espace réservé à cet effet. Mais, attendu que les règlements sont institués pour qu'on les enfreigne, nous ne primes l'air que quatre fois durant la traversée : une demi-heure pour le bagne de babord et une demi-heure pour celui de tribord.

La montée et la descente entre les bagnes et le pont fournissaient aux gardes-chiourme l'occasion d'un exercice de développement musculaire. Un forçat passait-il devant eux sans retirer son bonnet, il était aussitôt rappelé à l'observance des règles de civilité administrative par une bourrade en plein visage ou par un coup de botte dans les reins qui l'envoyait rouler sur le plancher ; et il était relevé de la même façon. Malheur à qui esquissait une protestation ! il était immédiatement empoigné, jeté au cachot et mis aux fers.

Mais les misères et les brutalités des gardiens n'étaient pas les seules qu'eussent à supporter les transportés ; ils s'en prodiguaient entre eux pour les moindres motifs et quelquefois sans sujet. Des rixes se produisaient fréquemment.

Notre bagne fut un jour le théâtre d'un violent pugilat. Des criminels d'une même bande venaient de découvrir parmi nous celui de leurs complices qui les avait dénoncés. Ils l'entourèrent, le terrassèrent ; et le délateur fut à demi assommé sous les coups de poing et les coups de talon. Ceux qui ne pouvaient prendre part à la lutte encourageaient leurs camarades.

— Cherre la bourrique ! criait-on de toutes parts. Cherre la vache ! (1)

(1) Frappe fort sur le dénonciateur ! Tape sur le mouchar !

Le malheureux y eut certainement succombé si les cris épouvantables qu'il poussait n'avaient attiré l'attention des gardiens.

Ceux-ci crurent à une mutinerie. Ils étaient accourus en masse et se tenaient dans le couloir, revolver au poing, tandis que les hommes d'équipage disposaient déjà les manches de vapeur destinées à nous échauder au premier signal.

Mais on comprit vite de quoi il s'agissait. On retira la victime, plus morte que vive, des griffes de ses agresseurs, dont les plus forcenés furent mis aux fers. Et l'incident prit fin, au grand regret du plus grand nombre qui eût souhaité qu'on « crevât » tout à fait « la copaille qui avait donné ses poteaux » (1).

Le même jour, on jeta en pâture aux marsouins le corps d'un des deux pauvres vieillards que la commission sanitaire de Saint-Martin-de-Ré avait jugés « aptes à tous les travaux ».

Mais si l'effectif du bord se trouva réduit du fait de quelques décès en mer, on eut à l'augmenter d'une naissance.

Quelques jours avant notre débarquement, la femme d'un surveillant militaire donna le jour à un fils. Le carré des femmes était situé au-dessous de nous ; et, le panneau étant ouvert, nous entendîmes pendant deux jours et deux nuits les gémissements de cette malheureuse.

En dehors des heures de corvée, quand quelque scène pénible ou comique ne venait rompre la monotonie de notre vie passive et dénuée d'intérêt, on tuait le temps en conversation. C'est ainsi que je fis la connaissance des frères Rorique que, par mesure de sécurité, on avait embarqués avant nous et isolément. Le plus jeune, Eugène Degrave avait été placé à l'avant avec les relégués ; l'autre, Léonce, occupait en face de moi le bagne de tribord.

J'ai dit plus haut la méprise dont j'avais été l'objet de la part d'un jeune fin-de-sexe. Ce dégénéré n'était pas, hélas ! une exception. Ces mœurs immondes sont courantes dans le monde des prisons et des bagnes.

(1) ... qui eût souhaité qu'on occit le faux frère qui avait livré ses camarades.

Nous avions avec nous un Canaque condamné aux travaux forcés à perpétuité pour avoir, dans l'unique but de se procurer un pantalon, assassiné un concessionnaire calédonien et son enfant.

Il s'appelait Joseph, ignorait en quelle année il était né et à quoi on l'avait condamné. Lorsqu'on lui demandait son âge il vous renvoyait au cocotier planté en face de la case de sa mère.

Son ignorance et sa naïveté en faisaient le jouet de tout l'entrepont d'arrière. Il excellait dans les imitations d'animaux et contrefaisait le singe à s'y méprendre; ses gestes et son facies étaient d'ailleurs naturellement simiesques.

Une dizaine de malandrins s'appliquèrent à lui faire croire que la coutume européenne exigeait qu'on prouvât son affection à ses amis en leur accordant toutes les privautés. D'abord il se montra rebelle, puis il se fit petit à petit à cette idée, et bientôt il prouva chaque nuit son amitié à ses éducateurs.

Peut-être n'est-il pas oiseux, lecteurs contribuables, de signaler à propos de notre Calédonien un des côtés du sens pratique de l'Administration.

Joseph avait commis son crime et s'était vu condamner en Nouvelle Calédonie, lieu de relégation et de transportation. Or on l'avait embarqué à Nouméa pour la France, et, de France, on l'expédiait en Guyane. Coût des frais de transport pour ce seul homme : 1.500 francs. C'est pour rien !

Parfois, lorsque le surveillant de garde était dans ses bonnes lunes, il interpellait les forçats et blaguait avec eux. Il provoquait leurs plaisanteries et tolérait un concert où l'on « poussait chacun la sienne ». Je vous laisse à penser quel répertoire choisi était alors interprété.

Le gardien s'amusait fort de ces intermèdes où naissait entre lui et certains encagés une sorte de familiarité dont ces derniers avaient à souffrir par la suite. Etant mieux connus, ils étaient plus facilement remarqués et quand il y avait à sévir, c'est sur eux qu'on tombait invariablement.

Pour ma part, je me suis constamment tenu à l'écart, et je m'en suis bien trouvé.

Les loups ne se mangent pas entre eux, dit le pro-

verbe. Mais le vieil adage à tort en ce qui concerne une certaine catégorie de voleurs.

Dès notre troisième journée de mer, la plupart déjà se plaignaient d'avoir été dévalisés. Tout ce qui n'était pas réglementaire, gilets ou ceintures de flanelle, chaussettes, mouchoirs, etc., disparaissait des sacs dont les propriétaires manquaient un instant de vigilance. Les plaintes furent tellement nombreuses qu'on dut faire des fouilles pour retrouver les objets détournés; mais elles furent sans résultat, et pour cause. Les auteurs de ces vols avaient échangé leur butin avec les hommes d'équipage qui pour une valeur de 10 ou 15 francs de vêtements ou de linge accordaient généreusement un paquet de tabac, qu'ils avaient payé 30 centimes. Une demi-douzaine de mouchoirs valait une cigarette ou une chique.

Mais les recéleurs, considérés comme d'honnêtes gens, n'étaient aucunement inquiétés et leurs sacs demeuraient exempts de fouille.

L'épreuve la plus dure fut la pénurie d'eau douce. Comme c'était la seule chose que pussent absorber les transportés que torturait le mal de mer, il arriva souvent qu'à trois heures de l'après-midi le charnier (1) qui recevait la ration commune était à sec.

Deux jours pourtant avant de toucher aux îles, on nous en distribua une quantité assez considérable : un baquet de 25 litres par « plat ». Mais cette eau avait une autre destination que celle que, dans notre joie, nous nous étions plu à lui supposer. Elle devait servir au lavage de nos effets de toile, que nous devions revêtir pour le débarquement.

(1) En terme de marine on appelle ainsi le récipient qui contient l'eau pour la consommation journalière de l'équipage.

## Terre !

Nous étions à présent dans la zone torride.

La chaleur était insupportable. Les odeurs combinées des matières graisseuses, des peintures fraîches, dont tout le bâtiment venait d'être badigeonné, et des bailles à déjections qui ne désemplissaient pas, menaçaient, en dépit du chlore et des précautions d'hygiène, de provoquer une épidémie.

Pendant la nuit du dix-septième jour, soit que le capitaine ne connût qu'imparfaitement la route, soit qu'il craignît de se heurter aux nombreux récifs qui avoisinent les îles, le navire stoppa trois fois.

À l'aube, nous étions en vue de la terre.

— Terre ! cria quelqu'un.

Aussitôt que la nouvelle se répandit dans l'entrepont, ce fut une véritable lutte pour arriver à se cramponner aux hublots.

Aux rayons de joie dont s'illuminèrent les visages, même les plus défaits, on aurait dit qu'on venait d'annoncer la libération générale.

C'est que l'approche de chaque fait nouveau porte en soi l'espoir d'une amélioration ; c'est que tout changement de situation laisse entrevoir au condamné la possibilité d'une évasion. Et c'est tellement vrai que, en cette prévision, la majorité de mes compagnons avait fait des économies de biscuit. Quelques-uns avaient poussé la prévoyance jusqu'à mettre de côté de la morue et du lard.

Nous verrons plus loin à quoi leur servirent ces provisions.

Par l'étroite et ronde ouverture où j'étais parvenu à m'accrocher, non sans peine, j'aperçus l'ensemble des îles du Salut qui m'apparurent comme un riant bouquet de verdure. Et je m'imaginai qu'il ferait bon à vivre là... en liberté. Je devais bientôt revenir de cette première et favorable impression.

Dès que fut hissé le pavillon jaune de santé, un médecin de service monta à bord pour la visite sanitaire.

Il était sept heures du matin, et nous avons pris notre mouillage entre l'île Royale et l'île Saint-Joseph.

Sur l'ordre du chef du convoi, on nous fait aligner dans nos cages le long du couloir qui sépare les bagnes.

Tous les surveillants passent alors une première inspection, puis, après une attente d'une heure, le haut personnel de la Colonie pénitentiaire vient nous passer en revue. Ce sont : MM. Simon, directeur de l'Administration ; D. Boucher, commandant des îles du Salut, ex-capitaine de zouaves et décoré de la croix de la Légion d'honneur ; il a conservé l'allure militaire, et la coupe de son costume rappelle celle de son ancien uniforme d'officier ; un médecin de marine attaché au pénitencier ; l'officier d'administration qui fait aux îles fonctions de commissaire de police et d'officier de l'état-civil. Le commandant de la *Ville-de-Saint-Nazaire* les accompagne, suivi de tous les officiers du bord.

Pendant la revue, M. Simon s'informe si personne n'a de réclamations à formuler.

A vrai dire cette question n'est posée que pour la forme. On comprend dans les rangs que le naïf — et déjà les naïfs sont rares parmi les transportés — qui hasarderait la moindre plainte serait considéré comme « forte tête », et tenu à l'œil.

C'est donc le silence seul qui répond à la question du directeur. Celui-ci reçoit ensuite livraison de son bétail humain et l'ordre nous est donné de débarquer.

Remorqués par des canots que montent des forçats, des chalands ont accosté aux flancs du vaisseau, et la descente s'opère en même temps par tribord et par babord. Quand mon tour est venu, je jette un dernier coup d'œil au bagne flottant ; et je vois l'état-major du bord qui fait à celui du pénitencier l'honneur du carré des officiers. Ces messieurs sablent le champagne à notre santé. Leur conversation est animée et j'entends, en passant, prononcer le nom de Dreyfus, qui nous a précédé de trois mois.

Une grande animation règne dans la rade où vont et viennent canots et chaloupes. Le *Jouffroy*, vaisseau

de guerre en station à Cayenne, qui a amené le personnel administratif, se balance majestueusement sur une mer presque calme. Un petit vapeur appartenant à une compagnie de navigation maritime — et dont en raison de l'interdiction faite à tout navire de mouiller dans les eaux des îles pendant la présence de Dreyfus, M. Vérignon fera plus tard l'acquisition pour le compte de l'Administration (tout en faisant une excellente affaire personnelle, diront les gens qui se piquent de connaître les dessous) — le « Capy », embarque les relégués à destination de Saint-Jean-du-Maroni.

La tenue des relégués diffère de celle des autres forçats, mais la coupe est identique. Le costume de laine des relégués est gris, le nôtre est roussâtre ; leurs vêtements de toile sont bleus et les nôtres blancs ; comme coiffure, ils portent de minuscules chapeaux de feutre mou.

Les femmes sont habillées de façon disparate. Cela tient à ce que, en quittant les prisons de France, elles ont dû rendre leur uniforme de prisonnières pour reprendre leurs costumes de ville. Elles revêtiront, à leur arrivée au lieu de relégation, leur nouvelle tenue pénitentiaire.

Le débarquement fut rapide ; à peine dura-t-il une demi-heure. Nous étions enfin sur la terre ferme ou plutôt sur le roc.

## Coup d'œil général

Voisine de l'Équateur, la Guyane française s'étend de l'Orénoque au fleuve des Amazones. Sa superficie est presque aussi étendue que celle de la France. Elle est bornée au nord est par l'océan Atlantique ; au nord-ouest et à l'ouest, par le Maroni, cours d'eau qui la sépare de la Guyane hollandaise ; au sud, par la rivière Oyapok.

L'ensemble de la population est évalué à près de trente mille habitants dont dix mille environ pour Cayenne. Mais le recensement est assez difficile, à cause de la grande quantité de gens de couleur qui séjournent continuellement dans la brousse et y forment de nombreuses tribus.

L'année y est divisée en quatre saisons : deux hivers ou saisons de pluie et deux étés ou saisons de sécheresse. La première, appelée « petit été », commence le 21 mars et se termine fin mai ; l'autre été, d'une durée plus longue, part du 20 septembre. Mais cela n'a rien d'absolu, la durée des saisons variant presque continuellement.

Les jours et les nuits sont égaux et se succèdent brusquement sans crépuscule, en dix minutes. La chaleur torride de la journée, dont la moyenne est de 30 degrés à l'ombre, cesse instantanément, le soir venu, pour faire place à une humidité froide.

L'hiver, une pluie torrentielle tombe sans discontinuer, et la chaleur est accablante. Quand, à cette époque, le soleil parvient à percer la nue, il est plus dangereux que par les temps de sécheresse. Quand ceux-ci arrivent, le dessèchement partiel des innombrables marécages et l'évaporation des eaux laissées dans les bas-fonds par le débordement des rivières produisent de pernicieuses émanations qui engendrent les pires maladies.

Des gaz se dégageant alors du sol émanent des miasmes qui emplissent l'atmosphère stagnante et dont l'influence morbifique s'exerce sur les personnes non encore acclimatées.

Des nuées de maringouins et de moustiques, dont les suçoirs pénètrent la meilleure couverture de laine, des chiques ou puces pénétrantes, qui s'insinuent dans les pores de la peau, y pondent et s'y reproduisent, des poux d'agouti : tout un monde d'insectes venimeux et de vermine assaille l'homme. Ajoutez à cela de voraces et dangereuses chauves-souris, des scorpions, d'énormes crapauds, une grande variété de serpents, des murènes qui s'enroulent autour des membres des nageurs et paralysent leurs mouvements, des requins et des caïmans dont pullulent les eaux, et vous aurez une idée de la charmante compagnie dont la nature gratifie l'être appelé à vivre dans ces régions.

« Le blanc qui travaille le moins, écrivait, il y a un siècle en parlant de la Guyane, M. Jeannot, qui en fut le gouverneur sous le Directoire, et qui se soigne le plus, dégénère sensiblement sous ce climat ; celui qui y brave le soleil, qui ose y travailler comme en Europe, paie de sa vie son ignorance et son courage. »

Les choses ont peu changé depuis M. Jeannot. Là-bas, respirer c'est s'empoisonner ; agir à certaines heures, c'est s'exposer aux pires fièvres et à la mort ; se baigner équivaut parfois à un suicide ; enfin, le repos lui-même est souvent une souffrance.

Sous ce climat excessif, tout naît, vit, végète, meurt, se décompose et renaît avec une inconcevable rapidité.

Les forêts sont peuplées de cassias, d'acajous, de bois de fer, de manguiers, de cocotiers, de limoniers, de tamariniers, d'orangers, de cotoniers — les plus remarquables et les plus productifs du monde entier — de bananiers, de palmiers, de sapotilliers, de caooyers et d'abricotiers.

On cultive en Guyane l'indigo, la canne à sucre, le café, le tabac, le rôcou, la vanille, le manioc, le piment et le maïs. La fertilité y est si prompte et si abondante qu'à certaines années on a pu faire jusqu'à quatre récoltes.

Par contre, les plantes légumineuses, les carottes, les navets, les bettes, les pommes de terre, les céleris, les choux, les fèves, les haricots, les pois, les oignons et les aulx n'y viennent pas ; on y supplée par la patate

douce, qui est la seule racine tuberculeuse comestible de la contrée.

Les îles du Salut, qui m'étaient apparues à travers le hublot de la *Ville-de-Saint-Nazaire* comme un groupe de riantes et verdoyantes oasis, ne sont en réalité que trois amas de rochers aux interstices desquels croissent quelques arbres et de vagues et rares herbes.

Elles sont situées à vingt-sept milles en mer (neuf lieues marines) au nord-ouest de Cayenne. Il faut moins d'une heure pour faire le tour de la plus grande qui est l'île Royale. Les autres sont l'île de Saint-Joseph et l'île du Diable, celle des trois qui présente le moins d'étendue.

### Installation provisoire

Pour débarquer, les chalands nous amènent sur le quai de l'île Saint-Joseph, où nous attend toute une légion de gardes-chiourme et de forçats contremaitres armés de matraques.

Ces armes primitives n'ont, croyons-nous, d'autre objet que d'intimider les nouveaux venus ; mais l'expérience nous enseignera par la suite que leur emploi est plus que décoratif.

Au fur et à mesure que les transportés accostent, ils sont placés sur deux rangs ; on en fait l'appel et on les compte. Cette opération est fréquente et se renouvelle à toute occasion et même sans motif, dans la crainte où se trouve l'Administration de perdre quelqu'un des condamnés confiés à sa garde. Pour ma part, pendant les cinq années que j'ai passées au bagne, j'ai été compté et appelé onze mille neuf cent cinquante-deux fois.

L'appel et le contrôle terminés, on nous commande de vider nos sacs et de nous mettre à nu.

— A poils : ordonne-t-on.

Nous assistons alors à un véritable pillage.

Sur ce que nous avons touché à Saint-Martin-de-Ré, on nous retire une chemise, une paire de souliers, nos bas et nos chaussettes et notre pantalon de laine. On fait également une razzia presque complète de nos effets personnels, regardés comme non réglementaires, et l'on confisque tous les aliments qu'on avait économisés à bord.

Comme je l'ai dit plus haut, il est peu de condamnés aux travaux forcés qui, sur le tableau que leurs défenseurs ou leurs juges leur font ordinairement de la vie au bagne, ne songent à l'évasion et n'en préparent le plan. Après leur condamnation, dans les prisons et au dépôt des forçats de l'île de Ré, ils empruntent à la bibliothèque tous les ouvrages géographiques et toutes les relations de voyages qui ont trait au pays où ils doivent être transportés. Car on leur a fait ou laissé

croire qu'aussitôt arrivés dans la colonie on leur confiera un lot de terrain et qu'on mettra à leur disposition, pour le faire produire, des outils et des machines aratoires, voire des chevaux, des bœufs et... une femme. C'est pour eux l'expectative d'une demi-liberté qu'ils comptent bien rendre absolue avant peu.

Bien vite est déçue cette chimérique espérance!

Ceux de mes compagnons qui l'avaient si naïvement nourrie sont l'objet d'amers sarcasmes de la part des gardiens chargés de l'inspection.

— Ah! bah, leur dit-on, des provisions! Du biscuit, de la morue, du lard! Encore des lascars qui projetaient de s'évader. On vous en flanquera de l'évasion, mes gaillards.

A chaque arrivée de convoi, la même scène se renouvelle, au désespoir des trop confiants qui, au cours de la traversée, avaient échangé leur ration de café, leur linge ou même leur argent contre la part de biscuit de leurs camarades et formé en secret des équipes qui devaient en corps prendre la clé... de la mer.

Mieux renseigné — bien qu'imparfaitement — que la plupart, je n'avais pas partagé l'erreur commune et n'avais fait aucune provision pour l'avenir. Et puis, on m'avait instruit que, en ma qualité d'anarchiste, je devais séjourner sur les îles pendant tout le temps de ma condamnation — prédiction qui ne se réalisa qu'à moitié.

Après la fouille des sacs et des vêtements, a lieu la fouille corporelle, et cette mesure dégradante et malpropre a lieu sous les plaisanteries et les ignobles lazzi des contremaitres et des gardiens.

Cela se passe en plein air et au vu des épouses et des enfants des surveillants, qui évoluent ou jouent autour de ces hommes vêtus seulement d'un bonnet qu'on leur laisse par crainte des ardeurs du soleil. Un des nôtres qui avait dédaigné cette précaution fut frappé d'insolation et mourut sur le champ.

Comme on le voit, la pudeur n'est pas en grand honneur au pénitencier. Mais, en Guyane, cela n'a, paraît-il, qu'une importance moins que secondaire.

Une fois rhabillés, on nous fait gravir le sentier conduisant au plateau qui domine l'île et où est installé le camp.

Arrivés là, on nous forme par « paquets » de cinquante ; chaque groupe est ensuite conduit à l'entrée de la case qu'il doit occuper. Et nous pénétrons dans notre nouvelle demeure.

A première vue, l'intérieur de la case ressemble assez à celui d'une bergerie. Son étendue est d'une quarantaine de mètres dans la longueur, sur 6 de large ; la hauteur est de 7 à 8 pieds. Le sol est pierré de quartiers de roche irréguliers. Les murs sont en grossière maçonnerie sans crépissage où sont pratiquées d'étroites ouvertures carrées, tenant lieu de fenêtres et défendues par des grilles de fer ; la porte est également en fer et à claire-voie.

D'un bout à l'autre, placées parallèlement et chacune à 2 mètres du mur, courent deux barres de bois qui ménagent, au milieu de la case et dans le sens de la longueur, un « coursier » de 2 mètres de large qui sert de promenoir.

Deux baquets d'aspect semblable et de même capacité, l'un servant de réservoir à eau et l'autre de baille à déjection, forment, avec un fanal accroché à la muraille, l'ensemble du mobilier. Rien qui indique qu'on puisse se coucher ou seulement s'asseoir dans cette étrange habitation.

— Où que c'est qu'on va pieuter (1) ? demande un jeune Parisien étique.

— Et la mouise ? fait un autre. J'commence à déclarer (2).

Ces deux loustics traduisent ainsi l'anxiété générale.

— On va s'lapétème sur le lentrevic, comme à chaque coup qu'on nous chancetique de condition (3), conclut un colosse originaire de la Villette.

En effet, ce garçon boucher a raison. L'heure de la soupe est arrivée ; nous voyons passer devant la case des hommes de corvée portant des plats fumants de soupe de haricots ; mais ils ne font que passer et nous nous coucherons sans souper.

(1) Où va-t-on se coucher ?

(2) Et la soupe ? Je commence à avoir faim.

(3) On va se taper sur le ventre (se priver) comme à chaque fois que nous changeons de logement.

Il en est ici comme à la Rochelle, comme au dépôt de Saint-Martin-de-Ré, comme à bord de la *Ville de Saint-Nazaire* ; à chaque mutation, le condamné ne reçoit de nourriture ni du service qu'il quitte ni de celui où il entre.

Ce jour-là, il compte cependant quelque part ; mais où que ce soit, ce « quelque part », on y économise — au profit de qui ? je l'ignore ou veux paraître l'ignorer — la nourriture des hommes qu'on reçoit ou qu'on cède. Trois cent cinquante journées de vivres, c'est un coup de rabiote qui n'est pas à dédaigner, surtout quand il se fait au détriment d'outlaws que leur situation place dans l'absolue impossibilité de se plaindre et de réclamer.

Il est six heures du soir.

Des surveillants passent dans la case et nous prévennent que personne, au moment de la ronde, ne doit être étendu à terre.

— On va vous délivrer des hamacs, nous dit-on. Vous les amarrerez aux barres du coursier et au mur.

La distribution a lieu. Il n'y a de hamacs que pour la moitié de mes compagnons ; et, comme c'est là tout le matériel de couchage, ceux qui n'ont pas eu la chance d'arriver à s'en procurer, devront passer la nuit sur la roche, avec leur sac en guise de traversin. Les autres s'arrangent comme ils peuvent pour disposer leur lit, chose qui présente quelque difficulté pour ceux qui manquent d'expérience.

Nous remarquons alors que, si chacun avait été pourvu de hamac, il eût été matériellement impossible de les accrocher tous, la place étant insuffisante.

A la faim qui nous torture vient bientôt s'ajouter un nouveau supplice : celui de la soif. La baille à eau qui ne contient qu'une trentaine de litres pour cinquante hommes a été promptement mise à sec et nous resterons ainsi jusqu'au lendemain.

— Si au moins on avait de quoi bombarder(1), me dit un voisin, ce serait encore supportable.

Les vieux forçats et les contremaitres connaissent ce tourment qu'est pour l'affamé la privation de tabac. Ils

(1) Fumer.

l'escomptent et savent l'exploiter. Pendant toute la soirée, ils viennent tourner autour de notre case et offrir du tabac en échange des effets personnels qui ont échappé à la confiscation de l'arrivée.

Ah ! il n'est pas lourd, le bagage non réglementaire. Aussi il faut voir avec quel intérêt se débattent les transactions. Les chaussettes, les serviettes et les mouchoirs sont cédés pour quelques cigarettes ; un gilet de flanelle vaut un paquet de tabac et un demi-papier à cigarettes ; le prix des ceintures de flanelle varie selon la longueur ; il peut aller jusqu'à un paquet de tabac et demi, mais faut-il que la ceinture mesure au moins 3 mètres.

Ces objets sont ensuite revendus par leurs acquéreurs aux surveillants militaires ou à leurs femmes, qui les achètent à vil prix ou en ont eux-mêmes organisé le trafic. Ceux-ci se fournissent ainsi de linge à un bon marché incroyable, et il n'est pas rare qu'un forçat revoie sur le dos d'un de ses gardiens ce que lui avait vendu très cher l'entrepreneur du dépôt de Saint-Martin, ou ce dont l'avait fourni la sollicitude d'une épouse, d'une maîtresse, d'un parent ou d'un ami.

Mais ces vêtements ne sont pas la seule marchandise qu'on troque contre du tabac.

Les contremaîtres, presque tous Arabes ou nègres, traitent avec tendresse et sollicitude les jeunes forçats, leur font une cour assidue, et, sur la promesse d'intimes faveurs, leur accordent douceurs, aide et protection.

Malheur, par exemple, à celui qui, après avoir prêté l'oreille à ces infâmes insinuations, faillit à l'engagement et ne se plie à l'ignoble commerce. Le soupirant déçu devient alors d'une férocité implacable à l'égard du bardache qui s'est joué de lui ; il lui prodiguera mille tracasseries, l'exposera aux plus basses besognes, fera contre lui de faux rapports, l'assommera de coups et son hostilité s'exercera cruelle, farouche, barbare, jusqu'au jour où sa sale passion, rendue plus vive et plus tenace par le refus qu'on lui oppose, aura enfin trouvé à s'assouvir.

J'ai vu un jeune homme de notre convoi, presque encore un gamin, qui, sur les propositions obscènes d'un forçat contremaître nommé Ben-Kassem, avait accepté

les cadeaux de celui-ci et avait ensuite trouvé plaisant de se dérober, sans songer aux conséquences terribles qu'allait entraîner sa résistance. La première fois que nous sortîmes pour le travail, il se rencontra que la corvée dont il faisait partie fut accompagnée par Ben-Kassem.

— Toi pas vouloir faire camarade avec moi ? lui demanda l'Arabe d'un ton menaçant.

— Tu me cours (1), répondit l'autre en soulignant son refus d'injures qu'il m'est impossible de traduire.

— C'est bon, dit simplement Ben-Kassem, toi voir.

Et sans plus d'explications, il asséna un formidable coup de matraque sur le crâne du « roumi » récalcitrant. Celui-ci s'affaissa évanoui et dans un tel état qu'on dut le transporter immédiatement à l'hôpital qui est à l'île Royale.

L'auteur de cet acte de sauvage vengeance ne fut aucunement inquiété.

(1) Tu m'ennuies.

## VIII

### De l'emploi des forçats.

Le matin du second jour, à cinq heures, une cloche sonne le réveil. Mais presque tout le monde, dans notre case, était sur pied depuis longtemps déjà. Nous avons passé une nuit affreuse, harcelés par les maringouins, les moustiques, les fourmis et les perce-oreilles.

Une demi-heure plus tard, on nous fait sortir et on nous aligne dehors en peloton et par files de quatre hommes. Chaque case fournit un peloton dont un surveillant a la garde. Les chefs de peloton font l'appel.

Les anciens sont appelés par leur numéro, les nouveaux, qu'on n'a pas encore matriculés, le sont par leur nom.

Il manque un homme à notre groupe; il est mort pendant la nuit et son cadavre est resté dans un coin de la case. On constatera son décès tout à l'heure, et sa dépouille sera jetée à la mer sans autre formalité.

A l'appel de son nom ou de son numéro, chaque homme fait un pas à droite, et quand tout le peloton a suivi le mouvement, on forme les « chantiers » ou « corvées », qui vont se disperser sur les divers points de l'île, sous la surveillance des gardiens et des contre-maîtres.

L'opération de classement dure environ vingt minutes pendant lesquelles je puis observer les malheureux dont nous venons partager le sort.

La plupart sont maigres et défaits; leur visage hâve fait peine à voir, et leurs membres décharnés et grêles semblent inaptés à tout travail. Ils ne sont qu'à moitié vêtus et le peu de linge qu'ils portent est en loques; tous sont nu-pieds. Je songe alors que les vêtements et les chaussures qu'on nous a enlevés la veille vont servir au renouvellement de leur triste garde-robe. Il n'en sera rien.

Avant le départ des corvées, les surveillants se sont informés s'il y avait des malades. Bien que tous paraissent l'être, à un degré quelconque, peu d'hommes sont sortis des rangs. C'est que, si l'on revient de la visite

(qui n'a lieu qu'une fois par semaine) avec un « non malade » en regard de son nom, cela vous expose à une peine variant, suivant l'humeur du commandant, de quinze à soixante jours de cellule. Et l'homme puni de cellule, privé de hamac, couche sur la planche, les pieds attachés, ne reçoit comme nourriture qu'une ration de pain, un demi-litre d'eau par jour et une soupe tous les quatre jours. Dans ces conditions, on comprend qu'il faille ne plus pouvoir se tenir debout pour oser demander à voir le médecin.

Successivement, les groupes d'anciens se sont éloignés. Les nouveaux réintègrent les cases, car ils n'iront au travail qu'une fois classés et matriculés. Ce sera l'occasion de quelques jours de repos qui nous permettront de nous familiariser avec le régime et le climat.

Avant notre premier repas, que nous attendons avec impatience, on donne à chacun de nous un grand chapeau de paille de warat, confectionné par les forçats condamnés à la réclusion cellulaire.

Enfin vient le moment de la distribution des vivres.

Voici quel est le régime alimentaire du condamné aux travaux forcés, tout au moins en ce qui concerne ceux de la Guyane :

Lundi matin, bœuf de conserve. . . . .	250 grammes.
— soir, soupe aux haricots . . . . .	30 centilitres.
Mardi matin, viande fraîche . . . . .	300 grammes.
— soir, riz à l'eau . . . . .	30 centilitres.
Mercredi matin, lard salé . . . . .	250 grammes.
— soir, lentilles à l'eau . . . . .	30 centilitres.
Jeudi matin, viande fraîche . . . . .	300 grammes.
— soir, riz à l'eau . . . . .	30 centilitres.
Vendredi matin, bœuf de conserve. . . . .	250 grammes.
— soir, haricots à l'eau . . . . .	30 centilitres.
Samedi matin, lard salé . . . . .	250 grammes.
— soir, pois cassés à l'eau. . . . .	30 centilitres.
Dimanche matin, viande fraîche . . . . .	300 grammes.
— soir, lentilles à l'eau. . . . .	30 centilitres.

De la morue salée remplace parfois le lard ou le bœuf de conserve.

On remarquera que, dans l'énumération qui précède, ne figurent ni pommes de terre, ni légumes verts, ni herbes cuites. Cela tient à deux raisons également va-

lables. La première, que j'ai d'ailleurs exposée au chapitre VI, est que les légumineuses viennent très mal en Guyane ; la seconde c'est que les « jardins » de la transportation devant lesquels s'extasiaient Messieurs les inspecteurs du service pénitentiaire, qui considèrent les forçats comme d'heureux bougres supérieurement nourris, ne fournissent que pour la consommation du personnel. Pendant tout le temps que j'ai séjourné au bagne, je n'ai jamais trouvé dans ma soupe quoi que ce soit qui pût rappeler l'aspect ou le goût d'une queue de poireau ou d'un trognon de chou.

Parlerai-je de la qualité ? Le lecteur ne s'imagine certainement pas que les forçats sont nourris avec des denrées de choix, mais il ne se fait qu'une idée très lointaine — j'en suis certain — du mauvais état des aliments qu'on leur sert.

Tous les vivres, sans exception, sont de la plus basse qualité. Tout ce qu'ont refusé les commissions de la marine et de l'armée, qui se montrent malheureusement trop coulantes souvent avec les fournisseurs, est acquis par l'administration pénitentiaire. Les lards, tout en graisse, sont jaune roussâtre, salés et rances. Les boîtes de bœuf de conserve, dont l'herméticité a été compromise par les heurts successifs, ne contiennent, la plupart du temps, que des viandes tournées et im-mangeables. Les légumes secs, qui ne comptent plus les années, sont invariablement marqués de mangeures de vers. Quant à la viande fraîche, elle est fournie par des bœufs, des vaches ou des taureaux importés du Vénézuéla. Ces animaux, amenés vivants sur les îles, s'y anémient au bout de quelques jours en raison de l'influence du climat et de la précarité du pâturage et deviennent rapidement étiques. Le jour dit « de viande », la ration est prélevée en masse pour les condamnés et pour le personnel. Celui-ci — naturellement — se sert le premier et prend les meilleurs morceaux ; le chien du commandant lui-même est servi avant les forçats auxquels il ne reste que les bas morceaux, le ventre et les os, sur quoi fricoteront encore les auxiliaires des cuisines. De sorte que, lorsqu'arrive la distribution de viande bouillie, on ne répartit plus que les nerfs, de la graisse ou des os.

Je dois néanmoins reconnaître que la farine est acceptable et arrive à donner parfois un pain qui, convenablement cuit, est agréable au goût. Et c'est heureux; car le pain est la seule nourriture de beaucoup de forçats. La ration quotidienne est de 750 grammes.

En fait de boisson, chaque homme reçoit matin et soir 1 demi-litre d'eau, que les condamnés fraîchement débarqués absorbent avec avidité, non encore habitués qu'ils sont à la chaleur torride de l'équateur. De vin, d'eau-de-vie ou de café, il ne faut point parler.

Notre repas d'inauguration est composé de lard. Lorsque les hommes de notre peloton qui sont allés aux vivres l'apportent, l'odeur qui se répand dans la case est si nauséabonde que le cœur des moins dégoûtés se soulève.

Pourtant quelques-uns, parmi les plus affamés, veulent tenter d'en manger. Selon l'ordre que lui en avait donné le surveillant préposé aux vivres, un homme dépèce la ration pour donner à chacun sa part. Mais c'est en vain que les intrépides cherchent à porter à leur bouche cette chose innommable.

— Qu'est-ce que c'est que cette barbaque-là ? (1), s'écrie l'un.

— C'est de la charogne, crie celui-ci.

— C'est du rat crevé, ajoute un troisième.

— Pourquoi pas nous faire croûter de la mouscaille (2) ? demande un autre.

— T'entraves donc pas ? gouaille un gavroche qui a servi aux bataillons d'Afrique ; c'est le kébir qui nous fout sa belle-mère à bouffer (3).

Au milieu d'imprécations et de menaces de toutes sortes, le mot de Cambronne vibre et se répercute d'un bout à l'autre de la case...

Et chacun se rabat sur sa ration de pain qui disparaît avec une rapidité vertigineuse ; si bien, que, le repas du soir venu, nous mangerons notre soupe sans pain, nourris seulement des quelques lentilles qu'on

(1) Viande.

(2) Pourquoi pas nous faire manger de la fiente ?

(3) Tu ne comprends pas ? c'est le commandant qui nous donne à manger sa belle-mère.

nous servira dans de l'eau tiède, sans graisse et à peine salée.

Le lendemain, la majeure partie de ceux qu'avait atteints à bord le mal de mer, se tordent sur le sol en proie à d'atroces douleurs; la terrible et funeste dysenterie leur point les entrailles. Et nul remède, pas le moindre soulagement, rien, rien, rien ne leur sera accordé tant que le jour de visite ne sera pas arrivé et tant que le docteur n'aura rien prescrit.

C'est un spectacle navrant que celui de ces êtres décharnés se roulant sur la roche et dont les hurlements de souffrance emplissent la case; c'est à nous déchirer le cœur, quand on songe qu'il n'y a, pour le moment, aucun secours efficace à leur porter et qu'il faut les abandonner à leur torture.

Les dysentériques ne sont pas les seuls malades, nous sommes bientôt tous frappés de lumbago, de courbature ou de fièvre.

Ah! qu'ils sont bien loin alors les rêves d'évasion. On n'a même plus la force d'y songer. On pense que c'est l'agonie qui vient et l'on est arrivé à souhaiter qu'elle soit le plus brève possible.

Mais non. L'homme est ainsi fait que, quelque horribles que soient les conditions de vie qui lui sont imposées, il arrive, si sa constitution n'offre rien d'anormal, à les accepter et à se plier peu à peu à leurs exigences. Le contact des anciens nous allait être d'un pénible, mais utile enseignement; et leurs conseils nous serviraient à nous créer, dans notre existence infernale, sinon des consolations, tout au moins des palliatifs qui en pourraient tenir lieu.

Quatre jours après notre arrivée, on demanda à chacun sa profession; simple formalité, car les genres d'occupation qu'on nous destine varient peu et sont rarement en rapport avec les aptitudes des uns et des autres.

Sur les îles, la journée de travail est de neuf heures: quatre heures le matin, de six à dix, et cinq heures l'après-midi, de une à six.

Au moment de notre débarquement, on commençait, sur le plateau de l'île Saint-Joseph, l'installation d'une maison cellulaire qui devait être construite toute en

fer. Il s'agissait donc de faire sauter la mine et de procéder ensuite au déblaiement des quartiers de roche qui, à chaque explosion, venaient rouler jusqu'au bord de la mer.

Dès le début, une partie des hommes de notre convoi avaient été détachés à l'île Royale, et nous étions réduits, de ce fait, à deux cents environ. Mais il y avait encore pléthore, et, comme on ne pouvait tous nous employer à casser ou à transporter de la roche, on divisa ceux qui restaient en plusieurs équipes réparties de la façon suivante :

L'une, composée de cinquante hommes, fut chargée de relever les murs du cimetière qui sont construits en pierre sèche.

Ce cimetière est situé au nord de l'île, au bord de la mer, à l'unique endroit où il soit possible de creuser des fosses ; il est commun au groupe d'îles, et on n'y inhume que les membres du personnel, les cadavres des condamnés étant jetés au flot.

La seconde équipe, du double plus nombreuse que la première, eut la tâche de recueillir du sable. Jeu de bambins plutôt que travail d'adultes et qui prouve que l'Administration est souvent embarrassée quand il s'agit d'occuper les forçats. Imaginez une centaine d'hommes armés de moques (sortes de récipients en fer-blanc d'une contenance de 50 centilitres) qui s'avancent sur le bord de la mer pour extraire du creux des rochers le rare sable que les eaux y ont laissé en se retirant. Quand au bout de la journée, on a réussi à réunir ainsi un mètre cube de sable, on n'a pas perdu son temps.

Une troisième équipe, celle dont je faisais partie, eut pour besogne de nettoyer les chemins et sentiers (ce qui ne dura que deux jours), puis d'arracher et de gratter aux interstices du roc les broussailles et les herbes maigres qui y avaient poussé. Comme ces végétations séchaient immédiatement, on en faisait des tas, auxquels on mettait le feu pour éviter d'avoir à les porter jusqu'à la mer.

Or, il arriva qu'un matin à l'heure du déjeuner, imprudemment ou volontairement, le feu fut communiqué aux herbes non encore arrachées. De l'île Royale,

à laquelle faisait face le versant embrasé, on téléphona que l'île Saint-Joseph était la proie des flammes.

Panique à la caserne des surveillants. On accourt et l'on fait sortir tout le monde des cases. Il faut conjurer l'incendie ; la mer est à quelques pas de nous, mais nous ne possédons ni seaux ni pompe ; force nous est donc de nous servir de branches d'arbres pour procéder à l'extinction. Ceux qui sont pieds nus se brûlent horriblement en courant sur les roches que les flammes ont léchées. Les habitations sont assez loin du foyer d'incendie ; il n'y a donc à déplorer aucune perte matérielle. Quelques hommes se sont plus ou moins grièvement blessés, échaudés ou meurtris mais, administrativement, cela n'est digne d'aucune considération ; les blessures, la mort même des forçats, ça ne tire pas à conséquence.

Le fléau vaincu, on constate simplement qu'il a fait en moins de deux heures le débroussage que notre équipe devait faire en une semaine. Et nous voilà sans ouvrage.

Alors, afin de ne pas nous laisser les bras ballants, on nous ordonna de déplacer des quartiers de roc qui étaient amoncelés en tas réguliers et d'aller les disposer de la même façon à 50 mètres plus loin. Quand, au bout de quelques jours, nous eûmes terminé, on nous fit défaire ce que nous venions de faire ; et nous dûmes reformer les tas à la place qu'ils occupaient primitivement. Je n'invente rien. J'ai moi-même participé à cet ouvrage aussi utile qu'intelligent.

Mais est-ce là, demanderez-vous, le seul emploi que l'on fasse des forçats ?

Que non. Il y a des privilégiés, là comme partout ailleurs.

Encore que les règlements interdisent de la façon la plus formelle aux administrateurs, quel que soit leur grade, la confiscation, à leur bénéfice, de la main-d'œuvre pénale, ils choisissent parmi les condamnés ceux dont le caractère ou les aptitudes sont en concordance avec les services qu'ils en attendent, et ils créent ainsi un clan de bureaucrates et de domestiques. Ceux qui s'avilissent à remplir ces basses besognes qui les rendent doublement esclaves, jouissent d'un bien-être

matériel relatif ; et c'est la seule chose qui puisse les excuser à leurs propres yeux, si toutefois ils ont conservé un atome de conscience.

Cependant, au même titre que les particuliers, les administrateurs peuvent prendre des forçats à leur service ; mais ils doivent alors les déclarer « engagés » et verser une mensualité de 20 à 35 francs par mois, dont la majeure partie reste à l'Administration, tandis que l'autre est versée au pécule de l'employé. Mais cette prescription n'est jamais suivie et pour cause.

Il y a une fonction réglementaire (la seule d'ailleurs) à laquelle peut aspirer le forçat ; c'est celle de « planton ». Comme cette fonction n'est pas rémunérée, tous les administrateurs, du directeur jusqu'à l'aumônier, s'offrent un, deux ou plusieurs plantons, lesquels deviennent valets de chambre, cochers, jardiniers, cuisiniers, blanchisseurs, ou autre chose, selon les besoins et les caprices de ces messieurs.

Ceux qui sont au service du personnel de surveillance sont appelés « garçons de famille » et sont en réalité des bonnes à tout faire et quelquefois même des bonnes d'enfant.

Toute cette domesticité est, bien entendu, exempte des travaux qu'accomplissent les autres forçats, qu'elle s'applique à moucharder en échange de quelques paquets de tabac et du droit de ramasser les miettes tombées de la table du maître.

## IX

### Peines et punitions.

Bien que, de mémoire de forçat, on n'ait jamais vu affiché dans les pénitenciers guyanais aucune prescription indiquant aux transportés ce qui leur est interdit ou toléré, il existe dans chaque pénitencier une commission disciplinaire chargée de réprimer les infractions au règlement (?)

Cette commission se compose :

D'un président qui est le commandant du pénitencier ;

De deux assesseurs, l'un officier d'administration, l'autre conducteur de travaux ;

D'un rapporteur, qui est le surveillant chef ;

Enfin, d'un greffier pris parmi les surveillants de seconde classe.

Elle a son siège dans les bureaux du « service intérieur » de chaque pénitencier et se réunit tous les samedis.

Les délits graves et les faits réputés crimes sont jugés par un tribunal désigné sous le nom de Tribunal maritime spécial, dont nous aurons occasion de parler au cours des chapitres qui vont suivre.

La commission disciplinaire peut prononcer des peines diverses ; ce sont : *la réprimande, le pain sec, la prison, la cellule et le cachot.*

La réprimande est une punition purement morale donnée par le président au moment où le délinquant paraît devant la commission.

Les hommes punis de pain sec sont, à l'heure des repas, isolés de leurs camarades. Ils ne touchent pour tous vivres que leur ration de pain. Cette punition est infligée pour 2 jours au moins et 30 jours au plus.

Les hommes condamnés à la prison passent la nuit dans un local spécial, couchent sur la planche sans fourniture, avec un pied pris dans un fer. Ils prennent part aux travaux journaliers comme leurs camarades, rentrent à la prison à l'appel du soir et n'en ressortent qu'au réveil. La prison peut être infligée pour un minimum de 2 jours et un maximum de 60 jours.

La punition de cellule entraîne le pain sec trois jours sur quatre. Ceux qui la subissent sont enfermés seuls. Comme les condamnés à la prison, ils reposent à même la planche, attachés par un pied, mais ils ne sortent qu'exceptionnellement pour l'exécution de travaux très pénibles. On punit de cellule pour 4 jours au moins et 60 jours au plus.

Le transporté puni de cachot ne sort de sa geôle qu'à l'expiration de sa peine. Il perçoit sa ration de pain quotidienne à laquelle, tous les quatre jours, on ajoute une maigre soupe. Il couche sur la planche, rivé par les deux pieds. Le cachot est constitué par un infect réduit sans jour ni air, dans lequel on séjourne entre 4 et 60 jours.

Lorsque, dans le même semestre, un condamné a encouru un total de 120 jours de ces deux dernières peines, il est classé aux *Incorrigibles*. Pour cette catégorie de transportés, les moindres punitions deviennent la cellule et le cachot, où l'on peut les maintenir jusqu'à cent vingt jours de suite.

Le Tribunal maritime spécial qui a à connaître du meurtre, du vol, de la rébellion, des voies de fait et de l'évasion, prononce les peines d'*emprisonnement simple*, de *travaux forcés*, de 2 à 20 ans, de *réclusion cellulaire* et de *mort*.

L'*emprisonnement simple* est subi à l'île Saint-Joseph. Les prisonniers y sont logés dans une case et font partie d'une corvée spéciale.

La réclusion cellulaire, jusqu'en 1899, se purgeait à l'île Royale. C'est aujourd'hui l'île Saint-Joseph qui reçoit les prisonniers ayant encouru cette peine.

Le réclusionnaire occupe une sorte de tombeau où le jour ne pénètre que par une étroite imposte percée au-dessus d'une porte blindée prenant accès sur un couloir clos lui-même d'une porte de fer.

La cellule du réclusionnaire mesure 2 m. 50 de long sur 1 m. 20 de large. Elle est voûtée, et sa hauteur maxima est de 3 mètres. Encore la moitié de sa superficie est-elle prise par un lit de camp, de 60 centimètres de large sur 1 m. 90 de long, et par une baille à déjections la plupart du temps dénuée de couvercle.

La réclusion cellulaire est infligée pour 6 mois au

moins et 5 ans au plus, mais il n'y a pas d'exemple qu'un homme ait pu subir pendant plus de 2 ans ce régime affreux.

Le docteur Délerieu avait écrit un rapport tendant à la désaffectation des locaux réclusionnaires, qu'il condamnait comme insalubres et inhabitables.

Comme tous ceux qui aspirent à rendre plus supportable le sort du forçat, ce rapport ne fut pas pris en considération, et le médecin dut alors prendre pour règle d'hospitaliser au moins une fois tous les trois mois les malheureux condamnés à cet *in pace*.

M. Délerieu n'était cependant pas toujours tendre à l'égard des transportés. On dit bien, aux îles, qu'il ne prescrivait l'hospitalisation que pour se venger du mauvais accueil qu'avait rencontré son rapport auprès de l'Administration. J'aime mieux croire, étant précisément donné ce rapport, que le médecin n'obéissait qu'au seul sentiment d'humanité.

Le réclusionnaire touche les mêmes vivres que les autres forçats ; il a, comme eux, le droit d'écrire à ses proches une fois par mois ; il n'a pas de vêtements de rechange : une corvée est, chaque dimanche, chargée de laver ses effets ; et c'est tout nu qu'il doit en attendre le séchage. Il ne voit personne, il lui est interdit d'élever la voix, et son travail consiste en la fabrication de chapeaux de warat, à l'usage de la colonie pénitentiaire.

Les exécutions capitales ont lieu sur l'île Royale.

Voici quelques-unes des punitions que je vis infliger, de 1895 à 1900, à mes compagnons de misère. D'après leur énumération, le lecteur pourra, s'il le juge convenable, établir un embryon de code pénitentiaire :

Arriver en retard sur les rangs : 2 jours de pain sec ou de prison ;

Causer, manger, cracher ou tourner la tête sur les rangs : 2 jours de prison ou de pain sec ;

Dire bonjour à un camarade en traitement à l'hôpital ou à l'infirmerie : 8 jours de prison ;

Procurer du pain ou du tabac à un malade : 15 jours de cellule ;

Saluer au passage d'une corvée un camarade puni : 8 jours de cellule ;

Fournir du pain à un homme puni : 30 jours de cellule ;  
Faire tenir du tabac à un homme puni : 60 jours de cellule ;

Correspondre par lettre avec un homme puni : 60 jours de cellule ;

Correspondre clandestinement avec l'administration judiciaire ou avec un ministre : de 60 à 125 jours de cachot ;

Correspondre avec un camarade d'une île à l'autre : 60 jours de cellule ;

Être convaincu d'avoir correspondu clandestinement avec sa famille : de 30 à 60 jours de cellule ;

Réclamer contre l'insuffisance ou la mauvaise qualité des aliments : de 30 à 60 jours de cachot ;

Réclamation jugée non fondée au commandant du pénitencier : de 30 à 60 jours de cachot ;

Réclamation au directeur de l'administration pénitentiaire : 60 jours de cachot ;

Réclamation à un inspecteur : 90 jours de cachot ;

Réclamation ayant entraîné quelque inconvénient ou attiré quelque réprimande à un administrateur : tortures de toutes sortes jusqu'à ce que mort s'ensuive ;

Se présenter malade à la visite du médecin et ne pas être reconnu tel : de 8 à 30 jours de cellule ;

Se présenter une seconde fois à la visite, dans les mêmes conditions : 60 jours de cellule ;

Persister à se présenter à la visite : 60 jours de cachot ;

Meurtre du docteur qui s'obstine à ne pas vous trouver malade : mort ;

Marcher pieds nus dans le village alors que l'Administration n'avait pas distribué de chaussures depuis dix-huit mois : 15 jours de cellule ;

Avoir un chapeau non réglementaire : 15 jours de cellule ;

Retailler une vareuse ou un pantalon : 30 jours de cellule ;

Faire un pantalon avec l'étoffe d'une chemise (alors que l'Administration n'a pas distribué de vêtements depuis un an) : 60 jours de cellule ;

Tailler dans sa couverture de couchage une ceinture afin de se préserver de la dysenterie (quand l'Administration pénitentiaire vous a confisqué et vendu un

colis-postal contenant une ceinture de flanelle) 60 jours de cellule ;

Être trouvé porteur de vêtements, d'outils ou autres objets non réglementaires : de 8 jours de cellule à 60 jours de cachot ;

Être trouvé en possession d'argent : de 8 à 30 jours de cellule et confiscation du corps du délit ;

Faire du café : de 15 à 60 jours de cellule ;

Vendre du café : de 30 à 60 jours de cellule ;

Boire de l'absinthe (introduite en fraude sur le pénitencier par le personnel) : de 15 à 30 jours de cellule ;

Vendre de l'absinthe : de 30 à 60 jours de cachot ;

Ramasser sur les îles une des nombreuses noix de coco qui en jonchent le sol : 60 jours de cellule ;

Jouer aux cartes ou à tout autre jeu d'argent : de 15 à 60 jours de cellule ;

Se battre entre transportés, sans armes : de 8 à 15 jours de cellule ;

Rixe sanglante : de 30 à 60 jours de cellule ;

Meurtre sur la personne d'un transporté : de 5 à 15 ans de travaux forcés ;

Assassinat d'un forçat, entouré de circonstances aggravantes : mort ;

Désarmer un surveillant militaire qui vous menace de son revolver : mort ;

Pousser un surveillant, ou seulement le toucher du doigt : mort ;

Avoir une tête qui ne revient pas à un garde-chiourme : tracasseries, jusqu'à ce qu'il trouve l'occasion de vous loger une balle dans le dos ;

Répondre à l'observation d'un surveillant : de 8 à 30 jours de cellule ;

Se permettre de saluer un administrateur : 15 jours de cellule ;

Fumer pendant le travail : de 2 à 15 jours de cellule ;

Se détacher de sa corvée, même pour satisfaire un besoin naturel : de 4 à 30 jours de cellule ;

Défaut de tâche : privation totale de nourriture ;

Causer dans les cases, après l'extinction des feux : de 4 à 15 jours de cellule ;

Se baigner en dehors des jours et des endroits prescrits : de 8 à 30 jours de cellule ;

Dessiner des vues des îles du Salut (pendant le séjour de Dreyfus) : 60 jours de cachot ;

Confection, pendant le repos, de menus objets destinés à être vendus : de 8 à 30 jours de cellule ;

Même délit pendant les heures de travail : de 15 à 60 jours de cellule ;

Même délit, avec des matières appartenant à l'Administration : de 30 à 60 jours de cachot ;

Vol simple et de peu d'importance, au préjudice d'un particulier : de 6 mois à 2 ans d'emprisonnement ;

Même délit commis au préjudice de l'Administration pénitentiaire : de six mois à trois ans de réclusion cellulaire ;

Vol avec effraction, au préjudice d'un particulier ; de un an à trois ans d'emprisonnement ;

Même délit commis au préjudice de l'Administration pénitentiaire : de un à quatre ans de réclusion cellulaire ;

Tentative d'évasion simple : de un an à cinq ans de travaux forcés ;

Tentative d'évasion avec violences ou simplement menace envers un agent de l'Administration : mort.

Et tout le reste à l'avenant !

En dehors de ces punitions (que l'on pourrait regarder comme presque réglementaires), il en est d'autres que commandent l'arbitraire de certains gardes-chiourme et la fantaisie des contremaitres, et dont la cruauté semble émanée d'une sorte de sadisme spécial. Pour ces gens, la vie d'un homme ne compte pas, ils y attendent avec joie, presque par besoin, et la suppriment violemment, ou par des moyens lents et raffinés. Le revolver du surveillant et la matraque du contremaitre n'auraient plus leur raison d'être, si ceux à qui les distribue l'autorité supérieure les considéraient comme armes de parade. Aussi ceux qui en sont munis s'en servent-ils à tout propos ; ceux-ci par haine, ceux-là par habitude, presque inconsciemment.

L'Administration supplée au manque de règlement en faisant, de temps à autre, placarder dans les cases des « avis administratifs » dans le goût du suivant :

### AVIS

A partir du 1<sup>er</sup> janvier, les transportés sont prévenus qu'il

leur sera interdit de recevoir des colis postaux. Ceux auxquels il en sera adressé seront punis, et les objets ou effets reçus seront vendus par les soins de l'Administration qui versera le montant de la vente au pécule du transporté.

*Le Directeur*  
*de l'Administration pénitentiaire,*  
Signé : VÉRIGNON.

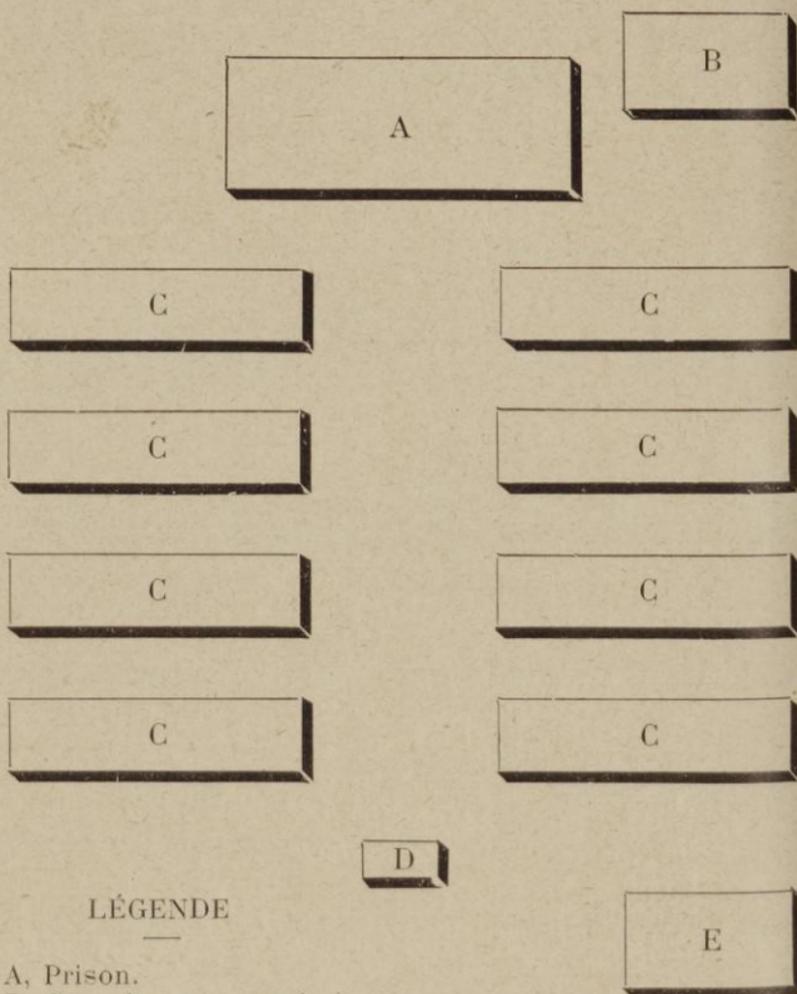
Cette interdiction avait pour résultat de permettre à Messieurs les administrateurs de renouveler leur linge et de se fournir de menus objets à un bon marché vraiment extraordinaire et défiant toute concurrence.

J'ai eu l'occasion, étant à Saint-Laurent du Maroni, d'assister à une vente de ce genre, où les fonctions de commissaire-priseur étaient remplies par M. Jarry, alors officier d'administration. L'opération eut lieu dans les bureaux du commandement. On ne livrait, bien entendu, aux enchérisseurs que les objets dédaignés par messieurs les administrateurs. Parmi ces objets dédaignés, il s'en trouvait parfois qui constituaient une assez riche occasion et le plus souvent à l'insu de l'acheteur. C'est ainsi qu'une paire de chaussures, destinée à un forçat dont je tairai le nom, se trouva, pour un prix dérisoire, soldée dans une vente; pourtant les talons en étaient creux et contenaient une somme de 500 francs qui y avait été dissimulée.

Le produit de la vente doit être versé au pécule du propriétaire des objets, mais il arrive rarement qu'il puisse entrer en possession de ce pécule, car il ne peut en jouir qu'à sa libération, et la mort se charge plus souvent que l'Administration pénitentiaire du soin de délivrer les forçats. Cette masse devient alors la proie des chefs, et ces larcins demeurent toujours inconnus..., si ce n'est de ceux dont la protestation ne peut s'élever et qui ne songent même plus à protester, car ils savent que ce serait inutile!

CAMP DES FORÇATS  
A L'ILE SAINT-JOSEPH EN 1895

---



LÉGENDE

- A, Prison.  
B, Case des contremaitres.  
C, Cases des forçats.  
D, Poste du surveillant de garde.  
E, Cuisines.

## X

### Le « pas colonial ».

Si le travail auquel nous étions astreints depuis notre arrivée au bagne manquait d'intérêt, il avait du moins pour nous l'avantage de nous mettre en contact journalier avec les anciens, de qui nous apprîmes bientôt toutes les roueries et tous les petits côtés de la vie de transporté.

De même que le régiment, le pénitencier a ses fri-coteurs et ses tireurs au grenadier; et pour le truqueur, pour le roublard, il n'est pas nécessaire, ici plus que là, de chercher par des tartuferies et d'abjectes courtisannies à se faire bien voir des supérieurs dans le but de se rendre la vie un peu plus supportable. Il est mille et un moyens de « couper » à telle ou telle corvée sans risquer — ou très peu — de se mettre à dos le gardien ou le contremaitre.

Des vieux nous apprenons la façon de rendre à peu près mangeables les vivres avariés qui forment notre ordinaire; ils nous enseignent également la manière de se procurer parfois un petit supplément d'eau potable, une des choses les plus précieuses pour le forçat qui vit aux îles du Salut. Ils nous disent la valeur de chaque chose et comment il faut s'y prendre pour les acquérir.

Par eux encore, nous arrivons à monter notre service de table. L'Administration doit fournir à chaque homme qui lui est confié une gamelle, un gobelet ou quart, une cuiller et un couteau; mais ces objets, quoique de première nécessité, nous sont et nous demeureront inconnus. Donc, ni table, ni banc, ni vaisselle, ni ustensiles. Rien.

Comment procède-t-on? De la façon le plus élémentaire du monde.

Deux fois par semaine, on touche du bœuf de conserve — du « singe », comme disent les difficiles — il est contenu dans des boîtes métalliques de 3 kilogrammes, qu'on garde une fois vides, qu'on nettoie et qu'on passe au sable. Une de ces boîtes sera gamelle, une semblable servira de réservoir à eau. Quant au

quart, il sera remplacé par une boîte à conserves fines sortie des cuisines de Messieurs nos administrateurs et que les plus dégourdis auront été chercher dans les ordures.

Et voilà le matériel monté.

L'apprentissage élémentaire demande de huit à dix jours. En y mettant du sien, on parvient à être promptement au courant, à hauteur ; on gagne de l'astuce et de l'endurance ; on se débrouille, on s'aguerrit, on finasse ; on arrive à connaître à fond la lutte contre la mort, lutte où l'on n'est pas, hélas ! toujours le plus fort, mais on a pris, comme les vieux, le « pas colonial » et cela vous donne quand même un peu de confiance et beaucoup de courage.

## XI

### Le personnel administratif des îles.

Le siège de la direction des pénitenciers de la Guyane — autrefois à Cayenne — est aujourd'hui à Saint-Laurent du Maroni.

En ce qui concerne les îles du Salut, l'administration est confiée à un commandant supérieur qui relève du chef-lieu et qui habite l'île Royale où sont centralisés tous les services.

Un officier d'administration y est chargé du commissariat, de la comptabilité, du matériel, des vivres et de l'état civil, les îles du Salut étant indépendantes en tant que propriété pénitentiaire exclusive.

Un agent comptable y assure le service des hôpitaux auquel sont attachés deux médecins et un pharmacien. Les fonctions d'infirmières sont remplies par une vingtaine de religieuses de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, qui sont partagées entre l'hôpital militaire et celui de la transportation.

L'aumônier habite également l'île Royale où s'élève son église; il appartient au catholicisme, les religions juive et protestante n'y sont point représentées.

Là encore résident le conducteur des travaux et son adjoint, ainsi que les quelques commis attachés au service du matériel et au magasin de vivres et d'approvisionnements.

Le service du port est établi à l'île Royale, aucune embarcation ne devant stationner à l'île Saint-Joseph ou à l'île du Diable qui ne possèdent que des débarcadères.

Le service de surveillance varie selon le nombre des condamnés, il est réparti sur les trois îles dont chacune possède un surveillant chef ou chef de camp responsable de la discipline. A notre arrivée, ce service était très nombreux, la seule garde de Dreyfus nécessitait à l'île du Diable la présence de vingt-six surveillants militaires.

Ceux-ci, qui n'ont de militaire que le nom, ne forment pas la garnison des îles. Elle est fournie par l'in-

fanterie de marine, qui détache à l'île Royale une compagnie commandée par un lieutenant. La troupe, qui n'est en aucune façon préposée à la surveillance directe des forçats, n'a à intervenir que dans les circonstances graves — du genre de celle que nous allons bientôt relater — et sur l'ordre du directeur ou du commandant supérieur. Les soldats logent dans une caserne nouvellement construite au centre d'une enceinte fortifiée.

Enfin, pour clôre la série, citons l'exécuteur des « hautes œuvres » qui, pour être pris parmi les forçats, n'en compte pas moins à l'administration. Il habite, à l'île Saint-Joseph, une petite case isolée entourée d'un jardin potager qu'il cultive et dont il tire profit en vendant les produits au personnel, aux troupes et aux matelots de passage. Il jouit sur l'île d'une liberté absolue, n'est pas tenu de répondre aux appels, s'habille à sa guise et est autorisé à garder sa barbe.

Le bourreau n'a pas d'appointements fixes. Il est payé aux pièces ; à chaque décollation, on lui verse une somme de 150 francs dont il doit donner le tiers à son aide qui est choisi parmi les contremaitres. Sa lugubre machine est remise à la prison cellulaire de l'île Royale où il va, une fois par semaine, la caresser du regard et s'assurer du bon fonctionnement.

En 1894, l'être qui remplissait ces répugnantes fonctions était un nommé Chaumette, qui s'était antérieurement fait la main en France en assassinant, je crois, un vieillard. La cour d'assises de la Marne l'avait condamné à mort, et sa peine avait été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Il savait gré à la société de lui avoir épargné le col en tranchant celui d'autrui. Chacun paie ses dettes à sa façon.

Voici dans quelles circonstances il devint l'émule de Deibler.

Son prédécesseur, dont je ne me rappelle pas le nom, avait été appelé à exécuter un nègre que le tribunal de Cayenne avait condamné à mort pour incendie volontaire, crime duquel il fut par la suite reconnu innocent.

L'heure fatale venue, le patient est poussé sur la bascule, un roulement de tambour se fait entendre, les magistrats qui assistent à ce spectacle se découvrent, les soldats présentent les armes, le bourreau fait jouer

le dé clic et le couteau tombe..., mais si lentement qu'il ne tranche qu'à moitié la tête du supplicié. On va pour remonter le couteau, mais les rainures mal graissées interdisent tout fonctionnement.

Il faut pourtant mettre fin à cette épouvantable scène.

Le bourreau se fait alors donner un sabre d'abattis ; mais, pour comble d'horreur, cet instrument coupe mal et il faut à l'exécuteur cinq minutes, — cinq siècles pour qui assiste à cette boucherie, — pour parvenir à détacher complètement la tête du tronc.

A la suite de cette macabre aventure, le bourreau fut relevé de ses fonctions et sévèrement puni.

On dut pourvoir à son remplacement.

A cet effet, le lendemain sur les îles, lorsque tous les hommes furent réunis pour l'appel du matin, on demanda quels étaient ceux qui briguaient la succession du destitué.

Un seul se présenta. C'était Chaumette.

Aussitôt de tous les rangs à la fois partirent à son adresse des bordées d'injures et des menaces de mort. Tout ce que le vocabulaire du crime a d'immondices, toutes les fanges, toutes les ordures, toutes les boues, lui furent crachées à la face. Il ne sourcilla pas ; se sentant désormais supérieur et intangible, il souriait narquois et tranquille.

Il fut agréé.

Or, le piquant fut que, avant que la nomination de Chaumette fût confirmée, le directeur reçut plus de cent lettres dont les signataires s'offraient à remplir les fonctions d'exécuteur. Et ceux-là étaient précisément ceux qui avaient hurlé le plus rageusement contre le nouveau promu.

Cette duplicité se rencontre à chaque instant parmi les forçats. On déblatère contre les uns et les autres lorsqu'ils sont absents, afin de plaire à ceux qui vous écoutent, puis on va, en catimini, proposer ses services à ceux qu'on a dénigrés.

La politique de la chèvre et du chou sera éternellement de tous les temps et dans tous les milieux.

L'adjoint de Chaumette était un individu du nom de Corbin, qui fut libéré en 1896, et dont j'aurai l'occasion de reparler.

### Contremaîtres, policiers et agents provocateurs.

Aux bagnes de la Nouvelle-Calédonie, les contremaîtres que s'adjoint l'Administration pénitentiaire pour la discipline et la surveillance de la population pénale sont pris parmi les Canaques, qui s'en font une profession, touchent des appointements et n'ont rien de commun avec les condamnés.

En Guyane, il en va tout autrement, les auxiliaires du personnel de surveillance sont choisis parmi les forçats.

On sait avec quelle férocité les Arabes et les noirs se conduisent lorsqu'on leur confie la moindre parcelle d'autorité. Le ministre de la guerre, qui connaît cette particularité, n'accorde pas le droit de punir aux indigènes qui, pour leurs actes de bravoure ou leurs états de service, ont été investis d'un grade quelconque, à moins que le gradé n'ait suivi les cours et n'ait atteint le niveau intellectuel et d'instruction de ses camarades français.

La même prudence n'inspire pas le ministre des colonies en ce qui concerne le bas personnel des pénitenciers. Celui-ci est recruté plus spécialement et comme à dessein parmi les hommes de couleur qui, pour la plupart, ont été condamnés pour meurtre ou tentative de meurtre.

Plats et rampants devant les supérieurs, ces fils d'esclaves se vengent de l'infériorité dans laquelle ont été si longtemps maintenues leurs races en traitant de la façon la plus barbare les blancs placés sous leur surveillance.

La matraque continuellement levée, ils menacent à tout instant les hommes de leur corvée. Un coup d'œil de travers, un sourire qu'ils prennent en mauvaise part, un mot qu'ils ne comprennent pas, un bâillement, tout appelle leur répression. Et le gourdin s'abat, terrible.

Mal inspiré est celui qui regimbe ! L'« arbi » ou le « singe » (1) fait aussitôt son rapport et une punition sévère est appliquée au délinquant. On préfère cent fois avoir affaire aux surveillants militaires, même les plus sévères, qu'à leurs aides.

(1) L'Arabe ou le noir.

Ces contremaîtres sont généralement chargés des vilaines besognes. C'est par leurs mains qu'on est ordinairement mis aux fers; c'est par eux que sont accompanées les dures ou difficiles corvées. Et les gardeschourme peuvent se reposer sur eux mieux que sur eux-mêmes, car ils sont esclaves de la consigne que leur zèle outré rend toujours plus inhumaine.

Ces contremaîtres ne sont pas les seuls. On en nomme parfois parmi les Européens, mais ceux qui sollicitent ou acceptent ce rôle ont déjà fait leurs preuves. Ce sont généralement des mouchards qui se chargent de découvrir les projets d'évasion et qui instruisent les surveillants de tout ce qui se passe, de tout ce qui se dit, — et même de tout ce qui ne se dit pas — dans les cases et sur les chantiers.

Les contremaîtres portent le même costume que les autres forçats, en meilleur état toujours, et se distinguent du commun par les initiales C.-M. qui se détachent en rouge sur la manche de leur bourgeron.

L'Administration a aussi ses agents provocateurs.

Ceux-ci se recrutent habituellement parmi les escrocs de marque, les escarpes du demi-monde et les tueurs de filles dont les exploits ont défrayé la chronique parisienne.

Leur coupable complaisance leur vaut certaines tolérances qui équivalent à une demi-liberté; ils vont et viennent sur les îles presque sans contrôle. Les surveillants, qui sont instruits de leurs infâmes menées, ne les inquiètent pas quand ils les trouvent en défaut; ils se montrent au contraire pour eux familiers et bons garçons; car ils savent que c'est par ces « moutons » qu'ils auront connaissance de ce que les autres forçats pourraient ourdir contre la sécurité du personnel.

Ces félons, au courant de tous les usages de la colonie, pourraient mieux que quiconque tenter une évasion et la mener à bien. Mais, comme tous les traîtres, ils sont effroyablement lâches. Afin d'améliorer leur propre sort ils n'hésitent pas à sacrifier l'existence de leurs camarades, mais ils tremblent à la seule pensée que la leur peut être compromise. Aussi, la perspective des dangers que comporte une fuite et la crainte de la mort les retient: leur bassesse les attache au rivage.

**Allmayer, Catusse, Corbin, Plista et Levy.**

En tête de cette ignoble catégorie figurait, lors de ma présence aux îles du Salut, celui que M. Goron a, dans ses *Mémoires*, surnommé le « Roi des escrocs ». (La famille Humbert-Daurignac n'avait pas encore acquis sa célébrité.) J'ai désigné Allmayer.

Eugène Allmayer appartenait à une famille fort honorable de commerçants parisiens.

A seize ans il débutait, dans la lucrative carrière qu'il s'était choisie, en soustrayant dans la maison paternelle un carnet de chèques qu'il utilisa pour subvenir aux besoins de sa maîtresse.

Un peu plus tard il s'appropriait le contenu d'un pli chargé. Quand, assez longtemps après, le papa apprit quel était l'auteur du vol, il le força à s'engager.

Au régiment notre Eugène chipa chez son capitaine divers bibelots qu'il « lava ». Mis en cellule, il trompa la surveillance des hommes chargés de le garder et prit la poudre d'escampette. On le rattrapa au moment où il allait monter dans le train.

Le conseil de guerre lui infligea une peine de cinq années d'emprisonnement, qu'il vint purger au Cherche-Midi. Il faillit s'en évader en s'ensachant avec de vieux papiers ; mais il fut découvert. Sa peine achevée, il alla terminer son service au 1<sup>er</sup> bataillon d'infanterie légère à Tlemcen.

De retour à Paris, il parvint à obtenir de son père qu'on passât l'éponge sur le passé. Et il s'appliqua à paraître mener une existence régulière.

Il gagna ainsi la confiance des amis de sa famille et extorqua à l'un d'eux, au moyen d'une traite fausse, une quarantaine de mille francs.

Écroué à Mazas, il s'en échappa dans les circonstances suivantes :

Allmayer, en prison, écrivait beaucoup — relate M. Goron au troisième volume de ses *Mémoires* — et il arrivait chez le juge d'instruction, M. Villers, avec une serviette sous le bras remplie de paperasses.

Un jour il étala sur la table tous les feuillets de sa soi-disant défense avec tant d'adresse, qu'il put dérober une feuille portant l'en-tête du parquet sans que le juge ni le greffier s'en aperçussent.

Il avait observé qu'il ne devait pas être très difficile de faire parvenir au directeur de Mazas une fausse lettre ordonnant la mise en liberté d'un prévenu. En effet, pendant qu'il était dans le cabinet du juge, un inspecteur était venu demander à M. Villers l'ordre d'élargissement d'un détenu, le juge chercha pendant quelques instants l'imprimé et, ne le trouvant pas, prit simplement une feuille à en-tête du parquet, signa, apposa son cachet et remit la lettre à l'agent.

Ce jour-là, Allmayer avait eu une grande émotion ; c'était pour lui l'œuf de Christophe Colomb : il se dit qu'il pouvait sortir désormais de Mazas.

La feuille de papier à lettres était encore insuffisante ; il trouva le moyen de chiper une enveloppe portant dans un angle : « Ordre de M. le procureur général ».

Quand il eut tout cela, Allmayer rentré à Mazas, prit sa bonne plume de Tolède et écrivit la lettre qu'on va lire :

Paris, 30 novembre 1886.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de vouloir bien mettre immédiatement en liberté le nommé Allmayer (Eugène), prévenu, écroué à Mazas le 23 octobre.

Cet homme bénéficie d'une ordonnance de non-lieu. M. le procureur général m'avise à l'instant seulement, et au moment de mon départ, de la promesse formelle qu'il a faite à un de ses amis de faire élargir ce soir le dénommé ci-dessus.

Comme je suis pressé je vous prie de faire mettre ledit Allmayer en liberté au reçu du présent qui vous tient lieu de décharge.

Ledit sera régularisé demain.

Je compte sur votre obligeance, m'étant moi-même engagé vis-à-vis de M. le procureur de la République.

Mes remerciements et cordiales salutations.

*Le juge d'instruction,*

Signé : VILLERS.

A Monsieur le Directeur de la Maison d'arrêt de Mazas.

En marge.

Comme c'est à mon domicile même que m'avise M. le procureur et ceci par un planton, je renvoie le même planton avec la présente à mon huissier pour qu'il vous la fasse parvenir.

Ceci m'évite de retourner au Palais y remplir les formalités, car je n'ai aucune des pièces chez moi.

Je compte sur vous pour m'obliger en cette circonstance.

On pourra peut-être trouver étrange ce langage de bon bourgeois sous la plume d'un magistrat, mais M. Villers était un magistrat bonhomme, plein de rondeur, et Allmayer avait eu l'adresse d'écrire cette lettre dans le style qui lui était familier.

Le plus difficile, c'était de se procurer le timbre du juge.

Voici ce qu'imagina pour cela notre escroc. Il revint chez M. Villers avec des paperasses encore plus nombreuses que d'ordinaire.

On sait comment sont installés les cabinets des juges d'instruction : un bureau à deux faces, très large, devant la fenêtre; à droite le juge, en face de lui, son greffier, — le prévenu au coin du bureau avec un garde de Paris à côté de lui.

Toutes ses notes de défense étant bien étalées sur la table ainsi qu'il avait l'habitude de le faire, Allmayer, comme machinalement, prit le timbre au moment où il discutait le plus violemment avec le juge, et, dans son animation, envoya un coup de poing à l'encrier qui alla rouler sur le pantalon du garde de Paris. Fureur bien naturelle du brave municipal, qui ne savait comment étancher l'encre, lorsque le prévenu, avec beaucoup de politesse, lui fit observer qu'il y avait sur la cheminée une carafe d'eau et une serviette. Le garde ne fit qu'un bond et instinctivement le juge et le greffier le suivirent des yeux. C'était pour l'escroc le moment psychologique; sans que personne s'en aperçut, le timbre s'abattit sur la lettre dissimulée dans ses papiers, et quand l'« inculpé » ramassa tout son dossier,

il put, avant de sortir, glisser la lettre dans l'enveloppe préparée.

Ce n'était pas tout ; il s'agissait après cela, et c'était peut-être le plus difficile, de faire parvenir la lettre au directeur de Mazas.

A peine sorti dans le couloir avec le municipal, il s'écria.

— Tiens, j'ai encore oublié quelque chose !

Il rentra pour dire quelques mots au juge, puis il ressortit au bout de quelques secondes, tenant à la main sa lettre cachetée. Comme on arrivait à la Souricière, le petit local où les détenus attendent le moment d'être ramenés à Mazas, il laissa tomber dédaigneusement cette enveloppe en s'écriant :

— C'est dégoûtant ! M. Villers me prend pour son domestique !

Les gardes, bien entendu, s'emparèrent du papier, avec tout le respect dû à la missive du juge d'instruction. La lettre fut soigneusement remise à un planton pour la porter à Mazas.

Le même soir notre filou était en liberté, et une de ses maîtresses lui fournissait les fonds pour filer en Belgique.

Il y fut arrêté et ne dut qu'à un vice de forme de n'être pas ramené en France. Il y revint cependant, mais en amateur et à plusieurs reprises, pour monter de formidables et invraisemblables affaires d'escroquerie.

Entre temps il habita l'Algérie, l'Autriche, le Maroc, faisant partout des dupes et partout dépistant la police.

Quand Soudais et Bleuze l'empoignèrent au Havre, le montant de ses vols et de ses escroqueries se chiffrait par millions.

Au sujet de son évvasion de Mazas, il court au bagne une légende qu'Allmayer n'a jamais infirmée et à laquelle beaucoup ont ajouté foi : à savoir que la lettre qu'il a fait tenir au directeur de la prison était bel et bien du juge d'instruction Villers, de qui une parente ou une amie du prisonnier l'aurait obtenue en échange de douces complaisances. Peut-être est-ce lui-même qui a forgé cette histoire dans l'intention de faire

croire qu'il n'a pas commis le faux pour lequel on l'a envoyé là-bas ?

Aux îles du Salut, le roi des escrocs n'a jamais été tourmenté par l'idée de fuir. Il n'a jamais tenté l'évasion pour son propre compte, mais il l'a organisée pour celui d'autrui, inventant ainsi un genre d'escroquerie encore inconnu avant sa présence à la Guyane.

Le bagne, comme on va le voir, ne l'a guère transformé.

Successivement infirmier, planton au service intérieur et contremaitre, Allmayer était fréquemment en contact avec les gens du personnel administratif. Insinuant, soumis et hypocrite, il parvenait facilement à capter leur confiance, parfois à les corrompre, et, à force de supplications, il les amenait à lui servir d'intermédiaire avec l'extérieur.

Quand il s'était assuré le concours de l'un deux, il allait au camp cueillir sa victime. Celle-ci était toujours choisie au nombre des condamnés de famille aisée ou parmi ceux possédant dans la métropole des amis ou des amies susceptibles de sacrifices pécuniers. Il pratiquait d'abord le « sondage », opération qui consiste à étudier le caractère de l'individu et à discerner s'il serait disposé à se laisser entraîner dans une tentative d'évasion.

Dès que le « pante » était à point, Allmayer lui assurait que, grâce à l'amitié de tel ou tel de l'administration, on pourrait se faire passer de l'argent du dehors.

La dupe remettait alors à son soi-disant futur complice une lettre adressée à la personne capable de donner les fonds nécessaires. L'épître était mise au courrier sans aucun contrôle au visa par l'employé complaisant qui, deux mois après, recevait l'argent demandé.

Allmayer faisait alors pincer le naïf en flagrant délit d'évasion ; on le collait en cellule, et, quelques jours plus tard, le tribunal spécial de Cayenne lui « allongeait la ficelle » de quelques années.

Le malheureux, afin de ne pas aggraver son cas, ne parlait pas de ses demandes d'argent et se gardait de dénoncer son dénonciateur.

Quant à l'intermédiaire, Allmayer, qui empochait à chaque opération des sommes relativement importantes, évitait prudemment d'en dévoiler le nom à sa victime.

Cette précaution avait le double avantage de ne pas éventer la mèche et de permettre de renouveler l'expérience sans grands risques.

L'escroquerie et le vol sont tellement le fond de la nature d'Allmayer qu'il ne ratait aucune occasion de s'approprier le bien d'autrui. Etant employé à l'infirmerie, il volait aux malades les remèdes qu'il devait leur administrer et les revendait aux autres forçats, aux contremaitres ou aux gardes-chiourme. Il alla un jour jusqu'à dévaliser le docteur et, pour se couvrir, il accusa du vol un malheureux qui fut condamné à sa place.

Ses dénonciations étaient généralement bien accueillies et lui valaient les indulgences du personnel. Il lui arriva cependant de tomber sur des commandants qui n'ajoutaient aucune foi à ses racontars ou qui ne les acceptaient pas sans contrôle. Notre sycophante fut, en punition de ses calomnies, plusieurs fois destitué de ses diverses fonctions et remis au commun.

Comme il était détesté de ses camarades, cette mesure avait toujours pour lui de désagréables suites. Aussitôt qu'il se retrouvait avec les autres forçats, ceux-ci lui rendaient la vie insupportable en lui faisant toutes les misères possibles. Il payait ainsi celles qu'il avait fait endurer aux autres. Il était injurié, bousculé et roué de coups.

Craignant que sa peau de fashionable n'y restât, il adressa un jour au commandant Bravard une requête désespérée. Il y disait le degré de haine qu'avaient fait naître chez les condamnés les services qu'il avait naguère rendus à l'Administration, et, faisant appel aux sentiments d'humanité, de justice et de générosité de l'administrateur, il finissait ainsi son épître :

Mon commandant, si vous ne consentez à me confier un travail que je puisse faire isolément et si vous n'ordonnez qu'on me place seul dans une cellule, on me trouvera certainement, un matin, mort dans un coin de la case.

Dans l'appréhension sans doute que la chose ne se réalisât, le commandant, qui n'avait pourtant pas le drôle en odeur de sainteté, fit droit à sa demande et le sépara de ses codétenus.

Mais peut-être l'infâme bonhomme n'aurait-il reculé

que pour mieux sauter. Et c'est miracle qu'Allmayer, libéré en 1901 et condamné à résider toute sa vie en Guyane, n'ait pas éprouvé de cruelle façon le fougueux ressentiment de quelques autres libérés. Et son évasion de la colonie a certainement été commandée autant par la crainte de vengeances probables que par le désir de fouler à nouveau le sol européen si fertile en gogos.

Malheureusement son exode a été interrompu par le fait de la police anglaise qui l'arrêta dans une raffle à Demerara et le remit (très illégalement du reste) aux autorités françaises. Traduit devant le Tribunal maritime spécial de Cayenne pour rupture de ban, le roi des escrocs fut de nouveau condamné à un an de travaux forcés.

C'est arrivé à d'autres. Pendant mon séjour à Cayenne, j'ai vu l'ex-aide bourreau du bagne dont j'ai parlé dans les précédents chapitres, Corbin, être l'objet de fréquentes agressions d'où il revenait positivement lardé de coups de couteau. Il n'échappa à la mort qui le guettait à chaque pas qu'en obtenant de M. Moutet, gouverneur, l'autorisation de se rendre temporairement au Contesté.

Un jour, à l'arrivée d'un convoi, un forçat reconnu parmi les nouveaux venus celui dont les délations l'avaient envoyé au bagne. Il jura de se venger et le fit de la façon la plus cruelle. Il découpa dans une moque de fer-blanc une lame en forme de scie, et profitant du sommeil de son ennemi, il lui scia littéralement le cou.

A la nouvelle de ce meurtre atroce, l'indignation fut générale ; mais, quand on en sut le mobile, l'auteur fut approuvé de tous les condamnés, tant est grande l'horreur qu'ils ont des mouchards.

Le meurtrier se livra lui-même et donna les raisons de son acte. Il fut condamné à mort et guillotiné... Mais il s'était vengé et avait « fait un exemple ».

Pour en terminer avec l'immonde Allmayer, mentionnons que ce bellâtre avait contracté au bataillon d'Afrique des mœurs qui sont également très prisées au bagne, et qu'il continua à jouer au « monsieur sérieux » avec l'argent des autres. Grand seigneur il était jadis avec ses maîtresses, grand seigneur il était avec la « sœur » qui lui vendait ses faveurs. La jeune per-

sonne en question était, au moment où j'ai quitté le baigne, une jolie « coquine » d'une vingtaine d'années qui était très fière de sa liaison avec le roi des escrocs.

Le lecteur a sans doute encore présente à la mémoire les exploits de la bande Catusse, dont les plus importants affiliés étaient Chambon dit Victor Chevalier et Quériaux, dit Ménégant, dit Touche-à-tout.

En réalité, Catusse n'était point le chef de la bande qui porta son nom ; il n'en était que le « courtier ». C'est lui qui se tenait à l'affût des coups à faire. Quand il croyait avoir mis la main sur une bonne aubaine, il combinait longuement toutes les chances de succès, et lorsqu'il en avait suffisamment réuni, il faisait venir ses complices, leur indiquait l'endroit où se tenait le magot et les moyens de s'en saisir sans danger.

Quériaux avait pour mission de négocier à Londres les « fasses cognés » ; c'est ainsi que, dans leur argot, les voleurs nomment les titres et valeurs que leurs expropriétaires frappent d'opposition dès qu'ils en ont constaté la disparition.

Catusse avait préparé deux vols importants : l'un chez M. Benoit-Bamet, rue Notre-Dame-de-Nazareth, l'autre chez le comte de Cito, dans un hôtel de la rue Montaigne. Mais ses complices, cette fois, le « firent soldat », c'est-à-dire que, l'heure du partage venue, ils oublièrent purement et simplement de lui délivrer ce qui devait lui revenir.

Furieux d'avoir été joué, le courtier aurait juré de se venger. Il se rendit chez le chef de la Sûreté et lui tint à peu près ce langage :

— Monsieur le commissaire, je crois savoir que votre plus grande préoccupation est actuellement de mettre la main au collet des auteurs du vol commis ces jours derniers chez M. Benoit-Bamet. Or je les connais. Cela vous étonne ; mais quand je vous aurai dit que j'ai un goût très prononcé pour les études de mœurs et que, à cet effet, je fréquente presque quotidiennement les bas-fonds où se réunissent les escarpes et les voleurs, vous comprendrez que j'aie pu surprendre les secrets de la passionnante affaire qui vous tient si fort en haleine. Donc, vous n'avez qu'à vous assurer d'un certain Rateau, dit le Frisé de Montmartre, et en deux jours la bande est capturée.

M. Goron prit bonne note des indications, mais garda à sa disposition l'indicateur.

Les complices furent arrêtés, non sans quelques difficultés, car Touche-à-Tout donna pas mal de fil à retordre à la police, et toute la bande passa aux assises.

Les dénonciations de Catusse s'étant tournées contre lui, il fut condamné à vingt ans de travaux forcés.

Un tel individu, on le comprendra du reste, était tout désigné pour devenir au bagne l'émule d'Allmayer. Il le fut en effet, mais les « deux casseroles » ne tardèrent pas à entrer en rivalité, d'où naquit une hostilité féroce qui se manifesta à toute occasion. Mais Allmayer, qui était de beaucoup le plus intelligent, finit un jour par avoir raison de son rival.

En 1897, alors que celui-ci était contremaître, le roi des escrocs dénonça au commandant je ne sais plus bien quelle vilenie de son antagoniste, Catusse fut destitué et expédié à Pariacobo, le plus malsain de tous les chantiers du pénitencier du Kourou.

A son arrivée, Catusse y fut dévalisé par les autres forçats, dont bon nombre avaient eu antérieurement à se plaindre de ses délations. On lui rendit la vie impossible et, un jour, ses camarades de détachement le rouèrent de coups et l'abandonnèrent demi-mort dans la brousse.

Un ennemi, plus terrible que les pires traitements qu'il avait jusqu'alors subis, la fièvre, la pernicieuse fièvre des Guyanes, l'empoigna, et on fut obligé de le ramener aux îles pour y être soigné à l'hôpital de l'île Royale.

On apprendra peut-être un jour que ces deux immondes fripouilles ont été exécutées par les autres forçats. Et je ne serai nullement étonné.

Un autre individu de même trempe était un certain Lévy, condamné aux travaux forcés à perpétuité par un conseil de guerre algérien.

Très intelligent, excellent comptable et travailleur courageux, dès son arrivée au pénitencier du Kourou, on l'appela dans les bureaux. Les livres présentaient des irrégularités flagrantes, et notre homme, au moyen de virements et de maquillages, se chargea de faire disparaître les traces de fricotages qui eussent pu

compromettre la situation des bureaucrates gardes-chiourme.

De cette façon, il conquit rapidement la confiance du personnel, dont les agissements louches n'eurent bientôt plus aucun secret pour lui. Il en profita pour se faire accorder toutes les faveurs dont peut jouir un condamné et mit les autres forçats en coupe réglée. Ceux qui se permettaient d'être récalcitrants étaient aussitôt l'objet de fausses dénonciations et sévèrement punis.

Mais un moment vint où les administrateurs comprirent que Lévy en savait trop long; on s'arrangea de manière à le trouver en défaut, ce qui, au bagne, est toujours chose facile, et on l'envoya aux îles en punition.

Souple et rampant, il ne tarda pas à s'y gagner les bonnes grâces de ses nouveaux chefs et il décrocha assez rapidement le grade de contremaitre.

En 1894, à l'époque où se déroulaient les événements qui devaient amener le massacre des anarchistes à l'île Saint-Joseph, il joua dans la préparation de cette criminelle affaire un rôle crapuleux qu'on lui fit chèrement expier. Il eut la mâchoire fracassée.

Enfin, pour arrêter ici cette série qui ne se résume pas, hélas! à quelques échantillons, je citerai encore Mimeau, qui s'évada deux fois du bagne, et Plista, condamné à vingt ans pour meurtre d'une vieille femme qui l'avait élevé.

Si Plista n'était pas la plus intelligente des casse-roles, au moins fut-il la plus canaille.

Quand je ferai le récit des « Journées des 22 et 23 octobre », j'aurai l'occasion de m'occuper de ces deux odieux personnages.

J'ai connu là-bas quantité d'autres mouchards et agents provocateurs, mais, leurs manigances n'offrant rien de bien saillant, je préfère n'en point fatiguer le lecteur.

### Rencontre de compagnons anarchistes.

De nombreux anarchistes m'avaient précédé au bagne.

Du jour où il nous fut permis de parcourir l'île Saint-Joseph pour vaquer aux travaux dont j'ai donné déjà un court aperçu, j'eus la triste chance de rencontrer des compagnons que j'avais connus libres.

Ce fut d'abord Meunier-Théodule, qui avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité au sujet de l'explosion Véry. La première fois que je le vis, il venait de subir une peine de cent vingt jours de cachot pour tentative d'évasion. Il était si maigre et si défait que j'eus peine à le reconnaître.

Je vis ensuite Meunier-Régis et Chevri, que le jury de Maine-et-Loire avait envoyé au bagne en vertu des lois scélérates. Chevri est mort, aux îles, de la dysenterie, en 1898.

Puis, Monod, condamné par la Cour d'Assises de la Côte-d'Or en vertu des mêmes lois. Il a été gracié après quatre années de bagne et est rentré en France par le courrier de janvier 1900.

Ensuite, Jeanne, aujourd'hui libéré et établi à Cayenne où nous avons vécu quelque temps ensemble. Et Paridaine, condamné par la Cour d'Assises de la Seine-Inférieure; Bigel, Bourgeois, et un troisième dont le nom n'est pas présent à ma mémoire, qui avaient d'abord été condamnés, pour faits de grève, à la réclusion et dont l'instruction fut ensuite rouverte, sur la dénonciation d'un gamin de treize à quatorze ans qui les accusait d'incendie volontaire de bois communaux.

Je rencontre également Mallet, condamné par la Cour d'Assises de la Dordogne à sept ans de travaux forcés. Il est aujourd'hui libéré et vit à Saint-Laurent du Maroni où il partage l'affreuse misère des anciens transportés soumis à la surveillance.

Enfin, Chéricotti et Ortiz, les deux condamnés du procès des Trente.

Faugoux, que le jury versaillais avait reconnu com-

plice de Ravachol, de Dardare et de Lèveillé dans le vol de dynamite de Soisy-sous-Etioles, venait de mourir dans des circonstances dont j'entreprendrai bientôt le lecteur.

Pini et Clément Duval étaient détenus à l'île Royale et je ne devais les voir que plus tard.

Quant à Girier, Mammaire, Forest, Hincelin et Lepièze, à mon arrivée aux îles, ils se trouvaient encore à Cayenne où s'était déroulé le procès relatif aux massacres d'octobre, que je relaterai dans tous leurs détails au chapitre suivant.

Il y avait encore dans la colonie bon nombre de camarades que je ne devais connaître que postérieurement.

Dupré, Vauthier, Cusset, Rullière et moi étions venus grossir le clan, qui comptait environ une quarantaine de compagnons.

Chacune de nos rencontres était trop courte pour que nous puissions nous instruire mutuellement de ce qui nous intéressait. Nous, les nouveaux, désirions savoir tous les détails de l'affaire du 22 octobre et être informés du genre de vie que l'on faisait aux anciens ; ceux-ci attendaient de nous des nouvelles fraîches de France. Prenant leurs espérances et leurs désirs pour des choses immédiatement réalisables, ils s'attendaient à nous entendre dire que le mouvement prenait dans la métropole une extension formidable, que la bourgeoisie était dans les transes et que l'hallali allait bientôt sonner, annonçant enfin la Révolution libératrice. Nous n'apportions avec nous qu'un faible embryon d'espérance et notre présence au milieu de ceux qui, depuis longtemps déjà, souffraient pour la cause ne leur prouvait qu'une chose : que la répression s'exerçait contre les anarchistes plus âpre et plus tenace que jamais et que le seul fait d'être libertaire suffisait pour encourir les peines les plus graves.

Quant aux péripéties du procès qui s'était plaidé devant le Tribunal maritime de Cayenne, nous n'allions pas tarder à les apprendre de la bouche même des accusés. Nous étions à la fin de juin, et ceux de nos malheureux camarades qui avaient échappé à la mort et à l'irique condamnation, qui termina cet infâme procès, allaient revenir aux îles.

Et je trouvais moins terrible ma pénible situation en songeant que ceux-là subissaient une injustice bien plus grande que celle dont j'étais moi-même victime, en pensant que j'allais les voir, leur serrer les mains, les embrasser et verser sur leurs blessures le baume de la consolation en leur donnant des nouvelles de France et de leurs amis.

Après neuf mois de tortures atroces, les martyrs nous revinrent enfin, les membres grêles et sans force, l'échine courbée, les traits tirés, les yeux presque éteints, n'ayant plus face humaine.

Mais, si le corps était affaibli à s'incliner visiblement chaque jour sur la tombe, l'âme chez eux était restée belle et forte.

Sans s'arrêter davantage aux misères qu'ils venaient d'endurer, ils n'exhalaient de plaintes que pour les vaincus qui, plus malheureux qu'eux-mêmes, n'avaient rencontré chez leurs juges ni pitié, ni merci, ni justice et qui allaient payer de leur vie la fidélité à la cause qui leur était si chère ; et dans leur élan d'affection et de fraternel amour pour ceux qu'on venait de condamner à mort, ils eussent sacrifié leur existence pour sauver celles que le Tribunal avait résolu de supprimer.

Partis neuf pour assister à cette criminelle comédie, ils ne revenaient que sept.

Mais n'anticipons pas. Faisons au contraire un léger retour en arrière, afin de bien établir comment et pourquoi fut préparée et exécutée la monstrueuse affaire des 22 et 23 octobre 1894 où quinze hommes trouvèrent la mort.

## Les crimes de la peur.

Voltaire a quelque part écrit : « Quand on a peur, on est fort doux. » Il aurait pu ajouter « sauf en politique ».

Dans les luttes de partis, lorsque les menées de l'ennemi apparaissent comme un péril, lorsqu'on est arrivé à les considérer comme dangereuses, la frayeur et l'affolement qui dictent la coercition font de celle-ci une chose idiote, illogique, immorale, inhumaine et barbare jusqu'à la sauvagerie.

Et l'excuse des mesures les plus iniques est toute trouvée, et la foule des peureux toujours l'accueille avec joie ; un instant désoppressée, elle se ressaisit pour y applaudir : « la société doit se défendre ». Ces quatre mots sont tout ; c'est par eux qu'on entretient la vigilance des froussards ; par eux qu'on parvient à leur arracher leur consentement à des infamies ; par eux qu'on les amène à regarder comme crime l'opinion de l'adversaire ; par eux, enfin, qu'on leur fait trancher la tête des otages ou ordonner contre les vaincus les pires cruautés.

La société doit se défendre ! Ce mot d'ordre de la terreur est universel : on le crie à tous les échos. Et quand la société se défend, elle n'y va pas par quatre chemins. Elle chasse de son sein les êtres dont elle a peur et confie à des bourreaux — qui, eux, sont de la société — les répudiés, dès lors traités non en parias, mais en esclaves, en bêtes de somme, en choses méprisables et qu'il faut détruire. Car elle a déclaré « dangereux » ceux qu'elle a frappés et sa peur s'est communiquée à ses aides, qui, impitoyables, féroces, n'attendent qu'une occasion, qu'un prétexte, pour devenir meurtriers.

On sait comment se défendit la société après l'acte de Vaillant ; on sait quelles lois édicta la peur en 1894. Mais ce qu'on ignore, c'est quels actes de brutalité, quelles acharnées persécutions furent la conséquence de cette peur parmi le personnel de surveillance des

pénitenciers où furent transportés les « dangereux ».

Voici à cet égard des fragments de lettres clandestinement parvenues à des familles d'anarchistes détenus aux îles du Salut et que publia *l'Eclair* dans son numéro du 18 juin 1893 :

Pourquoi nous traite-t-on plus mal que les autres ? Le commandant à qui nous l'avons demandé nous a répondu que nous sommes dangereux, parce que nous sommes anarchistes. Nous ne comprenons pas pourquoi nous sommes plus dangereux que ceux qui ont volé, tué des enfants, coupé des femmes en morceaux, etc. Est-ce parce que nous ne voulons pas jouer le rôle de moutons ? Notre conduite vis-à-vis du règlement n'a cependant jamais fourni de motifs pour que de tels traitements nous soient infligés. On nous accable de travaux sans mesurer les forces physiques de celui auquel on les impose. Le mot d'ordre est : « Marche ou crève ! » Et la dysenterie ainsi que d'autres maladies règnent parmi nous. C'est à peine si l'on veut nous soigner. L'Administration ordonne aux médecins de faire des économies. A l'hôpital, la plupart des gardiens refusent de nous porter secours. Et lorsqu'il y en a un qui montre un peu plus d'humanité, il ne trouve pas de remèdes à nous donner. Deux de nos compagnons sont dans une situation horrible.

Depuis quelque temps, au lieu de coucher dans la case commune, sur un hamac, nous sommes contraints de coucher à la prison, dans des salles étroites, infectes, où sont entassés des forçats que le tribunal spécial a condamnés à la réclusion. Là, pour hamac, nous avons la planche ; et, comme si ce n'était pas assez des portes bardées de fer, des barreaux et de l'océan, on nous enchaîne par les pieds à une barre de fer, que, dans le langage du bague, on appelle « la broche ».

Je ne puis pas vous dépeindre toutes les vexations dont nous sommes l'objet, toutes les cruautés qu'on imagine contre nous. Il faudrait pour cela entrer dans tous les détails de la vie du bague ; ça me mènerait trop loin et ce serait trop écœurant. Mais ce qu'il importe que vous sachiez, c'est d'abord la barbarie avec laquelle l'Administration nous prive de nos correspondances, qui sont pourtant notre unique consolation.

Je n'ai donc pas le droit, parce que je suis anarchiste, de recevoir des nouvelles de ma vieille mère ? Il y en a parmi nous à qui on n'a voulu remettre aucune lettre depuis dix-huit mois.

Pour vous signaler tout ce qui se passe ici, il faudrait des

volumes. Si je pouvais tout raconter, alors, vous verriez défiler sous vos yeux des malheureux enchaînés, roués de coups. Vous verriez, chose incroyable, et pourtant vraie, vous verriez un malheureux attaché à un arbre au pied duquel se trouve une fourmilière, et les gardiens, aidés par des forçats plus lâches encore, lui faire enduire les jambes et les cuisses de cassonnade, destinée à attirer les fourmis-manioc, armées d'antennes aiguës et puissantes. Je pourrais vous en dire plus. Mais à quoi bon !.....

Proteste par voie de presse. Ne crains pas de te mettre en évidence. Que de choses j'aurais à te dire que je ne puis confier à ce papier ! Hélas ! J'attends toujours cette visite que tu ne pourras peut-être jamais me faire ! Courage, chère petite femme, courage et espoir ! Sache que je t'embrasse et t'aime de tout cœur, et que ma dernière pensée sera pour toi ainsi que pour l'anarchie.

La presse protesta. Mais ces protestations eurent un effet opposé à celui qu'on en attendait. Dès quelles furent connues en Guyane, on redoubla de sévérité envers les anarchistes et la haute Administration qui s'était aigrié aux attaques qu'on ne lui avait pas ménagées, toléra, si elle ne les conseilla pas, les actes criminels du bas personnel. Encouragé, celui-ci ne s'en tint plus aux menaces, aux bourrades, aux coups de pied et aux coups de matraque, il se servit de ses armes : les revolvers se mirent de la partie.

Le lecteur, sans doute, croira que je plaisante quand je rapporte à la peur la cause des faits épouvantables dont furent victimes certains des nôtres. Je suis, au contraire, très sérieux en formulant cette opinion. L'Administration pénitentiaire avait peur des anarchistes, et ce sentiment ne se trouva pas amoindri par les horreurs qu'elle perpétra, car le massacre des 22 et 23 octobre ne put, malgré tout le zèle déployé par la gent répressive, amener le complet anéantissement des compagnons transportés. Il subsista longtemps après et règne peut-être encore aujourd'hui sur les pénitenciers. Je n'en veux pour preuve que l'anecdote suivante, divertissante au fond, où je remplis le rôle principal :

En raison des rigueurs injustifiées dont ils faisaient preuve vis-à-vis de la population pénale, les surveillants en étaient arrivés à ne plus oser se faire raser par les

anciens. Aux mains d'un condamné avide de vengeance, le rasoir pouvait devenir une arme meurtrière, un instrument de suprême supplice. La crainte des représailles est pour le pusillanime le commencement de la folie.

Or, un dimanche matin, cinq ou six jours après l'arrivée de notre convoi aux îles du Salut, nous revenions de laver notre linge et, comme nous ne possédions qu'un unique pantalon, nous nous tenions en bannière dans la case, en attendant qu'il séchât.

Dans cette tenue rudimentaire, je me promenais mélancoliquement dans le coursier, lorsqu'un contremaitre arabe se présenta à l'entrée de la case et s'informa en « sabir » s'il y avait parmi nous quelqu'un connaissant le métier de perruquier. Pensant qu'il en était là comme au régiment — où il suffit d'oser pour paraître savoir et où il ne faut pas être un figaro émérite pour râcler la figure des camarades — je me proposai hardiment.

— Boune, me dit l'Algérien sans seulement songer à me demander mon nom ; to mette pantalonne et vini vec mo (1).

J'empruntai une vareuse et un pantalon à un ancien et emboitai le pas au contremaitre.

— Si to bonne rasir loui, me déclara-t-il chemin faisant, loui content et loui donne à to bonne coup sec (2).

Je ne comprenais guère de qui il s'agissait et ne pouvais me figurer quel était ce « loui » dont parlait mon guide. Je ne demandai aucune explication et le suivis jusqu'au quai. Il m'introduisit alors dans la demeure du chef de camp.

Je m'imaginai qu'on allait me confier des outils et qu'on me chargerait ensuite de tondre et de raser mes compagnons. Il n'en fut rien et c'est sur les joues du surveillant-chef que j'allais avoir à exercer mon talent improvisé. J'en ressentis, je dois l'avouer, une certaine anxiété, mais il était un peu tard pour me récuser ; à tous risques, je décidai de mener jusqu'au bout la téméraire expérience.

(1) Bon, mets ton pantalon et viens avec moi.

(2) Si tu le rases convenablement, il sera content et te fera boire un bon verre de tafia.

Le chef de camp était alors un nommé Tournez, sorte de brute alcoolique — comme la majorité de ses collègues et subordonnés — inabordable dans le service, mais qui, dans la tranquillité du home, faisait preuve d'une loquacité aussi inepte que bruyante.

— « Vous êtes bon coiffeur ? » interrogea-t-il en m'inspectant.

Je tournai la difficulté en lui assurant que j'avais passé mon enfance au milieu des blaireaux, des ciseaux, des peignes et des pots à pommade. Ce en quoi je disais la vérité, puisque je suis fils de perruquier ; mais à dessein je me gardai bien d'ajouter que je ne m'étais jamais exercé au maniement de ces outils.

— C'est bien, dit-il, rasez-moi.

Son garçon de famille apporta les ustensiles nécessaires, et la délicate et... périlleuse opération commença. J'avais dû inspirer à mon client une grande confiance car, loin de rester immobile, il ne cessait de jacasser et de se trémousser pendant tout le temps que je le tins sous la lame.

Ma main n'était pas bien assurée et le mouvement continuel de la mâchoire du patient venait encore augmenter la difficulté. A la fin, je perdis patience.

— Tonnerre, m'écriai-je, ne bougez donc pas comme cela ! Vous allez vous faire couper et vous prétendrez ensuite que je l'ai fait exprès.

— C'est bon, dit-il, ne faites pas de pétard, je me tais.

Il se tut en effet et j'achevai lentement ma besogne. Quand ce fut terminé, il se leva, passa la main sur ses joues et sur son cou et manifesta sa satisfaction (il n'était pas difficile !) en me faisant verser un grand verre de tafia — que je ne pus entièrement absorber tant il était fort — et en me gratifiant d'un paquet de tabac.

J'allais me retirer, heureux d'avoir trouvé une occupation qui, tous les deux ou trois jours, me fournirait l'occasion de faire fumer les camarades, quand une visite inopinée vint réduire à néant ma trop prompte espérance.

C'était la première et la dernière fois qu'il me serait donné d'avoir entre les mains la tête et — pourrais-je dire — la vie du chef de camp.

Un surveillant qui avait fait avec moi la traversée venait d'entrer. Il me reconnut.

— Matin ! chef, s'exclama-t-il, vous n'avez pas peur. Vous vous faites raser par un anarchiste !

— Comment, fit l'autre en se tournant vers moi d'un air courroucé, vous êtes anarchiste ? Et vous ne le disiez pas ! Bon sang de Dieu ! voulez-vous me foutre le camp !

Et il eut un geste comme pour s'assurer que sa tête tenait encore sur ses épaules. Dans son esprit, certainement, il venait de l'échapper belle. Peu s'en fallut qu'il ne me reprît le paquet de tabac.

Je regagnai ma case et fis aux camarades le récit de l'intéressant épisode ; ils s'en amusèrent beaucoup et fumèrent des cigarettes à la santé de celui que venait d'épargner si bénévolement le « péril anarchiste ».

Mais revenons à nos moutons ou plutôt à nos loups. Dans la terreur que leur inspiraient les anarchistes, les surveillants militaires, presque tous Corses, avaient décrété la destruction en masse de tous les compagnons, purement et simplement. Si le prétexte manquait, rien ne serait plus facile que de le faire naître.

Un forçat employé comme garçon de salle à la « Gabelle » — c'est ainsi qu'on nomme la pension où mangent les surveillants qui ne vivent pas en ménage — raconta que ces brutes pariaient entre elles à qui tuerait le premier anarchiste et qu'elles poussaient le cynisme jusqu'à jouer en cinq points d'écarté la tête des condamnés.

Quelques jours après que nous fut rapportée cette chose édifiante, le surveillant militaire Mosca, de deux coups de revolver tirés à bout portant, tua sur les rangs, à l'appel d'une heure pour la reprise du travail, un condamné qui avait commis le crime de regarder ce monsieur dans les yeux.

Cet assassinat avait exaspéré les camarades. Mais, bien qu'ils fussent les plus nombreux, ils n'étaient, hélas ! pas les plus forts et ils durent rentrer leur indignation.

A quelque temps de là, un condamné ayant été grièvement blessé par un éclat de mine, on dut le transporter sans retard à l'infirmerie. Deux forçats de la même corvée furent requis à cet effet. En arrivant, le

surveillant qui accompagnait les porteurs leur ordonna de poser le blessé sur le sol.

— Mais, objecta l'un d'eux, il y a là des hamacs qui ne font rien. Pourquoi ne l'y mettrait-on pas ? il y serait moins mal.

A peine achevait-il cette observation dictée par le plus naturel et plus élémentaire sentiment d'humanité que le surveillant tirait sur le malheureux et par *derrière* quatre coups de revolver.

— Tiens, canaille ! dit froidement l'assassin, ça t'apprendra à taire ta gueule !

Je ne me rappelle pas exactement lequel des deux garde-chiourme, Poussard ou Frappier, fut l'auteur de cet acte de bravoure ; mais c'est assurément l'un ou l'autre. Rien d'ailleurs ne sert de préciser ; ces messieurs ayant à leur compte un nombre à peu près égal de méfaits, je ne saurais porter atteinte à leur réputation. Chacun d'eux se faisait une gloire de sa brutalité.

A maintes reprises, j'ai entendu Mme Frappier traiter son mari d'assassin et de criminel et lui reprocher sa cruauté. L'administration, moins scrupuleuse, félicitait ces tristes êtres et leur accordait de l'avancement. C'est ainsi qu'elle éleva à la première classe le surveillant Poussard, qui formait, avec ses collègues Mosca et Frappier, le plus parfait trio de brutes qu'il m'ait jamais été donné de rencontrer.

**Le Complot.**

Les assassinats commis par les surveillants avaient surexcité les anarchistes, et un vent de révolte et de haine soufflait sur l'île Saint-Joseph. Chacun à part soi nourrissait quelque projet de vengeance.

Simon, dit Biscuit, qui souffrait horriblement du climat et des privations de toute sorte, était devenu hypocondriaque. Se sentant trop faible pour mener à bien une tentative d'évasion, il s'était résolu au suicide ; mais il ne voulait pas être seul à franchir le pas. Il avait choisi pour compagnon de suprême voyage, non un de ceux qui se faisaient un sport du meurtre des condamnés, mais celui qui tolérait ces crimes et les encourageait, les ordonnait pour ainsi dire, par sa lâche et coupable inertie : le commandant des îles du Salut.

Un jour que ce fonctionnaire était venu à l'île Saint-Joseph pour y présider la commission disciplinaire et y recevoir les réclamations, Simon s'était fait inscrire comme réclamant. Il s'était, avec une vieille lime, fabriqué un long poignard dont il devait, à leur entrevue, frapper le commandant et se frapper lui-même ensuite.

Mais il ne sut garder son secret jusqu'au bout. Au dernier moment, il instruisit de son intention un de nos meilleurs camarades, le compagnon Girier-Lorion.

Celui-ci raisonna le désespéré, lui fit entrevoir la possibilité de moins mauvais jours, le transfert probable sur le continent d'où les évasions sont moins périlleuses ; en un mot, il employa tous les arguments, tous les moyens de persuasion que suggère la vraie amitié, et il parvint à désarmer Simon, sauvant ainsi la vie au commandant Bonafai, qui devait, quelques mois plus tard, le faire condamner à mort pour un crime que non seulement il n'avait pas commis, auquel il n'avait en aucune façon participé, mais qu'il avait fortement déconseillé, soupçonnant alors la provoca-

tion dans laquelle donnèrent si naïvement les autres camarades.

Car il y eut provocation. Que l'Administration l'ait elle-même organisée — ce dont je ne saurais formellement l'accuser, puisque je manque de preuves — ou qu'elle l'ait simplement permise, elle est coupable au premier chef ; car, instruite à temps par son indicateur, elle pouvait prévenir le commencement d'exécution du complot et éviter le massacre qui suivit.

Par sa tolérance et sa veulerie, le commandant Bonafai a atteint le plus haut degré de l'horreur et de la cruauté ; il est la cause unique du carnage que je vais raconter et il a, à lui seul, sur la conscience plus de cadavres que dix des pires bandits que la société lui confie.

Voici comment le coup fut monté :

Dès l'assassinat commis par le surveillant Mosca, le condamné Plista, qui avait surpris quelques conversations d'anarchistes révoltés par cet acte de banditisme, avait fait chorus et conseillé l'exécution du meurtrier.

Il faut dire que les anarchistes en général, au bagne comme ailleurs, ont toujours accordé une confiance illimitée à ceux qui viennent à eux. Incapables d'une trahison, ils ne peuvent supposer qu'on puisse les tromper. Oh ! je prévois les sourires sceptiques et les vagues haussements d'épaules que va faire naître cette affirmation. Aussi ne vais-je pas les laisser se produire sans protester.

L'ex-brigadier de la Sûreté Rossignol a écrit que « tous les anarchistes étaient des mouchards au service, les uns de la Préfecture de police, les autres de la Sûreté générale. » Rossignol, qui hait les anarchistes, et pour cause — l'un d'eux, Clément Duval, l'ayant, lors de son arrestation, légèrement endommagé, — s'est évertué à les couvrir de honte ; car, pour cet ancien agent secret, il n'est pire tare que celle dont se couvre celui qui sert complaisamment l'administration dont il a mangé le pain.

Or, il est à remarquer que tous les anarchistes — je dis tous — qu'on a accusés d'appartenir à la police ont été ou sont encore en prison ou au bagne. Convenez

avec moi que si ces compagnons sont des agents de l'Intérieur ou de la Préfecture, le gouvernement a une bien singulière façon de reconnaître leurs complaisances. A moins qu'on ne les jette au cachot ou qu'on ne les expédie au bagne que pour donner le change au public gobeur ou pour les punir de n'avoir pas rendu tous les services qu'on attendait d'eux.

Voir Rossignol essayer de jeter le discrédit sur quelqu'un en le traitant de policier me paraît aussi réjouissant que si j'entendais M. François Coppée répondre à un insulteur en le traitant d'académicien.

Donc, Plista fut accueilli par les camarades qui n'eurent bientôt plus de secrets pour lui. Il se montra de plus en plus emballé pour les idées libertaires et quand, par son faux zèle, il se fut assuré qu'aucune défiance n'était plus possible à son endroit, il exposa son plan d'action. Le but était double : se venger d'abord, fuir ensuite.

Cela, d'après Plista, était aussi simple à établir que facile à exécuter. On choisirait un jour où le petit vapeur qui faisait pour l'administration le trajet entre les îles, Cayenne et le Maroni — *le Capy* — serait en rade. On supprimerait le gardien de nuit de service sur le plateau ainsi que les deux contremaitres de route afin qu'aucune alarme ne pût être donnée. Ensuite, au moyen d'un radeau construit à l'avance et soigneusement caché dans les rochers, on se rendrait à bord du *Capy*, dont l'équipage, peu nombreux et surpris en pleine nuit, serait en un tour de main mis hors d'état de résister. Et l'on gagnerait la haute mer.

Ce plan, intelligemment conçu, fut discuté ; on en pesa les chances de succès, et l'on reconnut qu'avec un peu d'audace et beaucoup d'entente il pourrait aboutir. On l'adopta et on en fixa l'exécution au 24 octobre.

Un seul compagnon se montra indécis. Soit qu'il n'accordât aucun crédit à l'auteur de la proposition (ce que j'ai toujours supposé), soit qu'il doutât de la réussite de l'entreprise, il adjura ses camarades de renoncer à ce projet. Ce dissident agissait selon sa conscience et sa raison ; il n'était ni un trembleur ni un tiède ; il avait fait ses preuves : c'était Girier-Lorion.

Il avait compté décider quelques camarades à l'imiter; ses espérances furent trompées. Tous les efforts qu'il tenta pour faire échouer le périlleux projet furent vains.

Chagrin de voir ses meilleurs amis se lancer dans une aventure dont l'issue lui apparaissait comme fatale, il les prévint qu'il allait écrire au commandant pour obtenir de passer à l'île Royale. Sa lettre, qui fut écrite et expédiée trois semaines avant la sanglante affaire, demeura sans réponse. Et huit mois plus tard, au procès qui se déroula devant le Tribunal maritime spécial de Cayenne et où fut impliqué Girier, on refusa de produire cette pièce qui, à elle seule, suffisait à établir l'innocence de son auteur.

L'idée de vengeance et d'évasion faisait son chemin. Ceux qui l'avaient franchement acceptée la caressaient comme le seul espoir de salut. Et le sinistre Plista qui entrevoyait sa grâce comme prix de sa forfaiture, Plista l'assassin de la vieille femme qui l'avait adopté, Plista l'immonde, Plista-Judas, entretenait chez ceux qu'il avait endoctrinés l'effervescence dont il avait été l'instigateur.

Dans les derniers jours, la mèche s'étant quelque peu éventée, l'affaire arriva à la connaissance de Lévy et d'Allmayer, qui étaient constamment à flirter chez le commandant. Dès qu'ils comprirent de quoi il s'agissait, ils prirent leurs dispositions pour se trouver à la distribution de faveurs et de grâces qu'on ne manquerait pas de faire à ceux qui, de près ou de loin, se seraient montrés, dans la répression, les auxiliaires de l'Administration.

Nos deux individus s'entendaient — c'est le cas de le dire — comme larrons en foire. Ils s'imaginèrent de corser le complot en l'étendant à l'île Royale. A cet effet, ils portèrent chaque jour chez le commandant une ou deux bouteilles que le flot complaisant oh! combien! — portait régulièrement de l'île Saint-Joseph à l'île Royale.

Ces bouteilles — le lecteur l'a certainement deviné — étaient bouchées et contenaient des lettres d'une extrême gravité démontrant clair comme le jour la connivence existant entre les anarchistes détenus

à l'île Saint-Joseph et ceux de l'île Royale. Le malheur pour nos deux malandrins fut que le fonctionnaire ne coupa point dans les bateaux... de verre qu'ils lui montaient. Néanmoins, et pour s'assurer peut-être, il laissa faire, et les ignobles drôles n'obtinent pas les récompenses qu'ils attendaient.

Laisser faire, semblait d'ailleurs être la devise de ce placide M. Bonafai. Le 21 octobre au matin, le traître Plista l'avisa par lettre de la tentative qui devait avoir lieu le soir même; il indiquait l'heure probable où il y aurait commencement d'exécution. Cette épître, dont on eut plus tard communication, était rédigée de façon à laisser croire que le commandant était informé du complot pour la première fois. Toujours la chèvre et le chou : Plista se gardait à carreau.

Bien qu'ils fissent tous leurs efforts pour n'en rien laisser paraître, les surveillants militaires, qui étaient prévenus aussi, ne parvinrent pas à céler complètement la joie que leur procurait l'approche de cette réjouissance sanguinaire. La bizarrerie de leurs allures, quelque chose d'inaccoutumé dans leur façon d'être avec les condamnés, donnèrent à penser aux conjurés que leur entreprise avait été dénoncée, et ils résolurent à la dernière minute d'en différer l'accomplissement.

**Massacre des 22 et 23 Octobre 1894  
à l'île Saint-Joseph.**

Si les forçats anarchistes avaient, en dernier lieu, décidé de ne pas bouger, il n'en était pas de même des gardes-chiourme qui attendaient avec une bestiale avidité le carnage où ils allaient remplir le double rôle d'acteurs et de spectateurs. On leur avait promis une proie, il la leur fallait à tout prix ; et ils l'auraient.

On a jadis cherché à établir que le commandant Bonafai n'avait été averti que le jour même et que le temps lui avait matériellement manqué pour prévenir toute tentative. C'est une amère plaisanterie et tout tend à la prouver.

En admettant que M. Bonafai n'ait eu que dans la journée du 21 l'épître dénonciatrice de Plista, les menées louches d'Allmayer et de Lévy lui avaient depuis plusieurs jours donné l'éveil ; il aurait pu alors ordonner — ou mieux, faire lui-même — une enquête sur les faits qui lui étaient signalés, n'aurait-ce dû avoir pour effet que de confondre les sycophantes et de leur ôter l'envie de recommencer. Il aurait ainsi démêlé le vrai du faux et eût pu mettre le holà.

Supposons encore, si vous le voulez, que ce singulier commandant, considérant comme une fumisterie la production régulière de la correspondance en bouteilles de Lévy et d'Allmayer, n'ait ajouté quelque crédit aux bruits dont chaque jour bourdonnaient ses oreilles qu'après la lettre de Plista, il pouvait — quelle qu'ait été l'heure de la réception — télégraphier ou téléphoner ses ordres au chef de camp de l'île Saint-Joseph ou s'y rendre lui-même en canot, puisque la distance séparant cette île de l'île Royale (où il réside) se franchit en moins d'un quart d'heure.

Enfin, la preuve évidente qu'il était instruit de ce qu'avait tramé Plista, c'est que, dès le matin du 21, la garnison de l'île Royale avait été avertie qu'elle aurait à marcher dans la soirée et que les surveillants de

l'île Saint-Joseph prévenus du complot recevaient l'ordre de tirer sans merci sur les fugitifs. Et cela est tellement vrai que, à huit heures du soir, des gardes-chiourme, apercevant des forçats qui étaient restés dehors jusqu'au moment de la première ronde, ainsi que le permettaient alors les règlements, les prirent pour des anarchistes et firent feu sur eux. Qui avait ordonné d'agir ainsi, si ce n'est le commandant Bonafai ?

Que même si l'on invoque l'impéritie ou la négligence criminelle de ce fonctionnaire, je répondrai qu'il demeure dans cette monstrueuse affaire, si ce n'est le seul coupable, du moins le seul responsable. C'est lui qu'on devait frapper, et non les malheureux innocents dont l'un lui avait, à son insu, sauvé la vie quelque temps auparavant. Mais quand les choses se passent à des milliers de lieues de la métropole et qu'on a à choisir entre un forçat innocent et un administrateur assassin, c'est celui-ci qu'on félicite et l'autre qu'on voue à la guillotine.

A cette époque, la porte des cases des forçats n'était pas fermée et ceux-ci pouvaient, ainsi que je l'ai dit plus haut, rester à se promener sur l'île, de la soupe du soir à la première ronde de surveillance qui avait lieu à huit heures et demie. De mon temps, les portes étaient et sont encore actuellement fermées tant que la case est occupée.

Les deux condamnés sur qui avaient tiré les gardiens de ronde ignoraient le premier mot du complot. Effrayés, ils s'enfuirent et se réfugièrent dans leurs cases sans avoir été atteints.

Au bruit des détonations, les anarchistes crurent que quelques-uns des leurs, n'ayant tenu aucun compte de la décision de la dernière heure, s'étaient résolus au départ et que, victimes du guet-apens, ils se trouvaient aux prises avec les gardes-chiourme.

Ils se précipitèrent hors des cases.

Simon dit Biscuit et Marpeaux sortirent les premiers. Le souvenir des meurtres récemment commis par les surveillants Mosca, Poussard et Frappier, la tentative présente et l'échec de leur propre entreprise les avaient exaspérés. Armés seulement de pointes de fer aigui-

sées, ils se ruèrent sur les gardiens — qui eux étaient armés jusqu'aux dents — et après une courte lutte ils les terrassèrent et les laissèrent morts sur le terrain.

Pendant ce temps, d'autres condamnés faisaient subir le même sort aux deux contremaitres de service.

De leur caserne les autres gardiens attendaient comme un signal les premiers coups de revolver. A peine s'étaient-ils fait entendre que tout le personnel de surveillance fut sur pied et se dispersa sur l'île. Un garde-chiourme, du nom de Dar, ordonna à sa femme de se tenir à la cloche et de l'agiter sans discontinuer, afin de prévenir à l'île Royale que l'heure du massacre était sonnée.

Dans leur habituelle bassesse, les contremaitres, fuyant le lieu du combat, s'étaient réfugiés dans la prison, dont ils avaient solidement barricadé les portes. Ces êtres infects, qui bâtonnaient journellement des hommes sans défense, se sauvaient comme des femmes dès qu'ils croyaient leur vilaine peau en danger. Ils avaient bien toutes les lâchetés.

En gravissant le sentier qui conduit de leur quartier au camp des condamnés, des gardiens heurtèrent les cadavres de leurs collègues; quelques pas plus loin, ils découvrirent ceux des deux contremaitres. Ils en conclurent que les anarchistes étaient armés, prirent peur et se replièrent sur la caserne. Quelques-uns pourtant, moins pusillanimes ou plus avides de sang, poussèrent jusqu'aux cases des forçats. Celles-ci étaient aux trois quarts vides. Un condamné nommé Mathey, qui n'avait pas bougé, y fut tué par un surveillant de deux coups de revolver à bout portant.

Les autres pauvres bougres, que l'inertie ou la crainte avait immobilisés, auraient certainement subi le même sort si l'ordre n'avait été donné aux gardiens de regagner le quai pour en garder l'accès et y recevoir les troupes de la garnison de l'île Royale qui se tenaient sur le qui-vive depuis le milieu de la journée, prêtes à embarquer.

Vers onze heures, des bateaux chargés de soldats et conduits par des forçats canotiers abordaient à l'île Saint-Joseph. L'arrivée de ce renfort donna de l'assurance aux gardiens.

— Du sang-froid, mes enfants, fit le chef de camp en s'adressant aux militaires. Feu partout et pas de quartier!

Déjà l'on se disposait au massacre général. Une case était envahie par la troupe qui se disposait à y mettre tout le monde à mort. Seule l'arrivée des médecins-majors qu'un canot venait d'amener de l'île Royale empêcha cette tuerie en masse. Surveillants et troupiers redescendirent alors au quai pour attendre le jour. Ils passèrent la nuit à s'enivrer ignominieusement de tafia et d'absinthe.

Le 22 au matin, la troupe se divisa en deux pelotons.

Le premier fut chargé de la garde des cases qu'avaient réintégrées les condamnés aussitôt que les surveillants avaient quitté le camp. Les fantassins à qui incombait cette tâche s'en distrayaient en injuriant grossièrement et en menaçant de leurs Lebel les hommes parqués là sans défense.

Le second peloton se déploya dans l'île, en tirailleurs, à la recherche des anarchistes qui n'avaient pas regagné leurs cases.

Ce fut une véritable chasse à l'homme. Tous les replis de terrain furent inspectés, toutes les cavités de la roche visitées et fouillées.

« Pas de quartier! » avait ordonné le chef de camp. Et les malheureux troupiers, chez qui l'ivresse avait détruit la raison, remplirent à leur honte cet odieux programme. Ils ne s'attardèrent pas à parlementer ni à faire des prisonniers; le forçat qu'ils rencontraient dehors à leur portée était impitoyablement fusillé.

La battue était commencée depuis une heure quand les soldats aperçurent Simon dit Biscuit qui s'était juché jusqu'au faite d'un cocotier.

— Où veux-tu que je te tire? lui cria l'un d'eux. Dans la tête ou dans le c... ?

— Vive l'anarchie! répondit simplement Biscuit.

Et le corps de cet enfant de vingt ans s'abattit sur le sol. Ils s'étaient mis quatre pour le tuer.

Léautier, Lebault et Maservin furent découverts quelques instants après. Prévenus par le bruit de la fusillade, sous laquelle venait de succomber Simon, que tout espoir était vain et sentant toute résistance inutile, ils voulurent mourir en braves. Après s'être

embrassés, ils déchirèrent leurs vareuses et présentant aux balles leurs poitrines nues, ils se prirent par la main et tombèrent en poussant ce cri qui rendait toute leur pensée et résumait les aspirations de toute leur vie : « Vive la liberté ! Vive l'anarchie ! »

Dervaux, Chévenet dit Chalabert, Boésie et Garnier furent tués au hasard de la rencontre.

Mermès et Kervaux s'étaient réfugiés parmi les rochers, dans une sorte de caverne au bord de la mer, Pour les en faire sortir on entassa, à l'entrée, des broussailles et des herbes auxquelles on mit le feu. Aveuglés par la fumée épaisse ils sortirent à demi-asphyxiés et furent tués avant même d'avoir vu le visage de leurs meurtriers.

Marpeaux ne fut retrouvé que le lendemain et subit le même sort que ses camarades.

Mais ce carnage n'offrant pas à l'administration une suffisante satisfaction, elle chercha d'autres victimes. Elle fit saisir dans les cases les compagnons Mamaire, Hincelin, Forest, Lepièze et Girier-Lorion — qui n'avaient en aucune façon pris part au mouvement — d'autres forçats nullement anarchistes, les nommés Bonnacorci, Bérard et Flaming ; ils furent ligottés et jetés dans les cachots.

Les camarades Pini, Clément Duval et Paridaine, qui étaient à l'île Royale et n'avaient par conséquent participé en rien à la préparation ni à l'exécution du complot, furent l'objet des mêmes mesures que leurs frères de l'île Saint-Joseph.

Quant à Judas-Plista, qui avait été l'instigateur de tant d'horreurs, il ne fut aucunement inquiété. Et l'administration lui paya les trente deniers qui lui étaient dus... Nous verrons plus loin en quelle monnaie ils lui furent octroyés.

Au fur et à mesure qu'on « descendait » les anarchistes, leurs dépouilles étaient embarquées pour l'île Royale et transportées à l'amphithéâtre.

Le 22 au soir, les médecins et le commandant se tenaient sur le quai attendant les corps des victimes. On en avait débarqué quatre et comme on en amenait de nouveaux en annonçant que « ça n'était pas tout, » le docteur Jourdran s'indigna et interpellant le commandant :

— Assez ! monsieur, s'écria-t-il ; assez ! Vous allez rougir la mer ; faites cesser ce carnage !

Le commandant « Laissez faire » ne répondit rien et se retira.

Chaque nouveau mort qu'on débarquait était poussé du pied et injurié par les femmes des surveillants et ces douces créatures lui couvraient le visage de crachats. Le lendemain et les jours suivants elles amenèrent leurs enfants assister à l'immersion et se gaudirent en famille du reposant et délicat spectacle qu'offraient les requins se disputant les cadavres des victimes.

Pendant que se passaient ces tragiques événements, notre ami Faugoux — le même dont Cail au cours d'une lettre que j'ai reproduite dans la première partie de cet ouvrage, me demandait instamment des nouvelles — Faugoux, dis-je, était cloué par la dysenterie et la fièvre sur un lit de l'hôpital de l'île Royale. Instruit du drame qui venait de se dérouler et sentant la mort venir à grands pas, il projeta de venger ses malheureux camarades avant d'aller les rejoindre dans la sépulture vivante qui reçoit ordinairement le corps des transportés décédés.

Dans cette intention, il fit demander le commandant qu'il considérait comme le seul responsable de la boucherie à laquelle s'étaient livrés la troupe et le personnel de la surveillance. Mais Bonafai se garda bien de se rendre au chevet du moribond. Comme il avait échappé à l'arme de Simon, il devait échapper à celle de Faugoux. Deux jours après, celui-ci rendit l'âme. Quand sa dépouille fut enlevée, on trouva sous son traversin un couteau à lame fine et aiguë.

Et le commandant, qui comprit, se félicita de son abstention.

## XVII

### Persécutions et poursuites. — Le Tribunal maritime spécial.

La conséquence première du massacre des 22 et 23 octobre fut que, pendant ces « journées », la population pénale de l'île Saint-Joseph resta complètement privée de nourriture. Incident passager et de peu d'importance, n'est-ce pas ? sauf pourtant en ce qui concerne l'Administration pénitentiaire, qui y trouva l'occasion d'un joli coup de rabiote.

Plus graves furent les mesures qui suivirent.

Pendant huit jours, sous prétexte de fouiller les hommes et les cases, on faisait à midi sortir les forçats absolument nus et sous le soleil torride, par une chaleur de 40 à 50°, on les laissait pendant deux heures, immobiles sur deux rangs, les bras verticalement au-dessus de la tête avec défense expresse de les abaisser. Des soldats, dont un peloton était resté dans l'île, se tenaient à proximité, fusil chargé, avec la consigne de faire feu sur le premier qui bougerait.

Je n'exagère pas. Un pauvre diable nommé Picoche — je précise — ayant eu, à bout de fatigues, le malheur de fléchir les bras et de laisser tomber ses mains sur sa tête, on l'abattit comme un chien.

Ayant assisté à cet acte qu'aucun terme en aucune langue ne saurait qualifier, le surveillant-chef souriant constata que Picoche était bien mort.

— C'est bien cela, dit-il en manière d'oraison funèbre il avait envie de dormir. Il est couché !

Belle âme !

Ces fouilles, que semblaient justifier la recherche de documents ou de toutes autres choses ayant trait de près ou de loin au coup monté par Plista, n'avaient qu'un but : augmenter les souffrances des forçats en les isolant ; qu'une raison, la seule qui prévaille là-bas : la froide cruauté.

Mais la vie qu'enduraient les forçats des cases était paradisiaque comparée à l'existence de ceux que l'Administration avait choisis pour justifier ses crimes.

Girier-Lirion, Mamaire, Hincelin, Forest, Lepièze, Bonnacorci, Flaming, Bérard et un neuvième, dont j'oublie le nom, étaient soumis à des tortures horribles en attendant de comparaître devant le « Tribunal maritime spécial ».

Bien spécial en effet, ce tribunal, et bien spéciales aussi les lois dont il applique les rigueurs, si spéciales que, malgré ma bonne volonté et tout mon zèle, je ne suis parvenu à en découvrir les textes dans aucun code. On verra tout à l'heure quelles sont les raisons spéciales de ces spécialités.

Les prévenus, seuls dans leur cachot, étaient attachés par les quatre membres sur la planche.

Au pied de l'étroit lit de camp, dans le sens de la largeur et à quelques centimètres du bord inférieur, est fixée une solide barre de fer dont un bout forme charnière sur l'un des côtés du lit, tandis que l'autre reçoit le cadenas qui doit la rendre immobile. Deux boucles forgées en fer à cheval glissent autour de cette barre par leurs extrémités formant anneaux. Pour mettre un prisonnier aux fers, on soulève la barre, on la débarrasse de ses boucles qu'on passe aux chevilles du patient et on remet le tout en état. On corse parfois le supplice en croisant l'une sur l'autre les jambes du prisonnier avant de les boucler. Au bout de quelque temps de cette torture, à laquelle on ajouta en liant les poings du supplicié, les jambes s'ankylosent, se gonflent et se tuméfient au point qu'au moment de la délivrance, la marche est rendue impossible, du moins pour un temps, et qu'il faut conduire à l'hôpital ceux qui sortent de ce cachot.

Nos camarades restèrent quinze jours et quinze nuits dans cette position atroce; ils ne recevaient qu'une ration de pain par jour, et par un raffinement de cruauté, on la plaçait de façon à ce qu'ils ne pussent l'atteindre. Pourtant, comme on ne pouvait les laisser mourir de faim, un surveillant venait une fois par jour leur délier les mains afin de leur permettre de manger.

Quand l'un d'eux demandait à boire, il arrivait souvent qu'un contremaitre ou même un surveillant lui jetait à la face le contenu d'une moque d'eau en lui

disant : « Tiens, vache, tu veux à boire ? Tiens en voilà ! »

Pendant que dura leur prévention, ce fut pour eux un véritable martyre. On les soumettait à toute espèce de supplices. D'abjects sarcasmes, de basses injures leur étaient constamment prodigués, on répondait par des coups à leurs observations, on les privait de nourriture, d'eau et parfois des soins des plus élémentaires d'hygiène et de propreté. A ce régime, ils tombèrent tous malades au point que les docteurs, en dépit de l'opposition qu'y apporta l'Administration, durent les hospitaliser.

A la fin du septième mois on les transféra à Cayenne. Mais un prévenu manquait à l'appel : il était mort de mauvais traitements !...

La juridiction spéciale qui allait avoir à juger les actes des survivants a nom « Tribunal maritime spécial » et est ainsi constituée :

Un président, qui est généralement l'officier le plus haut en grade de la garnison cayennaise ou le capitaine de gendarmerie ;

Deux juges assesseurs, l'un pris parmi les chefs de bureau de l'Administration pénitentiaire, l'autre parmi les juges suppléants du tribunal civil ;

Un commissaire rapporteur, faisant fonction d'avocat général, également pris parmi les chefs de bureau de la dite Administration ;

Un greffier choisi dans les surveillants militaires des pénitenciers.

En ce qui touche la défense des accusés, elle est ordinairement confiée à un sous-officier d'infanterie de marine en garnison dans la colonie, qui toujours « s'en remet à la sagesse du Tribunal ». Que peuvent faire d'autre d'ailleurs ces avocats improvisés ?

Comme on s'en peut rendre compte, c'est l'Administration qui accuse, c'est elle qui légifère, c'est elle qui instruit, elle qui requiert, qui juge, qui condamne, et qui exécute.

Que de spécialités pour un tribunal spécial !

Cette fois, on en comptait une de plus : la culpabilité.

Et l'opinion publique était tellement indignée de voir

les bourreaux se faire les juges de leurs victimes que le barreau de Cayenne s'émut.

Spontanément et unanimement, ses membres s'offrirent à présenter la défense des accusés. Et je dois à leur honneur de dire qu'ils y apportèrent autant de droiture, d'énergie et d'humanité qu'ils y déployèrent de talent.

M. Sévère prit la défense de Girier-Lorion ; M. Charlu se chargea de celle de Forest et de Lepièze ; les autres se présentèrent au nom des divers co-accusés.

Lors de mon séjour à Cayenne après ma libération, j'ai déjà eu l'occasion d'adresser verbalement à la plupart de ces messieurs mes sentiments de sincère reconnaissance. Je suis heureux de pouvoir les leur renouveler aujourd'hui publiquement, tant au nom de ceux que le sort a tirés de l'enfer guyanais qu'en celui des malheureux qui y gémissent encore à présent...

J'ai cherché à me procurer là-bas copie de toutes les pièces de ce monstrueux procès. Mes démarches furent vaines. J'en déduisis donc que l'espèce de Cour martiale qui siège au chef-lieu de notre colonie guyanaise n'établit pas d'archives ou qu'elle a honte de les communiquer. Je ne ferai donc que résumer les débats, regrettant de n'en pouvoir donner le compte-rendu *in-extenso*.

A part Bonacorci, Flaming et Bérard qui, avant leur arrivée aux îles, ignoraient le mot « Anarchie », les accusés avaient été envoyés au bague pour des faits se rattachant à l'idée et aux principes dont ils s'étaient faits les propagateurs et pour la défense desquels ils avaient sacrifié leur liberté.

C'est pour anarchie que Lepièze, Forest, Hincelin, Mamaire et Girier-Lorion avaient été condamnés aux travaux forcés, et c'était parce qu'anarchistes qu'on rêvait aujourd'hui de les supprimer.

Et c'est aussi en anarchistes qu'ils comparurent devant le Tribunal maritime spécial, faisant simplement et hardiment leur profession de foi, disant son fait à la société et exposant leur rêve d'une société neuve, toute de liberté et d'amour.

Afin de montrer au lecteur ce que sont les anarchistes qu'on envoie pour crime d'opinion dans cet enfer social qui est le bague, je prendrai l'un des accusés du pro-

cès de Cayenne et le lui montrerai tel que le présente, non un ami politique ou un camarade, mais un homme qui a naguère occupé au Parlement une place marquée sur les banes des « ministériels », M. J. Reinach.

J'arrêterai donc mon choix sur Girier dit Lorion ; et cela encore pour plusieurs autres raisons : il s'opposa de toutes ses forces à l'exécution du plan de Plista, il fut l'accusé principal dans cette affaire, et se montra toujours, pour moi comme pour tous, un ami clairvoyant, avisé, sincère et dévoué ; enfin, c'est dans mes bras qu'il rendit le dernier soupir. A tous ces points de vue, la mémoire de Girier m'est chère entre toutes ; et mes autres compagnons d'infortune ne m'en voudront pas — j'en ai la ferme conviction — de lui consacrer dans ces *Souvenirs* une place plus grande que celle que je leur ai réservée à eux-mêmes.

Girier-Lorion, dit le rapport Reinach, naquit d'une famille d'ouvriers. A treize ans, il s'y trouve malheureux, d'un de ces malheurs d'enfant qui sont terribles entre tous, que les romanciers et psychologues anglais ont si puissamment et si douloureusement étudié. Il s'enfuit et va à l'aventure. L'une de ses premières rencontres, dans la rue, est celle d'un homme qui lui offre asile et ne tarde pas à lui faire des propositions obscènes. Ce misérable était un policier. L'enfant s'enfuit de nouveau, se cache dans une cave. Il y est pris, condamné à huit jours de prison.

Entré enfant en prison, il en sort un révolté. A quatorze ans, il est, en 1883, l'un des orateurs les plus applaudis, les plus violents sans doute, des réunions lyonnaises. Il s'y prend, un soir, de querelle avec un commissaire de police. Il est probable, on doit croire que le commissaire avait raison. Girier est arrêté, condamné, enfermé dans une maison de correction jusqu'à dix-huit ans.

Vers le milieu de 1886, Girier est relâché. Il s'embauche à Lyon. Signalé à son patron comme anarchiste, celui-ci le renvoie. Girier se jette dans une propagande toujours plus âpre, évidemment, mais d'une étonnante éloquence. Un écrivain conservateur et catholique, M. Paul Mimande, dans son livre : *Forçats et Proscrits*, juge ainsi cet homme qui, « avec ses allures à la Saint-Just », lui parut « l'un des plus énergiques, des plus instruits, des plus éloquents ». C'est au bagne, aux îles du Salut, où Girier était alors déporté, que M. Mimande causa avec lui. « Je réussis, écrit-il, à le

piquer au vif par la contradiction, à le forcer de retirer, pour un instant, son masque. J'eus alors ce régal artistique d'entendre un véritable morceau d'éloquence. Positivement, ce garçon possède à un rare degré le don de la parole. En l'écoutant, je ne savais ce que je devais admirer davantage, ou de son talent naturel et de son accent pénétrant, ou de la folie de ses paradoxes et de l'absurde monstruosité de ses théories. Le plus joli, c'est qu'il est convaincu ; cela, je le gagerais ».

Au cours de cette propagande qu'il poursuit successivement dans la région du Rhône et à Paris, Girier encourt une nouvelle condamnation à un an de prison pour un discours de réunion publique. Sorti de prison, il émigre dans le Nord, à Roubaix. Il y prononce un discours qui lui vaut, par contumace, une nouvelle condamnation à un an de prison.

Girier s'est réfugié au Havre. Il s'y dissimule, y travaille, s'est éloigné des réunions publiques. Un certain jour, il y reçoit un numéro du moniteur du parti guesdite, *le Cri des Travailleurs* (dont Delori, actuellement maire de la ville de Lille, était le directeur). Il y est dénoncé comme mouchard. « Ce Lorion, écrit le rédacteur du *Cri*, c'est comme une énigme pour la police de Constans ; il est introuvable. Cet individu est anarchiste, mais un anarchiste de gouvernement. » Et le journal guesdite en donne pour preuve la lettre suivante qu'il a reçue d'un correspondant qui signait Boisluisant : « Citoyen, écrivait Boisluisant, je vous affirme que le pseudo-anarchiste Lorion est bien un agent provocateur. Cet individu a un talent et une audace sans égale. Il opère au Havre actuellement... ». Un peu plus tard, M. Boisluisant écrivit au même journal qu'il s'était trompé dans sa dénonciation. Mais le *Cri des Travailleurs* ne publia pas sa seconde lettre. Girier ne connut, au Havre, que la première.

Les révolutionnaires et les démagogues ont toujours échangé entre eux ce genre d'insultes, le plus atroce. Blanqui fut dénoncé par Barbès, Vermorel par Rochefort. L'accusation portée contre Girier était aussi injuste que celle dont Blanqui resta mortellement atteint ou celle dont mourut Vermorel. Girier était à l'abri. Il bondit sous l'injure, quitte son lieu de refuge, prend le train pour Roubaix et y organise une réunion publique où il convoque ses dénonciateurs.

Cependant la police le guette ; il va être arrêté. Se laisser arrêter sans résistance, c'est confirmer les horribles soupçons. Il reçoit donc la police à coups de revolver, blesse

l'un des agents. Il réussit à leur échapper. Au moment d'atteindre la frontière belge, il est pris. Les guesdistes continuent à l'accuser. Pour détruire cette accusation, Girier prononce, devant la cour d'assises, l'un de ses plus violents discours. Il est condamné à dix ans de travaux forcés.

A vingt-deux ans, il est envoyé aux îles du Salut, où il doit trouver la mort.

## XVIII

### Les débats.

Ce fut vers la fin du mois de juin 1894 que s'ouvrirent les débats de cette affaire, dont la population cayennaise se passionna pendant toute une semaine.

A la demande des avocats, les séances eurent lieu au Palais de Justice et non dans le local habituel situé près du pénitencier.

Par suite des souffrances et des tortures qu'ils avaient eu à supporter pendant leur prévention, les accusés se trouvaient dans un tel état de faiblesse qu'on dut chaque jour les transporter de la prison au Palais et *vice versa*, dans une sorte de tombereau traîné par des buffles.

Après la lecture de l'acte d'accusation qui n'était qu'un tissu de mensonges grossiers, il fut procédé à l'interrogatoire des prévenus ; et commença l'audition des témoins.

L'Administration, qui avait mis huit mois pour échafauder l'accusation et l'appuyait sur des témoignages recueillis dans le silence du cabinet du commissaire rapporteur, ne s'était pas imaginé que ses témoins les plus précieux allaient, devant le public, perdre un peu de leur belle assurance ou (ce que je ne crois pas) revenir à des sentiments moins inhumains. Aussi le tribunal marqua-t-il quelque étonnement quand il entendit se contredire ceux des surveillants ou des administrateurs qui s'étaient montrés les plus durs à l'instruction. Ces témoins à charge devenaient par leurs contradictions de véritables témoins à décharge.

Dans ces conditions, les juges n'auraient qu'à s'en tenir aux seules dépositions du personnel ; ils entendirent celles des accusateurs forcés. Ai-je besoin de dire que parmi ceux-ci se trouvaient Plista, qui avait fomenté et dénoncé la révolte, Allmayer, Lévy et Catusse.

Mais les mouchards et l'agent provocateur furent surpassés en cynisme et en abjection par le témoin forcé Mimeau.

Ce Mimeau, condamné en 1886 aux travaux forcés pour

tentative de vol à main armée, avait été transporté à la Nouvelle-Calédonie d'où il s'évada. De retour à Paris, il accomplissait le vol qu'il avait manqué antérieurement, se faisait reprendre, condamner et envoyer aux îles du Salut, d'où l'on comptait qu'il ne s'évaderait pas.

Mais d'une hypocrisie et d'une soumission peu ordinaires, il réussit à gagner la confiance du personnel et parvint à se faire envoyer à Cayenne où on l'employa en qualité de lampiste à l'hôtel du Gouverneur.

A quelque temps de là, il prenait le courrier pour la France où il débarqua en compagnie de plusieurs administrateurs de la colonie, dont Vérignon, à qui il avoua plus tard avoir fait la traversée sur le même bord.

Sa seconde évasion ne lui fut pas plus profitable que la première. Quelques jours après son arrivée à Paris, traînant la misère et mourant de faim, on l'avait cueilli endormi sur un banc des boulevards extérieurs. On l'envoya de nouveau aux îles où il fut interné et étroitement surveillé.

Quand se produisirent les événements d'octobre, il vit là une occasion favorable de quitter l'île Saint-Joseph et de tenter une troisième évasion. Il s'offrit à témoigner contre les accusés et se fit en cette qualité conduire à Cayenne. Mais son plan échoua ; et quand, cinq ans plus tard, je quittai la Guyane pour revenir en France, le répugnant individu était encore sur le rocher.

Mimeau, devant le tribunal spécial, commença ainsi sa déposition :

— C'est au nom de la justice et de l'Administration que je viens ici dénoncer les affreux crimes commis par les anarchistes sur l'île Saint-Joseph dans la nuit du 21 au 22 octobre de l'année dernière. Ils ont lâchement frappés les meilleurs des surveillants militaires qui...

Des murmures de protestation et d'indignation ayant accueilli le début de cette jésuitique déclaration, le président l'interrompit.

— Voyons, dit-il au témoin, quels sont les accusés que vous reconnaissez pour avoir frappé les surveillants militaires tués aux îles du Salut dans la nuit du 21 octobre dernier ?

Mimeau, ainsi arrêté dans son réquisitoire qu'il avait préparé avec tant de soin, perdit le fil ; et, ne retrouvant plus les périodes de sa harangue qui pouvaient répondre à la question que venait de lui poser le président, il resta court.

— C'est bon, conclut le juge. Allez vous asseoir.

Et l'infâme bonhomme regagna sa place au banc des témoins sous les huées de tout l'auditoire.

En somme, aucun des témoins à charge ne put venir affirmer avoir vu l'un des accusés frapper les surveillants. Pour cette raison bien simple et que le lecteur connaît : c'est qu'assaillants et assaillis avaient tous été tués à quelques heures de distance.

Quant aux témoins à décharge, on en avait évincé le plus grand nombre dès l'ouverture de l'instruction. Ceux des transportés qui étaient venus chez le commissaire rapporteur faire le récit exact des faits et fournir ainsi la preuve convaincante de l'innocence de leurs camarades poursuivis, ceux-là furent envoyés dans les chantiers forestiers les plus malsains et signalés comme « fortes têtes » aux chefs de détachement. Plusieurs succombèrent à la suite de mauvais traitements. Au chantier de l'Orapu, celui de tous le plus dangereux et où commandait le plus inhumain de tous les gardeschourme, une de ces victimes de la vérité, à bout de santé, de courage et d'espoir, se pendit un jour dans la brousse. Ce malheureux s'appelait Reynier et n'avait jamais professé d'opinions anarchistes.

Un autre témoin à décharge, un contremaître du nom de Lichigaray, qui était sur le point d'obtenir une concession, fut remis au commun et sa mise en concession fut renvoyée aux calendes grecques.

Les plaidoiries des avocats durèrent deux séances. Après quoi chacun des accusés présenta sa défense personnelle. Tout en protestant de leur innocence, ils conservèrent une dignité parfaite, ne réclamant ni grâce, ni pitié, mais seulement une saine justice.

La défense de Girier-Lorion, qui était en même temps celle de ses co-accusés, fut tout à fait remarquable. Il fit le procès de la société en général et celui de l'Administration pénitentiaire en particulier. Bien que terrassé par la maladie, sans force et presque sans souffle, il

sut puiser dans l'ardeur de sa foi assez d'énergie pour, deux jours durant, dénoncer un à un tous les abus et tous les crimes de l'Administration. D'accusé il devenait accusateur et son réquisitoire fut d'une logique si serrée que, cinq ans après le procès, j'entendis des Cayennais, que sa parole avait frappés, me répéter admirativement les passages saillants de son discours.

Aucun témoignage n'avait pu établir ou seulement laisser entrevoir, même d'une façon ambiguë, la culpabilité des prévenus. Girier, dans sa défense, avait démonté l'accusation pièce à pièce en arguant de faits précis, indéniables, qui prouvaient d'une manière irréfutable l'innocence de ses camarades et la sienne propre. Les accusés n'avaient cessé de protester et les défenseurs réclamaient à l'unanimité l'acquiescement général, et l'auditoire faisait chorus avec la défense.

Mais ce serait bien mal connaître les tribunaux « spéciaux » que de supposer que l'Administration, juge et partie, allait, en acquittant ceux qu'elle accusait et jugeait, prononcer sa propre condamnation.

Girier-Lorion et Mamaire furent condamnés à la peine de mort, Lepiez, Hincelin, Forest, Bonacorci, Bérard et Flaming furent acquittés.

A la lecture de l'arrêt, un cri d'horreur et d'indignation s'échappa de toutes les poitrines. Quand la nouvelle de la condamnation fut connue en ville, tous les habitants — qui pourtant ne se montrent pas tendres d'ordinaire avec les transportés — organisèrent une manifestation de sympathie en faveur des condamnés. Les femmes montraient encore plus d'indignation que les hommes et elles insultaient les gardes-chiourme et les administrateurs qui se montraient dans les rues.

Effrayée de la généreuse spontanéité de ce mouvement et craignant peut-être qu'on ne lui enlevât ses victimes, l'Administration fit sortir les condamnés par une porte dérobée.

Je ne veux pas me laisser aller à des appréciations personnelles et chercher par des commentaires à démontrer toute l'iniquité de ce procès. Mais quelle affreuse chose que ces débats ! Quel dégoût, quelle rancœur inspirent ces êtres vils, toute cette lie du baigné venant, dans l'espoir d'une faveur, accuser leurs

compagnons de géhenne et n'ayant pas le courage de leur infamie, n'osant aller jusqu'à articuler le mot qu'on attend d'eux ! Pouah !

Elles vinrent les récompenses attendues. Les témoins à charge furent comblés de faveurs, les surveillants montèrent d'une classe ou d'un grade, les contremaîtres furent pourvus d'emplois et les simples forçats, l'immonde Mimeau compris, furent nommés contremaîtres. Quant à l'habile metteur en scène qui avait prévu, du premier au dernier acte, tout le drame qu'on venait de jouer, le sinistre Plista, il bénéficia d'une grâce de deux ans.

Ce crapuleux personnage, presque parricide, avait espéré, en retour de sa trahison, une grâce pleine et entière. Lorsque la nouvelle lui parvint de sa réduction de peine, il se révolta.

— Ah ! ben m.... ! s'écria-t-il. Deux ans seulement ? c'est pas payé ; ça valait mieux qu'ça !

Afin de bien établir que mon amitié pour Girier et notre confraternité politique et judiciaire ne m'ont pas, dans les lignes qui précèdent, porté à la partialité, je produirai deux lettres émanant de personnes dont l'honorabilité ne saurait être discutée : M<sup>e</sup> Sévère, qui suivit le procès et présenta la défense de Girier, et M. le docteur Jourdran, médecin-major de la Marine, détaché aux îles du Salut et témoin oculaire du carnage de Saint-Joseph.

La première de ces lettres est adressée au père même de Girier-Lorion et a été écrite au lendemain de sa condamnation.

En voici la teneur exacte :

Cayenne, le 12 juillet 1895.

MONSIEUR,

J'ai la tâche de répondre à la lettre que vous avez envoyée à votre fils le 26 mai dernier. La situation pénible où il se trouve, plus pénible encore que vous ne pouvez l'imaginer, lui fait emprunter la plume dévouée de son avocat, pour s'entretenir avec vous librement et avec confiance.

Les paroles affectueuses que vous lui envoyez lui viennent à l'heure où il en a le plus grand besoin : il considère

même que la mauvaise fortune, qui pourtant s'est bien acharnée sur lui, n'a pas été tout à fait sans pitié du moment qu'elle a permis que son père vint le consoler dans la prison où l'ont jeté l'erreur ou l'injustice des hommes.

Vous n'avez pas été, Monsieur, sans entendre parler de la révolte, dite des anarchistes, aux îles du Salut, en octobre 1894. Plusieurs de ceux-ci ont été tués par les troupes dans les journées du 22 et du 23 octobre. Quelques autres, ainsi que des condamnés de droit commun, ont été renvoyés devant le Tribunal Maritime spécial, sorte de Conseil de guerre, sous l'accusation de rébellion et d'assassinat; deux ont été condamnés à la peine capitale, dont le malheureux Anthelme. Rassurez-vous, Monsieur : Votre fils est innocent, cent fois innocent. Et s'il est vrai que la honte nous vient, non du jugement mais du crime lui-même, vous ne devez éprouver pour votre fils qu'un redoublement d'affection. Il en est bien digne à tous égards ; car depuis vingt jours qu'il est sous le coup de cette sentence terrible, pendant ces heures où, pour d'autres, tout l'égoïsme humain monte à la surface, il n'a pas de plus grande douleur, lui, que de se remémorer les tracas et les chagrins qu'il vous a occasionnés. Il meurt dix fois, en se demandant si vous aurez la force que vous devez avoir, pour supporter l'épreuve qu'il vous envoie.

Soyez courageux, Monsieur; puisez du courage dans la conviction la plus absolue que vous ne ferez que partager avec moi, et tous ceux qui ont suivi les débats, que votre enfant est innocent.

Les juges eux-mêmes, qui l'ont frappé à la simple majorité, le savent bien ; mais ils ont voulu réprimer les doctrines qu'autrefois Anthelme a soutenues avec chaleur. S'il y avait alors faute ou erreur de sa part, le destin l'en a puni bien rigoureusement, à un tel point que sa victime m'apparaît comme un martyr. Tout n'est pas cependant irrémédiablement perdu. J'ai pu obtenir qu'il soit sursis à l'exécution de la peine, jusqu'à ce que les pièces soient revenues de la Cour de Cassation ; c'est un délai de quatre mois environ durant lequel nous pouvons agir. J'ai écrit, par le courrier qui a quitté Cayenne le 3 juillet, à M. Goblet pour obtenir son intervention. J'écris aujourd'hui à M. Jules Roques, du *Courrier Français*, dans le même but.

L'un de mes amis, M. le docteur Jourdran, médecin aux îles du Salut au moment de la révolte, et qui sait l'innocence de votre fils, est maintenant à Paris et fait des démarches dans un sens analogue ; vous pourriez le voir... Il vous donnera des nouvelles.

Imaginez-vous que depuis cinq ans qu'il était à la

Guyane, Anthelme n'avait subi aucune punition, et que le public, qui n'est cependant pas tendre aux déportés, a poussé un cri d'horreur en entendant sa condamnation. Cela vous dit ce qu'il faut en penser.

— Je vous laisse, Monsieur, en vous souhaitant tout le courage qu'il vous faut dans les circonstances présentes.

SEVÈRE, Avocat.

La seconde, adressée à une parente du condamné et non moins affirmative que la première, est conçue en ces termes :

MADAME,

Votre première lettre ne m'est pas parvenue. En effet j'étais aux îles lors de la révolte des anarchistes. Mon opinion sur Anthelme, comme vous l'a dit M<sup>e</sup> Sévère, en effet, est que, quoique ayant des idées anarchistes bien arrêtées, il n'avait cependant pas contribué à assassiner les surveillants militaires. Mais ce n'est qu'une certitude morale, une opinion personnelle. D'autres peuvent avoir une opinion. Je n'ai pas de preuves de sa non-culpabilité. D'ailleurs, j'ai comparu comme témoin devant le Tribunal maritime spécial et j'ai dit mon opinion. La justice des hommes a parlé, le verdict a été rendu; je ne puis absolument rien pour votre malheureux parent. **D'ailleurs, vous ne devez pas ignorer qu'il serait bien difficile d'appeler la commisération sur un condamné pour menées anarchistes.**

Recevez, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

DOCTEUR JOURDAN.

Ainsi, pour tout le monde, l'innocence d'Anthelme Girier dit Lorion était patente : pour le public, pour les témoins dignes de foi, pour son défenseur, et pour une partie du tribunal même (puis qu'on n'avait prononcé qu'à la simple majorité). Il n'en était pas moins condamné à avoir la tête tranchée... il était anarchiste !

### Groupement des forçats anarchistes.

Malgré leur extrême faiblesse et leur complète anémie, l'administration s'opposa d'une façon formelle à ce que les deux condamnés à mort fussent hospitalisés à Cayenne même. Sans doute craignait-elle que ne se renouvelât l'indignation dont avait fait preuve la population à la nouvelle de l'arrêt, et qu'on ne facilitât l'évasion de Girier et de Mamaire ? Ils furent donc réinternés aux Iles.

Les acquittés étaient rentrés à l'île Saint-Joseph et venaient augmenter notre groupe. Car la direction avait ordonné qu'on mit les anarchistes à part, avec consigne expresse de ne les laisser sortir que pendant les heures de travail.

Notre case comprenait entre autres les six acquittés de l'affaire des 22 et 23 octobre : Hincelin, Forest, Lepièze, Bonnacorci, Bérard et Flaming ; les compagnons Paridaine, Pini et Clément Duval, qui avaient passé de l'île Royale à l'île Saint-Joseph ; puis les camarades Jeanne, Régis Meunier, Chevri, Théodule Meunier, Bigel, Monod, Bourgeois, Chericotti, Ortiz et Mallet ; enfin les derniers transportés : Vauthier, Cusset, Rullière, Dupré et moi.

Séparés du reste de la chiourme, nous nous félicitions d'échapper à la promiscuité du bague et de pouvoir enfin causer entre nous du passé, de nos familles, de nos amis, de nos espérances et surtout de l'Idée qui nous unissait et pour laquelle nous souffrions tous. Et cela semblait bon, et nous étions presque heureux dans notre malheur.

Mais, en nous isolant, l'administration avait voulu seulement nous empêcher de corrompre (!) les autres condamnés, et non pas nous créer une situation meilleure. L'harmonie parfaite qui régnait dans notre case lui portait ombrage ; elle résolut de la troubler. Et ce ne fut pas long.

On introduisit parmi nous des « moutons » chargés d'écouter et de rapporter nos conversations et de tenir

les surveillants au courant de nos faits et gestes.

Rendus méfiants par l'exemple de Plista, nous n'accueillîmes plus personne dans notre intimité sans le connaître et tinmes les nouveaux venus à l'écart. Ceux-ci s'en offusquèrent et s'évertuèrent par tous les moyens à nous rendre leur présence de plus en plus odieuse. La chose la plus insignifiante devenait motif à discussions et à disputes. La distribution des vivres, entre autres, était chaque jour une cause d'« engueulades » et de rixes.

Ces gens, pour qui nos discours et nos mœurs (si peu en rapport avec les leurs) étaient une source inépuisable de moquerie, se vengeaient de cet ostracisme, pourtant bien légitime, en tenant devant nous des propos orduriers et en se livrant en notre présence et en plein jour à des scènes de sodomie, dont la hideuse furie descendait parfois jusqu'au sadisme.

Tant que nous avons été le nombre nous avons pu, sinon raisonner, du moins maîtriser ces dégoûtantes brutes. Mais un jour vint où nous fûmes débordés. La case dite « des anarchistes » s'était peu à peu comblée et sur plus de quarante transportés qu'elle contenait maintenant, il n'y avait pas vingt compagnons libertaires. Force nous fut donc de supporter (non sans de vives protestations) les turpitudes et les abjectes dépravations de ce répugnant voisinage.

Nous en étions arrivés à former dans notre case deux camps bien distincts dont l'un (celui des condamnés de droit commun) voua bientôt à l'autre une implacable haine. Cette hostilité se manifesta un jour de tragique façon.

L'un de nos camarades, malade, n'ayant pu se rendre au travail et les nouveaux règlements lui interdisant toute sortie, il dut garder la case pendant notre absence.

Au retour de notre corvée, nous le trouvâmes gisant dans un coin de la baraque. Un condamné du camp adverse, profitant de l'état de faiblesse de notre ami et le voyant sans défense, l'avait littéralement assommé.

Quelques jours après, il mourut des suites de cet acte de sauvagerie, sans que le médecin — qui cependant avait été prévenu à temps — tût venu lui prodiguer les soins que nécessitait sa lamentable situation.

Le gros chagrin que nous éprouvâmes de la perte de notre camarade ne fut pas le seul qui vint se greffer sur le ressentiment que suscitaient les spectacles ignobles dont nous étions chaque jour témoins et les multiples privations matérielles. Une peine inattendue et presque aussi cruelle nous était encore réservée.

Des défections se produisirent dans nos rangs. Nous apprîmes qu'Ortiz, un des condamnés du procès des Trente, écrivait journallement au commandant du pénitencier, jurant que jamais il n'avait été anarchiste, offrant ses « services » à l'Administration qu'il assurait de son zèle et de son dévouement et sollicitant « l'honneur d'un emploi ». Pour donner plus de poids à sa renégation, il avait également demandé la faveur — qu'il obtint d'ailleurs presque aussitôt — d'assister aux offices du dimanche.

J'ai dit que l'église était située sur l'île Royale. Chaque fois qu'Ortiz s'y rendait, il saisissait cette occasion pour renouveler verbalement auprès des autorités les avances qu'il leur avait déjà faites par écrit.

Il était subitement devenu un petit saint. Et ce converti, qui commentait onctueusement les sermons de l'aumônier, déployait une rare intelligence dans le recrutement des prosélytes. Il réussit ainsi à entraîner à sa suite un transporté de mon convoi le nommé Cusset.

Celui-ci était un petit boiteux chétif, dont le moral s'accusait aussi faible que le physique. Ancien élève des Frères des écoles chrétiennes, il retomba sans difficulté dans le giron de l'Église ; renonçant à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, il allait chaque dimanche se prosterner au pied de l'autel, demander à Dieu le pardon de ses fautes et lui apporter en offrande ses maux et ses souffrances. Mais la grâce du Très-Haut ne lui suffisait pas ; il lui fallait aussi celle des hommes. Dans sa contrition, son cœur s'était comme agrandi et il put bientôt confondre dans un même amour le Créateur et ses créatures. Comme il s'était humilié devant Dieu, de même Cusset s'humilia devant son prochain à qui il prouva son attachement en lui faisant toucher d'une manière rien moins que spirituelle la profondeur de ses sentiments.

Malgré leur conversion, Cusset et Ortiz continuaient, pour le camp et ses gardiens, à compter parmi nous. On disait en parlant d'eux « l'anarchiste Ortiz, l'anarchiste *Cusselle* ». Et tout notre groupe était éclaboussé de la boue qu'on leur jetait à la face.

Le hasard — une des rares choses en quoi puisse espérer un forçat — devait nous débarrasser d'Ortiz dont la présence était devenue pour tous un objet de répulsion.

Le compagnon Duval fit soudainement dans notre case une découverte des plus intéressantes. C'était le brouillon d'une lettre adressée à M. Bulot qui occupait dans le procès des Trente le siège du ministère public. L'auteur criait grâce, jurait ses grands dieux qu'il n'avait jamais préconisé les théories horribles que propageaient ceux auxquels on l'avait accolé pendant les débats de la Cour d'Assises; il suppliait le destinataire d'intercéder en sa faveur auprès de l'Administration des îles du Salut. « Je suis, disait-il en terminant, disposé à faire *n'importe quoi* à condition qu'on me sépare de ces énergumènes sans foi, sans morale, ni repentir qui s'intitulent anarchistes ».

Cette édifiante requête fut lue à haute voix devant les camarades assemblés. Elle était signée : « Ortiz ».

Celui-ci, présent à la lecture, fut violemment pris à partie et, sans l'intervention de Duval qui fut toujours humain et généreux, le « converti » eût certainement passé un bien vilain quart d'heure.

Peu de jours après cet incident, la direction — qui craignait qu'on ne l'écharpât — faisait passer Ortiz à l'île Royale et le faisait entrer au service des religieuses de l'hôpital.

**Le Journal d'un condamné à mort.**

Des deux innocents qu'avait frappés le Tribunal maritime spécial, l'un, Mamaire, succombait bientôt aux tortures morales et physiques qu'on lui infligeait sans cesse, tandis que l'autre, Girier, terrassé par la maladie, attendait dans son *in pace* le jour où il allait marcher au supplice.

Je n'essaierai pas de dépeindre les angoisses et les souffrances qu'endura mon malheureux ami tout le temps que dura sa lente et terrible agonie. En une longue lettre adressée à M<sup>e</sup> Sévère, son avocat, Girier a fait de son martyre un journal détaillé, sans fiel, et d'une amère sobriété.

Ce journal, qui relate tout un mois de cruelle attente, est ainsi rédigé :

Iles du Salut, 12 octobre 1895.

Maitre SÉVÈRE,

Vous ne pouvez vous faire une idée de mes souffrances. Sans nouvelles de qui que ce soit, même de vous, seul entre mes quatre murs, j'ai été plein de calme et de patience jusqu'à ce que, le gouverneur passant aux îles, j'aie pu lui demander qu'elle était exactement ma situation.

Rejet du pourvoi formulé par M<sup>e</sup> Sévère et invitation à faire un recours en grâce au président de la République. Voilà sa réponse.

Je lui ai répondu que l'on ne pouvait demander grâce sans être coupable, et j'ai compris que désormais, je devais me considérer comme étant à sa disposition.

Depuis cette époque, tous les matins, je tends l'oreille pour percevoir, dans les bruits qui me parviennent, quelque chose susceptible de me faire connaître le plus tôt possible si c'est le jour, si la « machine » est montée, si on va venir m'avertir, etc. Quand l'heure des supplices est passée, je me dis : « Encore vingt-quatre heures de vie ! » et le lendemain, je recommence. C'est atroce de ne pas savoir quand est-ce que cela doit finir ; le supplice ne me fait rien comme appré-

hension, mais cette incertitude, cet éveil de tout instant me tuent. Il me semble que j'ai été condamné à mort mais pas à l'agonie, à l'agonie pleine de connaissance et d'une longueur que la nature rougirait de faire subir au plus infime des êtres !

Et si seulement un mot, un seul de vous, venait me trouver dans mon caveau, cela diminuerait mes douleurs. Ainsi le seul fait de la restitution de « Lamennais » qui m'a été faite il y a quelques jours, jointe à l'autorisation de vous écrire sous ce pli fermé : deux choses que j'attribue à vos démarches et qui semblent m'affirmer que vous pensez à moi, ont versé une goutte de joie dans mon cœur. Je suis si seul, tout autour de moi est si glacial qu'il ne faut pas vous étonner de l'avidité des regards que je tourne vers vous. Vous êtes la seule lumière qui soit auprès de ma tombe, et votre cœur m'a paru si bon que je voudrais sans cesse y puiser une douce chaleur, en attendant que le couteau ait détruit le peu de vie qui reste encore en moi. Pourquoi ne le puis-je, hélas !

C'est bien pénible, maître Sévère, de savoir qu'on va quitter l'existence. Quelque misérable que soit la condition humaine, on la préfère à la mort (ce qui n'est pas une raison qui permette de manquer à ce que l'on doit, pour conserver la vie). Seulement, bien des hommes ont le tort de chercher à peindre à leurs semblables les joies que fait éprouver la mort, dans le but de les entraîner au martyre. C'est agir en mystificateur et exposer des malheureux à prendre une route dont ils ne seront peut-être pas assez forts pour supporter les fatigues. Ce n'est plus ainsi que l'on doit chercher à mener le monde. Disons-lui donc ce qui est vrai : la perspective de l'anéantissement de notre être est une douleur, la nature le veut d'ailleurs, et celui qui ne l'éprouve point doit être un monstre.

Que ceux qui s'exposent aux supplices ne soient désormais que des hommes le faisant pour la défense du droit et non des mystiques croyant aller cueillir une joie suprême. Il y en aura peut-être moins, mais je crois que ce sera plus raisonnable.

22 octobre,

Encore une journée qui s'ouvre et rien de nouveau ! Je suis de plus en plus faible, je puis comparer mon corps à un hippodrome où la nature et la guillotine se disputent le prix ; laquelle emportera le terrain qui doit servir de récompense au vainqueur ? Si la dernière ne se hâte pas, je crois qu'elle arrivera trop tard.

Depuis le milieu de juillet, trois mois environ, j'absorbe chaque jour ordinaire (jours de calme) :

2 grammes d'antipyrine  
 2 — chlorate de potasse  
 30 — sirop de morphine  
 10 gouttes de chloroforme

et plusieurs fois cette dose a dû être presque doublée. Si je devais ainsi calculer ce que j'absorbe depuis un an, en tenant compte de l'absence absolue d'absorption de vins ou toniques quelconques, de la presque nullité de l'alimentation solide, de la séquestration et de la solitude, je ne pourrais me croire encore vivant.

Quelquefois j'en doute.

La journée s'achève, ce sera peut-être demain.

23 octobre.

Ce n'est pas pour ce matin; encore vingt-quatre heures à vivre. Si ça pouvait durer jusqu'au courrier, je pourrais peut-être encore lire des nouvelles de vous et de France.

25 octobre.

Ce n'est pas encore pour aujourd'hui; si ce n'est pas demain j'aurai crédit pour 48 heures, comme on n'exécute pas le dimanche.

.....  
 4 heures du soir. J'ai de forts soupçons que ce sera pour demain matin.

8 heures du soir. Arrive un bateau dont j'entends le sifflet, puis j'entends crier : voilà la chaloupe (c'est elle qui vient d'ordinaire pour cette besogne), cela confirme mes soupçons : c'est pour demain.

26 octobre.

J'ai bien dormi, il est six heures. Encore rien de nouveau; l'alerte d'hier au soir doit être fausse.

3 novembre.

J'ai lu maintenant les deux missives que vous m'adressez par le courrier.

.....

Souvenez-vous que lorsqu'en 1892, avec Allmayer et Lévy pour agents, certains fonctionnaires ont essayé de jouer une première fois au faux complot anarchiste, et que nous avons manqué déjà d'être fusillés (mes amis et moi), souvenez-vous que c'était G... qui avait déjà l'adresse entre les mains...

J'ai fait comme vous l'hypothèse que les nouvelles contradictoires données par les journaux d'une part, par le Gouverneur d'une autre, pouvaient être toutes les deux vraies, mais, à l'heure où je vous écris, j'ai perdu tout espoir de semblable solution, car si un nouveau procès devait avoir lieu, la décision qui le ferait naître ayant été prise dans la première quinzaine d'août, nous en aurions vu se manifester les effets depuis cette époque.

J'ai fait aussi la supposition d'une commutation intervenant, malgré mon refus de faire recours en grâce formulé au Gouverneur lorsqu'il est venu dans ma cellule.

Enfin, j'ai fait la troisième hypothèse, l'exécution d'un jour à l'autre, la seule qui me paraisse la plus vraie et la plus en harmonie avec l'ordre social qui nous régit. Aussi, c'est avec une profonde conviction de sa réalisation que, chaque soir, je m'endors en disant : « A demain matin. »

Si toutefois une commutation de peine venait à se produire, n'y aurait-il pas moyen de lutter encore après pour obtenir de nouveaux débats ? Songez que les cinq années qui m'échoieraient sous la forme de réclusion seraient ma mort. Et qu'elles me placeraient encore en face de 10 ans à passer dans ce cloaque, si l'on admet que je sois susceptible d'y résister.

Ce serait la libération à 37 ans, après quinze ans de cette vie terrible pour moi.

Quel être serai-je devenu ? Tout cela, c'est la mort sous différentes formes.

Le cas échéant, songez-y.

Et à toutes ces morts, ajoutez celle que vous fournit cet exemple : « Le malheureux Reynier, ce témoin qu'on avait envoyé à l'« Orapu » pour ne pas être obligé de me le fournir, a subi tellement de misères qu'il s'est pendu de désespoir et de douleur... » Méditez.

Lichigaray qui a témoigné pour moi dans le procès, quoique étant de première classe, contremaître, n'ayant plus que trois ou quatre ans à faire sur douze ou quinze, possédant une petite fortune déjà respectable, qu'il demande sans cesse à mettre en spéculation dans la colonie, se voit obstinément refuser la concession.

On a fait plus : on l'a interné aux îles du Salut après le pro-

ès quand on a su qu'il était témoin, alors qu'on avait jugé à propos de l'en désinterner quelque temps avant l'affaire du 21 octobre, quinze jours, un mois avant, à peine.... Méditez.

On introduit dans ma cellule l'officier d'administration délégué du commissaire du Gouvernement.

Il me donne notification du rejet du pourvoi en Cour de Cassation contre la décision du Conseil de Revision de Cayenne.

Je lui en donne reçu et il se retire. Je ne puis m'empêcher de réfléchir.

Un rejet de pourvoi ne se notifie dans l'usage qu'au dernier moment et je ne sais pourquoi cette notification officielle d'une chose que je savais déjà avec certitude résonne dans mon oreille comme le glas funèbre.

Il faut que le courrier ait apporté un ordre d'exécution pour que cette notification qu'on pouvait me faire depuis si longtemps me soit faite aujourd'hui.

Plus que jamais, c'est pour demain — ou après.

Une chose ne peut me quitter l'esprit. Il y a là un mystère. Comment expliquer que tant de journaux, placés à la source des informations, aient pu annoncer que je dois comparaître devant d'autres juges, et que ce ne soit pas vrai?

C'est encore une de ces choses incroyables au déroulement desquelles j'assiste depuis treize mois! Quel cauchemar!

12 novembre.

Quart d'heure par quart d'heure, j'ajoute quelques lignes en languissant, à mon mémoire que je n'aurai pas le temps d'achever...

Il faut que je vous raconte le fait qui sert à caractériser le dernier degré de bassesse de mes persécuteurs, quoiqu'il soit pénible d'attarder un esprit comme le vôtre à de semblables petites choses.

Toute la bande *B. P. B. C. M.*, etc., est ici. Ils ont élu domicile dans ma cellule d'où ils ne bougent plus depuis deux jours. Ils sont venus dans l'espoir que l'approche et la crainte du supplice, qui à cette heure est certainement décidé ou repoussé, devait me jeter dans des transes, des angoisses, en un mot dans une agonie dont ils voulaient jouir.

Hein, est-ce raffiné cela ?

Conspirer contre un homme, le faire condamner à mort, et venir encore pour jouir de ses douleurs!

Mais ils se sont trompés : ni je ne pleure ni je ne me

trouble, ni je ne suis dans les transes ; depuis quarante-huit heures qu'ils ne m'ont pas quitté, j'y suis moins que jamais et je me suis mis à manger avec plus d'ardeur, pour être encore plus fort ; ça fait que c'est moi qui ris d'eux, je leur dis leur vérités, et ça me tient compagnie.

N'empêche qu'ils viennent, une fois de plus, de montrer leurs capacités...

13 novembre.

Ça va mal aujourd'hui ; à force de se prolonger le sentiment de ma situation me devient plus poignant ; j'éprouve un malaise au cœur ; toujours seul, le vide qui m'entoure est horrible, les hommes qui y paraissent ne sont pour moi que des ombres, tout cela me glace.

Je vous écris pour chasser ces impressions... Enfin demain, peut-être...

15 novembre.

Ma lettre devient un vrai journal, relisez-la avec attention pour y pouvoir démêler quelques points de nature à vous servir. Toute la bande de mes persécuteurs est toujours là, me dévorant de regards sataniques, mais ça m'est égal, au contraire, ça ne me fait que mieux porter. Leur présence ravive en moi les pensées au sujet de ma justification posthume.

Je sais que vous ne négligerez rien pour la produire, et je vous en remercie du fond du cœur ; malgré cela, je me permets de hasarder quelques réflexions qui pourront peut-être vous servir à quelque chose pour accomplir cette tâche.

Je ferme ce pli, je n'ai plus de papier, je souffre trop ; si je le laissais avant d'aller à la guillotine, on ne vous l'envairait peut-être pas.

Si vous saviez ce qu'on me fait souffrir, c'est atroce.

Adieu pour la dernière fois, personne n'est si malheureux que je le suis... c'est odieux.

Une seule et dernière chose : si par malheur survenait une commutation, Maître Sévère, je vous en conjure, ne m'oubliez pas, tirez-moi du bagne où mon agonie sera atroce et ma mort horrible.

Ne m'oubliez pas.

ANTHELME GIRIER.

Le journal de cet horrible cauchemar ne va pas plus loin ; mais là ne s'arrête pas la série des abominables tortures qu'eut à supporter celui qu'on s'était promis de faire mourir « en détail ». Trois mois encore, il subit le cruel supplice de l'attente.

En février 1896 seulement, c'est-à-dire *huit mois après sa condamnation*, on le fixa sur son sort.

La peine de mort prononcée contre lui avait été commuée en celle de cinq années de réclusion cellulaire.

## A bord du « Capy ».

J'étais au Maroni quand me parvint la nouvelle de la commutation de peine de Girier-Lorion.

Depuis notre débarquement aux îles du Salut, trois convois avaient été dirigés sur différents pénitenciers de la Guyane. Le premier s'était arrêté à Cayenne; le second avait gagné la Montagne d'Argent et le troisième avait été envoyé au Kourou.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, chaque mutation est pour le condamné un sujet d'espérance et de joie.

Il escompte l'Inconnu, qui lui réservera quelque heureuse surprise, quelque moyen d'améliorer son sort.

Quitter les îles pour la « Grande Terre », c'est le rêve de chacun; car, dans les chantiers forestiers, on entrevoit la possibilité d'échapper par la fuite à l'infamante existence du bagne. Il n'est presque pas de forçat qui ne rêve d'évasion, aurait-il échoué cinq, six, dix fois, celui qui veut s'enfuir ne se rebute pas et renouvelera la tentative jusqu'à ce qu'il meure ou réussisse. Cet espoir le soutient, lui donne de l'endurance et le porte à une apparente soumission.

Quand, à l'appel, on communique au campaliste des forçats qui doivent faire partie d'un convoi, point n'est besoin au surveillant de recommander le silence. L'anxiété est générale, tous les cœurs battent d'émotion, toutes les oreilles sont attentives, chacun s'attend à être désigné pour le départ du lendemain. Et il faut voir l'allégresse de ceux qui sont appelés à jouir de cette mesure; tandis que les autres, qu'abat la déception, demeurent mornes et rêveurs. Chez ceux-ci, le fait de rester aux îles n'est pas toujours l'unique cause du chagrin; la séparation d'un compagnon souvent vient ajouter à sa peine. Un tel part avec qui l'on avait projeté de s'évader; tel autre laisse un amant désolé, dont la tristesse est navrante malgré l'impureté de sa source.

De leur côté, les anarchistes assistent indifférents à

l'explosion de ces divers sentiments. C'est que, pour eux, aucun changement de position n'est possible tant qu'ils n'auront pas entièrement purgé leur condamnation ou qu'un ordre de la Métropole n'aura pas prescrit qu'on ait à modifier leur traitement; à moins pourtant que le hasard ne vienne inopinément faire pièce à l'administration, comme cela se produisit lors de la formation du quatrième convoi.

Le détachement, qui devait compter cent vingt condamnés, était destiné au Maroni. Le jour où avaient été désignés les « bidards » (1) qui devaient le composer, les cases, pendant toute la soirée et une partie de la nuit, retentirent de chants bruyants et de cris joyeux. Les partants, que leur contentement empêchait de dormir, faisaient un tel vacarme que personne ne put fermer l'œil,

Vive le Maroni ! criaient-ils.

Le Maroni ! mais c'était l'acheminement vers la liberté.

Le pénitencier qui y est établi prend son nom du fleuve qui le borde, en formant ligne de démarcation entre les Guyanes française et hollandaise. Franchir ce cours d'eau apparaissait comme un jeu d'enfants aux condamnés qui allaient quitter les Iles. Par ceux qui en étaient revenus, ils savaient qu'à l'aide d'un radeau construit à la hâte avec des pieds de canne à feu, reliés entre eux au moyen de lianes solides, on pouvait à l'heure du perçant (c'est ainsi que, là-bas, on appelle le reflux) se laisser porter sur les eaux jusqu'à la rive hollandaise; et de là, gagner pédestrement le tracé militaire qui conduit à la ville de Surinam.

Cette route est connue de tous les transportés et beaucoup d'évasions y ont réussi. Les chances de succès sont moindres aujourd'hui, car, à l'exemple des colons anglais, les habitants de la possession néerlandaise arrêtent les forçats évadés qu'ils remettent contre une prime aux mains de l'administration.

Au matin, on fit sortir des cases ceux qui devaient prendre la mer. Tous étaient prêts et ne se firent pas prier. Juste le temps d'un serrement de main, d'une

(1) Chanceux.

accolade, d'un adieu, et en route. Ils étaient déjà dehors que des appels se croisaient encore.

— Au revoir, Frisé !.

— Au revoir, Julot !.

— Bonjour aux fiâsses (1).

— Adieu Sarah !.

— Adieu Costeau. Me fais pas trop de paillons (2) !

— A la revoyure, les poteaux (3) !

— Dans six marques à la Mocobo, chez Lunette (4) !

— Vivent les Pantinois (5) !

— Dis donc, la Pâtissière, pense à ton broche (6).

— Gy (7), mon homme, pour la vie !

— Vive le Maroni !

Dominant les adieux, la voix des gardiens criait :

— Allez-vous vous taire, tas de salauds !... Du silence dans les rangs !... Le premier que j'entends encore gueuler, je le fais rester.

Le bruit devint plus rare, s'éloigna peu à peu et s'éteignit.

Ceux qui restaient essayaient de faire contre mauvaise fortune bon cœur et cachaient sous une résignation feinte leur âpre désappointement.

— Ça sera pour le prochain coup, disaient-ils.

Et les délaissés, en dépit des serments tout à l'heure solennellement prononcés, jetaient déjà les bases de liaisons nouvelles.

Le convoi, maintenant, avait atterri à l'île Royale pour répondre au dernier appel et toucher les vivres de traversée.

Je philosophais mentalement sur les péripéties de cette scission, quand la voix d'un contremaître porte-clefs se fit entendre à l'entrée de notre case.

— Dupré, 27.042 ! cria l'homme.

— Présent ! fit Dupré.

(1) Bonjour aux amis.

(2) Ne me fais pas trop d'infidélités.

(3) Au revoir les camarades.

(4) Dans six mois, à la place Maubert, au cabaret du père Lunette.

(5) Vivent les Parisiens !

(6) Pense à ton souteneur.

(7) Oui.

— Courtois, 27.023 !

— Présent ! répondis-je. Qu'y a-t-il ?

— Allez, oh ! Faites vos sacs : vous barrez (1) au Maroni.

Nous n'en croyions pas nos oreilles. Les camarades nous entourèrent, nous félicitant, nous souhaitant une bonne chance et bon voyage.

— Vous en avez de la chance, disait l'un.

— C'est épatant, faisait un autre ; vous êtes à peine arrivés et déjà on vous envoie à la Grande Terre !

— Pour moi, observa un sceptique, ils se sont trompés ; ce n'est pas possible que deux anars (2) quittent les îles,

— Allons, allons, commanda le contremaître, grouillons-nous.

Je bouclai mon sac à la hâte oubliant dans ma précipitation une partie de mes affaires et jusqu'à ma couverture. Je serrai la main aux autres compagnons et suivis le contremaître.

Notre surprise confinait à l'ahurissement ; nous étions tellement abasourdis par cet événement inattendu qu'en descendant la rampe qui conduit au quai nous ne trouvâmes pas, Dupré et moi, un mot à nous dire. Nous nous regardions effarés, ne comprenant pas.

Tournez, le chef de camp qu'un frisson de mort avait effleuré le jour où mon rasoir s'étant inhabilement promené sur son cou, il avait appris d'un surveillant que j'étais anarchiste, le farouche Tournez nous attendait sur le quai.

Au moment où je mettais le pied sur le canot, il me reconnut.

— Mais tonnerre de Dieu ! s'exclama-t-il, on s'est trompé. Vous êtes anarchiste, vous !

Ce n'était pas le moment de faire une profession de foi qui aurait pu compromettre une situation favorable. Je me tus.

— Ah ! puis, tant pis, conclut, sans attendre ma réponse, le surveillant-chef, je m'en fous, ça n'est pas moi qui ai commis la gaffe !... Si on s'en aperçoit à l'île Royale...

(1) Vous vous en allez.

(2) Deux anarchistes.

Je n'entendis pas la fin de sa réflexion; déjà le canot poussait au large. Mais sa première exclamation me revenait constamment, et j'avais la crainte qu'à l'île Royale on ne donnât l'ordre de nous faire faire demi-tour.

Au moment où nous doublions le vapeur qui devait emmener le convoi, celui-ci était déjà à bord et l'on n'attendait plus que nous pour donner le signal du départ. Le chef du convoi hêla notre canot et cria au surveillant qui nous accompagnait que la visite à l'île Royale était superflue et qu'on pouvait nous faire immédiatement embarquer.

Nous échangeâmes, Dupré et moi, un regard de satisfaction qui pouvait ainsi se traduire : nous venons d'échapper au premier contrôle, allons toujours, nous verrons après.

Le *Capy*, à bord duquel nous montâmes, était un vapeur de petit tonnage, fort mal tenu, et nullement aménagé pour le genre de transport auquel on l'employait. Les cent vingt condamnés du convoi étaient parqués sur le pont, quasiment aussi à l'aise que des anchois dans un tonneau. Il y avait en outre une vingtaine de passagers libres, nègres ou créoles, qui se rendaient aux mines du haut Maroni, et sept ou huit surveillants militaires conducteurs du convoi, ce qui, équipage compris, portait à cent cinquante environ la population du bord.

A peine le vapeur fut-il en marche que nous apprîmes la raison de notre déplacement. Deux hommes qui se trouvaient en traitement à l'hôpital de l'île Royale avaient été portés sur la liste des forçats à envoyer au Maroni, mais le médecin ayant oublié de signer leur exeat, on n'avait pu les faire profiter de la mutation, de sorte que, à la dernière heure, on s'était vu dans l'obligation de leur désigner à la hâte deux remplaçants. Le hasard avait voulu que nous fussions ceux-là, et nous pensions qu'il avait bien fait les choses.

La distance qui sépare Saint-Laurent-du-Maroni des îles du Salut est d'environ 400 kilomètres que le *Capy* met à peu près trente heures à parcourir. Nous avons touché deux jours de vivres, pain, lard et légumes secs. Mais ces légumes et ce lard étant crus et le capitaine du *Capy*, n'ayant pas permis qu'on nous les fit cuire,

nous nous trouvâmes réduits au pain sec. Ça ne changeait pas mon régime alimentaire car, depuis mon arrivée au bagne, je ne vivais que de pain et d'eau; mais il n'en était pas de même de mes compagnons de route qui ne semblaient pas disposés à se contenter de ce menu par trop frugal.

Quand nous eûmes gagné le large et perdu les îles de vue, ce fut à bord, de la part des forçats, un débordement de joie qui se manifesta par des cris de toutes sortes et des chants qui n'avaient rien de céleste.

Un d'entre eux se révéla poète et improvisa le refrain suivant :

Qui qui s'barre au Maroni ?  
 C'est Bibi !  
 Qui qui s'fra la patatrot  
 Mézigo !  
 Qui qu'emmouscaill' la gâ'rie ?  
 C'est Bibi !  
 Qui qui r'verra Montparno ?  
 Mézigo !

Ce qui peut se traduire par :

Qui s'en va au Maroni ?  
 C'est moi !  
 Qui s'en sauvera ?  
 C'est moi !  
 Qui se moque des surveillants ?  
 C'est moi !  
 Qui reverra Montparnasse ?  
 C'est moi !

Notre satisfaction, à Dupré et à moi, était moins exubérante. Comme les autres nous nourrissions l'espoir de pouvoir nous évader, mais nous n'en voulions rien laisser paraître...

## Le coffre-fort des forçats.

Réglementairement, en dehors du pécule que lui conserve l'administration s'il est « engagé » (1), le transporté ne doit pas avoir d'argent. C'est une raison pour qu'il exploite de quelque manière que ce soit, mais en risquant le moins possible, les circonstances qui peuvent lui en procurer.

Une heureuse conjoncture venait de naître dont certains de nos camarades du convoi allaient tirer profit. Les créoles et les nègres qui se rendaient aux mines, flairant de bonnes affaires, étaient venus se mêler à nous et proposaient des marchés pour l'achat de hamacs et de couvertures. Ils n'eurent pas de peine à trouver vendeur. Chaque transporté, sauf Dupré et moi, offrait de se défaire de ses effets de couchage. Les prix s'établirent : une couverture fut estimée six francs, un hamac, de huit à dix, selon l'usage qu'il avait fait ; mais il fut expressément stipulé que l'objet vendu serait payé en pièces de un franc.

Pourquoi cette particularité ? demanderez-vous.

Parce que le numéraire n'entre que sous cette forme dans le coffre-fort du forçat.

Ledit coffre-fort ne possède qu'un tiroir ordinairement en zinc, quelquefois en ivoire ou en argent. Ce tiroir est cylindrique, long de huit à douze centimètres et d'un diamètre intérieur de vingt-quatre millimètres ; ce diamètre équivaut parfois à celui d'une pièce de deux francs, mais ce cas est d'une grande rareté. Dans la langue du bagne, il se nomme *plan*, du verbe argotique *planquer* qui signifie : mettre de côté, cacher. La rainure dans laquelle glisse le plan est en effet secrète, au point que l'homme qui est porteur du coffre-fort arrive à le dissimuler même lorsqu'il a dépouillé ses vêtements.

(1) Voir la fin du chapitre VIII, de la deuxième partie.

M. Salée, commissaire rapporteur près le Tribunal maritime spécial, requérant un jour contre un transporté dans une affaire de vol, s'exprimait en ces termes : « Lorsqu'on a fouillé le coffre-fort vivant de Salomon, — c'est ainsi que se nommait le prévenu — on y a trouvé, dans une sorte de porte-monnaie cylindrique une partie de la somme volée. »

Depuis cette époque, on dit couramment au bagne, en parlant d'un forçat qui possède de l'argent : « Il en a dans le coffre-fort à Salomon. »

Les *plans* métalliques sont limés et polis avec la plus grande minutie ; ils sont généralement confectionnés au pénitencier par des condamnés qui y exercent dans les ateliers le métier de ferblantier ou de chaudronnier. Naturellement cette fabrication est clandestine. Les étuis en argent et en ivoire sont articles d'importation.

Un jour, un conducteur de travaux de l'administration surprit un condamné en train de terminer un de ces étuis. Il lui porta une punition dont le motif était ainsi libellé : « A dérobé des matières à l'administration pénitentiaire et a été surpris au moment où il les employait à la fabrication de porte-monnaie. » L'industriel fut condamné à soixante jours de cellule.

Le propriétaire d'un *plan* garni fait toujours des en-vieux. Et ceux-ci tentent de le dévaliser.

En 1898, à Saint-Laurent-du-Maroni, un rélégué entraîna dans la brousse un de ses camarades à qui il supposait de l'argent et, pour lui voler son *plan*, il n'imagina rien de mieux que de lui ouvrir le ventre. Je ne sais quel sort on fit subir au meurtrier : quand je quittai Cayenne au commencement de l'année 1900 il n'était pas encore passé en jugement.

Mais ceux qui convoitent le *plan* d'autrui sont d'habitude moins sanguinaires. Ils attendent ordinairement le moment où le supposé fortuné qu'ils ont « visé » satisfait un besoin naturel qui l'oblige à tenir son trésor à la main, ils le bousculent et s'emparent du magot. Ce genre de vol est très fréquent.

L'administration agit autrement. Quand elle apprend qu'un condamné a le coffre-fort garni, elle le fait enfermer en cellule, sous la garde constante d'un surveillant ou d'un contremaître, et lui administre une purgation

sérieuse laquelle évacue promptement le porte-monnaie.

Il arrive parfois que le contremaitre chargé de l'observation s'en lasse et abandonne à ses réflexions l'individu dont il a la surveillance. Dans ce cas, il l'enferme après lui avoir attaché les mains derrière le dos; il a soin toutefois de le priver de baquet. Dans ces conditions, il est rare que la forte dose de sulfate de soude absorbée par le prisonnier ne lui fasse abandonner au sol le produit de ses économies. A son retour, le gardien s'en saisit, fait nettoyer la cellule au volé, et le tour est joué.

Une fois, cependant, ce moyen ne donna pas le résultat ordinaire. Les gardes-chiourme ayant eu connaissance qu'un forçat avait dérobé à un de ses camarades un *plan* garni, croyait-on, de pièces d'or, on fit ingurgiter au détrousseur une dose énergique de purgatif et on le laissa seul en cellule, nu et les poignets liés. Un jour, deux jours, trois jours se passèrent sans que se produisît l'effet attendu. On était certain pourtant de tenir le détenteur du petit trésor. Enfin le sixième jour, l'épreuve restant toujours négative, on se décida à interroger le détenu qui s'obstina à garder le silence. Comme on ne pouvait le maintenir éternellement à ce régime débilitant, on le renvoya à sa case en pensant qu'après tout, il était peut-être victime d'une fausse délation.

— Ça ne t'a pas beaucoup profité de me poisser mon aubert (1), lui dit en l'apercevant le camarade qui était sa victime.

L'autre ne dit mot, mais il eut un haussement d'épaules dans lequel il mit toute la pitié qu'il éprouvait en face d'une telle naïveté. Puis, il prit par le bras son interpellateur et l'emmena dans un coin.

— Falmuchons (2), dit-il simplement.

Le volé demeura stupide. Mais il faillit tomber d'ahurissement quand son voleur lui mit sous les yeux le corps du délit qu'il avait..... dans la bouche. Si pour l'administration, l'argent n'a pas d'odeur, on voit par

(1) De me voler mon argent.

(2) Partageons.

ce qui précède que, pour un forçat, il n'avait pas de saveur.

Heureux, en somme, de rentrer en possession d'une partie de son pécule (qu'une nouvelle dénonciation lui aurait enlevé sans rémission), l'autre, moitié sucre, moitié vinaigre, consentit au partage.

Mais laissons ce sujet scatologique et reportons-nous sur *le Capy*.

### Le Maroni, Indiens Galibis et Roucouyènes

Des marchés s'étaient conclus entre les passagers libres et les forçats, qui avaient abandonné aux créoles et aux nègres, qui son hamac, qui sa couverture, quelques-uns même la fourniture de couchage d'un voisin.

Mais ce trafic illicite devant entraîner, pour les forçats qui s'y étaient livrés, des punitions d'une extrême gravité, les anciens surent esquiver la répression en remplaçant par d'autres les objets vendus. Ceux de leurs camarades peu méfians qui avaient laissé leur sac à l'abandon le trouvèrent le soir, veuf de hamac et de couverture. Quelques « bleus » se plaignirent, qui encoururent la punition qu'on aurait dû infliger aux autres.

La nuit venue, il nous fut impossible de nous étendre, la place étant juste suffisante à nous tenir debout. Dans cette position il ne fallait pas songer à dormir. Les uns racontaient des histoires comme on le fait au régiment dans les salles de discipline : « Cric, crac ! » D'autres chantaient en chœur des chansons obscènes sans se soucier des protestations des passagers et de l'équipage, se moquant des gardes-chiourme qui, dans l'obscurité, ne pouvaient reconnaître les délinquants. D'autres encore s'étaient furtivement glissés jusqu'à l'arrière où s'étaient couchés les passagers et avaient fait main basse sur tout ce qui s'était trouvé à leur portée.

C'est ainsi que beaucoup rentrèrent en possession des hamacs et des couvertures qu'avaient achetés les créoles et les nègres. Quelques-uns revinrent chargés de tafia et de victuailles. Ces chapardeurs appartenaient au groupe dont Dupré et moi faisons partie. Nous profitâmes sans vergogne de cette aubaine gastronomique qui nous changeait un peu du sempiternel pain sec.

Ce fut dans notre coin une orgie de viande froide, de bananes, de cassaves arrosées de fréquentes lampées d'alcool. Au jour, les passagers portèrent leurs

réclamations au capitaine, qui ne put leur rendre leurs vivres et renonça à en découvrir les voleurs. Ces derniers pendant le reste de la traversée s'amuserent fort de la tête des volés et ils les plaisantaient sur leur jeûne forcé.

Quant aux acheteurs de couvertures et de hamaes, ils ne pouvaient licitement s'en déclarer propriétaires ; en conséquence, force leur fut de rester cois.

A 8 heures du matin nous étions en vue de la côte hollandaise, que nous allions longer jusqu'à midi, heure de notre arrivée à l'embouchure du Maroni. C'est là que s'arrête la possession française qui se termine par une pointe ou banc de sable s'avancant dans l'Océan : pointe Galibi.

Les Galibis sont des Peaux-Rouges de la Guyane française qui vivent près du littoral à l'ouest de Cayenne. On trouve de leurs établissements sur le Sinnamari, sur l'Iraconbo et plus spécialement sur la rive droite du Maroni. L'Indien Galibi est petit et de faible musculature ; son visage ordinairement glabre lui donne l'aspect grêle et vieillot d'un castrat qui serait resté maigre. Il habite des huttes de canne recouvertes de branchages, construites sans goût et sans forme. Il est paresseux, peu industriel et vit — nous assure l'ancien qui s'est fait notre cicerone — de fruits sauvages et du produit de sa chasse et de sa pêche.

La langue espagnole a emprunté au dialecte galibi certains mots que nous avons francisés, tels que *hamac*, *caïman*, *toucan*, *pagaie*, *piroque* et plusieurs autres servant à désigner des plantes ou des animaux.

Au moment d'entrer dans le fleuve, notre attention est attirée par un groupe de cases dont la construction rappelle nos habitations des îles. Un ancien, qui fait le voyage pour la troisième fois, nous apprend que c'est le pénitencier des Hattes, lieu de convalescence et de refuge où l'on envoie les forçats impotents mutilés ou trop vieux pour fournir le moindre travail. Les vieillards y sont rares car le climat et le régime pénitentiaire ne permettent guère de longs jours.

J'en ai connu cependant qui avaient déjà sur le dos trente et quarante ans de baigne.

Nous sommes maintenant en plein Maroni, majes-

tueux cours d'eau qui, vers l'embouchure, ne mesure pas moins de 2 kilomètres. Des deux côtés du fleuve s'élèvent des arbres immenses que relie entre eux des lianes qui s'enchevêtrent et tombent en gracieux serpentins jusqu'à terre. La forêt que nous traversons semble impénétrable, et si compactes sont ses ramures que les rayons du soleil ne parviennent que difficilement à s'y faire jour. Aussi la fraîcheur excessive qu'elle répand est-elle pernicieuse, mortelle même pour qui s'aventure imprudemment dans ces parages sans y prendre de grandes précautions.

Bientôt nous doublons une petite anse.

— C'est, nous dit l'ancien, la crique Vache, la bien nommée, qui mène au Nouveau Chantier et au chantier Charvin, les deux plus terribles que je connaisse. La consigne y est : « Marche ou crève ! »

— Et on y crève ! ajoute un autre.

Soudain le bruit d'un corps tombant dans l'eau nous fait jeter les yeux du côté de l'avant où la chute semble avoir eu lieu. A 40 mètres du bord, nous voyons émerger du flot la tête d'un homme. C'est évidemment un des nôtres qui tente de s'évader ; il est à plus de 10 mètres déjà du bateau et file à larges brassées vers le rivage.

Les surveillants tirent sur le fugitif, mais sans pouvoir l'atteindre, leur revolver étant à trop courte portée. On parle de mettre un youyou à l'eau et de rejoindre le nageur.

— Bah ! c'est inutile, dit le chef de convoi à qui la contrée est familière. Dans la direction qu'il suit, il est impossible d'atterrir et, si les caïmans ne le mangent pas, on le repêchera demain dans la vase.

La brute qui venait de faire preuve d'une si humaine sollicitude avait raison, nous devions en avoir l'assurance le lendemain.

Mais voici sur la rive droite des dépendances du pénitencier de Saint-Laurent. C'est d'abord la briquetterie dont les fours sont allumés et dont les cheminées dégagent d'épais nuages de fumée. Puis c'est un immense corps de bâtiment en cours de construction ; il est destiné à remplacer l'ancien magasin général devenu insuffisant. A côté s'élève la boulangerie, voisine des

cases qu'habitent les commis et employés de l'approvisionnement. Enfin, le pont avec son large appontement de bois qui s'avance à 150 mètres sur le fleuve pour permettre aux bateaux de fort tonnage d'aborder et de débarquer leur cargaison.

Le trois-mâts *la Guyane*, dont le port d'attache est Nantes, est là depuis trois jours. Des transportés sont occupés au déchargement du charbon qu'il a apporté pour l'administration.

En face du port, sur la rive gauche, s'élève la ville d'Albina dont les maisons blanches se découpent crûment sur l'horizon.

Je remarque que les toitures y sont toutes en tôle galvanisée et ondulée entretenue dans un état de propreté remarquable. L'ancien qui nous a déjà servi de cicerone m'informe que cela tient à ce que les Albinais recueillent les eaux de la pluie, celle du Maroni n'étant pas potable à cet endroit.

La population d'Albina est de beaucoup supérieure à celle de Saint-Laurent, le commerce y est prospère et on y loge une garnison relativement importante. C'est le village extrême de la possession hollandaise sur le fleuve.

Au delà d'Albina nous apercevons des feux dans la brousse, des feux qu'a allumés une tribu d'Indiens Roucouyènes dans le but d'éloigner des habitations les reptiles et les insectes nuisibles qui pullulent dans ces parages.

Les Roucouyènes doivent leur nom à l'emploi constant qu'ils font du roucou pour se peindre l'épiderme. Le roucou est une matière colorante rouge qu'on tire de la graine du roucouyer, sorte d'arbuste de la famille des tillacées qui atteint 5 à 6 mètres de haut. Ces Indiens vivent sur la rive hollandaise du Maroni. A première vue, ils paraissent plus grands qu'ils ne le sont en réalité ; cela tient à la longueur et à la largeur du buste qui contraste étrangement avec le faible développement des membres.

Par mesure d'hygiène ils s'entourent plusieurs fois le ventre de ceintures épaisses et longues qui leur donnent une obésité factice. Leurs doigts sont courts et spatulés, leurs pieds, larges et plats, et leurs mol-

lets sont rendus saillants par l'emploi de jarretières larges et fortement serrées au-dessous du genou. Ils ont les yeux obliquement fendus, comme les Chinois, et s'arrachent les cils pour mieux voir. Quelques-uns se percent la lèvre inférieure pour y fixer un os ou une épingle qu'ils agitent constamment avec le bout de la langue.

Quand meurt un Roucouyène, son corps est brûlé et les gens de la tribu jettent dans le brasier tous les objets qui lui ont appartenu.

Ceux qui habitent l'intérieur vivent de la chasse et de la pêche. Ceux de la rive joignent à ces ressources naturelles deux industries spéciales : la poterie et la chasse à l'homme. Ils fabriquent avec de la terre des espèces de carafes qui affectent les formes les plus bizarres et qu'ils décorent au roucou d'arabesques étranges ; ces récipients se nomment *gargouelles*. Ils écoulent ces poteries à Albina ou à Saint-Laurent, non contre de l'argent dont ils font peu de cas, mais contre du tafia — de l'*eau-de-feu* comme ils disent — ou des vivres.

Les hommes qu'ils chassent sont — le lecteur l'a déjà deviné — les forçats qui cherchent à gagner le territoire hollandais.

Dès qu'ils tiennent un fugitif, leur premier soin est de le dépouiller de tout ce qu'il possède, vêtements, vivres et outils, car le forçat qui s'évade se munit toujours d'une hache ou d'un sabre d'abattis dérobé à l'Administration, précaution indispensable pour se frayer un chemin dans la brousse. Puis, ils embarquent le prisonnier sur une pirogue, lui font traverser le Maroni et le remettent aux mains de l'Administration qui accorde, pour chaque capture de ce genre, une prime de 40 francs.

L'évadé se montre parfois récalcitrant ; il est alors vaincu par le nombre.

Le montant de la prime que touche le Roucouyène est invariablement consacré à l'achat d'eau-de-feu, qu'il absorbe sur le champ en compagnie de ceux qui l'ont aidé. Les femmes et les enfants sont de la noce ; et quand tous sont ivres, ils se chamaillent et s'assomment les uns les autres.

Il m'a été donné d'assister à Saint Laurent à une scène de ce genre. Ce jour-là la chasse à l'homme avait été fructueuse : cinq évadés avaient été ramenés par les Indiens. Ceux-ci étaient une quinzaine, hommes et femmes, sans compter les mioches qui sont toujours admis à ces fêtes de famille. L'argent des primes avait été incontinent converti en tafia dont la bande absorba 20 ou 25 litres. Le dangereux alcool produisit son effet ordinaire. Les hommes tombèrent sur les enfants et sur les femmes, les assommant à coups de pagaie ; d'autres à défaut de femmes se ruaient sur leurs compagnons en poussant des cris horribles. Ce fut une mêlée générale au cours de laquelle pagnes et ceintures arrachés et mis en pièces jonchèrent bientôt le champ de bataille. Le chambard était tel qu'à la fin l'Administration — cause, en somme de tout le mal — dut intervenir et flanquer tout le monde dans des cahots séparés jusqu'à ce que les fumées de l'ivresse fussent entièrement dissipées.

Ces sauvages — qui au contact des Européens qu'il leur est donné d'approcher, ont pris à leur civilisation tout ce qu'elle a de mauvais — sont voleurs, ivrognes et hypocrites. La femme est pour eux un être inférieur qu'ils emploient comme bête de somme et de plaisir. Quand le Roucouyène voyage, c'est la femme qui porte les fardeaux ; s'il navigue, il fume tranquillement sa pipe étendu à l'arrière de la pirogue, tandis que la femme pagaie ; dans les discussions et les concilia-bules, la femme se tient respectueusement à l'écart et garde le silence. Il semble, en un mot, connaître le proverbe français : « La femme est trop douce, il faut la saler » ; et c'est à la façon de nos souteneurs qu'il interprète le dernier verbe.

## Le pénitencier de Saint-Laurent

La *Guyane* ayant dégagé l'appontement, nous pûmes accoster et débarquer. Une fois hors du bateau, on nous divisa par « paquets » de quatre et on nous compta une fois, deux fois, trois fois.

— Mais il m'en manque un ! s'écria le chef du convoi. Comment ça se fait-il ?

Il réfléchit un instant, se frappa le front et éclata de rire.

— Parbleu ! J'oubliais, fit-il.

Puis, s'adressant à un gardien du port :

— Dis donc, Giacometti, fais donc armer un canot et envoie un surveillant à la crique Vache, il y trouvera un loustic qui, s'il n'est pas mort, est en train de prendre un bain de vase.

— M..... ! s'exclama Giacometti ; je n'ai personne, on ira demain. Il ne presse pas ton loustic !

Au bagne une existence humaine est chose négligeable. On n'alla donc que le lendemain au secours du malheureux évadé que, par un hasard extraordinaire, les caïmans avaient dédaigné. Il fut ramené à Saint-Laurent et mis immédiatement au cachot ; mais il était dans un tel état qu'on dut le conduire presque aussitôt à l'hôpital où il mourut trois jours après.

Quand il eut recompté ses hommes une seconde fois, le chef de convoi commanda : En route ! Et le convoi, sans ordre, fit par le flanc, franchit l'appontement et toucha terre, car cette fois nous n'étions plus sur le roc.

Notre sac sur l'épaule et chargés des moques qui constituaient notre batterie de cuisine et notre vaisselle, on nous conduisit au service intérieur, situé à quelques mètres du camp où nous allions être enfermés tout à l'heure. Nous longeons d'abord la rue du port, nous traversons une place au milieu de laquelle se dresse une colonne supportant un buste de la République ; puis nous suivons la rive du Maroni où s'élèvent de loin en loin de petites constructions en bois qui sont la demeure des commis et employés de l'Administration. Nous passons

ensuite devant un immense parc où vont et viennent des forçats occupés au ratissage des allées, à l'arrosage des pelouses et au milieu duquel s'étend une vaste construction comprenant un rez-de-chaussée : c'est l'hôtel du commandant du pénitencier.

Le convoi tourne à gauche ; c'est la rue de l'hôpital qui aboutit au camp des transportés.

A chaque angle de cette rue sont d'importants bâtiments. A droite, c'est l'Hôtel du Gouverneur qui n'est habité que lorsqu'un gros bonnet, gouverneur, directeur ou inspecteur est de passage dans cette partie de la colonie. A gauche, les bureaux du commandant forment un long rez-de-chaussée qu'entoure une véranda.

Les employés sortent sur les portes pour nous voir passer, et leur blague s'exerce à nos dépens. Une voix cependant s'élève qui détonne dans un concert de plaisanteries.

— Ah ! les pauvres malheureux ! dit quelqu'un.

C'est la première fois que j'entends s'apitoyer sur notre sort depuis mon arrivée en Guyane,

La personne qui a poussé cette exclamation est une femme et sa pitié est sincère ; j'en ai eu bientôt l'assurance. Cette femme, mariée à un surveillant militaire, était réellement bonne pour tous les transportés qui avaient l'occasion de l'approcher ; et son mari, loin d'abuser de son autorité, comme le font tous ses collègues, se montrait toujours humain et juste.

Je tairai le nom de ce couple extraordinaire dans un tel milieu, car leur rendre ouvertement hommage serait les désigner aux rigueurs du haut personnel qui, habitué à combler de faveurs les gardiens qui s'érigent en bourreaux, se croirait tenu de faire un grief à ceux qui font preuve de bonté.

Voici l'hôpital, vis-à-vis duquel nous voyons un groupe de constructions encloses de palissades en lôle qui leur donnent l'aspect triste et désert d'une prison : c'est la Relégation des femmes, dont nous aurons bientôt à nous occuper.

Enfin nous sommes arrivés au service intérieur. C'est là que les gardes-chiourme viennent faire leur rapport et chercher des ordres.

C'est là également qu'habite le chef de camp. Nous

y sommes reçus par quelques surveillants bureaucrates qui entourent M. Deniel, commandant supérieur du Maroni. Ce titre de commandant n'a rien à voir avec la hiérarchie militaire; d'ailleurs, celui qui le porte n'a jamais été soldat, il n'a conquis ses grades que dans la bureaucratie administrative.

M. Deniel est court et ventripotent; son regard a quelque chose de faux, la bouche est mauvaise et l'ensemble du visage est renfrogné. Ce rond-de-cuir pot à tabac ne connaît de son métier que les roublardises qu'enseigne la routine; il veut paraître finaud et n'est même pas intelligent; il s'efforce d'être solennel et ne parvient qu'à être grotesque. J'aurai plus loin de fréquentes occasions d'établir ce que j'avance ici; j'ai été sous ses ordres au Maroni, puis aux Iles, où l'appela son ami Vérignon lors du séjour de Dreyfus; je le revois en dernier lieu à Cayenne, où je le retrouverai chef de bureau après ma libération.

Tout autre était le chef de camp. C'était à l'époque un grand diable d'Alsacien nommé Grim, médaillé militaire, ayant l'allure martiale et le parler bref de l'adjudant qu'il avait dû être et dont il incarnait le type. Nature droite au fond, il avait l'amour de la discipline et ne connaissait que les règlements. Mais ces règlements sont terribles et arbitraires lorsqu'ils ne sont pas criminels; celui qui les applique à la lettre est donc forcément voué à la haine et au mépris de ceux qui les subissent. Grim était donc haï de tous.

On fait l'appel, après quoi nous sommes classés par pelotons que des surveillants et des contremaitres vont conduire au camp qui n'est qu'à quelques pas.

— Avant de partir, demande Grim, y a-t-il des peintres parmi vous?

Je sors des rangs avec deux autres condamnés. On prend nos noms pour nous appeler le lendemain. Nous regagnons nos places et le convoi se remet en marche.

Avant d'arriver au camp, nous pouvons jeter un dernier coup d'œil au village de Saint-Laurent qui semble mort. Les rares rues sont larges et droites avec çà et là de petites cases en bois. A l'extrémité d'une de ces voies est construite l'église paroissiale.

Sur la gauche du camp est une grande caserne occu-

pée par un fort détachement d'infanterie de marine. Un peu plus loin, on voit les cases où logent les surveillants et leurs familles.

Sur la droite, et en bordure du fleuve, est situé le « village chinois » habité par des colons libres presque tous commerçants ; ce sont pour la plupart d'anciens forçats chinois ou annamites, dont la peine est terminée et qui font la pêche. Au Maroni, comme dans toutes les autres colonies, les gens de race jaune ne se mêlent pas au reste de la population et conservent les usages asiatiques. A Saint-Laurent, le climat leur est favorable et ils s'y plaisent.

L'entrée du camp, où nous accédons par une avenue bordée de grands arbres, est défendue par une barrière en bois qu'ouvre à notre approche un contremaître porte-clefs.

Après une fouille sommaire de nos sacs et de nos vêtements, on nous désigne nos cases ; et on nous annonce que nous sommes libres — libres de rester dans le camp, bien entendu — jusqu'au lendemain.

On prend alors contact avec les forçats déjà installés. On retrouve des connaissances qu'on a faites aux îles ; des anciens qui ont déjà quelques années de bagne revoient parmi les nouveaux venus des camarades de France. De tous côtés, ce sont des cris de joie et de surprise ; on se serre les mains, et des dialogues s'engagent du genre de celui-ci que je reproduis textuel :

— Eh ! môme La Patte !

— Tiens, Charlot d'la Maubert !... Ah !

— Pourquoi qu't'es fait (1) ?

— Pour un buttage : un gonce qui voulait pas s'laisser faire... j'lai sonné (2).

— Et combien qu'tu files (3) ?

— Perpète (4).

— I's y ont pas été avec el' dos d'la cuiller (5), ces messieurs !

(1) Pourquoi as-tu été arrêté et condamné ?

(2) Pour assassinat : un individu qui ne voulait pas se laisser faire... je lui ai brisé la tête sur le pavé.

(3) A quoi es-tu condamné ?

(4) Aux travaux forcés à perpétuité.

(5) Ils n'y vont pas de main morte.

— Non surtout que l'mec avait juste huit ronds en fouille. Et ma femme est bonne dans l'coup, alle a ramassé dix ans d'durs (1). Alle a promis de v'nir me rejoindre ; mais tu penses que j'vas pas l'attendre et que j'vas m'affûter les pincettes... C'est franc, ici (2), i'paraît ?

— On l'edit.

— Y a donc pas longtemps qu't'es là ?

— Non, j'descends d'un chantier où qu'tout l'monde crève. Et pis, attends d'main. On vous vise, vous autes, la viande fraîche. Y a un trimballement (3) pour le Nouveau Chantier et la crique Charvin et c'est pas dit qu'tu vas y couper (4).

— Si j'crois ça, je m'barr'rais (5) tout d'suite !

— Tiens, parbleu, tu l'figures qu'i'y a qu'à prendre l'tramway. Ah ! Ah !

Cette conversation se tient à côté de moi tandis que je procède à mon installation.

Le surveillant, chargé de la cuisine, nous fait prévenir que, si nous voulons de la soupe, il faudra donner nos vivres pour qu'on nous les cuise. Mes compagnons de voyage les ont, pour la plupart, abandonnés à bord ; néanmoins en rassemblant le peu de lard et de lentilles qui reste, on parviendra à nous faire la soupe pour le soir. Mais quelle soupe !

Dupré et moi — qui n'avions retrouvé là aucun ami, et pour cause — sortons afin de jeter un coup d'œil sur notre nouvelle résidence.

Le camp est une sorte de parc d'une longueur de 400 mètres sur 50 de large ; il est clos de murs en maçonnerie de 4 mètres de hauteur. A l'entrée et à gauche se trouvent le poste et la case des contremaitres qui sont, comme aux autres pénitenciers, séparés du reste de la population pénale, la prison et la salle de visite médicale.

Le long d'une allée centrale bordée d'arbres à pain

(1) Ma maitresse a été arrêtée pour la même affaire et condamnée à dix ans de travaux forcés.

(2) Je vais me sauver... c'est commode, ici.

(3) Déplacement.

(4) Il n'est pas dit que tu l'éviteras.

(5) Je me sauverais.

sont disposées douze cases — six à droite et six à gauche — se faisant face et destinées à recevoir les forçats. La première de droite sert d'infirmérie. On y abrite temporairement, avant leur convoi à l'hôpital ou à l'humus, les condamnés, auxquels le régime des chantiers forestiers a laissé un souffle de vie.

Les cases, dont l'intérieur est le même qu'aux îles, sont exhaussées sur des piliers en brique, ce qui ménage au-dessous de chacune d'elles un espace libre et non clos où, lorsque leur affluence est trop grande — ce qui se produit souvent, — les forçats derniers arrivés suspendent leur hamac. Ceux qui ont cette malchance sont la proie des chiques et autres insectes insupportables qu'engendre le sol humide et sablonneux.

Les cases ne sont point fermées, mais tout le monde doit être rentré à huit heures, au moment où le tambour bat la retraite.

Dans le camp, tout s'annonce au son du tambour : le réveil, la soupe, les divers appels et la retraite. Seules la sortie et la rentrée des corvées sont marquées par la cloche du service intérieur qui sonne également les heures.

L'homme chargé des batteries — le « tapin du régiment des Sans-barbe », comme nous l'avions surnommé — était un petit vieux nommé Friteau, ancien tambour des zouaves, dont les exploits étaient plus célèbres à Aubervilliers, à Pantin et aux Quatre-Chemins que dans notre colonie algérienne. Ce vieux souteneur était illustre dans le monde de la prostitution et du crime et tous, même les tout jeunes gens, connaissaient ses états de service et le tenaient en haute admiration. Sa réputation était universelle et on pouvait lui appliquer ces vers de Jean Richepin :

C'était un vieux roublard, un antique marlou,  
Jadis on l'avait vu, denté blanc comme un loup,  
Vivre pendant trente ans de marmite en marmite.

Derrière l'infirmérie sont situés la cuisine, le bassin-lavoir et les latrines, où l'on ne peut se rendre que pendant le jour. Après huit heures du soir des baquets

placés à proximité de chaque case en font l'office.

Au bout du camp, derrière les dernières cases de gauche et perpendiculairement à celles-ci, sont les cellules, où l'on incarcère les hommes punis de cachot et les préventionnaires passibles du Tribunal maritime spécial.

## Répartition du convoi.

Il est six heures du soir, la nuit est venue ; et les corvées extérieures rentrent au camp. Elles touchent la ration du soir et ont deux heures pour vaguer dans le parc.

Des groupes se forment, qui commentent les événements de la journée. L'arrivée de notre convoi fait le principal sujet des conversations. Des nouveaux font aux anciens des commissions dont les ont chargés les camarades restés aux îles.

Là s'échangent des poignées de main et des... baisers.

Ici l'on rit à gorge déployée. L'occasion de rire est si peu fréquente au bagne que je suis intrigué et veux savoir la cause de cette hilarité. Je m'approche. On parle de champagne.

Vieille histoire sans doute, souvenir de quelque orgie d'antan ? Du tout, c'est tout neuf et l'anecdote est du jour.

— Ces couillons de peintres qui se sont fait faire (1) ! dit quelqu'un.

Des peintres ? Ça m'intéresse davantage encore. J'écoute ; et j'apprends qu'on répare actuellement la demeure de l'officier commandant le détachement d'infanterie de marine en station à Saint-Laurent ; que cette habitation appartenant à l'administration pénitentiaire, les réparations y sont faites par des transportés ; que les trois peintres qu'on avait chargés de cette besogne, ayant trompé la surveillance du soldat de planton préposé à leur garde, sont parvenus à fracturer la porte de la cave, et qu'ils y ont dégusté tous les vins de l'officier.

— Ah ! mon salaud, dit le conteur, tu parles d'une biture (2). Et quand ils ont dégotté (3) l'champagne, mince de bombe (4). Seulement voilà, quand i's ont été schllass (5) i's s'ont foutus à goualer (6) comme des

(1) Se sont fait prendre.

(2) Ribote.

(3) Trouvé.

(4) Quelle noce !

(5) Ivres.

(6) Chanter

perdus. Et i's s'ont fait poisser une chandelle à la main (1) chantant la gloire et la liberté, si bien que les v'là en prévence (2) de conseil. On va les sucrer cher (3).

J'ai vu plus tard aux îles les buveurs de champagne. L'un avait attrapé deux ans de réclusion cellulaire ; le second, dix-huit mois ; le troisième un an de la même peine. Leur frasque m'avait peut-être sauvé la vie, sans elle on m'aurait certainement expédié dans un chantier forestier où je serais mort des fièvres ou revolvérisé par un garde-chiourme tandis que, leur équipe dissoute, il allait falloir pourvoir à son remplacement et j'étais tout désigné pour cela. N'avait-on pas demandé à notre arrivée au camp ceux d'entre nous qui exerçaient le métier de peintre ?

Mais la retraite est battue. Nous rentrons dans nos cases. Je n'ai pas de couverture et me couche tout habillé. Après avoir dit bonsoir à Dupré, je m'endors au récit que Charlot de la Maubert fait de ses expéditions. Et mon sommeil, que ne troublent ni les patrouilles que font toutes les deux heures les contremaitres ni les rondes de surveillants qui viennent compter les hommes dans les cases, mon sommeil lourd et sans rêve dure jusqu'au réveil.

En quittant mon hamac, je suis désagréablement surpris en constatant la disparition de mes souliers et de mon sac : tout ce qui m'appartenait s'est éclipsé. Heureusement que j'avais oublié ma couverture à l'île Saint-Joseph et que j'ai dû me coucher tout habillé, sans quoi j'aurais été également dépouillé de mes vêtements. Je reste donc, pour toute garde-robe, avec un pantalon de toile et une vareuse.

La perte des souliers ne m'afflige guère. A Saint-Laurent le sol est sablonneux et l'on peut, à la rigueur, aller nu-pieds. Mais mon sac contenait des photographies de famille auxquelles je tiens comme à mes yeux. Que faire ? Les retrouver ? C'est difficile sinon impossible. — Me plaindre ? Je vais être la risée de toute la case. — Réclamer à l'autorité ? Ça n'est ni dans mon caractère ni dans mes goûts. Alors ?

Alors, au risque de me faire rompre les os — ce à

(1) Ils se sont fait prendre une bouteille à la main,

(2) Prévention.

(3) On les punira sévèrement.

quoi je m'expose, du reste — je me campe au beau milieu de la case et, fier comme Cyrano, je déclare que « si, à deux heures, au retour du travail je ne retrouve pas au moins mes lettres et mes photographies à ma place, je saurai découvrir mon voleur et, d'une façon ou d'une autre, je lui ferai son affaire. »

J'avais dû paraître terrible, car à dix heures, en rentrant dans la case, mes papiers sont à ma place. Les lettres sont intactes, mais les portraits ont été décollés ; celui qui les avait dérobés ayant probablement cru que les cartes sur lesquelles ils étaient fixés contenaient des billets de banque.

Dès l'appel du matin, à six heures, on avait formé les chantiers. La moitié de notre convoi avait été désignée pour des détachements éloignés.

Les uns étaient partis pour Saint-Maurice, à 40 kilomètres de Saint-Laurent, pour travailler à une usine à tafia qu'exploite l'Administration et où l'on ne fait qu'un séjour de peu de durée à cause des fièvres pernicieuses qu'on y contracte. Les autres avaient été dirigés sur la crique Charvin et le Nouveau Chantier pour y être occupés à la coupe des bois et à la récolte du lait de balatas qui donne le caoutchouc.

L'autre moitié avait été répartie en corvées sur le pénitencier même de Saint-Laurent. Dupré et moi comptions comme « ouvriers d'art », lui en sa qualité de menuisier, moi en tant que peintre.

Ici, le travail est plus intelligent qu'aux îles du Salut, et on laisse une certaine initiative aux ouvriers forcés employés à la confection du matériel, à la fabrication des instruments aratoires, à la construction ou à l'entretien des bâtiments, à la culture des pépinières, des potagers et à l'élevage des buffles.

Les bénéfices de tous ces travaux (en bonne administration) ne viennent pas s'inscrire au budget des recettes. Là, comme aux îles, c'est le profit personnel de messieurs les administrateurs.

De 1895 à 1899 l'exploitation agricole était dirigée par un agent général de culture du nom de Hess, ayant grade de commandant. Au bagne, on est commandant comme aux Etats-Unis les prestidigitateurs et les aventuriers sont capitaines ou colonels.

Sorte d'original, jamais tendre envers les condamnés, le père Hess jouissait cependant de l'estime de tous les forçats. La façon dont il l'avait gagnée mérite d'être contée.

Vérignon (dont le nom reviendra fréquemment sous ma plume) était alors directeur de l'Administration pénitentiaire en Guyane. Il avait adressé au Ministère un projet de réforme alimentaire tendant à supprimer le pain aux forçats et à le remplacer par des produits de la Guyane : riz, bananes et manioc. Appelé à présenter ses observations au projet, le père Hess écrivit un rapport où il était dit que le pain étant la base essentielle de la nourriture des transportés, il ne pouvait sans un préjudice réel être retiré de l'alimentation, du moins en ce qui concernait les Européens. D'autre part, il démontrait que, si l'on se décidait à appliquer ce projet, la colonie ne produirait pas pour la consommation de la population pénitentiaire et qu'il deviendrait indispensable de se fournir aux pays voisins, ce qui, somme toute, serait un surcroît de dépenses.

Le rapport Hess prévalut en haut lieu, et le système d'alimentation fut maintenu. De là, antipathie de Vérignon et sympathie des transportés pour l'agent général de culture.

En dehors des corvées ordinaires et des ouvriers d'art et des cultivateurs, il existe à Saint-Laurent un autre groupe de condamnés appelé « corvée volante ». Les hommes qui la composent sont employés au déchargement des navires, chalands et radeaux, à l'entretien des routes, au débroussage et à divers autres travaux.

Avant 1894, les transportés touchaient une légère rétribution qui leur permettait d'acheter à la cantine du pénitencier quelques vivres supplémentaires. Mais le réformateur Vérignon a supprimé la cantine et remplacé la rétribution par des gratifications facultatives que perçoivent en nature ceux qui font un travail ininterrompu. La journée est payée d'un quart de vin, ou de 20 grammes de tabac, ou de 100 grammes de pain, ou encore de 12 centilitres de tafia. Et il y a environ 80 pour 100 de transportés qui n'en touchent pas.

Les réformes de Vérignon lui ont valu le surnom de « Père des malheureux ». Quand il n'y en a pas, dit-on là-bas, il en fait.

## Les femmes reléguées.

Ainsi que je l'avais prévu, j'allai remplacer chez le commandant des troupes les peu scrupuleux buveurs de champagne. Nous y fûmes — ai-je besoin de le dire ? — étroitement surveillés, et la besogne fut vivement terminée.

Le second jour, M. Petit, conducteur des travaux, me demanda si je pourrais me charger de la décoration d'une église. J'arguai de mon peu de connaissance en peinture monastique ; mais il me rassura en me certifiant qu'il ne s'agissait pas de fresque à la Michel-Ange. Il me fallait simplement mettre en couleur les murs intérieurs d'une chapelle dont on achevait la construction au couvent des femmes reléguées. Il m'emmena voir le travail, et il fut convenu que j'établirais le compte des fournitures qui m'étaient nécessaires et que je commencerais le lendemain.

Mais une désagréable surprise m'attendait, qui faillit tout compromettre.

A la rentrée de dix heures, le chef de camp nous fit appeler, Dupré et moi.

— On s'est trompé, nous dit-il. Vous êtes anarchistes et l'on aurait dû vous conserver aux îles. Mon devoir est de vous mettre tous deux en cellule pour vous éloigner du reste de la population pénale, en attendant que la direction décide sur votre sort. Mais il est certain qu'on vous renverra d'où vous venez.

Nous n'avions à faire — et ne fîmes d'ailleurs — aucune objection. Nous nous attendions presque à ce qui nous arrivait.

Ce fut pour Dupré une grande déception, car il m'avait, la veille, confié ses projets d'évasion.

On nous mit en cellule.

Lorsque M. Petit vint me chercher le lendemain pour me mettre à l'œuvre, on lui fit part de ce qui se passait.

— Allons ! fit-il simplement, on attendra une autre occasion pour décorer la chapelle ; et tout sera dit.

Mais les bonnes sœurs ne l'entendirent pas de cette

oreille-là. Il leur importait peu que le sanctuaire fût décoré par un anarchiste pourvu qu'il le fût. Et puis, au fond, espéraient-elles me convertir ? Bref, elles firent tant et si bien que Grim se vit dans l'obligation d'enfreindre les règlements qui lui tenaient si fort au cœur. Il ne s'exécuta qu'à son corps défendant, rejetant sur ses chefs toute la responsabilité de notre relaxation.

Aussitôt délivré, je me rendis au couvent. Le gros œuvre serait terminé sous deux jours et les menuisiers nous céderaient définitivement la place.

Je fus un objet de curiosité pour toutes les religieuses, qui vinrent en corps recevoir l'anarchiste qu'elles ne s'attendaient probablement pas à voir fait à la façon des autres humains. Elles m'accueillirent avec bonté et sollicitude. J'appris bientôt que cette manière de faire n'était pas tout à fait désintéressée.

En 1896, époque à laquelle se déroulent ces événements, il y avait à Saint-Laurent du Maroni deux ordres de religieuses : celles de Saint-Vincent de Paul, chargées des soins à donner aux malades de l'hôpital, et celles de Saint-Joseph de Cluny préposées à la garde des femmes reléguées.

Or une sorte de rivalité irraisonnée, du genre de celle qui existe dans l'armée entre les militaires qui ne portent pas le même uniforme, existait entre les sœurs de l'hôpital et celles du couvent. Quelle joie pour ces dernières à la pensée qu'elles allaient enfin posséder une chapelle — une chapelle à elles seules — qui éclipserait par ses dimensions et l'éclat de ses peintures celle de l'hôpital ! Quel triomphe lorsqu'on y dirait la première messe !

Aussi, comme je fus choyé ! Bientôt les saintes femmes reconnurent que la ration du forçat ne payait pas la tâche que je remplissais avec « tant d'art » ; elles me firent nourrir par leur économat : viande fraîche, légumes verts, dessert, vin et café, rien ne manquait ; et je confesse à ma honte qu'à ce compte-là, j'eusse décoré des chapelles tout le temps de ma peine.

Je mentirais si je disais que j'apportais à l'ouvrage toute la diligence qu'aurait dû me commander ma conscience : le régime exceptionnel dont je jouissais était trop agréable et trop inattendu pour que je ne le fisse

pas durer le plus longtemps possible ; ce fut dans ma vie de transporté, le seul passage où je pus manger à ma faim. Mais le forçat propose et l'Administration dispose.

Il arriva que M. Petit fut appelé à d'autres fonctions et remplacé à la direction des travaux par un conducteur de première classe d'une compétence beaucoup moindre. C'était un Polonais dont le nom n'est pas resté dans ma mémoire. A sa première visite, il attrapa tout le monde, malmena les religieuses avec lesquelles il refusa de s'aboucher davantage et se retira en blasphemant.

— Je vous donne huit jours pour terminer cette sa-loperie, me dit-il en me quittant.

Il refusa de signer les bons que je lui présentai, et les sœurs furent obligées de faire les frais de matières et d'outils indispensables à l'achèvement des travaux.

Je vous laisse à penser quel caractère je donnai à ce saint lieu. Les couleurs les plus criardes, les tons les plus choquants, s'y mariaient avec une candide désinvolture. Dans un bariolage tapageur j'avais assemblé toutes les nuances d'une palette d'impressionniste. Cela devait certainement réjouir l'œil des créoles et des nègres ; et comme on prend peu à peu le goût des gens au milieu de qui l'on vit, les sœurs de Saint-Joseph trouvèrent la chose en tous points parfaite. Mais entre nous, c'était plutôt un peu... forain.

Ne quittons pas le couvent des reléguées sans dire un mot de ses pensionnaires dont le nombre en 1896 s'élevait à cent cinquante environ. La plus douce d'entre elles est plus indisciplinée et plus indomptable que le plus irréductible des forçats.

Un jour qu'une corvée de transportés était occupée au déblaiement des matériaux de construction qui n'avaient pas été utilisés pour la chapelle, les reléguées, sous la conduite des religieuses, traversèrent la cour.

Dans un langage qui n'était pas positivement celui du faubourg Saint-Germain, les hommes lancèrent aux femmes des propos galants et celles-ci répondirent à haute voix dans un style plus que décolleté : ce fut

pendant quelques minutes un feu croisé d'épithètes que Vadé et le duc de Beaufort n'eussent point entendu sans rougir.

Le garde-chiourme qui commandait la corvée était une sorte de fat ridicule, au poil roux, haut comme une botte et hargneux comme un roquet. Tout chez lui était étroit : sa taille, son pas, ses gestes et son cerveau. Il n'était pas jusqu'à son nom qui portât à rire : il s'appelait Ledorlot. Il voulut intervenir. Mal lui en prit. Toutes les reléguées l'entreprirent et le dictionnaire poissard aurait trouvé là matière à un fameux supplément.

Oh ! la la.

C'tte gueul', c'tte binette !

Oh ! la la !

C'tte gueul' qu'il a !

Chantaient quelques-unes sur un air montmartrois.

— Ah ! ben, vrai ! en v'là d'une fausse couche ! Va donc dire à ta mère qu'a te finisse, criait l'une.

— Avorton, crevé ! hurlait une autre, j'te mettrais un doigt dans l'figne et j'te f'rais tourner pendant huit jours.

— Tiens, bout d'cul, faisait une troisième en se tournant, v'là ton portrait !

Et les pierres de pleuvoir sur Ledorlot.

Les sœurs voulurent imposer silence. Elles furent à leur tour prises et abreuvées des pires injures.

Fou de rage, le surveillant tira son revolver et sans l'intervention d'une religieuse qui lui rappela qu'il avait affaire à des femmes, il aurait tiré dans le tas. Il ne fallut rien moins que la présence de Grim et de quelques autres pour rétablir l'ordre. Quant au Rouquin, c'était le surnom de Ledorlot, l'entrée de la relégation des femmes lui fut désormais interdite.

Tant qu'elles sont à la relégation collective, les femmes ne sont jamais employées à des travaux extérieurs. Les cas sont rares où on leur permet de servir chez les particuliers en qualité d'« engagées ».

Le rêve de la reléguée est d'être tirée du couvent par le mariage. Cela se présente quelquefois. Ceux qui donnent le titre d'épouses à ces malheureuses, pour la

plupart laides et sans âge, sont des Arabes concessionnaires ou libérés. A ma connaissance, il n'y eut qu'un seul mariage contracté entre une reléguée et un Européen ; celui-ci était un voyou parisien qui répondait au sobriquet significatif de « La Rouquine du Châtelet ». Union bizarre, quasi saphique, association infâme dont on n'ose démêler ni les motifs ni les calculs.

Les Algériens qui convolent dans ces conditions sont sganarellisés sans vergogne ; ils se vengent de leurs malheurs conjugaux en reconduisant au couvent les femmes qu'ils en ont tirées et qui n'en sortiront que sur la demande expresse du mari.

Les reléguées que la fureur d'un époux ne maintient pas éternellement cloîtrées peuvent, après un stage de trois ans, obtenir la rélévation individuelle. Mais comme elles ne doivent pas s'éloigner du Maroni, dont le séjour est imposé, les occupations qui pourraient les faire vivre leur manquent presque totalement et elles se voient dans la nécessité de réintégrer bientôt le pénitencier. Comme on peut en juger, la situation de ces malheureuses femmes est sans issue.

Au couvent, la nourriture est la même que celle qu'on donne aux forçats, sauf que la ration de pain y est moindre de 50 grammes. Le travail consiste dans la confection de vêtements à l'usage des transportés des deux sexes. Contrairement aux forçats, les femmes sont rétribuées et touchent, suivant la besogne faite, de 20 à 30 centimes par jour ; elles peuvent disposer de la moitié de leur paye, l'autre étant versée à leur pécule. Elles peuvent recevoir de l'argent de leur famille et se fournir de vivres supplémentaires à la cantine, que tient une religieuse.

Les femmes reléguées couchent en commun dans des dortoirs dont les lits se composent de trois planches sur chalits, d'une paille, d'un traversin, de deux draps et d'un couvre-pieds. C'est en somme la demi-fourniture des troupiers. Les dortoirs sont naturellement le théâtre de scènes de tribadisme et de ce commerce naît une jalousie qui se traduit par des coups de griffes et de violents crépages de chignons. Car, à l'inverse de ce qu'on pourrait croire, les reléguées conservent leur cheveux.

Celles qui ne sont pas lesbiennes par goût sautent parfois la palissade, non dans le but de s'évader, mais pour chercher au dehors un plaisir plus naturel que ne leur refusent jamais les concessionnaires ou les engagés, voire les militaires ou les gardiens qu'elles rencontrent. Lorsque ces coureuses de guilledou sont reprises ou qu'elles se rendent, par lassitude d'errer dans la brousse, elles sont punies de trente à soixante jours de cachot et mises aux fers.

Pour des fautes moins graves, on leur inflige le pain sec et la cellule.

Nous nous occuperons plus loin et d'une manière détaillée de la Relégation des hommes.

## XXVII

### L'inventeur Mimault

La chapelle des sœurs de Saint-Joseph de Cluny terminée — ce qui faisait trois églises pour une population de 4.500 âmes, forçats compris — le temps des douceurs prit fin et je fus à nouveau réduit à la portion ordinaire des condamnés.

Mais ma réputation de décorateur était désormais établie sur le pénitencier. Je conservai donc ma qualité d'ouvrier et restai préposé au barbouillage et à l'enjolivement des bâtiments administratifs. J'étais tenu néanmoins de rentrer aux heures réglementaires et de répondre à tous les appels.

Pendant les heures de sieste, de onze heures à deux, et le soir avant la retraite, je m'entretenais avec Dupré de notre projet d'évasion. Au cours de mes travaux à la Relégation des femmes, j'avais pu me mettre en rapport avec l'extérieur et trouver un intermédiaire pour expédier et recevoir ma correspondance. Grâce à cette complaisance, j'avais adressé à mes amis de France une demande d'argent — 5 ou 600 francs — pour faciliter notre fuite.

En attendant les fonds, nous vivions d'espérance et échangeions dans nos promenades nos vues sur l'avenir. Toujours seuls, nous ne nous mêlions aux conversations des autres forçats que lorsqu'une bribe de phrase, un mot saisi au vol, éveillait notre curiosité. Nous n'étions pas, Dupré et moi, les uniques solitaires. Depuis notre arrivée à Saint-Laurent, notre attention avait été attirée par un homme approchant de la soixantaine, à la physionomie douce et calme, au regard franc et qui conservait sous la livrée infamante du forçat une dignité réelle. Il allait toujours seul à l'écart et paraissait en proie à une constante préoccupation. Malgré l'envie que nous avions de percer le mystère dont il semblait vouloir s'entourer, nous respectâmes sa solitude. Les autres transportés le regardaient comme une espèce de maniaque, quelques-uns comme un fou.

Un jour que j'étais au lavoir, ce taciturne vint s'installer à mes côtés pour laver quelques pièces de linge. A un moment, son savon lui glissa des mains et coula au fond du bassin. Comme il lui était difficile de le rattraper, j'entrai dans l'eau et lui rapportai l'objet.

— Monsieur, me dit-il, je vous remercie infiniment.

Je répondis quelques mots insignifiants : la glace était rompue.

Intentionnellement, le soir, j'allai me promener dans son allée de prédilection.

Cet homme m'intriguait, je brûlais du désir de scruter son passé.

Je l'abordai en lui rappelant notre rencontre de la journée. Son accueil fut aimable. Notre entretien roula d'abord sur des sujets quelconques ; mais, c'était plus fort que moi : je voulais savoir.

— Il y a longtemps que vous êtes ici ? hasardai-je.

— Oui, me répondit-il, huit ans.

Il baissa la tête, les yeux fixés sur le sol. Je devinai la pénible impression dont il souffrait et n'osai pousser plus loin mes questions. Et peut-être n'en aurais-je jamais connu davantage sans l'intervention involontaire du père Friteau, le tambour qui, en passant près de nous, décocha à mon compagnon un formidable : « Bonsoir, père Mimault ». L'homme releva la tête et répondit au bonsoir du tambour.

Mimeau, Mimot, Mimaud ? Il me semblait avoir déjà entendu prononcer ce nom-là. Parbleu, oui ! il y avait eu un Mimeau dans le procès qui avait suivi les massacres de Saint-Joseph ; mais celui-là — je me le rappelais fort bien — n'avait rien comme âge ou comme physique qui le rapprochât du vieillard avec qui je me trouvais en ce moment. Cependant... Eh ! j'y étais maintenant. Mimault, Mimault, n'était-ce pas cet employé de ministère qui avait tiré des coups de revolver sur un ingénieur de l'État ?

J'avais dû faire à haute voix cette dernière réflexion.

— Vous connaissez mon histoire ? me demanda-t-il.

— Oui et non, répondis-je. Je n'en ai qu'un très vague souvenir.

— Oh ! c'est bien simple, me dit Mimault ; en deux

mots la voici : J'étais employé aux Postes et Télégraphes. Depuis une dizaine d'années je travaillais avec amour à une invention qui devait amener un progrès notable dans la télégraphie ; j'y passais tout le temps que me laissait mon service et y sacrifiais mes économies. Enfin, un jour mes efforts furent couronnés de succès : j'avais trouvé un appareil permettant les transmissions simultanées. Vous vous faites facilement une idée de ma joie, n'est-ce pas ? Je ne m'y abandonnai pas outre mesure et songeai de suite aux moyens de tirer parti de mon invention. Ah ! Ils n'étaient pas difficiles à découvrir ces moyens-là ! Je n'avais pas l'argent nécessaire à la prise d'un brevet ni, par conséquent, celui qui m'aurait permis d'acheter des protections capables de faire agréer mon appareil par l'État. Je passai des mois et des mois à me débattre contre le sort qui s'obstinait à m'être contraire. De guerre lasse je voulus en finir et confiai mes plans à un certain Baudot, ingénieur au Ministère des Postes et Télégraphes. « C'est bon, me dit-il, on verra ce qu'on peut en faire. »

« Quelque temps après il me complimenta, m'assurant que ma découverte était parfaite, mais qu'il y avait certainement de grandes difficultés à la faire adopter ; il me traîna ainsi jusqu'au jour où j'appris que mon appareil venait d'être accepté comme étant la propriété de Baudot. J'étais fou de rage. Par la félonie de cet homme, toutes mes espérances étaient déçues, le beau rêve que je caressais depuis plus de dix ans s'écroulait !... Mais il y avait des tribunaux, j'attaquerais mon voleur et justice me serait rendue !... Naïf que j'étais !... Trois ans durant on me renvoya de juridiction en juridiction. Finalement, je fus dépouillé. Du coup, la colère m'aveugla, je vis rouge ! Je m'armai d'un revolver et allai attendre Baudot à la sortie du Ministère, bien décidé cette fois à me rendre justice moi-même.

« Dès que je vis venir l'ingénieur, sans même prendre le temps de viser, je déchargeai dans sa direction les six coups de mon arme, mais sans parvenir à le tuer... Je fus arrêté, traduit en Cour d'Assises et condamné à vingt ans de travaux forcés... Vous savez le reste. »

A ce moment, le tambour du père Friteau se fit

entendre. On battait la retraite. Nous nous séparâmes en prenant l'engagement de nous revoir chaque jour.

Et le forçat solitaire aux cheveux blancs eut pendant quelque temps une société dans ses promenades le long de son allée favorite. Il avait conservé l'amour des sciences et discutait avec Dupré et moi la pluralité des mondes. De notre côté, nous nous appliquions à lui faire partager nos théories libertaires et à lui faire entrevoir la société future telle que nous la rêvions.

— Mais, c'est très exact ce que vous préconisez, nous dit-il, un jour, en nous abordant. Si j'avais vécu dans un milieu où toutes les idées se seraient fait jour librement, où toutes les conceptions auraient pu se développer et toutes les découvertes se mettre en pratique sans difficultés, sans tiraillements et sans basse envie, on ne m'aurait pas volé mon invention. Je le vois très clairement votre rêve d'anarchie : tout devenant la propriété de tous, chacun coopérant au bonheur commun, sans idée de lucre ou même de gloire, le vol n'ayant plus alors de raison d'être et le crime lui-même, dont il est si souvent le mobile disparaissant à son tour. C'est très beau ; mais comme c'est loin ! Et vous, qui luttez pour la réalisation de ces idées généreuses, vous ne la verrez pas. Mais c'est bon tout de même de voir avec vos yeux, et, depuis que je vous connais, je fais un peu la part de toutes choses : celle du milieu, celle des circonstances et celle de l'éducation. Et aussi j'en arrive à tirer cette conclusion que tous ces misérables que nous coudoyons ici journellement ne sont pas aussi coupables que la société nous les montre.

Le père Mimault était devenu déterministe.

Ah ! si les jurés l'avaient été le moindrement du monde, il est certain que le pauvre inventeur n'eût jamais revêtu la vareuse du forçat !

## XXVIII

### Les innocents

Je ne surprendrai certainement pas le lecteur en lui disant que parmi les transportés se rencontrent de nombreuses victimes d'erreurs judiciaires. Combien sont là-bas contre qui l'on n'a relevé à l'instruction et au cours des débats que des présomptions établies souvent sur des commérages de voisins ou sur des rapports de police ? Je ne saurais le dire. Au bagne où l'on ne cache rien de son passé, les criminels racontent cyniquement leurs méfaits et se font une gloire des chevrons conquis à la pointe du surin ou dans le maniement de la pince-monseigneur ; les innocents, au contraire, ne se lassent pas de protester.

Avec une louable persévérance, quelques députés et certains avocats, qui placent la justice au-dessus des soucis pécuniers, se sont employés à la revision du procès de quelques-unes de ces malheureuses victimes et en ont préparé et fait sanctionner la réhabilitation. D'autre part, la Ligue des Droits de l'homme et du citoyen est intervenue à diverses reprises et a obtenu déjà des résultats heureux. Mais quelle lenteur apportent dans leurs démarches les autorités à qui incombe le soin de rendre à la société l'homme qu'elle a injustement condamné !

Un des cas les plus récents est celui de Camille Condon, de qui j'ai sous les yeux une lettre datée du 15 novembre 1900 dans laquelle il m'annonce son retour en France. Il avait été condamné en 1894, immédiatement après la mort de Carnot, par la Cour d'Assises du Rhône et envoyé, comme anarchiste, aux îles du Salut. Or, dès la première année de sa peine, on eut la preuve évidente de son innocence, le véritable coupable s'étant lui-même dénoncé. Condon n'en est pas moins resté près de cinq années au bagne.

Trois ans, paraît-il, avaient été nécessaires pour remplir les formalités de libération. Ah ! c'est que quand l'Administration tient une proie, elle veut la garder jusqu'à la mort !

J'ai dit au second chapitre de la deuxième partie de cet ouvrage le cas du pauvre Filliaux dont les prétendues victimes reconnaissent aujourd'hui l'innocence. A un voyage que je fis dernièrement à Lille, j'appris avec plaisir que des camarades s'occupaient de faire reviser le procès. Y réussiront-ils ? Et dans combien de temps ? En attendant, l'autre est toujours au bagne, où il mourra peut-être avant qu'on ne lui ait rendu la liberté.

Pendant que j'étais à Saint-Laurent du Maroni, j'eus l'occasion de poser les premières bases d'une révision.

Sous l'inculpation de meurtre de sa femme et de sa servante, un brave paysan du Poitou comparait en 1895 devant le jury de la Vienne qui le reconnut coupable, et la cour le condamna à mort. Cependant, les preuves matérielles manquant, il ne fut point exécuté et on l'envoya aux travaux forcés à vie. Il était au bagne depuis deux ans quand je fis sa connaissance.

De l'accent de sincérité qu'il mit à me narrer sa lamentable histoire, je déduisis que mon « pays » n'avait jamais trempé de près ni de loin dans le double assassinat pour lequel il avait été condamné. Il comptait à mon peloton et comme il était complètement illettré, il me pria de lui rédiger sa correspondance, ce que je fis avec plaisir. Je parvins ainsi rapidement à connaître tout son passé, et à chaque lettre qu'il me dictait, la conviction que j'avais de son innocence devenait plus solide. Mais à qui et comment faire partager mon opinion ? et sur quelles données tangibles l'établir ?

Le hasard vint inopinément à mon secours.

Mon Poitevin, gravement malade, avait quitté la case pour l'infirmerie où je vins le visiter à la veille d'un courrier afin d'écrire la lettre mensuelle qu'il avait coutume d'envoyer à son frère. Il avait comme voisin de salle un grand diable, ancien chemineau d'une quarantaine d'années, à la figure osseuse et prognathe, au regard faux, et qui, ce jour-là, régalaît les autres malades du récit de ses crimes.

Habitué à entendre chaque jour des histoires de ce genre, je ne prêtai qu'une oreille distraite au récit du trimardeur. Mais à un moment, je vis mon pays changer

de couleur et devenir très attentif ; puis, soudain, me désignant le narrateur :

— Houlé, dit-il d'une voix étouffée par l'émotion. Houlé li qu'a toué ma povré femme (1) et ma domestique.

— Expliquez-vous, lui demandai-je presque aussi ému que lui.

— Houlé li, répétait-il en patois, houlé li !

Il n'en pouvait dire davantage. Les sanglots l'étranglaient, d'abondantes larmes s'échappaient de ses yeux, et son bras demeurait tendu dans la direction du chemineau.

Je m'adressai alors à ce dernier et le priai de recommencer sa confession. Il y consentit sans difficulté, ajoutant même des détails qu'il avait omis dans le précédent exposé.

— Tu me certifies l'exactitude de ce que tu viens de raconter ? interrogeai-je.

— Absolument, affirma-t-il.

— Et tu serais disposé, afin de faire sortir du bagne celui que l'on y a envoyé à ta place, à renouveler tes déclarations devant un magistrat ?

— Pourquoi pas ? J'ai été condamné à cinq ans de travaux forcés et à la relégation pour un vol qualifié que je n'ai pas commis (c'était un innocent d'une autre catégorie) ; c'est tout comme, puisque je suis tout de même ici à perpétuité.

Au nom de mon vieux paysan, j'adressai à M. Joly, alors procureur de la République à Saint-Laurent-du-Maroni, une lettre où je mentionnais la scène poignante dont je venais d'être témoin.

La nouvelle s'en répandit promptement dans le camp et la rumeur arriva jusqu'aux oreilles du surveillant-chef.

Grim vit tout de suite là-dessous une machination pas catholique, une entente entre deux condamnés dans le but de berner la justice et, en attendant plus ample informé, il prit sur lui de déjouer dès le début la combinaison et fit fourrer les deux hommes malades en cellules.

(1) Voilà celui qui a tué ma pauvre femme.

Cela se passait un dimanche. Le lundi, le procureur de la République fit appeler le chemineau qui réitéra les propos qu'il avait tenus devant moi à l'infirmerie, s'avouant l'auteur du double assassinat.

Mais, en Guyane, les enquêtes vont à pas de tortue ; et lorsque, deux ans après cet événement, je quittai la colonie, les choses étaient encore pendantes.

Peut-être le vieux campagnard reverra-t-il un jour le coin de terre poitevine où reposent ses prétendues victimes. Mais combien d'autres resteront là-bas, victimes de l'ignorance des jurés, de la férocité du ministère public — qui en tout accusé voit un coupable — ou de la mollesse de certains avocats d'office, lesquels se désintéressent souvent du sort des « clients » qu'on leur impose et qui leur paraissent en somme « peu intéressants » ; combien finiront leurs jours au bagne qui n'auront pu que protester de leur innocence sans aucun moyen de la rendre jamais probante !

Il est une autre variété d'innocents qui mérite d'être citée, les criminels par persuasion. L'espèce en est plus nombreuse qu'on ne le pourrait penser ; les magistrats de police et les juges instructeurs en savent quelque chose. Ces monomanes s'accusent à plaisir de crimes qu'ils n'ont pas commis, et l'imagination qu'ils déploient à détailler toutes les circonstances de leurs pseudo-forfaits ravirait d'aise M. Pierre Decourcelle et lui fournirait le sujet de beaux drames pour l'Ambigu.

J'ai connu au bagne un de ces malades. A l'entendre, il avait tué plus de monde que Vacher et commis plus de vols que Cartouche et Vidocq réunis. Il était originaire de Saint-Ouen ou des Batignolles et on l'appelait Paul le Cocher.

Il racontait qu'il avait trempé dans toutes les affaires célèbres ; et, lorsqu'on l'avait mis sur la voie, il se persuadait qu'il avait connu Prado, secondé Pranzini et servi sous les ordres d'Anastay. En le poussant un peu, on serait aisément arrivé à le convaincre qu'il avait assassiné Fualdès et fait un enfant à Mme Lafarge.

Ses prétendues relations ne se bornaient pas au monde du crime, il les étendait à l'anarchie. Il était

aux îles lorsque j'étais à Saint-Laurent. Des forçats lui parlèrent de moi.

— Courtois l'anarchiste, s'écria-t-il, mais je le connais ! Nous avons « fait la rigolade ensemble ».

Et il était entré dans des détails tout à fait inédits.

Il fit un jour partie d'un convoi qu'on dirigeait sur le Maroni. A son arrivée, on me prévint de ce qu'était Paul et on nous mit en rapport.

— Tiens, lui dit celui qui me présentait, voilà justement un compagnon qui a connu Courtois. Vous pourrez en causer tous les deux.

— Tu as connu Courtois ? demandai-je au cocher.

— Je crois bien, répondit Paul ; c'était mon « poteau. »

Il me raconta alors sur mon compte tout un tissu d'anecdotes, plus folles les unes que les autres et auprès de quoi les rapports de police qu'avait amassés contre moi le parquet de Bordeaux n'étaient que de pâles berquinades. Je le laissai aller sans l'interrompre ; et quand il eut vidé son sac, je me nommai simplement.

Il me regarda hébété. Mais, au fond, il fut persuadé que c'était moi le mystificateur.

Ils sont quelques-uns dans les prisons et au bagne, victimes de leurs propres mensonges et qui ont eux-mêmes contribué à l'erreur judiciaire dont ils souffrent. Ils ont généralement commencé à se vanter devant un mouchard d'un exploit quelconque et, par une pose idiote, ils ont confirmé leurs dires devant le chef de la Sûreté ou le magistrat instructeur ; ils ont continué à mentir à leur défenseur et devant le jury ; et ils persévèrent une fois condamnés.

Ces vantards sont de pauvres malades, dont on ne découvre la monomanie que lorsque une trop flagrante exagération se glisse dans leurs racontars.

Ils sont ceux-là, doublement innocents, et c'est doublement que je les plains.

## Les médecins, les malades et les morts

La Guyane ne devint lieu de transportation qu'après le coup d'État de 1854. Le premier convoi arriva aux îles du Salut en mai 1852. En 1867, le nombre des transportés envoyés à la Guyane s'élevait à dix-huit mille ; soit une moyenne annuelle de douze cents.

De 1867 à 1880, on n'expédia en Guyane que des forçats condamnés à une peine supérieure à huit années et plus spécialement des arabes et des nègres. Deux convois amenaient chaque année sept cents transportés, soit neuf mille cents en treize ans.

A partir de 1880, les convois se renouvellent trois fois par an et comptent chacun de trois cents vingt à trois cents cinquante transportés, on organise souvent un convoi supplémentaire à destination de la Guyane. Mais tenons-nous en à trois convois ; cela nous donne de 1880 à 1898 un ensemble de dix-neuf mille transportés.

Donc, en quarante-cinq ans, la colonie a reçu plus *quarante-six mille condamnés*.

Or, en juillet 1898, le nombre des transportés — tant en cours de peine que libérés ou concessionnaires devant répondre à l'appel semestriel — était de *sept mille* ; ce qui porte la moyenne des morts ou disparus à huit cents soixante-sept par année ; au total et en chiffres ronds : *trente-neuf mille* de 1852 à 1898, soit 84 1/2 p. 100.

Les évadés comptent parmi les disparus. Mais, si l'on considère que 2 p. 100 seulement des tentatives d'évasion réussissent et que les grâces, les libérations définitives et les revisions provoquées par des erreurs judiciaires n'atteignent que cinq pour mille des transportés, la proportion des morts ou disparus sera encore de 82 p. 100.

Ainsi, sur cent individus qu'on envoie au bagne, il n'y en a que dix-huit qui ne meurent pas ou qui n'y sont pas tués... qui ne *disparaissent* pas. Statistique effrayante, si l'on tient compte surtout que l'âge moyen

des condamnés aux travaux forcés est de vingt-deux ans.

Dans les chiffres ci-dessus exposés ne sont pas englobés les récidivistes relégués depuis la loi de 1884. En 1892, le nombre de cette catégorie de transportés s'élevait à dix mille, chiffre qui va en s'augmentant de trois cents cinquante à quatre cents par année.

Les relégués, dont je m'occuperai longuement dans un chapitre spécial, occupent un des points les plus malsains du Maroni. Leur camp est, d'ailleurs, justement surnommé le « camp de la Mort ».

De 1889 à 1892, il en succomba seize cent cinquante-cinq ; et quand je quittai le Maroni, en 1897, l'effectif des survivants était de dix-huit cent-vingt. Cela donne une moyenne de mortalité supérieure de deux et demi pour cent, comparativement à celle des transportés.

La plupart des convois sont décimés dès leur arrivée dans la colonie. La fièvre, l'insolation, la dysenterie, la gangrène — qui s'attaque à la moindre écorchure, — l'insuffisance et la mauvaise qualité de l'alimentation sont les principaux agents de mortalité. La nostalgie et l'hypocondrie font aussi de fréquentes victimes.

Chez l'être le plus vil, chez le plus dépravé, il y a un fond de sentimentalisme qui étonne et déconcerte le philosophe et l'observateur. Et tout indique que, si la société avait su cultiver cet atome de bonté native que tout être porte en soi, les individus qu'elle condamne seraient devenus d'honnêtes gens. J'ai rencontré au bagne des hommes ayant commis des crimes d'une atrocité inexplicable, qui pleuraient de vraies larmes à la pensée qu'un père, une mère, une femme aimée ou un ami pouvait être malheureux à cause d'eux ; ils souffraient horriblement et j'en ai vu mourir de consommation.

Ceux qui ont été assez robustes, assez résistants, pour supporter le premier choc, succombent parfois du fait de mauvais traitements ; d'autres s'éteignent à l'hôpital, que des soins plus diligents auraient pu sauver. Il y a enfin ceux qui tombent sous la matraque des contremaîtres ou le revolver des surveillants. Ces assassinats sont courants, et ceux qui les commettent sont à peu près certains de l'impunité.

Sur les cent-vingt condamnés que nous étions du

même convoi en arrivant au Maroni, il eût été difficile d'en réunir une trentaine après six mois de séjour. Et nous n'avions pas eu d'épidémies. Je laisse à penser ce que c'eût été si la terrible fièvre jaune avait sévi.

Quand plus tard je rentrai aux îles, je constatai que les ravages n'y étaient pas moindres et je n'y rencontrai que très peu de ceux qui étaient venus de France en même temps que moi.

Si l'on apportait un peu d'humanité dans le traitement et d'assiduité dans les soins médicaux, la mortalité serait enrayée dans de notables proportions. Mais le gibier de bagne n'est pas digne d'intérêt; on le déporte pour qu'il meure; et que ce résultat soit atteint un peu plus tôt ou un peu plus tard, cela n'a qu'une importance minime. Les jurys, d'ailleurs, sont là pour pourvoir à son remplacement.

A l'indifférence coupable de certains docteurs se joint la barbarie des infirmiers. Ceux-ci sont recrutés parmi les forçats, ils échappent à la dure discipline du camp, couchent dans des lits et reçoivent une nourriture plus abondante et plus substantielle que le commun; ils savent l'augmenter au besoin en rognant la ration des malades. Ils commandent en maîtres, oubliant les misères qu'ils ont antérieurement encourues et qui les attendent encore au jour où on les relèvera de leurs fonctions. Ils se cramponnent à leur emploi comme Cynégire au vaisseau perse, et lorsqu'un malade à qui ils supposent quelque argent s'obstine à ne pas mourir, ils abrègent son agonie par tous les moyens à leur disposition.

L'infirmier est sous la coupe directe de la religieuse de service, aussi s'efforce-t-il de paraître confit en dévotion, il a du bon Dieu plein la bouche et répond d'une voix forte aux prières de la sœur.

De leur côté, les religieuses — dont quelques-unes sont bonnes et impartiales — gardent ordinairement leurs attentions et leurs douceurs pour les hypocrites qui jouent la ferveur et pour les malins qui leur confectionnent des bibelots de piété. Quant aux malades qui conservent l'indépendance de la pensée, ils sont généralement négligés. Les saintes filles songent davantage à la santé de l'âme qu'à celle du corps. Lors-

qu'un malade n'a plus que quelques jours à vivre ou lorsque le thermomètre qui prend la température d'un fiévreux dépasse 41, elles appellent en hâte l'aumônier dont la vue a pour conséquence d'effrayer le moribond et de l'expédier plus promptement *ad patres*!

Autrefois, les médecins des pénitenciers coloniaux étaient des majors de la Marine. Ils étaient maîtres dans leur service et jouissaient d'une entière liberté d'action. Quand il arrivait alors que le docteur n'était pas au mieux avec l'administration, les condamnés en profitaient un peu et les malades étaient, sinon mieux soignés, du moins plus facilement reconnus et hospitalisés.

Cette indépendance du corps médical eut pour effet d'indisposer fortement MM. les administrateurs, qui demandèrent et obtinrent la formation d'un service spécial de médecins coloniaux.

Ceux-ci sont attachés à l'administration pénitentiaire *dont ils relèvent directement et qui les paie*. De cette façon, les prescriptions du médecin sont soumises au visa du commandant du pénitencier qui, « sous des prétextes d'économie, » supprime, au hasard, telle ou telle ordonnance, enlevant ainsi au malade la potion qui l'aurait peut-être sauvé. Beaucoup de docteurs, il faut le reconnaître à leur louange, ont refusé de s'associer à ces mesures homicides et ont donné leur démission.

J'ai vu de mes yeux un commandant de pénitencier, passant dans les salles de l'hôpital, en faire sortir « par mesure disciplinaire » et sans prendre avis du docteur, un malade entré de la veille.

Le médecin s'insurge parfois contre les fantaisies du commandant, ce dont profitent les transportés malades qui sont plus facilement hospitalisés. A l'époque où j'étais au Maroni, un antagonisme de ce genre existait entre le commandant Deniel et le docteur Mariot qui avait le tort de reconnaître malades tous ceux qui l'étaient réellement. Et le nombre en était grand!

L'hôpital était comble et le camp, aux heures de travail, était rempli d'hommes dont le docteur avait prescrit le repos. Ces exemptions eurent le don d'exaspérer Deniel qui s'en plaignit à la direction.

Le docteur, qui taquinait la Muse, se vengea de l'animosité du commandant en écrivant sur lui une chansonnette satirique qu'il illustra d'un portrait-charge du personnage. Deniel y était représenté chargé d'une hotte pleine de légumes, de *poissons*, de chapelets, de saucissons et sonnant à la porte de la communauté des sœurs de l'hôpital. La chansonnette était intitulée : *La dot à Nonore.*

Nonore était le petit nom de la fille du commandant, qui rêvait pour son enfant un avenir à l'abri du besoin ; aussi ne négligeait-il, en vue de l'établir, aucun des mille petits bénéfices que lui rapportait son grade.

La chanson fit bientôt le tour du pénitencier et tous les forçats chantaient *La dot à Nonore.*, au grand dam de Deniel. L'inimitié de ces deux hommes prit une telle acuité, que le médecin résolut d'appeler son adversaire sur le terrain. Mais, comme tous les êtres bassement méchants, Deniel était lâche, M. Mariot dut le souffleter publiquement, devant une corvée de cinquante hommes. Le « commandant » refusa de se battre et le docteur fut changé de poste. Je crois me souvenir qu'il démissionna peu de temps après.

## Assassinat de l'anarchiste Dupré

Quand arriva la réponse à la lettre que j'avais clandestinement adressée aux amis de France pour leur demander les fonds nécessaires à notre évasion, ce fut pour Dupré et pour moi une amère déception. Parents et camarades étaient d'avis que, puisqu'il ne me restait que trois ans à faire, il valait mieux me résigner que de m'exposer à une tentative qui, en cas de non-réussite, compromettrait pour plus longtemps encore ma liberté. J'avoue que si j'avais eu un peu d'argent, je n'aurais tenu aucun compte de ces sages conseils ; mais partir sans le sou eût été une folie : c'était l'échec certain. J'attendrais donc une occasion plus favorable.

Dupré ne partagea pas mon avis : il avait la perspective de demeurer forçat dix ans encore et il voulait, coûte que coûte, se soustraire à cette existence infernale.

Nous avions déjà fait quelques préparatifs, il fut décidé que j'aiderais à les terminer et que Dupré choisirait deux camarades pour fuir avec lui. Il arrêta son choix sur deux voisins d'établi qui exerçaient comme lui la profession de menuisier.

Ses futurs compagnons de route s'appelaient Chetoux et Payne.

Chetoux était un tout jeune homme à la physionomie ouverte et énergique, qui avait été condamné par la Cour d'assises du Rhône à vingt ans de travaux forcés pour vol qualifié.

Payne était un solide gaillard — trop solide même — que le jury de Bordeaux avait envoyé au bagne pour dix ans. Il avait dans une rixe terrassé son adversaire d'un coup de poing si malheureux que l'autre était mort sur le coup. Payne n'en était pas à sa première tentative d'évasion. En 1894, il avait essayé de fuir en compagnie d'un de ses cousins, qui fut tué à Cayenne, alors qu'il était en appel, par un surveillant de première classe du nom de Rencurel.

Jusqu'à ce jour, ce Rencurel était le moins détesté de tous les gardes-chiourme ; quelques forçats allaient même jusqu'à prétendre qu'il était bon. Après son crime, il s'enferma chez lui et n'en sortit pas de huit jours ; son repentir était sincère, car, chaque fois que l'occasion s'en présentait, il se rendait au cimetière où on le surprit plusieurs fois pleurant sur la tombe de sa victime. A Cayenne et au Maroni les condamnés décédés sont enterrés ; il n'y a qu'aux îles qu'on les immerge.

Dupré, Chetoux et Peyne poussaient activement leurs préparatifs de départ. Ils étaient munis de haches, de sabres d'abattis, de cordeaux et d'hameçons pour la pêche ; quelques boîtes de viande de conserve empruntées au magasin leur tiendraient lieu de vivres. Le moment propice arriva, et c'est l'administration elle-même qui le prépara.

Nos trois menuisiers avaient été envoyés à l'hôpital pour y relever un plancher. Ainsi détachés, ils étaient affranchis de la surveillance constante, les gardiens ne passant que toutes les deux heures dans les chantiers extérieurs pour faire la ronde ou pour rassembler les corvées et les ramener au camp. Dès le premier jour qu'on leur avait confié cette besogne, Dupré avait pris ses dispositions.

— Tu sais, me dit-il en rentrant le soir, c'est pour demain.

Mon pauvre ami était tout joyeux.

Dans la matinée du lendemain, ils allèrent à tour de rôle rassembler dans un endroit convenu tout ce qui devait servir à leur fuite : nourriture et instruments. Toute la demi-journée ayant été employée à ces préliminaires, ils durent attendre d'être reconduits à l'hôpital pour le travail du tantôt. A deux heures de l'après-midi, porteurs d'un outil de leur état afin de ne pas éveiller les soupçons, ils sortirent du village sans être inquiétés.

Ils avaient deux heures pour prendre de l'avance.

Le surveillant de ronde ne passa en effet qu'à quatre heures. Le temps qu'il allât s'informer si les absents n'avaient pas été déplacés par ordre, qu'il se rendit au service intérieur pour y rédiger son rapport et qu'on

lancât les gardes-chiourme à leur poursuite, les fugitifs pouvaient gagner du terrain. Il était en effet six heures du soir quand on ordonna la battue.

Au lieu de suivre les sentiers tracés où ils risquaient d'être rencontrés, nos évadés s'étaient enfoncés sous bois et, surpris par la nuit, ils s'étaient égarés. Chtoux, que je revis plus tard, me raconta qu'ils avaient marché six heures sans discontinuer et s'étaient finalement retrouvés presque au point de départ. Dupré avait perdu ses compagnons mais, dans la crainte d'être pris — car il se doutait bien qu'on était à leur recherche, — il avait jugé plus prudent de ne pas appeler. Exténué de fatigue il s'était affaissé et endormi dans la brousse.

Vers onze heures du soir, les surveillants Ristori et Marcangeli le trouvèrent couché la face contre terre. Marcangeli, qui était sans doute le plus à portée, tira successivement sur le malheureux deux coups de revolver. La première balle traversa le côté droit et vint se loger dans la région du cœur, la seconde pénétra dans la fesse.

Le meurtre accompli, les surveillants revinrent rendre compte à leur chef du résultat de leur mission. Huit hommes, dont j'étais, furent commandés de corvée pour aller, avec un brancard, chercher le cadavre et le ramener au pénitencier.

— Oh! le brancard! s'écria un condamné. Nous allons faire une excursion macabre.

— Tais ta gueule! hurla Ristori, ou je te fais macchabée aussi, toi!

Nous ignorions où l'on nous conduisait. Il faisait nuit noire.

Deux contremâîtres nous accompagnaient portant des falots; Marcangeli avait pris la tête, guidant la corvée. Quand nous eûmes parcouru près d'une lieue sur la route de Saint-Maurice, une voix commanda : « Halte! » Et nous vîmes sortir de la brousse un grand diable que je ne reconnus pas tout d'abord. C'était Grim, qui avait pris les devants afin d'assister en personne à la levée du corps. Il s'approcha des deux surveillants.

— Quel est celui de vous deux qui a tiré? demanda-t-il.

— C'est moi, répondit presque timidement Marcangeli.

— Et quel est celui que vous avez tué ?

— Je ne sais pas.

— C'est bon... Qu'on sorte le cadavre de là-dedans et qu'on l'emporte.

Mais une demi-heure se passa avant qu'on pût retrouver l'endroit où gisait l'assassiné.

— Le voilà ! dit enfin un forçat nommé Garinchet. Seulement moi, je n'y touche pas !

Ristori prit une lanterne des mains d'un contre-maitre et l'approcha du mort.

— Tournez-le donc, fit-il, que je voie sa figure.

Deux hommes mirent le corps inerte sur le dos.

— Tiens, dit Ristori, c'est le fameux Dupré.

Dupré ?... J'avais bien entendu ?... Dupré ?... Je m'avancai, voulant voir. Oui, c'était bien lui. C'était mon pauvre camarade, parti joyeux le matin, plein de projets d'avenir, mon ami dévoué qui, en me quittant m'avait dit : « Quand je serai libre, je travaillerai pour que tu sortes de là à ton tour. » Il était là sans vie... Je me penchai afin de voir son visage ; il était calme, ses traits n'avaient subi aucune altération, il paraissait dormir encore.

En me redressant, mes regards se portèrent sur les deux gardiens corses ; et ma douleur, à leur vue, fit place à une violente colère, que je laissai éclater sans réfléchir aux conséquences. Je m'approchai d'eux, et par trois fois les traitai de lâches et d'assassins.

Sans la présence de Grim, j'aurais certainement encouru le même sort que Dupré et l'on eût relevé deux cadavres au lieu d'un. Le chef de camp était l'esclave de la discipline et des règlements, mais ces sortes de crimes lui répugnaient. Il s'interposa, et la corvée rentra au pénitencier sans d'autre incident.

Le corps fut porté à l'amphithéâtre et placé sur la dalle. A l'autopsie, le médecin — je crois me souvenir que c'était le docteur Haunac — constata que la victime avait été tuée pendant son sommeil, étant couchée à plat ventre, et que la mort avait été déterminée par la première balle. Il fit son rapport qui concluait à l'assassinat pur et simple.

Marcangeli passa devant un conseil de guerre et fut puni de... deux mois de suspension de solde. On l'envoya ensuite dans un chantier extérieur, à la Montagne d'Argent, où il put continuer ses exploits.

Chetoux et Payne, qu'on arrêta le lendemain du meurtre de leur compagnon d'évasion, furent acquittés.

### Une tournée d'inspection

Vers la fin de l'année 1896, M. Simon, alors directeur de l'administration pénitentiaire, fit une tournée d'inspection dans les différents pénitenciers et chantiers de la Guyane.

Ce n'est pas au bagne comme au régiment. Bien que prévenus à l'avance de la date probable du passage de l'inspecteur, les chefs de fractions ne s'ingénient pas à ce que rien ne cloche et à ce que tout paraisse être pour le mieux dans le pire des mondes lorsqu'ils auront à présenter les hommes sous leurs ordres. Ils savent que le directeur ne passera pas dans les cases, ne provoquera aucune réclamation de la part du forçat et s'en rapportera aveuglément aux dires de ses régisseurs. C'est pour celui qui fait cette tournée une sorte de voyage d'agrément où la préoccupation du sort des administrés n'a généralement rien à voir.

Je dois à la vérité de faire une exception en ce qui concerne M. Simon. Il avait fait cette remarque que ceux des transportés qu'on avait séparés du reste de la population pénale et internés comme « dangereux » étaient précisément ceux dont les livrets portaient le moins de punitions. Il est, en effet, à considérer que les anarchistes, qui sont capables dans un mouvement de révolte d'accomplir des actes attentatoires à l'état social actuel, sont rarement punis pour des infractions sans importance.

M. Simon eut la curiosité de voir de près ceux qu'il ne connaissait que d'après les rapports mensongers de la basse surveillance. Il appela individuellement tous les anarchistes et les interrogea.

Il fut frappé de la correction de tenue et de langage de chacun et du souci que ces « dangereux » avaient de leur dignité. Il leur promit de s'intéresser à eux et de leur faire un sort moins rigoureux. Bien qu'aucun des libertaires, excepté Ortiz, n'eût sollicité de faveur, il décida de les désinterner et de les envoyer à la « Grande Terre. »

— Je vais vous déclasser des anarchistes, dit-il à Régis-Meunier.

— Ma foi, monsieur, répondit Régis, si vous voulez

me déclasser d'anarchiste, il vous faudra me renvoyer en France, puisque c'est en cette qualité seulement que l'on m'a expédié au bagne.

M. Simon saisit la justesse de ce raisonnement, mais il n'était pas en son pouvoir de le mettre en pratique.

A son passage à Saint-Laurent-du-Maroni, j'eus l'occasion de voir le directeur et de m'entretenir avec lui. Voici dans quelles circonstances :

L'agent comptable à l'hôpital du pénitencier de Saint-Laurent venait d'être remplacé. A l'arrivée de M. Lafontan, son successeur, j'avais été chargé de la réparation et de l'installation de son logement. Il m'observa pendant quelques jours; puis un matin, il se risqua à m'adresser la parole.

— Dites-moi, le peintre, fit-il.

— Monsieur?

— Vous ne me semblez pas avoir les manières communes à la majorité des forçats que j'ai rencontrés.

— Ah! répondez-moi simplement.

— Comment vous nommez-vous?

— Courtois.

— Il y a longtemps que vous êtes au bagne?

— Dix-huit mois.

— Et vous y êtes pour longtemps encore?

— J'ai été condamné à cinq ans. Comptez.

— Et qu'avez-vous donc fait?

— Je suis anarchiste.

— Nous allons causer. Voulez-vous?

— Volontiers.

Je posai mes pinceaux un instant et la conversation s'engagea.

M. Lafontan était ancien officier des tirailleurs algériens. Il avait l'esprit large; il aurait voulu qu'on se montrât plus humain à l'égard des condamnés et plus juste surtout. Les mesquineries et l'étroitesse de vues des autres administrateurs lui répugnaient.

Il m'interrogea sur mon passé, sur ma famille et sur mes idées, ce qui m'amena à lui développer mes théories. Je n'irai pas jusqu'à dire que je les lui fis partager, mais il prenait un certain plaisir à m'écouter et provoquait même souvent l'exposé de mes données philosophiques. Il ne cacha pas la sympathie que je lui

inspirais et me fit tout le bien qu'il pouvait se permettre sans enfreindre les règlements.

Il connaissait intimement le directeur de l'Administration pénitentiaire avec qui il avait servi en Afrique; ils avaient appartenu à la même arme. Quand M. Simon vint à Saint-Laurent, il me présenta à lui en le priant de s'intéresser à moi.

Notre entrevue, qui n'avait rien d'administratif, fut libre et presque cordiale.

— Vraiment, dit à un moment le directeur en s'adressant à M. Lafontan, ces anarchistes ne sont pas des hommes ordinaires.

— J'en ai la preuve par celui-ci, fit l'agent comptable en me désignant.

— Un seul, poursuivit M. Simon, m'a produit une désagréable impression. C'est un certain Ortiz, un grand jeune homme qui paraît avoir reçu une assez bonne instruction. Il jure ses grands dieux qu'il n'a jamais été anarchiste et se montre prêt à toutes les platitudes; l'Administration est chaque jour assaillie de sollicitations en sa faveur. Il écrit partout, constamment, et fait intervenir toute sorte de gens. Vous verrez qu'il arrivera à se tirer de là. Pour ma part, je n'y mettrai pas d'opposition; mais je tiens le personnage pour un fieffé hypocrite.

En parlant de Clément Duval, M. Simon l'appelait « l'honnête forçat ».

Comme je me retirai, il me posa une dernière question :

— N'avez-vous à solliciter rien de particulier? s'informa-t-il.

— Non, monsieur le Directeur, répondis-je. Je n'ai rien à demander. J'attends avec impatience l'heure de la délivrance, et c'est tout.

En quittant ces deux hommes si différents de l'ensemble de la gent administrative des pénitenciers, je cherchai à m'expliquer les raisons qui les avaient portés à choisir une telle carrière... Je n'ai pas encore résolu la question.

Au moment de mon retour en France, M. Lafontan venait d'être promu au commandement des îles du Salut en remplacement de Deniel. Les transportés durent être agréablement impressionnés de ce changement.

## Les chantiers forestiers.

Chaque centre pénitentiaire est environné de chantiers dont il fournit les détachements. Le commandement en est confié à un surveillant chef ou à un surveillant de première classe, quelquefois même à un simple surveillant.

Ces chantiers, dits forestiers, sont au nombre de douze : l'Orapu, Rémyr, Roura et la Montagne d'Argent, qui dépendent du pénitencier de Cayenne ; Pariacobo, Gourdouville et Pastoura, qui sont rattachés au pénitencier du Kourou ; et Saint-Pierre, Saint-Maurice, la crique Charvin, le Nouveau Chantier et les Hattes, qui relèvent du pénitencier de Saint-Laurent du Maroni.

Les transportés qu'on détache dans les chantiers forestiers sont traités avec la dernière rigueur. Le réveil est à quatre heures et demie, après quoi on fait l'appel hors des cases. Les malheureux y répondent pieds nus et vêtus de leur unique tenue, toujours humide du travail de la veille. L'appel terminé, les contremaitres et les malades se placent à la gauche du peloton.

Comme il n'y a dans les chantiers forestiers ni médecin, ni infirmerie, c'est le chef de détachement qui passe la visite des malades, fusil en bandoulière, revolver au côté et matraque au poing. Ce sont là ses instruments de chirurgie.

— Qu'as-tu, toi, voyou, *feignant* ? interroge le docteur improvisé.

Un pauvre diable montre ses jambes que dévorent les ulcères ; un autre se plaint des fièvres ou de dysenterie chronique ; celui-là a contracté une bronchite ; cet autre a les pieds ravagés par les chiques. J'ai vu des amputations nécessitées par l'envahissement de ces puces microscopiques.

A tous ces maux, à toutes ces douleurs, à toutes ces plaintes, le cœur d'un garde-chiourme digne de ce nom ne saurait s'émouvoir.

— Allez, crie le monstre en brandissant son gourdin, foutez-moi la paix ! Sur les rangs, tas de rossards. Et au travail.

Si un malade hésite à obtempérer à cet ordre, le bâton s'abat sur son échine. Quelquefois même le revolver parle.

Il arrive cependant qu'à bout de force et de patience, quelques-uns se révoltent. Un forçat de la crique Charvin, un Parisien répondant au sobriquet de l'« Américain », s'était déclaré malade. Le chef du détachement, le Corse Casalunga, lui ordonna de rentrer dans le rang. L'Américain ne bronchant pas, le surveillant bondit sur lui, matraque levée. Au lieu de s'enfuir et de chercher à éviter les coups le malade tint tête à l'agresseur.

— Je suis malade, lui dit-il, en le regardant bien en face, incapable d'aller aujourd'hui au travail, et je n'irai pas. Tape donc si tu l'oses !

C'était la première fois que quelqu'un se permettait de tenir tête au Corse. Que se passa-t-il dans la tête de cette brute ? Je ne sais. Toujours est-il que le gourdin retomba mollement dans le vide et que, subitement calme, le surveillant dit au malade : « C'est bon, va-t'en dans ta case. »

Quand il fut en état de retourner au travail, l'Américain exigea des souliers qu'il obtint. A dater de ce jour, Casalunga ne se montra plus injuste envers lui et lui prodigua même quelques douceurs.

L'Américain fut libéré en juin 1898. Huit mois plus tard, il était repris et était condamné à quinze ans de travaux forcés pour avoir, d'un coup de couteau, tué un libéré qui, au bagne, secondait l'Administration en mouchardant ses camarades.

La sinistre comédie de la visite une fois jouée, on procède à la fouille des hommes, afin de s'assurer qu'ils n'emportent en forêt rien qui puisse servir à l'évasion : vivres ou instruments. Cette fouille est faite par les contremaitres sous l'œil des gardiens. L'opération est assez prompte, l'uniforme du forçat n'ayant qu'une unique poche. Malheur par exemple à celui qu'on trouve porteur de quoi que ce soit de non réglementaire : pour un quignon de pain, on est bâtonné !

Les forçats des chantiers forestiers touchent la même ration que les autres transportés, mais on la leur distribue crue, une fois par jour seulement et la tâche terminée. Le condamné qui n'a pas fourni la besogne

imposée est totalement privé de nourriture ; celui qui se trouve dans l'impossibilité de travailler est donc voué à mourir de faim, à moins qu'il ne se résigne à accepter une aide à des conditions spéciales, que j'expliquerai dans un très prochain chapitre. Avant le départ en forêt, chaque homme perçoit un « bourgeron », 6 centilitres environ de tafia. C'est tout ce qu'il absorbera de la journée, et, le soir, quand il rentrera harassé, moulu, meurtri, n'en pouvant plus, la force et le courage lui manqueront pour faire cuire ses aliments et il regagnera son hamac après avoir mangé son pain sec.

Le logement est le même qu'au pénitencier, mais quelques condamnés, préférant l'isolement à la case commune, se construisent à côté de celle-ci de petits carbets en branchages qu'ils habitent à deux, trois ou quatre. Un autre carbet sert de cachot ; c'est le *blockhaus*.

Après la fouille, les hommes sont groupés par corvées et conduits au travail. Les valides sont occupés à l'abbattage des arbres et à leur tronçonnement ; les impotents recueillent le lait de balatas. Les branches sont coupées à la longueur de 4 mètres et disposées en stères. Les troncs en grume sont trainés hors de la brousse par des équipes qui doivent les amener sur le quai de la crique ou du fleuve.

Cette opération est une des plus pénibles que je connaisse. Aux troncs à déplacer sont fixées de fortes amarres le long desquelles s'échelonnent des bricolés où s'attèlent les forçats. Ces grappes de martyrs sont escortés par les gardes-chiourme et les contremaîtres, Arabes pour la plupart ; ces bourreaux commandent la manœuvre, mais ne s'abaissent pas à en être les directeurs ou les auxiliaires. Aussi, lorsqu'un obstacle se dresse sur le chemin, au lieu de le tourner, la corvée doit-elle le franchir malgré tout.

— Allez là ! tas de fainéants, voulez-vous tirer, nom de Dieu ! crient les surveillants. Ho ! hisse-là !... Ah ! vous ne voulez pas travailler, bande de salauds ? vous allez voir ça !

Et l'on désigne au contremaître celui-ci ou celui-là.

— Ah ! vous marcherez tas de canailles !... Tiens, Abd-el-Kader, regarde un peu le troisième qui fait la rosse.

La matraque de l'Arabe s'abat alors sur l'échine du roumi. Et les malheureux font des efforts désespérés. Pieds nus et les vêtements en lambeaux, ils barbotent dans la vase ou se déchirent les chairs aux chicots et aux ronces. Et les serre-files hurlent et frappent jusqu'à ce que la pièce de bois soit dégagée.

Tant pis pour ceux qui buttent ou tombent, ils sont relevés à coups de bâton et à coups de pieds. Les blessures et les sanglots ne sauraient entrer en ligne de compte. Le chef de détachement a déterminé à l'œil la tâche de chaque corvée, sans se soucier des difficultés; si le travail n'est pas accompli à la nuit, les hommes ne toucheront pas de vivres. Et tout sera dit.

Parfois pour donner du courage à ses camarades de misère, un de ces damnés les encourage.

— Allons là, les copains, crie-t-il, un bon coup tous ensemble !

L'effort commun est tenté; mais la corde casse et, comme une rangée de capucins de cartes, la file toute entière s'abat. Quelques membres sont foulés ou fracturés. Bah! ça n'a pas d'importance. Les blessés le lendemain se porteront malades et... on les renverra dans le rang. La consigne est : « Marche ou crève ! »

Pour peu que se présentent deux obstacles dans la même journée, la besogne assignée reste inachevée, et ces parias, qui n'ont rien pris depuis le matin, iront se coucher sans manger. Les gardes-chiourme en rient : ils ont le ventre plein. Car ils sont relevés dans la journée pour leur permettre d'aller déjeuner.

Un forçat du chantier forestier de l'Orapu avait composé une chanson que les martyrs chantent parfois en chœur pour soutenir leur courage. Nous croyons intéressant d'en donner ici les paroles :

## L'ORAPU

### I

Le bronze a retenti, debout ! il est cinq heures,  
Le voile de la nuit couvre encore l' « Orapu » ;  
Des vampires affreux regagnent leurs demeures,  
Ivres du sang humain dont ils se sont repus.

Pour beaucoup d'entre nous, réveil épouvantable,  
 Leur esprit vagabond errait sous d'autres cieux,  
 Mais la cloche en sonnant l'appel impitoyable,  
 Les ramène à nouveau, pour souffrir en ces lieux.....

## II

Chacun pour le travail s'arme d'une bricole,  
 Et, dans la forêt sombre, avance en trébuchant.  
 On dirait, des démons, la sarabande folle,  
 Car l'enfer est au baigne et non pas chez Satan.  
 On franchit les rouleaux, on tombe, on se relève !  
 La vase et les chicots, rien ne doit nous lasser,  
 On ne connaît pour nous que les mots : Marche ou crève !  
 L'Orne apporté en ses flancs de quoi nous remplacer.

## III

Le soleil cherche en vain à montrer son visage ;  
 Un voile épais et noir le dérobe à nos yeux.  
 Il pleut, il pleut toujours dans ce pays sauvage,  
 O France, en ces instants, nous regrettons tes cieux !  
 Allons, vite au biseau, que la corde se place,  
 Et chantez, malheureux, pour ranimer vos cœurs,  
 Holà ! Holà ! garçons, la pièce se déplace,  
 Et glisse sous les yeux d'un chiourme (1) moqueur.

## IV

Enfin vers le dégrat on arrive, et, sans trêve,  
 Il nous faut retourner au second numéro.  
 De douleur, de dégoût, notre cœur se soulève,  
 Mais la voix d'un Arabe a crié « Roumi, ro ! (2) »  
 Ce supplice sans nom, chaque jour se répète.  
 Enfants des vieux Gaulois qu'êtes vous devenus ?  
 Le plus fort d'entre vous marche en courbant la tête.  
 Forçats, pleurez, pleurez, vos cœurs ne battent plus.

(1) Le forçat, qui ignore ordinairement la valeur exacte du mot « chiourme » s'en sert pour désigner ses gardiens.

(2) Chrétien, en avant !

## La férocité corse.

De même que presque tous les contremaitres sont Arabes ou nègres, la majorité des surveillants est corse.

On dit des Corses qu'ils sont, comme les roux, tout bons ou tout mauvais; ceux que j'ai connus au bagne, étaient, à de très rares exceptions près, d'une barbarie dont les faits ci-après consignés ne donneront qu'une faible idée.

L'assassin de Dupré, Marcangeli, était Corse; son compère Ristori également; Casalonga, qui, à la crique Charvin, soignait les malades à coups de gourdin, était Corse; Mosca, qui sur les rangs logea deux balles de revolver dans le corps d'un forçat qui s'était permis de le dévisager, était Corse. Corses sont aussi les bourreaux qui opèrent dans les chantiers forestiers.

Au Nouveau Chantier, le corse Caravaggio inventa pour une de ses victimes un supplice que n'ont pas encore — que je sache — employé les Chinois, cependant si raffinés en ce genre d'exercices. Le condamné en question était l'ex-abbé Sablier, qui s'était fait envoyer au bagne pour avoir interprété d'une manière un peu trop large cette parole du Christ: « Laissez venir à moi les petits enfants ». De complexion plutôt faible, l'ancien prêtre ne parvenait pas à fournir la tâche qui lui était imposée.

Intelligent, instruit et quelque peu diplomate, comme le sont ordinairement les ecclésiastiques, Sablier aurait pu se faire exempter de travail en rendant à l'Administration des services du genre de ceux dont tiraient parti Allmayer, Lévy, Catusse, Plista et d'autres *ejusdem farinae*. Il préféra souffrir que de joindre l'abjection morale à son abjection physiologique.

Canavaggio commença par le priver de nourriture. Ce régime n'était pas pour donner des forces au malheureux, mais le surveillant « ne s'occupait pas de cela »; si l'on voulait manger, il fallait travailler. Et Sablier, de jour en jour plus débile, en était incapable. Canavaggio le jeta au blockhaus, les fers aux deux

pieds et voulant offrir à ses collègues — dont je cite en passant un certain Robert qui, pour n'être pas Corse, ne le cédaient en rien à ces brutes — un spectacle divertissant, il les convia à venir narguer, injurier, lapider et frapper cet être sans défense, à la face duquel ces lâches s'amuserent à lancer leurs crachats.

A toutes ces vilenies, à toutes ces saletés, le martyr opposa le mépris et l'indifférence ; il ne proféra pas une plainte, n'implora ni grâce ni pardon. Un tel stoïcisme exaspéra son bourreau qui chercha une torture nouvelle. Il fit mettre Sablier complètement à nu ; et le malheureux fut ensuite attaché à un piquet que Canavaggio avait fait planter au milieu d'une fourmière de fourmis-manioc. Puis, afin de *corser* le supplice, il ordonna à des condamnés, encore plus vils que lui, d'enduire de cassonnade le corps du patient, qui resta ainsi toute une journée. Quand on le détacha, les terribles insectes avaient ravagé les chairs du pauvre torturé qui n'étaient plus qu'une plaie.

Je vis Sablier, en 1899, à Cayenne où il avait été cité à comparaître en qualité de témoin. Nous étions libérés l'un et l'autre et il s'était fixé à Saint-Laurent. Je lui donnai l'hospitalité pendant les huit jours qu'il passa au chef-lieu et j'eus tout le loisir de l'entendre raconter toutes les monstruositées auxquelles il avait assisté et que tout le monde connaît aujourd'hui en Guyane.

A Rémyr, la bête infernale était le Corse Alari qu'on a justement surnommé le « Fléau ». Voici le récit d'un de ses exploits entre mille, et je ne saurais affirmer que ce soit le pire.

Afin d'échapper aux persécutions incessantes dont ils étaient l'objet de la part de cet être féroce, cinq condamnés s'évadèrent un jour du chantier. Mais ils ne purent mener à bien leur entreprise et furent, le lendemain même, reconduits au chantier par des noirs qui leur avaient barré la route.

Le Fléau fit d'abord attacher les cinq fugitifs, puis ayant fait venir des contremaîtres arabes, il ordonna la bastonnade. Quand un de ses aides barbares était fatigué, il était immédiatement remplacé par un autre. La chair des victimes se boursouflait sous la pluie de

coups et le sang giclait de leurs blessures, éclaboussant les acteurs de cette scène de sauvagerie. Impatienté par les hurlements de douleur des martyrs et jugeant que la mort tardait à venir les délivrer, Alari prit son revolver et se mit en devoir de les achever.

Quatre déjà avaient succombé et la brute s'apprêtait à « expédier » le cinquième quand les nègres, outrés — un peu tard — d'une telle cruauté, sautèrent sur l'assassin, le terrassèrent, le ligottèrent et l'emportèrent ainsi à Cayenne où ils racontèrent l'affaire au gouverneur.

L'affaire s'ébruitant, l'Administration pénitentiaire se vit dans l'obligation de déférer Alari devant les tribunaux.

Vous pensez, cher lecteur, que ce monstre, plus meurtrier que le plus indigne de ceux que les Cours d'Assises lui envoyaient à surveiller, fut condamné à mort et exécuté? Détrompez-vous.

Le conseil de guerre qui jugea Alari le condamna à... deux ans de prison, qu'il ne fit peut-être jamais. Ces juges évaluèrent donc la vie de chacun des hommes à six mois de prison.

A la montagne d'Argent, l'assassin en chef était un Corse nommé Pierrandi.

Las sans doute de tuer par le plomb et par le fer, ce surveillant avait découvert un autre genre de suppression. Un jour, sans que jamais personne sût pourquoi, il fit empoigner un condamné arabe par deux de ses compatriotes, et braquant sur eux son revolver, il ordonna aux trois hommes de marcher devant lui. Il les conduisit ainsi en forêt à une assez grande distance du détachement et, les ayant arrêtés, il tint sa victime en respect sous le canon de son arme et commanda aux autres de creuser un trou de 6 pieds de long sur une profondeur à peu près égale. Quand il jugea que la cavité était suffisamment grande, il invita l'Arabe à s'y étendre.

— Toi aller retrouver Mahomet, lui dit-il. Couche-toi là!

Et comme le malheureux n'obéissait pas, il le fit jeter dans le trou par ses deux frères en religion et... recouvrir de terre entièrement. Il l'enterrait vivant.

Il attendit quelques minutes, et lorsqu'il considéra que s'était écoulé le temps nécessaire à l'asphyxie complète, il s'en revint tranquillement, le cœur léger et l'âme ravie, en fumant des cigarettes, heureux de vivre.

J'ai dit plus haut que le chef de chantier remplissait les fonctions de médecin et de quelle façon. Il remplit également celles d'officier de l'état-civil et, en cette qualité, il rédige comme il lui convient les actes mortuaires. Quand la fantaisie lui prend d'éclaircir les rangs de la chiourme, le bulletin de décès de ses victimes porte : « Mort d'un accès pernicieux ».

Comme l'Administration aurait trop à faire s'il lui fallait autopsier tous les transportés qu'on inhume, elle accepte comme parole d'Évangile les dires et les écrits des escarpes en uniforme qui déclarent leurs victimes mortes « d'un accès pernicieux ». Le mot serait joli s'il n'était horriblement sinistre.

Mais la série n'est pas close et dix volumes suffiraient à peine s'il me fallait consigner tous les crimes que commettent sur les pénitenciers et les chantiers forestiers ceux qui ont la garde des forçats. Je ne signale ici que quelques exemples pris au hasard dans la multitude des faits qui se pressent en ma mémoire. Je ne veux pourtant pas passer à un autre chapitre sans mentionner la barbarie du « Tigre de l'Orapu ».

Dès qu'au pénitencier de Cayenne les transportés apprenaient qu'il allait y avoir un départ pour le chantier de l'Orapu — ce que l'Administration s'efforçait toujours de leur laisser ignorer — on pouvait être certain que, parmi ceux qui étaient susceptibles de faire partie du détachement, les tentatives d'évasion seraient nombreuses. Et la veille du « trimballement », 30, 40, jusqu'à 50 condamnés manquaient à l'appel du soir. Ils savaient que de Cayenne la fuite est presque impossible, ils n'ignoraient pas qu'ils ne tarderaient pas à être pris ou livrés, ils s'attendaient dans ce cas à voir la durée de leur peine prolongée de deux ou trois ans, si ce n'était davantage, mais cela leur aurait servi au moins à retarder leur transfert au chantier forestier de l'Orapu.

C'est que ce chantier était commandé par le pire des monstres : Bonini, à la cheville de qui ne sauraient

atteindre les Mosca, les Marcangeli et autres Pierandi.

Bonini ! Le nom seul de ce Corse est un objet de répulsion et de frayeur. J'ai vu des forçats se suicider plutôt que d'avoir à se trouver sous la coupe de cet assassin.

Bonini, le Tigre de l'Orapu — c'est ainsi que tout le monde le surnomme là-bas, — est aujourd'hui retiré dans son pays natal, où il cuve bourgeoisement le sang dont il s'est repu durant tant d'années. Le nombre de ses crimes est incalculable. Je n'exagère pas, je serais plutôt au-dessous de la vérité.

Comme bien on pense, les condamnés sous ses ordres n'avaient qu'un but, un seul : se soustraire au joug atroce de cet être odieux en tentant une évasion. On était presque certain d'avance de ne pas réussir, mais peut-être serait-on changé de pénitencier. Malheur par exemple, à qui se laissait reprendre par lui ou par ses acolytes.

Bonini était un tireur de première force : il aurait rendu cinquante points de cent à Jules Guérin. C'est dire qu'il ratait rarement son but. Il était certainement le premier fusil de la colonie et chassait indifféremment l'homme ou la bête : tout gibier lui était bon. Il ne chassait pas seul ; il possédait une meute admirablement dressée par lui à la poursuite des évadés et avait ses rabatteurs, choisis au nombre des contre-maîtres et dont le plus redoutable était un certain Andrau, que sa brutalité avait fait surnommer le « bourreau de l'Orapu ».

Dès qu'une évasion était signalée à son chantier, Bonini partait en forêt avec ses auxiliaires.

Le fugitif repris si, comme disait le chasseur, « sa charogne ne valait pas une charge de poudre », on le ficelait comme un saucisson, les bras collés au corps et les jambes libres ; puis Bonini, toujours prêt à faire feu, le faisait filer devant lui sous l'escorte des Arabes qui labouraient de coups de matraque le corps du prisonnier tandis que les chiens lui mordaient les mollets et les cuisses.

Quand le malheureux tombait en route, on le remettait sur pieds et la course se continuait jusqu'à l'arrivée au camp où il tombait évanoui.

L'ignoble scélérat rassemblait alors les transportés, les plaçait sur deux rangs et les faisait assister à la bastonnade qu'infligeaient à la victime les contre-maitres arabes et qu'ils n'interrompaient que lorsque les chairs déchiquetées pendaient en lambeaux.

Satisfait, le monstre se tournait alors vers les spectateurs.

— Voilà, tas de crapules, ce qui vous attend tous, leur disait-il... C'est bon, que ça vous serve de leçon, et rompez !

Le supplicié était ensuite porté au blockhaus où il était mis aux fers par les deux pieds, les jambes croisées, en attendant que la mort vint le prendre. Quand elle tardait trop, Bonini impatient employait le revolver ; il faisait ensuite creuser un trou dans la brousse. On y enfouissait le corps, et tout était dit. La sauvagerie de cet être infâme allait parfois plus loin encore.

Un soir qu'avait été signalée la disparition d'un forçat nommé Choux ou Roux — je ne me souviens pas exactement — le Tigre supprima la distribution de nourriture. Le lendemain, dès le jour, Bonini, accompagné de sa meute, se mit en chasse. Il y avait huit heures que durait la battue ; halliers et taillis avaient été fouillés sans succès, le garde-chiourme enrageait.

— Ah ! le salaud ! la vache ! grondait-il hors de lui. Si je le dégotte en voilà un qui peut être sûr de ne pas y couper !

Soudain, les chiens s'arrêtent devant un buisson, la queue agitée et les oreilles dressées : le gibier est là. Ils pénètrent dans la broussaille en aboyant. Débusqué, l'évadé se dresse cherchant à fuir ; mais déjà Bonini a épaulé. Une détonation retentit. L'homme est touché, il s'abat, il est mort.

Va-t-on l'enterrer sur place ? — Non. Le chef de camp veut faire un exemple, comme si sa conduite passée n'en avait pas encore assez donné. Il ordonne à ses auxiliaires de ramener la « charogne » ; et il prend les devants, allant seul sur les chantiers. A chaque groupe qu'il rencontre il adresse plusieurs mots d'encouragement.

— Eh bien ! vous autres, leur dit-il, ça va la besogne ? Si vous travaillez bien, vous aurez ce soir du gibier de choix. Ça remplacera la ration d'hier.

Quand cette brute causait nul n'osait lever les yeux, tant elle était crainte. Les hommes, néanmoins, pouvaient alors prendre ses paroles à la lettre, car après une chasse fructueuse dont il n'avait pu consommer ou vendre tout le produit, il arrivait parfois à Bonini d'en jeter — pour se divertir — les déchets devant les cases, où les forçats les disputaient aux chiens qui ne leur épargnaient pas les coups de crocs. Et ce spectacle réjouissait fort la douce âme du Tigre de l'Orapu.

Le soir, après le retour des corvées, sur l'ordre du chef, les surveillants rassemblèrent les pelotons. Bonini fit former le cercle et commanda qu'on apportât la pièce. Les contremaîtres ayant jeté à terre le corps de la victime maculé du sang caillé qui s'était échappé de sa blessure, le monstre repoussa du pied le cadavre et le couvrit de crachats.

— Je vous avais promis du gibier, dit-il ; en voilà ! Avis : c'est le sort qui vous est réservé !

Le farouche Corse ne s'en prenait pas seulement aux fugitifs, son banditisme s'exerçait également sur les faibles et les malades, sur ceux que la fièvre, la dysenterie ou la misère physiologique rendaient inaptes au dur travail de son chantier, travail toujours audessus des forces même des plus robustes. Un de ses compatriotes, le Corse Simoni, — qui lui a sans doute succédé — le secondait dans son homicide besogne.

Tu ne peux pas travailler ? Tu n'auras pas de vivres ; on te mettra au blockhaus, aux fers, on te rompra les reins et les côtes à coups de gourdin et l'on t'achèvera d'une balle de revolver. Marche ou crève !

Le terrible, c'est que ceux qui marchent crèvent comme les autres. Aussi, la vie est tellement infernale à ce chantier de l'Orapu que les transportés qui y sont détachés tentent l'impossible pour s'y soustraire. Ceux qui ne parviennent pas à s'évader s'en échappent par le suicide. Ils sont légions ceux qu'on a trouvés en forêt pendus une liane au cou !

« A beau mentir qui vient de loin », penseront certains lecteurs, qui taxeront mon récit de romantisme,

d'in vraisemblance ou d'exagération. J'affirme que je ne dis que la vérité. Les faits que je viens de consigner sont réels et font partie de la vie ordinaire — ou plutôt de la mort — des malheureux que douze bons bourgeois envoient « peupler » notre colonie.

Mais, direz-vous, il y a des visites de directeurs, d'inspecteurs ?

Oui, répondrai-je. Mais les Casalonga, les Canavaggio, les Bonini et tous les assassins en *a*, en *o* ou en *i* ne sont punis que lorsque leur crime est trop flagrant ; et j'ai dit quelles punitions ils encouraient : quelques mois de prison ou de suspension de solde. Quant aux très peu fréquentes inspections, ils en sont prévenus à l'avance et prennent les dispositions qu'il convient : ils font sortir du blockhaus celles de leurs victimes dont la vie n'est pas absolument en danger ; les autres sont achevées sur place et inhumées. Si quelqu'un s'avise de réclamer lors du passage de l'inspecteur, celui-ci tient la plupart du temps le réclamant pour une « forte tête », d'autant que ses camarades, interrogés sur les faits signalés, se taisent par crainte de cruautés ultérieures. Avant même que l'inspection soit terminée, celui qui a formulé la plainte va rejoindre *ad patres* les précédentes victimes.

Cet « exemple » enlève aux autres toute envie d'élever la voix. Ils se résignent, espérant réussir à s'évader un jour ou l'autre. C'est le seul espoir, l'unique issue ; et nous savons comment cela se termine.

Peut-être essaieriez-vous, lecteur, de secouer l'horreur que vous inspirent de telles cruautés en vous disant, qu'après tout, les individus sur qui elles s'exercent ne sont pas très intéressants, que ce ne sont en somme que des voleurs, des faussaires et des assassins. J'objecterai qu'ils sont tout de même des hommes et que les êtres qui les torturent sont plus voleurs qu'eux, puisqu'ils volent les vêtements et la nourriture de ces malheureux ; plus faussaires, attendu qu'ils donnent au décès dont ils dressent les actes une cause autre que la vraie, qui ne s'impute qu'à eux-mêmes, et plus assassins enfin, car leurs meurtres n'ont pour mobile que la haine, pour but que de les distraire, et n'atteignent que des hommes faibles et sans défense.

## L'amour au bain. — Les « mômes ».

Le lecteur se rappelle sans doute la méprise dont je fus l'objet la première nuit que je passai à bord de *la Ville-de-Saint-Nazaire* et l'histoire du Canaque Joseph prouvant son attachement à ses compagnons de traversée ; il a encore présent à la mémoire le récit des actes de brutalité du contremaitre Ben-Kassem fracassant le crâne d'un jeune condamné qui repoussait ses avances ; il se souvient aussi des scènes dégoûtantes dont les anarchistes furent à l'île Saint-Joseph les spectateurs forcés. J'aurais pu m'en tenir à ces quelques exemples, mais l'abjecte passion a pris au bain des développements effrayants, puisqu'elle a gagné les trois cinquièmes de la population pénale et une partie du personnel pénitentiaire, et je dois, en dépit de la répulsion que m'inspire un tel sujet, lui consacrer un chapitre spécial.

Ce vice immonde a ses principaux propagateurs dans les condamnés arabes qui se disputent les jeunes gens des nouveaux convois, dont quelques-uns déjà sont familiarisés avec ces odieuses pratiques. J'ai eu un jour pour voisin de cachot un de ces invertis qui racontait comment il était arrivé à s'adonner par goût à ce commerce ignoble ; il se surnommait Marie Tudor.

Né dans un milieu dont le crime était l'ordinaire moyen d'existence, il avait vu son père et sa mère vivre de la vente de leurs deux fillettes, de quelques années plus âgées que lui. Comme il était le seul à ne rien rapporter, ses parents le maltrahaient, le nourrissaient de croûtes et ne le couvraient que de loques, tandis que ses sœurs étaient bien vêtues et choyées.

Lasse de faire vivre ce « grand fainéant » — il avait alors dix ans — sa mère résolut de le faire « travailler » ; elle l'habilla de vêtements féminins, le pomponna, le parfuma et le conduisit avec ses deux autres enfants dans la maison de rendez-vous où les gamines avaient déjà de nombreux et généreux clients.

A dater de ce jour, ses excellents parents n'avaient

plus marqué aucune différence entre leurs trois rejetons, qui avaient été, également et aux mêmes titres, adulés et soignés. Mais le chantage — qui vient ordinairement décupler les bénéfices de ce trafic infâme — interrompit les exercices du jeune bardache : les parents récoltèrent cinq années d'emprisonnement, les fillettes furent envoyées dans un dispensaire et le garçon placé dans un pensionnat religieux du Pas-de-Calais.

A l'âge de quatorze ans, il était revenu à Paris et avait alors « turbiné » pour son compte personnel. Mais les mignons professionnels sont comme les filles : l'amour qu'ils vendent n'a rien à voir avec le cœur et leur affection va au souteneur qui les exploite. Ce fut le cas de Marie Tudor, et cela le perdit.

De complicité avec le gros Julot, dont il partageait l'existence, il avait « fait la case » (1) d'un protecteur qui, pendant deux années consécutives, lui avait prodigué ses bontés. De ce fait, le couple avait été envoyé au bagne. Le gros Julot étant mort au pénitencier du Kourou, Marie se consolait avec un autre.

Le pavé parisien fournit chaque année à la Guyane un grand nombre de sujets passifs qui gardent là-bas leur sobriquet, tels la Sarah des Batignolles qu'exploitait un hercule de la Villette, la Rouquine du Chatelet, depuis longtemps au bagne, qui, pour devenir concessionnaire, avait accordé ses faveurs à un commandant de pénitencier et tient aujourd'hui au Maroni un commerce de mercerie en compagnie d'une femme reléguée qu'il a épousée.

Tout le monde a encore présent à la mémoire l'assassinat de la petite Neut et la façon inattendue dont son auteur tomba entre les mains de la justice. Le jeune Robin, qui dénonça le vieux satyre, en avait été le favori à l'époque du meurtre de la jeune fille, et il conservait au bagne les mêmes aptitudes. On l'y surnommait la Bombée.

L'Algérie apporte aussi son contingent. Les transports arabes sont presque tous actifs ; les passifs viennent des compagnies de discipline ou des bataillons d'Afrique. Au nombre de ces condamnés militaires

(1) Dévalisé l'appartement.

comptait un dégénéré qu'on appelait simplement La Fille et qui répondait en tous points à son sobriquet. C'était l'infidélité en personne. Son « ami », qui s'était fait condamner aux travaux forcés pour éviter la séparation, s'était suicidé de désespoir dans la prison d'Avignon.

Car il y a parmi ces dégénérés des amoureux passionnés qui seraient admirables d'attachement et de dévouement, si leur vice n'était aussi épouvantablement répugnant. Ils ont pour le conjoint toutes sortes de prévenances, le cajolent, le soignent et s'évertuent par mille moyens à lui rendre à peu près supportable sa terrible condition. J'ai assisté à des scènes de séparation presque touchantes, où la douleur était sincère, où coulaient de vraies larmes. J'ai connu un vieux forçat qui vouait un véritable culte à la mémoire d'un ami mort depuis sept ans ; il ne possédait du défunt qu'un mouchoir de poche, qu'il contemplant chaque soir avant de s'endormir et qu'il portait pieusement comme font d'un fétiche, d'une amulette ou d'un scapulaire les croyants ou les superstitieux. A la perte de son « môme » — c'est le nom qu'on donne aux mignons — il avait fait vœu de chasteté ; et nul ne l'y a vu faillir.

A côté de ceux qui arrivent au bagne tout dressés, il y a ceux qui s'y corrompent par curiosité, par goût, par nécessité et ceux aussi qu'on viole. Les vicieux de tempérament, qui, libres, n'ont fait que frôler cette fange, s'y hasardent faute de mieux et s'y vautrent bientôt à corps perdu. Les autres, et plus spécialement les faibles, les malingres — et ils sont nombreux, — prennent un mâle pour les aider dans leur travail et les protéger contre les méchancetés et les sarcasmes des plus forts. Au besoin, les gardes-chiourme favorisent ces monstrueuses unions.

J'ai dit quels gens commandaient dans les chantiers forestiers. Ces infâmes personnages ne se contentent pas de dresser des actes de décès, ils poussent leur fonction d'officiers d'état-civil jusqu'à consacrer des mariages.

A la crique Charvin, où j'avais été appelé pour repeindre le chalet où descendaient le directeur et le commandant lors de leurs rares inspections, j'ai vu, au

débarquement d'un détachement de douze condamnés, le surveillant Corse Casalunga ordonner lui-même une de ces horribles liaisons.

Il se tenait sur le bord de l'appontement, examinant en connaisseur les nouveaux venus, qui passaient devant lui à la queue leu-leu.

Soudain son attention se fixe plus spécialement sur un tout jeune homme chétif et pâle ; il l'arrête, lui fait faire demi-tour et lui tient textuellement ce langage :

— T'es pas fort, toi, petit ? Tu ne pourras jamais faire ta tâche ! Enfin, t'es jeune, t'es girond (1), faudra te marier avec un costot (2). On te trouvera ça, va !

Puis appelant un grand diable de forçat aussi hideux que fort.

— Hé ! l'Affreux, emmène donc le même dans ton carbet ; tu le mettras au courant. Et demain, il ira au travail avec toi.

Je n'invente rien : j'ai été le témoin oculaire et auriculaire de cette scène édifiante.

Plus tard, à l'île Royale, j'ai revu le « même » à l'hôpital, où il était traité pour une affection qui était la preuve évidente de sa « mise au courant » par l'Affreux.

Donc pour le faible qui n'a pas le courage de s'évader, s'il ne veut pas succomber à la faim et aux coups, il n'y a qu'une issue : se marier, comme disait Casalunga. Et les pauvres êtres ne résistent pas longtemps à la fatale « endosmose » — c'est ainsi qu'on qualifie au bagne l'acte contre nature ; — s'ils n'y viennent pas par penchant naturel, ils y arrivent par obligation.

La contagion, qui a là une excuse presque, n'est plus explicable que par un état absolu de corruption quand elle est constatée chez les surveillants militaires. Car messieurs les gardes-chiourme ne se contentent pas d'être ivrognes, voleurs, brutaux et meurtriers, ils sont encore sodomites. Je n'en citerai que quelques-uns dans la hâte que j'ai de clore ce chapitre.

A mon arrivée au Maroni, il y avait un surveillant

(1) Gentil.

(2) Homme solide.

aux travaux, marié à une petite femme jeune et pas vilaine qui allait le rendre père quelques jours plus tard. Sans doute pour respecter la grossesse de son épouse cet individu s'offrait *a posteriori* aux costots qui disaient en parlant de lui : « Millet est jaloux de sa femme, il veut gagner le million. »

Un surveillant-chef nommé Robreau, dont l'épouse avait, dit-on, des complaisances pour les médecins et autres administrateurs, se consolait de ses malheurs conjugaux en faisant concurrence à la Fille ou à la Rouquine du Châtelet.

Percheval, surveillant à l'île Royale, marié et père de deux enfants, accusait sa femme de le tromper avec l'aumônier, l'abbé Boyer, et s'autorisait de cela pour la rouer de coups. Ce fut au point qu'on dut hospitaliser la malheureuse et la renvoyer en France. Afin d'oublier son veuvage, Percheval s'adonna à l'absinthe et se choisit parmi les fin-de-sexe deux favoris : La Bombée et Ninie.

Comme toutes les passions viles, celle de la sodomie engendre le crime. Que de fois on a trouvé, au réveil, baignant dans une mare de sang, de jeunes bardaches ou même d'autres condamnés qu'on avait égorgés par jalousie ! Un gardien même paya de sa vie l'amour qu'il avait voué à un mignon.

Le « môme », jeune Arabe réclusionnaire, était uni à un de ses compatriotes, contremaitre au quartier cellulaire. Le surveillant, attaché à cette époque à la réclusion, se prit d'amour pour l'éphèbe musulman et le combla de prévenances et de cadeaux.

Soupçonneux et terriblement jaloux, le contremaitre s'aperçut vite des assiduités de son rival. Il le surveilla.

Deux jours se passèrent sans qu'il pût rien découvrir. Le soir du troisième, il surprit le couple *flagrante delicto*. Armé du couteau qui lui servait à découper les vivres des prisonniers, il bondit sur le garde-chiourme et le frappa à coups redoublés jusqu'à ce qu'il rendit le dernier soupir. Puis, s'étant mis à la poursuite de l'infidèle, qui avait pris la fuite, il le rejoignit derrière la boulangerie et lui trancha la tête. Il se livra, fut condamné à mort et exécuté à l'île Royale. Quant aux victimes, le

corps du jeune homme fut immergé et celui du gardien pieusement enterré à l'île Saint-Joseph où l'on peut lire sur sa tombe cette ironique épitaphe :

X.....

MORT LACHEMENT ASSASSINÉ  
DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS

## Les évadés.

Dès qu'il a quitté les îles pour le continent, le transporté, je l'ai dit, rêve d'évasion. Peu de jours après notre arrivée au Maroni, cinquante hommes au moins de notre convoi avaient pris le chemin de la brousse.

Sans connaissances géographiques, sans boussole, et presque sans subsistance, la plupart sont repris, tandis que les autres, mourant de faim, se rendent d'eux-mêmes, dans l'espérance de tenter la chance une autre fois.

Bien peu réussissent à traverser le fleuve et à gagner le territoire hollandais; et encore sont-ils, quatre-vingt-dix-huit fois sur cent, pris par les Roucouyènes, qui les livrent à l'administration pénitentiaire contre une prime de dix francs par tête d'évadé.

J'ai décrit, dans un précédent chapitre, les coutumes et le caractère de ces Indiens chasseurs d'hommes; mais je n'ai pas encore présenté au lecteur l'intéressante famille Pierre.

On se souvient sans doute de cette tribu d'Indiens qui fit, lors de l'Exposition de 1889, la joie des bonnes d'enfants et des militaires qui visitaient le Jardin d'Acclimatation. Elle y avait été amenée par un commerçant français établi à Saint-Laurent-du-Maroni, M. Lavault, qui gagna, paraît-il, à cette exhibition un assez joli denier. Cette tribu ou plutôt cette famille était Roucouyenne et son chef s'appelait Pierre.

Intelligent et madré, Pierre avait profité de ses cinq mois de séjour au Bois de Boulogne pour apprendre à bredouiller notre langue et prendre à notre civilisation tout ce qu'il avait pu en discerner de vicieux. De retour au Maroni, il s'était mis en rapport avec les transportés, offrant à chacun de favoriser son évasion contre remise de sommes d'argent relativement élevées. Beaucoup se laissèrent tenter qui traitèrent avec lui.

Toujours exact au rendez vous, l'Indien venait avec sa pirogue prendre sur la rive droite du fleuve le ou

les évadés et les transportait à l'autre rive. Il les installait ensuite dans son carbet et, prétextant quelques préparatifs indispensables à la bonne fin de l'entreprise, il s'absentait, les fugitifs restant aux soins de sa famille.

Aussitôt le chef parti, celle-ci s'empressait de dépouiller complètement les évadés qui étaient ensuite ficelés et ramenés au pénitencier. Pierre touchait ainsi des deux mains et restait en bons termes avec l'administration.

Parfois cependant il trouvait à qui parler.

Il eut un jour affaire à l'un des auteurs du vol vraiment extraordinaire dont fut victime, en janvier 1893, le marquis de Panisse-Passis.

Le lecteur n'a pas oublié cette étonnante histoire de brigands. On était alors en plein scandale panamiste; il ne se passait pas de jour qu'on incarcérât à Mazas quelque haut personnage, ministre, sénateur, député, journaliste ou banquier. Mettant à profit cet état de choses, une bande de voleurs avait, à côté du vrai, fondé un faux panama.

Le soir du 27 janvier, à la tombée de la nuit, quatre messieurs gravement vêtus de redingotes noires et coiffés de chapeaux hauts de forme se présentaient avenue Marceau, à l'hôtel du marquis alors absent, et mettaient sous les yeux des concierges ahuris un mandat d'arrêt en bonne et due forme concernant M. de Panisse-Passis et son concierge, inculpés d'avoir touché à la compagnie de Panama un chèque de 200.000 francs. Le cerbère se débattit comme un beau diable, mais force lui fut cependant « d'obéir à la loi ».

Après un interrogatoire sommaire autant que fantaisiste, les magistrats — qui disaient être l'un M. Lozé, préfet de police, et l'autre M. Clément, commissaire aux Délégations judiciaires, accompagnés de leurs secrétaires, — firent enfermer les concierges et procédèrent à la mise à sac de l'hôtel. La razzia fut complète : il avait fallu une tapisserie pour emporter tous les objets volés.

La police n'avait pas tardé à arrêter les auteurs de ce vol audacieux. Celui qui s'était donné pour M. Clément était un nommé Renard, gaillard d'une rare intelli-

gence et d'une hardiesse vraiment surprenante; conteur agréable, il m'a bien souvent distrait par le récit de ses abracadabrantes aventures, lorsque nous nous rencontrions au pénitencier de Saint-Laurent-du-Maroni où il travaillait à la menuiserie.

Au cours d'un des fréquents entretiens qu'il eut avec le chef de la sûreté, il lui dit :

— Si les jurés et la Cour ne se montrent pas tout à fait impitoyables à mon égard, si l'on ne m'envoie que pour dix ans à la Nouvelle, je resterai, car j'estime que ce que j'ai fait vaut cela. Mais si l'on me colle vingt ans, je m'évaderai.

Comme on va le voir, Renard, condamné à vingt ans, a tenu parole..

A son arrivée au bagne, il fut pendant quelque temps maintenu aux îles du Salut où toute tentative est vaine. Mais dès son transfert à la « Grande Terre », il combina, en compagnie d'autres condamnés, plusieurs évasions qui demeurèrent sans succès.

— Voyez-vous, avait-il dit à M. Goron après l'affaire de l'avenue Marceau, ce qui m'a perdu, c'est de travailler à plusieurs ! Ah ! j'en ai fait d'autres affaires que ne vous savez pas et que vous ne saurez jamais, parce que je ne vous les dirai pas. Mais j'étais seul ! Cette fois, ce qui m'a fait prendre, c'est d'avoir eu des complices !...

Ce qui le faisait échouer là-bas, c'était de vouloir fuir en compagnie.

— La généralité de ceux qui sont ici, me dit-il un jour, sont des hommes sans courage, sans énergie et souvent sans intelligence. Il n'y a rien à faire avec eux.

Ce en quoi il avait raison.

Il résolut donc d'agir seul. Il fit un jour la rencontre du Roucouyenne Pierre, qui lui offrit ses services. Renard, qui savait ce que valait le personnage, passa marché avec lui, mais il prit ses précautions.

Le faux commissaire était arrivé en Guyane avec un « plan » (1) copieusement garni, qu'il avait réussi par miracle à conserver, malgré les nombreuses fouilles,

(1) Voir chapitre XXII de la seconde partie.

jusqu'au moment de sa fuite. Or, au bague comme partout ailleurs, avec de l'argent on parvient à se procurer les choses les plus extraordinaires. Donc, au jour dit et à l'endroit indiqué par Renard lui-même, l'Indien l'embarqua avec les quelques vivres dont il s'était muni. Au moment où Pierre voulut aborder de l'autre côté, le fugitif lui mit un revolver sous le nez et lui ordonna de suivre le cours du Maroni jusqu'à Surinam.

Terrifié, le Roucouyenne obtempéra aux ordres de Renard, qui s'embarqua bientôt pour Buenos-Ayres, d'où il s'offrit le luxe de donner de ses nouvelles aux autorités Cayennaises et à M. Goron (1), qui avait procédé à son arrestation.

Parmi les évasions qui ont réussi, je citerai celle du pharmacien Redon, dont le père était venu exprès en Guyane. Redon, qui avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité, fut reconnu innocent et gracié un an après sa fuite; il est, je crois, établi en Espagne. Celle de Bavard, dit le baveux de la Villette, qui s'évada du pénitencier de Saint-Laurent où il était employé comme canotier. Je le rencontrai plus tard, lors de mon retour en France, à Démérara, port de la Guyane anglaise; les autorités l'y supportaient en raison des services qu'il rendait en leur désignant les forçats évadés. J'ai vu aux îles de nombreux transportés qui avaient été arrêtés sur sa dénonciation.

On se rappelle l'évasion de Schouppe qui resta 40 ans libre tant en France qu'en Belgique et en Angleterre, et qui fut arrêté au commencement de l'année 1900 à Nancy et renvoyé au bague. Le compagnon Pini échoua dans la même tentative parce que, n'écoutant que son bon cœur, il était revenu sur ses pas dans le but d'entraîner quelques camarades.

Parmi ceux qui réussissent à se soustraire à la vie atroce du bague, — le nombre en est restreint, — il en est quelques-uns qui rédigent le journal de leur évasion. Je crois faire plaisir aux lecteurs en leur mettant sous les yeux le récit émouvant de deux évasions racontées par leurs auteurs.

(1) Voir les Mémoires de M. Goron, t. III, p. 332.

La première, accomplie par mer, est celle de Jacques Antoine Vila. Il avait vingt et un ans quand en 1888, la cour d'assises de l'Isère le condamna à sept ans de travaux forcés. Par suite de condamnations successives encourues en Guyane pour tentative d'évasion, il arriva que, ses sept ans écoulés, Vila avait encore à faire vingt-neuf ans.

Audacieux, courageux et tenace, il n'abandonna pas la partie, et, à son septième essai, en 1895, malgré une grave blessure à la jambe pour laquelle il avait été en traitement pendant deux mois à l'hôpital du pénitencier et dont il souffrait encore horriblement, il réussit à quitter Cayenne pour n'y plus revenir.

Voici en quels termes il raconte les péripéties de son extraordinaire exode vers la liberté :

Le forçat qui a déjà tenté l'aventure de six évasions successives ne s'arrête pas en si bon chemin. Par la défaite on apprend souvent la victoire ; et si je n'avais pas réussi jusqu'ici dans mes pérégrinations diurnes et nocturnes, j'avais mis tout en œuvre, avec un esprit de continuité qui m'a toujours beaucoup servi, pour un succès définitif et prochain.

Ah ! fuir l'atmosphère empestée de la détention, fuir les assassinats perpétrés par les Corses, race de sous-offs et de gardes-chiourme, fuir jusqu'au dernier souvenir de l'immonde séjour des Bonini !

Peu de jours après ma mise en jugement et ma condamnation, le 31 juillet 1895, à quatre heures du soir, je m'évadais de la corvée de Saint-Quentin, à 500 mètres environ du pénitencier de Cayenne.

J'avais pris, inutile de le dire, et je me hâte d'arriver au suprême récit, toutes précautions préalables. Seul, je parvins à me glisser dans les profondeurs de la brousse, dans l'attente des camarades qui devaient me rejoindre.

Une fois caché dans les lianes et les hautes végétations, j'attendis la nuit. Moustiques et maringouins, en cette chaude saison, me dévoraient. Je pris patience. Mon cœur battait à se décrocher, comme à l'approche d'événements devant bouleverser ma vie.

Des bruits insolites ! Des patrouilles de gardes-chiourme !

Tapi dans la brousse, de grosses gouttes de sueur me perlaient aux tempes ! Qu'on me passe la banalité du détail : je prélevai sur le paquet de tabac, dont je m'étais muni, d'énormes chiques... de consolation.

Les bruits s'éloignaient. Je parvins par bonds au rendez-vous assigné. Dans la précipitation de ma course affolée, la blessure de ma jambe s'ouvrit. J'eus la jambe inondée de sang.

Douleur forcenée pour un forçat momentanément libéré, et condamné aux travaux forcés de la marche et qui venait s'ajouter aux souffrances de la dysenterie contractée quelques jours avant.

A huit heures du soir, à la nuit qui tout à coup succède au jour sans crépuscule, je pris la route de la Madeleine pour aller rejoindre mes camarades de malheur ou de bonheur.

J'arrive au pont de la crique Fouillé.

Par mesure de prudence je ne le passai pas encore. Je m'assieds environ 30 mètres avant d'y arriver et j'attends, circonspect. Bien m'en prit.

Trois ou quatre gardes-chiourme, déjà en chasse, gardaient le pont. A la lueur des cigarettes de ces chasseurs imprudents, je reconnus leur présence. Je fis le mort, tremblant d'émotion.

Quelle guigne ! Au moment où tout était préparé pour une réussite possible, à quelques kilomètres du pénitencier, déjà traqué.

Ils restèrent ainsi postés jusqu'à cinq heures du matin. Puis, ne voyant rien venir, ils changèrent de poste d'observation.

Pour eux, il était évident que je n'avais pas pris cette route.

Après deux heures de marche, j'arrive au rendez-vous fixé entre moi et mes camarades. Plus que la crique à passer. Mes copains devaient être en face. Il fallut traverser. Des requins partout. J'allume des herbes sèches pour les éloigner et je me mets à l'eau pour traverser les vingt mètres qui me séparent de mes camarades.

Quelle chance ! Ils sont là tous quatre : Mallet, Pascal, Faber et Péglier.

Vite l'entente pour le projet définitif.

D'abord une pirogue, il fallait à tout prix nous procurer une pirogue.

Nous passâmes la journée à condre les toiles, constituées de débris de draps et de vêtements, puis le soir venu, à la tombée de la nuit, nous filâmes doucement le long de la crique. Après avoir fait environ deux kilomètres, nous avisâmes une barque. Trop petite pour tenir la mer, elle était nécessaire et suffisante pour aller en voler une autre plus grande, si possible, à la rade de Cayenne.

Nous voilà tous les cinq dans la barque, courageusement,

à la dérive du côté de Cayenne, où il fallait, coûte que coûte, nous munir d'argent et de provisions nécessaires.

La rade de Cayenne est surveillée au large par le croiseur garde-côte *le Bengali*. Nous savions qu'il était très difficile de tromper sa surveillance. Nous attendîmes deux heures du matin avant de nous glisser sur rade. Puis Pascal garda la pirogue et les autres quatre, nous nous dirigeâmes vers un magasin de vivres. Connaissant les habitudes de longue date, nous nous glissâmes, Mallet et moi, à l'intérieur du magasin, après en avoir enfoncé la porte.

Par une chance inespérée, car nous opérions avec le vertige du désespoir, sans aucune alerte, nous pûmes mettre la main sur des marchandises diverses : une caisse de quarante-huit boîtes, deux caisses de sardines de deux cent cinquante boîtes chacune, douze bouteilles de genièvre, un tonneau d'oreilles de cochon. Rapides comme l'éclair, nous filâmes ensuite sur l'embarcation, avec nos précieuses provisions.

La marée n'était presque plus propice pour remonter dans l'intérieur des bois par la crique. Malgré que nous soyions restés une journée sans aliments, nous pagayions énergiquement contre la marée. Deux heures et demie après, nous étions enfin à l'abri. Nous attendîmes la nuit pour notre sécurité, puis nous remontâmes la crique beaucoup plus en amont.

Nous choisîmes dans un endroit très sûr une cachette dans laquelle nous fîmes en dernier lieu la voile et nous coupâmes le mât. Après s'être bien reposés pendant sept jours, ce n'est que le 7 août 1895 qu'il nous fallut descendre de nouveau dans la rade de Cayenne pour nous emparer de l'embarcation indispensable.

Mais ce fut impossible. Les aléas des patrouilles de noirs ou de la surveillance du *Bengali* nous faisaient tenir sur un perpétuel qui-vive.

La rage au cœur, nous remontâmes, le soir venu, nous cacher de nouveau dans la crique et nous jurâmes d'en prendre une le lendemain, ou de perdre la vie.

En effet, le lendemain, à sept heures du soir, nous descendîmes à la marée propice. Nous nous glissâmes dans le port de Cayenne et au prix de mille dangers, après des précautions inouïes, nous enlevâmes une pirogue de sept mètres de long sur deux de large.

Rapidement, nous fîmes le transport des marchandises. Puis, l'un de nous déchira sa jaquette, et, à l'aide d'une lanière avec celle-ci confectionnée, attache la petite barque à la place de la grande. Et en route !

Par malheur, le courant nous entraîne du côté de l'avant

du *Bengali*. C'était courir à notre perte; mais, par une chance inouïe, nous ne fûmes pas vus, grâce à la rapidité du courant qui nous entraînait.

Deux heures après, après avoir flotté avec une vitesse extrême, nous n'apercevions plus que quelques feux de Cayenne. Nous étions au large, à quelques brasses de l'Enfant-Perdu, un phare éclairant l'entrée de la rade et gardé par trois transportés. Ils nous virent passer, nous firent signe d'accoster, mais nous ne pûmes le faire.

Mallet était à la barre, moi à la voile. Nous résolûmes de cingler sur l'île du Diable pour nous procurer de l'eau.

Dès que nous pûmes y aborder à la nuit — je savais où se trouvaient des tonneaux d'eau — nous décidâmes de partir à leur recherche. Mais nos camarades nous firent remarquer que le danger était là, excessivement grand, attendu que les gardes-chiourme y avaient été multipliés pour garder Dreyfus.

Nous nous contentâmes de prendre quatre litres vides et nous nous mîmes à entamer le petit tonneau où étaient les oreilles de cochon.

Dans le « Trou aux chiens », situé à l'extrémité de l'île du Diable, nous fîmes provision d'eau, soit une vingtaine de litres. Et en route pour le large :

Amis, la mer est belle,  
Embarquez vous, pêcheurs  
Je vois briller l'étoile,  
Qui dote les matelots.

Nous restâmes vingt-quatre heures sans voir la terre. Nous étions dans des trances cruelles. Après la joie ivre du départ, les angoisses de l'heure présente nous étreignaient, perdus que nous nous voyions entre le ciel et l'eau.

Nous étions complètement au large.

L'immensité, l'infini, l'incommensurable ! Quel lendemain pour les prisonniers ayant l'habitude de manquer d'air, de liberté et d'espace !

Nous respirions avidement la brise fraîche qui, venant de l'Est, nous apportait comme une caresse de la terre d'Europe.

Pleine mer, où se trouvait la terre ?

Notre intention était de longer la côte de la Guyane sans la perdre de vue, d'aborder dans un port étranger à l'abri des soupçons et de travailler quelque peu, mais suffisamment, pour payer notre passage pour la France.

Nous cinglâmes dans la direction supposée de la terre. Mais toujours rien à l'horizon !

Nous restâmes ainsi trois jours dans l'atroce perplexité d'hommes voués à la mort lente, en pleine lumière, en pleine nature, au milieu des flots, enterrés vivants, ignorés sous la sépulture infinie du Grand Tout, de ce Saturne gigantesque dévorant ses enfants.

Ce n'est que le troisième jour, à deux heures du soir, que nous vîmes terre.

Terre ? de quelle région ?

Nous supposions que c'était la Guyane hollandaise. Nous l'avons su plus tard. Nous abordons, la terre était inhabitée. Rien que du sable et des savanes. Pas d'êtres humains, mais beaucoup d'oiseaux de diverses couleurs qui nous enveloppaient de leur vol étonné... Nous y restâmes un jour, le temps de réparer la voile qui était déchirée. Puis, nous fîmes bouillir de l'eau pourrie, recueillie dans les flaques des savanes et nous pûmes de la sorte recueillir environ six litres.

Avec mille peines nous reprîmes la mer et nous voguâmes environ cinq jours. Les vivres touchaient à leur fin. Une journée ou deux de nourriture et déjà, comme toujours en ce cas, les courages s'abattaient, le dissentiment commençait à sévir parmi nous.

Pour toute fortune, 15 francs dont nous nous étions emparés dans un carbet de noirs à Cayenne. Il fallait atterrir au plus tôt pour acheter des provisions.

Nous longions la côte à une distance de deux milles environ, assez loin pour ne pas être aperçus, mais assez près aussi pour ne pas une seconde fois nous laisser entraîner en pleine mer, où sans carte ni boussole, nous aurions été le jouet des flots.

Après cinq jours de navigation, nous nous décidâmes à rejoindre la côte. D'après nos calculs, nous devions être en vue de la Guyane anglaise et, coûte que coûte, la faim nous poussait au rivage.

Pascal et moi partîmes aux vivres. Ce fut une demi-journée de marche pour gagner le plus prochain village. Après nous être munis d'une quantité suffisante de vivres pour quelques jours, et de quinze litres d'eau nous reprîmes le large. Nous voguâmes très bien toute la nuit, nous relayant au pilotage. Mais le lendemain, vers huit heures du matin, le vent tomba subitement. Une mer d'huile succéda au friselis des vagues de la veille. Péniblement nous avançions. Lorsque tout à coup, nous aperçûmes au loin trois pirogues. Nous pûmes remarquer bientôt qu'elles étaient montées par des noirs, 30 noirs environ sur la première, une demi-douzaine sur les autres. Lorsqu'ils furent à proximité, on vit à leur manœuvre que leur intention était de

nous cerner. Connaissant la lâcheté proverbiale du nègre dans ces régions, nous quittâmes immédiatement nos vareuses que nous pliâmes sur le bout de chaque pagaie. Puis nous fîmes mine de nous mettre en défense. Il n'en fallut pas plus pour les mettre en fuite. Ils crurent que nous avions des fusils. Après cette alerte nous reprîmes tranquillement notre route.

Nous étions presque à la hauteur des limites de la Guyane anglaise, lorsque nous aperçûmes un gros point noir à l'horizon. Ce point noir allait grossissant de minute en minute. Sans doute un trois-mâts et bien gréé. En effet, bientôt nous pûmes le distinguer. Lorsqu'il fut à proximité, il vira de bord. Nous aussi. Mais à quoi bon, la terre se voyait à peine. Ils aperçurent notre mouvement et le trois-mâts recommença ses manœuvres. Un quart d'heure après il était sur nous. C'était un voilier d'environ 100 mètres de long. Nous comprîmes que ce n'était pas un bateau français. Un matelot nous cria de babord :

— You, frenchmen ?

— Yes, sir, lui répondîmes-nous.

Après il nous questionna. Puis un silence.

Nous haletions d'angoisse.

Le bateau stoppa et nous laissa passer en nous regardant avec curiosité. Et il reprit sa course. Nous étions sauvés.

Le soir de cette même journée, autre bateau monté par deux nègres. Nous l'abordâmes pour faire provision d'eau. C'était un bateau-phare. Trois de mes camarades et moi montâmes à bord. Je fis voir aux nègres une pièce de cinq francs française à l'effigie de Louis-Philippe. — Nos vivres étaient épuisés. Je leur fis comprendre que nous avions faim et soif. L'un d'eux nous donna environ 3 kilogrammes de riz, se paya sur notre pièce en la regardant avec méfiance. « Vous popote » (forçat). Nous protestâmes violemment. Prenant peur, tous deux firent rame du côté du sémaphore pour signaler notre présence. Immédiatement accostés, après un rapide corps à corps, nous les étendîmes tous les deux étroitement ligotés. Nous fîmes saisie sur la cargaison des deux mouchards et reprîmes rapidement le large.

Nous n'étions pas au bout de nos souffrances. La faim, les naufrages, le mauvais temps, mille dangers de mort, chaque jour nous assaillaient. Aussitôt sauvés d'un péril nous retombions dans un pire. La patience humaine a des limites même pour ceux qui bravent vaillamment les pires dangers pour leur liberté. Des disputes s'élevaient entre nous, des dissentiments surgissaient. Aigris par la misère autant matérielle que physiologique, pourchassés par le destin, l'en-

thousiasme, ce grand tonique du courage, chez nous, faiblissait visiblement.

Nous arrivâmes ainsi à l'embouchure de l'Orénoque. Plus moyen d'avancer, nous n'avions plus de vivres ; ni boussole, ni ancre, mais deux gueuses pesant chacune vingt kilos, que nous avions prises en rade de Cayenne avec une chaîne longue de 6 mètres et une corde de 10 mètres. Nous attachâmes les deux gueuses à l'extrémité de la chaîne et nous stoppâmes pour ne pas être entraînés au large. Ce n'est qu'à l'aurore que nous aperçûmes une pointe de terre. C'était un îlot situé à l'entrée de l'Orénoque et, à la marée montante, nous nous laissâmes entraîner dans l'estuaire du fleuve.

Nous restâmes ainsi cinq jours sans manger. Je n'exagère pas ; mes camarades survivants pourront en témoigner. Ce fut atroce. Le désespoir nous menaçait. C'était à chaque instant la lutte terrible entre l'agonie et la mort. Le 23 août, nous vîmes passer une pirogue montée par cinq Indiens. On leur fit des signaux mais ils ne voulurent pas comprendre. C'était la mort, la mort sourde, lente, affreuse, pour des forçats évadés, en pleine lumière, en plein soleil. Faber et moi qui étions moins abattus que nos camarades partîmes dans la direction où ils venaient d'aborder.

Après une marche de deux kilomètres nous pûmes les rejoindre. Ils étaient tous cinq sur leur hamac. Je m'approchai d'eux. Lorsque je fus à une distance de dix mètres, ils sautèrent sur leurs flèches, prêts à nous transpercer. Nous leur fîmes comprendre notre détresse, et avec une grande peine nous pûmes obtenir d'eux un peu de cassave et quelques crabes.

C'étaient des Indiens du littoral du Pacifique. Petits, mais bien découplés, ils me représentaient vaguement une figuration de Peaux-Rouges, comme Jules Verne les décrit.

Trinidad, nous dirent-ils, en nous indiquant du doigt un point de la côte.

Trinidad, la ville : Le salut ou la perte définitive. Mais le salut presque certain.

Ce n'est que le lendemain matin qu'un peu réconfortés nous recommençâmes à aller au large. Les trois montagnes qui surplombent Trinidad nous donnaient le point de direction sur lequel nous nous dirigeons. Le 25 août, au soir, nous débarquons à proximité.

Faber se détacha en éclaireur et revint au bout de quelque temps nous avertir qu'il avait aperçu un blanc. Ce blanc était un contrebandier nantais, ce que nous apprîmes quelques instants plus tard, lorsqu'il nous eut rejoint.

Notre accoutrement, notre physique souffreteux, notre

grande misère, éveillèrent sa méfiance. Il nous quitta presque subitement. Quelques instants après, arrivait la police anglaise et, en moins d'une heure, nous étions tous en prison sous l'inculpation de vagabondage et de contre-vention à la douane.

Quel allait être notre sort ? Il fallait bien avouer un domicile. Que dire ? Que faire ?

Nous n'eûmes pas besoin de chercher longtemps ; notre identité fut au bout de quelques jours établie.

Restait à savoir si les autorités anglaises consentiraient à nous livrer lâchement au gouvernement de Cayenne. On nous fit prendre le train pour Port-d'Espagne.

Cinq jours après nous étions conduits tous cinq à bord du *Saint-Dominique*, annexe du grand courrier, en partance pour Sainte-Lucie.

À bord, quelle ne fut pas notre surprise de nous rencontrer avec deux gardes-chiourme de la prison de l'île Royale, Marius et Loetia. Marius avertit le commandant qu'à son bord se trouvait des forçats évadés.

— Je ne puis les livrer, répondit le commandant, on a payé leur passage pour une colonie anglaise.

Puis il parla du droit international.

Nous étions hors d'atteinte de la justice française.

Trente-six heures après nous débarquions à Sainte-Lucie (Castries), colonie anglaise. Deux douaniers s'emparèrent de nous au débarcadère et nous conduisirent au poste.

Après la visite, on nous laissa complètement libres. Nous étions citoyens de l'hospitalière Angleterre !

Avec l'argent fourni par le consul de la Trinidad, nous primes une chambre à raison de 2 shellings par mois. Nous cherchâmes du travail, et au bout de quelques jours, avec nos économies, nous gagnâmes Saint-Thomas, colonie danoise, à bord du *Manoubia*.

Là ce fut la lutte âpre pour la vie, sous la défiance incessante des naturels du pays.

De mes camarades, deux avaient voulu rester à Sainte-Lucie, un autre avait consenti à me suivre, le quatrième était tombé dangereusement malade.

Ah ! la nostalgie ! l'oubli, l'isolement des gens « sans aveu », et, par conséquent, sans famille et que les liens seuls de la camaraderie attachent à l'existence !

Bientôt je fus seul, livré à moi-même, gardant au cœur cette meurtrissure profonde de l'amitié rompue, brisée et donnant à l'homme seul, isolé, perdu au milieu de l'océan humain, la sensation vague d'un effroyable effondrement.

Et après mille et une péripéties dont je ne veux pas fatiguer le lecteur, je pus seulement, le 20 janvier 1896, m'em-

barquer comme chauffeur à bord du *Saint-Simon*, grâce à une Parisienne, Mme Luquetti, femme du consul de Saint-Thomas, qui, avec une bonté à laquelle je rends hommage, me fit admettre quelque temps à l'hôpital français où je reçus argent, santé et nourriture.

Les circonstances avaient voulu que je me séparasse de mes camarades qui préférèrent rester en Amérique, où ils sont probablement encore.

Je quittai Saint-Thomas le 19 janvier, à quatre heures du soir, sur le navire en partance pour le Havre, muni de faux papiers dont j'étais possesseur.

J'arrivai enfin au Havre, le 2 février 1896, à deux heures de l'après-midi.

Le lendemain, je débarquais à Paris.

Je suis arrivé à la fin de mon récit.

Depuis près de deux ans je suis en liberté.

Et toujours ma pensée se reporte anxieuse vers mes camarades d'évasion et du bagne.

L'autre relation, tout aussi palpitante d'intérêt, est due à la plume du transporté Bory, qui avait dévalisé le pavillon habité par le docteur Vaillant, député socialiste, et s'était vu pour cet exploit condamné, le 24 janvier 1897, par la Cour d'Assises de la Seine, à six ans de travaux forcés. Moins de six semaines après son arrivée en Guyane, il s'enfuyait pour se faire reprendre trois ans plus tard au Bois de Boulogne, dans une des monstrueuses râfles occasionnées par la découverte de l'homme coupé en morceaux.

Bory, au lieu de suivre la route que prennent ordinairement les fugitifs, s'était tracé un itinéraire tout autre qu'il ne parvint à parcourir qu'au prix de mille difficultés et de périls sans nombre. Voici d'ailleurs comment il s'exprime dans le récit qu'a pu se procurer la rédaction du *Français*, lorsqu'il était détenu à la Santé, en décembre 1900 :

Je suis, dès mon arrivée à Saint-Laurent-du-Maroni, classé aux travaux comme maçon ; on me promet plus de beurre que de pain, comme aux îles. Comment ces bonshommes-là savaient-ils que je suis un artiste dans ma profession ? Je n'en sais rien, mais ils le savaient.

Dès la première heure, je m'étais mis en quête de ce qui m'était nécessaire pour « jouer la fille de l'air », le plus tôt

possible. Parmi les têtes connues, je retrouve un camarade de ma tentative de Mazas, Laboissières; lui, Laurent, et un transporté africain qui semblait assez dégourdi, nous convenons de partir le dimanche, 9 janvier.

Le jeudi, contre-temps. Laurent et Laboissière sont envoyés à Saint-Maurice. Nouveaux conciliabules : Laurent et Laboissière emportent les vivres avec eux, et le dimanche nous irons les retrouver en un point désigné de la crique (rivière) de Saint-Louis.

Au jour dit, à l'heure fixée, huit heures du soir, après l'appel, nous sautons, l'Africain et moi, par-dessus le mur et nous détalons vers la grand'route, où nous arrivons sans encombre.

Deux heures de marche nous mènent à l'endroit fixé; personne. On attend; une heure, deux heures se passent, rien. L'Africain reste au rendez-vous et je vais à la découverte jusqu'au camp, que je trouve sans trop de peine.

Je ne vois personne et je suis forcé de venir retrouver mon ami. Le lendemain, nous entendons la cloche du réveil, nous nous cachons au bord de la crique et attendons les événements; à neuf heures, nouvelle sonnerie, clôture de la séance du travail; à neuf heures et demie, Laurent et Laboissière arrivent et nous mettent au courant: il manque le supplément de vivres jugé nécessaire pour le voyage. On décide de mettre le départ au samedi suivant. Nous campons dans la brousse, à deux kilomètres de là. Ils viennent nous aider à faire un « carbet » pour coucher à l'abri; nous devons ne pas bouger de là jusqu'à l'heure fixée pour le départ.

Nous occupons nos loisirs à mettre des bretelles à nos sacs et à ajuster des quartiers à nos godillots. Nous montons des lignes à pêcher et préparons les sacs en charge pour l'heure fixée. Ah! les cinq jours sont bien employés! Jour par jour, petit à petit, Laurent et Laboissière nous apportent leurs emplettes et le produit de leurs raffles.

Le chemin suivi par tous ou presque tous les évadés passe sur le pont Saint-Louis. Nous avons décidé, nous, de ne pas suivre ce chemin, pour éviter et la chasse qu'on ne manque pas de faire, et les rencontres possibles de surveillants retour de Saint-Jean ou de Saint-Louis. C'était un détour de quatre ou cinq jours dans la brousse française, mais c'était plus sûr.

Nous avons au départ, en plus de nos effets au grand complet, trente kilos de riz, quatre ou cinq kilos de lard, trois de sel, deux boîtes de conserves, six de sardines, deux bouteilles pleines d'allumettes, un briquet et deux sabres d'abatis.

Envoyez donc Stanley ou Schwainfurth en voyage avec ça, pour voir s'ils partiront !

Nous nous mettons donc en route le 15 janvier au soir, à neuf heures environ, par une pluie dont on n'a pas idée. Nous marchons jusqu'à minuit environ, moment où nous atteignons le grand bois. Halte sous les armes. Nous nous abritons sous une couverture. Le matin, au jour, nous pi- quons droit dans la forêt, tournant le dos au Maroni, par conséquent, à notre but. Six heures de marche nous mènent au bord d'une crique qui s'enfonce au sud et que nous suivons jusque vers quatre heures. Nous installons un carbet, un bûcher gigantesque est enflammé et nous cassons une croûte que nous n'avons pas volée. Nous sommes hors cause et nous ne craignons plus rien des chiourmes.

Nous faisons une meilleure répartition des charges et décidons de veiller à tour de rôle à la sûreté commune. Un amas de bois considérable doit servir à l'alimentation du feu. D'ailleurs, le bûcher n'est pas loin; cinq ou six coups de sabre à droite et à gauche donnent du bois à volonté.

C'est le moment où jamais, pendant que les amis dorment, d'expliquer à ma façon ce que c'est qu'une forêt vierge. On s'en fait généralement une fausse idée, et les gravures et récits de voyages y contribuent pour beaucoup.

La végétation, étant donné le terrain d'alluvions et d'humidité constante, est phénoménale, c'est le mot, mais là seulement où le soleil donne. Ainsi sur les bords des rivières, dans les clairières improvisées par la chute des géants sylvestres de ces contrées, c'est un fouillis inextricable de lianes, de plantes, d'herbes arborescentes poussant au petit bonheur et s'efforçant, l'une l'autre, de voler à ses voisines leur place au soleil.

Là où est le soleil, là où il donne sa chaleur, vous avez chance de trouver gibier et fauves. Dans la forêt qui commence, dès que cesse cette végétation, c'est-à-dire à trois ou quatre cents mètres des rivières, vous vous croiriez, n'était le sol, dans quelque antique cathédrale.

Les immenses troncs des arbres d'essences les plus diverses en sont les piliers, et leurs branches, qui ne quittent le tronc qu'à trente-cinq ou quarante mètres, en seront les nervures de vousoirs. Là, peu, très peu de petits arbres, quelques-uns seulement, maigres, dégingandés, s'empres- sent d'atteindre la voûte de feuillage sombre et de la tra- verser si possible, pour prendre leur place au grand soleil.

C'est là-haut qu'est toute la vie, les oiseaux les plus

divers, aux plumages les plus riches qui se puissent voir, où le plus grand coloriste, fût-il Delacroix ou le Titien, trouverait des teintes d'un éclat qu'il n'a jamais imaginé ; les singes, ouistitis, macaques, hurleurs et d'une autre variété jaune sale qui est bien la plus laide parmi les êtres de la création (Oh ! les sales bêtes) gambadent, crient, se querellent, hurlent, mêlent leurs voix aigres au concert insipide et assourdissant de milliers de perruches et de perroquets.

Les reptiles de toutes sortes se donnent aussi rendez-vous là-haut. Là est le gibier, là va le chasseur. Ce qui fait que la marche est relativement facile ; ce qui l'entrave et la rend pénible, c'est la couche énorme, à certains endroits, de détritux végétaux. Ces végétaux en décomposition perpétuelle couvent la fièvre, et le séjour dans la forêt, pour peu qu'il soit prolongé, entraînerait la mort, à coup sûr ; il faut donc se hâter de quitter ce séjour.

Mon tour de dormir est venu, une brassée de bois au feu et je réveille l'Africain qui, effrayé de la sérénade qu'en gens bien appris nous donnent les fauves de tous genres, ne veut rien savoir pour sortir : je lui flanque cinq ou six calottes et monte sa garde. La nuit se passe sans encombre, et le matin, vers huit heures et demie, on se met en marche droit au sud.

C'est au point de vue marche, la plus triste journée que nous ayons eu à passer dans la forêt. Toujours dans l'eau jusqu'aux genoux, parfois même jusqu'aux aisselles, à travers la savane immergée.

Notez que l'on ne sait pas où mettre parfois le pied ; dix fois par heure on bute dans une racine, on s'empêtre dans les lianes et l'on prend un bain complet ; je sais bien qu'on s'y habitue mais l'inconvénient le plus grave, c'est que tous nos effets sont trempés ; nous prenons, bien entendu, les plus grandes précautions pour protéger les vivres.

Dans cette marche, vers midi, un incident : nous nous empêtrons dans un de ces massifs qui avoisinent les cours d'eau et sommes trois heures pour en sortir. Nous ne pouvions avancer qu'en tâtant le sol pas à pas.

A chaque moment, nous pouvions tomber dans le lit de la crique que rien ne nous indiquait, le courant se faisant sentir dans toute la partie immergée. Je vous assure que nous étions dans une sale passe. Enfin nous débouchons sur la crique, que nous reconnaissons à son courant plus fort. Nous abattons un arbre et passons à la queue-leu-leu, tous attachés, comme les Alpes.

La marche en savane recommence sur l'autre bord. Vers quatre heures, nous décidons, comme on n'en voit pas la fin, de camper quand même à un endroit où l'eau aura le

moins de profondeur. Nous choisissons quatre arbres formant un rectangle ; nous les joignons par des traverses à un mètre au-dessus de l'eau : une frêle couche de branches et de feuilles, un toit en forme de latanier, et nous voilà à l'abri. Pour du feu nous entassons du bois et l'allumons par le haut. Deux fourches et une traverse reposant sur ces dernières nous donnent le moyen de faire notre diner. Nous passons relativement une bonne nuit, pendant laquelle l'homme de garde fait sécher tout le matériel.

Le lendemain, nous reprenons notre route dans la même direction ; la marche devient de plus en plus facile. Vers midi nous sortons de la savane : soupirs de soulagement. Notre Africain prétend que cette marche dans l'eau lui est contraire, qu'il est vanné, qu'il ne peut plus rien porter, et nous nous voyons forcés de répartir sa charge entre nous. Décidément, c'est une mauvaise acquisition que nous avons faite là. En route, nous voilà gais comme des pinsons ; nous chantons tous les refrains qui nous viennent à l'idée ; les guenons qui nous font des grimaces ont l'air de ne pas trouver la chose de leur goût et nous sommes assaillis par un déluge de fruits jaunes de la grosseur d'un œuf. Ce n'est pas risible du tout, d'autant plus que ces maudites bêtes sont d'une adresse de..... singes.

Vers quatre heures, la bande nous ayant quittés, nous campons. Notre animal d'Africain avait ramassé quantité des projectiles et les dévorait à belles dents. En véritables Suisses, nous exigeons notre part et, deux heures après, comme il n'était pas indisposé, nous nous décidons à y goûter à notre tour. C'est tout simplement épatant. Qu'est-ce que ce fruit-là ? Je ne sais et bien d'autres sont comme moi. Je suis persuadé qu'il y a comme ça dans la forêt quantité de plantes et d'animaux non classés.

Nuit tranquille. Comme j'estime être arrivé à la hauteur de l'île Portal, nous faisons un nouveau changement de front et marchons cette fois droit vers l'Ouest, direction que nous ne devons plus quitter. Nous avançons sans trop de peine et faisons une bonne marche. Je tue un serpent d'assez belle taille, 2 m. 80 environ. Tout le monde se met d'accord pour le porter à tour de rôle, ça sera la pièce de résistance de notre diner. Et il ne faut pas faire la grimace, car je vous assure que c'est à s'en lécher les doigts.

La journée du 19 janvier, rien de nouveau non plus que pendant la nuit. Le 20, nous avançons sans bruit ; j'estime que nous ne sommes pas loin du Maroni et que nous entrons dans la zone dangereuse pour nous. En effet, vers deux heures, nous apercevons une éclaircie ; un quart d'heure après, nous sommes au bord du Maroni, à deux

kilomètres en amont du point où je comptais toucher.

L'opération la plus difficile de toute évasion, la traversée d'un cours d'eau de cette importance, est remise au lendemain. Cependant nous nous mettons à la recherche des matériaux nécessaires à la confection d'un radeau.

Deux perches, d'un diamètre de 8 centimètres et de 3 mètres de longueur, assemblées par de plus faibles à 1 mètre de distance sont destinées à recevoir les bottes de cannes à feu. Ces cannes à feu sont des roseaux poreux qui poussent à foison là-bas sur les bords de tout cours d'eau. Nous en faisons une ample provision ainsi que des lianes nécessaires pour assembler solidement le tout. La nuit arrive et nous prenons un repos bien gagné dans un carbet que nous improvisons assez loin du marais, pour que la lueur du feu n'attire pas l'attention de qui que ce soit.

La journée du lendemain doit être tout entière employée à faire et à parfaire notre esquif. Le matin chacun se met à l'œuvre; l'Africain, se sentant près des établissements, nous fausse compagnie. J'ai su depuis qu'il s'était rendu à Saint-Jean, mais sans dire d'où il venait, ni avec qui il était; il n'était pas encore trop rossard, mais, comme beaucoup, il avait le cœur mal attaché.

Vers quatre heures, Laboissière me signale deux évadés qu'il vient d'apercevoir et qui ne l'ont pas vu. Nous les hélons; ils arrivent. Ce sont deux relégués qui nous affirment que notre radeau peut porter six hommes. Nous leur offrons le passage qu'ils paient d'une ration de tafia. Ils ont peu de vivres mais comptent en acheter sur l'autre rive. Il ne nous restait plus qu'à préparer des pagaies pour diriger notre radeau et activer le plus possible le passage. Nous cherchons des fourches assez fortes sur lesquelles nous forçons des manches de chemises en manchon soigneusement ligaturées. Cela fait un semblant de pelles avec lesquelles on prend beaucoup d'eau.

Nous sommes prêts et n'avons plus qu'à attendre le flux pour partir. La pente des fleuves de la Guyane est si peu accentuée que le flux s'y fait sentir à 80 ou 100 kilomètres dans les terres. Le Maroni, au point où nous devons le traverser, a environ 2 kil. 500, mais étant donné qu'on ne gagne que petit à petit sur le courant, on aborde, c'est fatal, après une course de 12 à 15 kilomètres.

A neuf heures et demie, nous embarquons: un homme à chaque angle du radeau, l'autre au milieu, les bagages devant lui, notre radeau émerge de 25 centimètres environ. A dix heures, le flux se fait sentir; nous larguons les amarres et nous nous mettons à pagayer en diable, Comme

je m'en doutais, nous ne gagnons sur le courant que petit à petit, et ce, d'autant moins que le courant devient plus fort. De temps à autre, nous perdons même du terrain pour éviter les îles flottantes. Ce sont des masses d'herbes et d'arbustes détachés par le flux et que le courant entraîne alternativement dans les deux sens. MM. les crocodiles en font leur séjour favori, et dès que nous sommes près d'aborder une de ces îles, nous les voyons ou nous les entendons se jeter à l'eau avec la grâce et la légèreté qui caractérisent cette aimable engeance. Nous n'avons guère peur, car vous pensez qu'ils ne manquent guère de pâture; n'importe ce sont de sales moineaux.

Vers quatre heures du matin, éreintés, moulus, les membres inférieurs perclus par une aussi longue pause dans la même position, nous abordons enfin à deux cents mètres au-dessous de la pointe amont de l'île Portal.

Nous remorquons notre radeau jusqu'à cette extrémité de l'île et la doublons. Nous choisissons une bonne place pour nous gîter. Les caïmans nombreux, qui sont forcés de nous céder la place, se réfugient au sein du fleuve où nous ne nous soucions guère de les suivre.

Vers midi, nous renforçons les attaches de notre radeau qui a un peu souffert, nous préparons quatre petites bottes de roseau pour servir de sièges aux rameurs et nous attendons patiemment la venue de la nuit.

Comme il nous reste beaucoup plus de chemin à faire que nous n'en avons fait, nous décidons de profiter du flux, le reflux devant nous ramener au point où nous désirons atterrir. L'heure arrive. En route, la traversée se fait semblable à celle de la veille.

A quatre heures et demie nous abordons. Laboissière, toujours pressé, saute à terre et tombe à l'eau; on le fait se cramponner à une branche basse, car s'il essayait de remonter sur le radeau, nous pourrions chavirer et aller le rejoindre. On fait de la lumière et nous apercevons que nous sommes encore à dix mètres au moins du bord et que nous avons touché sur les branches inférieures d'un arbre surplombant le fleuve.

Nous voilà forcés de faire les singes.

Nous décidons que Laboissière et moi gagnerons la terre. J'emporte l'extrémité d'une corde dont nous étions munis; nous arrivons tous deux à bon port. Je fixe la corde à un arbre; nous allumons un petit feu destiné à éclairer nos opérations et nos amis, apportant chacun un colis et se tenant à la corde, prennent terre à leur tour. Un second voyage nous met en possession de tout notre matériel; nous coupons les amarres du radeau qui ira, porté par le courant,

se ballader devant Saint-Laurent et nous servira de carte de visite envers les autorités. Ça nous fait rire.

Le jour arrive. Un des relégués nous quitte pour aller chercher des vivres chez un certain Ahmed, transporté évadé qui tient une petite boutique près d'Albina. L'autre se décide à partir avec nous.

Nous nous remettons en route et tombons en plein campement indien. Nous achetons aux femmes quelques galettes de cassaves qu'elles sont en train de préparer.

Quelques-unes épluchent, d'autres râpent de grosses racines qui donnent comme produit une pâte blanche qu'elles forent dans un long boyau de fine vannerie, une forte pression en expulse le liquide et voilà de la farine prête à être mise en œuvre.

Sur une plaque de fonte doucement chauffée, une vieille Indienne répand une purée de farine, l'égalise, la tape; un temps, puis, à ma grande surprise, elle la retourne comme une crêpe. Un moment après, une succulente galette est prête et l'on recommence. On devine que ces racines n'étaient autre chose que le manioc.

Nous partons, non sans que j'aie flibusté une de leurs râpes aux Indiennes; mais que voulez-vous, j'avais mon idée. J'explique à mes associés que le champ ne doit pas être éloigné où nous pourrions trouver ces bienheureuses racines. Voici ce qu'il faut pour les râper, dis-je, une manche de chemise remplacera leur mannequin. Applaudissements enthousiastes sur toute la ligne. Nous avons bientôt trouvé notre affaire. Tous les bagages sont concentrés dans deux sacs et nous remplissons les deux autres de racines. Nous coupons une dizaine de cannes à sucre et nous prenons direction.

Après de nombreuses pauses, nous nous arrêtons à environ 15 kilomètres du fleuve, distance plus que suffisante pour que personne ne vienne nous ennuyer. Nous préparons notre carbet un peu plus soigneusement que d'habitude, car nous pensons demeurer là deux ou trois jours pour préparer notre farine.

En fouinant à droite et à gauche, cet animal de Labois-sière, qui veut mettre le nez partout, manque de se faire piquer par un serpent grage, gité sous une vieille souche; heureusement il l'évite, le reptile se faufile dans un amas de branches mortes où il serait dangereux de le suivre. Nous faisons tous nos préparatifs pour la nuit, puis pour nous débarrasser de notre voisin et pour nous distraire, nous mettons le feu aux quatre coins de son fort. Quand nous partimes trois jours après, il y avait encore du feu; jugez un peu du bûcher.

Le lendemain, travail acharné ; une bonne moitié des racines est préparée. Laboissière, plus heureux que la veille en faisant son inévitable excursion, tombe sur une tortue qu'il nous ramène en triomphe. Il est, ils sont reçus comme ils le méritent. Sa trouvaille fait les frais d'un excellent potage tapioca. La nuit nous recevons la visite d'une bande de ces singes jaunes dont j'ai déjà parlé ; nous les gaulons avec des tisons enflammés, mais les coquins ne veulent pas quitter la place, ils ne s'en iront qu'au jour ; ce n'est pas qu'ils soient redoutables, mais ils sont voleurs et pourraient bien nous dévaliser si nous étions sans feu. Même travail le lendemain.

Le relégué, entendant au loin des coups de hache, part dans cette direction à la découverte. Il ne revient pas. Le lendemain nous nous remettons en route et fournissons une bonne marche ; je démolis au moins une douzaine de reptiles de toutes sortes et de toutes tailles : grages, lianes, serpents corail, ah ! les sales bêtes, quoiqu'elles n'aient pas de poil aux pattes. Au soir, Laurent avise sur notre gauche un animal dont il ne peut donner le signalement. Sacs à terre et nous nous avançons. C'est une étrange créature que notre trouvaille. (J'ai su depuis que c'était un paresseux). Un coup de sabre d'abatis l'envoie *ad patres*. On le dépouille et Laboissière s'en charge.

Nous avançons encore de deux kilomètres et nous campons. Nous préparons notre gibier qui doit nous donner de bonne viande pour quatre jours au moins, et nous passons une nuit à peu près semblable à toutes les autres, mais que d'eau, mon Dieu, que d'eau et quels concerts ! Il tombe encore de l'eau le lendemain et le surlendemain. Toute la journée nous restons en place ; mais si ça dure longtemps, ça ne sera pas drôle.

Enfin, nous pouvons déloger et nous nous remettons en marche. Nous recommençons un grand voyage à travers bois ; c'est toujours la même chose. A noter cependant la rencontre de deux jaguars qui nous barrent la route ; ils nous regardent et passent leur chemin comme deux bons bourgeois en balade ; qu'on aille prétendre après cela que les jaguars aiment les blancs ! Ce sont les gardes-chiourme qui font courir ces bruits-là.

Le 6 février 1898, nous touchons au Patamaka : il était temps ! Laurent est malade ; il nous faut le laisser aux soins d'un relégué, Louis, établi sur le haut Patamaka. Nous nous préparons un radeau pour deux et nous laissons paresseusement filer au courant. Nous passons la nuit sur notre radeau. Je suis piqué au nez par un vampire, Laboissière à la main. Cette mésaventure fait que nous décidons de débarquer quand même.

Seize jours de cette vie amphibie nous mènent à Eendracht; j'y suis seul embauché comme maçon. Laboissière part avec deux relégués et j'apprends deux jours après qu'ils se sont fait prendre. Je suis, moi, occupé à la fabrique de sucre.

Un beau jour, l'ingénieur arrive et je reconnais, qui ? Un certain Frédéric G..., un de mes bons camarades. Il me reconnaît, me fait un signe d'intelligence et je ferme mon bec. Le lendemain, il me montre les plans, prévient le directeur que je suis à même d'exécuter tous ses travaux et me voilà aux appointements de 4 florins et demi hollandais, soit 9 fr. 50 environ. Peu après, j'obtiens le reste du travail à tâche, sur la recommandation de G... et sur l'ordre de M. Machinsky, administrateur des deux plantations de la Compagnie, lequel s'intéresse à moi.

Entre temps, je vais à Charlottembourg construire un four chez M. Oller, pasteur morave. Je reviens à Eendracht, que je quitte pour Meerzog, sur l'ordre de M. Machinsky, pour exécuter certains travaux. J'embarque sur la chaloupe qui fait le service entre Eendracht et Paramaribo, où j'arrive le soir. M. Machinsky m'attend sur le quai; nous nous embarquons sur le bateau de la plantation, sise sur l'autre bord du fleuve (7 ou 9 juillet 1898).

Le 14 juillet, mon bon ami part pour le Vénézuëla, me laissant aux soins du directeur. J'exécute ici de nombreux travaux, mieux et plus vite que les noirs, et mon escarcelle s'emplit.

Je deviens indispensable. Les travaux terminés, M. le directeur ne veut pas me laisser partir et me donne la place, d'abord de bouilleur au triple effet, puis d'infirmier. Cent florins par mois et la table.

Je vais passer avec le directeur, deux mois dans son placier de « La Providence », puis nous rentrons à Marzog. Je commence à m'ennuyer de cette vie trop tranquille pour mon esprit inquiet, toujours avide d'émotions nouvelles, quand, sur la demande d'un ami de mon patron, je pars pour la plantation de Catherina-Sophia, sur la Saramaka. J'y arrive au bout de deux jours de navigation.

Le travail consiste à confectionner et sceller des cuves de fermentation pour le café et le cacao. En un mois, je gagne quatre cents florins et je rentre à Marzog. Entre temps, M. Machinsky s'était, la Compagnie une fois dissoute, rendu acquéreur de la plantation d'Eendracht. Nous voilà repartis pour Eendracht où un nouveau travail m'est confié.

Je termine le tour le 6 janvier 1899 et rentre avec M. Machinsky à Paramaribo. Au cours d'une chasse avec ces messieurs de la plantation, je fais un coup de fusil superbe.

Je tue un jaguar de la plus belle taille dont j'offre la peau à mon patron. Je lui devais bien ça.

Je tombe malade : fièvre pernicieuse ; une médication énergique me remet sur pied, mais le moral était atteint. Une idée folle me prend et ne me quitte plus ; je sens que je vais casser ma canne un de ces jours et bientôt, c'est certain. Si cela doit être, je veux au moins dormir mon dernier sommeil en France. M. Machinsky et M. S... son ami, essayent de me dissuader.

— Que vous manque-t-il ? me disent-ils.

— Rien, c'est vrai, que l'air natal...

Enfin, à bout d'arguments, ils se décident à me laisser partir. Ils poussent la bonté jusqu'à m'épargner toutes les démarches et m'embarquent à bord du paquebot *l'Eden*, du Royal Mail Steamer Company, le 27 février 1899. Je passe à Démérara, touche aux Barbades où je change de paquebot. Je prends place sur *le Don*, de la même Compagnie, et débarque à Southampton le 15 mars 1888.

Le 16, Londres et Douvres. Le 17, Paris. J'embrasse les miens. Il me restait encore 2.800 francs. Alors je retourne passer quinze jours agréables à Londres. J'en reviens le 1<sup>er</sup> avril, veille de Pâques.

Je ne vois plus rien d'intéressant à raconter, sinon que dans une râfle la police m'a arrêté de nouveau, mais je suis disposé à ne pas me laisser faire. J'ai retrouvé mon avocat et nous allons voir ça devant le bon jury.

D'autres évasions non moins extraordinaires furent tentées en bande.

En 1898, une corvée du pénitencier du Kourou s'empare de la chaloupe à vapeur *le Malout* ; un des fugitifs, qui s'était employé à bord en qualité de chauffeur, dirigea la manœuvre, et le bateau put gagner la haute mer avant qu'on ait eu le temps de lui donner la chasse.

On n'entendit plus parler des évadés ; quant à la chaloupe, l'administration pénitentiaire apprit un beau jour qu'elle était mouillée à Caracas. On la réclama au gouverneur qui répondit qu'il la tenait à la disposition des autorités françaises contre une somme de huit mille francs. Ces conditions ayant été acceptées, le bateau reprit sa destination ; mais on s'aperçut que tout ce qui était bois avait disparu du bord ; d'où l'on conclut que, manquant de charbon, les évadés avaient dû employer comme succédané tout ce qui leur avait paru combustible.

Mais la tentative la plus hardie que je connaisse fut l'enlèvement d'un « tapouille », sorte de petit bateau à voile qui, sous la conduite d'un seul surveillant, conduisait à la montagne d'Argent un convoi de trente transportés.

D'un commun accord, les passagers décidèrent de gagner le bord à la conquête de la liberté.

Le surveillant fut empoigné, désarmé, ligotté et descendu à fond de cale; l'équipage, qui ne comptait que trois hommes, s'inclina devant le nombre et pour un temps les esclaves s'érigèrent en maîtres.

Mais les vivres venant à manquer, le désaccord ne tarda pas à régner. Quelques-uns proposèrent qu'on se rapprochât des côtes afin qu'on les débarquât. On fit droit à leur désir et le voilier reprit sa route. Il ne devait pas aller bien loin car il avait été signalé, et le vapeur *la Victoire*, qui fait le transport des bœufs entre le Vénézuéla et la Guyane, l'ayant rejoint en mer, le prit à sa remorque et le ramena à Cayenne. Je laisse à penser quel accueil fut fait aux téméraires voyageurs à leur retour au pénitencier. Tous cependant ne furent pas condamnés. Mais ceux sur qui s'abattit la répression l'éprouvèrent péniblement : ils succombèrent à cette mort lente qu'est, au bagne, la réclusion cellulaire.

On n'a jamais su ce qu'étaient devenus les autres. Débarqués sans armes et sans vivres, ils durent errer quelques jours dans la savane et y mourir de faim ou de fièvre, ainsi que cela arrive à tous ceux qui s'aventurent à l'aveuglette dans ces régions sauvages et inexplorées.

Les tentatives d'évasions sont nombreuses et fréquentes, mais elles ne réussissent que dans une proportion de deux pour cent. Et encore ce chiffre doit-il être diminué en raison de la maladie ou de l'inconscience de la majorité des évadés, qui se laissent reprendre et renvoyer au bagne. On vient de lire le cas de Bory; en voici un presque analogue et non moins curieux. C'est celui de Fabert, que des agents de la sûreté ont arrêté dans le courant de janvier 1901.

En 1892, Fabert, qui avait déjà encouru de nombreuses condamnations pour vol, était condamné à dix ans de travaux forcés et envoyé à la Guyane. L'année suivante, il s'échappe au mois d'août du pénitencier de Saint-

Laurent-du-Maroni, réussit à gagner Roux, après plusieurs jours d'une marche pénible et de souffrances sans nombre, Mais il est reconnu, dénoncé, repris et réintégré au bagne, et voit sa peine augmentée de deux ans. Vingt-trois mois après, il s'échappe une seconde fois; il est repris à peu près dans les mêmes conditions et condamné à trois nouvelles années. Une seconde période de vingt-trois mois s'écoule, et le 24 juin 1897 il réussit à gagner la Trinité où il est de nouveau arrêté et reconduit au pénitencier. Cette fois le tribunal maritime spécial le recondamne à cinq ans. Quelques mois après, il s'enfuit de Cayenne, mais il est arrêté quelques heures plus tard.

Enfin, le 15 janvier 1898, il s'échappe une cinquième fois et parvient à gagner la savane. Il se trompe de direction, il erre seul et sans vivres pendant près de trois semaines, se nourrissant de racines et de fruits, traverse enfin le Corantin, gagne le territoire de la Guyane anglaise et arrive à Post-River. La police anglaise l'arrête le troisième jour, mais le gouverneur donne l'ordre de le relaxer. Il traverse en pirogue la rivière Démérara pour aboutir à Georgetown, où il se fait embaucher dans une sucrerie. Il gagne là amplement sa vie et pourrait y vivre tranquille, [si ce n'est heureux; mais, au bout d'un an de séjour, il est pris de nostalgie et son unique but est de revoir la France. Ils sont tous les mêmes.

Il prend passage à bord du *Prince-Wilhelm-II*, paquebot d'une Compagnie hollandaise, débarque à La Guayra, où il demeure quarante-huit heures, puis se rend à Caracas, y travaille cinq mois en qualité de cuisinier au service d'un restaurant, va passer quelque temps à Rio-Chico, revient dans la capitale, où il gagne Lagoa, et s'embarque pour Fort-de-France.

Peu de temps après son arrivée à la Martinique, il part pour l'Espagne, débarque à Santander, franchit la frontière et gagne Paris par petites étapes.

De même que Bory, il est pris dans une râfle, mais il a la chance extraordinaire d'être remis en liberté le lendemain. Quelques jours après, il est de nouveau arrêté boulevard Saint-Germain, en flagrant délit de vol à l'étalage.

Vers le milieu d'avril 1902, la police parisienne mettait la main sur l'évadé Nicolas Gabestan, qui avait été condamné en 1897, par la Cour d'Assises de la Seine, à trente ans de travaux forcés pour vol qualifié, en complicité avec plusieurs individus qui formaient une bande organisée sous le nom de « Sacristains » et se faisaient une spécialité de dévaliser les églises.

Envoyé en Guyane, Gabestan se lia d'amitié avec un récidiviste qui avait déjà tenté deux fois de s'évader. Il apprit de ce chevronné les moyens de quitter le bagne. Un soir, à la nuit close, il s'enfuit avec cinq de ses co-détenus et gagne la brousse. Les parias mirent quinze jours à construire un radeau, ne se nourrissant que de racines et de produits de leur chasse. Ayant fait amples provisions de ce genre de vivres, ils prirent enfin la mer et voguèrent pendant un mois, essayant les tempêtes et s'en remettant au hasard. A bout de ressources, l'un des deux évadés mourut de faim et fut jeté à l'eau : les autres finirent par atterrir à la Guyane anglaise. Gabestan y vécut deux mois, se livrant, pour vivre, aux travaux les plus divers. Mais la nostalgie l'envahissait. Un navire anglais était sous pression à destination de Londres. Notre « Sacristain » y prit passage en qualité de chauffeur, abandonnant ses camarades qui refusaient de le suivre.

Dès son arrivée en Angleterre, Gabestan, au lieu de travailler, explore les poches des passants. Mais Paris lui manquait. Il y revint donc, y renoua connaissance avec un certain nommé Borne, interdit de séjour qui, non plus, n'avait pu résister au désir de revoir la capitale. Nos deux compères formèrent une association et choisirent la lucrative profession de cambrioleur. La police les appréhenda bientôt et Gabestan eut un cri de désespoir :

— Ah ! dit-il, j'ai tant souffert pour revenir à Paris ; ce n'était pas la peine d'affronter tant de périls, de franchir tant d'obstacles, de faire face tant de fois à la mort pour en arriver à me faire renvoyer là-bas !

N'est-il pas curieux de constater que presque tous les évadés de cette espèce, qui trouvent généralement à l'étranger le moyen de vivre de leur travail, préfèrent, à l'exemple des Mimeau, des Bory, des Fabert, des Ga-

bestan et de tant d'autres, revenir en France, au risque de se faire renvoyer aux travaux forcés ?

L'amour des proches commande aussi quelquefois les évasions. C'est le cas de Wisocki qui fut repris à Paris le 2 mai 1902.

Jules-Louis Wisocki avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité, le 27 juin 1891, pour tentative de meurtre, par la Cour d'assises de la Seine. Peu de temps après son arrivée à la Guyane, il fut pris du désir de jour en jour plus violent d'embrasser sa mère et sa fille, qu'il avait laissées à Paris.

Après neuf ans de séjour au bagne, le soir du 22 septembre 1900, Wisocki et quatre de ses co-détenus s'échappèrent du pénitencier. Ils volèrent un canot à voile et prirent le large sans se soucier de la tempête qui exposait les fugitifs aux pires dangers.

Deux des évadés se noyèrent ; les trois autres, après cinq jours de mer, abordèrent à Démérara. Wisocki se sépara alors de ses compagnons qui refusaient de le suivre et travailla pendant quelque temps de son métier de cordonnier. Il réalisa quelques économies, et toujours mu par le désir de revoir sa famille, il partit pour Trinidad, d'où il poursuivit sa route vers le Vénézuéla. Après avoir augmenté son petit magot, il franchit une nouvelle étape et se fixa pour quelque temps à la Martinique, d'où il prit passage sur le paquebot *Versaillais* qui le déposa au Havre.

Enfin, il arriva à Paris, il dépensa ses dernières ressources à la recherche des êtres aimés, et les agents de la Sûreté le trouvèrent, huit jours plus tard, hâve, défait, grelottant de fièvre et mourant de faim...

Les évasions sont presque impossibles aux îles du Salut ; je n'en connais qu'une qui ait réussi.

L'Administration venait de recevoir trois petits youyous destinés à faire le va-et-vient dans les ports des pénitenciers. Un fut placé à Saint Laurent du Maroni, un autre aux Roches du Kourou et le troisième aux Îles. Un trimestre ne s'était pas écoulé depuis la réception de ces légers esquifs que tous trois avaient disparu, emportant vers la liberté quelques hardis transportés.

Celui des Îles brûla la politesse à l'Administration

dans les circonstances suivantes : deux forçats-canotiers, qui le caressaient de l'œil depuis son arrivée, s'étaient juré de prendre un jour la mer avec lui. L'un d'eux nommé Cor, était un Breton têtue et rompu au dur métier de marin ; l'autre du nom de Glastrier, avait la corvée quotidienne de baigner le chien du surveillant militaire Morisset. Or, un soir, Cor s'étant mis à l'eau avec son compagnon, ils nagèrent, tout en baignant le chien, droit au youyou qui était mouillé au large. L'unique sentinelle, qui se trouvait sur le quai, semblait s'amuser fort des ébats nataloires des deux hommes et de l'animal. Elle ne s'émut qu'en voyant les fugitifs sauter dans l'embarcation et se saisir des avirons.

— Revenez ! cria-t-elle.

Les fugitifs parurent ne pas entendre.

— Revenez, répéta le marsouin, ou je fais feu !

— Vive la liberté ! répondirent les autres en faisant force rames.

Le soldat arma son Lebel et épaula.

— Ne tirez pas ! commanda une voix.

C'était un surveillant qui s'interposait ainsi. Sentiment d'humanité ou espoir de reprendre les fugitifs et de toucher la prime accordée pour capture d'évadés en mer, soit 50 francs par tête ? Qui pourrait le dire ? Quel que soit le mouvement auquel il venait d'obéir, le surveillant fut déçu.

Pratiques et expérimentés, nos deux gaillards, au lieu de prendre la mer où on les eût inévitablement rejoints, vinrent s'abriter hors de la portée des regards, derrière un récif appelé la Roche-à-la-Chaine ; et, de là, ils virent défilier toute la flottille des Iles qui, quelques heures plus tard rentrait naturellement bredouille.

Lorsque tout fut rentré dans l'ordre, nos évadés gagnèrent le large sans être inquiétés. Ils eurent la chance — je ne dirai pas inespérée, mais inouïe — de rencontrer un vapeur anglais qui les prit à son bord et les déposa à Georgetown. Ils étaient partis sans vivres et n'ayant pour tout vêtement que leur pantalon de forçat.

À quelques mois de là, une lettre de la mère de l'un d'eux annonçait que leur tentative avait pleinement réussi et qu'ils étaient libres.

Une évasion du même genre fut tentée par Eugène Degrave, Yvorel et Godissard, mais l'embarcation qu'ils avaient choisie n'était guère de nature à conduire à bien l'entreprise.

Le lecteur se souvient certainement d'Eugène Degrave, le plus jeune des frères Rorique, condamnés à mort pour piraterie par le tribunal de Brest. Godissard et Yvorel faisaient partie de la fameuse bande de Neuilly, qui, le 21 octobre 1891, assassina le père Ollivier. La découverte de ce crime amena l'arrestation de plusieurs complices, tant pour cette affaire que pour de nombreux vols dont les auteurs étaient jusqu'alors demeurés introuvables : Garus, Michot, Barré, Paul André et leurs épouses ou maîtresses.

Très intelligent, très débrouillard, mais d'un cynisme effroyable, Yvorel n'avait aucun remords de son crime, dont il exposait les grandes lignes dans les termes suivants :

— Michot, qui nous avait fourni les indications sur l'affaire, nous avait affirmé que le père Ollivier, vieil usurier prêtant à la petite semaine, n'avait pas chez lui moins de 50 à 60.000 francs. Mais il avait ajouté que le bonhomme ne mettant jamais le nez dehors, il nous faudrait faire le coup en sa présence.

Paul André, à qui l'affaire avait été proposée, s'était refusé à l'exécuter. Poussés par un pressant besoin d'argent, nous décidâmes, Godissard et moi, de tenter l'aventure, nous proposant de ficeler notre homme et de le baillonner au besoin, afin de l'empêcher de pousser du pétard.

Le 21 octobre, vers midi, nous nous rendîmes avenue de Neuilly où habitait le bonhomme. Il avait été arrêté que, pour justifier notre visite, nous solliciterions du père Ollivier un prêt d'argent ou que nous lui demanderions simplement un renseignement. Pendant que nous montions les cinq étages du vieux, Barré et Paul André, qui nous avaient accompagnés, faisaient le guet en bas et se tenaient prêts à faire une coupure à ceux qui se seraient opposés à notre passage.

Quand nous sonnâmes à sa porte, le père Ollivier en personne vint nous ouvrir; dès les premiers mots je compris qu'il n'y avait pas à parlementer. Godissard referma la porte. Je sautai sur le vieux pour le terrasser, mais il était plus vigoureux que nous l'avait dépeint Michot, il m'entraîna dans sa chute. Godissard vint alors à mon aide; et nous

avions peine à le maintenir tous les deux. Au bout d'un moment, il perdit connaissance. Godissard voulut se retirer, disant que nous allions nous faire faire sur le tas. Mais les 60.000 balles me tentaient, je sortis mon revolver et, sous la menace, obligeai mon complice à aller jusqu'au bout.

Godissard me passa un édredon que je mis sur la tête du père Ollivier, le maintenant à terre, tandis que l'autre fouillait les meubles. Tout à coup, le vieux se mit à frapper violemment le plancher avec ses talons et me saisit aux parties. Je dus le mordre pour le faire lâcher prise, et comme je le serrais à la gorge un peu plus fort que je ne l'aurais voulu, il me fit la blague de cesser de respirer... J'aidai alors Godissard à baluchonner; et nous redescendîmes sans encombre après avoir refermé la porte derrière nous.

Les 60.000 francs se réduisaient à la somme ridicule de 900, plus quelques titres dont nous ne pûmes tirer parti. Quant à ce que nous avions pris pour de l'argenterie, ça n'était que du mauvais ruolz, qui fut balancé à la Seine... J'avoue que je m'en voulais d'avoir tué un homme pour si peu!... Nous fûmes dénoncés par la maîtresse de Gaston, le frère de Paul André, et arrêtés quelques jours après.

L'instruction de l'affaire fut longue, et encore ne découvrit-on qu'une partie des nombreux vols qu'avait commis la bande. Godissart et Yvrel furent condamnés à mort, peine qui fut commuée en celle des travaux forcés à vie, et leurs complices furent condamnés les uns aux travaux forcés à temps, les autres à des peines d'emprisonnement.

Le lecteur s'étonnera peut-être en apprenant que les trois affiliés de cette bande fameuse étaient, au bagne, de bons camarades parfaitement sociables. D'une certaine culture intellectuelle, Yvrel et Garus étaient d'agréables causeurs; et Godissart, qui incarnait le type du loustic parisien était un réjouibontemps ayant toujours le mot pour rire. Paul André, lui, était mort à Cayenne quelque temps après son arrivée. En parlant de ce dernier, Yvrel disait: « Ça n'était pas un mauvais garçon, mais c'était un sentimental »; ce qui, pour ce cynique, était le pire des défauts.

La compagne de Paul André, arrêtée en même temps que lui, avait bénéficié d'une ordonnance de non-lieu. Tant que son mari resta en France, elle alla le voir dans sa prison, s'efforçant de relever son courage.

Quand il partit pour la Guyane, elle s'embarqua elle-même à destination de Cayenne, dans l'espoir d'alléger un peu ses souffrances, et le malheureux eut au moins cette consolation de pouvoir, au moment suprême, presser sur son cœur la femme aimée. Elle avait, en effet, obtenu de M. Laloyère, alors directeur de l'Administration pénitentiaire, l'autorisation exceptionnelle de voir son époux à ses derniers moments. Ce touchant exemple est, hélas ! chose rare et quasi unique.

Mais nous voilà loin de l'évasion dont je voulais entretenir le lecteur. Godissart, Yvorel et Garus étaient bien décidés à ne pas finir leur vie au bagne et chacun d'eux avait tenté de s'évader dans des circonstances assez curieuses que je vais avoir bientôt l'occasion de relater.

Godissart et Yvorel avaient de longue main préparé le projet de s'enfuir de l'île Royale. Sa qualité de marin avait valu à Eugène Degrave d'être choisi par eux comme compagnon d'expédition.

Yvorel était parvenu à intéresser à son sort le commandant Bouchet, qui l'avait fait nommer contremaitre Avec le C. M. sur le bras, l'assassin du père Ollivier pouvait sans encombre circuler sur l'île et pénétrer un peu partout.

Cela lui permit de se procurer des moyens de fuite auxquels n'aurait pu recourir un forçat appartenant au commun.

Lorsque tout fut prêt, son ami Godissart, qui était sur l'île Saint-Joseph, simula une maladie, afin de se faire admettre à l'infirmerie de l'île Royale où se trouvait déjà Eugène Degrave et d'où l'on pouvait plus facilement s'échapper. On arrêta enfin le jour et l'heure convenables à la fuite en commun.

Malheureusement, l'esquif qui devait conduire loin des îles nos trois complices était de nature particulière et de matière impropre à la navigation ; c'était le pétrin de la boulangerie, construit en bois des îles et beaucoup trop lourd pour tenir la mer. Il arriva donc qu'après s'être donné un mal inouï pour mettre à flot ce canot d'un nouveau genre, les fugitifs s'aperçurent qu'il ne pouvait flotter. Le coup avortait et les malheureux, moralement dans le pétrin, durent rentrer avant

le passage de la prochaine ronde. Cette réintégration était aussi périlleuse, si ce n'est plus que la sortie; car, rencontrés sur l'île à cette heure indue par les gardes-chiourme, nos promeneurs nocturnes risquaient de se faire revolvériser.

Sans encombre cependant, Godissart et Degrave regagnèrent l'infirmierie et Yvrel rentra à la case des contremaitres.

La tentative fut découverte, le pétrin ayant été abandonné, et Yvrel ayant oublié sur le rivage sa vareuse qui portait sur la manche gauche le fameux C. M. Néanmoins, Yvrel arrangea si bien les choses auprès du commandant Bouchet que celui-ci ne lui infligea que soixante jours de cellule; Degrave fit un mois de prévention et Godissart fut, je crois, mis hors de cause.

## Les noirs Bosch. — Le roi Apatou.

Je ne connais des noirs Bosch, Boches ou Boch, que la tribu d'Apatou, que j'ai approchée dans des circonstances que je conterai plus loin. Voici ce que, dans sa *Géographie Universelle*, en dit Élisée Reclus au point de vue général :

Les noirs Boch — en créole français, nègres Boch — sont établis sur les bords du fleuve le Maroni.

Malgré cette appellation de nègre Boch, qui signifie « nègre des bois », ils n'errent pas comme le gibier au milicu des broussailles. Quoique très paresseux, ils ont des habitudes de culture. Ils habitent, au bord des eaux courantes, des villages permanents entourés de culture.

Leur établissement dans cette contrée ne date guère que de 1673, époque à laquelle les juifs portugais chassaient leurs esclaves pour éviter l'impôt de capitation. Ils sont originaires de l'Afrique, d'où ils ont été importés.

Les Boch produisent du manioc et du riz pour leur subsistance, mais leurs principaux bénéfices proviennent de la coupe des bois qu'ils abattent pour la construction et l'ébénisterie ; ils écoulent ces bois à Paramaribo et un peu à Cayenne. Ils les transportent par les criques et rivières sur des radeaux.

Ils sont relativement sobres et de mœurs plutôt douces, mais la démoralisation produite par l'exploitation de l'or les gagne aussi. Indispensables comme canotiers sur les hautes rivières, ils sont d'une adresse extraordinaire à manier leurs pirogues. Le Boch de l'intérieur se couvre d'obias ou amulettes, os, plumes ou coquillages. Quand un Boch meurt en voyage, ses compagnons rapportent sa chevelure dans la patrie et l'enterrent avec honneur.

Ceux que j'ai connus étaient loin de réunir les qualités qu'a constatées chez leurs congénères l'éminent géographe. La tribu d'Apatou est établie sur les bords du fleuve Maroni, à 200 kilomètres environ de Saint-Laurent ; le roi est menteur, fourbe, paresseux et n'aime la culture qu'à condition qu'elle soit entretenue par les blancs dont il fait ses esclaves ; les nègres, ses sujets, l'imitent avec un soin religieux.

Les blancs employés par lui sont naturellement les transportés évadés qui se sont égarés sur ses terres. Voici le récit que me fit un forçat nommé Horry de son séjour chez le roi Apatou.

Nous étions partis à trois de Saint-Laurent dans l'espoir de nous évader par terre en remontant la rive du Maroni. Après quatre jours de marche à travers la brousse, nous nous égarâmes; et nos vivres étaient épuisés. Cependant nous continuions notre route à l'aventure.

Au début de la seconde semaine, mes deux compagnons succombèrent : le premier à la piqûre d'un serpent venimeux, l'autre empoisonné sans doute par les fruits et les plantes qu'il cueillait sans discernement, pour tromper la faim à laquelle nous étions en proie depuis quatre jours. J'avais été plus prudent, tellement même que je me sentais mourir d'inanition à côté du cadavre de mon second camarade.

Je m'apprêtais à l'inhumer comme j'avais fait du premier lorsque, mes entrailles criant trop fort j'eus l'idée de me repaître de sa chair afin de ne pas succomber à mon tour. Il faut avoir traversé d'aussi horribles passes pour comprendre qu'on peut parfois s'arrêter à de semblables résolutions. Je tirai mon couteau et lui prélevai dans la partie la plus charnue de son individu un large beefsteak; puis, ayant à l'aide de mon briquet allumé un feu de broussailles, j'y fis rôtir ce morceau de culotte humaine.

Ce n'est pas sans une certaine répulsion que je portai à mes lèvres la première bouchée; mais, le raisonnement aidant, je vainquis bientôt mon dégoût; j'absorbai tout entier le quartier de fesse de mon défunt camarade, et j'avoue à ma honte que je ne trouvai pas cela mauvais.

A peine avais-je terminé mon repas que deux noirs attirés par le feu ou peut-être alléchés par le fumet de mon rôti, surgirent de la broussaille et se précipitèrent sur moi.

— Toi popote marron? me demandèrent-ils (1).

J'étais encore affublé de la tenue des forçats: nier eût été inutile.

— Oui, dis-je. Après?

Pour toute réponse, un des deux nègres, qui portait un fusil en bandoulière et que je sus plus tard être le fils aîné d'Apatou, m'indiqua la direction à suivre et me fit signe de marcher devant lui.

Après dix minutes de marche nous fûmes au bord du fleuve.

(1) Tu es un forçat évadé.

— et moi qui mourrais de soif depuis la veille! — et j'aperçus un village nègre au centre duquel s'élevait une case plus vaste et plus haute que les autres; c'était le palais royal. On m'y conduisit. Avec un certain cérémonial, le monarque me reçut le sourire aux lèvres et ordonna qu'on me servit du riz, des bananes et de l'eau.

Pendant que je me restaurais, Apatou, qui baragouinait le français tant bien que mal, me dit que je pourrais, si cela me plaisait, vivre au milieu de ses sujets. Je compris le sens de l'invitation et j'acceptai, bien décidé à ne pas faire long feu dans la tribu.

Le lendemain matin mon hôte me conduisit lui-même dans un terrain qui avait été autrefois cultivé et où la brousse avait largement reconquis ses droits. Armé d'un sabre d'abatis, il traça un immense carré que j'allais avoir à défricher avant la nuit.

Vers le milieu de la journée on vint me prendre pour me faire manger, et l'on me renvoya au travail. Le soir, ma tâche étant achevée au gré de mon omnipotent patron il m'octroya un verre de tafia et une poignée de manioc.

Je n'avais fait que changer de bagne.

La première semaine écoulée, je manifestai au roi mon mécontentement d'être astreint à une aussi rude besogne et ne lui cachai point mon vif désir de me soustraire à son administration.

— Il me semble, lui dis-je, que je t'ai rendu assez de services pour que tu me donnes quelques vivres et me permettes de filer.

Il eut un large sourire et m'affirma qu'il ne s'opposait nullement à mon départ. Seulement, auparavant, il voulait que je finisse le travail qu'il s'était proposé de me faire faire; après quoi il me fournirait les vivres nécessaires et me conduirait *lui-même* en lieu sûr.

Confiant et reconnaissant, j'acceptai avec empressement.

Le lendemain, trois autres évadés furent amenés devant le souverain qui les reçut avec la même cordialité qu'il avait déployée vis-à-vis de moi, leur fit les mêmes promesses et les employa aux mêmes travaux. Mais, de ce jour, les pirogues furent gardées et, la nuit, huit noirs vinrent nous tenir compagnie.

Un matin, Apatou fit armer trois pirogues. On nous ordonna de prendre place dans la première sous la garde de quatre Boch armés de fusils, une dizaine de noirs montèrent dans la seconde, le roi et ses deux fils s'installèrent dans la dernière avec deux payeurs.

Je trouvai excessive la pompe dont on entourait notre départ et un sentiment de crainte s'empara de moi lorsque

je vis la flottille descendre le courant au lieu de le remonter.

Nous étions joués, nous voguions vers le bague.

J'eus l'occasion de voir ce roitelet lorsqu'il ramena au pénitencier les quatre évadés.

C'est toujours avec solennité qu'il se rend à Saint-Laurent. Il entre au village à la tête de sa famille et de sa suite qui lui emboîtent le pas en file indienne et par rang de taille, les plus petits en queue. Apatou, qui est le plus grand de toute la file, semble avoir obtenu le sceptre en raison de sa corpulence. Il va nu-tête et pieds nus, mais il porte un pantalon et une redingote où s'étale la croix de la Légion d'honneur. Cette distinction lui a été octroyée, paraît-il, sur les rapports de quelques explorateurs qu'il aurait guidés dans le Haut-Maroni.

Quant aux vêtements, il les doit à la générosité des administrateurs du pénitencier, qui lui ont fait don de ces hardes afin qu'il pût accrocher ailleurs que sur sa peau ses insignes de chevalier.

Les gens de sa cour, en humbles sujets, ne portent que le pagne.

Jamais on n'a vu de femme l'accompagner. Horry m'a affirmé n'en avoir rencontré aucune pendant tout le temps qu'il fut le prisonnier du roi Boch, Pourtant?...

C'est en 1897 que, pour la dernière fois je vis Apatou. Il était venu à Saint-Laurent prendre un explorateur, le prince (?) d'Istria, dont l'expédition avait été préparée par les soins de l'Administration pénitentiaire. Le roi nègre était dans son appareil ordinaire; il se montra, m'a-t-on dit, très affable envers le voyageur, de qui il espérait sans doute une autre croix. Quant au prince, j'ai rencontré depuis mon retour un explorateur qui l'a approché en Guyane et qui conserve de sa noblesse une opinion que je ne saurais reproduire ici...

## Désinternement d'anarchistes

Lors de sa visite aux anarchistes de l'île Saint-Joseph, M. Simon, directeur de l'administration pénitentiaire, leur avait dit :

— Je vous enverrai à la Grande Terre :

Il tint sa promesse, au moins pour quelques-uns.

Vers le mois de mars 1897, la désespérante monotonie de l'existence du bagne se trouva modifiée heureusement par l'arrivée, au pénitencier de Saint-Laurent, de trois de nos amis anarchistes : Hincelin, Paridaine et Loiseau.

Je fus particulièrement joyeux de revoir Hincelin, l'un des acquittés du procès de Cayenne. En 1890, à Bordeaux, je lui avais, pour la première fois, fait un exposé des théories libertaires. Il les avait depuis, vaillamment soutenues, même dans le redoutable milieu du bagne.

Paridaine, non moins convaincu, non moins enthousiaste, était une excellente nature, toujours à l'affût d'un service à rendre, d'une joie à procurer et qui savait se faire aimer de tous. Il était arrivé au bagne chargé d'une condamnation à douze ans de travaux forcés. Il s'y trouvait depuis quatre ans lors de son transfert à Saint-Laurent et il lui restait à y passer encore treize années !

Il n'est point rare, en effet, de rencontrer des forçats amenés au bagne pour y purger une simple peine de cinq années et qui, bien avant l'expiration de ces cinq années, se trouvèrent dotés d'une quarantaine d'autres en supplément. Avant le remaniement sur l'application des peines pour évasion par le Tribunal maritime spécial, remaniement qui fut mis en vigueur en 1894, il n'était pas rare, par exemple, que ce Tribunal condamnât des transportés à vingt ans de travaux forcés sur ce seul motif d'avoir tenté de s'évader. Pour peu qu'il se présentât deux ou trois récidives, l'homme se trouvait gratifié d'une peine l'exposant fort à terminer ses jours au pénitencier.

Depuis son arrivée au bagne, Paridaine avait encouru deux nouvelles condamnations, mais il avait eu la chance de bénéficier du règlement de 1894, qui porte le maximum de la peine à cinq années. La première fois, le Tribunal lui infligea deux années supplémentaires pour avoir refusé d'accomplir une tâche qu'on lui imposait et qu'il considérait comme attentatoire à sa dignité. A sa deuxième comparution on prolongea sa peine de trois nouvelles années, pour ce qu'il avait préparé une évasion à laquelle il ne devait pas prendre part. Il fallait pour qu'elle eût chance de réussir que quelqu'un se sacrifiât. N'écoutant que son tempérament généreux, Paridaine s'était offert. Voici en quelles circonstances :

Deux camarades qui avaient projeté de s'enfuir de compagnie, avaient été pris en défaut, pour une bagatelle, deux jours avant la date fixée pour le départ et on les avait mis en cellule. Tout était prêt, mais il s'agissait de se trouver hors du cachot au bon moment, sous peine de voir échouer toute une combinaison patiemment préparée. Paridaine, qui se trouvait puni lui aussi, occupait la cellule placée entre celles des deux complices et elle présentait seule cet avantage que l'on en pouvait sortir par le toit. Or, durant la demi-heure que l'on accorde chaque matin aux punis pour vaquer aux travaux de propreté, ils lui firent part de leur projet et le prièrent de les aider dans leur entreprise. Paridaine ayant accepté, il fut convenu que, dès qu'il serait enfermé à nouveau, chacun des prisonniers s'occuperait de son côté à percer le mur afin d'établir une communication entre les trois cellules.

Deux jours après, le travail était terminé et, à neuf heures cinq minutes du soir, c'est-à-dire immédiatement après la première ronde, Paridaine aidait ses deux voisins à s'échapper.

Dans le quartier des punis, une ronde a lieu toutes les heures. Le surveillant passe et frappe à la porte de chaque cellule. Celui qui l'occupe doit répondre aussitôt : Présent ! Si par malheur il dort d'un sommeil trop profond et n'entend pas l'avertissement, le garde-chiourme ouvre la porte et, pour s'assurer que le locataire n'est pas mort, il le frappe de coups de matraque.

Afin que l'évasion ne fût pas remarquée avant le matin, Paridaine dut veiller toute la nuit et passer vivement à chaque ronde, d'une cellule dans l'autre, pour répondre à l'appel en place des absents.

Quand, au matin, on ouvrit sa cellule, il feignait de dormir. On le secoua violemment en lui demandant ce qu'étaient devenus ses voisins. Il répondit qu'il l'ignorait et n'avait rien entendu.

Malheureusement, l'héroïsme de Paridaine ne porta pas son fruit. Les deux fuyards furent arrêtés le jour même et les trois complices condamnés à la même peine...

Le troisième arrivant, Loiseau, avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité par le conseil de guerre d'Oran pour avoir crié aux juges devant lesquels il comparaisait :

— Vous êtes tous des bandits. On vous fera sauter. Vive l'anarchie !

Cette profession de foi lui avait valu d'être classé parmi les anarchistes bien que, à la vérité, il ignorât les premiers principes de cette philosophie. Son séjour parmi les compagnons lui fut d'ailleurs profitable, car il ne tarda point à adopter leurs idées et elles ne contribuèrent pas peu à le prémunir contre la déplorable promiscuité du bagne. A son arrivée au Maroni, il fit la singulière rencontre d'une sienne cousine qu'il avait perdue de vue et qu'il retrouvait mariée à un garde-chiourme. Elle eut pour lui quelques bontés dont il ne put jouir longtemps. L'Administration, ayant eu connaissance de cette parenté, ne tarda pas à déplacer le surveillant.

Depuis l'assassinat de Dupré, je me trouvais seul parmi la population des forçats, car j'éprouvais la douloureuse sensation du néant de toute amitié sincère. Je ne fréquentais guère que le père Mimault qui, lorsqu'il enfourchait son dada sur la pluralité des mondes, laissait fuir le temps en de longs discours sans me laisser la possibilité de placer une parole.

Aussi la venue de mes camarades me remplit-elle de joie. J'allais enfin pouvoir discuter sur des sujets qui nous sont chers, trouver un écho à mes pensées, j'aurais des nouvelles de nos amis qui, moins heureux,

étaient restés aux îles du Salut ! J'apprendrais ce qu'était devenu Girier-Lorion. Une ère plus heureuse semblait s'annoncer pour moi. Moins seul, je me sentis des forces nouvelles contre l'adversité.

Une bonne fortune sembla d'ailleurs s'attacher à notre petit groupe qu'unissait une inaltérable harmonie : Le conducteur des travaux qui m'avait, à mon grand désappointement, fait terminer si hâtivement la décoration de la chapelle du couvent des femmes reléguées, avait été déplacé et envoyé au Kourou. M. Aubourg lui avait succédé. C'était un homme possédant plus d'un travers, mais avec lequel, du moins, on pouvait s'entendre. J'avais eu don de lui plaire et, au bout de très peu de temps, il m'accorda une certaine confiance, dont je n'abusai point, du reste, mais dont je profitai pour améliorer le sort de Hincelin et de Loiseau. Ils furent embauchés avec moi comme peintres. Ils n'avaient de leur vie touché un pinceau, mais au baigne cela ne tire pas à conséquence et, comme ils travaillaient avec moi et que j'étais au courant du travail Guyanais, on ne s'aperçut même pas de leur inhabileté. Hincelin bénéficia d'ailleurs bientôt de cet avantage d'être admis comme écrivain auprès du conducteur des travaux, quoique le règlement interdisait strictement ce genre d'emploi aux transportés.

Quant à Paridaine, comme il possédait un goût très prononcé pour la culture, il s'était à son arrivée déclaré jardinier et on l'avait en cette qualité attaché à une corvée spéciale qui n'avait point à souffrir des rigueurs de la discipline.

Mais nous étions parvenus tous trois à échapper au risque d'être expédiés vers les chantiers forestiers, et c'était le plus important.

Une chose nous contrariait beaucoup, c'est que nous n'étions pas logés dans la même case. Cependant, comme elles n'étaient point fermées, nous pouvions nous réunir pour l'heure des repas.

Chacun de nous, après avoir été toucher ses vivres à son peloton, se dirigeait vers un point du camp peu fréquenté qui nous servait de lieu de rendez-vous et où nous pouvions causer à notre aise. Et combien le bon Paridaine était heureux lorsqu'il pouvait aug-

menter notre ordinaire par un peu de verdure ou un fruit chipés dans son jardin !

J'avais de mon côté, conservé des relations avec le couvent des femmes reléguées et, comme, depuis la nomination du nouveau conducteur des travaux, je jouissais d'une liberté relative, je m'esquivais de temps à autre du chantier pour me rendre à la cuisine des religieuses. Je m'y approvisionnais de sel et de poivre et la table commune s'enrichissait ces jours-là d'un morceau de viande, d'un peu de fromage ou d'une friandise réservés à mon intention. Hincelin lui, fournissait le tabac. Depuis qu'il était bureaucrate, une de ses attributions était d'établir le bon journalier des gratifications de tabac accordées aux forçats employés à des travaux d'art et, en le majorant, il trouvait moyen de s'en attribuer une grosse part sans pour cela nuire à ses camarades.

Loiseau prenait sa part d'activité en lavant la vaiselle et en préparant la soupe.

Nous vivions ainsi en parfait accord ; tâchant d'oublier le présent, nous parlions du passé et surtout de l'avenir. Et d'interminables discussions théoriques occupaient nos heures de loisir. Lorsque, le soir, le tambour battait la retraite, nous avions invariablement encore un mot à dire. Sacré tambour ! Combien de fois ne l'avons-nous pas maudit !

Mais, le lendemain, Paridaine prenait soin de remettre sur le tapis la discussion abandonnée la veille :

— Tu disais hier au soir que?...

La controverse reprenait aussitôt. Puis chacun à son tour contait quelque histoire personnelle.

J'étais à peu près seul à recevoir régulièrement des nouvelles. La réception d'une lettre défrayait la conversation pour deux jours.

Paridaine avait perdu sa mère pendant son séjour au bagne et, lorsque je recevais une lettre de la mienne, il témoignait toujours du désir de la lire aussi.

Il devenait très triste soudain, et je voyais alors sur le visage énergique de cet homme, impassible devant les plus dures épreuves, rouler deux grosses larmes !

D'autres compagnons avaient été également désintéressés. Bourgeois que la Cour d'assises des Ardennes avait condamné pour faits de grève, avait été transféré de l'île Saint-Joseph au pénitencier de Cayenne où l'administration mettait à profit ses connaissances de fondeur de métaux. Régis-Meunier avait été envoyé à la Montagne d'Argent. Mais, comme il fit partie du convoi qui tenta l'audacieuse évasion dont j'ai parlé dans le chapitre « Les Evadés », il ne toucha pas à la Montagne d'Argent et fut au nombre de ceux qui réintégrèrent Cayenne pour y être déférés au Tribunal Maritime spécial, qui l'acquitta.

### L'argent, le jeu et le théâtre dans les pénitenciers

De toutes les passions (l'amour excepté) celle à laquelle s'adonnent le plus volontiers les hommes, celle qui les attire, les étreint, les mène, les asservit et les perd avec le plus de facilité est incontestablement la passion du jeu. Et le jeu a-t-il encore cette funeste supériorité que, tandis que l'amour abandonne parfois sa proie, lasse, impuissante ou déçue, il conserve, lui, ses droits despotiques et les exerce jusqu'à l'anéantissement complet de sa victime.

L'aventurier, le voleur, l'escarpe, sont joueurs par tempérament. Libres, l'un cherche sa veine ou la fait venir au tripot ou sur les hippodromes; les autres pratiquent l'anglaise, la cocange ou le bonneteau. Condamnés, ils restent joueurs comme auparavant : ils volent pour jouer et jouent pour voler. Dans le chapitre intitulé : « Le coffre-fort des forçats, » j'ai indiqué un des moyens dont les transportés se procurent du numéraire et j'ai dit où ils plaçaient leur tiroir-caisse. Mais on n'a pas tous les jours l'occasion de faire la traversée avec des nègres ou des créoles à qui l'on vend son couchage pour le leur voler ensuite.

La façon classique de se constituer un petit avoir consiste pour la majorité des forçats à voler des marchandises pendant les corvées de déchargement des navires de commerce ou au débarquement des denrées destinées aux magasins de l'administration pénitentiaire. Tout leur est bon : café, tabac, farine, lait concentré, légumes secs, pommes de terre, absinthe, oignons, papier, outils, etc... D'honnêtes commerçants, toujours à l'affût de bonnes occasions, achètent à vil prix le produit de ces détournements. Le métier est dangereux pour le vendeur, que ne ménage pas le Tribunal Maritime spécial, s'il a la maladresse de se faire prendre. Mais l'acheteur opère en toute sécurité, car il est certain que, pour ne pas perdre un débouché précieux, le forçat avec qui il a traité se gardera bien de le dénoncer.

Cayenne et Saint-Laurent du Maroni sont les points où ces sortes de transactions se font le plus couramment, le condamné y étant fréquemment en contact avec la population extérieure; c'est dans ces deux pénitenciers que les transportés ont le plus d'argent.

Les forçats ouvriers qui sont occupés dans les ateliers chapardent l'administration et confectionnent des objets divers, qui varient suivant la profession de ceux qui les fabriquent et selon les matières à leur disposition. Les métallurgistes forgent des couteaux, des dagues, des *poignards*, auxquels ils donnent les formes les plus bizarres et où ils gravent invariablement le sceau d'origine : « souvenir du bagne ». D'autres, chaudronniers ou ferblantiers, repoussent des ustensiles de ménage, brocs, casseroles, cafetières, bassines, passoires, toujours très chers dans la colonie; c'est à eux qu'on doit la fabrication des *plans* en zinc ou en fer blanc. Ce dernier article n'a d'acquéreurs que parmi les transportés, j'ai déjà expliqué pourquoi.

Les ébénistes, les menuisiers et les sculpteurs se livrent à la confection de très curieux et très artistiques bibelots : cadres, coffrets, boîtes à gants, à bijoux ou à mouchoirs en fine marqueterie, où se marient agréablement dans des dessins d'une jolie originalité, les échantillons de toutes les essences dont sont peuplées les forêts et les savanes guyanaises.

Quelques-uns travaillent la corne de buffle et en font des étuis, des tabatières, des œufs porte-chapelet. On en voit qui spécialisent et montent des guillotines en miniature. Oui, parmi ceux qui ont échappé à la sinistre machine, ils s'en trouvent quelques-uns qui s'ingénient à la reproduire en réduction, avec une minutie et une exactitude de détails vraiment remarquables. Ces petits instruments, qui fonctionnent dans la perfection, se vendent de vingt à vingt-cinq francs. Sur les îles, le coco fournit la matière première pour les graveurs et les sculpteurs, qui y taillent des objets d'art qu'on croirait façonnés par des ouvriers chinois.

Dans un ouvrage récent intitulé : *De Dunkerque au Contesté franco-brésilien*, le docteur Goureau, qui a

visité les pénitenciers de la Guyane, raconte que le docteur Pain lui ayant montré de menus bibelots fabriqués en bois du pays, il fut surpris de la finesse avec laquelle ces travaux étaient exécutés.

— De quelles mains sortent ces chefs-d'œuvre? demanda-t-il à son compagnon.

— Tout cela, répondit le docteur Pain, c'est l'ouvrage des transportés.

Des transportés! C'est-à-dire des gens qui ont tué ou volé!... Mais qu'importe? Ebénistes du faubourg Saint-Antoine ou sculpteurs de la butte Montmartre, il y a au bagne des ouvriers de génie qui eussent pu arriver à la célébrité dans la mère-patrie, et ils agonisent ici obscurément. Etrange et douloureuse destinée!

On supposera que l'écoulement des produits de toutes ces petites industries clandestines est impossible ou tout au moins difficile? Nullement. Mais les intermédiaires coûtent cher; ils prélèvent ordinairement cinquante pour cent de courtage à chaque opération. A Cayenne et à Saint-Laurent, les placiers sont les condamnés bureaucrates ou ceux employés comme domestiques, plantons ou garçons de famille, qui ont des accointances avec le dehors. Aux îles, on ne peut que s'adresser aux forçats-canotiers, qui seuls, approchent les hommes d'équipage ou les passagers des navires qui viennent y débarquer des convois ou des marchandises ou y faire du charbon.

Il arrive que les vendeurs se laissent prendre. Les produits sont alors confisqués au profit des administrateurs ou des gardes-chiourme, qui ne reviennent jamais en France sans une ou plusieurs malles amplement remplies d'une foule de petits chefs-d'œuvre sortis des mains des transportés. Ils se montent ainsi à bon marché d'intéressants petits musées.

Les transportés qui se font adresser de l'argent de leur famille par voie administrative, ne peuvent l'utiliser; l'administration le verse à leur pécule et ne le leur restitue que le jour de leur libération ou au moment de leur mise en concession, déduction faite dans ce cas, d'une somme de cent francs, représentant le cautionnement du concessionnaire.

Quant au grand nombre de ceux qui meurent en cours de peine, l'argent, s'ils en ont, reste aux mains de l'Administration.

Quelques-uns réussissent à recevoir de l'argent clandestinement, et ce sont des surveillants qui leur servent d'intermédiaires ; le taux de la commission qu'ils prélèvent varie entre vingt-cinq et cinquante pour cent ; d'aucuns trouvent plus pratique de ne rien remettre au forçat qui, craignant de se voir punir très sévèrement, ne formule aucune réclamation.

Ces cas sont très fréquents, et si je voulais citer les noms de tous ces industriels, la liste en serait longue.

Au bagne, tout le personnel fricote ; et plus les administrateurs sont élevés dans la hiérarchie, plus ils pratiquent sur une haute échelle.

Oscar 1<sup>er</sup>, empereur des îles du Salut, ne négligeait aucun bénéfice dans le but, très louable du reste, de grossir la dot à Nonore (sa fille). Aussi se livra-t-il à toute sorte de commerce : marchand d'ail, d'oignons, de comestibles de toute espèce, mais surtout d'absinthe et de tabac, qui sont les deux articles les plus prisés de sa clientèle.

Pour se procurer ces diverses marchandises, il s'adressait aux capitaines des transports « Ville-de-Saint-Nazaire » et « Calédonie » qui, tous les trois mois viennent déposer sur les îles leur cargaison humaine de transportés. Afin de réaliser de plus gros bénéfices, Deniel s'arrangeait de façon à esquiver les droits de douane.

Dès qu'un transport est signalé venant aux îles du Salut, la Direction des douanes de Cayenne détache deux de ses agents pour assister au débarquement des marchandises. Il s'agit donc pour le commandant de corrompre ces agents subalternes, ce qui est aussi facile en Guyane que chez le Grand Turc. Pendant qu'à bord on offre l'absinthe aux douaniers ou qu'on les entretient de bonnes paroles, le capitaine, à la disposition duquel on a mis une nombreuse corvée de forçats, fait débarquer la pacotille qu'il a achetée en France pour le compte du commandant. Pendant qu'une corvée est à bord et débarquée les marchandises

en contrebande, une autre se tient au quai et les transporte immédiatement chez le commandant.

Dans ces cas, mais dans ceux-là seulement, Deniel est généreux, il gratifie chaque homme d'un demi-paquet de tabac. J'ai assisté à l'une de ces corvées, c'était à l'arrivée du convoi qui amena sur ce rocher maudit, Georges Etiévant, qui peu de temps après devait y trouver la mort.

Dès le lendemain, la vente des marchandises commence et tout le personnel vient s'approvisionner.

Cette fois ce fut le secrétaire de l'empereur, un nommé Arboirault, qui fut le répartiteur. La plupart des surveillants achètent en quantité du tabac et de l'absinthe dont ils font le commerce avec les transportés, se servant comme intermédiaires de leur garçon de famille; l'absinthe qu'ils paient cinq francs est livrée aux condamnés à raison de dix francs le litre et il en est ainsi pour tous les articles.

Deniel n'ignorait pas ce petit trafic, mais, pour dégager sa responsabilité, il faisait prendre de temps en temps un transporté le verre en main. Le coupable d'une telle infraction comparait devant la commission disciplinaire présidée par Oscar, qui lui infligeait de 30 à 60 jours de cachot. On insinuait naturellement qu'il volait l'absinthe ou les différentes denrées dont il avait été trouvé nanti.

Les faits ci-dessus étaient à la connaissance de tous. Eugène Degrave, qui fut mon contemporain au bagne, en parle dans un feuilleton qui a paru dans le « Siècle ». A chaque arrivée de convoi, ce petit commerce défrayait les conversations des transportés pendant quelques jours :

Quelques transportés parviennent, à force d'économie, à se constituer un petit magot, qu'ils destinent, la plupart du temps, à se procurer des moyens d'évasion. D'autres n'ont pas le temps de mettre leur argent de côté; ils le dissipent follement avec les « mômes. » Enfin, il en est qui ne cherchent à se fournir de pécule que pour satisfaire leur passion du jeu.

Est-ce à dire que tous les forçats sont de petits Rothschilds et qu'au bagne tout le monde possède un

bas-de-laine? Non. La majorité de la population pénale est pauvre, et le plus grand nombre de ceux qui sont là-bas y arrivent, y peinent et y meurent dans le plus complet dénuement. Il y a au bagne quantité de pauvres diables qui n'ont pas vu la couleur d'un sou depuis leur condamnation...

Les auxiliaires qui se mettent au service des forçats, pour l'écoulement de leurs produits, les secondent également pour l'introduction dans les pénitenciers, de marchandises prohibées telles que cartes à jouer, tafia, absinthe, etc... Ces marchandises ne parviennent à leurs acquéreurs qu'à un prix exorbitant, les intermédiaires prélevant ordinairement une commission de 50 à 100 p. 100.

Les jeux les plus en honneur dans les pénitenciers de la Guyane, sont le loto et un jeu de cartes appelé « Marseillaise ». La « Marseillaise » se joue indifféremment à trente-deux ou à cinquante-deux cartes. Il n'y a que deux joueurs : le banquier et le coupeur ; le tableau n'est que d'une carte et gagne lorsque le banquier amène sur le tapis une carte de même couleur et de valeur égale. Le banquier a-t-il tiré le deux de trèfle, et le tableau du coupeur le dix de carreau, le deux de pique fera gagner le banquier et le dix de cœur le fera perdre. On ponte sur le tableau ou sur la banque. Le perdant paie et le banquier passe la main.

Les enjeux atteignent parfois un chiffre extraordinaire. Le tapis reçoit des pièces d'or, d'argent, et même des billets de banque, qui ont en Guyane une valeur de vingt-cinq francs.

Le jeu, comme on le pense, est clandestin. On choisit un coin du camp, à l'abri de l'œil des gardiens, et la partie s'établit autour d'une couverture posée à terre.

Le tenancier paie deux « pisteurs, » qui ont pour mission de faire le guet et de signaler l'approche du surveillant de garde ou des contremaîtres. La vigilance des pisteurs est quelquefois surprise. J'ai assisté, au pénitencier de Saint-Laurent-du-Maroni, à une saisie d'enjeux mouvementée.

La partie battait son plein, les pisteurs portaient toute leur observation du côté du poste et n'avaient

rien signalé d'anormal. Tout à coup, cinq ou six gardiens des plus agiles escaladent le mur du camp, tandis que d'autres arrivent en sens inverse et cernent les joueurs. Les enjeux sont saisis, et les pontes et les tenanciers flanqués en cellule, pour être après leur punition, dirigés sur les chantiers forestiers.

La prise fut bonne : les gardes-chiourme accusèrent deux cents francs, mais les joueurs affirmèrent avoir été frustrés du double.

Mais il est des distractions permises. Quelques transportés avaient soumis à M. Simon, directeur, une pétition couverte de nombreuses signatures, dans le but d'être autorisés à jouer la comédie le dimanche en matinée. La requête était basée sur des attendus et des considérants, disant, en substance, que ce genre de récréation, tout en rendant le séjour du bagne moins pénible, pourrait être une source de salutaires enseignements, rendrait moins fréquentes les tentatives d'évasion et enrayerait dans des proportions notables la passion du jeu.

M. Simon s'étant rendu à ces bonnes raisons, une troupe de comédiens fut immédiatement organisée. Les femmes des surveillants, heureuses de la perspective de cette réjouissance inédite, mirent à la disposition des acteurs de quoi constituer des costumes féminins : vieilles jupes, vieux corsages, tabliers et coiffures hors d'usage.

Les actrices manquant, les rôles de femmes échurent tout naturellement aux invertis, qui saisirent avec joie cette aubaine et en profitèrent pour faire assaut de coquetterie.

La première pièce représentée fut la *Tour de Nesle*. Hincelin y fut superbe en Buridan. La petite fête se renouvela assez souvent et sans encombre jusqu'au jour où l'idée vint de monter *Gigolette*, le drame qui, on se le rappelle, obtint à l'Ambigu, un retentissant succès.

Hincelin fit des pieds et des mains afin de me faire accepter de jouer le rôle de défenseur. Je fis d'abord quelques difficultés, et ne consentis qu'à la condition de n'être pas astreint à prendre part aux répétitions.

Le jour de la représentation, les premières scènes

marchèrent à souhait. Après le réquisitoire, l'acteur qui jouait le « président des assises, » donna la parole à l'avocat. Observant le livret, je présentai d'abord la défense de l'accusé, puis me laissant aller à mon tempérament de conférencier-propagandiste, j'entrai dans des considérations philosophiques faisant le procès de la société... Je parlais, parlais toujours et tous ces gens qui avaient assassiné ou volé, écoutaient les larmes aux yeux, tandis que, dans la coulisse, le régisseur s'impatientait, certain que le temps manquerait pour mener *Gigolette* jusqu'à la fin. En effet, la matinée se termina sur la plaidoirie. Je reçus les félicitations de la plus grande partie de mes auditeurs et, à nouveau, on me donna le surnom que mes compagnons de travail m'avaient donné vingt ans auparavant. Je redevins l'« Avocat ».

Deux ans plus tard, je rencontrai aux îles du Salut, des transportés qui me désignaient encore sous ce nom.

Je fus appelé au service intérieur, où un surveillant m'admonesta un peu vertement.

— Vous profitez, me dit-il, de la permission qui vous a été accordée de jouer la comédie, pour faire des conférences anarchistes et critiquer les actes de l'Administration pénitentiaire. Vous vous êtes mis dans de jolis draps ! Et je ne sais pas trop comment cela va se passer.

Je n'encourus cependant aucune punition ; mais le théâtre avait vécu, et l'occasion de renouveler des discours libertaires était à jamais perdue.

Du reste, théâtre, anarchistes à la Grande Terret libertés relatives dans les différents pénitenciers, tout cela allait bientôt disparaître, car on annonçait le retour prochain de Vêrignon dans la colonie.

## Tatouages et Tatoués.

Dans presque toutes les peuplades sauvages, le tatouage est fort en honneur ; dans certaines, il est pour les guerriers comme une sorte de blason qui sert à rappeler, leur vie durant, les gloires dont ils se sont couverts ; dans d'autres, il constitue le grade et tient lieu de galons et de chamarrures. Plus l'Indien est tatoué, plus il est illustré, plus il semble illustre aux yeux de ses contemporains. Il existe parmi les peuples civilisés plusieurs catégories de gens qui ressentent le besoin de se créer, par ce procédé, des signes de distinction : les militaires, les marins, les lutteurs, les débardeurs, les acrobates, les souteneurs et les escarpes. Le nombre des tatoués est relativement grand dans la clientèle des prisons et des bagnes ; et il est bien rare de rencontrer un forçat qui ne porte sur le corps quelque dessin ou quelque devise.

Un article du règlement des pénitenciers dit textuellement :

Il est formellement interdit aux transportés de transformer leur signalement au moyen de tatouages, de cicatrices provoquées, etc.

Naturellement, comme toutes les autres, cette interdiction est enfreinte à toute occasion. J'ai signalé dans la population pénale la présence de nombreux artistes ; c'est à leur talent qu'ont recours leurs camarades de misère pour se faire tracer sur la peau des inscriptions ou des images. Nombre de transportés arrivent au baigne l'épiderme chargée d'hiéroglyphes ; ceux qui font exception s'empressent de s'y soumettre et se font imprimer sur la peau des arabesques ou des figures sans signification, mais plus fréquemment des emblèmes soutenus d'une phrase indiquant un constant état d'âme, une préférence, une haine ou une affection profonde.

Les tatouages les plus communs sont un cœur percé d'une flèche, ou une pensée à la tige harmonieusement

courbée avec cette inscription : A (ici le nom de la femme aimée) *pour la vie*, au-dessus du symbole ; et au-dessous, le sobriquet de l'amant : *le marquis de l'Ecole, le Charlot de la Maube, Fouinard de la Vilette, Bibi du Sébaslo* ou tout autre de même acabit. Ces illustrations se portent généralement sur le biceps ou sur le sein gauche. Les *Mort aux vaches !* et les *Vivent* (et quelquefois *Vive*) *les Garçons* se rencontrent aussi très fréquemment. Sur certains transportés se lisent les souvenirs de la conscription et du passage à l'armée, avec le numéro du tirage au sort, celui du régiment, du bataillon et de la compagnie, souvent surmontés de deux drapeaux entre-croisés et d'un soldat représentant l'arme où a servi le tatoué. D'autres portent au front des formules pessimistes comme : *Pas de chance!!!* ou *l'Enfant du Malheur* ; d'autres ont des bagues dessinées à tous les doigts, des bracelets aux poignets ou aux chevilles ; quelques-uns décorent leurs pieds du farouche *Marche ou crève !* Il s'en rencontre qui ont le corps enroulé d'un serpent dont la tête ou la queue, selon la fantaisie de l'illustré, aboutit au sexe ; certains ressentent le besoin d'indiquer la fonction de cette partie de leur individu en faisant tracer au-dessus ces mots : *Robinet d'amour*.

A côté de grossières enluminures, se voient parfois de véritables petits chefs-d'œuvre. J'ai connu un nommé Lamouche qui s'était fait piquer sur le dos un vaisseau armé de tout son gréement avec, sur le pont, Jean-Bart coiffé du feutre à plumes et mettant le feu à un tonneau de poudre. Un autre, de nationalité suisse, portait sur la poitrine les armes de la Confédération helvétique.

Mais ce fut sur le corps d'un condamné militaire que je fus à même d'observer le plus étrange des tatouages. Le dessin en était fait de main de maître. Quant à son originalité, jugez-en plutôt : sur la fesse gauche était représentée une guérite avec à côté un zouave très barbu, sac au dos et croisant la baïonnette dans la direction de l'anus, alors que, en belle anglaise, sur la fesse droite, se lisait l'inscription suivante : *On n'entre pas ici.*

Les forçats qui modifient leur signalement au moyen de tatouages sont susceptibles d'encourir des punitions

d'une extrême sévérité. Ces rigueurs n'enrayent pourtant pas l'espèce de passion qu'ont les transportés de se faire agrémenter l'épiderme. Afin d'entraver définitivement la propagation de cette manie, l'Administration pénitentiaire fit venir en Guyane une équipe de photographes et de mesurateurs qui devaient établir sur place le signalement *ne varietur* de chaque condamné. Arrivée en juillet 1899, cette mission d'un nouveau genre, qui comptait quatre des meilleurs élèves de Bertillon, fut d'emblée incorporée aux surveillants militaires et ses membres furent promus aux grades les plus élevés bien qu'ils ne dussent aucunement prendre part au service de surveillance.

L'opération commença sur les îles par les nouveaux arrivés, débarqués en même temps que la mission. Puis ce fut le tour des anciens, parmi lesquels les mesurateurs reconnurent nombre de leurs ex-clients de la « Tour Pointue ». On opéra ensuite aux autres pénitenciers de Kourou, de Cayenne et du Maroni. Quatre mois après son arrivée, l'Équipe des « Curieux » — c'est ainsi que l'avaient baptisée les forçats — revenait sur les îles pour mesurer et photographier un convoi récemment venu de France ; d'où l'on conclut qu'elle allait se fixer en Guyane de façon permanente. J'eus la surprise de reconnaître parmi ces gardes-chiourme spéciaux l'artiste qui m'avait portraicturé lors de mon passage au Dépôt et de lui découvrir un péché mignon que les mœurs du bague lui permirent certainement de satisfaire tout à son aise.

On a poussé les hauts cris dans la presse parisienne, il y a quelques années, parce qu'un commissaire de police, chef de la Sûreté, M. Goron, s'était fait confectionner un porte-cartes avec un morceau de la peau de Pranzini exécuté place de la Roquette. Que vont dire les journalistes en apprenant que le docteur Barreau, médecin de l'Administration pénitentiaire aux îles du Salut, faisait enlever sur les cadavres des forçats décédés les parties les mieux tatouées pour en tapisser ses murs. J'ai eu l'occasion de voir cette curieuse collection, certainement la plus belle du genre.

C'est triste et macabre, mais on avouera que ça ne manque pas d'originalité.

## Les incorrigibles. — La chaîne.

Les transportés qui refusent de se plier à la dure discipline du bagne, ainsi que ceux que le Tribunal maritime spécial a condamnés à plusieurs reprises pour tentatives d'évasion, sont classés « incorrigibles » et soumis à un régime spécial.

On croit à tort que le supplice de la chaîne a été aboli par la loi de 1852, qui a réformé le règlement des bagnes, en les transférant aux colonies. Il n'en est rien, les forçats condamnés à vie se voyaient pour tentative d'évasion classés aux incorrigibles et condamnés à la chaîne pour une durée de deux ans au moins et de dix ans au plus. Ce régime avait été rétabli par M. Vérignon.

La chaîne, faite de gros maillons de fer, pesait 7 kilogrammes. Un anneau rivé à la cheville du condamné maintenait l'une des extrémités de la chaîne tandis que l'autre était fixée par un crochet à une ceinture de cuir enserrant les reins. Quelques-uns l'enroulent autour de la jambe en préservant la cheville d'un bourrelet de chiffon.

Les condamnés à la chaîne devant, dans certains travaux, être accouplés, les uns la portaient à gauche, et les autres à droite.

Les hommes n'étaient pas seuls à subir cette peine dégradante. Il y avait à Saint-Laurent-du-Maroni une femme de couleur, originaire de la Martinique, qui portait la chaîne. On sait que les femmes condamnées aux travaux forcés ne sont envoyées au bagne que sur leur demande ; aussi leur nombre dans les pénitenciers coloniaux est-il très restreint. Je n'ai guère connu en Guyane que quatre transportées, dont une seule européenne.

Jusqu'en 1896, les incorrigibles étaient internés à l'île Royale et logés dans une case spéciale en maçonnerie, de 50 mètres de long sur 6 de large et couramment désignée sous le nom de « Case en pierre ». De chaque côté de la case, attenant au mur intérieur, on

avait disposé un lit de camp muni, au pied, de barres de justice où les hommes étaient attachés par les extrémités inférieures de 6 heures du soir à 5 heures du matin.

Sur l'île Royale, les incorrigibles touchaient la même ration que les autres condamnés, mais ils étaient astreints aux travaux les plus pénibles. Dans les cas d'infractions aux règlements, la répression exercée contre eux était des plus rigoureuses ; la moindre punition était de quinze jours de cachot et pouvait, dans certains cas, être portée à quatre mois.

Un incorrigible se faisait-il porter malade, le cahier de visite indiquait sa situation spéciale, et le médecin, oubliant son rôle humanitaire, s'érigeait en correcteur.

Lors de son dernier passage en Guyane, comme directeur de l'Administration pénitentiaire, M. Vérignon désigna le chantier de la crique Charvin comme devant servir à l'avenir de « Chantiers des Incorrigibles ». Il adressa en ce sens un rapport au Ministère d'où l'ordre vint, en 1896, de mettre à exécution le projet Vérignon.

L'Administration, toujours diligente lorsqu'il s'agit d'aggraver le sort des forçats, exécuta en moins de six mois les plans de son directeur. On construisit une immense case commune à côté de laquelle on établit quelques cellules séparées, et le tout fut enclos d'une palissade de 3 mètres de hauteur en bois d'ouapa.

Les incorrigibles sont d'abord dirigés sur Saint-Laurent-du-Maroni. De là, on les embarque fers aux pieds dans des chalands qu'une chaloupe remorque jusqu'à la crique Charvin.

C'est vers le mois d'octobre 1896 que le premier convoi d'incorrigibles quitta les îles du Salut pour se rendre au Maroni. Il prit passage sur la *Ville-de-Cayenne*, de la compagnie Monteux, que commandait le capitaine Boulet, une sorte de sceptique qui se fichait de tout le monde en général et de l'Administration pénitentiaire en particulier. Pendant la traversée, les incorrigibles avaient été laissés libres sur la partie du pont qui leur avait été assignée. Nos loustics n'étaient pas hommes à dédaigner cette situation particulière ; ils la mirent immédiatement à profit en fai-

sant main basse sur tout ce qui se trouvait à leur portée. Le personnel de surveillance du convoi fournit leurs premières victimes. Les gardes-chiourme furent dévalisés de leurs vivres. Ils adressèrent leurs réclamations au capitaine Boulet, qui s'amusa beaucoup de leur mésaventure et poussa la malice jusqu'à défendre à ses hommes de vendre quoi que ce soit aux gardiens du convoi.

M. Boulet n'était pas fâché, pour une fois, de soumettre à la diète ceux qui l'infligeaient ordinairement aux condamnés sous leurs ordres.

Les surveillants ne furent pas les seuls à bord à subir ce jeûne forcé, quelques passagers, avec qui pourtant le capitaine se montra moins dur, partagèrent leur sort,

En partant de Cayenne, le vapeur avait pris à son bord, comme passager libre, un nègre anglais qui, après avoir amassé une petite fortune dans les placers de la Guyane française, regagnait Démérara. Il avait enfermé son magot dans une petite malle en tôle dont il conservait précieusement la clé par devers lui. Confiant en la solidité de la serrure, et ne se doutant pas qu'il était entouré de gaillards devant qui n'avaient pas résisté les coffres-forts les mieux conditionnés, il avait naïvement abandonné sa mallette sur le pont.

Fût-ce leur flair ou simplement le hasard qui les guida ? Je ne sais. Toujours est-il que nos chevaliers de la pince et du crochet firent sauter la serrure de la fameuse cassette et s'emparèrent de son contenu, soit : 5.000 francs de pièces de 5 francs en argent et 2.500 francs en billets de banque français. Le papier-monnaie trouva facilement place dans le « coffre-fort à Salomon » le numéraire en argent était moins facilement transportable. Mais l'imagination d'un forçat n'est pas arrêtée pour si peu de chose. Les convoyés avaient, au départ perçu leurs vivres en nature ; les légumes secs qu'ils avaient touchés étaient des lentilles. Les pièces de cent sous furent enfouies dans les moques qui contenaient ces légumineuses et introduites ainsi au camp où l'alarme n'avait pas encore eu le temps d'être donnée.

A son arrivée à Démérara, le nègre s'étant aperçu du vol s'en prit à M. Boulet, qui le « boula » d'impor-

tance en lui disant qu'il y avait à bord un commissaire auquel il aurait dû confier ses valeurs au moment de l'embarquement. Il lui donna néanmoins le conseil de télégraphier au commandant du pénitencier de Saint-Laurent ; les voleurs (cela ne faisait aucun doute pour lui) ne pouvant être que les forçats qu'il avait embarqués.

Le malheureux nègre se rendit à cet avis, qui ne fut, hélas ! d'aucun secours. Au reçu de la dépêche, le commandant fit opérer une fouille en règle, qui n'amena qu'un résultat négatif ; la monnaie d'argent ayant été immédiatement convertie en pièces d'or ou en billets et enfouie en telles arcanes que vous savez ; celle qu'on n'avait pas eu le temps d'échanger avait été rapidement enterrée...

Un mois plus tard, étant tranquillement assis dans un endroit retiré du camp en compagnie de mon vieil ami l'inventeur, grattant machinalement le sol avec mon pied, j'aperçus quelque chose qui brillait, c'était une belle pièce de cent sous ! Pensant qu'il pouvait y avoir là un trésor, je continuai à fouiller et j'en trouvai cinq semblables. Cette fortune qui m'échouait par hasard provenait certainement du vol de la *Ville-de-Cayenne* ; en les joignant aux quelques sous que j'avais en poche, je m'excusai en pensant que j'ignorais l'adresse du nègre, dont je connaissais cependant la malheureuse histoire.

Ce fut la seule fois pendant tout le temps de mon séjour au bagne que je fus en possession d'une telle somme.

Quelque temps après l'installation des incorrigibles à la « Crique Charvin » j'eus l'occasion d'aller sur ce chantier, où je fus le témoin des monstruosité que je signale ici.

Maintenant, il en arrivait chaque semaine, et le nombre de ces malheureux allait toujours croissant.

Leur logement est identique à celui qu'ils occupaient à l'île Royale, avec cette différence que la construction est en bois au lieu d'être en maçonnerie. Tout le temps que l'incorrigible passe dans la case, c'est-à-dire en dehors des heures de travail, il est aux fers par les deux pieds. Sa nourriture est la même que

celle des autres forçats, mais on ne la lui accorde qu'autant qu'il a rempli la tâche imposée. Et cette tâche est la plus dure : elle consiste presque uniquement dans le halage des bois au travers des mille difficultés naturelles que j'ai décrites dans les précédents chapitres, avec cette aggravation que les malheureux portent tous la chaîne, et qu'ils travaillent accouplés deux à deux. De sorte que, lorsqu'un des travailleurs fait une chute, son compagnon s'abat avec lui et qu'ils doivent passer deux à deux dans les inextricables lacis de lianes où un homme seul a de la peine à se frayer un chemin.

Pour la moindre peccadille, l'incorrigible est mis au cachot et privé de nourriture. Celui qui se déclare malade ne touche par jour qu'un quart de pain, et cela jusqu'à l'arrivée du docteur, qui ne visite le chantier que très irrégulièrement et *jamais plus de deux fois par mois.*

**Le camp de la mort.**

Le but avoué de la loi de 1884 sur les récidivistes était d'atteindre les souteneurs. En réalité, c'est cette catégorie d'individus qu'elle inquiète le moins.

Le public est porté à croire que la peine de la relégation est prononcée surtout contre des criminels endurcis. La vérité est que la plupart des relégués le sont à la suite de multiples condamnations pour délits sans grande gravité : mendicité, vagabondage ou filouterie. Il y a plus : cette loi sert fréquemment à assouvir des vengeances politiques. On a vu des journalistes ou des orateurs de réunion publique, poursuivis en application des lois « scélérates », encourir de menues peines correctionnelles, et entendre à la suite d'un arrêté pour récidive, le tribunal ajouter simplement ces mots : « Le tribunal ordonne qu'à l'expiration de sa peine l'accusé sera relégué ». C'est tout simplement la condamnation aux *travaux forcés à perpétuité* laissée à la disposition des juges correctionnels sans qu'aucun jury ait à être consulté. Monod fut relégué dans ces conditions, et ce fut également le cas de Bury et de Mouysset, envoyés au bagne à l'expiration d'une peine de quelques mois d'emprisonnement qu'ils avaient encourue pour délit de parole.

Si l'on considère le texte même de la loi et si l'on s'en tient à l'esprit du législateur, on s'imaginera que le relégué doit être purement et simplement éloigné de la métropole et tenu de séjourner dans une colonie, sans avoir à subir de châtimens nouveaux, puisque les peines auxquelles il a été condamné ont pris fin et qu'il a, en somme, acquitté sa dette envers la société. Le vulgaire croit volontiers que le relégué est expédié outre mer pour peupler nos possessions, défricher et ensemençer le sol de nos colonies et y faire souche. D'aucuns même supposent que des concessions territoriales sont accordées aux relégués avec des instrumens de culture, voire des animaux domestiques et du bétail. Des avocats, et non des moindres, formu

lent à ce sujet des opinions absolument fantaisistes.

Le vrai est que le relégué diffère peu du forçat ; il est d'une catégorie à part, et c'est tout. Son genre de vie est le même, les travaux auxquels il est astreint sont identiques, son logement et sa nourriture sont semblables, et les agents commis à sa surveillance sont de pareils gardes-chiourme.

Les seuls points qui distinguent le forçat du relégué sont : 1° que le relégué est vêtu de couleur différente, bien que ses effets soient de même coupe et de même étoffe ; 2° que en échange de sa journée de travail, qui est de dix heures, il perçoit un salaire qui ne doit pas excéder 15 centimes ; 3° qu'il relève des tribunaux ordinaires, tandis que le forçat n'est justiciable que du Tribunal maritime spécial.

Un relégué tente-t-il de s'évader, on lui appliquera une peine d'emprisonnement de quinze jours à deux ans. Commet-il le moindre larcin, on invoquera contre lui la loi de récidive et il se verra infliger dix ans de prison qu'il devra subir sur un pénitencier spécial.

Les relégués occupent au Maroni, à 60 kilomètres environ au sud de Saint-Laurent et en bordure du fleuve, un pénitencier géographiquement appelé Saint-Jean, mais plus connu parmi la population pénale sous le nom caractéristique de « Camp de la Mort ». Le lecteur sait quelles proportions effroyables y atteint la mortalité.

Saint-Jean est relié à Saint-Laurent par un chemin de fer Decauville dont la construction est due mi-partie aux condamnés aux travaux forcés, mi-partie aux relégués.

La moralité, au Camp de la Mort, n'est pas plus élevée que dans les autres pénitenciers. La sodomie y est pratiquée sur la même échelle, et on y rencontre des « bourriques » qui se font un devoir de moucharder et de dénoncer leurs camarades contre un supplément de ration, un paquet de tabac ou le simple sourire d'un garde-chiourme ; le personnel de surveillance y est tout aussi brutal et d'une égale sauvagerie.

La relégation se divise en deux sortes : la relégation collective et la relégation individuelle.

La relégation collective, c'est la vie au camp au même titre que les transportés. La relégation indivi-

duelle, c'est le droit de vivre du produit de son travail, avec cette obligation : que celui qui en jouit doit répondre à un appel trimestriel ; c'est en somme la situation du transporté libéré qui est astreint à la résidence perpétuelle dans la colonie avec cette différence cependant que le relégué *ne doit pas quitter le Maroni*.

La relégation individuelle peut s'obtenir au bout de trois ou quatre années de présence à la relégation collective, à condition, bien entendu que le postulant ait toujours fait preuve d'une conduite exemplaire.

Étant établi que les travaux de la colonie sont confiés à l'Administration pénitentiaire qui les fait exécuter par des condamnés en cours de peine, il devient impossible au relégué individuel de trouver à s'employer. Il est donc tenu, à moins qu'il ne se résolve à vivre à la façon de Robinson Crusoë, de venir au bout d'un certain temps demander à l'Administration de réintégrer la relégation collective.

De même que le transporté, le relégué peut — aux termes du règlement — obtenir la concession. Or, pour entrer en concession, le relégué doit, comme le transporté, payer à l'Administration pénitentiaire un droit fixe de 100 francs. Si nous considérons que les relégués sont pour la plupart, des gens qui ont été chassés de la métropole pour délits répétés de vagabondage et de mendicité, nous nous demanderons à juste raison où l'Administration se figure que ces malheureux pourront trouver la somme qu'elle exige. A moins d'admettre que des hommes qui touchent jusqu'à trois sous par jour pour dix heures de travail ne puissent faire autrement que de thésauriser.

En 1896, époque où j'étais au Maroni, il n'y avait qu'un seul relégué concessionnaire.

Quant aux relégués individuels, on n'en comptait encore que trois qui fussent parvenus à établir à Saint-Laurent de petits fonds de commerce dont ils vivaient tant bien que mal.

Une vingtaine d'autres, qui ne réussissaient pas à se procurer du travail, allaient pieds nus à l'aventure, sans feu ni lieu, mangeant par hasard et s'en remettant au destin avant de se résoudre à aller, en quête de vêtement, d'abri et de pain, frapper à la porte du pénitencier.

## Réinternement des anarchistes aux îles du Salut.

En mars 1898, Vérignon rentra d'un voyage en France où il était — sans doute — venu soumettre au gouvernement tout un plan de fortifications de l'île du Diable dans le but de déjouer toute tentative d'enlèvement d'Alfred Dreyfus qui y était alors interné.

Ce Vérignon était un monsieur très infatué de sa personne, qui ne reconnaissait bonnes que ses propres idées et avait une horreur profonde de tout ce qui lui était supérieur en intelligence. Il avait la manie de la réforme, mais il réformait en mal. Son premier soin fut de défaire tout ce qu'avait édifié en son absence le directeur intérimaire Simon, qui revint en France dès que son chef eut repris son poste. Il appela au commandement des îles du Salut le fameux Deniel, dont nous nous sommes déjà occupé, en parlant du pénitencier de Saint-Laurent.

En moins de six mois, le réformateur infatigable fit le tour des pénitenciers sous ses ordres. Partout il ordonna de nouvelles mesures de rigueur. A l'île Saint-Joseph, il fit activer la construction du quartier cellulaire qui devait servir de tombeau aux malheureux que condamnerait le Tribunal maritime spécial; il prescrivit le réinternement aux îles, des anarchistes que M. Simon avait envoyés à la Grande Terre.

Cette dernière mesure avait été prise par Vérignon à la suite de la publication par le journal *la Sociale*, que dirigeait alors mon ami Émile Pouget, de lettres émanées des pénitenciers de la Guyane. La forme dans laquelle ces lettres était conçues, leur esprit et les considérations qui y étaient exposées, tout indiquait à M. Vérignon que leur rédacteur ne devait être qu'un forçat anarchiste. Après avoir consulté les contrôles, le directeur avait conclu que celui qui avait rédigé ces épîtres n'était autre que le transporté Courtois. Cependant rien ne lui ayant permis de m'impliquer directement, le « Père des malheureux » prit ce prétexte pour réinterner aux îles les quelques anarchistes qui étaient à la Grande Terre.

Lorsqu'arriva cet ordre au Maroni, j'étais à la « Crique Charvin » où j'achevais les peintures du chalet directeur. De Saint-Laurent on envoyait aussitôt une note de me faire descendre à la plus prochaine occasion, cependant que Paridaine, Hincelin et Loiseau étaient mis en cellule en attendant le départ. Je redescendis le lendemain à bord de la chaloupe qui avait amené le médecin, venu passer une de ses rares visites.

Dans un canot remorqué par la chaloupe, avaient pris place une dizaine d'incorrigibles dont les uns allaient mourir à l'hôpital de Saint-Laurent, les autres étaient envoyés à Cayenne où ils allaient répondre de quelques délits devant le Tribunal maritime spécial. Parmi ces malheureux était l'anarchiste Marlot que je devais revoir aux îles.

Marlot avait été condamné à mort par la Cour d'Assise du département du Nord, pour avoir, en 1894, à Roubaix, en période de grève, frappé un industriel d'un coup de tranchet ; sa peine ayant été commuée, il avait été envoyé en Guyane. Au moment de notre rencontre, il y avait six mois qu'il venait d'être condamné à trois ans de chaîne et, par suite, classé aux incorrigibles, pour une tentative d'évasion.

A notre arrivée au pénitencier de Saint-Laurent, Marlot fut mis en cellule.

Quant à moi, laissé libre sur le camp, j'appris par M. Aubourg, conducteur des travaux, la décision que venait de prendre Vérignon à notre égard.

Désireux de me garder près de lui, M. Aubourg alla trouver le commandant, qui était alors M. Le Boucher, pour qu'il voulût bien intercéder auprès du directeur, afin qu'il fit une exception en ma faveur. Mais le « Père des malheureux » fut inflexible ; du reste j'étais personnellement visé.

Quelques jours plus tard nous prenions passage à bord de *la Ville-de-Cayenne* qui devait nous conduire au chef-lieu.

— « Ohé, là ! s'écria le capitaine Boulet dès que nous eûmes mis le pied à bord, voilà du fret mouvant qu'il va falloir me f.... aux fers ! »

Ce marin avait la mémoire encore toute fraîche de la mésaventure que, à son bord, avait supportée le nègre

anglais à qui des incorrigibles avaient flibusté une somme de 7.000 francs.

La recommandation du capitaine était bien superflue en ce qui concernait les anarchistes, le personnel de surveillance ayant reçu à notre sujet des ordres spéciaux. Mais elle n'était pas du goût de six transportés de droit commun qui n'étaient transférés à Cayenne que pour y témoigner contre un forçat coupable de tentative de meurtre sur la personne d'un de ses compagnons.

Et il fallait entendre les protestations de ces témoins complaisants :

— Ce n'est pas la peine d'aller en témoignage pour être traité avec la même *vacherie* qu'on traite l'accusé.

— Si j'avais su, disait un autre, qu'on nous f... les fers aux pattes, sûr que j'aurais pas marché dans la combinaison.

— Moi, je m'en f..., s'écriait un troisième, si on nous embroche, je témoigne en faveur de l'accusé !

Malgré leurs récriminations, les témoins furent embrochés comme les autres. On disposa deux barres de justice sur le gaillard d'avant et tout le convoi, sans exception, fut mis aux fers par les deux pieds.

C'était l'époque de la relève du détachement d'infanterie de marine caserné au Maroni ; cette relève a lieu tous les semestres. Au moment où les troupiers embarquaient, l'un d'eux tomba à l'eau avec son fusil, entre l'appontement et le navire. Spontanément un forçat se jeta à l'eau et fut assez heureux pour le repêcher. Sans ce dévouement, le fantassin se serait certainement noyé, car aucun de ses camarades n'avait esquissé un mouvement pour se porter à son secours. Pour nous prouver leur reconnaissance, les « marsouins ne nous prodiguèrent que des injures pendant tout le temps de la traversée.

Si le voyage d'aller avait été joyeux, il n'en fut pas de même du voyage de retour qui s'opéra dans des conditions plutôt pénibles. Au moment de déraper, la chaîne de l'ancre d'avant ramenait d'énormes paquets de vase dont nous fûmes inondés à la grande joie des soldats présents à l'opération. Et cela se renouvela plusieurs fois avant le débarquement.

Il y avait à peine vingt minutes que nous naviguions qu'une pluie torrentielle vint nous débarrasser de notre vase. Au fond nous n'étions pas fâchés de cette asper-sion ; nous supposions en effet qu'un ardent rayon de soleil succéderait au grain et que nous serions lavés et séchés avant la tombée de la nuit. Mais l'ondée continua plus drue et plus serrée, et quand le jour eût fait place aux ténèbres, nous n'avions plus un poil de sec ; nos couvertures, nos sacs et leur contenu, tout était trempé.

Les forçats qui partaient en témoignage rééditèrent leurs plaintes et gémirent toute la nuit. De notre côté, nous avons pris notre parti du mauvais sort et nous chantions à tue-tête des chants révolutionnaires dont Paridaine avait en mémoire un répertoire complet. De temps à autre, la voix d'un garde-chiourme s'élevait pour nous imposer silence.

— Allez-vous taire vos gueules, tas de charognes ! si tout à l'heure, vous me forcez à monter là haut, je vous brûle la cervelle comme à des chiens !

Quelques-uns de nos voisins, craignant que cette menace fût mise à exécution, nous suppliaient d'interrompre notre concert.

Hincelin leur répondait par l'exposé de longues théories sur le mépris de la vie, et les chants reprenaient de plus belle.

Les surveillants eussent éprouvé certainement quelque plaisir à venir nous frapper les côtes à coups de bottes, mais ils préféraient pour l'instant demeurer à l'abri dans leur coin.

Et la pluie tombait toujours ! Elle tomba tout le temps de la traversée ; tant et tant que nos vivres, inondés, ne purent être utilisés et que nous dûmes rester deux jours sans manger. De plus, attachés comme nous l'étions, nous ne pouvions faire un mouvement et nous étions contraints à une demi-submersion, car les cordages, les treuils, les barres, les agrès et tous les instruments nécessaires à la manœuvre du bord étaient entassés à l'avant et empêchaient l'écoulement des eaux que nous prodiguait le ciel.

Le lendemain matin, le navire jeta ses ancres en face le pénitencier du Kourou. Nous n'avions pas été surpris

de doubler les îles du Salut sans nous y arrêter, nous connaissions déjà l'ordre du gouverneur de la Guyane, en date du 29 mars 1897, interdisant à tout navire d'approcher des îles à moins de 3.000 mètres.

Cet ordre fut transformé en décret au mois de juillet de la même année, par M. Lebon, ministre des colonies. En voici les principales dispositions :

Aucun navire, bateau ou embarcation ne peut communiquer avec les îles du Salut sans être muni d'une autorisation écrite délivrée par le directeur de l'Administration pénitentiaire et approuvée du gouverneur. Il est toutefois fait exception à cette règle en ce qui concerne :

- 1° Les navires de guerre de la marine nationale ;
- 2° Les navires chargés d'assurer le service postal entre la Martinique et la Guyane et *vice versa*.

Ces navires, à leur voyage d'arrivée dans la colonie, peuvent communiquer avec les îles du Salut, mais exclusivement pour y prendre le pilote et, à leur voyage de retour, pour y déposer seulement les dépêches qui leur sont remises par le bureau de poste de Cayenne ;

- 3° Les navires affrétés par le gouvernement en vue du transfert dans la colonie des condamnés et des relégués ;

- 4° Les navires, bateaux et embarcations appartenant à l'Administration pénitentiaire et armés par ses soins.

Il est également défendu à tout navire, à toute embarcation, sauf le cas de force majeure reconnu par l'Administration ou par les tribunaux compétents, de :

- 1° Passer à moins de 3.000 mètres (15 encablures) des rivages de l'île du Diable ;

- 2° Mouiller à une distance moindre de 3 milles marins de tout rivage des îles du Salut (distance limitative de la mer territoriale).

Les défenses portées aux deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux navires de guerre de la marine nationale.

Toute contravention aux dispositions qui précèdent est punie d'un emprisonnement de six jours à quinze jours et d'une amende de 50 à 100 francs.

Je n'apprendrai rien au lecteur, qui a certainement suivi les péripéties de l'affaire Dreyfus, si je lui dis que l'établissement à Cayenne de la compagnie maritime Monteux servit de prétexte à ce décret. Les administra

teurs et la majorité des actionnaires de cette compagnie étaient juifs; son installation avait eu lieu quelques mois après l'internement de l'ex-capitaine et les trois vapeurs qu'elle avait armés, la *Ville-de-Cayenne*, la *Guyane* et le *Horten*, faisaient, pour le compte de l'Administration pénitentiaire, le transfert des condamnés et des marchandises entre les divers ports de la colonie, de sorte que la compagnie Monteux semblait faire partie de la dite Administration et avait pour ainsi dire ses franchises allées et venues dans les eaux guyanaises.

On a insinué dans certains milieux que l'instigateur de ce décret n'avait été autre que M. Vérignon, lequel aurait entrevu la possibilité d'assez gros bénéfices personnels dans l'achat, devenu obligatoire, de quelques bateaux pour le compte de l'Administration. Je ne saurais, quant à cela, formuler aucune affirmation précise; je me bornerai simplement à dire que l'arrêté pris par M. Danel coïncida avec le retour de M. Vérignon, sous la direction duquel l'Administration fit l'acquisition du vapeur *Capy*. Quoi qu'il en soit, la mesure prise par le gouvernement n'en était pas moins ridicule et on verra par la suite combien il eût été difficile de débarquer sur l'île du Diable et plus impossible encore de s'emparer de Dreyfus.

En attendant, les bateaux qui avaient des marchandises ou des passagers pour les îles du Salut devaient mouiller aux roches du Kourou. Une chaloupe, le *Malouet*, avait accosté la *Ville-de-Cayenne* pour y prendre en même temps que le courrier anglais les passagers destinés aux îles.

Bien que nous fussions, Hincelin, Paridaine, Loiseau, Marlot et moi, désignés pour être débarqués aux îles, la chaloupe ne prit à son bord que le surveillant-chef Salouette, qui venait d'être nommé chef de camp à l'île Saint-Joseph et qu'accompagnait sa famille.

Pendant que nous voyions défilé la chaloupe dans la direction que nous aurions dû prendre, nous demeurions attachés sur le pont en proie à la faim et recevant toujours la pluie qui n'avait pas cessé de tomber depuis notre départ de Saint-Laurent.

Comme si l'on eût voulu prolonger notre souffrance,

il se trouva que le bateau avait à décharger une quantité énorme de marchandise, tant pour le Kourou que pour les îles. Enfin, vers six heures du soir, c'est-à-dire à la nuit, le vaisseau mit le cap sur Cayenne.

Tous les transportés qui étaient à bord sentaient leurs membres ankylosés; tous avaient les chevilles enflées et les fers, devenus trop étroits, meurtrissaient les chairs des « embrochés ». Les anarchistes avaient à cœur de ne faire entendre aucune plainte; il n'en fut pas de même à la broche où étaient assujettis les témoins complaisants.

Ceux-ci supplièrent les gardes-chiourme de les détacher quelques instants; les surveillants, bien entendu, firent la sourde oreille. Hincelin, qui avait autrefois accompli le voyage dans des conditions identiques, essayait sans trop y parvenir de rendre le courage à ses camarades de convoi en leur assurant qu'il ne leur restait que trois heures de traversée...

Bientôt s'aperçoivent les feux du phare de l'Enfant-Perdu, lesquels sont visibles à 10 milles marins et éclairent la route des navires qui ont à s'engager dans cette zone dangereuse. Ce phare est construit sur un rocher élevé de quelques pieds seulement au-dessus du niveau de la mer et d'un diamètre superficiel de 20 mètres environ.

Trois hommes, trois forçats, considérés comme privilégiés, y sont détachés pour l'entretien des feux. Ils vivent seuls sur ce bout de roc sans végétation. Un garde-chiourme y vient une fois par quinzaine pour leur ravitaillement, dont se charge la direction du port, où ces isolés comptent en qualité d'engagés.

Leur passe-temps, dit le docteur Goureau, est la pêche à la ligne. Il faut que l'instinct de conservation soit bien puissant pour que des hommes acceptent une telle vie sans être tentés à tout moment d'en finir une fois pour toutes et de se jeter dans la gueule des requins qui rôdent continuellement dans ces parages. La mort n'est pas plus horrible que ces longues journées sans espoir.

Ou bien faut-il croire qu'ils espèrent le pardon, qu'ils comptent sur la miséricorde du chef de l'Etat. Le bon billet! Comme si les présidents de notre République avaient le loisir de songer aux malheureux qui meurent par ici, len-

tement consumés par le soleil, par la fièvre, et par le désespoir... encore plus meurtrier.

Non! Justement ou injustement les pauvres diables ont été condamnés aux travaux forcés et, jusqu'à leur dernière heure, ils allumeront et éteindront tous les jours le phare de l'Enfant-Perdu : leur supplice ne rappelle-t-il pas l'Enfer du poète ?

Pour aussi triste qu'apparaisse au docteur Goureau la situation des misérables détachés sur le rocher de l'Enfant-Perdu, cette situation est enviée par les autres forçats. Cette unique constatation suffit pour donner au lecteur une idée de ce qu'est la vie des transportés en général.

Deux hommes rempliraient aisément la tâche de garder le phare et d'entretenir les feux, mais l'Administration a jugé nécessaire de faire occuper le poste par trois condamnés, et cela, semble-t-il, dans le but de prévenir toute tentative d'évasion. Il y a, en effet, généralement sur les trois gardiens du phare un condamné dont la peine est sur le point d'expirer, et qui préfère attendre patiemment sur le rocher plutôt que de s'aventurer follement dans les incertitudes d'une fuite périlleuse. Du reste, ne cite-t-on aucune tentative de ce genre depuis que la garde de l'Enfant-Perdu est confiée à des forçats.

A l'époque dont je parle, un drame qui demeura toujours mystérieux se déroula sur ce rocher.

Un soir, les feux du phare n'ayant point été allumés, un pilote fut dépêché à l'Enfant-Perdu pour connaître la cause de cette irrégularité. Il constata que deux gardiens avaient disparu. Celui qui restait, un nommé Rémon, s'embrouilla dans ses explications, et cela suffit à le traduire devant le Tribunal maritime spécial sous l'inculpation de meurtre de ses deux compagnons. Rémon était un sodomite avéré, et l'on en conclut à un double crime passionnel. Aucune preuve cependant ne put être relevée contre lui; on n'arracha à l'accusé aucun aveu, mais, de simples présomptions; on le condamna à trois ans de réclusion... l'agonie est plus longue, mais c'est la mort quand même.

Maintenant nous apercevons les feux de Cayenne. C'est enfin le point terminus.

— Mouille ! cria le capitaine du haut de la passerelle. Le bateau entraît en rade. De toutes les poitrines sort un soupir de satisfaction : nous allons enfin être délivrés de nos entraves ; peut-être nous serait-il donné de prendre enfin quelque nourriture.

Mais, hélas ! nous nous leurrions. Déjà les fantassins de marine avaient mis sac au dos, les gardes-chiourme s'apprêtaient à nous « désembrocher », lorsque, soudain, un youyou venu de terre apporta au capitaine l'ordre de surseoir au débarquement. Il était, paraît-il, trop tard pour procéder à cette opération : il était neuf heures.

Et la pluie tombait toujours.

Oh ! l'affreuse nuit ! c'est la plus horrible peut-être que je connus. Trempés jusqu'aux os, crevant de faim et de froid, la plupart déjà atteints par la fièvre, nous fûmes la proie d'un nouveau supplice. Des nuées de maringouins et de moustiques venues du rivage s'abatirent sur nous.

Ma main, dans le noir, avait rencontré un morceau de lard que l'ondée n'avait pas entraîné. Sachant que les nègres s'enduisent le corps de matières grasses pour se préserver de la piqure des insectes de toutes sortes qui les assaillent dans la brousse, je songeai à les imiter et me frottai le visage et les parties du corps à découvert avec ce morceau de lard que je passai ensuite à mes compagnons de fers. Cette précaution fut non seulement inutile, mais encore elle vint aggraver notre martyre, car le lard que nous avions employé répandait une odeur nauséabonde qui soulevait le cœur.

Enfin le jour parut. Nous n'étions guère qu'à six ou sept cents mètres de terre. Des canots s'armaient, dont les premiers abordèrent *la Ville-de-Cayenne* vers sept heures. Pendant le débarquement des passagers civils et des soldats d'infanterie de marine, nous fûmes livrés à la broche et notre tour n'arriva qu'à huit heures et demie.

Le personnel de surveillance se met alors en devoir de nous déferrez. Nos membres sont tellement engourdis qu'il nous est impossible de nous tenir debout ; et les canotiers sont obligés de nous porter à bras jusqu'à leurs canots. On nous débarque comme des colis sous

le concert d'injures des gardes-chiourme. Peu à peu nous reprenons l'usage de nos jambes, et des surveillants et des contremaitres prennent livraison du convoi qu'ils doivent conduire au pénitencier, situé à l'autre extrémité de la ville. C'est une lieue que nous allons avoir à franchir dans des conditions tout à fait pénibles.

Bien que l'enflure de nos chevilles et de nos pieds eut rendu toute fuite impossible, on jugea nécessaire de nous attacher trois par trois au moyen de chaînes du genre de celles dont se servent les gendarmes de France pour conduire leurs prisonniers. Je fus placé entre Hincelin et Paridaine, auxquels on me lia par les poignets; il m'était ainsi difficile de me servir de mes mains. J'abandonnai donc sur le quai mon sac et son contenu sans songer que je pouvais être accusé de perte ou de vente d'effets et encourir pour cela une sévère punition.

Après plus de vingt haltes, nous arrivâmes enfin au pénitencier. Les transportés qui étaient venus en témoignage furent délivrés de leur chaîne et laissés libres sur le camp. J'appris par la suite que trois de ces individus étaient entrés à l'hôpital le lendemain de leur arrivée et que l'un d'eux était mort des suites d'une maladie contractée pendant la traversée. Si ces faux frères avaient cru échanger la complaisance de leur témoignage contre un voyage d'agrément, il faut reconnaître qu'ils avaient eu la main plutôt malheureuse. Je ne m'attarderai pas à les plaindre : ils n'en valent vraiment pas la peine...

Le service intérieur de Cayenne n'avait reçu aucune instruction concernant les anarchistes. Et cela était parfaitement compréhensible, puisque c'est aux îles du Salut que nous devions être transférés.

En constatant l'erreur, le chef de camp Rénucci — plus spécialement connu sous le nom de Singe Rouge, à cause de sa laideur et de la couleur de son poil — entra dans une fureur à tout casser et invectiva ses subordonnés.

— Bande d'andouilles, leur dit-il, qu'est-ce que vous voulez que je foute de ces crapules-là ? Sacré nom de Dieu de couillons, vous ne saviez donc pas que vous

deviez les laisser aux îles? Eh bien! le directeur va être content! et vous aurez de la veine s'il ne vous f... pas dedans tous les deux!

Penauds et baissant le nez, nos deux conducteurs reçurent cette bordée d'injures sans répondre. Je constatai une fois de plus que ceux qui se montrent les plus féroces envers les gens sans défense, sont les plus lâches et les plus plats quand ils ont affaire à leurs supérieurs.

C'est le propre, — si j'ose dire — de tous les Corses que j'ai connus au bagne où j'ai souvent entendu rapporter ce propos que l'on prête à Napoléon III, au sujet de la formation des bagnes coloniaux.

— Sire, lui demandait quelqu'un de son entourage, à qui confierons-nous la garde de tous ces bandits?

— A des gens plus bandits qu'eux, avait répondu l'homme du Deux-Décembre.

Il aurait pu ajouter, et aussi à de plus lâches.

Rénucci, après avoir consulté un scribe, donna l'ordre de nous conduire en prison. Je protestai en lui faisant remarquer qu'aucune punition n'avait été prononcée contre nous et que nous n'étions nullement préventifs.

— Quoi? canaille, interrompit-il vivement, tu oses élever la voix! Ah! je vais t'en f..., moi, de l'anarchie... Vous allez me coller ce coquin-là aux fers par les deux pieds.

Je me mordis les lèvres et rentrai ma colère pour éviter de me voir imposer silence par force.

On nous emmena. Pour gagner l'entrée du quartier cellulaire, nous devions suivre sur une longueur de 150 pas environ, un chemin de ronde large de 2 mètres à peine. Dès que nous y fûmes engagés, ces deux abjects personnages, qui tout à l'heure n'avaient pas trouvé un mot à répondre à leurs chefs, nous insultèrent et nous bousculèrent, l'un d'eux tira son revolver et me prenant spécialement à partie :

— Ah! me dit-il en m'appuyant à la tempe le canon de l'arme, tu n'es plus ici à bord, tu ne peux plus chanter et faire du potin! Si tu dis un mot, je te brûle la gueule!

Notez que j'avais les deux mains attachées et ne pouvais faire un mouvement. J'étais complètement à sa merci, et je sentais à la rage qui l'étreignait que sa menace allait devenir une réalité.

Je ne dus la vie qu'à une circonstance fortuite. Nous étions près de la porte de la prison lorsqu'elle s'ouvrit brusquement pour livrer passage à un homme de couleur, correctement vêtu. Cet homme — je le sus quelques jours plus tard — était le commandant du pénitencier de Cayenne. A sa vue, mon gardien dissimula rapidement son arme et reprit un calme apparent.

Inutile de dire que nous fûmes recommandés d'une façon toute particulière au surveillant de la prison. L'ordre avait été donné de me mettre aux fers ; on étendit la mesure à mes camarades Hincelin, Paridaine, Loiseau et Marlot, lesquels ne protestèrent même pas, sachant que cela eût été inutile, sinon téméraire. On ne nous laissa pas le temps de changer de vêtements, ce qui d'ailleurs eût été difficile, les sacs de mes compagnons étant aussi trempés que nous-mêmes.

Les deux lits de camp de la salle où l'on nous plaça pouvaient tenir une quinzaine d'hommes chacun. Or, quand nous arrivâmes, il y avait déjà quarante prisonniers aux fers ; le soir, on en amena encore une dizaine presque aussi défaits que nous et dont l'un avait depuis trois jours une balle de revolver dans l'épaule. Tous ces gens étaient en prévention de conseil pour délits divers, la majorité pour évacion. Les derniers arrivés passèrent la nuit sur la dalle humide, sans couverture et attachés à une barre de justice semblable à celle où nous avons été embrochés pendant le voyage. Nous fûmes pendant toute la nuit assaillis par les moustiques et les maringouins, auxquels se joignit une autre vermine : des poux énormes qui sont spéciaux à la prison du pénitencier de Cayenne.

Ces parasites sont craints au point que, lorsqu'un condamné ayant séjourné en cet endroit pénètre sur un autre camp, on s'informe immédiatement s'il a passé par la prison et, dans l'affirmative, on le soumet à une sorte de quarantaine jusqu'à ce que l'assurance soit acquise qu'il est débarrassé de ses « habitants ».

Le lendemain matin nous demandions à voir le

*Singe Rouge* afin de nous informer de la situation qui allait nous être faite.

Il nous répondit qu'il n'en savait rien et qu'il attendait lui-même des ordres de la Direction. Espérant être mieux renseignés auprès du commandant nous lui écrivîmes ; il vint nous voir. C'était l'homme de couleur qui m'avait sauvé la vie bien involontairement il est vrai, — mais je lui en savais gré quand même. Ce fonctionnaire fut, sur notre cas, aussi peu explicite que son sous-ordre ; cependant, comme il paraissait assez disposé à nous entendre, nous lui représentâmes que rien ne justifiait les mesures exceptionnelles qui avaient été prises contre nous.

Il se rendit à nos raisons, nous fit déferrer, et, sur notre demande, ordonna qu'on nous plaçât au quartier cellulaire. Nous pûmes enfin nous laver et nettoyer nos effets, nos sacs nous ayant été rendus ce jour même.

Une surprise extraordinaire nous attendait. Dans le contremaitre chargé de nous mettre aux fers et de veiller sur nos personnes, nous reconnûmes le traître qui, quelques années auparavant, avait fomenté la révolte des anarchistes où plusieurs des nôtres avaient trouvé la mort. Ce triste personnage — le lecteur l'a sans doute déjà reconnu — était l'immonde Plista.

En l'apercevant, Hincelin et Paridaine, qui marchaient les premiers, sans proférer une parole, se jetèrent sur lui et le terrassèrent. Chacun le bourra de coups de poing et de coups de pieds en lui reprochant la mort de Simon-Biscuit, de Marpeaux, de Leauthier, de Deriaux, de Chévenet, de Garnier, de Mermes, de Boesi, de Maservin, de Lebault, de Matheyet, de Kervans. Le misérable criait grâce et, sans l'intervention de deux contremaîtres arabes que ses hurlements avaient attirés et qui se portèrent à son secours, armés de matraques et de poignards, il eût certainement payé de sa vie son acte inqualifiable.

Le chef de camp, immédiatement prévenu, vint aussitôt et commença son enquête.

Avec autant de calme que possible nous lui exposâmes les motifs de notre rancune. Jugea-t-il que notre vengeance était légitime, ou n'avait-il pour la *bourrique*

qui en était victime, qu'une estime très limitée? toujours est-il que l'affaire n'eut aucune suite.

Durant les quinze jours que nous passâmes à Cayenne, la vie nous fut rendue un peu plus supportable grâce à l'arrivée au service de la prison d'un surveillant que j'avais connu à Saint-Laurent-du-Maroni, alors qu'il était préposé à la garde de l'hôpital. Il me reconnut et me demanda ce qui m'amenait ici. Il était originaire de Marseille et se nommait Pullicino. Pas mauvais homme au fond, bon père de famille, il chérissait sa femme et ses deux grandes fillettes et était plus préoccupé de l'avenir des siens que des rigueurs du règlement.

Pendant notre passage à Cayenne j'avais adressé une lettre de réclamation à Vérignon, mais le « Père des malheureux » ne jugea pas à propos d'y répondre. Un jour qu'il passait dans le couloir des cellules, j'entendis ce directeur prononcer textuellement la phrase suivante : « Il est urgent que les transportés sentent toujours peser sur eux cette bonne Force qui prime tous les droits ! » Cela donne une idée exacte de l'esprit de justice et d'humanité de cet ex-sergent-major, qui allait bientôt devenir amiral.

Nous nous remîmes petit à petit des fatigues de notre rude voyage. Le 14 juillet arriva. Le jour de la fête nationale, les forçats n'ont aucun changement de régime; le travail est suspendu, mais dans l'unique but de permettre au personnel de prendre part aux réjouissances, tandis que les condamnés demeurent *enfermés* dans les cases.

Au 14 juillet et au 1<sup>er</sup> de l'An, les transportés inscrits au tableau des grâces jouissent d'un semblant d'amélioration et sont promus à une classe supérieure; quelques-uns obtiennent une réduction de peine.

Les forçats sont divisés en trois classes. A l'arrivée au bagne, on est naturellement de la troisième; deux années de bonne conduite peuvent vous faire élever à la seconde; enfin après quatre ans de présence, le transporté est susceptible, s'il n'a encouru aucun reproche, d'accéder à la première.

La première classe est surtout accordée à ceux qui ont rendu des services à l'administration en mouchar-

dant leurs camarades. La seule différence qui existe entre ces trois catégories est nulle en ce qui concerne la tenue, le logement, les travaux et l'alimentation ; elle n'est sensible qu'en ce que les hommes de la première classe sont reconnus aptes à être employés chez des particuliers et à concourir pour la concession.

Le lecteur peut croire que ces mesures de clémence profitent aux transportés en cours de peine qu'elles atteignent. Il n'en est malheureusement rien. Sur le papier, à l'*Officiel*, cela fait bien, mais c'est tout. Je m'explique : Il est excessivement rare que les condamnés à moins de dix ans soient inscrits au tableau des grâces. Or, si l'on accorde à un condamné une remise de peine de deux ou trois ans, ce qui est le maximum, il n'en bénéficiera presque jamais : la mort se chargeant généralement de le libérer avant terme. S'agit-il d'un condamné à vie ? il ne pourra concourir à une remise de peine qu'après dix années de présence ; et cette remise portera à vingt ans le temps qu'il devra séjourner au bagne ; de telle façon que, en admettant que la mesure gracieuse ait été signée à l'expiration des dix premières années, le bénéficiaire ne sera libéré qu'après trente ans de travaux forcés.

On n'a connaissance que d'un seul condamné qui soit arrivé à la libération dans ces conditions. C'était un nommé Laurent. Condamné à mort, il avait vu sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité ; après quinze ans de bagne, il avait été remis à vingt ans et, enfin, ayant, un 14 juillet, bénéficié d'une nouvelle grâce de deux années, il fut libéré en mars 1899, après trentre-trois ans de présence au bagne.

Laurent était une exception, une exception tellement rare, qu'on peut dire que les grâces n'ont, ordinairement, aucun effet en dehors de celles accordées aux libérés astreints à la résidence.

Notre départ de Cayenne fut enfin décidé. Le 18 juillet au matin, nous prîmes passage à bord de la *Cymbline*, petit voilier appartenant à l'administration pénitentiaire, dont le commandement était confié à un garde-chiourme, ancien marin qui remplissait les fonctions de maître, avec sous ses ordres, un second, nommé Marius, un matelot et un mousse. C'était là tout l'équipage

Dès notre arrivée à bord, on nous mit aux fers, mais par un seul pied. A 8 heures, l'appareillage étant terminé, nous prîmes la mer. Nous pouvions, avec bon vent, arriver aux Iles deux heures après. Mais les courants nous étant contraires, il arriva qu'à midi nous étions encore en vue de Cayenne. Loin de nous importuner, la lenteur de la traversée nous était plutôt agréable. Marius, le second, était un gros bonhomme de Marseille que les hasards de sa vie de marin avaient conduit en Guyane. Il racontait volontiers son histoire ; et quand il déroulait son *curriculum vitæ*, il ne s'occupait plus de la barre qu'il faisait aller un peu comme elle voulait. Il nous dit qu'il avait pris part à de nombreuses révolutions dans l'Amérique du Sud, qu'il avait été promu général, qu'il avait remporté des victoires éclatantes et que le président pour lequel il avait combattu lui avait dit un jour : « Marius, si tu veux, en récompense des services que tu m'as rendus, je te donnerai ma fille en mariage... » Ah ! ce bon Marius, s'il avait su... mais on fait des bêtises à tout âge... Et tandis que notre marseillais parlait, le voilier s'en allait tranquillement à la dérive.

Le matelot était un forçat libéré qui, exceptionnellement et peut-être parce qu'il était Corse, avait réussi à se caser dans l'Administration. Il se nommait Vitelli.

Le mousse était un petit orphelin que j'avais connu à Saint-Laurent où l'avaient recueilli et élevé les religieuses de Saint-Joseph-de-Cluny. J'avais eu alors quelques bontés pour cet enfant, qui fut heureux de me prouver sa reconnaissance,

A peine avions-nous pris la mer que le surveillant nous délivra de nos fers.

— Mais vous savez, nous dit-il, surtout pas de blague.

— Soyez tranquille, lui répondis-je, nous n'avons nullement l'intention de nous suicider.

Nous avons touché nos vivres pour la journée. Le mousse se chargea de les faire cuire et prit même un peu sur la ration du bord afin de rendre notre repas plus copieux. Marius, dont nous avons écouté l'histoire avec complaisance et... admiration, nous offrit le café, et le matelot nous donna du tabac. Relativement à notre précédente traversée, celle que nous faisons en

ce moment était merveilleuse, et nous étions au regret qu'elle ne pût durer davantage ; ç'avait presque été un voyage de plaisance.

Il faisait nuit depuis deux heures lorsque le *Cymbline* prit son mouillage au débarcadère de l'île Royale. On nous y débarqua sans cérémonie.

C'était la première fois que Loiseau et moi foulions le sol de cette île ; les autres camarades qui y avaient été déjà internés savaient quelles rigueurs nous attendaient. Nous étions heureux pourtant à l'idée que nous allions retrouver là de bons amis au nombre desquels Pini et Duval et que nous allions avoir des nouvelles de ce malheureux Girier-Lorion.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? hurla le surveillant corse Marqui, qui s'était arraché à sa partie de manille pour venir à notre rencontre. D'où ça vient-il encore toute cette crapule-là ? Combien sont-ils ?

Le surveillant qui nous accompagnait lui tendit des papiers. Marqui y jeta un rapide coup d'œil.

— Ah c'est des anarchistes, dit-il, c'est bon ; qu'on me foute toutes ces canailles-là en cellule avec les fers aux deux pieds.

On nous conduisit à la prison ; mais la place manquant, on nous mena à la case en pierre. L'heure de la mise aux fers étant passée, on s'abstint de nous y mettre ce soir-là ; on nous poussa dans l'obscurité, et la porte de la case se referma sur nous.

## Le forçat poète.

Notre irruption dans la case en pierre avait quelque peu dérangé les dormeurs. Nous allons à tâtons dans les ténèbres pour nous frayer une place. En même temps, auprès de ceux qu'a réveillés notre arrivée, nous nous informons des compagnons dont nous étions séparés depuis longtemps déjà. Nous apprenons ainsi qu'un tel est mort, que tel autre est en instance de Conseil Maritime, qu'un troisième est à l'hôpital, et que Duval est à Saint-Joseph.

— Et Girier ? demandai-je.

— C'est vous, Courtois ? dit une voix.

— Oui.

Je m'approche de l'endroit d'où j'ai été interpellé. Une main se tend vers moi, que je serre et au pressement de laquelle je reconnais celle d'un ami. Hincelin, qui s'est avancé, a reconnu le camarade.

— Tiens, c'est Georges, dit-il, comment ça va-t-il, mon vieux ?

— Bien, merci. Tenez, venez par ici ; en se tassant, on va tâcher de vous faire de la place.

Et nous nous installons tant bien que mal sur le lit de camp.

Le camarade que le nom de Girier avait fait me reconnaître était un nommé Camusat.

A la mort de son père il avait été confié à un sien oncle, banquier aussi avare que riche, qui lui tint la bride serrée. Le jeune homme, habitué à l'aisance, se sentit humilié ; il voulut faire figure quand même avec les jeunes gens de son monde, fouilla dans la caisse et souscrivit de fausses traites.

Sans pitié ni merci, son tuteur le livra aux tribunaux qui l'envoyèrent passer quinze ans à la Guyane.

La justice est ainsi faite. Considérant sans doute qu'il n'y a là qu'une prise d'avance sur un héritage à venir, elle n'a pas à connaître d'un vol pratiqué par le fils aux dépens de ses père et mère ; mais qu'un neveu, orphelin, détourne une parcelle des fonds d'un oncle qui lui tient lieu de père, cette même justice réputée

l'acte crime et envoie son auteur aux travaux forcés. En fait, le geste est le même ; en droit, il diffère du tout au tout. O sainte logique !

A son arrivée au bagne, le neveu du banquier avait fait la rencontre de Clément Duval. Celui-ci, avec son talent de persuasion, n'avait pas tardé à faire du jeune homme un anarchiste convaincu. Et je ne fus pas longtemps à m'apercevoir que l'élève avait de beaucoup dépassé le maître.

A partir de ce jour, nous eûmes, Camusat et moi, en dehors des heures de travail, des conversations à n'en plus finir dont la philosophie anarchiste formait le fond. Notre intimité donna l'éveil aux mouchards, qui s'empressèrent de prévenir l'Administration. On nous sépara, et mon nouvel ami fut envoyé à l'île Saint-Joseph, où il devait, comme compensation, avoir la société de notre ami Duval.

Camusat, que son instruction plaçait au-dessus du commun des transportés, se tenait à la disposition des autres forçats pour la rédaction des réclamations que ceux-ci avaient à faire parvenir au commandant ou au directeur. A cause de cela, le personnel de surveillance l'avait surnommé « Bête à plume ». Mais cette plume n'était pas seulement celle d'un écrivain public, elle était aussi celle d'un poète.

J'ai sur ma table tout un monceau de pièces de vers dont Camusat est l'auteur. J'en prends deux au hasard, que le lecteur lira certainement avec intérêt.

#### STANCES NOIRES

Iles du Salut, septembre 1897.

Tu veux que je chante, ô poète !  
 Mon luth est brisé !  
 Et ses débris dans la tempête,  
 Qui gronda dans mon cœur blessé,  
 Sont disparus, atomes frêles  
 Que les flots rebelles  
 Ont portés vers le gouffre obscur  
 Où s'engloutissent les doux Rêves,  
 Les roses des grèves,  
 Les chants d'amour, les Cieux d'azur !

Tu veux que je chante, ô poète !  
 Mon luth est brisé !  
 Et ses débris dans la tempête  
 Où s'effondra mon cœur blessé,  
 Gisent dans la noire poussière  
 Du froid cimetièrre  
 Où s'engloutissent, tous les jours,  
 En la morne tombe entr'ouverte,  
 L'Espérance verte,  
 Les avenir... et les Toujours.

Je ne chante plus, ô poète !  
 Je hais ! voilà tout.  
 Ainsi qu'une féroce bête,  
 Qui le soir, sortant de son trou,  
 Déambule dans la nuit noire.  
 Ah ! je voudrais boire  
 Et m'abreuver, tel un lion,  
 D'un sang chaud et fumant encore :  
 Dussé-je à l'aurore  
 En crever d'ingestion !

---

## NOSTALGIE

*A l'aimée.*

Quand mes regards, errant sur la crête des vagues,  
 Vont jusqu'aux horizons insondables et vagues,  
 Alors que cherchent-ils ?  
 Ils cherchent dans les flots que le bleu ciel azure,  
 De tes yeux lazulis la lueur douce et pure,  
 Que voilent tes longs cils.

Quand je respire enfin, de la brise du large  
 Les âcres parfums dont l'atmosphère se charge,  
 Ah ! je voudrais sentir  
 Des baisers d'autrefois les empreintes brûlantes,  
 De tes longs cheveux d'or les caresses troublantes,  
 Plus douces qu'un zéphir.

Hélas ! quand mes regards sur la crête des vagues  
 Vont jusqu'aux horizons insondables et vagues,  
 Je ne vois que la mer,  
 Roulant, roulant sans fin ses flots gris et sonores,  
 Et l'éternelle nuit sans astres, sans aurore,  
 De mon sinistre enfer !

Quand j'écoute mugir le flot tumultuaire  
Dont l'écume d'argent mord le roc séculaire,  
Je n'entends que la mer,  
Criant sans fin sa clameur éternelle,  
Ou la brutale voix dont l'accent me rappelle,  
Que mon joug est de fer.

Quand je respire enfin de la brise du large  
Les âcres parfums dont l'atmosphère se charge,  
Je sens l'affre brûlant  
Me verser dans le cœur des effluves mortelles,  
Et le dégoût frôler de ses gluantes ailes  
Mon Etre délirant !

L'envie me vient de donner encore d'autres pièces, mais je dois me limiter. Parmi les poésies qu'a écrites Camusat, il en est de violentes dont l'esprit valut à leur auteur les sévérités de l'Administration.

Le forçat poète avait été employé dans les bureaux du pénitencier où il aurait pu, — à l'exemple de Lévy et d'Allmayer — rendre des services ; mais son caractère indépendant n'avait pas tardé à lui valoir la remise au commun.

Au moment où je mets la dernière main à ce travail pour le livrer à l'éditeur, une triste nouvelle me parvient : l'auteur des deux pièces de vers qu'on vient de lire, en tentant, après treize ans de martyre, de s'évader, s'est noyé en traversant le fleuve du Maroni.

## La dent de l'Amitié.

C'était presque le hasard qui nous avait fait coucher à la case de pierre. Jugeant que ce logement nous allait à merveille, le farouche Deniel avait décidé que nous continuerions à y coucher, les fers aux pieds, et que nous serions, pendant la journée, employés aux travaux les plus durs et les plus répugnants. Je formulai à ce sujet une réclamation, m'appuyant sur les termes du règlement qui dit que les transportés doivent être employés à des travaux de leur profession s'il en existe dans la colonie, ou tout au moins occupés à des travaux en rapport avec leurs aptitudes.

A mon grand étonnement, je reçus presque immédiatement satisfaction, je repris les pinceaux. Cela allait me permettre de faire fumer les camarades avec le tabac que je recevrais comme rémunération.

En ordonnant le réinternement des anarchistes aux îles du Salut, Vérignon n'avait en aucune façon songé à leur être agréable. Afin d'éviter tout groupement, les compagnons furent désignés pour des travaux différents et dispersés dans divers pelotons. Si bien que sur ce bout de rocher, il nous était difficile de nous voir, et tout contact devenait impossible.

Pour communiquer entre nous, nous avions bien recours de temps en temps à la correspondance écrite et clandestine — aux *biffetons*, comme on dit là-bas — mais nous nous exposions à ce que ces bouts de papier tombassent entre des mains indiscretes; nous savions en outre que les intermédiaires qui acceptent de transmettre la correspondance sont généralement des bourriques qui les livrent aux gardes-chiourme contre un verre de tafia ou un demi paquet de tabac. Nous évitions autant que possible de recourir à ce moyen.

Depuis qu'il était à l'île Saint-Joseph, Camusat avait réussi à me donner de ses nouvelles. Je ne dévoilerai pas le moyen, car il sert peut-être encore là-bas aux amis que j'y ai laissés, et je ne voudrais pas, si ces

lignes parviennent aux administrateurs, qu'elles puissent leur servir d'enseignement.

J'avais, de mon côté, trouvé un utile intermédiaire en la personne de l'aîné des frères Rorique, Léonce Degrave.

Les frères Rorique, on s'en souvient, avaient été condamnés à mort, pour piraterie, par le Tribunal maritime de Brest, et leur peine avait été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Afin de rendre plus pénible leur situation, on les avait séparés. L'aîné, Léonce, était interné à l'île Royale, et l'autre, Eugène, avait été placé à l'île Saint-Joseph.

Pendant plus de six mois, nous fûmes, Léonce et moi, attachés chaque soir côte à côte. D'un caractère franc et énergique, mon voisin me fut aussitôt sympathique. Nous ne tardâmes pas à nous lier, et j'appris de sa bouche toutes les péripéties de sa vie aventureuse de marin. Nous bavardions longuement avant de nous endormir, et souvent la ronde de minuit nous surprenait à causer.

Je sus par lui qu'un comité s'était constitué en Belgique dans le but de prouver l'innocence des deux frères. Ceux-ci accueillirent assez mal la nouvelle de la mesure gracieuse qui réduisait leur peine à vingt années. Cette réduction leur apparaissait comme une entrave à leur complète libération.

Lors de son passage aux Iles, le directeur Simon avait accordé aux Degrave l'autorisation de se voir une fois par quinzaine sous condition que ni l'un ni l'autre n'eussent encouru de punition. Léonce se rendait à l'île Saint-Joseph le dimanche matin par le canot à vivres. Tous les quinze jours donc, je profitais de son déplacement pour faire dire quelques mots aux camarades et leur adresser de menus objets plus faciles à se procurer sur l'île Royale, qui est le centre du pénitencier, que sur l'île Saint-Joseph, tels que papier, plumes, crayons, tabac, fil, aiguilles, etc. Je m'abstenaient naturellement de leur faire passer des communications écrites, car Léonce pouvait être fouillé, et la contravention aurait eu pour résultat de supprimer ses visites à son frère et de gratifier les correspondants de quelques jours de cachot. Je ne le chargeais donc que

de messages verbaux. J'avais par lui des nouvelles de Duval, que je ne pouvais parvenir à voir. Je ne voyais pas davantage les camarades Pini et Forest, bien qu'ils fussent avec moi sur l'île Royale.

Forest, employé comme boulanger, était tenu de travailler la nuit, non pour fournir aux transportés le pain du jour, mais afin que MM. les gardes-chiourme et administrateurs pussent avoir des petits pains chauds à leur déjeuner du matin.

Pini était l'objet d'une surveillance toute spéciale. L'origine de cette mesure est si profondément ridicule que je ne puis faire autrement que de l'indiquer.

En 1893, alors que les pétards anarchistes jetaient l'effroi dans le monde bourgeois, un rapport du *Matin* répandit, comme une nouvelle à sensation, que Pini s'était évadé de la Guyane et que les explosions dont on n'avait pas découvert les auteurs n'avaient pu être préparées que par lui. De là, grand émoi au Ministère. On câbla immédiatement à la direction du service pénitencier de Cayenne, qui répondit naturellement que Pini n'avait pas bougé. Mais les administrateurs se dirent que, pour émouvoir ainsi le Ministre, il fallait que Pini fût un gaillard pas ordinaire et que, s'il ne s'était pas évadé, il ne tarderait pas à le faire. On l'employa alors comme jardinier, et on lui confia des travaux qu'il ne pouvait exécuter qu'autour des bâtiments administratifs; de telle sorte qu'il était constamment surveillé et que nul autre transporté ne pouvait communiquer avec lui.

De temps en temps, cependant, nous réussissions à échanger un coup d'œil ou un signe.

Pour comble de malheur, Léonce Degrave tomba malade, entra à l'hôpital et mourut peu de temps après. Le commandant Deniel n'accorda qu'à contre-cœur à Eugène Degrave de venir embrasser son frère mourant.

Mon messenger disparu, il s'agissait de le remplacer. Un forçat canotier, qui faisait le service entre les deux îles, voulut bien se charger d'un billet que je lui remis pour Duval. Malheureusement, mon émissaire fut fouillé; mais, comme il refusa de dénoncer l'expéditeur et le destinataire, il encourut une peine de soixante

jours de cachot et perdit son emploi. Néanmoins, je parvins à communiquer avec Duval et à lui faire connaître mon grand désir de le voir.

Je n'avais aucun moyen de me rendre en personne à l'île Saint-Joseph, mais il y avait possibilité pour Duval de venir à l'île Royale. Et voici comment : les malades sont quelquefois, dans les cas extrêmes, amenés à l'hôpital ; il en est de même de ceux qui, souffrant d'un mal de dents, demandent l'extraction de l'une d'elles.

Il fut donc convenu que chacun de nous se ferait porter malade le même jour et sacrifierait une molaire et une canine. Ainsi nous parvînmes à nous rencontrer, à échanger entre les deux coups de davier nos impressions personnelles et à jouir, pendant une heure, de cette bonne satisfaction qui, pour un moment, fait oublier tant de souffrances passées.

Nous avions eu l'un pour l'autre une dent : la dent de l'amitié.

### La correspondance, les livres et les journaux.

Une des humiliations les plus terribles pour le prisonnier, celle dont il a certainement le plus à souffrir dès le début, est la violation de sa correspondance.

Les lettres qu'il envoie et celles qu'il reçoit, passent toutes sans exception sous les yeux des administrateurs de la prison ou du pénitencier.

Ces lignes affectueuses tracées par la main de l'aimée, d'un parent, d'un ami, sont épluchées et tournées en ridicule par ceux que les règlements administratifs ont fait nos obligatoires confidents. Ce sont là des souffrances que l'on ne peut comprendre qu'après les avoir éprouvées.

Pour ma part, je restai 24 heures avant de lire la première lettre que je reçus dans ces conditions. Que m'importait cette lettre qu'un autre avait décachetée et lue avant moi !

Mais le prisonnier et le forçat en arrivent bien vite à se familiariser avec les rigueurs de l'Administration et finissent par les accepter comme choses ordinaires et intégrantes de la vie spéciale qui leur est faite ; et il arrive un moment où, malgré tout, ces nouvelles sont attendues avec impatience, tant est grand le désir de recevoir quelque chose du dehors.

En France, tant qu'on n'est encore que prévenu, on peut écrire ou recevoir des lettres journallement ; mais, du jour où la condamnation est prononcée, ou, plus exactement, dès l'instant où le condamné a franchi le seuil du dépôt des forçats, sa correspondance ne peut plus avoir lieu qu'une fois par mois, et encore le nombre des lettres est-il limité. Le condamné ne doit écrire qu'aux ministres, aux magistrats, à son défenseur et à ses proches parents.

Si vous êtes un irrégulier, si votre compagne a été choisie en dehors de toute sanction sacerdotale ou municipale, vous ne pourrez correspondre avec l'aimée en aucune façon.

Au bague, l'administration pénitentiaire semble

s'efforcer à écarter du forçat les affections qu'il a conservées. On y est en principe autorisé à écrire une fois par mois, mais la moindre punition vient enlever cette faculté; de sorte que les gens qui ont l'habitude de recevoir régulièrement de vos nouvelles, supposent que vous vous détachez d'eux et en arrivent à rompre leurs relations d'une façon définitive.

Au bague, une fois par mois, et quinze jours avant le départ du courrier, on demande aux condamnés quels sont ceux qui désirent écrire, et l'on prend note des noms et des adresses des destinataires.

Il est interdit aux transportés de posséder de l'encre, des plumes et du papier. Ces divers objets sont distribués par les soins de l'Administration, avec une extraordinaire parcimonie.

Y a-t-il dans un peloton quarante hommes qui aient demandé à écrire? On leur distribuera de vingt-cinq à trente feuilles de papier à lettres, un unique encrier et une seule plume. Cette distribution se fait vers dix heures du matin, et le courrier est ramassé le même jour à six heures du soir. Si un camarade a tenu trop longtemps la plume, ou si le léger stock de papier est épuisé, tant pis pour les autres; ils attendront encore un mois.

Heureusement qu'il est avec le ciel des accommodements et que l'on peut, grâce à l'amitié de quelques camarades employés dans les bureaux, se procurer « de quoi écrire »; encore que ces fournitures ne soient jamais obtenues gratuitement.

Des malheureux abandonnent jusqu'à leur pain afin d'obtenir, en échange, un bout de papier ou une plume.

Le forçat, on le sait, ne perçoit pour son travail aucune rémunération; il lui est donc impossible d'acheter des timbres-poste pour affranchir ses lettres. Le destinataire paye ainsi double taxe, et c'est autant dont profite le budget. On me dira que les personnes qui correspondent avec les transportés peuvent leur envoyer des timbres, et c'est ce qu'elles font pour la plupart. Mais cela est interdit, et puis les gardes-chiourme, chargés de dépouiller la correspondance, conservent avec un soin jaloux ces petits rectangles de

papier; et, si la lettre mentionne l'envoi de timbres et leur nombre, elle est infailliblement passée au bleu. Le pauvre hère qui est ainsi privé des nouvelles de sa famille, croit que ses parents l'ont oublié ou qu'un malheur quelconque les a empêchés de lui écrire. Il fait les suppositions les plus invraisemblables, se lamente, souffre, mais n'est-il pas au bagne pour gémir et souffrir ?

C'est ordinairement à six heures, à l'appel du soir, lorsque tout le monde est sur les rangs, que se fait la distribution des lettres. Chacun est anxieux et impatient, tous les cœurs battent d'émotion, toutes les oreilles sont tendues; et le silence n'est troublé que par la voix du distributeur (entre les doigts de qui tous les yeux cherchent à découvrir par avance l'écriture ou le papier de la personne dont ils attendent des nouvelles). La date de la distribution est quelconque : elle est fixée par la direction et tombe parfois dix, quinze jours ou trois semaines après l'arrivée du courrier.

Bien qu'une grande partie des communications qui leur sont adressées soient interceptées, c'est encore les transportés anarchistes qui en reçoivent le plus grand nombre. Les lettres leur parviennent froissées, raturées, maculées, ayant passé par toutes les mains du personnel; mais on est fait à cela et l'on est heureux (oh! bien heureux!) d'en prendre connaissance; car on a cette joie d'y lire entre les lignes, ce que n'a su discerner l'œil indiscret de l'administrateur. Et comme là-bas, presque tous les compagnons se connaissent, il est bien rare qu'il n'y ait pas dans la correspondance de l'un ou de l'autre quelques nouvelles qui intéressent les camarades.

Nous donnons ci-contre l'énoncé *in extenso* de l'entête et de la marge imprimée du seul papier de correspondance que doivent employer les transportés.

**PENITENCIER DU CAMP**

de .....

N° matricule .....

Nom .....

Prénoms .....

Classe .....

Profession .....

---



---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

---



---

**MINISTÈRE DES COLONIES**

**ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**  
DE LA GUYANE FRANÇAISE

---

**AVIS**

A....., le..... 19....

Toutes les lettres autres que celles adressées au Directeur de l'Administration pénitentiaire, au Gouverneur, au Ministre chargé des Colonies et au Ministre de la Justice, doivent être remises ouvertes aux fonctionnaires et agents de l'Administration pénitentiaire, qui en prennent connaissance.

Les transportés ne peuvent écrire qu'à leurs proches parents et tuteurs et seulement une fois par mois, à moins de circonstances exceptionnelles. Ils peuvent être, par mesure disciplinaire, temporairement privés de correspondance.

Ils ne doivent parler que de leurs affaires de famille et de leurs intérêts privés. Il leur est interdit de demander ou de recevoir des aliments ou des timbres-poste. Ils ne peuvent envoyer ou recevoir de secours que sur l'autorisation expresse du Directeur ; les secours en argent doivent leur être adressés, soit en billets de banque, par lettres chargées, soit en mandats-poste au nom du Directeur. Ces secours peuvent servir à l'achat, sur place, sur la demande des intéressés, de linge hygiénique, chaussures, menus objets, etc. L'envoi de secours en nature (linge, chaussures, objets divers, etc.) est interdit. En cas de réception de colis-postaux, le contenu en est vendu, et le produit de la vente versé au pécule disponible du condamné.

La correspondance est lue, à l'arrivée, par l'Administration, qui a le droit de retenir les lettres.

Elles doivent être adressées par les familles aux condamnés ou au Directeur, à l'exclusion de tout autre intermédiaire. Elles doivent être affranchies.

En dehors de la rare correspondance qu'il reçoit, toute lecture semble interdite au forçat, du moins en ce qui concerne les pénitenciers de la Guyane. Les registres de comptabilité de l'administration portent bien un chapitre où sont mentionnées les dépenses pour l'entretien d'une bibliothèque, mais aucun livre n'est confié aux transportés.

Un jour, étant aux Iles du Salut, je me fis porter en réclamation et comparus devant la commission que présidait le commandant Deniel.

— Que demandez-vous ? me dit-il.

— Je voudrais, répondis-je, qu'on nous communiquât, à quelques camarades et à moi, les livres qui composent la bibliothèque de l'Administration.

Cette requête était si inattendue, elle parut si phénoménale, que ces messieurs de la commission en furent interloqués. Des livres ? à des forçats ? Ils ne comprenaient pas. Ils se turent, embarrassés. Le surveillant chef vint à leur secours.

— Les livres ? dit-il, ils sont en réparation. On est en train d'en dresser le catalogue, et quand ce travail sera achevé on pourra vous en distribuer.

Le commandant, d'un coup d'œil, remercia son subalterne ; puis, s'adressant à moi.

— Vous avez entendu, Courtois ?

Il me donnait congé. N'ayant rien à objecter, je me retirai.

Mais je ne devais pas en être quitte à si bon marché. Ne fallait-il pas que je payasse l'embarras dans lequel j'avais un instant plongé la commission ? J'étais sur le seuil. Deniel me rappela.

— Dites-moi, il y a quelques temps, vous vous êtes montré insolent à l'égard du surveillant Percheval ?

Et sans me laisser le temps de placer une objection, il poursuivit :

— Vous coucherez quatre nuits au cachot.

Je fis ma punition, mais ne me tins pas pour battu. Au courrier suivant, j'adressai une réclamation écrite à M. Lebon, alors ministre des Colonies. Les camarades avaient cherché à me dissuader de tenter pareille démarche dans la crainte qu'elle ne m'attirât quelque nouvelle punition. Mais, ayant considéré qu'en

agissant ainsi je faisais œuvre humanitaire, je ne tins aucun compte des conseils de mes amis.

Le Ministre ne daigna point répondre, et je n'encourus pas même une réprimande.

Mais les quelques jours nécessaires à l'établissement du catalogue de la bibliothèque durèrent longtemps et dureront peut-être éternellement.

Il y a pourtant une bibliothèque, puisque des transports sont occupés en qualité d'ouvriers relieurs pour le compte de l'Administration.

Grâce à l'un deux, je pus me délecter à la lecture de *Salammô* qu'un docteur du pénitencier lui avait donné à relier. Si le chef-d'œuvre de Flaubert avait été trouvé entre mes mains, il est certain que nous nous serions vu infliger, le prêteur et moi, une punition exemplaire, bien que le premier coupable fût le médecin, qui enfreignait le règlement en détournant à son profit la main-d'œuvre pénale.

Je sais bien qu'il y a au bagne de pauvres brutes qui ne respectent rien et aux mains de qui les livres passeraient bientôt à l'état d'inutiles chiffons. Est-ce à dire qu'on doive invoquer ce prétexte pour priver de toute lecture les condamnés qui ont l'amour et le respect des livres?

Les forçats ne sont pas autorisés à recevoir du dehors des journaux ou autres publications. Aussi, est-ce avec une extraordinaire avidité que les condamnés font la chasse au moindre bout de papier dans l'espoir d'y découvrir quelques lignes imprimées qui les mettront au courant des événements extérieurs. Le journal dont on trouve le plus souvent des lambeaux est *la Politique Coloniale*, auquel sont abonnés tous les gardes-chiourme.

... Bien des fois, dans l'espoir d'y lire quelques nouvelles de France, j'ai recueilli des chiffons de papier imprimé dont je lavais les souillures. C'est ainsi que j'eus connaissance de la presque totalité des événements politiques qui se déroulaient alors dans la métropole. Le temps où je pus lire le plus à mon aise fut celui que je passai comme ouvrier à la Relégation des femmes.

Les religieuses y recevaient *la Croix*, *le Pèlerin*, et quelques autres publications du même genre, dont

la prose n'offre pas une bien friande nourriture à un cerveau que hante les idées anarchistes et athéistes, mais qui sont, malgré tout, un régal pour le forçat régulièrement privé de lecture. Les sœurs laissaient ces feuilles à ma disposition, dans l'espoir peut-être que la connaissance des choses miraculeuses qui y étaient relatées pourraient servir à ma conversion.

Hélas ! il est écrit que je dois mourir dans l'impénitence finale.

C'est dans le bureau de M. Chamaillard, commis aux travaux sur l'île Royale, que je fis, en fait d'imprimés, ma découverte la plus précieuse. Je dois à la vérité de dire que la chose trouvée par moi n'était égarée par personne. M. Chamaillard m'avait fait appeler pour me confier quelques travaux. Pendant qu'il me causait, j'aperçus sur son bureau une pile de journaux et, profitant d'un moment où son attention n'était pas portée sur moi, j'escamotai un exemplaire que je glissai furtivement dans la ceinture de mon pantalon. J'allais renouveler l'opération lorsque le commis surprit mon geste. C'était un breton assez bon type qui professait un profond mépris à l'égard des surveillants militaires.

— Que faites-vous là ? me dit-il, moitié souriant, moitié sévère.

— Vous le voyez, lui dis-je, le plus naturellement du monde, je prends un journal.

— Soyez prudent. Si l'on trouve cette feuille en votre possession et que l'on en sache la provenance, on me prendra inéluctablement pour un anarchiste.

Le ton sur lequel étaient prononcées ces paroles semblant m'autoriser à me saisir du second journal, je le joignis rapidement au premier et m'enfuis rapidement avec mon trésor. Car c'était un trésor, véritablement. J'étais tombé sur un exemplaire du *Journal*, qui contenait un article de M. Henri Leyret relatif au cas de notre malheureux compagnon Girier-Lorion. Après l'avoir avidement dévoré, je le découpai avec soin, dans l'intention de le remettre à l'intéressé dès que l'occasion s'en présenterait.

A quelques jours de là, l'Administration qui, sans s'en douter, fait parfois bien les choses, me commit à la

réfection du logement occupé par le surveillant chargé de la garde des aliénés. J'eus la joie de voir ainsi notre malheureux ami et de constater qu'il n'était nullement fou. Il avait eu un accès assez grave, provoqué par l'absorption de nombreuses drogues, mais il était alors complètement guéri et nous pûmes avoir ensemble quelques entretiens.

Si le moral, chez Girier, était sain, le physique, en revanche, était terriblement ravagé, le vaillant compagnon n'offrait plus que l'ombre de lui-même. Et il avait conscience de son état.

— Il ne me reste que quelques jours à vivre, me dit-il... C'est incroyable ce que ces bourreaux me font souffrir ; il eût été plus humain de m'exécuter au lendemain même de ma condamnation.

C'est à cette époque que Girier écrivit à une de ses parentes cette lettre :

Ma très chère cousine,

Si vous recevez cette lettre, dites au monde que sous le soleil brûlant des tropiques, sur un rocher de l'Océan, dans de sombres corridors, derrière de sinistres barreaux, sur la dalle des cachots, Girier, innocent, agonise.

Dites à l'humanité que c'est à elle qu'il en appelle de ses souffrances ; que les preuves de son innocence existent encore et qu'elle a le devoir de les entendre.

Dites-lui que le bagne m'enserme chaque jour davantage de ses griffes fangeuses et qu'il me mange.

Dites aux hommes que les requins m'attendent dans la rade et que, si l'on m'abandonne, je leur serai bientôt servi : dix des nôtres ont déjà servi aux repas de ces squales.

Et je ne suis coupable que d'amour envers l'humanité ; je ne souffre que de ne pouvoir plus lutter pour elle : ma conscience le sait.

Au secours !

ANTHELME GIRIER.

Cette lettre, comme bien on pense, n'avait pas été soumise au visa administratif. Elle fut reproduite dans le *Journal* par les soins de M. Henri Leyret, qui n'avait pas attendu que s'élevât cette plainte lamentable, et avait antérieurement, en trois articles remarquables,

pris la défense du condamné. Dès mon retour en France, j'écrivis à Henri Leyret pour le remercier de son généreux concours. Ma lettre lui parvint à Marseille, d'où il me répondit par une lettre pleine de cœur, dont j'extraits les passages suivants :

Je n'ai pas besoin de vous dire ma joie de vous savoir enfin libres, Cyvoct, Monod, vous : trois hommes arrachés au bagne. Cela nous donne courage pour délivrer les autres. Mais ce pauvre Girier-Lorion, comme vous le dites, n'en reviendra jamais, hélas ! Ah ! s'il avait vécu quelques mois de plus ! J'ai la conviction que j'aurais emporté les dernières résistances...

Séverine, la courageuse femme que l'on retrouve toujours dans la lutte des opprimés contre les oppresseurs, celle qui, peu d'années auparavant, avait pris la défense de Duval et devait, plus tard, rappeler à plus de justice les juges de Forest, fit aussi entendre sa voix en faveur de Girier, pour lequel elle écrivit un long plaidoyer d'humanité terminé par cette phrase :

Tout anarchiste qu'il est, ô modérés, c'est tout de même un homme !

Je suis heureux de pouvoir remercier publiquement ici, tant en mon nom qu'en celui de ceux qui ne sont plus, tous les cœurs généreux qui, à cette époque, s'intéressèrent à notre sort.

## Fortifications de l'île du Diable.

A son arrivée en Guyane, Alfred Dreyfus avait été reçu par le commandant Bouchet et interné au quartier cellulaire de l'île Royale, en attendant que fût terminée la cellule spéciale qu'il devait habiter à l'île du Diable.

Un espace de cinq mètres sur dix, entouré d'une palissade en planches d'ouapa de trois mètres de hauteur, avait été réservé sur le versant Est de cette dernière île, face à l'île Royale. C'est là que, les travaux terminés, on incarcéra le prisonnier d'Etat, sous la garde constante d'un garde-chiourme qui ne le quittait ni jour ni nuit, tandis qu'un autre surveillant montait la faction à l'extérieur. Les gardiens qui, d'habitude, et même pour la conduite de corvée de vingt-cinq hommes ne sont armés que du revolver avaient dû, pour garder l'ex-capitaine, se munir de la carabine. Un baraquement en planches avait été édifié à côté de la demeure du déporté, afin de servir de logement aux gardes-chiourme préposés à cette surveillance spéciale.

Pendant dix-huit mois, ces mesures avaient semblé suffisantes. Mais, du jour où commença en France l'agitation autour de « l'Affaire », la frousse parut s'emparer de la direction Guyanaise ; on interdit aux bateaux l'approche des îles, et l'on commença à fortifier l'île du Diable.

Comme si ce bout de rocher n'était pas assez défendu déjà par les innombrables écueils qui forment autour de lui une fortification naturelle, Vérignon, qui rêvait sans doute la gloire d'un Vauban, avait ordonné l'exécution de nombreux travaux.

L'île du Diable avait été attaquée à son sommet.

Chaque jour, une corvée de soixante hommes, prise en partie à l'île Saint-Joseph, en partie à l'île Royale, venait faire sauter la mine, rouler d'énormes blocs de roches, déblayer ici, remblayer là, dans le but d'établir un plateau rectangulaire d'environ trente-cinq mètres sur quatre-vingt.

On y construisit, en très peu de temps, une solide bâtisse en maçonnerie destinée à servir de caserne à

une vingtaine de surveillants. En même temps, on éleva le nouveau local destiné à Dreyfus.

Pendant que les travaux de charpente et de maçonnerie étaient poussés avec activité à l'île du Diable, les ouvriers en fer et les menuisiers confectionnaient, dans les ateliers de l'île Royale, les ferrures et les boiseries. Dès que le gros œuvre fut achevé, une équipe de peintres, dont je fis partie, fut envoyée sur les travaux.

J'étais enchanté de cette diversion qui venait rompre un peu la monotonie habituelle, et je pensai qu'il me serait probablement donné d'approcher de l'ex-capitaine, de lui causer, ou tout au moins de voir le carcere qu'on lui réservait.

Je le vis en effet. La première pierre en fut posée en ma présence, et je donnai le dernier coup de pinceau à cette sinistre habitation. Mais mon désir de voir le prisonnier faillit me coûter la vie.

Furtivement, en passant auprès de son local provisoire pour me rendre aux travaux, j'avais cru deviner la silhouette du banni, au travers des minces interstices d'une palissade mal jointe. Cela était loin de satisfaire ma curiosité.

Un jour, pendant la sieste, alors que tout, sur l'île, semblait plongé dans le sommeil, je me glissai jusqu'aux planches et collai mon œil à une fente dans l'espoir de voir Dreyfus sortir de sa cabane. A peine étais-je installé à mon poste d'observation, que je me sentis happé fortement au mollet. C'était le chien d'un surveillant qui montait la garde à la place de son maître. D'un vigoureux coup de talon, je me débarrassai de la bête dont je démolis la mâchoire.

Ses hurlements de douleur attirèrent l'attention du garde-chiourme Guillemain, qui fumait sa pipe sur le rivage, tout en contemplant les prouesses d'un coolie occupé à la pêche de la langouste.

Guillemain, que ses manières et sa délicatesse de mouvement avaient fait surnommer « le buffle » était un ivrogne invétéré que l'on ne rencontrait jamais à jeun. Aux aboiements de son chien, il s'élança vers moi en titubant et le revolver au poing.

Je gardai mon sang-froid et fis face à mon agresseur, me souvenant que jamais on n'a enregistré ce

fait d'un surveillant frappant un forçat autrement que par derrière. Je m'approchai de lui en le fixant dans les yeux et, sans attendre sa demande d'explication, je lui dis que j'avais frappé la bête parce qu'elle m'avait mordu.

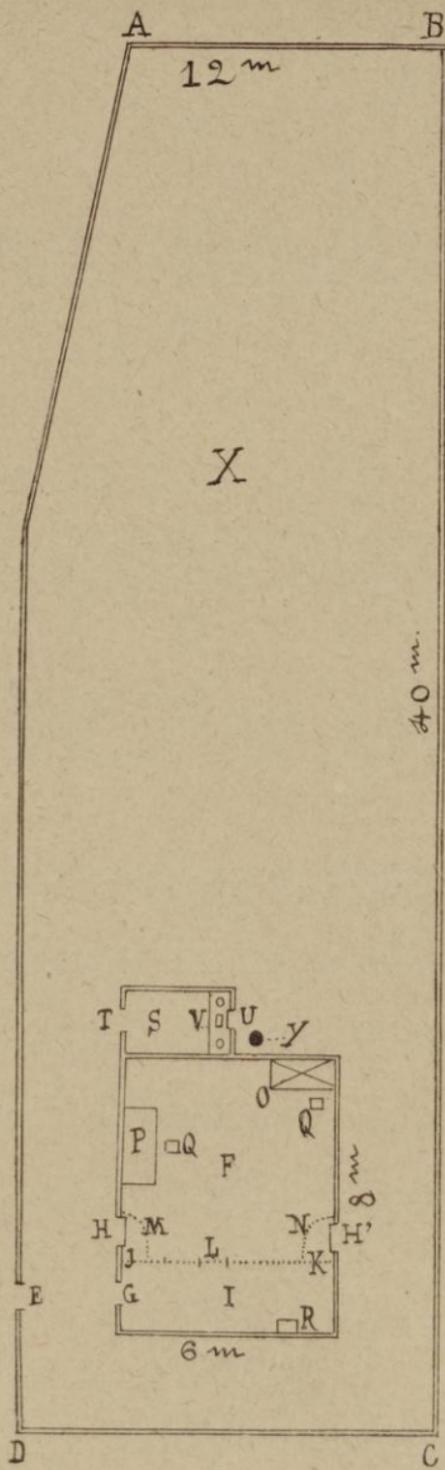
Les yeux du « buffle » étaient injectés de sang et son attitude menaçante. Je ne sais comment se serait terminé l'entretien sans la soudaine arrivée du surveillant principal pour le compte de qui j'avais eu l'occasion d'exécuter en cachette quelques petits travaux. Il rompit l'incident et m'envoya me faire révolvrer ailleurs.

A mon retour en France, je fis la traversée sur le *Saint-Germain*, en compagnie de ce même Guillemin, qui fut alors, à mon égard, d'une politesse obséquieuse.

Tandis que les constructions se dressaient sur l'île du Diable, un quai était établi sur l'île Royale, avec un poste destiné à abriter tous les appareils d'un canot de sauvetage prêt à prendre la mer au premier signal. Un détachement d'infanterie de marine était préposé à la garde du quai, et la sentinelle sous les armes recevait pour consigne d'observer ce qui se passait sur l'île. Tout ce que la population pénale des îles comptait de charpentiers, de menuisiers et de maçons était occupé à ériger la nouvelle demeure de Dreyfus. Lorsque fut terminée cette prison, on l'entoura d'un mur de trois mètres de hauteur en piquets d'ouapa à joints recouverts, de façon à ce que le prisonnier ne pût absolument rien voir de ce qui se passait à l'extérieur. Le malheureux ne devait même pas contempler cette mer dont il entendait jour et nuit les flots déferler aux flancs du rocher.

Le transfert de l'ex-capitaine, d'un local à l'autre, eut lieu un matin d'août 1897, avant l'arrivée des corvées et nous n'eûmes connaissance de ce changement de situation que lorsque l'ordre fut donné de démolir la case provisoire.

Il n'est pas un journal qui, au moment de l'affaire Dreyfus, n'ait tenu à donner la description de la prison où était enfermé l'ex-capitaine, mais les rédacteurs ont parfois mis à cette besogne une telle fantaisie que, certainement, il n'est point superflu de reproduire ici le plan exact de la demeure du condamné.



### LÉGENDE

- ABCD, enceinte en bois d'ouapa.
- E, porte de l'enceinte.
- F, case de Dreyfus.
- G, Porte de la case.
- H, H', fenêtres.
- I, couloir du surveillant.
- JK, grille de fer.
- L, porte de la grille.
- M, N, grilles de fer défendant l'accès intérieur des fenêtres.
- O, couchette de fer.
- P, table en bois.
- Q, siège.
- R, téléphone.
- S, cuisine.
- T, porte de la cuisine.
- U, fenêtre de la cuisine.
- V, fourneau.
- X, esplanade faite de remblais de toutes sortes et recouverte de terre rapportée en vue de jardinage.
- Y, baquet de propreté.

Mais les mesures de précaution que nous venons de décrire ne satisfaisaient pas encore l'esprit timoré de M. Vérignon. De son génie — ou de celui de l'un de ses sous-ordres — allait surgir une invention phénoménale destinée à étonner le monde et à enlever aux plus hardis toute velléité de venir s'emparer de son prisonnier. Il décida l'érection d'une tour en fer de vingt mètres de hauteur et d'environ deux mètres cinquante au carré avec, au sommet, une plate-forme armée d'un canon-revolver. La construction en fut confiée à un forçat italien nommé Novarèze, déjà deux fois condamné à mort et qui s'obstinait à vouloir conserver sa tête sur ses épaules.

Novarèze, qui exerçait le métier de forgeron, avait vu prononcer contre lui la peine capitale par la cour d'assises d'Aix, pour un meurtre qu'il nia toujours avoir commis. Ayant tué un de ses co-transportés, on voulut une seconde fois l'envoyer à l'échafaud. Sa première peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, et la seconde en dix années d'une chaîne qu'il portait encore au moment de la construction de la fameuse tour.

Cette tour, que la population du pénitencier appelait ironiquement la tour Eiffel, fut érigée sous la direction de M. Galtay, conducteur de travaux, plus spécialement connu là-bas sous le sobriquet de Neunœil, à cause de son strabisme.

Les louches étaient nombreux parmi les fonctionnaires du pénitencier, et cela me rappelle une histoire assez amusante.

Un transporté, du nom de Sambartès, comparaisait un jour devant la commission disciplinaire pour avoir contrevenu aux règlements, en ramassant sur l'île des noix de coco, qui y étaient naturellement tombées.

Car, bien que ces fruits jonchent le sol à certaines époques de l'année, il est formellement interdit aux condamnés de s'en saisir, soit pour en consommer la chair, soit pour en œuvrer la coquille.

La commission était présidée par le bigle Deniel et ses membres comptaient : Galtay, dit Neunœil, et le surveillant-chef Robiau, qui louchaient également — par courtoisannerie, à ce qu'on prétendait.

Après avoir procédé à l'interrogatoire et avant de décider du sort qu'on allait faire au délinquant, le président lui demanda s'il n'avait rien à dire pour sa défense.

— Eh bien, Sambartès, maintenant qu'avez-vous à ajouter ?

— J'ai... j'ai à dire, répondit l'autre, que la commission me paraît louche, et que j'aurai beau me défendre, je n'y couperai pas de mes soixante jours.

Il se trompait ; on lui en infligea quatre-vingt-dix.

Pour en revenir au chef-d'œuvre de Neunœil, on dut en opérer le démontage trois ou quatre fois avant de trouver l'aplomb. On édifia définitivement, à l'un des angles de la caserne des surveillants, la base établie sur la véranda et non, comme on l'a dit, au-dessus de la case de Dreyfus.

Mon ordinaire occupation de badigeonneur m'appela à donner le coup de fion à ce mirifique monument. C'est à ce moment que j'eus l'occasion fortuite d'approcher et de voir l'ex-capitaine.

Un service téléphonique existait, qui reliait entre elles les trois îles, et un poste était installé dans la case même de Dreyfus, dans la partie réservée aux surveillants. L'appareil de ce poste s'étant détraqué (probablement à cause du manque d'expérience du gardien chargé de s'en servir), on dut procéder sur l'heure à sa réparation. Mais il y avait pénurie d'ouvriers électriciens. En désespoir de cause, le surveillant-chef Kerbrat s'adressa à moi.

— Eh ! vous, l'artiste, qui savez tout faire... Vous devez vous y connaître à réparer les téléphones ?

J'allais avouer mon incapacité quand, sans me donner le temps de répliquer, il poursuivit :

— Le téléphone de chez Dreyfus ne fonctionne plus. Vous allez tâcher de voir ce qu'il a dans le ventre et me le remettre en état.

Dreyfus?... il s'agit de Dreyfus... Du coup je devenais électricien consommé.

— Parfaitement, répondis-je, montrez-moi ce qu'il y a à faire, et je vais vous arranger cela de suite.

Pour voir de près le prisonnier d'Etat, j'aurais ac-

cepté la besogne la plus difficile. Ma curiosité, qui avait failli me coûter la vie, allait enfin, sans danger, être satisfaite. Je m'armai d'un marteau, d'un tournevis et d'une pince coupante et, accompagné d'un gardien, je pénétrai dans la case du condamné.

**Dreyfus dans sa prison.**

A notre entrée, Dreyfus était accoudé sur sa table, le visage dans les mains, et tirant d'une grosse pipe de bruyère d'énormes bouffées de fumée, qu'il envoyait dans l'air avec une insouciance d'automate. Des livres et des papiers étaient épars sur sa table. Ma présence ne lui fit même pas tourner la tête. Je démontai l'appareil, mettant les clous et les vis hors de service, détordant et coupant les fils conducteurs, éternuant, toussant, faisant le plus de tapage possible, dans le but d'attirer l'attention du prisonnier, qui s'obstinait à me cacher sa figure.

Impatient et décidé à ne pas quitter la place sans avoir contenté mon désir, je fis observer au surveillant qui m'accompagnait qu'une échelle était indispensable pour terminer la réparation.

— C'est bon ! me dit le garde-chiourme. Allez la chercher et faites vite !

Cette recommandation était superflue. Je sortis et, au bout d'un instant, je revenais avec mon échelle, que j'appuyai contre le mur intérieur de la case et dont j'escaladai rapidement les échelons. Je m'aperçus, une fois au faite, que le prisonnier avait changé de posture. Je le voyais maintenant bien en face. Il portait toute sa barbe, assez longue et fortement grisonnante. Son visage était pâle, sous ses cheveux longs et plats et, derrière les verres de ses lunettes, le regard semblait éteint. L'extraordinaire maigreur de tout le corps, son aspect maladif, donnaient l'impression pénible que l'homme qui souffrait dans ce tombeau n'avait plus que peu de temps à vivre. L'abattement moral paraissait chez lui au moins égal à l'affaissement physique. Du haut de mon échelle, je m'évertuais à lui faire des signes d'intelligence, qu'il ne semblait ou ne voulait pas comprendre.

Il est vrai de dire que le surveillant ne pouvait rien voir de ma mimique, tandis qu'il eût certainement surpris les gestes qu'aurait pu faire l'ex-capitaine.

Celui-ci, en outre, était dans une situation où la méfiance ne peut être considérée comme un défaut. J'avais dû incontestablement lui produire l'effet d'un mouton.

Enfin, toute communication verbale étant impossible, et désespérant d'en apprendre davantage, je pris le parti d'interrompre mon travail, laissant l'appareil téléphonique un peu plus démoli qu'il ne l'était avant. Je déclarai mon incompetence en matière d'électricité.

D'après le plan que nous avons donné au chapitre précédent, on a vu que le logement de Dreyfus occupait un espace d'environ cinquante mètres carrés, à la base d'un rectangle long de quarante mètres et large de douze.

Ce logement se composait d'une case séparée en deux parties : L'une, la plus grande, servant de chambre, était meublée d'une couchette en fer, de deux escabeaux et d'une table en bois ; l'autre, séparée de la première par une grille en fer avec porte de communication au centre, formait, à la partie inférieure de la case, un couloir où se tenait, jour et nuit, un surveillant militaire, qui y montait la faction, carabine au bras, avec la consigne de se tenir debout et de ne pas quitter le prisonnier des yeux.

C'est dans ce couloir qu'était établi le poste téléphonique dont je parlais tout à l'heure. Une cuisine placée à l'angle supérieur gauche de la case et y attenante complétait l'habitation ; on n'y accédait que par une porte extérieure donnant dans l'enceinte.

D'un espace relativement considérable, cette enceinte était plane et recouverte de terres rapportées, pour permettre au condamné de se livrer à des travaux de culture. Il n'est pas venu à ma connaissance que le jardinage ait jamais occupé les loisirs de l'ex-capitaine. Vers le mois de juin 1898, une commande vint aux ateliers de l'île Royale, en vue de la confection d'un établi et de tout un outillage de menuisier qu'avait commandés et payés Dreyfus et qui lui furent livrés.

On prétendit bientôt qu'il voulait, avec ces outils, se livrer à la fabrication de modèles d'engins de guerre, et le tout lui fut confisqué quelques semaines après.

Pendant son séjour aux îles, le condamné politique ne mangea jamais la ration réglementaire qu'il touchait comme tous les autres forçats. Il la jetait régulièrement par-dessus la palissade, et les autres condamnés la disputaient aux chiens des gardes-chiourme. Un commerçant de Cayenne lui faisait parvenir, par l'intermédiaire de l'Administration, des aliments (généralement de conserve) à la préparation desquels le prisonnier procédait en personne. Le pain, le vin et le tabac lui étaient fournis contre espèces par les soins du personnel administratif. La case de Dreyfus prenait jour sur l'enceinte par deux fenêtres latérales se faisant face et dont il ne pouvait approcher, le champ d'ouverture en étant intérieurement défendu par une grille de fer.

Les corvées de propreté de l'habitation de Dreyfus et de l'enceinte qui l'entourait, étaient confiées à des coolies ne parlant pas un mot de français et ne le comprenant que très imparfaitement, de sorte qu'il eût été impossible au prisonnier, s'il avait été loquace, d'entamer la moindre conversation. Il était interdit à quiconque de lui adresser la parole, et les questions qu'il posait devaient invariablement rester sans réponse verbale.

Mais en résumé, quelque intolérables qu'aient été les souffrances morales de cet homme, quelque pénible qu'ait été l'incessante surveillance à laquelle il ne pouvait se soustraire une seconde, sa situation (comparée à celle des autres condamnés) doit être encore, au point de vue matériel, considérée comme exceptionnelle et privilégiée.

Cependant, j'ai maintes fois entendu des forçats de droit commun affirmer qu'ils préféreraient leur malheureux état à celui de ce condamné bourgeois. Car rien ne semble aussi insupportable que l'œil du gardien et c'est une joie presque de se sentir, par moments, hors de sa portée. Une minute de liberté relative vaut plus, pour un forçat, que le repos continu ou que la nourriture la plus recherchée.

Dreyfus avait le nécessaire, peut-être le superflu, mais il ne pouvait faire un geste qui ne fût vu et rapporté, pousser un soupir qui ne fût entendu et com-

menté. Et, quand on songe au martyr qu'aurait enduré éternellement ce malheureux, si la campagne menée autour de son nom n'était parvenue à l'arracher au bagne, on se demande s'il est pour un être pensant un supplice plus grand que celui qui lui avait été infligé.

Il me semble, quant à moi, que la réclusion complète et la solitude la plus absolue sont moins dures à supporter que ce regard d'un garde-chiourme constamment attaché sur vous.

Le personnel de surveillance préposé à la garde de Dreyfus — vingt-quatre gardes-chiourme, dont un surveillant-chef — était caserné sur l'île du Diable.

Le traitement de ces gardiens avait été élevé d'un tiers environ. Soit qu'on voulût que tous les surveillants militaires profitassent de cette gratification, soit qu'on craignît quelque tentative de corruption, il avait été décrété que chacun de ces surveillants ne séjournerait pas plus de trois mois sur l'île. J'ai d'ailleurs constaté que ces messieurs étaient loin de nourrir à l'égard de Dreyfus des sentiments de bienveillance ou de pitié : tous le tenaient en parfaite mésestime. Je dois pourtant mentionner une exception : un surveillant de première classe, nommé Sarlin, ne paraissait pas partager la haine commune, ou tout au moins ne se répandait-il pas en propos méchants, ou seulement malsonnants à l'égard du « traître ».

Le père Sarlin, comme l'appelait le chiourme, savait adoucir la rigueur des règlements, par une sollicitude quasi paternelle. Je l'ai vu souvent, au cours des travaux de fortification de l'île du Diable. On le vit inviter au repos des hommes qu'une besogne au-dessus de leurs forces avaient exténués. Au lieu de brutaliser et d'injurier les condamnés, il les stimulait, au contraire, leur prodiguant de bons conseils et des paroles d'encouragement et donnant par-ci par-là, lorsqu'il le pouvait, un quignon de pain à celui-ci, un verre de vin à celui-là.

En ce qui concerne Dreyfus, j'ai été longtemps étonné et le suis même encore, que certains gardes-chiourme, qui ont le coup de revolver si facile, n'aient pas, *s'ils étaient persuadés de la culpabilité de l'an-*

*cien officier*, fait naître l'occasion de lui loger un peu de plomb dans la peau. Sans doute avaient-ils à ce sujet reçu une consigne spéciale !

Aux vingt-quatre surveillants étaient adjoints une trentaine de chiens de garde, de variété bizarre, qui comptaient à l'effectif de deux façons : avec le personnel comme gardiens, et avec les forçats pour l'ordinaire. Ces quadrupèdes touchaient, sur la part commune, trois cent cinquante grammes de pain par jour et par tête.

Le seul souci de Vérignon fut, en un temps, de multiplier les précautions autour de son prisonnier spécial.

## XLVIII

### Armements. — Alertes.

Craignant sans doute que la surveillance dont on entourait Dreyfus ne fût pas assez étroite, ou supposant que les vingt-quatre gardiens préposés à cette tâche pussent être surpris par un sommeil général, il ordonna que toutes les excavations de l'île fussent comblées au moyen de moques, d'estagnons et de boîtes de conserves hors service ; et cela afin que les pas des étrangers ou des indiscrets se dénonçassent d'eux-mêmes à l'oreille des gardes-chiourme, par le bruit de toute cette ferblanterie au froulement des pieds. Bientôt dissimulé sous une rapide végétation herbacée, ce semis de ferraille ne servit plus qu'à blesser, souvent grièvement, les hommes de corvée qui venaient sans chaussures aux travaux de l'île.

De plus, le gardien de faction dans la case même du prisonnier était enfermé avec lui, ayant pour consigne — disait-on — de tuer Dreyfus en cas d'alerte. Le surveillant-chef était seul dépositaire de la clé de l'enceinte et devait procéder lui-même à la relève ainsi qu'à l'introduction des corvées.

Toutes ces mesures n'offraient pas, paraît-il, une suffisante sécurité. J'ai dit qu'un canon-revolver avait été placé au faite de la tour édiflée par M. Galtay. On en installa un autre sur la véranda de la caserne, la gueule tournée vers la mer, et un troisième sur le plateau. Un quatrième canon fut placé à l'avant de la chaloupe *Colonel-Loubert* qui, armée en campagne, restait constamment sous pression. L'équipage de cette embarcation se composait de cinq hommes : deux gardes-chiourme, l'un nommé Vinsonneau en permanence, en qualité de patron, l'autre changeant chaque jour ; un nègre de Cayenne occupant les fonctions de mécanicien ; un forçat-chauffeur et un forçat-matelot.

Chaque nuit, le *Colonel-Loubert*, allait se mettre à l'ancre à quelques encablures, au nord de l'île du Diable, pour revenir au jour reprendre son mouillage

habituel. Enfin une plate-forme élevée sur le quai de la Boulangerie, à l'île Royale, fut armée d'un cinquième canon-révolver qui menaçait l'île du Diable.

Afin que ce déploiement d'artillerie eût sa raison d'être, M. Vérignon avait donné l'ordre de canarder les vaisseaux qui s'aventureraient dans les eaux des îles.

Il ne se passait guère de semaine sans que quelque navire ne contrevint, par ignorance, au décret du 29 mars 1897. C'était à croire qu'ils étaient de complicité avec l'Administration dans le but de justifier son luxe de défense.

On avait bien, avec des appareils de toutes sortes disposé sur les îles des signaux de navigation, mais nul n'en connaissait le complet fonctionnement. Et comme, chaque jour, le canot de service amenait un surveillant qui avait pour mission de changer les pavillons de reconnaissance, il s'ensuivit de nombreuses erreurs.

Tant que les signaux n'étaient échangés qu'entre gens du personnel, cela ne tirait pas à conséquence ; on se comprenait tant bien que mal, et le règlement n'en souffrait guère ; mais il en était tout autrement quand il s'agissait de correspondre avec des bateaux n'appartenant pas à l'Administration.

Un jour, une goélette portant pavillon anglais vint piquer juste entre l'île Saint-Joseph et l'île Royale, face à l'île du Diable. De cette dernière, on fit jouer les signaux, le bateau britannique en fit autant ; mais, comme le garde-chiourme chargé du maniement ignorait totalement la manœuvre, il ne fut pas compris des marins anglais, qu'il ne comprit pas davantage.

Et, la confusion aurait duré longtemps, s'il ne s'était trouvé parmi les transportés d'anciens matelots qui reconnurent que la goélette faisait des signaux de détresse et réclamait du secours. Néanmoins, on ne tint pas compte de leurs dires, et le commandant Deniel, beaucoup plus garde-chiourme que marin, voulant observer la consigne, donna l'ordre de tirer sur l'Anglais... à blanc, tout d'abord.

Il aurait pu faire démâter la goélette, qu'elle n'aurait pas bougé davantage, car, dans la position où elle se

trouvait, il lui était impossible de reprendre le vent à moins d'être remorquée.

Cependant cette particularité ayant été remarquée par un surveillant du port (lequel avait fait son service militaire dans la cavalerie, et qui octroyait à ses canotiers plus de coups de pieds que de gratifications, un certain Morisset), on arma un canot que l'on dirigea sur le bâtiment en panne afin de parlementer.

Morisset, en abordant la goélette, s'aperçut qu'il ne comprenait pas l'anglais. Il revint à terre, s'enquit d'un forçat qui entendit cette langue, le prit à son bord et recommença le trajet. On sut alors que le capitaine du navire étranger ignorait l'interdiction, qu'il ne nourrissait aucune intention hostile, qu'il était venu là uniquement pour faire de l'eau et qu'il demandait à être remorqué afin de retrouver le vent.

Après d'interminables pourparlers, le *Colonel-Louberl* se chargea de dégager le navire, qui fut conduit à la limite réglementaire, où nous le vîmes vingt-quatre heures après, cherchant encore le vent. Quant à faire de l'eau, la question avait paru oiseuse aux administrateurs qui s'étaient dit que : L'English trouverait bien à en faire ailleurs.

Une autre fois, l'alerte fut donnée contre un navire de fort tonnage qui s'avancait majestueusement, avec une tranquillité cynique, dans les eaux des îles. Celui-là, à n'en point douter, venait pour délivrer Dreyfus.

Tous les canons de Deniel émurent les airs de leurs grondements répétés.

Superbe et dédaigneux, le vaisseau continua à avancer sans daigner répondre à cette canonnade. Heureusement, car son artillerie n'eût pas tardé à réduire à néant tout ce qui se trouvait sur les îles. On expliqua facilement ce mutisme, lorsque l'on reconnut, tardivement, que le vaisseau soupçonné n'était autre que *le Dubourdieu*, de la Marine de l'État.

Il stationna trois jours aux îles, où il fit de l'eau et du charbon, tandis que ses officiers, descendus à terre, menaient joyeuse vie en compagnie des médecins et de l'aumônier du bagne, l'abbé Boyer, que des forçats avaient connu sergent aux compagnies des discipline. Il avait du reste conservé l'âme d'un garde-chiourme.

*Le Dubourdiou* était-il chargé d'une mission spéciale auprès de l'Administration pénitentiaire de Cayenne ? Je ne saurais le dire. Qu'on interroge M. Lebon.

Je pourrais raconter de nombreuses anecdotes du même genre. Chaque fois qu'un bateau était signalé en vue des îles, il était d'emblée considéré comme un ennemi à la solde de la bande juive. Et Deniel ordonnait le branle-bas de combat.

Je me bornerai à donner le récit que fit d'une alerte de ce genre un témoin qui y assista du large. Je veux parler du docteur Goureau, qui s'exprime en ces termes dans ses relations de voyage (1).

En somme, les trois îles du Salut ne sont séparées que par un étroit bras de mer en forme d'étoile à trois branches. Encore, pour voir simultanément ces trois branches, pour avoir une vision d'ensemble des trois terres, est-ce assez difficile ; ce fut seulement lorsque notre bateau se trouva au sud-est du groupe que chaque îlot se détacha nettement des deux îlots voisins.

Tout le pourtour de ces îles est hérissé d'énormes rochers sur lesquels le flot se brise en écumant, sentinelles avancées qui défendent l'approche de la terre. Dans cette région sinistre, la mer elle-même perd sa poésie ; la limpidité, la transparence, l'azur teinté d'indigo ont fait place à l'aspect sale, jaunâtre, des eaux continuellement souillées par la boue et la fange que déversent sans cesse les fleuves de la Guyane, du Contesté, et surtout l'Amazone. Ces eaux limoneuses, dont on peut avoir un aperçu en considérant la Seine aux jours de grande crue, sont en outre le repaire de bandes nombreuses de requins qu'attirent dans ces parages les funèbres repas que leur sert l'Administration pénitentiaire. Ils sont cependant moins nombreux que dans la légende, car, malgré toute mon attention, je n'ai pu en apercevoir un seul. Peut-être, il est vrai, est-ce l'heure où ces aquatiques croque-morts sont occupés à leur sinistre besogne.

Voilà le triste séjour réservé aux forçats réputés dangereux ou incorrigibles ! Quand on compare le spectacle que nous avons sous les yeux à nos vertes campagnes de France, à nos coteaux couverts de vignes, aux rives si gaies de la Seine ou de la Loire ou bien encore au littoral enchanteur de la Manche ou de la Méditerranée, une immense tristesse s'empare de l'esprit en songeant que là sous ce ciel embrasé,

(1) *De Dunkerque au Contesté franco-brésilien*, pp. 175-182.

sur cette terre désolée, vivent, comme dans l'enfer du Dante, sans espérance de retour, sans espoir de pardon, des hommes comme nous, dont le crime fut peut-être d'avoir été marqués, dès leur naissance, d'une tare ancestrale. Hélas ! dans notre pauvre société civilisée, l'homme est réputé responsable de ses actes, alors qu'il est simplement le jouet des événements et des circonstances !

Ce n'est pas sans quelque hésitation que nous avons passé à quelques encablures seulement de l'île du Diable : nous n'ignorions pas, en effet, que nous étions en état de contravention. Criminels nous aussi, et voués aux sombres cachots !

Un arrêté du gouvernement de la Guyane, en date du 29 mars 1897, interdit, en effet, à tout navire de s'approcher des îles du Salut au delà d'un rayon de 3.000 mètres. Cela était loin de faire notre affaire ; traverser plusieurs océans pour ne voir la prison de Dreyfus qu'à la distance réglementaire de 3 kilomètres, était inadmissible et puis, en même temps que des sensations, nous voulions rapporter des documents photographiques. Nous n'aurions pas été Français d'ailleurs, si nous avions reculé devant les foudres de l'autorité.

Aussi, malgré les répugnances de Baudelle, nous le décidons à pousser droit devant nous et à raser au plus près les îles du Salut du côté même de l'île du Diable. Nous franchissons résolument le Rubicon, nous verrons bien ce qu'il en adviendra. Et si nous avons passé sans mésaventure, ce ne fut pas du moins sans émotions.

Pendant que le *Georges-Croizé*, pavillon national déployé à l'arrière, pénétrait, en dépit de tous les arrêtés, dans les eaux des îles pénitentiaires, que se passait-il à terre ? Quelles furent les sensations éprouvées par les habitants de la colonie, fonctionnaires et forçats, à la vue de notre bateau qui s'approchait délibérément, qui se dirigeait droit sur l'île Royale, puis qui virait légèrement de bord, comme s'il eût voulu aborder à l'île du Diable ? Quelles craintes assaillirent les gardiens ? Quelles espérances éveilla chez les condamnés et peut-être chez Dreyfus notre témérité ? Il est impossible de faire autre chose que des conjectures, mais du moins il nous fut donné d'assister au plus mémorable des brouhahas.

Le premier qui s'émut de notre audace fut un habitant de l'île Royale, un forçat probablement (1), car du bateau il

(1) C'était en effet un forçat, le « guetteur » chargé d'inspecter le large aussi loin que porte la lunette et de prévenir le commandant de l'approche des navires.

nous semblait vêtu de la blouse grise et du chapeau de paille qui sont l'uniforme du bagne. Il se trouvait à ce moment à la pointe nord de l'île, au milieu des broussailles et des rochers, et nous regardait immobile, sans un geste, dans l'attitude d'un homme profondément ahuri. L'aventure lui semblait, sans aucun doute, des plus extraordinaires. Il est vrai qu'à part le paquebot de la Compagnie transatlantique *la Ville-de-Tanger*, dont le service se fait une fois par mois entre Cayenne et Fort-de-France, on voit rarement passer par ici des steamers français. Et nous, par surcroît, nous avions l'air de vouloir aborder ! Après nous avoir longtemps considérés avec attention, après avoir constaté que nous étions entrés sans hésitation dans la zone « tabou », et que nous ne semblions pas disposés à en sortir de sitôt, l'homme prit soudain une résolution et nous le vîmes se précipiter au plus vite vers le village. Allait-il donner l'alarme ? C'est probable, car son arrivée fut le signal d'un branle-bas général.

L'île Royale, dont les habitants semblaient endormis tout à l'heure, réfugiés tout au moins dans les cases pour s'abriter des ardeurs du soleil de midi, s'anime tout à coup : du village sort en courant une armée de gardes-chiourme, facilement reconnaissables à leur casque de toile blanche ; par les chemins se précipitent dans toutes les directions des affolés qui font de grands gestes et visiblement nous désignent du doigt. Certes, nous sommes bien trop loin pour percevoir les divers bruits de l'île, et pourtant il nous semble, tant nos sens sont surexcités, entendre les hommes pousser des cris, le tocsin retentir, les clairons sonner et les tambours battre. Quelle alerte et pour si peu de chose ! C'est une véritable prise d'armes, tout comme s'il s'agissait d'un ennemi redoutable. Et c'est nous qui sommes ainsi transformés en foudre de guerre. Peste ! quel honneur !

Mais cette mobilisation générale serait-elle encore insuffisante ? Voilà maintenant qu'on réclame du secours à Kourou : le télégraphe aérien est mis à contribution, les boules noires exécutent sur leurs fils de fer une danse épileptiforme variant à tout instant les figures géométriques.

Toutes les forces défensives des îles sont mises sur le pied de guerre, la marine elle-même apporte son contingent : une chaloupe à vapeur se détache d'un petit havre situé à la pointe sud de l'île Royale ; mais elle ne vient pas à notre rencontre comme on pouvait s'y attendre, elle file à toute vitesse vers l'île du Diable. Nous suivons d'un œil curieux et légèrement gouailleur le panache de fumée qui flotte au-dessus de sa cheminée. Ah ! ces gens-là font bonne garde autour de Dreyfus !

Maintenant les hommes sont tous à leur poste de combat, prêts sans doute à repousser la force par la force. Nous rions, nous cependant dont les intentions sont si peu belliqueuses et dont toute l'artillerie se réduit à trois ou à quatre fusils de chasse. Toutefois, malgré ces préparatifs menaçants, nous avançons toujours. A une heure, nous ne sommes plus qu'à un mille de l'île du Diable; c'est fou, mais dans notre insouciance, nous nous trouvons encore trop loin : « Serrez au plus près, criions-nous au capitaine ! »

Mais lui, conscient de sa responsabilité, refuse de nous exposer davantage. Somme toute, il a peut-être raison, car nous risquons fort d'être salués bientôt par des coups de fusils; il est même extraordinaire qu'on ne nous ait pas envoyé quelques boulets de canon. Il y a quelques mois, *le Horten*, un navire de la compagnie Monteux, bien connu par ici, puisque souvent il a fait le voyage de la Martinique à Cayenne et au Contesté, fut ainsi bombardé pour avoir dépassé moins que nous la limite réglementaire. Le garde-chiourme en chef qui a nom Deniel et qui s'institue par euphémisme gouverneur des îles du Salut, passe pour un féroce observateur de la consigne; on lui a dit de tirer des coups de canon sur les curieux, et il tire avec d'autant moins de remords qu'il est assuré de l'impunité. Tuer par ordre supérieur, ce n'est pas être assassin.

Car voilà où nous en sommes sous un régime qui se dit libéral et se glorifie d'avoir fait des nègres des électeurs : des ministres donnent de Paris l'ordre de canonner des citoyens coupables d'ignorance ou tout au plus, comme nous, de curiosité, et le peuple qui se dit libre est devenu tellement veule que, loin de se révolter, il applaudit à ces édits sanguinaires.

Connaissant ces faits, il était plus sage de ne point donner à ce bon M. Deniel le prétexte cherché de tirer sur ses concitoyens; aussi Baudelle donne-t-il l'ordre de virer à l'est.

On ne tira pas sur nous ce jour-là, soit parce qu'on n'eût pas le temps de mettre les canons en position, soit pour tout autre motif. Le plus plausible, c'est que les îles étant à peu près inabordables du côté de l'est, à cause des récifs, les canons étaient braqués du côté opposé. Au reste, ce ne fut que partie remise. A quelques jours de là *le Georges-Croizé* revenant de Demerara où il était allé chercher les frères de C... et Martin, et ayant approché les îles du côté de l'ouest, fut accueilli par quatre coups de canon, dont deux tirés à blanc et deux à boulets. Le fait a été, à l'époque, raconté dans la presse, mais ne provoqua pas la moindre protestation.

Nous commençons donc à nous éloigner, bien qu'à regret, car l'aventure était amusante. Les défenseurs des îles du Salut peuvent dès lors respirer et rentrer dans leurs casernements. Je ne doute pas que Sa Hautesse M. Deniel ne nous ait pris, dans sa maladive imagination, pour des filibustiers venant enlever Dreyfus. Quoi de plus louche, en effet, que de voir un drapeau français dans des eaux françaises? On affirme que l'excellent homme massacrerait de gaieté de cœur tous ses compatriotes plutôt que de lâcher sa proie; il est sûr, avec un tel zèle, d'un avancement rapide.

Cette équipée plutôt comique devait avoir un retentissement au delà des îles; le télégraphe avait répandu l'alarme sur toute la côte, à Kourou et à Cayenne; nous ne sommes pas peu surpris de rencontrer à mi-chemin, apportant le secours de ses pièces de marine, le *Jouffroy*, le navire de guerre chargé de la défense de la Guyane. Il s'avance à toute vapeur, et, par surcroît, toutes voiles dehors, ce qui ne veut pas dire à une folle vitesse, loin de là.

C'est d'ailleurs toute une histoire que celle du *Jouffroy*, un type de bateau tout juste bon à faire du feu. Ce spécimen curieux et unique, je l'espère, de notre marine, n'est pas ancien cependant: il date, en effet, de 1889. Il est tout en bois, ce qu'on pourrait lui pardonner à la rigueur; mais, ô comble! tout comme le modèle construit par son parrain il y a cent vingt-deux ans, il est à aubes: on aurait sans doute cru faire injure à la mémoire du marquis de Jouffroy en adoptant la moderne hélice.

Avec ces propulseurs d'un autre âge, disproportionnés en tout cas avec la masse à mouvoir, il ne se hasarderait pas à donner la chasse à une tortue; aussi, pour augmenter sa vitesse, l'a-t-on doté d'une voilure imposante, de sorte qu'il est à la fois navire à voile et navire à vapeur. Malgré cette savante combinaison de la vapeur et du vent (gageons que l'ingénieur a été décoré pour cela plutôt deux fois qu'une), le malheureux navire, en donnant tous ses moyens, n'arrive qu'à marcher à trois nœuds et demi: c'est, m'assure-t-on, son grand maximum.

Les aventures du *Jouffroy* sont, du reste, légendaires à Cayenne, et chacune de ses expéditions fait la joie des habitants.

Un jour, il partit pour Demerara, à quelques milles de Cayenne, pour prendre le courrier anglais: on ne le revit que deux semaines plus tard. Ce jour-là les négociants qui attendaient leur correspondance ne rirent pas.

Une autre fois, il fut obligé de se rendre à Fort-de-France pour une avarie; car, comme tout navire qui marche, le

*Jouffroy* se paie, de temps à autre, sa petite avarie. Le trajet de Cayenne à la Martinique est généralement de quatre ou cinq jours : *le Jouffroy* mit quatre mois pour effectuer son voyage d'aller et retour.

Quand les forçats s'échappent par mer, souvent même sur une simple barque, c'est *le Jouffroy* qui est lancé à leur poursuite, mais les principes sont respectés : *le stationnaire a poursuivi sans succès*, disent les gazettes, et l'affaire est classée.

Voilà sans doute le plus bel échantillon de notre marine de guerre, et c'est le seul bateau consacré à la défense de toutes nos possessions de la Guyane !

Dans ces conditions, si nous avions voulu fuir, *le Jouffroy* pouvait courir après nous ; il aurait couru longtemps avant de rapprocher les distances à portée de ses canons. Après tout, ils sont peut-être en carton peint ! Qui sait ?

La vérité est que, à cette époque, la surveillance exercée autour de Dreyfus subit une notable recrudescence. Deniel multiplia ses visites à l'île du Diable, on adjoignit au guetteur deux auxiliaires, et, dès qu'un navire était aperçu au large, il était immédiatement signalé au Kourou. Et à la façon dont on se démenait sur les îles, on pouvait déduire qu'une attaque était imminente.

Elle se produisit bientôt.

## Passe-temps militaires.

Dès que furent achevés les travaux de l'île du Diable, les hommes qu'on y occupait durent réintégrer, les uns l'île Saint-Joseph, les autres l'île Royale ; beaucoup, faute d'ouvrage, furent remis aux corvées extérieures. Les peintres, seuls, eurent la chance qu'un travail important réclamât leur concours à l'île Royale, où se construisait une caserne pour le détachement d'infanterie de marine. Nous étions peu nombreux, par conséquent certains d'être tous occupés.

Mais, par une aimable attention à mon égard, Deniel décida que je ne participerais pas à cette besogne. L'équipe des peintres allait se trouver en contact journalier avec les soldats, et il fallait éviter à tout prix que leur pureté d'âme fût souillée de l'approche d'un anarchiste. La théorie militaire ne supporte pas la discussion, et en face de la théorie libertaire, on craignait sans doute que sa beauté ne pâlit quelque peu... Et cependant l'ironique fatalité voulut qu'on fût contraint de recourir à moi et de me laisser même travailler seul à la caserne.

En effet, quand le gros de la besogne fut achevé et qu'il ne resta plus à faire que la partie décorative, il se trouva que j'étais seul capable d'exécuter ce genre de travail. J'allai donc à la caserne, enchanté de l'aubaine, et me mis à l'ouvrage avec la ferme *résolution* de le mener aussi lentement que possible. Toute liberté, même relative, est si douce dans cet enfer, où le travail, qui seul peut féconder et régénérer l'humanité, est prostitué et réduit au rôle avilissant de peine expiatoire !

J'étais seul à travailler, mais non pas isolé. Autour de moi j'avais toujours un cercle de curieux composé de soldats oisifs, qui venaient se distraire à me voir barbouiller les murs. Pauvres hommes ! La loi prenait des années, et quelles années ! de leur vie pour les astreindre à ce métier infâme de geôliers, dont on essayait de leur cacher la honte, en ne leur imposant rien de pénible. Une cinquantaine de troupiers suffisait à assurer le service du fort (postes, plantons, etc.). Les autres

ne faisaient presque jamais d'exercice et n'avaient que le souci d'occuper leurs loisirs. Problème difficile à résoudre en ce lugubre endroit, et qui expliquait le succès de curiosité que provoquait ma peinture.

Je liai conversation avec eux et ne tardai pas à devenir familier. Je reçus ainsi leurs confidences et recueillis d'intéressants détails. Presque tous étaient des engagés volontaires, la plupart parisiens. Beaucoup ne s'étaient réfugiés dans l'armée que pour échapper au bagne. Certains, assez nombreux, avaient des « copains au dur » transportés comme moi ; et le soir, quand je regagnais mon cantonnement, j'avais souvent dans les poches du tabac et différents objets qu'adressaient aux forçats leurs amis de l'armée.

Du reste, à beaucoup d'égards, cette caserne ne différait guère du bagne. Je ne réédite pas ici la comparaison qu'on a faite tant de fois entre les deux endroits où l'homme doit abdiquer toute liberté et toute volonté pour des besoins identiques à tant de points de vue. La ressemblance dont je parle est plus concrète. En cette caserne, on *jaspinait* le même argot qu'en notre bagne, on y jouait les mêmes jeux, on s'y livrait aux mêmes pratiques pédérastiques. Les mêmes causes peuvent-elles produire des effets différents ?

Le vice honteux servait même parfois de trait d'union — si j'ose m'exprimer ainsi — entre forçats et militaires. On surprit un jour un officier de marsouins en indécente posture avec un transporté affecté aux vidanges. Idylle parfumée ! L'affaire fut étouffée, naturellement.

Dans ce milieu, j'éprouvai peu d'ardeur à tâcher de répandre les nobles idées pour lesquelles je souffrais. Deniel avait décidément eu tort de craindre les effets de ma propagande ; jamais je n'entamai de discussion, à moins qu'on ne m'y provoquât, car mes opinions étaient connues.

Cependant, mon travail tirait à sa fin, malgré toute la lenteur savante que j'y avais apportée, lorsque j'appris un jour qu'on allait monter un théâtre et qu'on pensait à moi pour en broser les décors. (Comme cela s'était passé naguère à Saint-Laurent-du-Maroni.) Dans l'ennui mortel qui pesait sur chacun, l'idée de jouer la

comédie avait séduit tout le monde, soldats, surveillants, administrateurs et officiers. L'entreprise se réalisa donc facilement.

On choisit comme emplacement une grande pièce de la caserne servant de réfectoire. On ne fit cette fois aucune difficulté pour me confier l'emploi de décorateur, auquel on adjoignit bientôt ceux de machiniste et de... metteur en scène. On me promit même un salaire, qu'on ne me paya du reste jamais. Ce furent pour moi quelques moments de calme et de bonheur relatif... Je mangeais avec les soldats une soupe moins mauvaise que la nôtre ; je buvais du vin et prenais mon café... Une orgie. Naturellement, je n'eus garde d'abréger ce temps de quasi-félicité et retardai autant que je le pus l'achèvement de mon travail.

Le soir de la première arriva cependant. On jouait je ne sais plus quelle ineptie de Scribe en plusieurs actes ; je venais de disposer, avec quelques soldats qui m'aidaient, les meubles du salon du *un* et, en attendant les trois coups du régisseur, je regardais par le trou du rideau le spectacle que m'offraient les spectateurs. Toute l'administration, tous les geôliers, gardiens, surveillants et soldats étaient devant moi, rangés hiérarchiquement, parés de leurs plus beaux atours et de tous les insignes, galons, rubans, médailles et autres hochets humains. Les enfants, les femmes étaient venus, et, en attendant qu'on commençât, tous bavardaient et riaient, l'air heureux, la conscience calme.

... Et je pensai, à cet instant, qu'à quelques mètres de ce lieu de plaisir, souffraient et agonisaient les pauvres transportés, victimes de ces misérables qui s'égayaient devant moi. Et ma rancune, un peu apaisée par quelques jours de relatif bien-être, commençait à bouillonner en ma tête...

— Ha ! Ha ! c'est toi l'anarchiste, ricana-t-on soudain derrière moi.

Je me retournai. Un marsouin était là, soldat de 2<sup>e</sup> classe, trois chevrons de laine rouge sur le bras gauche. Il était complètement ivre et se tenait à grand-peine debout. Je haussai les épaules et me remis à ma contemplation de la salle. Mais l'autre me prit par le bras et, me tirant violemment à lui :

— Tu sais l'anarcho, t'as rien eu de la veine de pas t'trouver à Saint-Joseph quand on a fusillé tes copains ; t'y aurais passé comme eux autres.

Ma pensée était encore toute pleine de la souffrance de ces martyrs, et cette brute, qui avait sans doute sur la conscience quelques-uns des cadavres de nos amis, venait précisément aviver ma douleur en y mêlant sa stupide ironie. Je me contins pour ne pas l'assommer sur-le-champ ; j'eus cependant assez d'empire sur moi-même pour lui tourner le dos et tenter de m'éloigner. Mais l'ivrogne, tout à son idée fixe, me poursuivait et me lâchait aux oreilles, parmi des hoquets, de grossières injures à l'adresse de ces « canailles d'anarchos... »

A la fin, je n'y tins plus... je voyais rouge et perdais conscience de ma situation. D'une bourrade exaspérée j'envoyai l'homme rouler jusqu'au bas du tréteau qui servait de scène. Au bruit de sa chute, des sergents accoururent et, reconnaissant l'individu, l'un d'eux s'écria :

— C'est encore ce cochon de Z... qui est saoul. Il faut le foutre au bloc.

Et on l'entraîna. Mais en route il narra son histoire et révéla que c'était moi qui l'avais frappé. C'était assez pour me faire condamner à mort. On préféra ne pas ébruiter l'histoire, non pas qu'on me donnât raison, mais simplement parce que ma présence au théâtre à pareille heure était tout à fait irrégulière, alors que j'aurais dû être enfermé et mis aux fers... On me laissa la vie sauve pour éviter une sermonce. Je n'en ai à ces gens nulle reconnaissance.

Mais l'aventure me coûta le poste agréable qui m'avait été confié et, à la fin du spectacle (on m'utilisa encore ce soir-là par nécessité), je réintégrai définitivement la case en pierre où, vu l'heure avancée — il était plus de minuit — j'eus la fortune d'échapper aux fers.

Une autre peine m'attendait, toute morale, mais qui ne laissa pas de m'affecter profondément. On causait, malgré l'heure, au milieu de la case, en prononçant le nom d'Ortiz. Je m'approchai et appris ainsi que sa peine de douze ans de travaux forcés venait d'être commuée en celle de six ans de réclusion qu'il allait achever en France.

Cette nouvelle, dont j'eus confirmation le lendemain,

me stupéfia en m'attristant. Ortiz allait jouir d'une faveur que, de mémoire de forçat, aucun n'avait jamais obtenue. Par quelle bassesse, par quelle platitude, par quelle trahison peut-être l'avait-il pu provoquer? Sa lettre à Bulot portait ses fruits. Et dans la nuit où tristement je pensais, me revinrent à l'esprit quelques mots de M. Simon, qui avait été directeur par intérim, en parlant d'Ortiz. « Cet individu réussira certainement à s'en tirer; je ne le crois pas intéressant, mais je ne ferai rien pour m'y opposer. »

Evidemment, Ortiz n'avait ni toute l'énergie ni toute la conviction qu'exigeait le rôle auquel il avait aspiré; et l'excès de la répression, cruelle et lâche, avait fait naître ou, peut-être, développé sa propre lâcheté.

## Chacun son tour .

En 1898, des journaux mal informés ou mal intentionnés ont parlé avec force détails d'une révolte de forçats à Cayenne. La distance grossit évidemment les faits, surtout quand la mauvaise foi s'en mêle. En réalité, il y eut tout simplement, à cette époque, deux hommes tués par deux autres hommes ; mais ce qui fut anormal en l'affaire et digne d'émouvoir les gens bien pensants, c'est que les victimes, cette fois, n'étaient pas des forçats, mais deux de leurs bourreaux. La chiourme se vengeait.

Et encore doit-on se demander si une de ces victimes fut bien tuée par le forçat qu'on condamna à mort de ce chef. Cette affaire n'a jamais été éclaircie, et je vais la narrer aussi succinctement que les limites de ce récit me le permettent, laissant au lecteur le soin de rechercher la vérité.

Un matin on abattit chez lui, d'un coup de revolver, le commandant du pénitencier des Roches de Kourou. Au bruit de la détonation on accourut ; dans la salle à manger déserte le cadavre gisait ; *la fenêtre était grande ouverte*. On fouilla la maison où ne se trouvait qu'une personne, un transporté nommé Chauvin, *attaché au service* du commandant. On se précipita sur lui pour l'arrêter, et bien qu'il ne fit aucune résistance, un forçat qui se trouvait mêlé aux surveillants accourus, asséna sur la tête du malheureux un coup de barre de fer. Cette lâcheté sans nom fut qualifiée par la suite : *acte de courage* et valut au misérable qui l'avait commise la remise du reste de sa peine.

L'affaire fut rapidement instruite et encore plus vite jugée. Chauvin, contre lequel n'existait d'autre charge que sa présence *toute naturelle* au moment du crime dans la demeure du commandant, comparut devant le Tribunal maritime spécial. Il ne cessa de protester énergiquement de son innocence. Il assura même avoir vu, immédiatement après que le coup de feu eut retenti, un individu sauter de la fenêtre de la salle à manger, et s'enfuir à toutes jambes. Il désigna cet individu qui

était un surveillant, et il se trouva que ce surveillant ne put pas montrer son revolver *qui avait disparu...* Rien n'y fit.

L'accusation affirma que Chauvin nourrissait des idées de vengeance contre le commandant, parce que ce dernier ne lui avait pas fait obtenir la concession qu'il lui avait promise. Elle précisa et raconta que, le jour du crime, Chauvin, armé d'un revolver resté introuvable et dont on ne justifiait pas la présence extraordinaire entre les mains d'un forçat, était entré chez le commandant pour obtenir une explication, et devant la réception peu aimable de ce dernier, lui avait brûlé la cervelle... Comment l'accusation avait-elle appris tout cela puisque le seul témoin du drame était accusé ? Personne ne le sut et les juges point davantage. Mais un Tribunal maritime spécial n'a pas, malgré son nom, de vertus spéciales. Il ne s'arrêta pas à ce léger détail et, sans hésiter, condamna Chauvin à la peine de mort.

Huit jours après la sentence, on assassinait légalement l'homme qu'on soupçonnait être un meurtrier. A Cayenne, le pouvoir discrétionnaire du gouverneur suffit à hâter ainsi la suppression des transportés.

Ce n'est pas que ceux-ci soient, en droit, privés des garanties des condamnés de droit commun. Mais, en fait, les forçats sont à la merci de l'arbitraire de leurs geôliers. Une courte anecdote montrera si j'exagère.

Un annamite, condamné à mort pour je ne sais quel acte, s'était pourvu en cassation, on avait signé un recours en grâce. On surseoit à l'exécution et des mois se passent sans que le malheureux sache quel sort lui est réservé. Il se passe même tant de mois que, le personnel des prisons s'étant renouvelé plusieurs fois, on finit par ignorer à quel titre notre annamite, qui ne savait pas un mot de français, se trouve incarcéré.

Au bout de *trois ans*, enfin, un nouveau commandant vient prendre la direction du pénitencier des îles du Salut — c'était, je crois, Leloup — et il a la curiosité de rechercher pourquoi cet homme est en cellule. Ne pouvant obtenir de réponse, il se décide à faire sortir le pauvre diable et lui donne même en compensation un poste de lampiste sur l'île Royale.

L'histoire terminée là serait déjà passablement instructive, mais le dénouement serait presque humain, il y eut mieux. Deux mois à peine après sa sortie de cellule, l'annamite y fut un jour réintégré. Quinze jours plus tard on l'exécutait. La réponse à l'enquête du commandant était enfin arrivée!

Un second meurtre suivit de quelques jours celui du commandant et occupa, à cette époque, la presse du continent. La victime, un médecin-major, fut bien tuée par un forçat, et j'ose dire que ce fut justice.

Le meurtrier, un tout jeune homme dont le nom m'échappe, était venu au bagne dans des circonstances assez particulières. Étant en traitement dans un hôpital de Paris, il était tombé amoureux d'une sœur de charité à laquelle il déclara sa flamme; sans succès, hélas! car l'épouse du Christ se refusa à tromper son chaste mari. Malgré son échec, le jeune homme ne se rebuta point et, une fois sorti de l'hôpital, il continua à poursuivre la nonne de ses assiduités. Le malheureux perdit la tête à implorer en vain la pitié de celle qu'il adorait; un jour, affolé, il déchargea sur elle trois coups de revolver... Arrêté, poursuivi, il fut pour ce fait, bien que la religieuse n'eût été que très légèrement atteinte, condamné à vingt ans de travaux forcés.

C'était un être faible, timide au moral, avec de subits accès de rage devant son impuissance; maladif au physique... Le régime du bagne ne pouvait lui convenir. Il ne le supporta pas et se trouva constamment en traitement à l'infirmerie ou à l'hôpital. Cet état de choses ne pouvait plaire à l'Administration. On finit par le considérer comme un *fricoteur* et, après avoir commencé par simplement le mal accueillir aux visites, un jour le médecin-major le déclara *non-malade*...

Car, tout naturellement et d'instinct, les majors du bagne se font les complices de l'Administration pour corser la dureté de la répression, de même que certains majors de l'armée apportent leur appui aux officiers pour aggraver les rigueurs de la discipline, avec cette différence néanmoins qu'au bagne les médecins oublient plus encore qu'au régiment leur fonction de *guérisseurs* pour se confiner dans celle de *punisseurs*. Un « non-malade » inscrit à côté d'un nom équivaut à

15 ou 30 jours de cachot et, de tout le codex compliqué et oublié, c'est la formule commode que ces messieurs se rappellent le plus souvent. Les cahiers sont donc remplis de « non-malade » et les cachots regorgent de malheureux qui souvent n'ont même pas été examinés, mais dont la tête a peut-être déplu au major ou qui lui ont été signalés par les surveillants comme *mauvaises têtes*. La *rosserie* des médecins est d'ailleurs légendaire là-bas, et le soir, à l'appel, quand le surveillant prend le nom des malades pour le lendemain, ceux qui se font inscrire entendent toujours un voisin apitoyé ou narquois leur glisser à l'oreille : « Prends garde que le *toubib* ne t'envoie pas à l'hôpital des Bretons. » Le *toubib*, c'est le major ; l'hôpital des Bretons, c'est le cachot.

Notre pauvre diable fut donc un jour déclaré non-malade et de ce fait puni. Comme il était sérieusement atteint, il ne fut pas guéri par ce genre de médication et dut revenir à la visite. Quinze jours consécutifs il fut renvoyé durement. Et cependant son mal était si évident, sa mine souffreteuse si pitoyable que la commission disciplinaire devant laquelle il comparut, peu encline pourtant à l'indulgence, n'osa pas le punir. Elle n'osa pas davantage réprimander le médecin ; et celui-ci persista dans sa triste attitude.

Un matin notre homme à bout de forces, se sentant mourir se traîna encore à la visite. Mais, cette fois, il s'était muni, je ne sais comment, d'un couteau catalan. En le voyant, le *toubib*, sans même le questionner ni l'examiner, lui enjoignit l'ordre de s'en aller, en le traitant grossièrement. L'autre, farouchement résolu, contint sa colère ; il se fit insinuant pour se rapprocher.

« C'est là que je souffre », disait-il, la main crispée sur son arme qu'il dissimulait sous ses effets. Impassible, le major, sans le regarder, écrivait sur le cahier des visites, peut-être le *non-malade* qui allait attirer sur le moribond de nouvelles sévérités... Tout d'un coup, sans que personne ait eu le temps de s'interposer, la lame brilla et pénétra entre les deux épaules du médecin.

La mort fut instantanée.

Saisi, ligotté, traîné en cellule, le meurtrier com-

parut quatre jours après devant le Tribunal maritime spécial qui le condamna à mort. L'exécution eut lieu trois jours plus tard. Pour faire un exemple on voulut faire fonctionner la guillotine dans l'enceinte du pénitencier de Cayenne. Le propriétaire s'y opposa, car l'administration n'est que locataire, et une clause du bail interdisait, paraît-il, les exécutions sur la propriété louée. La mort lente, mais non moins sûre, est seule autorisée.

C'est donc aux îles du Salut que le bourreau Chauvette exerça ses sinistres fonctions. Le malheureux porta avec courage sur l'échafaud le peu de vie que lui avait laissé le régime meurtrier du bagne qu'il ne méritait pas.

Le major fut enterré avec solennité. On prononça de pompeux discours sur la dépouille de cette *victime du devoir*. Un confrère eut un mot significatif : « Dors en paix, ami, nous te vengerons ! »

Le corps médical allait donc augmenter le nombre de ses cadavres. La promesse se réalisa et de longtemps dans tous les pénitenciers il fut plus dangereux que jamais de se présenter à la visite.

Il fallait pour le moins agoniser pour ne pas encourir le terrible : *non-malade*. Un luxe inouï de précautions fut en outre prodigué pour préserver les jours des bons *toubibs* : fouille minutieuse des malades qui devaient se présenter le torse nu, les mains liées derrière le dos ; gardes-chiourme autour du médecin. A dater de ce jour, les majors seuls purent continuer à tuer les forçats ; la réciproque ne fut plus possible.

## Deux meurtres passionnels.

La série rouge continua... Je ne parle pas évidemment des forçats tués par leurs gardes. Là-bas c'est chose normale, et il n'est point besoin de consacrer un chapitre ou même quelques lignes à chacun de ces crimes. Il est bien entendu que le transporté est à la merci de la première brute de surveillant qui, sans motif, par sadisme sanglant, lui collera une balle dans le dos, jamais en face. Je ne signale que les morts caractéristiques et point communes.

Après le commandant et le major, ce furent deux victimes de l'amour passionnel qui tombèrent sur les îles.

La première, femme d'un garde-chiourme nommé Desenti, fut un dimanche tuée par son mari à coups de revolver sur l'île Saint-Joseph. Ce Desenti — un corse — s'était longtemps illustré au « Camp de la mort » par sa férocité à l'encontre des relégués qui y sont détenus. C'était un redoutable tueur d'hommes. Son arrivée aux îles du Salut semblait pourtant l'avoir adouci ; il était un des gardes qu'on préférerait avoir à la corvée... L'amour sans doute avait opéré la métamorphose, car il s'éprit de la fille d'un collègue du nom de Simoni — autre corse — et lui donna son nom.

M<sup>lle</sup> Simoni n'avait certes aucun titre à la couronne de rosière et il était de notoriété publique qu'elle aimait assez distraire l'ennui de Messieurs les officiers et les majors, qui, là-bas, de beau sexe, sont fort dépourvus. Desenti ignorait-il ce détail ? Est-ce sa révélation, après justes noces, qui l'affola ? Ou bien, point jaloux du passé, ne le devint-il que lorsqu'il crut pouvoir considérer la jeune femme comme sienne ? Ou encore agit-il sous l'influence de l'alcool dont il abusait comme tous ses collègues ? Peu importe. Toujours est-il qu'après un dîner de famille, une fois les convives

partis, il brûla la cervelle à son épouse, avec la maîtrise qu'il avait acquise jadis au « Camp de la Mort » sur le dos de maints relégués.

Desenti, arrêté et ligotté par les collègues qui l'eussent félicité de l'assassinat d'un forçat, fut enfermé dans les locaux disciplinaires de la caserne de l'île Royale, en attendant son procès. J'assistai par hasard à son débarquement. Le geôlier faisait vraiment pitteuse mine dans son rôle de prisonnier. C'était une loque abattue, au regard d'alcoolique plus vague qu'à l'ordinaire. La brute insolente et meurtrière envisageait sans enthousiasme la mort qu'elle avait si largement distribuée.

L'instruction fut des plus sommaires. Mais Desenti attendit longtemps à Cayenne avant d'être jugé. J'étais libre le jour de son procès et pus suivre les débats.

Devant l'accusé, de plus en plus affaîssé, défilèrent comme seuls témoins, tous les gardes-chiourme de l'île Saint-Joseph, tout disposés à soutenir un collègue. Comme il fallait empêcher qu'une tache ternît l'honneur intangible d'un surveillant, les juges acquittèrent.

Comment cela les juges ? direz-vous. N'est-ce pas au jury que sont soumis les crimes ?

Non, bon lecteur, pas à Cayenne. Le jury n'y existe pas. En Guyane, comme dans toutes les petites colonies, les affaires qui, dans la métropole, seraient jugées aux Assises, sont soumises à des tribunaux spéciaux, qu'on appelle Cours criminelles, Tribunaux criminels, Cours d'Assises même et dont la composition est assez particulière. Ils comprennent des magistrats désignés par décret, et des assesseurs tirés au sort sur une liste dressée par une commission de *magistrats et d'administrateurs*, et, dans certaines colonies, en Nouvelle-Calédonie, au Sénégal, par le *Gouverneur* qui se décharge de ce soin sur le *procureur général*. Magistrats et assesseurs *délibèrent en commun* sur la question de culpabilité et sur les circonstances atténuantes.

Je ne veux pas savoir si cette association de professionnels et d'amateurs produit plus ou moins de justice que le jury dont nous jouissons. Pour moi toutes les juridictions se valent. Je tenais simplement à constater qu'un des mérites dont on pare la Loi est

d'être la même pour tous les Français. Nos colonies ne sont donc pas françaises ?...

Le second drame passionnel qui ensanglanta l'île Royale à quelques jours du précédent, demande à être conté avec quelque réserve. Les anciens habitués du *Scarabée* me comprendront.

Dans le ménage où il éclata, chacun portait la culotte, et je ne parle pas au figuré. C'étaient deux forçats qui s'aimaient d'amour aussi peu lointaines que possible. Un jour *lui* tomba malade et fut transféré à l'infirmerie. En son absence *elle* ne put résister aux offres d'un séducteur et *elle* succomba ; *lui*, apprit la trahison de l'infidèle et, n'écoutant que sa flamme, demanda, avant guérison, de quitter l'infirmerie, désir insolite, auquel s'empressa d'accéder le major. Réintégré dans la case, il court vers l'*aimée*... Hélas ! sa place était bien prise près d'*elle*, et c'est par un rire narquois que « le même » l'accueillit. Fou de colère jalouse, il rumina jusqu'au soir sa vengeance, et on le vit marcher très agité d'un bout de la case à l'autre. La nuit venue, après la fermeture des cases et avant la première ronde, il se glissa près du hamac de l'infidèle et, d'un coup de *surin*, la cloua sur la toile.

Arrêté par les surveillants de la ronde, il comparut deux mois après devant le Tribunal maritime spécial, qui le condamna à mort.

Je n'accorde guère d'estime aux êtres assez dépravés pour s'adonner à un vice aussi honteux. Mais, que la passion qui pousse le bras soit normale ou non, le fait de tuer son prochain n'est-il pas répréhensible également, aux yeux de la bonne *Loi* égale pour tous ! Et, si la passion peut excuser le crime, comme indice d'une diminution de la volonté, comment ne pas reconnaître à une passion anormale, un caractère plus morbide et plus déprimant que ne l'est celui d'une passion naturelle ? Comment, dès lors, concilier l'acquiescement de Desenti et la condamnation capitale de l'autre ?

Sans doute les juges du premier pensèrent que l'accusé ayant déjà abattu un nombre considérable de victimes, le geste de tuer était devenu chez lui machinal et qu'il n'en avait plus la responsabilité.

L'émule de Socrate eut, devant la guillotine, une attitude des moins crânes. J'ai souvent remarqué, quand j'ai été contraint d'assister à ce triste spectacle, que le courage des condamnés devant la Veuve est en raison directe de la valeur morale des actes qui les y mènent.

Ce fut la dernière exécution qu'il me fut imposé de voir.

## Vérignon amiral.

L'île du Diable, la plus petite du groupe formé par les îles du Salut, est entourée de nombreux récifs. L'inégalité et l'escarpement des roches dont elle est bordée en rendent, de plus, l'accès si difficile, que, par les gros temps, les canots de l'Administration eux-mêmes ne peuvent accoster au débarcadère.

On comprendra, dans ces conditions, combien étaient inutiles et ridicules les travaux de fortifications dont nous avons parlé dans un précédent chapitre, et qui étaient destinés à prévenir toute tentative d'enlèvement de la personne de Dreyfus. Un prisonnier laissé libre sur cet îlot, et sans être gardé à vue, n'aurait pu, d'autre part, s'en échapper de sa propre initiative, et le déploiement énorme de surveillance ordonné autour de l'ex-capitaine ne pouvait avoir d'autre résultat que d'augmenter son martyre.

Une nuit pourtant, les quatre-vingts forçats qui, les fers aux pieds, dormaient dans la case en pierre où je me trouvais moi-même incarcéré, furent réveillés en sursaut au son du canon et de la fusillade.

Que se passait-il ?

Il nous était difficile de le deviner, et les plus folles suppositions se donnèrent cours.

A cette époque, la guerre Hispano-Américaine battait son plein. On crut d'abord que les belligérants cherchaient à s'emparer des îles du Salut. Une sorte de panique régna alors dans les cases ; une anxiété véritable s'empara de quelques-uns qui se demandaient quel sort nous serait réservé si le pénitencier devenait la proie des Américains ou des Espagnols. Nous forcerait-on à combattre comme mercenaires ? Ferait-on de nous des bêtes de somme ou nous fusilleraient-ils tout bonnement ?

— Moi, je m'en fiche, disait l'un, si on bombarde les îles, j'en profiterai pour me tirer des pattes.

— Si c'est les Américains qui viennent, disait un autre, je m'embauche à leur service et j'irai gagner du pognon au pays des dollars.

— Arrive qui plante, concluait un troisième ; nous ne serons jamais plus mal foutus qu'ici.

Un certain nombre, détachés des choses extérieures, lâchaient le mot de Waterloo en demandant simplement qu'on les laissât dormir. Quant aux optimistes, ils se disaient tout bonnement qu'on venait délivrer Dreyfus et qu'ils allaient pouvoir profiter de l'aubaine.

Du côté des anarchistes, dans le clan des « intellectuels », comme on disait, nous pensions avec raison que ces messieurs de la direction nous en offraient encore une des leurs.

Voici en effet ce qui s'était passé :

M. Vérignon avait tenu à s'assurer en personne de l'efficacité des mesures de défense que lui avait dictées son génie militaire. Il n'avait rien trouvé de mieux pour cela que d'organiser toute une petite guerre devant simuler à l'improviste une attaque nocturne dirigée contre les îles. Mais, par condescendance pour Oscar I<sup>er</sup> (autrement dit le commandant Deniel) et pour ne point trop le surprendre dans son repos, il eut l'imprudence de lui faire part d'une expédition dans laquelle sa bonne renommée n'était que trop intéressée.

Oscar, on le comprend, ne se le fit pas dire deux fois et n'eut rien de plus pressé que de mettre en branle toute la garnison des îles, afin de repousser convenablement l'attaque.

Inutile de dire que la défense fut organisée avec une telle maëstria que tout le monde se trouva rassuré et convaincu de l'impossibilité matérielle d'un coup de main dirigé par des adversaires de la tranquillité publique.

La flottille de l'administration, au grand complet, se trouva prête à prendre part à l'action quand, vers dix heures du soir, le petit vapeur *Capy*, battant pavillon amiral, et possédant à son bord le chef d'escadre Vérignon, pénétra dans les eaux des îles.

Dès que sa présence fut éventée, tous les gardeschourme de l'île Royale se précipitèrent vers le quai. On décrocha les appareils, les canots furent armés en hâte, et les surveillants s'embarquèrent pour aller renforcer la garnison de l'île du Diable. En même temps, d'autres canots allèrent, pour la même destination, prendre les gardiens stationnés à l'île Saint-Joseph.

L'île du Diable fait parler son artillerie; de l'île Royale on répond au canon par des salves de mousqueterie; tout le monde est en l'air, on tire, on crie, on hurle, et cette petite fête paraît très réjouissante à M. Deniel qui a rejoint son ami Vérignon à bord du *Capy*.

Finalement, le corps assiégeant est repoussé sans perte, mais avec beaucoup de fracas. L'amiral Vérignon, satisfait de l'expérience, ordonna de cesser le feu. Chaloupe et canots reprirent leur mouillage devant l'île Royale; les surveillants débarquèrent et se rangèrent en bataille sur le quai, attendant les compliments du commandant en chef. Mais M. Vérignon, qui ne se montre jamais prodigue de félicitations, quitta le *Capy* et mit pied à terre sans daigner accorder la moindre louange.

Il fit le tour de l'île et rentra ensuite chez son ami Oscar afin de lui réclamer l'hospitalité. Deniel mit son propre lit à la disposition de Vérignon, se contentant pour une fois d'un matelas posé à terre sous la véranda.

Le lendemain, pour fêter dignement son supérieur, Oscar I<sup>er</sup> lui offrait un repas de Balthazar où fut convié l'abbé Boyer. Naturellement ce fut, comme d'ordinaire, l'administration qui fit les frais du festin. Comme bien on suppose, le peu de légumes que l'on récolte sur les îles va chez le commandant, il garde pour lui les fines pièces de boucherie (dont on ne saurait déceimment, vous en conviendrez, nourrir les forçats); les pigeons, les poulets, les canards et autres animaux de basse-cour destinés aux malades, s'arrêtent à la cuisine de Deniel, et le bordeaux et le champagne lui sont fournis par l'économat de l'hôpital militaire. Pendant que, commandant, directeur et aumônier se délectent à leur santé, les transportés en traitement meurent faute de soins.

Ces fricotages, ou pour mieux dire ces vols, sont fréquents. On les dissimule administrativement en attribuant sur les livres à tel ou tel malade qu'on aura laissé à la diète ou simplement abreuvé de tisane, les vins ou les volailles qui auront figuré sur la table des *grosses légumes*. Tout le monde, sur les pénitenciers, a

connaissance de ces abus de confiance, qui n'ont pas grande importance quant aux denrées détournées, mais qui ont une gravité grande quand aux désastreuses conséquences qui en découlent.

Un transporté, qui avait été pendant assez longtemps employé à la comptabilité de l'économat, avait patiemment dressé pour chacun des administrateurs un dossier où étaient consignés les détournements dont ces messieurs s'étaient rendus coupables et les faux qu'il avait dû commettre par leurs ordres. A sa libération, en juin 1899, ce condamné, du nom de Bataglini, déposa ses dossiers entre les mains du procureur général de Cayenne; tous les détournements dont s'était rendu coupable le personnel du pénitencier y étaient mentionnés avec une extrême minutie, depuis le moindre pigeonneau jusqu'au vol des matelas, que Deniel avait fait refectionner et expédier en France. Une enquête fut ordonnée à laquelle on se livra pendant que j'étais encore aux îles, sous la direction de M. Darius, substitut du procureur général. Je n'étonnerai personne en disant que cette enquête n'aboutit à rien. Bataglini dénonçait en même temps Vérignon, Deniel et l'abbé Boyer. Or, l'aumônier était suffisamment couvert par son caractère religieux, et il aurait fallu s'adresser à des autorités plus haut placées pour incriminer utilement le commandant et le directeur...

Après cette nuit mémorable, dont Dreyfus ne s'expliquera peut être tout le charivari qu'en lisant ces lignes, M. Vérignon revint sur les îles à plusieurs reprises pour s'assurer de leur bon état de fortification. Mais l'attaque des îles ne se renouvela pas.

Qu'avait dû penser de cette alerte bruyante le prisonnier de l'île du Diable? Tout, sauf qu'on tentait de le faire évader; car lui et sa famille ont toujours été hostiles à toute tentative de ce genre. Et j'affirme qu'ils ont repoussé des propositions qui leur avaient été faites en ce sens par des personnes que je pourrais nommer...

## Un mouleur s. v. p.

A un moment cependant, il arriva que la surveillance exercée autour du déporté changea de caractère. Elle était devenue plus étroite encore que par le passé, mais elle semblait empreinte d'une sorte de sollicitude bienveillante.

On s'agitait en France autour de l'« Affaire » ; et Deniel, prévoyant que Dreyfus pouvait être rappelé dans la métropole pour la revision de son procès et y être peut-être acquitté, lui rendait journallement visite et veillait à ce que le régime auquel il était soumis n'altérât point la santé du prisonnier d'Etat.

Malgré toutes ces précautions et sans doute à cause d'elles, Dreyfus tomba gravement malade. S'il allait mourir ! Cette pensée obséda le commandant, qui se dit qu'on ne croirait pas à la mort naturelle du condamné et qu'on l'accuserait lui, Deniel, de cacher sous un acte de décès apocryphe l'évasion ou la disparition de l'ex-capitaine. Afin de prévenir ces malveillantes suppositions, Oscar I<sup>er</sup> se mit en quête d'un mouleur qui devait, en cas d'une catastrophe, mouler le masque du défunt.

Bien que tous les corps de métier soient représentés parmi la population pénale des îles du Salut, on eut quelque peine à y découvrir l'ouvrier désiré. Enfin, à force de recherches, on parvint à mettre la main sur un certain Gianelli au moment où celui-ci s'app préparait à partir pour la « Grande Terre » pour laquelle il venait d'être récemment désigné. Gianelli, qu'on surnommait *Bibi de la Maubert*, ne trouva pas le choix de son goût. Il était condamné à vie et s'était vu interner aux îles à la suite de nombreuses tentatives d'évasion ; il en préparait certainement une nouvelle quand Deniel ordonna qu'il ne ferait pas partie du convoi. Comme compensation à sa déconvenue, on octroya à Bibi un emploi de pêcheur qui lui permettait de circuler presque librement sur les îles et de tirer bénéfice du produit de sa pêche, dont les plus belles pièces honorèrent naturellement

la table d'Oscar. On fit venir de Cayenne du plâtre à mouler ainsi que les outils nécessaires, et l'on attendit patiemment les événements. Le moulage ne fut jamais commandé, car, un an plus tard, Dreyfus fut rappelé en France pour comparaître devant le Conseil de Guerre de Rennes, à la suite de la formidable campagne que l'on avait entreprise en sa faveur, mais dans laquelle on avait oublié, hélas ! de comprendre quelques centaines d'innocents infortunés dont la mort seule achèvera l'obscur martyr.

**La mort de Girier-Lorion.**

J'ai dit en son temps que Girier-Lorion, peu après la commutation de sa peine en celle de cinq années de réclusion cellulaire, avait été interné à « L'Est » comme fou.

Il y demeura un certain temps en observation, puis on lui fit réintégrer le quartier réclusionnaire, le médecin s'étant décidé à reconnaître que ses facultés mentales étaient parfaitement équilibrées. Il y arriva dans un état de faiblesse considérable, et l'état de sa santé devint de plus en plus chancelant, car il lui avait fallu toute son énergie pour subir ce dur régime, et sa constitution en avait reçu de rudes atteintes.

A mon retour aux îles du Salut, il passait un mois sur deux dans une cellule de l'hôpital et le bruit de sa mort se répandait fréquemment dans le camp. Lorsque, à bout de force, il était sur le point de perdre la vie, l'hospice le recevait pour prolonger de quelques semaines encore la torture. On lui faisait ingurgiter contre son gré des drogues destinées à le ranimer, le régime était rendu plus tolérable. En revanche, dès que se manifestait un peu de mieux-être, on ne tardait point à l'envoyer de nouveau en prison.

L'Administration n'avait pu lui pardonner les discours qu'il avait prononcés lors du procès de Cayenne, et sa haine pour cet homme, coupable d'avoir révélé la vérité, devait s'appesantir cruellement sur lui jusqu'à sa mort. Depuis le départ du docteur Jourdran, qui s'était montré bon pour lui, Girier-Lorion n'était plus soigné que par ordre. Cependant, et en dépit de la malveillance de l'Administration, tous ceux qui l'approchaient étaient touchés de son langage et de la grandeur de ses sentiments; on ne pouvait se défendre d'éprouver pour lui de la sympathie.

J'ai parlé de l'honnêteté et des agissements humains d'un surveillant que j'avais rencontré à l'île du Diable, pendant que j'étais occupé à la construction de la nouvelle prison de Dreyfus. Ce surveillant avait été pen-

dant quelque temps chargé des réclusionnaires. Par lui, j'avais régulièrement des nouvelles de Girier-Lorion et je pouvais lui faire passer quelques petites douceurs. Mais le mal continuait son œuvre et mon ami devait bientôt succomber aux continuelles tortures qu'on lui infligeait.

Lorsqu'il sentit approcher la mort, il témoigna du désir de me voir une dernière fois et me le fit connaître par l'intermédiaire d'un forçat infirmier.

Cette entrevue suprême ne pouvait présenter aucun danger. Pourtant, à l'appel que je fis à sa pitié dans le but de l'obtenir, le commandant répondit avec sècheresse par cet article du règlement :

*Tout individu condamné à la réclusion cellulaire, accomplira sa peine dans l'isolement et ne devra communiquer avec personne.*

Quand il s'agissait de faire de la contrebande et de frustrer l'État, ou quand sa table réclamait les vins et les volailles destinés aux malades, l'Empereur des îles était moins étroitement scrupuleux.

Le refus de Deniel, on le comprendra, ne m'enleva pas une seconde l'envie de répondre à l'ardent désir de Girier et, dès lors, ma préoccupation constante fut la découverte du moyen à employer. Mais les jours s'écoulaient sans que je trouvasse la combinaison pratique et les nouvelles que je recevais de mon malheureux camarade devenaient de plus en plus mauvaises. Pourtant l'Administration vint elle-même à mon secours, inconsciemment bien entendu.

En ma qualité de peintre, on me chargea de tracer quelques inscriptions administratives sur les murs du quartier cellulaire auquel fait précisément face la partie du bâtiment de l'hôpital qu'occupait Girier.

La religieuse de service m'ayant vu travailler, me demanda de lui peindre quelques lettres et quelques numéros sur les ustensiles de tisannerie. Avec empressement je me rendis à sa demande, comptant bien mettre à profit les instants que j'allais avoir à passer auprès de sœur V...

Afin de ne pas brusquer les choses, j'entamai avec elle un entretien sur des sujets variés et totalement dénués d'intérêt. Puis, comme incidemment, je laissai

tomber le nom de Girier-Lorion ; l'effet fut désastreux, l'excellente femme se signa. Songez donc : un anarchiste, un athée, quasiment le diable en personne !

— Vous connaissez un pareil homme ? me demanda-t-elle .

— Oui, répondis-je, Girier est mon meilleur ami.

— Au moins, ne pensez-vous pas comme lui ?

— Que si. Ses doctrines et les miennes sont les mêmes. Et j'estime que nous pensons sainement.

Et, sans brusquerie, je lui exposai les théories anarchistes et, afin de les lui rendre plus tangibles, acceptables même, je lui démontrai que les actes principaux du Christ et ses discours en formaient la base fondamentale.

— Celui que vous appelez Notre-Seigneur, conclus-je, est mort crucifié entre deux voleurs pour avoir commis le crime de répandre par la parole ses idées humanitaires. C'était le mode d'exécution d'alors. Mon ami Girier, qu'on n'a pas osé conduire à la guillotine, agonise aujourd'hui au milieu de bandits de toute sorte, et des pires, pour avoir commis le même crime que celui dont vous avez fait votre Dieu.

Le ton de persuasion sur lequel je prononçai cette péroraison fut si profond, qu'il éveilla chez la religieuse une pitié qu'elle ne chercha pas à dissimuler. J'en profitai pour la supplier de m'introduire auprès de Girier.

— Vous le savez, me dit-elle, la consigne est formelle, personne ne doit l'approcher ; et, malgré tout le regret que j'en éprouve, je ne puis vous donner satisfaction.

J'insistai, faisant valoir que la volonté d'un mourant est sacrée. Elle ne me laissa pas achever.

— Quand je le voudrais, objecta-t-elle, je ne pourrais exaucer votre prière ; je n'ai pas la clef de la cellule où est enfermé votre ami.

Elle disait vrai... Quand mon travail fut terminé, la religieuse se confondit en remerciements et me demanda quel genre de récompense elle pourrait m'accorder en échange du service que je venais de lui rendre.

— Vous le savez, madame, lui dis-je, il n'est pas de

chose qui me tienne plus à cœur que de recevoir l'adieu de celui qui agonise à quelque pas de nous. En dehors de cela, je ne demande rien pour moi, mais je vous prierai d'accorder à celui qui va mourir toutes les douceurs dont vous pourrez disposer.

— Soyez certain que je m'évertuerai de mon mieux à rendre moins pénibles ses derniers moments. Mais, hélas ! je n'aurai pas longtemps à lui prodiguer mes soins... car ses heures sont comptées.

Je pris congé d'elle, sans abandonner pourtant mon projet. Son dernier argument avait été qu'elle ne possédait pas la clef de la cellule de Girier. Or, cette clé devait être en sa possession deux fois par jour, à l'heure des repas. Il ne s'agissait donc plus pour moi que de me rencontrer avec la sœur au moment de la distribution des vivres.

Lorsque, à cinq heures du soir, je vis les infirmiers de corvée revenir des cuisines avec les aliments destinés aux malades, je leur emboitai le pas. Suivie d'un homme de service portant le plateau de Girier, la religieuse, avec laquelle je m'étais entretenu quelques heures auparavant, allait pénétrer dans la cellule de mon ami. Je m'élançai vers elle et lui demandai en grâce de me laisser voir le moribond ne fût-ce qu'une seconde. Je me heurtai à la même résistance que j'avais rencontrée tout à l'heure. Mais le moment était décisif, et j'étais décidé à faire n'importe quoi pour vaincre son refus.

— Voyons, lui dis-je, en la prenant doucement par le bras et en l'entraînant dans la direction de la cellule, mon pauvre ami est là, à deux pas de nous, mourant, et la dernière consolation que nous puissions lui offrir est de lui laisser serrer une main amie et d'entendre de la bouche d'un de ceux qui l'ont le plus aimé quelques tendres paroles. Vous êtes femme, vous avez un cœur qui vibre et qui croit ; vous devez être bonne. Je vous en supplie, permettez que je presse un instant contre ma poitrine celui qui va s'en aller pour toujours.

La pauvre femme, presque aussi émue que je l'étais moi-même, ne se sentait plus la force de m'opposer sa volonté. Elle mollissait visiblement. Comme obéissant à une

invincible suggestion, elle se laissa conduire par moi jusqu'à la porte de Girier, qu'elle ouvrit d'un geste presque machinal. La lourde porte roula sur ses gonds et, dans le rayon de lumière qui nous inonda subitement, je vis que les beaux yeux de la religieuse étaient mouillés de larmes. Je me précipitai dans la cellule. Girier, en chemise, était debout, appuyé contre son lit. Dès qu'il me vit, il se laissa tomber dans mes bras et, la tête posée sur mon épaule, il versa des pleurs abondants sans trouver la force d'articuler une syllabe. Je ne trouvais moi-même à prononcer aucune parole, tant j'étais remué par l'émotion.

Pauvre Girier ! Il était encore presque enfant lorsque je le connus ; mais il était alors énergique et robuste, plein d'espoir en l'avenir, plein de confiance en l'application de nos principes, toujours prêt à la propagande.

Il n'était plus maintenant que l'ombre de lui-même ; le régime affreux auquel on l'avait contraint l'avait usé ; et toute tentative pour le sauver eût été vaine. Son corps était couvert de plaies ; et la fièvre, la dysenterie, le scorbut avaient laissé sur son épiderme d'horribles stigmates qui, en se joignant, y formaient d'épouvantables marbrures. La suffocation produite par le trouble de cette dernière rencontre s'étant peu à peu apaisée, le squelette qu'était Girier laissa échapper quelques mots où il s'efforça d'extérioriser tout ce qu'il possédait encore d'âme et de pensée.

— Courtois, me dit-il, mon bon Courtois, merci!... Toi, tu sais, n'est-ce pas?... Bientôt tu seras libre et tu diras combien j'ai souffert et comment j'ai su souffrir.

Entre deux sanglots — car le spectacle de cette scène angoissante l'avait profondément touchée — la religieuse voulut mettre fin à cette poignante entrevue.

— Dépêchez-vous, me dit-elle suppliante, on pourrait nous surprendre !

A peine avait-elle prononcé ces paroles que deux gardes-chiourme — qu'était allé prévenir le forçat infirmier — bondissaient dans la cellule et, revolver au poing, m'ordonnaient de sortir. Leur apparition avait,

pour une seconde, rendu à Girier une apparence d'énergie.

— Tiens, s'écria-t-il en me désignant du doigt les surveillants, voici mes assassins !

Puis, m'étreignant et me serrant avec frénésie contre son cœur :

— Je vais mourir, ajouta-t-il, mais j'en suis heureux ! C'est une délivrance, et je voudrais mourir entre tes bras !... Sous peu, sans doute, tu rentreras en France ; et je compte sur toi pour dire à tous que je meurs par amour de l'humanité et pour raconter publiquement toutes les horreurs qu'au nom de la loi on commet dans cet enfer social qu'est le bagne... »

Les gardiens m'arrachèrent à l'étreinte et me conduisirent au cachot, où je fus mis aux fers incontinent...

L'atroce persécution dont Girier-Lorion avait été victime aux îles du Salut n'est pas spéciale aux pénitenciers de la Guyane. Gallo, l'auteur de l'attentat de la Bourse, en a subi de presque semblables au bagne de la Nouvelle-Calédonie. A cause de sa seule qualité d'anarchiste, on inventa contre lui des rigueurs extraréglementaires et tellement injustes, qu'un surveillant — que Gallo dans un mouvement de révolte avait gravement blessé au visage — ne parlait de lui qu'en termes presque élogieux.

Ce surveillant, du nom d'Alphéran, avait été, de Nouméa, envoyé en Guyane, où j'eus l'occasion de le rencontrer. Il me raconta qu'ayant, au cours d'une corvée, braqué sans motif plausible son revolver sur Gallo, celui-ci lui avait porté à la tête plusieurs coups de pioche dont il gardait à la figure une cicatrice profonde qui l'avait fait surnommer « Le Balafré ». Quand on lui parlait de cette cicatrice, il reconnaissait que Gallo était en état de légitime défense lorsqu'il le frappa.

— C'est un grand cœur, me disait un jour ce surveillant, mais il est comme tous les anarchistes : il ne veut pas se plier aux règlements, et cela lui jouera certainement un mauvais tour.

Alphéran ne se trompait pas, et ses prévisions furent justifiées par cette lettre, que recevait Jean Grave à la fin de l'année 1900 :

*Les compagnons de la Nouvelle aux compagnons français et à leurs frères de tous les pays, solidaires entre eux :*

Chers camarades,

Les anarchistes détenus, pour des causes diverses, dans les bagnes d'outre-mer, subissent des traitements inhumains qu'il est grand temps de dénoncer à l'indignation publique, si l'on ne veut les voir périr sous les coups de leurs bourreaux.

Le fait suivant vous permettra d'en juger. Il y a six ans environ, le camarade Gallo, détenu à l'île Nou, ayant été l'objet d'injustices criantes, adressa à l'administration supérieure diverses réclamations qui restèrent sans effet. Il commit alors l'imprudence d'écrire aux autorités locales que, s'il n'obtenait justice, il saisirait le Parlement du déni de justice dont il était victime. Apeurée, l'administration pénitentiaire donna l'ordre de l'interner dans un cabanon de l'asile des aliénés du bague. Il protesta énergiquement contre cette séquestration, et demanda à être soumis à l'examen d'une commission médicale. On répondit à ses réclamations en lui infligeant des douches !

Bon gré, mal gré, il fallut qu'il subit ce traitement. Néanmoins, plusieurs médecins s'y refusèrent et se bornèrent à le garder dans son cabanon. Quelques-uns même reconnurent qu'il jouissait de toutes ses facultés mentales, mais déclarèrent qu'étant détenu à l'asile *par ordre* du directeur et du gouverneur, ils ne pouvaient (ou n'osaient) prendre sur eux de le mettre *exeat*. — Parmi ces médecins nous citerons en particulier les docteurs Roussin, Crossouard et Pierre. Ce dernier alla même jusqu'à lui dire qu'il reconnaissait parfaitement qu'il n'était pas fou, mais qu'il le maintiendrait toujours à l'asile parce qu'il était anarchiste et qu'il lui plaisait de venger la société.

Indigné, Gallo le soufleta et lui déclara que tôt ou tard il tirerait vengeance de sa cruauté.

Le lâche prit peur et le fit *exeat*. Il sortit de son *in pace*. Mais dans quel état ! Ce n'était plus un homme, c'était un cadavre ambulante.

On fut forcé de le placer aux impotents. Mais là, il fut l'objet de toutes sortes de taquineries et de provocations. On désirait le prendre en défaut, le pousser à bout. Sa prudence sut longtemps le mettre en garde contre les embûches qu'on lui tendait.

Alors, paraît-il, on prit le parti de l'affamer et de le priver des soins médicaux qu'exigeait l'état où l'avait mis sa longue détention à l'asile.

Récemment, il profita d'une visite du commandant du pénitencier Delaleu, pour réclamer sur l'insuffisance et le vol d'une partie de sa ration. Celui-ci lui répondit en lui infligeant une punition de trente jours de *cachot noir* et de fers. Il alla alors à la visite du médecin Pierre pour lui demander les soins qui lui étaient dus. Celui-là lui refusa toute médication et le brutalisa honteusement. Il fit plus, il lui fit infliger un mois de plus.

Ce misérable, quittant le service du bagne, se vengeait ainsi du soufflet qu'il avait reçu et si bien mérité jadis...

On pourrait croire qu'un tel châtiment aurait dû satisfaire la haine des bourreaux. Il n'en est rien : en moins de quinze jours, le brave Delaleu a réussi à lui infliger encore quarante ou soixante jours de *cachot noir* en plus, pour diverses infractions imaginaires. Si cela continue, — et cela continuera certainement, — Gallo aura plus d'un an de *cachot* à purger. Le cas est fréquent. C'est donc pour lui la mort lente, inévitable, horrible. A moins que la voix de la Presse ne fasse réfléchir les tortionnaires et ne les contraigne à se relâcher de leurs odieuses rigueurs. Et encore sera-t-il peut-être trop tard, car leur victime est déjà tellement débilitée par ses souffrances antérieures, qu'il est douteux qu'elle puisse supporter l'épouvantable châtiment qu'on vient de lui infliger pour la mettre dans l'impuissance de se plaindre.

Nous, ses amis, nous estimons qu'il est perdu si quelqu'un n'intervient au plus vite. Voilà pourquoi nous venons vous prier de vous concerter entre vous pour ouvrir une vigoureuse campagne de presse, afin d'attirer l'attention des hommes de cœur sur ce pauvre martyr...

Ici, nous ne pouvons rien : la presse est vendue ou bâillonnée, la terreur règne en souveraine. Nous vous conjurons donc de faire tout ce qui dépendra de vous pour défendre les droits de la justice et de l'humanité. Comptant sur votre concours et sur votre appui, nous nous disons, très chers camarades,

Vos compagnons fidèles et dévoués à la défense de la noble cause de la justice, de la vérité, et de l'humanité.

Pour tous les compagnons de la Nouvelle-Calédonie.

*Leur délégué.*

Nouméa, 18 novembre 1900.

Combien ne s'abusaient-ils pas, hélas ! ceux qui pensaient ainsi que des camarades sans fortune, au nombre de quelques-uns, pouvaient organiser une campagne de presse capable de sauver Gallo du bagne !

De même que Girier-Lorion, Gallo est du peuple; et les Leyret et les Séverine sont rares qui savent prendre en main et soutenir jusqu'à complet succès la cause des humbles et des faibles !

Je m'attendais à ce que le crime dont je m'étais rendu coupable, en pénétrant presque de force dans la cellule de Girier-Lorion, fût suivi d'une exemplaire et sévère répression. Aussi, grande fut ma surprise lorsque, dès le lendemain, je me vis débarrassé de mes fers et que je reçus l'ordre de regagner ma case. C'est que, pour me punir, il aurait fallu prévenir le commandant Deniel qui ne se serait pas expliqué comment on avait pu surprendre la vigilance des surveillants au point de pénétrer dans la cellule d'un réclusionnaire dont on devait épier les moindres mouvements.

Quelques heures après l'entrevue, dont l'émotion l'avait étrangement remué, Girier-Lorion s'était éteint. Le lendemain au soir, son corps fut jeté à la mer...

## Libre !

Quelques jours après la mort de mon malheureux ami, je revis la sœur V... qui me causa avec beaucoup d'intérêt. Le soir même de mon entrevue dernière avec Girier-Lorion, elle avait raconté au couvent la scène dont elle avait été témoin. Elle me dit que les sœurs en avaient été toutes impressionnées, mais que, pourtant, on l'avait blâmée d'avoir enfreint les ordres reçus.

Comme elle s'informait de ma situation au point de vue pénal, je lui appris que je n'avais plus que deux mois à faire. Nous étions, en effet, à la fin de novembre 1898, et j'étais libérable en janvier 1899. L'excellente femme me proposa alors d'entrer à l'hôpital pour y terminer moins durement ma peine. Mais je la remerciai, objectant que je n'étais pas malade.

— Je ne souffre que d'une chose, ajoutais-je, du manque de liberté et j'en serai bientôt guéri.

Cependant elle insista, et je me laissai convaincre.

— Si vous n'êtes pas malade, vous vous reposerez du moins, me dit-elle. Je change de service la semaine prochaine, je m'arrangerai pour que vous soyiez avec moi et vous pourrez attendre avec tranquillité le jour de votre libération.

En me quittant, elle m'annonça qu'elle me ferait prévenir du jour où je devais me présenter à la visite.

Moins d'une semaine après, un infirmier m'apportait un paquet de tabac de la sœur V... Sur la bande qui l'entourait, je découvris ces mots : « Présentez-vous à la visite demain matin. »

J'ai dit combien il était difficile d'être reconnu malade depuis l'assassinat du médecin de Cayenne, et je me demandais en vain comment je pourrais décider le docteur à m'accepter. Ce jour-là, je me rencontrai devant lui avec une quantité de vrais malades, que la fièvre ou la dysenterie avaient rendus méconnaissables, et qu'il refusa d'admettre à l'hôpital pour la plupart.

Mon tour vint. Je n'avais pas eu le temps d'ouvrir la

bouche que le médecin de service, le docteur Mikel, me dit sans même m'examiner :

— Ah ! c'est vous, Courtois ? C'est bon : Hôpital !

Pour être admis à la visite, point n'est besoin d'être souffrant, il suffit d'être recommandé.

Ce procédé me répugnait bien un peu, mais je réfléchis avec justesse qu'un refus de ma part ne procurerait pas de meilleurs soins à ceux que l'on renvoyait et je me tus. Le soir même, je couchai à l'hôpital dans un bon lit, un si bon lit que je fus trois nuits sans pouvoir dormir, entraîné que j'étais depuis cinq ans à reposer sur la planche avec les deux fers aux pieds.

La sœur m'avait fait placer au fond d'une galerie où j'étais isolé des autres transportés et, pour me remettre de la mauvaise ration du camp, elle me réservait comme nourriture les meilleurs morceaux, auxquels elle ajoutait quelques friandises apportées du couvent à mon intention.

Je demeurai ainsi jusqu'au 26 janvier, qui était la veille de ma libération. Je sais d'autant plus gré à la sœur V... des bons soins qu'elle eut pour moi que, connaissant mes idées sur la religion, elle les respecta et ne m'invita jamais à assister aux offices, ce qu'elle ne manquait pas de faire auprès de tous les autres malades. C'était aussi pour que je ne fusse pas obligé d'assister aux prières qu'elle m'avait placé dans un endroit à part.

Je tiens à remercier, en ces notes, la sœur V... des bontés qu'elle eut pour moi, mais je ne puis m'empêcher d'exprimer un regret : c'est que, parmi ses sœurs en religion, peu lui ressemblaient et qu'elle-même, parfois, montra de la partialité dans la distribution de ses soins...

Le jour tant désiré arriva enfin !

Le 27 janvier 1899, à la sortie des cases, les ferçats, comme d'habitude, se rangèrent sur quatre rangs et par pelotons pour répondre au premier appel de la journée. Moi seul peut-être parmi toute la troupe, je me sentais le cœur léger et plein d'espérance.

Pour la première fois depuis cinq ans, je ne répondrais pas à l'appel et mon nom allait être définitivement rayé du contrôle du bagne !

Je m'illusionnais quelque peu, cependant. La libération d'un forçat est chose si peu fréquente que, soit par oubli, soit que l'administration voulût jusqu'au bout m'infliger ses tracasseries, je figurais encore ce matin-là sur le carnet d'appel et l'on me nomma.

Paisiblement, j'étais resté dans la case, attendant que l'on vînt officiellement m'annoncer ma libération et je réfléchissais à tout l'imprévu que me réservait ma nouvelle situation : j'allais être envoyé à Cayenne dans un pays dont je ne connaissais que le pénitencier, sans relation, sans autre recommandation que ma qualité d'ex-forçat et d'ex-forçat anarchiste ! Allais-je trouver du travail dans ces conditions ? A quel genre d'occupation allais-je demander des moyens d'existence ? D'identiques souffrances ne m'attendaient-elles pas sous une illusoire forme de mieux-être ?

Et une tristesse singulière m'assaillait à cette heure où j'aurais dû être tout à la joie : je laissais dans cet enfer social des amis qui m'étaient chers, avec lesquels, libre, j'avais partagé les souffrances du bagne durant plusieurs années. Et j'étais contraint de les abandonner ! Ils restaient là, eux, sur ce rocher perdu et sans espoir d'entendre jamais sonner l'heure de la délivrance.

Une foule de souvenirs se pressait dans ma mémoire. Je me revoyais enfant ; je pensais à la joie que devaient éprouver en ce jour mes bons vieux parents, les êtres aimés, les amis dont j'avais été si brusquement séparé.

Allais-je enfin les revoir ?

J'allais être libre. Mais est-on libre loin de tous ceux qu'on aime, dans un pays qui ne rappelle que souffrances et infamie ? Je ne serais plus au bagne, mais je devais, en vertu de l'application de l'article 6 de la loi du 30 mai 1854, résider dans la colonie durant un nombre d'années égal à celui de ma peine.

Cinq ans encore ! Cinq ans !

— Eh ben ! To veni travail ?

Un contremaitre arabe venait d'entrer, interrompant brutalement mes réflexions, et il m'intimait l'ordre de sortir de suite. Je répondis ce seul mot :

— Non !

Je n'avais aucune explication à fournir à ce sous-garde-chiourme.

Il se retira en maugréant dans son jargon. Derrière lui un surveillant accourut, furieux, le revolver au poing. De la porte de la case, il beugla :

— Faut-il un ordre du ministre pour vous faire sortir ?

Je lui répondis simplement que, ma peine expirant le 27 janvier, je ne comptais plus à l'effectif depuis minuit.

— C'est bon ! grogna-t-il, sortez toujours ; nous verrons ça tout à l'heure si c'est vous qui commandez !

J'insistai, alléguant que, si l'Administration oubliait la date de ma libération, j'avais, moi, de très sérieuses raisons pour m'en souvenir, et je conclus :

— Je n'irai pas au travail !

J'avais affaire à une brute. Il ne voulut rien entendre, et, s'avançant vers moi d'un air menaçant :

— Je vous dis de sortir, vociféra-t-il.

Je compris que ce Corse, car c'en était un, était capable de faire usage de son arme, et je me décidai à sortir, non toutefois sans perdre de vue ses mouvements. Au dehors, les chantiers étaient formés, le défilé commençait. Je m'avançai vers le capitaine d'armes pour lui expliquer que je devais être libéré.

— C'est bien ! Foutez-moi la paix, fit-il. Mettez-vous de côté ; nous verrons ça tout à l'heure.

Quand toutes les corvées furent parties, on me conduisit au service intérieur et on téléphona à Oscar I<sup>er</sup> — c'était toujours le commandant Deniel. — Il répondit de me laisser libre et de me faire conduire à 9 heures au commandement.

À l'heure indiquée, un contremaître, planton au service intérieur, vint me chercher pour m'y conduire. Ce contremaître n'était autre que le trop fameux Allmayer dont j'ai eu l'occasion de parler dans la deuxième partie de cet ouvrage.

Deniel, qui m'attendait, se montra d'une politesse obséquieuse et, me désignant un siège.

— Asseyez-vous, Courtois, me dit-il, nous allons causer !

J'obéis, me demandant par suite de quelle métamorphose cet homme était devenu aussi poli.

Il était assis devant son bureau et il faisait face à une grande fenêtre qui éclairait son visage. Je l'examinai

longuement, cherchant à lire sur cette figure impassible ce qu'il pouvait bien avoir à me dire.

Après un long silence, il parla en ces termes :

— Le jour tant attendu de votre libération est enfin arrivé. J'ai tenu à remplir moi-même cette dernière formalité et à vous remettre, suivant l'usage, le livret destiné à faire connaître aux transportés libérés les dispositions légales et réglementaires qui les concernent. Le voici... Voici également un ordre d'embarquement qui servira à votre transport à Cayenne par le premier navire de passage aux îles du Salut.

Je pris de ses mains les pièces administratives qu'il me tendait et il continua sur un ton paternel :

— Voyez ce que vous ont coûté vos idées. J'espère que la leçon vous sera profitable et qu'à l'avenir vous négligerez la politique. Je le sais, moi qui vous parle, ce que c'est que la politique !... Si l'on veut faire de la politique avec profit, il faut toujours être de l'avis des gouvernements, sans quoi l'on s'expose à des persécutions. Maintenant que vous savez à quoi vous en tenir, je pense que vous n'affronterez plus les mêmes dangers. Vous êtes intelligent, vous pourrez gagner votre vie à Cayenne et enfin...

J'arrêtai là le discours plutôt grotesque de ce rond-de-cuir qui ne connaissait de la vie que ce qu'il en avait appris en feuilletant les paperasses de l'Administration pénitentiaire dans laquelle il avait conquis tous ses grades. J'avais vu tant de fois ce monsieur en ridicule posture, entre autres quand le docteur Mariot lui avait administré deux soufflets auxquels il n'avait pas répondu, que tout ce qu'il me disait me portait à rire.

— Je vous remercie de vos conseils, lui dis-je, mais je suis disposé à n'en tenir aucun compte. Aussi longtemps que je me suis trouvé sous la coupe de l'Administration pénitentiaire que vous représentez ici, j'ai subi les règlements chaque fois que je n'ai pu m'y soustraire. Aujourd'hui que je suis libre, je n'ai nul besoin de ses exhortations. Ce que je désire savoir, c'est dans quelles conditions je vais être libéré !

— Mais vous prendrez connaissance de votre livret et il vous indiquera ce que vous avez à faire, s'écria Oscar 1<sup>er</sup>, abasourdi d'un tel langage.

Il semblait ne pas avoir compris exactement, car il répondait à côté de la question. Je la précisai davantage :

— Ce livret dont vous me parlez, fis-je, m'indique encore des devoirs et des formalités à remplir. C'est très bien et je verrai ce que j'ai à faire. Mais il me semble que je dois avoir à part cela quelques droits ? Il y a cinq ans que je travaille pour le compte de l'Administration, et je n'ai touché aucune rétribution. Je sais votre réponse ; j'étais condamné et, de ce fait, je n'ai droit à aucun salaire. C'est fort bien ! Mais vous ne me ferez pas entendre que les règlements autorisent l'Administration à me jeter ainsi dans la rue sans vêtements et sans ressources ! Ce serait exciter les individus à commettre, pour se procurer des moyens d'existence, des actes auxquels la loi s'oppose ; ce serait les précipiter à nouveau dans le bagne ! Vous ne me ferez pas croire qu'il n'y a pas une caisse spéciale pour venir momentanément en aide aux forçats libérés !...

Je n'avais jamais été un transporté bien soumis, mais maintenant je parlais en homme libre qui demande des comptes à un administrateur.

Deniel m'affirma qu'il n'existait pas de budget spécial à l'effet de venir en aide aux libérés et que je devais me contenter de recevoir un secours de vêtements consistant en une paire de souliers genre Godillot, accompagnée d'une vareuse et d'un pantalon taillés sur le modèle du bagne, mais dont la toile était bleue au lieu d'être grise. Il ajouta :

— Il est inutile d'insister davantage. Vous n'aurez pas autre chose.

Et, ouvrant son coffre-fort, il me tendit une pièce de cinq francs.

— Tenez ! voici pour quand vous débarquerez à Cayenne.

J'acceptai la pièce en lui faisant remarquer que ce ne serait là, j'en étais convaincu, qu'une modeste avance, et que je me proposais, dès mon arrivée, de rendre visite au directeur de l'Administration pénitentiaire.

— Je ne vous y engage pas, me dit Deniel.

Je ne tins par la suite aucun compte de cette recommandation et j'eus tout lieu de m'en féliciter.

Comme je prenais congé de l'Empereur des Iles, il fut assez bon pour me prévenir encore que je toucherais des vivres jusqu'au jour de mon départ pour Cayenne. Il n'aurait plus manqué que je fusse mis à la diète pendant les quatre jours que j'avais encore à attendre !

Aussitôt que je fus débarrassé des formalités auprès du commandant, je me rendis au service intérieur afin d'y recevoir le fameux complet de toile bleue — dont je ne me revêtis point, du reste. — J'avais cependant hâte de quitter l'odieuse livrée du bagne, mais je courus à une cachette où j'avais réservé, depuis plus d'un mois, un complet de toile grise taillé dans des vêtements ravis à l'Administration et confectionnés par mon camarade Jeanne, libéré quelques jours seulement avant moi, et qui exerçait, sur les îles du Salut, sa profession de tailleur. Chericotti, l'un des condamnés du Procès des Trente, m'avait confectionné une paire de chaussures avec de la toile d'un vieux hamac. Une casquette du même tissu complétait mon costume.

Ainsi accoutré, je fis le tour de l'île en amateur.

Les condamnés libérés sur l'île Royale sont envoyés d'ordinaire en subsistance sur l'île Saint-Joseph jusqu'au jour de leur départ. On fit exception pour moi, car la plupart des anarchistes — Duval, Camusat, Etiévant, Meunier, Forest et d'autres — étaient emprisonnés sur cette dernière île, et on ne voulait pas qu'il nous fût possible de communiquer avant mon départ. C'eût été leur donner une satisfaction et ils auraient pu me charger de quelque commission pour leur famille.

Lorsque j'étais sorti pour ma libération, la sœur V..., qui avait eu des bontés pour moi, m'avait fait promettre de venir la voir chaque jour jusqu'à mon départ et je ne manquai point de me conformer à son désir. A chacune de mes visites, un bon repas m'attendait et je n'eus point à utiliser les vivres si généreusement octroyées par M. Deniel.

Mes journées se passèrent en promenades sur l'île que j'avais habitée pendant plus de trois ans, et qui pourtant m'était presque tout entière inconnue. Je l'explorai si bien que j'en vins à connaître jusqu'aux moindres anfractuosités de rochers. Puis l'ennui s'em-

para de moi et les heures me parurent démesurément longues, car j'avais grande hâte d'arriver à Cayenne.

Le quatrième jour enfin, *le Capy*, ce petit navire qui avait servi à un si ridicule bombardement, vint mouiller en face des îles du Salut.

Je me rendis aussitôt chez l'officier d'administration remplissant les fonctions de commissaire, pour faire viser mon ordre d'embarquement.

Je croyais en avoir fini avec les administrateurs et les gardes-chiourme et je me préparais à monter dans un canot pour me rendre à bord, lorsque le capitaine d'armes Stéfani, surveillant de première classe, arriva pour fouiller mon individu et mes bagages. Mes bagages n'étaient guère volumineux ; ils se composaient d'une musette contenant quelque peu de linge de corps et des papiers représentés par des lettres de famille.

— Déshabillez-vous, me dit brutalement le garde-chiourme.

J'objectai que je n'avais plus rien à faire avec lui ou son administration et je refusai vivement de me prêter, une fois encore, à cette réglementaire et vexante investigation qui se poursuit jusque dans les organes les plus intimes du patient.

Alors on alla quérir le commissaire, le même qui, tout à l'heure, avait visé mon ordre d'embarquement comme il l'eût fait pour un administrateur ou un grand personnage, et il me dit textuellement ceci :

— Vous êtes sur le territoire de l'Administration pénitentiaire, et en son pouvoir. Si vous ne voulez pas vous laisser fouiller, je vais vous mettre en état d'arrestation, vous faire écrouer. Vous ne partirez pas et on vous fouillera quand même.

J'étais indigné d'une pareille contrainte, mais à dix-huit cent lieues de la métropole, sur une île perdue d'où les protestations et les plaintes ne sont jamais écoutées... Il ne me restait qu'à obéir ; je fus fouillé avec les mêmes précautions que le jour de mon arrivée au bagne.

Ces mesquines tracasseries étaient encore et naturellement du ressort de Deniel. Par bonheur, l'expérience m'avait rendu méfiant, et la fouille n'amena rien de suspect... tout ce qui pouvait l'être m'ayant précédé à

bord par le moyen d'une de ces supercheries de forçat dont je me garderai bien de livrer le secret.

A midi enfin, je prenais passage à bord du *Capy*, qui enfin appareilla et se mit en route, m'entraînant loin du bagne, vers une vie nouvelle encore ignorée. Avec un serrement de cœur, je vis s'éloigner pour se perdre à l'horizon, en une ligne bleuâtre, les îles où j'avais tant souffert, dans lesquelles demeurait prisonnier sans espoir le petit groupe si vaillant de mes camarades de lutte et, avec lui, tant d'innocents, tant de malheureuses victimes d'un ordre social condamnable.

Qué sont-ils devenus ?

Ceux que la mort a épargnés, dont l'Océan n'a point encore englouti le cadavre, continuent à subir les tortures que j'ai décrites.

Puisse ma faible voix s'élever assez forte, un jour, mêlée à celle de tous les hommes de justice, pour abattre, en une suprême bataille, les murailles de l'enfer et les en délivrer !

*Paris, juin 1900. — Brest, avril 1901.*



# TABLE DES MATIÈRES

---

## PREMIÈRE PARTIE

### VERS L'ANARCHIE

I.	Court préambule . . . . .	1
II.	Premières étapes . . . . .	3
III.	Les nomades du travail . . . . .	9
IV.	Sur la ligne . . . . .	13
V.	Le père Mystère . . . . .	17
VI.	Un pas en avant . . . . .	30
VII.	Les deux propagandes . . . . .	33
VIII.	Ma pipe et la bonne foi de M. Lavy . . . . .	48
IX.	Fourmies . . . . .	56
X.	Bruxelles, Paris, Londres . . . . .	66
XI.	D'Anvers à Toulouse . . . . .	73
XII.	Jules Guesde, le R. P. Gayraud, Caserio . . . . .	77
XIII.	Ignorance policière . . . . .	80
XIV.	Transfert à Bordeaux, acquittement et condamnation. . . . .	82
XV.	Dans l'engrenage . . . . .	84
XVI.	Tournée judiciaire . . . . .	88
XVII.	Forçat ! . . . . .	91

## DEUXIÈME PARTIE

### AU BAGNE

I.	Le médecin décentralisateur et le gardien nostalgique . . . . .	101
II.	Le dépôt de Saint-Martin-de-Ré . . . . .	106
III.	Adieu, France . . . . .	117

IV.	Le bague flottant . . . . .	122
V.	Terre! . . . . .	129
VI.	Coup d'œil général . . . . .	132
VII.	Installation provisoire . . . . .	135
VIII.	De l'emploi des forçats . . . . .	141
IX.	Peines et punitions . . . . .	149
IX bis.	Le « pas colonial » . . . . .	157
X.	Le personnel administratif des Iles . . . . .	159
XI.	Contremaîtres, policiers et agents provocateurs . . . . .	162
XII.	Allmayer, Catusse, Corbin, Plista et Lévy . . . . .	164
XIII.	Rencontre de compagnons anarchistes . . . . .	174
XIV.	Les crimes de la peur . . . . .	177
XV.	Le complot . . . . .	184
XVI.	Massacre des 22 et 23 octobre 1894 à l'île Saint-Joseph . . . . .	189
XVII.	Persécutions et poursuites. Le Tribunal maritime spécial . . . . .	195
XVIII.	Les débats . . . . .	202
XIX.	Groupement des forçats anarchistes . . . . .	209
XX.	Le journal d'un condamné à mort . . . . .	213
XXI.	A bord du <i>Capy</i> . . . . .	220
XXII.	Le coffre-fort des forçats . . . . .	226
XXIII.	Le Maroni, Indiens, Galibis et Roucouyènes . . . . .	230
XXIV.	Le pénitencier de Saint-Laurent . . . . .	236
XXV.	Répartition du convoi . . . . .	243
XXVI.	Les femmes reléguées . . . . .	247
XXVII.	L'inventeur Mimault . . . . .	253
XXVIII.	Les innocents . . . . .	257
XXIX.	Les médecins, les malades et les morts . . . . .	261
XXX.	Assassinat de l'anarchiste Dupré . . . . .	267
XXXI.	Une tournée d'inspection . . . . .	272
XXXII.	Les chantiers forestiers . . . . .	275
XXXIII.	La férocité corse . . . . .	280
XXXIV.	L'amour au bague, les « Mômes » . . . . .	288
XXXV.	Les évadés . . . . .	294
XXXVI.	Les noirs Bosch. Le roi Apatou . . . . .	326
XXXVII.	Désinternement d'anarchistes . . . . .	330
XXXVIII.	L'argent, le jeu et le théâtre dans les pénitenciers . . . . .	336
XXXIX.	Tatouages et tatoués . . . . .	344
XL.	Les incorrigibles, la chaîne . . . . .	347
XLI.	Le camp de la mort . . . . .	352
XLII.	Réinternement des anarchistes aux îles du Salat . . . . .	355
XLIII.	Le forçat poète . . . . .	372
XLIV.	La dent de l'amitié . . . . .	376

XLV.	La correspondance, les livres, les journaux.	380
XLVI.	Fortifications de l'île du Diable.	389
XLVII.	Dreyfus dans sa prison.	396
XLVIII.	Armements, alertes.	401
XLIX.	Passe-temps militaires.	410
L.	Chacun son tour.	414
LI.	Deux meurtres passionnés.	420
LII.	Vérignon amiral.	424
LIII.	Un mouleur s. v. p.	428
LIV.	La mort de Girier-Lorion.	430
LV.	Libre!	430











